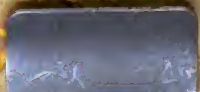
Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux

Université de Bordeaux. Faculté des lettres, ...







TROISIÈME ANNÉE — N° 1 — JANVIER-MARS 1881

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

REVUE TRIMESTRIELLE

SOMMAIRE

PRIX DU NUMÉRO : **2 fr. 50**

PRIX DE L'ABONNEMENT { pour Bordeaux .... **10 fr.**
pour la France et l'Union postale **11 fr.**

BORDEAUX
LIBRAIRIE H. DUTHU
17, RUE SAINTE-CATHERINE, 17

LONDRES
BARTHÈS ET LOWELL
14, Great Malborough Street, 14

BERLIN
FRIEDLANDER ET SOHN
11, Carlstrasse, 11

PARIS
LIBRAIRIE LE SOUDIER
19, rue de Lille, 19

Messieurs les Abonnés sont
abonnement par l'envoi d'un m
de M. Duthu, libraire, rue S
Bordeaux.

Ceux qui n'auraient pas l'in
leur abonnement sont priés d
numéro.

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

TROISIÈME ANNÉE

TOME III

BORDEAUX
LIBRAIRIE H. DUTHU
17, RUE SAINTE-CATHERINE, 17

LONDRES
BARTHÈS ET LOWELL
14, Great Malborough Street, 14

BERLIN
FRIEDLANDER ET SOHN
11, Carlstrasse, 11

PARIS
LIBRAIRIE LE SOUDIER
174 et 176, boulevard Saint-Germain.

TOULOUSE
LIBRAIRIE CENTRALE
44, rue Saint-Rome, 44

ΘΕΛΩ, ΕΘΕΛΩ AVEC UN INFINITIF

Le verbe θέλω, en grec moderne, joue le rôle d'auxiliaire dans la formation du futur. Ce temps est rendu de différentes manières, toutes périphrastiques, car le futur ancien, γράψω, a disparu de la langue; une de ces périphrases consiste dans l'emploi de θέλω avec une forme syncopée de l'infinitif, θέλω γράφει pour le futur continu, θέλω γράψει pour le futur instantané; θέλω a perdu son sens propre et ne sert plus qu'à exprimer une circonstance de temps. On a cherché l'origine de cette formation dans la langue ancienne, en analysant un certain nombre d'exemples où l'on a expliqué ἐθέλω avec l'infinitif tantôt par *avoir coutume,* tantôt par le futur simple. De ces deux traductions, l'une est contraire au sens de ἐθέλω, l'autre est inexacte.

Un savant belge, M. Kugener, a étudié cet usage de ἐθέλω avec l'infinitif, dans un article intitulé *Études étymologiques* publié dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* 1879, t. XXII, p. 392 sv. L'opinion de l'auteur est que ἐθέλω, dans un assez grand nombre d'exemples qu'il cite à l'appui de sa théorie, exprime l'idée du futur; mais on s'aperçoit facilement que cette opinion provient d'une préoccupation constante de la périphrase en grec moderne, et que l'idée de θέλω employé comme auxiliaire en romaïque prédomine dans l'explication de ἐθέλω avec un infinitif dans la langue ancienne.

Je n'ai pas à chercher ici comment l'emploi de ἐθέλω comme auxiliaire s'est introduit dans le grec moderne; je veux seulement constater que ce verbe n'a pas été en usage chez les anciens pour exprimer simplement le futur, et que, si dans certaines phrases la traduction par un futur peut sembler exacte, un examen attentif amène à ne pas se contenter d'une telle traduction et à en chercher une autre répondant au sens de ἐθέλω d'une manière plus précise.

Les grammairiens et scholiastes anciens expliquent parfois θέλω, ἐθέλω par δύνασθαι; par exemple :

Greg. Cor., éd. Schæfer, p. 135 : Ἀττικὸν τὸ θέλει ἀντὶ τοῦ δύναται, ὡς Πλάτων · τὰ χωρία οὐδὲν με θέλει διδάσκειν, ἀντὶ τοῦ δύναται. L'éditeur met en note : Habet revera verbum ἐθέλειν eam aliquando potes-

tatem quæ proxime per δύνασθαι et *posse* exprimatur. Cf. Hesych., *vv.* ἔθελεν, θέλειν; Suid., *vv.* θέλειν, ἐθελήσει, οὐ θελήσει; Aristoph., Schol. *ad Av.*, 581, les scholies homériques en un certain nombre de passages, etc.

Le *Thesaurus,* entre autres sens de ἐθέλω, donne les deux suivants : Cum infinitivo significatione futuri; et Attice pro possum, plerumque de rebus inanimatis [vel certe non de hominibus]. Le dernier est en accord avec les témoignages anciens, tout en apportant une restriction qui d'ailleurs n'est pas suffisamment précise; quant au premier, il est fort discutable. Que ἐθέλω ait eu le sens de δύναμαι, nous verrons qu'on ne peut en douter; reste à chercher dans quelles circonstances ἐθέλω doit se traduire par *pouvoir.* La principale question est de déterminer si jamais ἐθέλω a servi d'auxiliaire, et si une périphrase composée de ce verbe joint à un infinitif doit se traduire par un futur.

Je ferai remarquer d'abord que généralement, dans les cas où l'on traduit ἐθέλω par *avoir coutume,* la proposition est négative ou interrogative demandant une réponse négative. Examinons d'abord les propositions négatives:

Plat., *Phædr.,* p. 230, D : Τὰ μὲν οὖν χωρία καὶ τὰ δένδρα οὐδέν μ' ἐθέλει διδάσκειν, οἱ δ' ἐν τῷ ἄστει ἄνθρωποι. M. Kugener, comme M. Mullach, *Grammatik der griechischen Vulgärsprache,* p. 243, explique : *ne m'enseigneront rien.* Il faut traduire : *ne peuvent rien m'enseigner;* il y a là impossibilité matérielle.

Thuc., II, 89 : Ἡσσημένων δὲ ἀνδρῶν οὐκ ἐθέλουσιν αἱ γνῶμαι πρὸς τοὺς αὐτοὺς κινδύνους ὁμοῖαι εἶναι. Le Thesaurus rend par : *non possunt, non solent;* ce qui manque de netteté. M. Kugener : *ne seront plus disposés.* Traduisons : *ne peuvent pas;* impossibilité morale.

Plat., *Rep.*, p. 375, A : Ἀνδρεῖος δὲ εἶναι ἆρα ἐθελήσει ὁ μὴ θυμοειδὴς εἴτε ἵππος εἴτε κύων ἢ ἄλλο ὁτιοῦν ζῷον. On voit que la traduction par *avoir coutume* serait fort inexacte. La réponse est : *il est impossible qu'un cheval, un chien,* etc. Cf. Plat., *Rep.,* p. 370, B; p. 436, B; *Phædon,* p. 102, D.

De même Her., I, 74 : Ἄνευ γὰρ ἀναγκαίης ἰσχυρῆς συμβάσιες ἰσχυραὶ οὐκ ἐθέλουσι συμμένειν. Xen., *Memor.*, III, 12, 8; Id., *H. Gr.*, V, 4, 61; Hom., *Il.* Φ, 365, et un grand nombre d'autres exemples.

Ἐθέλω, dans ces passages, n'est donc pas traduit d'une manière assez précise par *avoir coutume,* et doit être expliqué par *pouvoir.* Quant au sens du futur, comment peut-il être admis lorsque ἐθέλω est à un temps passé, comme dans les passages cités d'Homère, *Il.* Φ, 365, ζέε δ' ὕδωρ · οὐδ' ἔθελε προρέειν, et de Xénophon,

H. Gr., V, 4, 61, τὰ γὰρ... πλοῖα... ἐκεῖθεν δ' οὐκέτι ἤθελε παραπλεῖν? A plus forte raison le sens n'est-il pas le futur simple lorsque ἐθέλω est lui-même au futur, comme dans l'exemple de Platon, *Rep.*, cité plus haut, et dans celui du même auteur, *Epinom.*, p. 975, B : Ἡ δ' οὖν ἀλφίτων τε καὶ ἀλεύρων ποίησις... καλὴ μὲν καὶ ἀγαθή, σοφὸν δὲ ἄνδρα τελέως οὐκ ἐθελήσει ποτὲ ἀπεργάσασθαι.

Quelques autres exemples montreront qu'à une époque plus basse et même très voisine de la formation du grec moderne, οὐκ ἐθέλω avec l'infinitif avait nettement conservé son sens d'impossibilité.

Anecd. Oxon., IV, p. 208, 29 : Ἰστέον ὅτι οὐ θέλουσι τὰ ὁριστικὰ τῶν εἰς μι διφθόγγῳ παραλήγεσθαι.

Agathias, éd. de Venise, p. 5, A : Ταῦτα δὲ καὶ τὰ τοιαῦτα δόξαν μέν τινα... ἐπάγει, ἀπωθεῖται δὲ αὐτοῖς καὶ ἐκεῖσε οἰχομένοις οὔτι μάλα ἐθέλουσιν ἕπεσθαι, ἀλλὰ καὶ λήθη παρεμπεσοῦσα ἐπικαλύπτει.

Id., p. 7, B : Ἱστορία δὲ ἐπαινεῖν μὲν καὶ ἥδε τοὺς εὖ τι δράσαντας οὐ πάμπαν ἀναίνεται, οὐ μὴν τοῦτό γε σκοπὸν οἶμαι καὶ γνώρισμα ἔχειν ἐθέλει.

Je viens maintenant aux propositions suppositives dans lesquelles ἐθέλω est construit avec un infinitif; une analyse exacte des phrases montrera que ce verbe n'y est pas simplement employé pour exprimer le futur, mais que l'idée de possibilité y est toujours marquée d'une manière fort appréciable. Ces sortes de phrases se rencontrent particulièrement chez Hérodote.

Her., I, 109 : Πολλῶν δὲ εἵνεκα οὐ φονεύσω μιν... εἰ δὲ θελήσει τούτου τελευτήσαντος ἐς τὴν θυγατέρα ταύτην ἀναβῆναι ἡ τυραννίς, τῆς νῦν τὸν υἱὸν κτείνει δι' ἐμεῦ, ἄλλο τι ἢ λείπεται τὸ ἐνθεῦτεν ἐμοὶ κινδύνων ὁ μέγιστος. Le Thesaurus traduit : Si tyrannis ad ejus perventura est filiam. Or il est certain qu'Hérodote aurait pu écrire simplement dans ce sens : εἰ δὲ... ἀναβήσεται, et ce n'est point une raison d'élégance qui motive ce verbe θελήσει. Harpagos donne les motifs qu'il a pour tuer Cyrus, remis entre ses mains par Astyage : Si le trône passe à sa fille, dit-il; c'est une simple hypothèse qui s'exprimerait par εἰ et le futur; et il ajoute : Ce qui peut parfaitement arriver, complétant sa pensée par l'emploi de θέλω. En d'autres termes, je ne vois pas dans cette phrase la simple énonciation d'une supposition; j'estime qu'il faut tenir compte du sens de θέλω, et ce sens est précisément celui que nous rendons en français par le mot *pouvoir*.

De même, dans les phrases suivantes :

Her., VII, 10 δ : εἰ ἐναντιωθῆναί τι ἐθέλει, βεβούλευται οὐδὲν ἧσσον εὖ. Je ne traduis pas avec M. Kugener par le futur : Si quid adversi eveniet; mais en ne supprimant pas le sens de ἐθέλει : Un événement contraire peut survenir. Je dois faire remarquer, pour la

clarté, que je n'emploie pas le mot *pouvoir* dans le sens de pure éventualité qu'il a quelquefois en français, auquel cas il n'a qu'une valeur hypothétique; je lui donne son sens de possibilité matérielle ou morale : le fait peut ou ne peut pas avoir lieu.

Cf. Her., I, 32; II, 11, 14, 99; VII, 49, etc.

L'analyse d'autres exemples conduirait aux mêmes conclusions :

1° Que ἐθέλω construit avec un infinitif et accompagné d'une négation doit, pour être rendu d'une manière absolument précise, être traduit par *pouvoir*, attendu que *avoir coutume* ne répond pas toujours exactement à la pensée, et que le futur dans certains cas est contraire au sens;

2° Que dans les propositions suppositives l'emploi de ἐθέλω ajoute à la pensée une nuance, légère si l'on veut, mais très appréciable, que le futur n'exprime pas, et qui se rendra également par le verbe *pouvoir*.

J'ajouterai un dernier mot sur l'emploi de ἐθέλω avec l'infinitif lorsqu'il a pour sujet un nom de personne. Dans ce cas, on traduira toujours bien ce verbe par *vouloir;* je note cependant plusieurs exemples, soit où il est accompagné d'une négation, soit où la proposition est suppositive, dans lesquelles le sens de *pouvoir* correspond exactement au sens du mot grec. *Pouvoir* est alors égal à *se résoudre,* et οὐκ ἐθέλω signifie : ma volonté se refuse, donc je ne puis pas; il y a impossibilité morale.

Hom., *Od.,* ν, 341 : Ἀλλά τοι οὐκ ἐθέλησα Ποσειδάωνι μάχεσθαι. Je ne voulus pas (Minerve parle à Ulysse) combattre Neptune, il m'était moralement impossible de lutter contre le frère de mon père; ce que nous rendons bien en français par : Je ne pouvais pas. Cf. *Od.,* γ, 120-121.

Hom., *Od.,* λ, 105 : Αἴ κ' ἐθέλῃς σὸν θυμὸν ἐρυκακέειν καὶ ἑταίρων. Le scholiaste explique par ἐὰν δύνῃ; il faut traduire non pas seulement : si tu veux, mais : si tu peux, et avec plus d'énergie encore, comme M. Pierron : si tu viens à bout.

Cf. Her., II, 173; Plat., *Lach.,* p. 190, E.

Dans ces cas où le sujet de ἐθέλω est un nom de personne, *vouloir* et *pouvoir* ne sont souvent distingués que par une nuance légère; la traduction dépend généralement de la suite des idées et des circonstances dans lesquelles se trouve le sujet.

Mondry BEAUDOUIN.

L'HÉCALÉ DE CALLIMAQUE

Tandis qu'Apollonius de Rhodes et Rhianus s'efforçaient, avec plus de talent que de bonheur, de renouveler la grande épopée mythologique ou historique [1], d'autres poètes alexandrins mieux avisés, comme Théocrite et Callimaque, voyant qu'il n'y avait plus pour de telles œuvres ni sujets possibles ni lecteurs disposés à les lire, imaginèrent de les remplacer par des récits de courte haleine, d'un ton moins haut, dont les héros seraient toujours ceux de la fable, mais diminués et ramenés aux proportions de l'humanité, ou placés dans de telles circonstances que les incidents de la vie réelle et les humbles personnages au milieu desquels ils se trouveraient, fissent avec leur destinée merveilleuse et leurs actions surnaturelles un contraste dramatique. La division de l'épopée en petits poèmes isolés, différents de ton et de composition, épargnerait au lecteur exigeant et désireux de nouveautés l'ennui d'une lecture continue et monotone. D'ailleurs, les héros conserveraient encore la plupart des traits sous lesquels la tradition se plaisait à les représenter, mais quelques savantes retouches donneraient à leur physionomie un caractère plus particulier, quelque chose de moins convenu; ils seraient enfin entourés de telle sorte qu'on ne pût s'y méprendre, et que derrière l'idéal fabuleux on reconnût à des marques certaines une peinture exacte de la réalité. L'épopée porterait ainsi en elle-même sa contre-partie et son correctif. Callimaque, en composant l'Hécalé, voulut donner un modèle de ce genre nouveau.

Nous n'avons, pour étudier l'Hécalé, que trois ou quatre témoignages des anciens, trente-trois fragments authen-

[1] Cf. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, septembre 1879, notre article sur Apollonius de Rhodes, et décembre 1880, notre article sur Rhianus.

tiques [1], et un grand nombre de fragments sans authenticité que l'on rapporte, avec plus ou moins de certitude, au poème de Callimaque. Depuis que Bentley a corrigé et classé avec tant de sagacité tous les débris, si insignifiants qu'ils parussent, de Callimaque, l'Hécalé a été l'objet de nombreux travaux. Hemsterhuis, Ruhnken, Toup et d'autres, ont ajouté des fragments et proposé de savantes corrections. Naeke, le premier, a composé un travail complet, dont la plus grande partie a paru dans le ***Rheinisches Museum*** [2]. Il a reconstitué l'ensemble et la suite du poème avec tant de vraisemblance et de précision, que ceux qui vinrent après lui se bornèrent à le répéter, en modifiant seulement quelques détails. Hecker, dans son commentaire de Callimaque [3], a fait rentrer dans l'Hécalé, avec une hardiesse peut-être excessive, un grand nombre de fragments anonymes; O. Schneider enfin, reprenant à son tour l'œuvre de ses prédécesseurs, a, dans son édition de Callimaque, tout en profitant des travaux d'Hecker, retracé d'après Naeke le plan du poème et classé les fragments qui peuvent s'y rapporter [4].

Mon intention n'est pas de recommencer les recherches de détail qui ont été déjà faites; ma tâche est plutôt d'expliquer la composition du poème et le dessein du poète. Le plus souvent, je suivrai le plan retrouvé par Naeke et reproduit par Schneider; je m'écarterai cependant, en quelques points importants, des conclusions de l'un ou de l'autre; je donnerai dans ce cas les raisons qui m'ont déterminé. Quant aux fragments, je n'examinerai pas successivement tous ceux qui ont été attribués ou qui peuvent s'attribuer à l'Hécalé; il me suffira de signaler ceux qui sont nécessaires à la suite de ma démonstration et qui me semblent hors de doute. Chemin faisant, je soulignerai quelques fragments nouveaux qui pouvaient faire partie de l'épopée, et d'autres au contraire dont l'origine me paraît très incertaine.

Thésée est le héros du poème; sa victoire sur le taureau de Marathon en est le sujet. Ce choix était une première hardiesse. Jusque-là, les poètes qui, suivant l'exemple d'Homère, avaient

(1) J'entends par authentiques les fragments que les anciens citent comme appartenant à l'Hécalé. — (2) *Rhein. Mus.* Reihe 2, vol. 2, p. 509 et suiv.; vol. 3, p. 509 et suiv.; vol. 5, p. 1 et suiv. Ces articles ont été réunis et complétés dans les *Opusc.* de Naeke, vol. II. — (3) Hecker, *Comment. Callim.* cap. 2, p. 79 et suiv. — (4) O. Schneider, *Callimachea*, II, p. 171 et suiv.

pris à tâche de composer des épopées ayant un commencement, un milieu et une fin, et formant un tout, avaient cru cependant nécessaire de choisir des sujets d'une certaine étendue, où le caractère du héros pût se manifester par des actions diverses et l'émotion naître de la multiplicité des événements. L'action la plus simple, celle qui, par elle-même, n'aurait, selon l'expression d'Aristote, fourni de matière qu'à une ou deux tragédies, celle de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée* par exemple, était variée par de nombreux épisodes développés à loisir, sans aucune impatience d'arriver au dénouement (1). Mais ces épopées simples, dont les proportions harmonieuses pouvaient s'embrasser d'un seul regard, étaient elles-mêmes des exceptions. Le plus souvent, faute de génie, les auteurs d'épopées choisissaient de grands sujets contenant plusieurs actions distinctes. Il y avait, dans les chants Cypriaques, au dire d'Aristote. le sujet de huit tragédies (2). La *Thébaïde* d'Antimaque et les *Argonautiques* d'Apollonius comprenaient plusieurs actions dont la réunion formait l'action principale. Il ne faut donc pas s'étonner qu'au lieu de raconter isolément et dans une seule épopée quelque aventure d'un Thésée ou d'un Hercule, les poètes épiques se soient appliqués à les y enfermer toutes. Pisandre de Camiros raconta en deux livres tous les exploits d'Hercule. Panyasis consacra au même sujet quatorze livres et neuf mille vers. Il ajouta sans doute les unes aux autres les épisodes et les légendes sans se préoccuper du progrès de l'action ni de l'intérêt dramatique. « Aussi, disait Aristote, me paraissent-ils se tromper, tous les poètes qui ont composé une Héracléide, une Théséide ou d'autres poèmes semblables; ils s'imaginent en effet que parce que Héraclès en est l'unique héros, la fable doit être une (3). Toutefois, l'épopée même, telle qu'Aristote la concevait d'après l'exemple d'Homère, avec la riche complexité de ses épisodes et la longueur de ses narrations, diffère entièrement du récit épique tel que le conçurent quelques poètes alexandrins. En détachant de la légende de Thésée un seul de ses exploits pour en faire le sujet d'un poème héroïque, Callimaque s'écartait de la tradition de l'épopée classique.

Le combat de Thésée contre le taureau de Marathon n'était

(1) Aristot. *Poet.*, 23, 3. — (2) Aristot. *Poet.*, *ibid.* — (3) Aristot. *Poet.*, 8, 1.

point par lui-même le plus intéressant des exploits du héros. Il y en avait d'autres, comme l'expédition contre le minotaure ou la descente aux enfers, qui semblaient plus dramatiques et plus dignes de l'épopée. Callimaque les laissa volontairement de côté, soit qu'ils fussent trop connus, soit plutôt qu'ils ne convinssent pas à son dessein. Il lui fallait, à côté du demi-dieu, placer quelque personne appartenant davantage à l'humanité, et dont l'humble fortune suffît à nous intéresser. Il lui fallait des scènes familières, insignifiantes presque, mais agrandies tout à coup par l'apparition du héros et comme éclairées du reflet de sa divinité. Il lui fallait une fable où fussent rapprochées et confrontées les aventures du monde héroïque et celles de la vie commune. Déjà dans les *Aetia,* l'institution des jeux néméens lui avait fourni le prétexte d'un récit où se trouvaient ces oppositions. L'ingénieux poète, en célébrant la victoire d'Héraclès sur le lion de Némée, avait parlé du séjour que fit le héros dans la pauvre demeure de Molorchus, avant d'aller combattre le lion terrible (1). Les chroniques de l'Attique racontaient à propos de la fable du taureau de Marathon une anecdote semblable. Comme Héraclès chez Molorchus, Thésée, avant de marcher contre le taureau de Marathon, s'était arrêté chez une femme du pays, Hécalé, qui l'avait reçu et hébergé de son mieux. Thésée vainqueur, en repassant devant le logis d'Hécalé, apprit que celle-ci était morte. Voilà ce que disait la légende. N'était-ce pas là ce deuxième personnage nécessaire au plan de Callimaque? N'étaient-ce pas aussi les circonstances qui pouvaient le mieux faire ressortir le rôle du demi-dieu? La jeunesse et la beauté de Thésée mises en parallèle avec la peinture d'Hécalé usée par le travail et par l'âge; la naissance légendaire et quasi divine du héros, ses aventures et ses travaux inouïs, rapprochés de l'obscurité de cette existence monotone à laquelle n'avaient pas manqué pourtant les chagrins et les déceptions; puis, au moment où le jeune homme se prépare à courir au devant d'un grand péril, cette sorte de veillée des armes passée en tête-à-tête avec une pauvre vieille femme; enfin, tandis que Thésée, ramenant le monstre dompté par sa forte main, revient en cet endroit déjà cher à son cœur, la cabane où il avait

(1) *Callim.* fr. 6.

reçu une si douce hospitalité devenue tout à coup déserte, et quelques paysans de l'endroit procédant à l'ensevelissement du cadavre d'Hécalé, quelle variété de tableaux, d'incidents et de contrastes dans ce raccourci d'épopée!

Tels étaient du moins, d'après les témoignages des anciens, les événements principaux et les idées générales du poème (1). Naeke et Schneider, suivant ces témoignages, et en se conformant à certaines vraisemblances, divisent l'Hécalé en neuf chapitres ou développements disposés dans l'ordre le plus naturel, sans aucun artifice de composition (2). 1° Le taureau de Marathon, son origine, son histoire, son arrivée en Attique; ravages qu'il faisait dans le pays. 2° Portrait de Thésée, ses premières années, son voyage de Trézène à Athènes, son départ pour Marathon. 3° Portrait d'Hécalé, étymologie de son nom, son hospitalité, sa rencontre avec Thésée. 4° Thésée entre dans la maison d'Hécalé; celle-ci prépare le repas; description de ce repas. 5° Conversation de Thésée et d'Hécalé; Thésée passe la nuit sous le toit d'Hécalé. 6° Inquiétudes d'Hécalé pendant l'absence de Thésée parti à la recherche du taureau. 7° Combat de Thésée contre le taureau. 8° Retour de Thésée; il apprend la mort d'Hécalé. 9° Thésée revient à Athènes, immole le taureau à Phoebos Delphinios, et fonde en l'honneur d'Hécalé le culte de Zeus Hécalos. Ces divisions ne reposent sur aucune preuve positive, mais sur de simples vraisemblances. Les quelques fragments authentiques de l'Hécalé que nous possédons encore nous laissent entrevoir les principaux développements du poème; mais ils ne nous révèlent pas l'ordre dans lequel ces développements se suivaient. Rapprochés d'autres fragments de Callimaque cités sans désignation de l'ouvrage d'où on les avait tirés, éclairés en outre par ce que nous savons de la légende de Thésée, ils nous permettent au moins de connaître avec une assez grande précision l'argument de l'épopée. Cherchons donc si dans les fragments authentiques nous retrouverons la matière des chapitres adoptés par Naeke et Schneider.

(1) Je réunis ici, sauf à revenir plus tard sur quelques-uns d'entre eux, tous ces témoignages : *Anthol. pal.* IX, 545; *Etym. magn.* p. 319, 43; *Suidas*, s. v. Ἑκαλη; *Etym. gud.* p. 174, 35; *Petron. cap.* 135; *Priap., carm.* 12; *Julian. epist.* 41, p. 77, éd. Heyl.; *Apul. metam.* I, 17. — (2) Je ne parle pas ici du prologue, qui forme un chapitre à part, et dont il a été question dans un autre mémoire. (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, année 1877, p. 91.)

Nous y voyons que le poète avait parlé du taon qui pique les bœufs et les rend furieux [1]. Or, parmi les détails qu'il a consacrés au taureau de Marathon, Apollodore dit en deux endroits que Poseidôn, après avoir fait sortir le monstre du sein de la terre, l'avait rendu furieux. Apollodore mentionne ce détail à propos de l'origine du taureau et de son passage de l'île de Crète dans le Péloponèse, et de là en Attique [2]. On peut donc admettre que ce même épisode, nécessaire à l'intelligence du récit tout entier, se retrouvait, plus ou moins développé, dans l'Hécalé. Deux autres fragments décrivent la barbe frisée qui court sur les joues d'un jeune héros, et la longue robe dont il était revêtu [3]. Or, Pausanias, racontant l'entrée du jeune Thésée à Athènes, emploie des expressions analogues à celles de Callimaque [4]. Comme Thésée est le seul héros de l'Hécalé, c'est de lui sans doute qu'il s'agit; il y avait donc dans l'Hécalé un portrait de Thésée, soit au moment où il entra à Athènes, soit lors de sa rencontre avec Hécalé. D'autres fragments font clairement allusion à la légende de l'épée et des sandales d'Égée, que Thésée devait retrouver lorsqu'il serait capable de soulever l'énorme pierre qui les recouvrait [5]. Cette légende en appelle d'autres; le poète n'avait pas pu la raconter seule, sans qu'elle se liât au reste du récit; toute une partie du poème avait donc pour objet la naissance et les premières années de Thésée. Il y a deux fragments qui se rapportent évidemment à l'hospitalité d'Hécalé [6]; d'autres consistent en un certain nombre de noms désignant les plantes que la vieille femme servit à Thésée pour son repas, ainsi que le constate Pline l'ancien [7]. Quelques-uns de ces fragments, enfin, rapportent des paroles prononcées par une femme dans une conversation familière [8]. Voilà donc les parties principales du poème ainsi retrouvées, sans qu'aucun doute soit possible; il suffit d'unir tous ces passages par des fragments intermédiaires choisis dans la riche collection des fragments de Callimaque, ou même, mais avec beaucoup de réserve, dans le recueil des fragments anonymes, pour reconstituer l'ensemble de l'épopée. Il n'y a que deux des développements

(1) *Fr.* 46. Tous les fragments, de 41 à 66 *h*, sont cités par les anciens comme appartenant à l'Hécalé. Seul le fragment 66[e] fait exception. Cf. O. Schneider, II, p. 211. — (2) Apollod. II, 5, 7; III, 1, 3. — (3) *Fr.* 44, 59. — (4) Pausan. I, 19, 1. — (5) Fr. 51 *a*, 53, 66. — (6) Fr. 41, 66 *b*. — (7) Fr 50, 63, 64. — (8) Fr. 49, 66 *d*, 66 *e*.

indiqués par Naeke et Schneider qui n'aient laissé aucune trace parmi les fragments authentiques; c'est d'abord le combat de Thésée contre le taureau, puis le retour de Thésée à Athènes. La description, si courte qu'on voudra la supposer, de la rencontre de Thésée et du taureau, était indispensable; nous savons d'ailleurs par un témoignage ancien qu'elle se trouvait en effet dans l'Hécalé ([1]). Il n'en est pas de même pour le retour de Thésée à Athènes, et pour les deux sacrifices qu'il y offrit en l'honneur d'Apollon et de Zeus Hécalos.

Il n'est question ni de ce retour ni de ces deux sacrifices dans aucun fragment de Callimaque. D'autre part, les témoignages directs des anciens sur l'Hécalé sont très courts et peu explicites; aucun d'eux ne mentionne les faits dont il s'agit ici. L'hospitalité offerte par la vieille femme et sa mort subite, voilà ce que les anciens avaient retenu du poème de Callimaque. Là est en effet l'intérêt d'un pareil sujet. Cependant l'œuvre a pu se terminer par la description plus ou moins développée du double sacrifice de Thésée, sans que l'on trouve aujourd'hui aucun souvenir de ces deux faits, ni dans les fragments, ni dans les témoignages. Le silence de l'antiquité est une présomption, mais ne constitue pas une preuve.

Il est vrai que le grand Étymologique, après avoir donné l'explication du nom de cette Hécalé (ἡ πρὸς ἑαυτὴν πάντα ([2]) καλοῦσα) en l'honneur de laquelle Callimaque écrivit un poème, ajoute que les anciens l'appelaient par le diminutif caressant d'Hécaliné, et qu'ils lui faisaient des sacrifices ([3]). Mais le grand Étymologique emprunte ses renseignements à des sources indirectes, et son affirmation ne peut suffire. Naeke s'est autorisé d'un passage de Plutarque pour soutenir que le retour de Thésée à Athènes et les sacrifices offerts à Hécalé faisaient partie de l'épopée alexandrine. Voici la traduction de cet important passage ([4]) : « Thésée partit contre le taureau de Marathon, qui causait beaucoup de dommages aux habitants de la Tétrapole. Il le dompta, le prit vivant, le conduisit à travers la ville et l'immola à Apollon Delphinios. Quant à Hécalé, ce que la fable raconte de l'hospitalité qu'elle donna

([1]) *Anthol. pal.* IX, 545, 3 : καὶ Θησεῖ Μαραθῶν οὓς ἐπέθηκε πόνους. — ([2]) Je lirais plutôt πάντας καλοῦσα, le pluriel neutre πάντα n'offre pas un sens satisfaisant. — ([3]) « Ταύτην Ἑκαλίνην ἔλεγον οἱ παλαιοὶ ὑποκοριζόμενοι, ἔθυον γὰρ αὐτῇ διὰ τὸ ξενίσαι Θησέα. » — ([4]) Plutarch. Thes. 14.

à Thésée, ne paraît pas sans fondement. En effet, les habitants des dèmes voisins se réunissaient pour offrir à Zeus Hécalos le sacrifice dit Hécalésien, et ils honoraient Hécalé, l'appelant en manière d'amitié Hécaliné, parce que, recevant chez elle Thésée alors tout jeune, elle l'avait accueilli avec la bienveillance de la vieillesse, et lui avait prodigué les marques de sa tendresse. Quand il marcha au combat, elle fit vœu de faire un sacrifice à Zeus si le héros revenait sain et sauf, mais elle mourut avant le retour de celui-ci, et obtint en échange de son hospitalité, sur l'ordre même de Thésée, les honneurs dont on a parlé plus haut. Tel est le récit de Philochore. »

Naeke et Schneider pensent que Plutarque avait emprunté ce récit à Callimaque; je suis d'un avis contraire, pour plusieurs raisons. D'abord, Plutarque ne cite pas le poète Callimaque, mais l'historien Philochore. A cela, Schneider répond, mais à tort, selon moi, que Plutarque fait appel à l'autorité de Philochore seulement pour les derniers mots *(ultima tantum verba)* de son récit. Cependant, ces derniers mots eux-mêmes : « elle obtint en échange... les hommages *dont on a parlé plus haut,* » démontrent que la phrase qui précède celle-ci provient de la même source (1). L'auteur de cette dernière phrase, pour ne pas se répéter, rappelle en deux mots ce qu'il vient de dire plus longuement un peu auparavant. En second lieu, Plutarque n'a pas pu emprunter à Callimaque ce surnom d'Hécaliné sur lequel il insiste, et qui se trouve aussi dans le grand Étymologique; ce surnom ne pouvait pas entrer dans un vers hexamètre. Enfin, la suite des idées dans le passage cité par Plutarque et la forme qui leur est restée, trahissent leur origine. Après avoir rapidement signalé l'expédition de Thésée contre le taureau de Marathon, l'auteur est amené à parler de la légende d'Hécalé qui s'y rattache étroitement. Mais il ne se borne pas à la rapporter; il la juge. Cette légende, se demande-t-il, repose-t-elle sur un fondement historique? L'auteur est disposé à le croire, à cause de certains usages qui ont persisté dans les environs de Marathon, avec le souvenir d'Hécalé. Tel est ce sacrifice offert

(1) Je cite textuellement cette dernière phrase, à cause de son importance : « Ἐπεὶ δὲ ηὔξατο μὲν ὑπὲρ αὐτοῦ τῷ Διὶ βαδίζοντος ἐπὶ τὴν μάχην, εἰ σῶς παραγένοιτο θύσειν, ἀπέθανε δὲ πρὶν ἐκεῖνον ἐπανελθεῖν, ἔσχε τὰς εἰρημένας ἀμοιβὰς τῆς φιλοξενίας τοῦ Θησέως κελεύσαντος, ὡς Φιλόχορος ἱστόρηκεν. »

dans des réunions périodiques des gens du pays, à Zeus Hécalos, tel est ce surnom d'Hécaliné que tout le monde répète encore. Cette façon de présenter la critique à côté de la légende ne peut guère, sous cette forme du moins, convenir à un poète; elle est d'un historien. Or, Plutarque, en écrivant la *Vie de Thésée* avait certainement sous les yeux les ouvrages des historiens de l'Attique. C'est aux auteurs d'Atthides qu'il a emprunté la plupart de ses renseignements. Il y a dans la *Vie de Thésée* cinq citations de Philochore et deux de Démon, sans parler des endroits où le biographe répète les sources mais ne les cite pas. Il était naturel que parmi tous ces chroniqueurs, il eût recours à Philochore, dont les travaux sur les antiquités fabuleuses de l'Attique lui étaient les plus indispensables. Philochore, outre son *Atthide,* avait écrit un traité spécial sur la Tétrapole; il n'y avait donc pas une légende de ce pays qu'il ne connût. Nous savons d'ailleurs qu'il ne se bornait pas, ainsi qu'on l'a remarqué, à transcrire les vieilles légendes; il en faisait la critique. Ainsi, quand même Plutarque aurait eu présent à la mémoire le poème de Callimaque, il n'en aurait pas moins puisé de préférence dans Philochore les renseignements précis et les considérations critiques qui devaient nécessairement s'y trouver, sur la légende d'Hécalé. C'est là l'origine du passage dont nous nous occupons.

Il y avait du reste plusieurs légendes sur cette aventure de Thésée. D'après Plutarque, Thésée immola le taureau à Apollon Delphinios; d'après Pausanias, le monstre fut immolé sur l'Acropole, à Athéna (1). D'après Plutarque, c'était à Zeus Hécalos qu'on offrait un sacrifice commémoratif de l'hospitalité d'Hécalé; d'après le grand Étymologique, c'était à Hécalé elle-même. Pétrone, parlant du poème de Callimaque, dit qu'Hécalé méritait un culte, mais non qu'elle en eût un. L'expression de Pétrone : *digna sacris Hecale* (2), pourrait, il est vrai, avoir été employée par lui, même dans le cas où Callimaque aurait effectivement raconté et décrit ce culte; mais elle s'explique mieux si, dans l'épopée alexandrine,

(1) Pausan. I, 27, 10. — (2) Petron. cap. 135 :

Qualis in Actæa quondam fuit hospita terra
Digna sacris Hecale, quam Musa loquentibus annis
Battiadæ veteris mirando tradidit ævo.

Thésée parle des sacrifices que mériterait Hécalé, sans que ces sacrifices soient décrits plus tard. Cette supposition est confirmée par un fragment dans lequel Thésée promet à Hécalé de ne l'oublier jamais [1]. L'hémistiche de Pétrone semble être un résumé de ce fragment. S'il en était ainsi, l'œuvre de Callimaque aurait pris fin, comme je le montrerai plus loin, à la mort d'Hécalé; le poète n'aurait raconté ni les sacrifices qui furent la suite de cette mort, ni par conséquent le retour de Thésée à Athènes. Le passage de Plutarque ne prouve absolument rien contre cette manière de voir. La division de l'Hécalé, établie par Naeke, est donc justifiée, sauf pour le dernier chapitre qui, sans doute, n'existait pas.

Ces chapitres devaient être d'étendue très inégale, et il est à regretter que Naeke n'ait pas insisté sur ces différences. Il est vrai que nous n'avons sur ce point aucune preuve, mais en examinant attentivement le sujet du poème, et en considérant les habitudes de composition de Callimaque, on arrive à des vraisemblances dont le critique allemand n'a pas assez tenu compte. Deux faits seulement, dans toute l'épopée, devaient être nécessairement racontés par le poète, sans que le récit en pût être mis dans la bouche d'un interlocuteur; c'est d'abord la rencontre de Thésée et d'Hécalé; c'est ensuite le combat du héros contre le taureau de Marathon. Tous les autres faits dont il a pu être question dans l'Hécalé, et qui ont fourni la matière soit de narrations, soit de descriptions, pouvaient à la rigueur être rappelés dans le dialogue entre les héros du drame. L'épopée tout entière se serait ainsi passée à Marathon, d'abord dans la cabane d'Hécalé, puis dans la campagne où Thésée va dompter le taureau. Pourquoi les détails nécessaires à la clarté ou à l'intérêt du récit, soit sur l'origine du taureau, soit sur les premières années de Thésée, soit enfin sur la vie d'Hécalé elle-même, n'auraient-ils pas été fournis par l'un ou par l'autre des interlocuteurs, à tour de rôle? Cette façon de présenter les faits, plus rapide, plus inattendue, serait-elle contraire au génie de Callimaque?

Presque toujours, dans ses hymnes, Callimaque entre brusquement en matière. Les longueurs viendront plus tard, une fois que le lecteur, mis en train par le début, sera mieux

(1) Fr. 131.

disposé à suivre les savants détours de la composition. Dans l'hymne sur les bains de Pallas, la rencontre de la déesse et de Tirésias, l'imprudence du jeune homme et sa punition sont décrites en quelques vers, tandis que le discours de Pallas à la mère de Tirésias se déroule lentement, avec une apparente insouciance du dénouement. Tout de même, dans l'hymne à Déméter, le poète a vite fait de rappeler le sacrilège d'Erysichthon; mais les phases successives de son supplice sont suivies et observées avec une savante gradation et des nuances infinies ([1]). Dans l'Hécalé, le poète a voulu surtout nous intéresser à la rencontre des deux personnages. Il a prétendu trouver une source d'émotions nouvelles dans cette scène d'apparence si peu épique, un repas rustique servi par la main d'une vieille femme à un demi-dieu. Il me paraît donc que tous les autres détails, sur le taureau de Marathon, sur Thésée, sur sa route de Trézène à Athènes, ne sont qu'accessoires. Mais comme ils sont intéressants par eux-mêmes, et qu'ainsi ils ont dû piquer la curiosité d'un poète érudit, comme ils apportent enfin un surcroît de louanges à Thésée, Callimaque les a introduits en partie dans la scène principale.

On objectera peut-être plusieurs fragments dans lesquels Thésée est désigné à la troisième personne, et qui se rapportent à son enfance ou à son entrée à Athènes. Donc, ce n'était pas lui qui racontait sa propre histoire; donc l'auteur avait consacré à ces antécédents du héros un développement particulier qui devait précéder son entretien avec Hécalé. Évidemment, ces faits avaient été mentionnés par le poète, mais très brièvement. Le récit du voyage à la fois plein de péril et de gloire que fit Thésée de Trézène à Athènes, puis à Marathon, la description des monstres qu'il a terrassés, tout cela nous touchera davantage si nous entendons parler le vainqueur lui-même. Conçoit-on la narration de la bataille contre les Maures faite par un autre témoin que le Cid? D'autre part, la peinture de l'animal qui ravageait les environs de Marathon, ne sera-t-elle pas plus saisissante, si elle est faite par une femme du pays, en proie aux terreurs superstitieuses qu'a répandues la venue soudaine du monstre?

Je conclus de ces quelques considérations que les chapitres

([1]) Cf. *Annales de la Faculté de Bordeaux*, juin 1880, notre article sur l'invention et le style dans les hymnes de Callimaque.

de Naeke ne sauraient en aucune manière être de même importance ni occuper une place égale dans l'épopée de Callimaque. Le premier chapitre, sur le taureau de Marathon, peut être aussi réduit que l'on voudra, car une partie des fables recueillies par le poète a dû être dite à Thésée par Hécalé elle-même. Le second chapitre, relatif aux premières années de Thésée, pouvait être fort court, parce qu'il est certain que le héros, conversant avec Hécalé, a trouvé l'occasion de refaire ce récit d'une façon plus dramatique. Naeke répond à ce raisonnement qu'Hécalé devait connaître les exploits de Thésée et qu'il était inutile de les lui raconter. Il oublie que cette histoire est toute récente, qu'Hécalé vit très isolée, loin d'Athènes, loin de Trézène surtout, qu'enfin une aussi légère invraisemblance n'aurait pas arrêté un poète versé dans son art, quand de cette invraisemblance, si facile à défendre, il savait pouvoir tirer de très heureux effets.

Je ne suis pas non plus d'accord avec Naeke sur l'exorde du poème. Si l'auteur, conformément à ses habitudes, est entré immédiatement au vif de l'action, il a dû nous présenter dès les premiers vers, non point, comme le voudrait Naeke, le taureau de Marathon, mais Hécalé. Dans la pensée du savant critique, le poète nous aurait décrit successivement, dans des chapitres de dimensions à peu près égales, chacun des héros du drame. « Primam partem sive primum caput, vel, si exordium annumeres, secundum, tauri descriptionem fuisse Marathonii puto. Ita decebat poetam, primo taurum ponere, occasionem carminis, deinde ut prodiret Theseus, debellaturus taurum; Theseo ut obviam fieret Hecale [1]. » Je trouve au contraire cette succession d'exordes semblables, cette triple exposition du sujet peu digne d'un poète. Ce n'est point ainsi que procède, par exemple, Théocrite dans sa vingt-quatrième idylle. Au lieu de décrire d'abord les deux serpents, « occasionem carminis, » selon le mot de Naeke, il montre les deux enfants endormis que les monstres vont dévorer. C'est Héraclès, le héros de l'idylle, qui attire le premier notre attention; une transition très simple amènera les deux serpents sur la scène. Faut-il croire que l'ingénieux auteur de l'Hécalé, suivant un procédé tout différent, ne nous a présenté qu'en

[1] *Rhein. Mus.* Reihe II, 2. p. 538.

dernier lieu le personnage qui faisait l'originalité de son poème, et sur lequel il aurait dû, ce semble, appeler l'intérêt dès les premiers vers? Callimaque n'avait sans doute pas méconnu cette nécessité de son sujet, et je pense que l'œuvre commençait par le nom d'Hécalé. Comme dans presque tous les récits de Callimaque, la formule du début était probablement des plus simples : « Il était une femme, etc. » Or, nous trouvons dans les fragments cités sans désignation spéciale, un vers qui pouvait servir à un exorde de ce genre. « Il y avait une femme qui habitait l'Attique (1). » Je n'affirmerais pas que tel fût en effet le premier vers de l'Hécalé; je prétends seulement que cette hypothèse est assez plausible.

Aussi ne suis-je pas de l'avis de Schneider, qui voit le premier vers de l'Hécalé dans un iambique trimètre, tiré, dit Politien, d'une célèbre épigramme aujourd'hui perdue. Cet iambique trimètre, au dire de Schneider, n'aurait pas été tiré d'une épigramme; il faudrait le considérer comme le premier vers de la paraphrase de l'Hécalé en vers iambiques, que fit Marianos, au VIe siècle ap. J.-C. La conjecture est fine, mais sans fondement sérieux; l'explication la plus naturelle de ce vers suffit à la faire rejeter. Voici en effet ce vers : « *et* je chante les vertus d'une vieille femme hospitalière (2). » Le δέ qui suit le premier mot du vers, ne s'explique pas du tout dans l'hypothèse de Schneider. Tout au contraire, cette particule serait tout à fait à sa place si le vers faisait partie, comme l'atteste Politien, d'une épigramme dont l'objet aurait été précisément l'Hécalé de Callimaque. Cette épigramme était peut-être composée comme celle où Callimaque lui-même parle,

(1) Fr. 348 : 'Ακταίην τις ἔναιεν. 'Ακταίη pour 'Ακτή, signifie l'Attique. J'ai pris le texte adopté par Ernesti et après lui par Naeke, 'Ακταίην, au lieu de 'Ακταίη que préfère Schneider. Ce dernier traduit ainsi : *Attica quædam sita erat*, et il s'appuie pour justifier cette traduction sur un passage d'Homère où le verbe ναίω est employé dans le même sens. Mais si le verbe ἔναιεν s'explique dans l'hypothèse de Schneider, le pronom τις *(quædam)* ne peut s'expliquer, en parlant d'une contrée aussi connue que l'Attique. Je crois que Naeke avait raison de voir dans 'Ακταίην un complément du verbe ἔναιεν, et dans τις, se rapportant à un personnage quelconque, sans doute à une femme, le sujet du même verbe. Le sens est ainsi plus correct : « *Atticam quædam* (mulier) *incolebat*. » Cf. Schneider, *Callim*. II, p. 552.

(2) μέλπω δὲ γραίος τῆς φιλοξένου τρόπους.

Schneider le transforme en hexamètre de la manière suivante :

γραυίδος ἀρχαίης δὲ φιλοξένου ἤθε' ἀείδω.

comme il suit, d'un poème épique de Créophyle de Samos [1]. « Je suis l'œuvre du poète de Samos qui reçut un jour dans sa maison l'aède divin; *et je* célèbre Eurytos, ses souffrances et la blonde Iolée, etc. » Au reste le début attribué par Schneider à Callimaque : « Je chante, etc. » dont tous les poètes épiques, à la suite d'Homère, ont tant abusé, ne saurait convenir à un poète dont le goût difficile détestait les imitations banales et l'appareil des épopées cycliques. Aurait-il donc précisément choisi, pour servir d'exorde à une poésie d'un genre nouveau, la formule traditionnelle des exordes épiques?

Donc, « il y avait une femme qui habitait l'Attique, près de l'humide Marathon. Hécalé était son nom. On la nommait ainsi dans les environs parce qu'elle appelait à elle les malheureux, ceux qui traînent de pays en pays leur vie errante. Aussi les voyageurs l'honoraient à cause de son hospitalité; sa maison était ouverte à tout venant [2]. »

Tel pouvait être, à peu de chose près, le début du poème; tous les vers en sont empruntés aux fragments de Callimaque. On sera certainement frappé de l'air de simplicité qui y règne. Il n'est pas jusqu'à cette étymologie populaire du surnom d'Hécalé qui ne donne à l'exorde l'apparence d'un récit familier plutôt que d'une épopée. Cette entrée en matière si familière, rapprochée de celle de l'*Iliade* ou même de l'*Odyssée* et des *Argonautiques* permettrait déjà d'entrevoir le caractère des innovations introduites par Callimaque dans la poésie épique.

Nous connaîtrons mieux Hécalé en la voyant à l'œuvre : une longue énumération de ses qualités eût été superflue; quant à son histoire, elle nous l'apprendra elle-même en la racontant à Thésée. Mais il fallait auparavant dire en peu de mots les raisons qui avaient amené Thésée à Marathon. « C'était le temps où des monstres, fils de la terre [3], » épouvantaient les humains. L'un d'eux avait été envoyé en Crète par Poseidôn, qui l'avait rendu furieux en lançant contre lui « cet animal qui aiguillonne les bœufs, et que les bouviers appellent taon [4]. » Héraclès avait dompté le taureau, l'avait conduit en

(1) Épigr. 7(6) :

τοῦ Σαμίου πόνος εἰμί, δόμῳ ποτὲ θεῖον ἀοιδὸν
δεξαμένου · κλείω δ' Εὔρυτον, ὅσσ' ἔπαθε,
καὶ ξανθὴν Ἰόλειαν.

(2) Fr. 348, 350, 66*b*, 497, 41. — (3) Fr. 376. — (4) Fr. 46.

Grèce et lâché dans les environs d'Argos, « l'infligeant aux malheureux habitants d'Asiné comme un fléau [1]. » De là, le taureau avait traversé l'Isthme de Corinthe par Mégare [2], puis était venu à Marathon où « il causait mille maux [3], » mais où il allait trouver la mort. « Ainsi devait s'accomplir, après beaucoup d'années, l'ordre des destins [4]. »

Malgré l'insuffisance des fragments, on devine que ce court développement sur le taureau était d'un autre ton que le précédent. Le poète passait du style du conte à celui de l'épopée. Après avoir parlé d'Hécalé en termes simples, voisins de la prose, c'est avec de grandes images qu'il décrit le monstre funeste, auteur de tant de larmes, et qu'un dieu seul pourra vaincre.

Virgile nous fournit, dans un récit analogue, une transition qui conviendrait ici dans le récit de Callimaque. Dans l'épisode de Cacus et d'Hercule, après avoir fait à Énée une description magnifique du géant redoutable et de son repaire couvert de sang et de débris humains, Évandre continue en ces termes : « Le temps enfin, répondant à nos désirs, nous apporta le secours et la présence d'un dieu. Le grand vengeur des crimes, fier de la mort et des dépouilles du triple Géryon, Alcide arrivait [5]. » De même le jeune Thésée, vengeur des crimes, après avoir immolé sur son chemin des monstres odieux, arrivait à Athènes. Ainsi peut-être était

(1) Fr. 151. *Étym. Magn.* p. 154, 8. Ἀσινεῖς, οἱ Δρύοπες οἱ τὴν Ἀσίνην κατοικοῦντες · Καλλίμαχος · δειλαίοις Ἀσινεῦσιν ἐπὶ τριπτῆρες ἁρπάσας. Ce vers n'a pas de sens. Sylburg propose ἐπὶ τριπτῆρ' ἐσαράξας; Hermann et Schneider adoptent la leçon ἐπὶ τριπτῆρας ἀράξας. Schneider l'explique en disant qu'Héraclès fit passer les Dryopes dans le Péloponèse (Diod. IV, 37), et qu'il les infligea aux habitants d'Asiné « *quasi* τριπτῆρας. » Je préfère, pour ma part, la première leçon : ἐπὶ τριπτῆρ' ἐσαράξας. Le singulier τριπτῆρα signifierait le taureau de Marathon qu'Héraclès conduisit dans le Péloponèse et lâcha dans le territoire d'Argos. (Pausan. I, 27, 10 : ὡς δὲ ἐς τὸ πέδιον ἀφείθη τὸ Ἀργείων.) Il s'agirait donc du taureau qui fit le malheur des habitants d'Asiné. Cette ville est en effet très voisine d'Argos; en revenant de Crète avec le taureau, Héraclès passa par Asiné et c'est là qu'il laissa le taureau s'échapper. La leçon de Sylburg a l'avantage d'être plus facile à expliquer à cause de la rareté du mot ἐσαράξας. Le fragment 151 faisait donc partie de l'Hécalé. La ville d'Asiné est encore désignée dans le fragment 186. — (2) Fr. 54. — (3) Fr. 434. — (4) Fr. 212 : καὶ τὰ μὲν ὡς ἤμελλε μετὰ χρόνον ἐκτελέεσθαι. Naeke a bien vu que ce vers devait se trouver à la fin d'un développement ou au commencement du développement suivant Il servait selon moi de conclusion à la légende du taureau de Marathon, et préparait celle de Thésée qui allait suivre. Mais, à lui seul, il ne suffit pas pour justifier le passage d'une légende à l'autre. Il fallait un ou deux vers pour relier ensemble ces deux développements. — (5) Virg. *Én.* VIII, 200 et suiv.

amené le récit de l'enfance et de l'adolescence de Thésée, dont on retrouve la trace et quelques points principaux dans les fragments. Le poète mentionnait d'abord l'origine de Thésée, descendant d'Erechthée, et à ce propos rappelait la naissance extraordinaire du fondateur de la race [1]. Elevé à Trézène, auprès de son aïeul Pittheus [2], Thésée avait grandi au milieu d'exercices qui avaient accru sa force et son courage. Peut-être l'enfance du héros avait-elle suggéré à Callimaque un développement analogue à celui de Théocrite sur l'enfance d'Héraclès; il n'en est du moins pas resté de trace. Quand il fut assez grand, sa mère Aethra lui dit d'aller chercher l'épée que son père « avait placée avec ses sandales à Trézène, sous une énorme pierre [3]. » Thésée « ayant pris l'épée d'Aedepsos et les sandales que l'humidité n'avait pas moisies [4] », revint vers sa mère. « Celle-ci reconnut qu'il était bien le fils d'Égée [5]. » et elle l'envoya à Athènes, vers son père. Thésée partit d'Athènes à la recherche du taureau, à l'époque où les Athéniens « célébraient, en formant des chœurs de danse, la fête de Dionysos Limnæos [6]. »

Tout ce qui précède n'est que l'exposition du sujet; ici commence véritablement l'action. Thésée et Hécalé se rencontrent, les fragments ne nous disent pas dans quelle circonstance, mais l'auteur n'a pas dû se mettre en frais d'imagination pour amener une rencontre qui s'explique d'elle-même. Aussi ne puis-je accepter l'hypothèse d'Hecker et de Schneider qui placent en cet endroit de l'Hécalé plusieurs fragments anonymes où serait décrit un orage survenant soudain dans un ciel tout à l'heure pur comme un cristal. Surpris par cet orage, Thésée serait allé frapper à la porte d'une pauvre cabane [7]. C'était la cabane d'Hécalé. Il me semble qu'un ancien, fût-ce même Callimaque, n'aurait pas cru nécessaire de recourir à ces inventions romanesques; cet orage survient trop à propos pour expliquer l'entrevue des

(1) Fr. 61. La même légende était racontée dans les *Aitia*, fr. 19. Cf. Schneider, *Callim.* II, p. 98. — (2) Fr. 567. — (3) Fr. 66. — (4) Fr. 51*a*, 313. — (5) Fr. 53. — (6) Fr. 66*a*. — (7) Schneider, *Callim.* II, p. 179; Naeke, *Rhein. Mus.* Reihe II, 3. p. 522, ne se prononce pas sur la manière dont la rencontre put avoir lieu : « Occurrit Hecale Theseo. Utrum exspectanti et visere Hecalen paranti, de qua fortasse aliquid audiverat, an forte fortuna, vel quod ipsa accedere Theseum comperisset, pro certo dici nequit. » Il me semble que le hasard seul a dû amener la rencontre; elle sera du moins plus dramatique si elle est imprévue pour l'un et pour l'autre.

deux héros de l'épopée. Admettons simplement que Thésée, cherchant un abri où il pût passer la nuit, a rencontré tout d'abord une vieille femme à laquelle il s'est adressé; c'était Hécalé elle-même. Nous avons précisément un fragment dans lequel est décrite une personne qui porte une cruche à son bras. Ne serait-ce pas celle que nous cherchons? Au moment donc où Hécalé rentre chez elle, après avoir été puiser de l'eau, Thésée l'aperçoit et s'approche d'elle. « Elle avait l'aspect d'une vieille femme; sa tête était couverte d'un large chapeau de berger; elle avait un bâton à la main, portait à son bras gauche une cruche pleine, et marchait en s'appuyant sur la branche de bruyère qui servait de soutien à sa vieillesse (1). » De son côté elle a vu Thésée, et a été frappée de sa beauté qu'elle compare à celle d'un dieu. « Lui aussi, les boucles soyeuses de ses cheveux retombaient sur ses épaules; il était vêtu d'une chlamyde rattachée par des agrafes d'or (2). »

Tel est le contraste auquel devait certainement nous conduire, dans la pensée de Callimaque, toute la première partie du poème. Ces rencontres, ces conversations d'un héros avec un esclave ou une personne de basse condition, n'étaient pas inconnues des anciens poètes: il suffirait de raconter l'entretien d'Ulysse avec Eumée ou avec sa vieille nourrice. Mais ce qui n'avait été jusque-là qu'un épisode, un accident, devenait dans Callimaque le sujet même d'une épopée; c'était là l'innovation. Nous ne savons si Callimaque avait décrit la cabane d'Hécalé, comme il avait décrit Hécalé elle-même. Il semble difficile qu'il n'ait pas signalé par un vers ou au moins par une épithète l'humble réduit qui allait abriter le héros vainqueur de tant de monstres et d'Hadès lui-même. Nous avons d'autant plus lieu de le supposer, qu'Ovide, dans son charmant poème de Philémon et Baucis, imité sans doute de l'Hécalé, consacre un vers à la description de la « petite »

(1) Fr. 511, 124, 181, fr. anon. 48, fr. 125. Ce dernier fragment répète le fragment 124. Nacke pense qu'ils étaient séparés par un certain intervalle; Schneider croit que le fragment 124 se rapporte à Thésée; mais il est impossible que le poète ait donné à Thésée la coiffure et le costume rustiques d'Hécalé; il fallait qu'il y eût entre les deux personnages un contraste dans leur costume aussi bien que dans leur sexe, leur âge, leur caractère et leur destinée. Je suppose donc que le poète montre d'abord Hécalé (fr. 124), puis il rapporte l'impression que sa vue produit sur Thésée. C'est à ce point de vue que la même description est renouvelée, comme le prouverait le vers ἔπρεπέ τοι προέχουσα κάρης εὐρεῖα καλύπτρη, et dans ce vers le mot ἔπρεπε. — (2) Fr. 44, 59, 149.

cabane des deux vieillards, « couverte de chaume et de joncs des marais [1]. » La demeure d'Évandre dans Virgile est aussi une petite cabane couverte de chaume [2]. C'est peut-être à une description de ce genre que se rattache le fragment de Callimaque où il est question d'une « petite maison » [3]. Je ne sais si Ovide a également emprunté au poète grec le vers pittoresque et touchant dans lequel il représente Jupiter et Mercure obligés de se courber pour entrer par la porte trop basse pour eux [4]. C'eût été pour Callimaque une façon de renouveler par une image saisissante le contraste entre la pauvre vieille femme et le héros à la taille droite et fière. Dans l'épisode de Cacus, Virgile a repris et développé la même image, en la relevant, comme toujours, par une haute pensée morale. Le vieil Évandre, qui s'avance avec peine, à cause de son âge, entre Pallas son fils et son hôte Énée, jeunes tous les deux, rappelle Hécalé accompagnant Thésée jusque chez elle. Mais de quel air noble, avec quelle dignité modeste, il fait à l'illustre étranger les honneurs de sa chaumière! « Alcide vainqueur, dit-il, est entré sous ce toit; voilà le palais qui l'a reçu. Tâche donc, ô mon hôte, de mépriser la richesse; montre-toi digne d'un dieu, et ne viens pas ici avec du dédain pour ma pauvreté. Il dit, et fit entrer le grand Énée dans l'étroite demeure [5]. » — « Saluez ces pénates d'argile, » dit également Philémon aux divins étrangers, dans le récit de La Fontaine. Il est douteux que l'expression de cette pieuse fierté se trouvât dans l'Hécalé, mais le vers descriptif, qui se rencontre dans Ovide, n'y manquait probablement pas.

Nous sommes arrivés à la scène principale du poème, le récit de cette soirée et de cette nuit passées dans la chaumière d'Hécalé. Cette scène était certainement, comme le prouvent les fragments eux-mêmes, mêlée de descriptions et de dialogue. La nécessité du dialogue ressort du seul exposé du sujet. Ovide pouvait bien s'en passer dans la fable de Baucis et Philémon, ou s'en débarrasser au moyen d'un seul vers : « Cependant les heures s'écoulaient en conversations [6]. » Ici, en effet, nous n'avons rien à apprendre; les actes des deux

(1) Ovid. *Metam.* VIII, 630. — (2) Virg. *En.* VIII, 455. — (3) Fr. 319. — (4) Ovid. *Metam.* 637 :

Summissoque humiles intrarunt vertice postes.

(5) Virg. *En.* VIII, 362 et suiv. — (6) Ovid. *Metam.* VIII, 651.

vieillards, le tableau de leur vie simple et honnête nous en disent assez. Il n'en est pas de même dans l'Hécalé. Thésée qui n'est pas un dieu, et qui ne pénètre pas comme Jupiter au fond des âmes, doit avoir la curiosité de connaître la femme qui lui offre une hospitalité si digne et si cordiale. Hécalé a appris le nom de son hôte; elle a appris le motif de sa venue; elle l'admire et elle tremble; elle sait ce que peuvent son intrépidité et sa jeune vigueur, mais elle sait aussi avec quel dangereux ennemi il va se mesurer; elle ne peut se lasser sans doute, avec l'insistance et la prolixité naturelles aux vieillards et aux femmes, de poser des questions, de donner des conseils, d'entourer de sa sollicitude maternelle ce jeune homme qu'elle connaît à peine, mais qu'elle considère déjà comme son fils (1). Il faut enfin qu'à travers la longue description du repas, l'action marche, l'intérêt grandisse; or le dialogue seul empêchera l'action d'être suspendue et l'intérêt de languir. Au moment où Thésée quittera la demeure d'Hécalé, il faut que nous partagions leurs inquiétudes et leurs espérances. Le poète s'est donc gardé avec raison de supprimer l'entretien des deux convives; il en a fait au contraire la pièce principale de l'épopée, le nœud même de l'action. Ce qui précède n'en était que la préparation; ce qui suit n'en sera que le dénouement.

Il est impossible de dire avec certitude quelle était la suite de ce dialogue. Naeke, pensant que la description des préparatifs du repas et le récit du repas lui-même ne pouvaient pas être interrompus, a réservé pour plus tard la conversation de Thésée et d'Hécalé. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la réalité, et, ce qui est plus grave, ce n'est pas ainsi qu'a dû les représenter un poète préoccupé de l'intérêt dramatique. Tout autre est la disposition du XIVe chant de l'*Odyssée* dont le sujet n'est que la description d'un repas entremêlée de conversations. A peine Eumée a-t-il reçu Ulysse et lui a-t-il souhaité la bienvenue au nom de Zeus hospitalier, qu'il se laisse aller, comme poussé par un secret pressentiment, à exprimer devant cet étranger les

(1) Ce sentiment est exprimé avec précision dans le passage emprunté par Plutarque à Philochore, dont j'ai parlé plus haut : « διὰ τὸ κἀκείνην νέον ὄντα κομιδῇ τὸν Θησέα ξενίζουσαν ἀσπάσασθαι πρεσβυτικῶς καὶ φιλοφρονεῖσθαι τοιούτοις ὑποκορισμοῖς. »

chagrins qui l'assiègent, et à déplorer une fois de plus la mort de son maître. Les préparatifs du repas interrompent alors le dialogue qui reprend bientôt après, lorsque Eumée engage Ulysse à manger. La pensée du vieillard se reporte sur les prétendants qui pillent et dévorent la maison d'Ulysse; et avec la fierté touchante d'un vieux serviteur, il énumère les richesses du palais d'Ithaque. Tandis qu'Ulysse mange, le dialogue cesse, mais pendant six vers seulement; après quoi, il se développe longuement, à la manière homérique, jusqu'à ce que l'arrivée des porchers lui donne un autre tour. Eumée et les autres serviteurs apprêtent leur souper. Cependant le divin porcher ne peut écarter la double pensée qui l'obsède, la crainte d'avoir perdu son maître pour toujours, et l'espérance de le revoir. Les paroles d'Ulysse ont apaisé sa crainte et ranimé son espérance. Tandis que ses premières paroles ont été un cri de détresse : « Les dieux m'ont donné bien d'autres causes de douleurs et de gémissements (1), » il a maintenant confiance dans l'avenir et dans la bonté des dieux. Il n'ose exprimer ouvertement cette confiance encore bien incertaine, mais elle se trahit dans ces paroles : « Mange, divin étranger, jouis des biens qui te sont offerts. La divinité te donnera et te laissera ce qui lui aura plu dans son cœur, car elle peut tout (2). » N'est-ce pas là une prière indirecte adressée à cette divinité toute-puissante qui voudra peut-être ramener Ulysse dans sa maison? L'action a donc marché; Ulysse et Eumée sont plus près de s'entendre et de se reconnaître, le dénouement de l'épopée se laisse entrevoir. Nous ne savons si Callimaque avait suivi cet exemple, mais on aimerait à penser qu'il avait su, comme le vieil Homère, disposer d'une manière vivante et dramatique les incidents variés de l'entrevue de Thésée et d'Hécalé.

Le récit qui accompagnait le dialogue devait être très détaillé. Ce détail, prouvé par les fragments, était nécessaire. Au lieu de peindre à larges traits une vaste toile où les personnages dépassent la grandeur naturelle, et où les objets qui les entourent sont seulement indiqués d'une touche simple et sûre, et ne servent qu'à rendre plus vive l'impression de l'ensemble, Callimaque réunit dans un petit cadre deux

(1) Hom. *Odyss.* XIV, 39. — (2) Hom. *Odyss.* XIV, 443 et suiv

ou trois portraits de proportions réduites, d'un rendu saisissant, autour desquels il multiplie les accessoires. L'intérieur de la chambre où Hécalé reçoit Thésée, fait songer involontairement, malgré la différence des époques et des sujets, à un intérieur d'Ostade ou de Téniers. On voit Hécalé faire asseoir Thésée sur un petit lit de repos (1), puis nettoyer le foyer (2), y mettre du bois sec (3), et allumer le feu. Elle dit ensuite à Thésée de se rapprocher de la flamme (4), et elle prépare le bain, en ayant soin de mêler dans une juste proportion l'eau froide et l'eau chaude (5).

L'onde tiède, on lava les pieds des voyageurs,

dit La Fontaine. Cependant, la conversation s'engageait, d'abord timide, coupée, puis familière et continue. Thésée interroge Hécalé sur son nom, sur sa condition. Celle-ci hésite d'abord. « Pourquoi réveiller un passé plein de larmes (6)? » Enfin elle se décide à répondre, non sans quelques longueurs, « car les lèvres d'une vieille femme sont toujours en mouvement (7). » Une fois engagée dans la voie des confidences, elle ne s'arrête plus; elle dit toute sa vie; elle est d'origine athénienne et descend des mêmes aïeux que Thésée (8); elle était riche autrefois, « elle possédait une aire dont les bœufs foulaient le blé sous leurs pieds (9); » plus tard, « son mauvais destin l'a fait partir de Colone, où elle habitait, et l'a transportée à Marathon (10); » dès lors, la mauvaise fortune l'a accablée, ses biens lui ont été enlevés, etc. (11). » Et tout en

(1) Fr. 237. — (2) Fr. 216. Contrairement à l'avis de Bentley et de Schneider, je crois avec Meineke que le vers σὺν δ' ἀμυδις φορυτόν τε καὶ ἴπνια λύματ' ἄειρεν se rapportait à Hécalé balayant l'intérieur de la cheminée pour y faire du feu, et non à Hercule nettoyant les écuries d'Augias. Le premier sens résulte pour moi de la simplicité familière des expressions, qui ne conviendraient pas au récit d'un des travaux du dieu. — (3) Fr. 66*c*, 289; cf. Ovid. *Metam.* VIII, 641 et suiv. — (4) Fr. 494. — (5) Tous les fragments (34, 60, 66), d'après lesquels on peut conjecturer qu'Hécalé lave les pieds de Thésée, sont anonymes, mais ils conviennent si bien au sujet que Schneider n'a pas craint de les introduire au milieu des autres fragments de l'Hécalé, bien que dans le récit d'Ovide, ce détail ait été laissé de côté. Je ne les rappelle donc ici qu'avec réserve et sans me prononcer sur leur authenticité. — (6) Fr. 273. — (7) Fr. *anon.* 2. — (8) Fr. *anon.* 37. — (9) Fr. 51. — (10) Fr. 428. Pour ce fragment, dont l'interprétation est très difficile, j'ai adopté comme la plus plausible, mais sans y avoir une entière confiance, et par impuissance d'en trouver une autre, l'explication de Schneider, *Callim.* II, p. 602 et suiv. Le fr. 66*e* faisait partie du même passage. — (11) Le fragment 476 : πάσχομεν ἄστηνοι · τὰ μὲν οἴκοθε πάντα δέδασται, que Schneider fait rentrer dans les *Aitia*, serait tout à fait à sa place dans les paroles d'Hécalé.

parlant, la vieille femme, le dos courbé, mais encore alerte, va et vient dans la chambre, empressée autour de son hôte. Notre imagination supplée alors au silence du texte; on croit voir la figure ridée et bienveillante, on se représente les gestes et l'accent d'Hécalé, tandis que, dans son langage populaire, elle multiplie les formules proverbiales et les jurons [1].

Au cours de cet entretien, le repas se prépare. Hécalé s'est sans doute excusée de ne pouvoir servir à son hôte un repas digne de lui, et a dit à peu près comme Philémon :

> Encor que le pouvoir au désir ne réponde,
> Nos hôtes agréeront les soins qui leur sont dus.

Pour marquer qu'il est sensible à ces bons procédés, Thésée la rassure et dit qu'il lui suffit d'apaiser sa faim dévorante [2]. Faut-il emprunter ici à Ovide et à La Fontaine la description qui suit, la table boiteuse mise tant bien que mal en équilibre, et essuyée soigneusement avec des feuilles de menthe [3]? Nous n'avons aucune preuve que ce détail se trouvât dans Callimaque; mais ce qui s'y trouvait certainement, c'était le menu du festin. Naeke l'a presque en entier reconstitué : un jambon qu'Hécalé, tout comme Baucis dans Ovide, décroche à l'aide d'une fourche du plafond enfumé [4]; des olives de plusieurs espèces, sèches ou marinées [5]; des herbes variées, serpolet, laiteron, etc. [6], peut-être un *aioli* [7]; et enfin,

[1] Je cite ici, comme le plus intéressant de ces fragments, et pour donner une idée du langage populaire et réel que le poète alexandrin faisait parler à ses personnages, les paroles suivantes qui sont évidemment prononcées par Hécalé : « Oui, je le jure par ma peau ridée, oui, par ce bâton de bois desséché. » (Fr. 49.)

> ναὶ μὰ τὸ ῥικνὸν
> σῦφαρ ἐμόν, ναὶ τοῦτο τὸ δένδρεον αὖον ἐὸν περ.

[2] Fr. *anon.* 43. — [3] Ovid. *Metam.* 660 :

> *Accubuere dei. Mensam succincta tremensque*
> *Ponit anus. Mensæ sed erat pes tertius impar :*
> *Testa parem facit. Quæ postquam subdita clivum*
> *Sustulit, æquatam mentæ tersere virentes.*

[4] Fr. 246. — [5] Fr. 50. — [6] Fr. 60, 63, 64. — [7] Fr. 282. Je dis *peut-être,* parce que, dans les mots ἣν ἐτρίψαντο μυσωτόν, le pluriel ἐτρίψαντο empêche de rapporter avec certitude ce fragment à l'Hécalé. Dans tous les cas, on ne voit pas dans quelle autre poésie de Callimaque se serait trouvée cette description de la manière dont se fait le *moretum*, et l'on peut imaginer plusieurs façons d'expliquer le pluriel ἐτρίψαντο. Le *moretum* de Virgile rappelle par un grand nombre de détails le poème de Callimaque et peut servir à en mieux comprendre le caractère familier, quelques-uns diraient aujourd'hui *réaliste*.

comme plat de résistance, une copieuse *polenta* faite avec de la farine d'orge. La bonne femme avait mis tous ses soins à la faire bouillir, la remuant lentement avec une cuiller, et la retirant du feu dès que les boursouflures apparues à la surface l'eurent avertie qu'il était temps de mettre sur la table ce mets de luxe [1]. De la huche, Hécalé retira en quantité suffisante plusieurs de ces pains « que les femmes tiennent chauds sous la cendre en attendant le retour des gars qui reviennent le soir de leur ouvrage [2]. » Comme nous voilà transportés en pleine campagne grecque, au milieu de paysans sobres et durs, nourris surtout d'olives et de racines [3], et quelle poésie dans cette peinture du retour des champs, à la tombée du crépuscule! Combien ce repas si pauvre, où Hécalé a cependant mis tout ce qu'elle possède, est plus dans la vérité que celui d'Ovide, où abondent les fruits de toute espèce, où un cratère d'argent se mêle à la vaisselle d'argile et de bois, où le pain est servi dans des corbeilles, où l'on parle d'un premier et d'un second service, où l'on boit du vin [4]! La Fontaine a eu un bien plus juste sentiment de la mesure et de la convenance, en résumant en deux vers la longue énumération de son modèle :

Le linge orné de fleurs fut couvert, pour tous mets,
D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérès.

Quant au vin, La Fontaine n'a pas cru pouvoir le supprimer. Je doute pourtant qu'il y eût du vin, même pour les grands jours, dans la cabane d'Hécalé.

Il est rare que dans Homère les repas soient racontés avec cette abondance de détails. Quelques expressions lui suffisent pour dire la manière de couper la viande et de la faire cuire, de distribuer le pain et de servir le vin. Mais alors même qu'il insiste sur ces circonstances, ce n'est jamais pour montrer par une description minutieuse la pauvreté de l'hôte et l'indigence du festin. Presque toujours, au contraire, il admire naïvement la douceur du vin, la succulence des viandes.

(1) Fr. 41 *anon*, fr. 178, 205, 232. — (2) Fr. 454, 157, 190. — (3) φυλλοτρῶγες : (Antiphane), cf. Athen. II, p. 60. — (4) Ovid. *Metam.* VIII, 672 :

Nec longæ rursus referuntur vina senectæ.

Il est vrai que ce vin est du vin nouveau ; il est vrai aussi que ce vin sera tout à l'heure l'occasion d'un miracle.

Il exprime les sentiments des personnages plutôt qu'il ne s'applique à peindre chaque chose avec exactitude. La plus maigre chère est toujours exquise pour des appétits robustes; Homère agrandit et embellit les objets parce que ses personnages et lui-même les voient d'une autre manière que nous; mais la peinture, pour être idéale, n'en est pas moins vraie. Callimaque apporte dans son œuvre d'autres préoccupations; il a pour les choses moins de sympathie que de curiosité; il ne les admire ni ne cherche à les admirer; son but est de les peindre telles qu'elles sont, si humbles, si peu dignes d'attention qu'elles paraissent. Dans tous les fragments qui nous restent sur le repas servi à Thésée par Hécalé, nous ne rencontrons pas une seule épithète admirative : des olives rances, un jambon desséché, de la bouillie épaisse, du pain de paysan, voilà ce qu'était ce festin; mais ce n'est pas ainsi qu'il parut à la bonne femme si fière de l'offrir, et au jeune homme si pressé d'y prendre part.

Mais il est temps de rentrer dans l'épopée. Les questions qui se pressent sur les lèvres d'Hécalé seront pour le poète une occasion toute naturelle d'en revenir à de plus grandes scènes. Après que la vieille femme a exprimé son admiration pour Thésée, en refaisant peut-être à sa manière son portrait et en insistant sur les particularités de son costume (1), elle le questionne sur son voyage, sur son entreprise. Celui-ci répond, et son histoire, opposée à celle d'Hécalé, devait être comme la représentation de la vie d'un héros. Malgré le petit nombre des fragments qui se rapportent à cette partie du poème, la suite de la narration est facile à reconstituer. Les historiens, les mythologues et les poètes ont parlé de ce voyage tragique et glorieux, de Trézène à Marathon. Le résumé en a été tracé par Ovide, en quelques vers expressifs (2). Chaque pas de Thésée est marqué par une rencontre sanglante et par une victoire; six ennemis redoutables succombent tour à tour sous ses coups. C'était, à Épidaure, le terrible Corynetes; dans l'isthme de Corinthe, le géant Sinis, qui ployait en les abaissant jusqu'au sol deux branches maîtresses d'un arbre, y attachait les victimes tombées sous sa main, et laissait ensuite les branches, reprenant leur position primitive,

(1) Fr. 311, 299. — (2) Ovid. *Metam.* VII, 433 et suiv.

déchirer les membres des misérables. C'était le sanglier de Cromyon; c'était, à Mégare, Sciron, dont la férocité ingénieuse avait inventé un supplice nouveau. Du haut des rochers qui portent son nom, il précipitait les voyageurs attirés par la curiosité, et dans le gouffre où ils s'abîmaient, ceux-ci devenaient la proie d'une tortue énorme, dressée à cette horrible chasse. C'était Cercyon à Éleusis; c'était enfin Procuste à Corydallos, en Attique. On voit combien un tel sujet prêtait à la description, mais il serait téméraire de vouloir conjecturer la manière dont Callimaque s'en était servi. Nous savons seulement que, fidèle aux habitudes et aux préférences de l'école alexandrine, il avait profité des occasions qui s'offraient à lui de montrer son érudition. En parlant de la ville d'Hermione, voisine de Trézène, théâtre de ses premiers combats, Thésée rappelle très doctement que les morts de cette ville jouissaient de la franchise du passage dans les enfers. Déméter, pour remercier les habitants de lui avoir appris que sa fille avait été enlevée en cet endroit par Hadès, leur avait accordé cette franchise [1]. Çà et là, dans les fragments de Callimaque, se détache quelque vers descriptif qui devait entrer dans la narration de Thésée. Ici, c'est un personnage quelconque, sans doute un des géants vaincus par Thésée, qui est dépeint « pareil à un serpent qui dresse hors de son repaire sa tête mobile [2]. » Ailleurs, ce sont les roches scironiennes : « Le rocher à pic était suspendu au-dessus des flots, et il était impossible d'en descendre [3]. » Voici maintenant « la palestre inhospitalière de Cercyon, couverte de sueur et de sang [4]. » Quelques vers, consacrés à Athènes [5], terminaient cette énumération. Le poète y citait, en termes savants, et sans redouter les anachronismes, quelques-uns des monuments de la ville où devait bientôt régner Thésée [6].

Le lecteur était ainsi, par de savants détours, ramené au point de départ, à ce taureau de Marathon que Thésée allait, au risque de sa vie, terrasser le lendemain. Il était impossible que la conversation de Thésée et d'Hécalé ne finît point par là. C'était le sujet qui les préoccupait également, et le contraste de leurs caractères pouvait se montrer à la différence

(1) Fr. 110. — (2) Fr. 438. — (3) Fr. *anon.* 7. — (4) Fr. *anon.* 20. — (5) Fr. 66 *f.* — (6) Fr. 141.

de leur langage sur ce point. Il n'eût pas été convenable que Thésée exprimât ou même laissât voir quelque appréhension; sa fermeté, son sang-froid, la protection divine dont il se sent couvert ont arrêté dans son âme toute pensée, et sur sa bouche toute parole timide. Cette attitude sera plus dramatique à côté des craintes et des larmes d'Hécalé. Je croirais donc volontiers qu'il faut placer ici quelques fragments anonymes très heureusement rattachés à l'Hécalé par Hecker. N'est-ce pas Hécalé qui, en parlant du taureau de Marathon, emportée par son imagination et par l'ardeur de son désir, se serait écriée : « Oh! que je voudrais, tandis qu'il est encore en vie, lui crever les yeux avec des morceaux de bois, et, si ce n'était un sacrilège, me rassasier de sa chair crue (1)! » Ces paroles sortent du naturel ordinaire de la poésie grecque; une passion violente peut seule en justifier l'exagération. C'est encore Hécalé qui devait dire, en ce même endroit, mais en parlant du taureau, et non de Thésée, comme on le croit généralement : « Que je meure, une fois que j'aurai appris qu'il a rendu le dernier soupir (2). » Voilà, je pense, le pressentiment qui eût été habilement exprimé à la fin de cette scène, pour nous préparer à la fin de l'épopée. Du calme et de l'agréable familiarité des premiers moments de la rencontre, nous avons été conduits par d'insensibles transitions à l'expression pathétique des angoisses qui étreignent le cœur d'Hécalé.

Cependant la nuit s'avançait. « Lorsque la mèche de la lampe se fut chargée de champignons ardents (3), » Thésée se retira. Hécalé restée seule, assaillie de craintes superstitieuses et de sombres pensées, frémit au moindre bruit; le vol d'une chouette lui paraît un présage de mort (4). « Si j'ai refusé mainte fois d'écouter la mort qui m'appelait, dit-elle, ce n'était pas pour pleurer ensuite sur ton trépas (5). » Idée touchante, à peine indiquée dans le fragment qui précède, mais peut-être plus longuement développée dans le poème. La vieillesse inutile et chancelante a de ces généreux regrets en présence des morts prématurées; Hécalé s'en veut de survivre à Thésée. La nuit s'écoula au milieu de ces craintes. « Quand l'aurore se réveilla, levant sa tête terrible (6), » Hécalé alla

(1) Fr. *anon.* 58. — (2) Fr. 219. — (3) Fr. 47. — (4) Fr. 43. — (5) Fr. 144. — (6) Fr. 206.

avertir Thésée (1) et lui faire ses derniers adieux. « Que la divinité écarte de toi le malheur (2), » dit un fragment de Callimaque. Ce sont peut-être les dernières paroles d'Hécalé à son hôte.

Naeke et Schneider ont cru devoir réserver pour un développement spécial, placé après le départ de Thésée, l'expression des inquiétudes d'Hécalé. Ils ont considéré les quelques fragments où ces craintes se trahissent, comme faisant partie d'un même monologue qui aurait formé un chapitre essentiel du poème. Il me semble que la présence de Thésée rend cette confidence plus dramatique, et qu'elle est naturellement provoquée par le cours de la conversation entre les deux personnages. Après avoir indiqué discrètement une première fois ses craintes, dans son entretien avec Thésée, Hécalé demeurée seule, tandis que son hôte dort, laisse un libre cours à ses pensées funèbres; voilà qui est dramatique. Supposez au contraire qu'elle n'en dise rien à Thésée, leur entretien réduit à la narration des exploits de Thésée n'a plus le même intérêt. Il est en outre difficile de prolonger un monologue de ce genre, contre les habitudes de la poésie grecque. Enfin, s'il est vrai que le fragment cité plus haut sur le lever de l'aurore fût réellement tiré de l'Hécalé; si le texte adopté par Naeke et Schneider est le véritable, l'épithète de terrible donnée au jour qui se lève ne peut se comprendre — et dans ce cas elle est fort belle — que si les sentiments exprimés par les personnages nous ont disposés à considérer ainsi ce jour mystérieux où se décidera la destinée des deux héros (3). Pour Thésée comme pour Hécalé, c'est un jour terrible, celui qui éclairera ou la victoire de Thésée, ou la mort de tous les deux. En interprétant ainsi le plan de toute cette partie du poème, j'y trouve une grande entente de la composition dramatique. Rien ne nous autorise à

(1) Fr. 278. — (2) Fr. 302. — (3) Fr. 206:

τόφρα δ' ἀνίσχουσα βλοσυρὸν λόφον ἔγρετο Τιτώ.

Schneider, s'appuyant sur les exemples de Nonnus et de Manéthon, traduit βλοσυρός par λαμπρός; mais ce sens est extrêmement rare, et je ne vois pas pourquoi l'on ne conserverait pas à cette belle épithète sa signification ordinaire, surtout quand il s'agit de l'expression d'une physionomie. Le mot βλοσυρός a ici le même sens que dans ce vers où Théocrite peint un héros dont l'air était si redoutable que personne n'osait lutter contre lui (*Id.* XXIV, 116) :

τοῖον ἐπισκύνιον βλοσυρῷ ἐπέκειτο προσώπῳ.

contester que dans une épopée dont la donnée est essentiellement touchante, Callimaque ait su trouver la mise en scène la plus capable de nous toucher.

La description du combat de Thésée contre le taureau ne se trouve pas dans les fragments; à peine peut-on y rapporter sans hésitation un ou deux vers. Callimaque avait sans doute montré Thésée, « héros au bras toujours agile, resté seul » au milieu de la fuite de tous, en face du taureau dont il attend l'attaque de pied ferme. C'est à peu près l'attitude d'Hippolyte dans le récit de Théramène. Au moment où le taureau se précipite sur lui la tête baissée, Thésée le saisit par ses cornes meurtrières, le contraint à ployer les genoux et le tient en respect, malgré ses efforts inutiles (2). Les gens du pays, rassurés par la force surnaturelle de Thésée, accourent et garrottent le monstre, fils de Poseidôn. Telle devait être à peu près la description de Callimaque, si nous en croyons deux vers séparés dans les fragments, mais qui devaient faire partie d'un même tableau. Une imitation presque littérale de Catulle dans les noces de Thétis et de Pélée, prouve que ces deux vers se succédaient à peu près dans l'œuvre de Callimaque (3). Au reste, ils nous apprennent l'issue du combat, plutôt qu'ils ne racontent le combat lui-même. Cette narration se trouve du moins dans la XXVe idylle de Théocrite. Au moment où le taureau Phaethon aperçoit la peau de lion dont Héraclès est revêtu, il fond sur lui tête baissée. « Le héros, de sa main robuste, le saisit aussitôt par la corne gauche et l'abattit le cou contre le sol, malgré son poids; puis il le rejeta en arrière, en pesant sur lui avec son épaule, et l'on voyait, sur son bras immobile, se raidir ses muscles tendus (4). » Callimaque avait peut-être cherché et réussi à produire en quelques vers le même effet plastique : la peinture d'Héraclès et de Phaethon rappelle les bas-reliefs des métopes du Parthénon.

(1) Fr. 303. — (2) Fr. 249, fr. *anon.* 389 :

θηρὸς ἐρωήσας ὀλοὸν κέρας, [ἦκεν ἔραζε]
πολλὰ μάτην κεράεσσιν ἐς ἠέρα θυμήναντα.

J'ai rapproché ces deux vers malgré la répétition du mot κέρας, afin de rendre plus claire la description de Callimaque. Peut-être y avait-il un ou deux vers qui séparaient ceux que j'ai cités. — (3) Catulle, LXIV, 111.

Sic domito sævum prostravit corpore Theseus
Nequicquam vanis jactantem cornua ventis.

(4) Theocr. *Id.* XXV, v. 145 et suiv.

La même idylle de Théocrite contient un récit beaucoup plus détaillé du combat d'Héraclès contre le lion de Némée. Il est douteux cependant que le récit de Callimaque fût aussi long. Le dessein des deux poètes est tout différent. Tandis que dans l'idylle de Théocrite, le récit de cette lutte terrible fait par Héraclès lui-même, est le centre même de la pièce et l'objet principal du poète, la lutte de Thésée contre le taureau n'est, dans l'Hécalé, qu'un incident du drame dont l'intérêt est ailleurs. Héraclès, pour répondre à l'attente de l'inconnu qui le questionne sur un glorieux épisode de sa vie, n'oublie aucun des détails qui l'ont frappé, et chacun de ces détails concourt à la glorification du héros. Dans l'Hécalé, nous voulons sans doute connaître l'issue de la lutte qui, d'ailleurs, nous inquiète médiocrement, mais nous tenons plutôt à savoir si Thésée, après sa victoire, reverra Hécalé, car c'est elle dont les sentiments nous touchent et dont la destinée nous préoccupe. En outre, si Callimaque est resté en cette circonstance fidèle à ses procédés ordinaires de composition, il n'a pas dû insister trop longuement sur cette partie de l'épopée. Le poète alexandrin avait l'habitude de résumer en un ou deux vers rapides les scènes les plus connues; il se réservait pour d'autres circonstances plus rares. Avait-il au contraire dit avec un certain luxe de détails la façon dont la bête domptée fut emmenée par son vainqueur? Quelques fragments le feraient supposer, car il est difficile de leur trouver une autre place dans l'œuvre de Callimaque. « Deux jeunes gens de Décélie conduisaient le taureau attaché à une corde. L'un tirait l'animal qui suivait paresseusement, sans hâter sa lourde allure; l'autre le piquait avec un de ces bâtons qui servent à la fois d'aiguillon pour les bœufs et de mesure pour les champs [1]. » Dès que le poète rencontre des scènes tirées de la vie commune, son style rempli de mots techniques empruntés à la langue populaire, se rapproche de celui de la prose; ses peintures sont encore plus précises; il insiste volontairement sur ce qu'auraient volontairement négligé les poètes de l'âge classique.

C'est en cet équipage que Thésée revient à Marathon, accompagné sans doute par une foule enthousiaste. Il veut

[1] Fr. 234, 275, 214.

revoir encore une fois celle qui lui a donné l'hospitalité et témoigné une si vive tendresse. Soudain, au milieu des cris de joie et de l'empressement des curieux accourus pour contempler ses traits, il arrive près d'un endroit où des gens sont occupés à élever un tombeau. Thésée, comme s'il y était poussé par une crainte involontaire, demande à qui est destinée cette tombe. Il apprend qu'on vient d'y ensevelir Hécalé morte pendant son absence (1), en priant les dieux pour lui, morte avant de l'avoir revu sain et sauf et triomphant. Je crois inutile de faire remarquer longuement pourquoi le poème tout entier devait aboutir à cette catastrophe. La victoire de Thésée et la mort d'Hécalé qui en est pour ainsi dire la conséquence, voilà le contraste sur lequel le poème repose. Ici se place nécessairement un fragment de quatre vers, le plus intéressant qui nous reste de l'Hécalé. Ce sont quelques paroles de regret et d'adieu que prononce Thésée à la nouvelle de cette mort inattendue. « Va donc, ô la plus douce des femmes, va le long de ce chemin d'Hadès que ne franchissent pas les chagrins et les douleurs. Souvent, ô ma mère, je penserai à toi et à ta cabane hospitalière, car ta demeure était ouverte à tous (2). » Le charme mélancolique et consolant de ces derniers vers corrige ce que le dénouement aurait eu de trop douloureux. L'idée de la mort y est associée à celle de l'éternel repos bien dû à ceux dont la vie a été laborieuse et honnête; elle est adoucie par le souvenir fidèle de ceux qui les ont connus. Cette pensée à peine achevée est plus touchante qu'un long discours; on craint que le poète n'en ait affaibli l'effet en la développant. Sans oser affirmer qu'il s'en était tenu là, on souhaite qu'il ait eu la délicatesse de s'arrêter. C'est au lecteur qu'il appartient d'achever les réflexions que provoque cette fin tranquille d'une humble existence. L'adieu discret de Thésée dont l'impression est si dramatique, peut-être à cause du vague des paroles, devait être la fin de l'Hécalé. Ovide qui s'était inspiré du poème de Callimaque, a terminé par une idée analogue, bien qu'exprimée avec plus de sécheresse, la fable de Philémon et Baucis : « Les dieux ont soin des gens pieux, et ceux qui les ont honorés sont honorés à leur tour. »

Le texte de Plutarque allégué par Naeke ne prouve pas,

(1) Fr. 251. — (2) Fr. 131.

comme je l'ai expliqué au commencement de ce travail, que l'auteur de l'Hécalé eût parlé du retour de Thésée à Athènes. D'un autre côté, l'analyse qui précède démontre, si je ne me trompe, que ce récit, venant après l'adieu de Thésée, eût été au moins inutile. Les dernières paroles de Thésée ramènent très heureusement l'idée générale du poème, énoncée d'abord dans l'exorde, mise en action dans la scène principale et naturellement rappelée au dénouement. L'épopée de Callimaque, dit une épigramme de l'anthologie, chante « la cabane hospitalière d'Hécalé ». Ce sont les expressions mêmes que le poète a mises dans la bouche de Thésée, et c'est avec ces paroles que devait finir le poème, comme il avait commencé par elles.

L'Hécalé, dès son apparition, eut un grand succès. Le scholiaste prétend que c'était une réponse à ceux qui considéraient Callimaque comme incapable de composer un grand poème (1). L'auteur des *Aitia* aurait voulu démontrer qu'il savait, lui aussi, faire une épopée. En réalité, Callimaque ne fournit pas la preuve qu'on lui demandait, parce qu'il ne jugeait pas qu'il eût à se défendre. On lui reprochait de ne pas écrire des épopées à la manière des anciens poètes, et il s'en faisait gloire. L'Hécalé n'était pas une défense, mais une protestation. On l'invitait à faire une œuvre de longue haleine; il répondit en faisant autre chose. La longueur de l'Hécalé ne dépassait pas sans doute celle de l'hymne à Délos qui n'a guère plus de trois cents vers. Si Callimaque, en l'écrivant, s'était placé au point de vue de ses adversaires, au lieu de les confondre, il aurait une fois de plus montré son impuissance. Il faut donc considérer l'Hécalé comme un manifeste et nullement comme un acte de soumission. Au reste, ce genre nouveau convenait au goût du temps. Callimaque avait eu un sentiment très juste des transformations auquelles la poésie épique devait se prêter afin d'être lue. Quelques poètes alexandrins, comme Apollonius de Rhodes, résistèrent d'abord, mais les imitations directes de l'Hécalé que l'on rencontre dans les *Argonautiques*, sont le plus sûr témoignage du succès de Callimaque.

Il faut ensuite nous transporter à Rome, au temps d'Auguste, pour trouver quelques nouveaux jugements de l'antiquité sur l'Hécalé. L'intéressante adaptation d'Ovide, dans le

(1) Callim. *Hymn.* II, 106.

conte de Philémon et Baucis, indiquerait assez quel cas les latins faisaient de cette épopée, mais nous avons de plus des témoignages formels qui datent de la même époque. L'éloge de l'Hécalé se rencontre à la fois dans Pétrone, dans les *Priapœa,* et dans une épigramme de l'anthologie. Pétrone parle de l'immortalité assurée au poème de Callimaque; l'auteur des *Priapœa,* dans une comparaison familière, rappelle, sans la nommer, « cette vieille femme que Thésée, à son retour, trouva étendue sur le bûcher funèbre (1), » comme si l'histoire d'Hécalé eût été assez populaire pour qu'il fût même inutile de la désigner par son nom. Enfin, un de ces Grecs, beaux esprits et fins lettrés, qui vivaient à Rome dans le commerce des grands, Crinagoras, envoyait l'Hécalé de Callimaque à un neveu d'Auguste, M. Claudius Marcellus, avec l'épigramme suivante : « Voici l'épopée finement travaillée (τορευτόν) de Callimaque; avec elle ce grand homme a excité l'admiration de tous les amis des Muses; il chanta la cabane hospitalière d'Hécalé et les travaux que Marathon coûta à Thésée; puissiez-vous, ô Marcellus, acquérir la force du jeune héros et une gloire égale à la sienne (2)! » Le mot τορευτόν que j'ai imparfaitement traduit par *finement travaillée,* résumait pour les Alexandrins la plus grande louange que l'on pût donner à une composition poétique. Il désignait surtout le soin des détails et la perfection de la forme. Il nous est impossible de juger à ce point de vue l'œuvre de Callimaque. Les Alexandrins pensaient que cette perfection tenait lieu de toutes les autres qualités. Ils avaient tort, sans doute, mais s'il n'est pas vrai que toutes les poésies se valent pourvu qu'elles soient sans défaut, il est juste de reconnaître qu'à une époque où les épopées d'un intérêt national et universel étaient devenues impossibles, Théocrite et Callimaque firent bien de les remplacer par un genre qui a eu depuis une heureuse fortune, le conte en vers épiques. Soyez un Homère si vous en avez l'étoffe, mais avant tout ne soyez pas un Chapelain.

A. Couat.

(1) Priap. 12:

Quædam junior Hectoris parente,
Cumææ soror, ut puto, sibyllæ,
Æqualis tibi quam domum revertens
Theseus repperit in rogo jacentem.

(2) *Anthol. pal.* IX, 545.

LES CÉRAMIQUES GRECQUES

DE STYLE PRIMITIF

L'étude des céramiques grecques d'ancien style a fait depuis quelques années de rapides progrès. Des découvertes récentes, comme celles de Santorin, de Kamiros et d'Ialysos à Rhodes, de Chypre, de Spata, ont révélé toute l'importance de ces monuments pour l'histoire de la civilisation hellénique. Aussi l'attention des archéologues s'est-elle surtout dirigée vers les produits céramiques de la Grèce propre. On a compris qu'il fallait demander à la Grèce elle-même la solution des problèmes que soulève l'étude de l'industrie céramique dans l'antiquité, et des faits certains ont promptement remplacé les hypothèses où s'égarait la critique (1).

Toutes les questions sont loin d'être résolues : pour les vases de style primitif en particulier, la méthode consistera longtemps encore à recueillir des documents, à les classer, à les comparer, surtout à noter la provenance des vases et leurs caractères techniques, jusqu'à ce que de l'examen des faits sorte un système clair et durable. Il y a donc quelque intérêt à réunir ici des observations faites au cours d'un travail qui avait pour objet de classer et de décrire la collection des vases du musée d'Athènes *(Varvakéion)* (2). Les remarques suivantes portent sur des séries fort importantes, qui ont désormais leur place marquée dans l'histoire de la céramique grecque. 1° Céramiques d'ancien style des îles; 2° type de Mycènes; 3° type ancien d'Athènes; 4° type de Phalère (3).

(1) Voir en particulier la question du commerce des vases entre la Grèce et les pays italo-grecs. A. Dumont, *Peintures céramiques de la Grèce propre*. Paris, 1874.

(2) *Catalogue des vases peints du Musée de la Société archéologique d'Athènes*. Paris, 1877.

(3) Il est à peine besoin d'indiquer que cet essai de classification s'applique à une collection isolée; dans une étude générale des vases d'ancien style, il y aurait lieu de subdiviser ces séries.

I. Céramiques d'ancien style des iles. — Cette division comprend les vases d'ancien style trouvés dans les îles de l'archipel grec, et ceux de provenance incertaine qui se rapprochent par le système de décoration du style des Cyclades. Le caractère de ces vases est tout primitif; la pâte en est grossière et grenue; les peintures sont ternes, sans éclat, tracées au brun sombre, quelquefois relevées de lilas et de gris clair [1].

On a beaucoup négligé ces poteries, qui ne semblent pas, à première vue, mériter l'attention. Toutefois, une étude suivie, reposant sur l'analyse de la terre, sur le style particulier à chaque île, sur l'origine des exemplaires connus, pourrait donner pour la céramique des îles les résultats les plus féconds. On y trouverait de précieux documents pour l'histoire des relations des îles entre elles, de leurs rapports avec l'Asie, et des origines de la civilisation hellénique [2]. La question est encore à ses débuts, et le tableau géographique des différents types, pour la céramique primitive des îles, ne saurait être encore dressé.

En laissant de côté la série des vases de Santorin, nous signalerons, comme les plus nettement accusés, les types suivants, autour desquels viennent se grouper des exemplaires de moindre importance.

1° *Vase trouvé à Syros, dans la nécropole de Khalandri* [3]. — La terre est d'un blanc jaunâtre; les peintures, tracées au brun rouge, avec une couleur très délayée, figurent des enroulements de feuillage. Cette ornementation, dont les éléments sont empruntés au système végétal, est des plus anciennes; elles se retrouve sur les vases de Santorin de la première période, et semble avoir été commune à toutes les parties du monde grec qui forment le bassin de la Méditerranée [4].

(1) Cf. de Witte : *Étude sur les vases peints.* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1863, p. 264.

(2) On sait toute l'importance des vases trouvés à Santorin pour l'histoire de la civilisation dans les pays grecs. Le Musée d'Athènes ne possède pas de vases de cette époque; les exemplaires les plus importants se trouvent au Musée de l'École française, à Athènes, et proviennent des fouilles de MM. Gorceix et Mamet.

(3) *Catalogue*, n° 2.

(4) Vases de Santorin : Fouqué; *Arch. des Missions scientifiques*, 1876, t. IV, p. 214, et planche. Cf. Dumont et Chaplain : *les Céramiques de la Grèce propre* (à paraître), pl. I-II. — Vases de Spata, *Bull. de Corr. hell.* II, pl. XIX, et p. 225. — Vases de Knossos en Crète : Haussoullier, *Bull. de Corr. hell.* IV, p. 129 seq. — Vases de Mycènes, trouvés dans les tombeaux appelés par M Schliemann *tombes royales*. *Mycènes*, éd. franç., fig. 232-233.

M. Fr. Lenormant a fait ressortir l'originalité de ce mode de décoration qui n'accuse aucune influence orientale [1], et qui paraît bien antérieur à l'époque où les peuplades des pays helléniques copiaient les modèles asiatiques importés par le commerce phénicien. C'est le premier âge de l'industrie céramique.

2° *Vases décorés de sujets empruntés au règne animal. (Catalogue,* n° 12 : deux lions courant, sur la panse d'un vase en forme de jarre. N° 13 : tête de lion vue de profil, sur la panse d'un vase en forme d'œnochoé. Le musée d'Athènes a acquis récemment un vase de provenance chypriote, dont la peinture représente une sèche : π. κ., n° 1944.) — Les caractères techniques de ces poteries diffèrent peu de ceux que présente la classe précédente; il n'y a pas de raison pour leur prêter une date beaucoup plus récente. Il importe seulement de remarquer, avec M. C. T. Newton [2], que les types d'animaux sont traités avec une rare gaucherie, et dans un style dont la naïveté n'exclut pas une part de convention.

3° *Vases décorés de lignes et de chevrons à la pointe sèche* (n°s 23, 24, 25). — Ces vases, fréquents en Italie, sont très rares en Grèce.

4° *Vases à fond terreux*, décorés de cercles et de zones au brun sombre, avec des retouches lilas (n° 18 : exemplaire trouvé à Chypre; n°s 19-22). — Ces produits céramiques se rapprochent du type désigné provisoirement sous le nom de *vases phéniciens des Cyclades* [3] et dont M. Lenormant a rapporté de Grèce en 1866 le plus bel exemplaire connu. Ces poteries constituent la céramique primitive des pays helléniques; on peut, sans invraisemblance, leur attribuer une date qui n'est pas postérieure au XIIe ou XIIIe siècle avant notre ère. Ils trahissent une forme de civilisation qui a été générale dans tout l'ancien monde grec, et dont l'histoire commence à se dégager peu à peu. Qu'on l'appelle gréco-orientale ou gréco-

(1) *L'Ornementation florale et pélasgienne chez les peuples gréco-pélasgiques.* (*Gazette archéologique,* 1879, p. 202.)

(2) Communication faite à l'Institut royal de Londres.

(3) Dumont, *loc. cit.*, p. 25. Cf. de Witte, *de Quelques Antiquités rapportées de Grèce par M. Fr. Lenormant.* (*Gaz. des Beaux-Arts,* 1866, p. 16.) Cf Brongniart et Riocreux, *Description méthodique du Musée céramique de Sèvres,* pl. XIII; de Witte, *Études sur les vases peints,* p. 35-36; Gerhard, *Annali,* t. IX, p. 134; Fr. Lenormant, *Arch. Anzeiger.*, 1866, p. 258*.

pélasgique, il importe de noter que, sur les différents points où elle a laissé des traces. elle offre tous les caractères d'une singulière unité. Depuis les objets encore primitifs de Santorin et d'Hissarlik jusqu'à ceux de Spata, où les influences orientales commencent à être évidentes, on connaît tout un groupe nouveau d'antiquités qui se rattache sans peine aux monuments d'un âge plus récent.

II. Type de Mycènes. — Ce type de vases n'est représenté au Musée d'Athènes que par des fragments, provenant des sondages exécutés en 1873 par M. Schliemann sur l'emplacement de l'ancienne Mycènes (1). Depuis que les fouilles de Mycènes ont été poursuivies régulièrement, elles ont mis au jour des exemplaires beaucoup plus importants (2). Parmi ces vases, ceux qui ont été trouvés dans les couches inférieures ne diffèrent pas des céramiques les plus anciennes des îles (voir notre série I, n° 1); ils offrent les mêmes caractères d'ornementation végétale. D'autres sont de style plus récent, et rappellent les débris de poteries que les voyageurs recueillaient sur le sol de Mycènes. « Les fragments de vases qui se trouvent à la surface du sol de Mycènes offrent, sur un fond coloré en jaune clair... des ornements de forme bizarre dont les plus communs, au témoignage de sir W. Gell et de Dodwell, sont des lignes en zigzags et en spirales (3). » Des fragments analogues se retrouvent dans toute la Grèce, à Égine, à Smyrne, à Rhode (4). Ces vases diffèrent de ceux de la classe précédente par une ornementation plus soignée, et par une décoration plus régulière. C'est à peine une hypothèse d'y reconnaître les produits d'une industrie propre aux Hellènes, et de les attribuer à la période achéenne de l'histoire du Péloponnèse. Le nom de *type de Mycènes* ne saurait être que provisoire; il est cependant utile de le conserver pour distinguer ces produits du type le plus simple des Cyclades.

(1) *Catal.*, nos 28, 29, 30.
(2) Schliemann, *Mycènes*, éd. franç., p. 192, 193; fig. 137, 204.
(3) Raoul Rochette, *Mémoire d'archéologie comparée.* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVII, 2, 1848.)
(4) Gell, *Argolis*, p. 42; Dodwell, *Classical tour through the Greece*, t. II, 237; Leake, *Travels*, etc., t. II, p. 384. Cf. Otto Iahn, *Beschreibung der Vasensam.*, etc. *Einleitung*, p. xxv.

III. — Type ancien d'Athènes : *Vases de style géométrique.* — Les vases de cette série présentent des caractères très nets. Leur forme varie depuis l'amphore jusqu'aux petites coupes (κώθων). La pâte en est le plus souvent grossière, offrant au toucher des inégalités. Les peintures sont tracées au brun rouge sur le fond de la terre, qui est rougeâtre. On distingue des teintes différentes dans la couleur qui varie parfois sur un même vase du rouge très clair au brun noir : ces différences doivent être attribuées à des inégalités de cuisson sur les vases de grandes dimensions, la couverte brune paraît appliquée avec négligence (1). La décoration consiste en méandres, lignes obliques, chevrons, rosaces, zones de personnages et d'animaux (2). Une division toute naturelle permet de les classer en deux catégories : 1° vases à ornementation géométrique pure; 2° vases où apparaissent les zones d'animaux et la figure humaine.

1° Les méandres et les rosaces sont souvent tracés avec soin sur quelques exemplaires; les rosaces ont été dessinées avec des instruments très précis, comme des compas, qui ont laissé des traces dans la terre. Quelques-uns offrent des dispositions de lignes fort ingénieuses, et qui ne manquent pas d'élégance. Un procédé très fréquent consiste à ménager dans la couverte brune une sorte de tableau, destiné à recevoir les ornements tracés en teintes plus claires.

2° Les types d'animaux qui se retrouvent sur les anciens vases d'Athènes sont restreints : ce sont des chevaux, des antilopes, des porcs, des oiseaux. Exécutés avec roideur et gaucherie, ils diffèrent essentiellement des animaux figurés sur les vases dits *corinthiens* ou de *style asiatique,* où l'imitation de modèles orientaux est évidente (3). La partie du champ qui les entoure est remplie par des séries de zigzags, des chevrons, des swastikas (ou croix gammées), des étoiles, etc.

(1) Il est à remarquer que ces vases ne pouvaient servir aux usages quotidiens. On en a trouvé des exemplaires de grandes dimensions, qui reposaient sur des oreillettes trop fragiles pour supporter un poids un peu fort. Cf. Koumanoudis, Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις Ἀρχ. Ἑταιρίας, 1874, p. 18, note. On peut admettre, suivant toute vraisemblance, que ces poteries étaient des imitations de vases en métal : le fait est démontré pour l'Étrurie.

(2) Sur l'origine des zones décoratives, cf. : *Notice sur les monuments antiques de l'Asie nouvellement entrés au Musée du Louvre,* lue par M. de Longpérier à la Société asiatique, 12 juin 1854.

(3) Cf. les vases de Milo, publiés par M. Conze, *Melische Thongefässe,* pl. II.

La figure humaine est traitée avec des caractères très particuliers : la poitrine est démesurément large, la taille mince; les cuisses offrent un développement exagéré. Les personnages sont disposés par zones. Le musée du Varvakéion ne possède pas les exemplaires les plus importants de cette série : c'est au ministère des cultes et au petit musée de l'Acropole (près de l'Erechthéion) que se trouvent les grands vases représentant des guerriers sur des chars, des scènes funèbres et l'exposition du mort (πρόθεσις); tels sont les sujets traités le plus fréquemment sur les vases de cette série : il faut y ajouter le combat naval (1).

Cette classe de vases a été longtemps fort peu connue. Burgon, dans les *Transactions of the Royal Society of Litterature* (vol. II, 1847), Stackelberg, dans son ouvrage intitulé : *Gräber der Hellenen,* en publiaient de curieux exemplaires, sans en faire l'objet d'une étude approfondie. M. Conze, le premier, a réuni et étudié les vases de ce style conservés à Londres, à Leyde, à Paris, à Copenhague, mais sans toutefois rien emprunter aux musées et aux collections d'Athènes (2). En 1872, M. Hirschfeld, après un voyage en Grèce, publiait dans les *Annales* de l'Institut archéologique de Rome 80 exemplaires, trouvés dans la Grèce propre. Sur ce nombre, le musée du Varvakéion ne figure que pour 5 exemplaires; il en possède environ 32.

Il n'entre pas dans le cadre de cette courte esquisse d'examiner les systèmes auxquels pourrait donner lieu le style de ces vases. On sait que les ornements géométriques qui les décorent se retrouvent sur les produits céramiques et les objets de bronze des pays septentrionaux, aussi bien que dans les régions du midi (3); cette concordance a été le point de

(1) *Monumenti inediti dell'Instituto,* vol. IX, tav. XXXIX, 1-3; tav. XL, 4. Cf. Hirschfeld, *Vasi arcaici ateniesi : lettera ad A. Conze* (*Annali,* 1872, nos 41, 42, 43, et p. 168).

(2) *Zur Geschichte der Anfänge Griechischer Kunst,* Vienne, 1870-1873 (Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences de Vienne, *Phil. Histor. Classe*). Cf. Brunn, *Probleme in der Geschichte der Vasenmalerei. Abhandl. der K. Bayer.* (*Akad. der Wissenschaften,* 1871, p. 106 suiv.); Bursian, *Litter. Centralblatt,* 1871, p. 591; Eug. Petersen, *Krit. Bemerkungen zur ältesten Geschichte der Griesch. Kunst* (Programm. des *Gymnasiums zu Ploen,* 1871); Lützow, *Mittheil. des K. K. Osterr. Museums für Kunst und Industrie,* VII, 1872. p. 214.

(3) Voir surtout le mémoire, très riche en rapprochements, de M. G. Conestabile, *Sovra due dischi del Museo di Perugia.* Turin, 1874.

départ de théories fort ingénieuses sur les migrations des peuples de l'Europe du Nord (1). Il suffit de rappeler ici l'opinion de M. Conze, partagée par M. Brunn, qui attribue à ce genre de vases une haute antiquité; ils ne seraient pas postérieurs au xe siècle avant notre ère. La question de date ne sera complètement résolue que si l'on continue à recueillir les indications de provenance, et à noter les différents niveaux où ont été trouvés les vases de style géométrique. Les lignes suivantes résument les observations de ce genre que j'ai pu faire à Athènes.

Les vases du type ancien d'Athènes proviennent en grande partie du quartier situé près du Dipylon. Déjà, en 1813, Fauvel avait découvert à la porte Dipyle, à la profondeur de 25 ou 30 pieds, des vases qu'il croyait être du style phénicien, et qui rentrent dans la série que nous étudions ici. Les couches de sépultures étaient superposées l'une à l'autre, et au-dessus de ces vases Fauvel en avait trouvé d'autres de style plus récent (2).

Les fouilles entreprises par la Société archéologique d'Athènes ont augmenté de beaucoup le nombre des exemplaires connus. En 1871, les travaux poussés dans la direction de l'Orphelinat (Ὀρφανοτροφεῖον) ont mis à découvert plusieurs couches de tombes qui n'étaient pas superposées directement, mais qui se prolongeaient dans des sens différents. C'est la couche la plus profonde, à 3m50 du sol, qui a fourni les vases d'ancien style (3).

L'année suivante, les fouilles ont continué en dedans du double péribole de l'enceinte, aux environs de la stèle portant l'inscription ΟΡΟΣ ΤΟΥ ΚΕΡΑΜΕΙΚΟΥ. La terre était le plus souvent rapportée, pleine de débris et d'ossements. Les travaux ont amené au jour de grands vases, dont la hauteur varie entre 0m80 et 0m82. L'un d'eux était placé tout droit,

(1) Al. Bertrand, *Archéol. celtique*. Paris, 1876.

(2) « A la même profondeur (30 pieds), j'ai trouvé beaucoup de vases usuels, et une urne ronde de deux pieds de diamètre, remplie d'ossements brûlés. Cette urne est d'un genre particulier. Elle est ornée de méandres... Au-dessus du niveau où étaient ces vases, il y en avait d'autres grecs, très beaux. » Lettre de Fauvel, *Magasin encyclopédique* de Millin, 1813, V, 362. Cf. Raoul Rochette : *Mém. d'Arch. comparée, loc. cit.*

(3) M. Hirschfeld (*Annali*, 1872) donne la description d'une des tombes fouillées, qui a produit plus de vingt vases, avec différents objets en métal.

dans une cavité peu profonde (1). Au même niveau, c'est-à-dire à une profondeur de 1 mètre ou 1m50, on a trouvé des boîtes décorées dans le même style géométrique, dont les couvercles portent en guise de *manico* des chevaux grossièrement modelés en relief. Enfin, en 1875, en dehors du Dipylon, près du conduit d'eau (Ὑδραγωγεῖον), on a découvert, à la profondeur de 5m50, un grand vase archaïque, et les débris d'un plat décoré de cercles concentriques.

Le témoignage de ces faits est concluant; il établit que les vases de style géométrique dont l'origine est connue appartiennent à la couche la plus ancienne des sépultures; on ne connaît donc pas pour l'Attique d'industrie céramique antérieure à la fabrication de ces vases. Faut-il toutefois admettre pour tous ces produits une date très reculée? On ne saurait se défendre d'imiter la réserve de M. Conze, qui hésite à limiter cette industrie au xe siècle. Il est probable que le style géométrique s'est conservé longtemps encore après que l'art des céramistes s'était perfectionné par l'imitation des vases et des étoffes d'Orient (2). La simplicité de ce système décoratif, qui en rendait l'application facile, peut-être aussi le respect de la tradition, suffisent à en expliquer la persistance.

IV. Type de Phalère. — Ces observations doivent s'étendre à toute une série de vases qu'il importe de classer à part, en raison des caractères techniques qui leur sont propres. Ce sont des poteries de petites dimensions, trouvées le plus souvent dans les nécropoles de Phalère (3); elles semblent être le produit de fabriques locales, et si l'on en trouve sur différents points de l'Attique, c'est Phalère qui en a fourni le plus grand nombre. Le style de ces vases est très particulier. « La terre est épaisse, de couleur jaune clair. Des bandes, des traits hachés ou en zigzags, auxquels se trouvent mêlés des caractères et des animaux, en composent la décoration. » Il convient toutefois de signaler dans cette série des vases

(1) Voir l'Ἀθήναιον de 1873, p. 395, article de M. Koumanoudis.

(2) Il n'est pas rare de trouver sur des vases à peintures rouges la représentation de pyxis ou de petits vases décorés de zigzags et de lignes obliques, qui procèdent du style géométrique.

(3) Cf. Dumont, *Rev. Arch.*, 1869, t. XIX, p. 215 : *Sur un vase de Phalère.* Ces vases sont encore fort rares en Europe; le British Museum en possède seul quelques exemplaires.

où apparaît la figure humaine, traitée avec une gaucherie affectée : ces caractères d'archaïsme affecté peuvent paraître un argument sérieux pour ne pas attribuer à toutes les poteries de Phalère une très haute antiquité.

En faisant la part des imitations dues au caprice des céramistes ou à la tradition, on reconnaîtra sans peine que les séries précédentes forment le groupe le plus ancien des céramiques grecques. Si la date relative des styles est encore fort obscure, il est possible d'en suivre les transitions, jusqu'au moment où les influences orientales apparaissent nettement. On arrive alors à la période des vases de Milo, c'est-à-dire au VIIIe et au VIIe siècle; les ornements de l'ancien style géométrique sont reproduits à côté de figures symboliques empruntées à l'Asie, et des divinités déjà représentées sous leur forme grecque. Bientôt on touche à l'époque des vases corinthiens ou asiatiques; entre les zones d'animaux et d'oiseaux à tête humaine que les potiers grecs copient sur les étoffes et les tapis fabriqués en Orient, viennent s'encadrer des sujets tirés de la mythologie grecque; les inscriptions en caractères corinthiens apparaissent sur les vases, et l'on entre dans une période depuis longtemps connue. Dès lors, les obscurités disparaissent, et l'on peut suivre avec certitude le progrès de cette industrie qui occupe une large place dans l'histoire de l'art hellénique.

MAX COLLIGNON.

GAZETTE HEBDOMADAIRE

DE LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

Par le colonel Chevalier DU BOURK, agent de Chamillard

(TIRÉE DU *DÉPOT DES ARCHIVES DE LA GUERRE*)

Lorsque, au riche dépôt des archives de la Guerre, on fouille dans les volumes nombreux relatifs à la succession d'Espagne, on ne tarde pas à remarquer des lettres, qui reviennent à des intervalles à peu près fixes et rapprochés, d'un petit format, qui n'est pas celui des dépêches, d'un papier différent aussi, d'une écriture enfin originale et qui annonce des lettres particulières et autographes. La curiosité redouble quand on les lit, quand on voit de quel style clair, précis, correct surtout, souvent caustique et railleur, elles sont écrites; combien elles offrent de traits piquants, d'expressions pittoresques, d'intéressants récits. Les vues justes y abondent sur un point d'histoire qui n'est pas dénué d'intérêt; sur les obstacles intérieurs que rencontra la dynastie des Bourbons en Espagne, et qui furent peut-être les plus grands, c'est-à-dire les intrigues de cour, l'aversion de l'aristocratie, la haine des moines, la rivalité des généraux espagnols et des généraux français, la diversité d'opinion dans la question pendante, l'hostilité et la jalousie des provinces en face de la Castille qui leur imposait sa décision et son choix. Ce sont ces lettres, venant après le beau travail de M. Mignet, que je veux apprécier, au point de vue de l'histoire et du goût. Elles ont pour auteur le colonel chevalier du Bourk : son pays était l'Irlande, cette vieille amie de la France; son vrai roi, Jacques III ou le chevalier de Saint-Georges; son roi d'adoption, Louis XIV, au service duquel étaient déjà morts son père et un de ses frères; le principal théâtre de ses actes ou de ses exploits, l'Espagne, pendant la guerre de la Succession.

Ses lettres nous le montrent d'un esprit vif, observateur, pénétrant, désirant d'être occupé, surtout dans la diplomatie; mais point solliciteur, fier plutôt par naissance, par nation, si je puis dire, par fermeté d'opinion, par la conscience d'une pauvreté et d'un exil volontaires; ami de Berwick et de toutes les illustrations jacobites; bon catholique comme eux, mais très franc sur tout ce qui était purement temporel; dévoué à la grande cause de l'union de la France et de l'Espagne, et faisant dépendre de ce premier succès celui d'une révolution qui lui rouvrît les portes de son pays, sans qu'il en coûtât rien à ses principes. Avec ces qualités, il attira bientôt, en France, l'attention d'un homme d'État à qui avaient été données les finances et la guerre, et qui assurément eût pu répondre à tant de confiance, s'il n'avait fallu que de l'esprit ou le reflet d'un haut patronage pour les diriger. Chamillard distingua le chevalier du Bourk; il l'invita plusieurs fois à son château de l'Étang-la-Ville, près Marly; il le prit en affection, et, dès les commencements de la guerre qu'il allait avoir sur les bras durant neuf longues années, il l'envoya à Madrid avec le titre et les appointements de chargé-d'affaires des Stuarts détrônés. De l'Espagne, le chevalier du Bourk avait ordre d'écrire chaque semaine tout ce qui pourrait éclairer le ministre et intéresser la cause de l'union.

Avec un titre officiel qui lui donnait accès partout, et les ressources qu'il avait dans son esprit, le chevalier du Bourk ne tarda pas à gagner la confiance de Philippe V. Il devint l'ami également d'une princesse qui dominait tout en Espagne et qui avait peu de penchant pour les esprits faibles, indolents et bornés, la princesse des Ursins, plus tard d'Amelot, le meilleur de nos ambassadeurs en Espagne pendant la guerre de la Succession. Il eut aussi des connaissances parmi les grands, dans le haut clergé séculier et régulier, et il se mit en rapport avec les personnes de distinction que les vues du gouvernement attiraient à Madrid. Au dehors, en Italie, en Portugal, en Angleterre, et même parmi les troupes ennemies, il entretint un commerce de lettres des plus actifs. Les Irlandais, ses compatriotes, ceux qui servaient dans les armées de Philippe V et qui jouissaient des mêmes droits que les Espagnols, ceux mêmes que es Anglais n'avaient pas craint d'enrôler, étaient ordinair ment ses mandataires ou

ses espions. Lui-même, pour tout voir, quittait souvent Madrid, et allait séjourner quelque temps à Leganès, à Marchamalo, à Colmenara, à Vittoria, à Corella, à Burgos, à Carthagène, à Cadix. Il put ainsi remplir sa tâche, il put faire de ses lettres hebdomadaires, au nombre de plus de deux cents, la véritable gazette du temps pour la guerre de la Succession, gazette d'autant plus piquante qu'elle était plus confidentielle et plus intime.

Dès sa première lettre du 19 janvier 1705, lettre fort longue, où il passe en revue toute la cour d'Espagne, toutes les classes de la société civile et religieuse, il fit connaître sa manière de penser et d'écrire. Chamillard dut être frappé surtout du passage de cette missive sur les moines, tous assez mécontents. Les uns, comme les Dominicains, se plaignaient qu'on leur eût ôté le confessionnal du roi, pour le donner à un ordre qu'ils n'aimaient point, quoique sorti aussi de l'Espagne, l'ordre des Jésuites; les autres craignaient pour leurs immunités quelque funeste essai des *libertés gallicanes;* la plupart, enfin, avaient peur qu'on ne leur enlevât l'épiscopat, qu'ils avaient presque seuls en partage, comme on le voit encore dans l'Église grecque, et auquel deux prêtres séculiers avaient à peine pu parvenir sous les règnes précédents. « Je prends la liberté de prier » Votre Excellence, dit notre chevalier à Chamillard, de se » souvenir de ce que j'eus l'honneur de lui dire à l'Étang, » avant mon départ, au sujet des moines de ce pays-ci. Le » clergé fait pour le moins un tiers de ce royaume, et le » tiers le plus puissant et le plus accrédité. Les moines ont la » meilleure part de la substance du pays entre leurs mains, » et, si jamais il y a quelque soulèvement en Espagne, ce » seront les moines qui exciteront les peuples et qui fourniront » les moyens. Le gouvernement présent n'a pas de plus grands » ennemis qu'eux. Il y a longtemps que les agréments de la » vie et les avantages de la fortune sont attachés au froc dans » ce pays. En un mot, on peut dire que *les moines sont en* » *Espagne ce que l'armée est en France.* »

Plus tard, le 4 juillet 1707, il avait à juger la conduite de la cour romaine, qui, après avoir reconnu Philippe V, venait de donner à l'archiduc le titre de roi catholique, signifiant roi des Espagnes dans le style de toutes les chancelleries. Le

fait était grave; la faiblesse du pape, même en présence des Autrichiens armés, condamnable. Le chevalier du Bourk en fut outré, et sa lettre, toute remplie d'une ironie poignante, irrévérencieuse même, ne s'explique que par son indignation. « Il faut avouer, dit-il à Chamillard, que la cour romaine est » une étrange machine! Votre Excellence voit bien que la » brutalité allemande y produit de meilleurs effets que la » civilité française. On y est tout prêt à fulminer contre les » ministres des deux couronnes de France et d'Espagne, sur » la moindre brèche qu'ils pourraient faire au cérémonial, ou » à la formalité de la discipline ecclésiastique; et les Allemands » traversent tout le patrimoine de Saint-Pierre, pour aller » usurper le royaume des Deux-Siciles, dont le pape a reconnu » dans toutes les formes, depuis six ans, pour paisible et » légitime souverain Philippe V, roi d'Espagne. Et l'on n'ose » pas leur demander où ils vont, et on leur fournit, dans des » étapes réglées, des vivres *à proportion de leur appétit*. En » vérité, le pape mériterait que MM. les Allemands allassent » à Rome, et fissent monter Sa Sainteté dans la chaire de » Saint-Pierre, pour y proclamer leur maître empereur de » Rome, et qu'ils l'obligeassent à dire *l'empereur, mon seigneur* » *et maître,* comme il est arrivé à quelques-uns de ses prédé» cesseurs. » A ne juger les choses qu'au point de vue de l'art et du style, quel tableau, ce me semble! Le pinceau même de Saint-Simon a-t-il rien produit de supérieur à l'humiliante image que nous a tracée, à la fin, celui du chevalier du Bourk?

Ses portraits des grands, de ces grands qui craignaient au plus haut degré l'esprit réformateur d'un prince français, n'offrent pas moins de finesse ironique et de correction. « Je vois bien ce qu'ils voudraient, écrit-il, *mettre le roi en* » *reliquaire et en faire une idole de Baal, dont ils seraient les* » *prêtres.* — Parlez-leur d'armements, de remonte de la » cavalerie, dit-il ailleurs, de recrues à faire, leur réponse » varie selon les saisons. J'en parlais, au mois de janvier, » pour la campagne prochaine. Ils ont dit que tout serait prêt » pour le mois d'avril. *Mais ç'a été toujours le langage de ces* » *messieurs pendant les hivers.* — Ils donnent au roi, dit-il » encore, mais peu; ils se réservent. Ils ressemblent à cette » pauvre femme du peuple, *qui, après avoir offert un cierge à*

» *saint-Michel, en offrit un au diable, pour le besoin qu'elle en* » *pouvait avoir.* — L'amour-propre, le *puncto* espagnol, est » leur grand mobile. » Et, traçant ici un portrait éternellement vrai du caractère espagnol, « Les Espagnols, poursuit-il, sont » les gens du monde les plus faciles à gagner ou à perdre. » Il faut faire comme M. Amelot, les écouter avec une patience » infinie, leur insinuer adroitement ce qu'on veut mettre en » exécution, les faire tomber insensiblement dans son sens, et » leur faire approuver des desseins, qui, proposés avec un air » de hauteur, les feraient infailliblement cabrer [1]. »

Pauvre roi! quel peuple difficile, et que de grands, infidèles ou dangereux, rigides quand il s'agissait d'eux-mêmes, et sans gêne avec lui! L'un, le duc de Medina-Sidonia, le laissait à la porte de l'église le jour de la fête de Saint-Philippe; et le marquis de Quintana agissait de même, bien qu'il fût de garde ce jour-là. D'autres, c'étaient les conseillers de Castille, tous seigneurs de la première volée, faisaient attendre quatre ans une audience du roi à l'ambassadeur de Venise, qui mourut à Madrid avant d'avoir pu l'obtenir, et ils prétendaient, quoique ce fût sans exemple [2], que cet ambassadeur devait les visiter avant de voir le roi.

Les portraits individuels ne sont pas moins curieux dans les lettres du chevalier du Bourk que les portraits d'ensemble. Faut-il dire quelques mots de MM. d'Aguilar père et fils, du fils surtout, général de la cavalerie, directeur-général de l'infanterie, lieutenant-général, capitaine de la première compagnie des gardes, et qui pourtant, malgré ce cumul criant, se plaignait toujours; qui avait voulu une commanderie d'un ordre dont il n'était pas, l'avait obtenue, et tout de suite avait trouvé que c'était trop peu, et en avait demandé une plus considérable? « Ah! s'écrie le chevalier du Bourk, je » suis son ami; mais je le lui ai dit: si son père et lui étaient » pris au mot quand ils offrent leur démission; si, n'étant pas » d'une grande naissance, presque sans fortune, peu aimés, » peu estimés, ils n'étaient plus tout à coup dans la faveur, » ils deviendraient *les plus petits compagnons de la monarchie.* » On a trop accoutumé ces Messieurs et bien d'autres à obtenir » tout ce qu'ils veulent en faisant les mécontents. Grande

(1) 8 septembre 1709, 23 novembre 1712.
(2) 23 novembre 1712.

» faute; mais en cela, dit-il pour faire acte de franchise, les » ministres de France ont souvent servi d'instrument. »

Faut-il parler, ailleurs, de l'ancien corrégidor de Madrid, devenu président du conseil de Castille, de Ronquillo, sujet fidèle, sujet dévoué, mais crédule et borné? Voici comment il le fait : Il vient de chez lui, écrit-il à Chamillard; Ronquillo l'a reçu à bras ouverts; il a tout quitté pour lui parler; il l'a fait passer dans une chambre à part, et là, sur ce ton mystique et plaintif qui était naturel aux Espagnols : « Ah! mon ami, » lui a-t-il dit, le ciel fait tous les jours des miracles pour » nous et nous n'en profitons pas. » Et là-dessus il lui a proposé des plans infinis d'améliorations pour remédier au mal. « N'y faites pas trop de fond, dit le chevalier du Bourk à » Chamillard, en les lui transmettant. Vous vous récrierez » peut-être; vous direz que c'est faire trop peu de cas des » paroles d'un président de Castille. Mais ce président, qui » est un des moins mauvais ministres de cette couronne, est » un homme de probité sans doute, fidèle sujet, aimant fort » le roi, et désintéressé au dernier point; mais il est faible, » crédule, scrupuleux sans fondements. Son ignorance égale » son désintéressement. Il aime la vertu, mais ne la connaît » pas dans ses vrais caractères; et il sera toujours la dupe des » hypocrites et des intrigants. »

Ce sont ensuite des réflexions brèves, concises, comme celles de Tacite : « Le duc d'Ossune, écrit-il, et le marquis de » Bay n'ont pas opéré la jonction projetée pour écraser les » Portugais, et ils s'accusent l'un l'autre. *Celui-là sera plus » blâmé à la cour, qui persuadera le moins* [1]. » Dans une autre lettre, il exhale sa mauvaise humeur contre le vieux marquis de Villadarias, un pilier d'étiquettes, un homme dur, surtout pour les Irlandais, et qui s'impose à la cour sans la pouvoir jamais lasser. « Pour ce qui est de lui, dit-il à Chamillard, » il faudra revenir au temps *où la confiance n'égalait pas la » complaisance.* »

Le chevalier du Bourk est aussi profond dans ses considérations sur les révolutions politiques qu'il est curieux dans ses réflexions et ses portraits. « Tâchez de traiter avec » la cour de Lisbonne et de dégager l'Espagne, écrit-il à

(1) 17 septembre 1705.

» Chamillard en 1706. Le désordre, la division, la lassitude » y règnent. » Puis, s'arrêtant tout à coup, comme pour réfléchir en lui-même, ainsi que le fait Montesquieu, et nous donnant une leçon de politique tirée de l'histoire : « Je vois, » dit-il, l'histoire des nations remplie de mille événements » surprenants, qui ont été les purs effets de l'usage que des » gens d'esprit ont fait du temps, de l'idée des peuples, et de » l'humeur des cours. Et si l'on examine avec attention et » particulièrement la révolution même du Portugal en faveur » de la maison de Bragance, on trouvera qu'elle est plus due » aux soins et à l'adresse d'un simple gentilhomme, écuyer » du duc de Bragance, qu'aux grands ressorts de la politique, » qui ont eu toute la réputation. »

« On s'inquiète, dit-il encore (offrant davantage la même » allure que Montesquieu) de la résistance du clergé espagnol » sur la question des immunités... Il me faut souvenir ici de » la politique du prince d'Orange, Guillaume III, qui, pour » détruire la hiérarchie ecclésiastique de l'Église anglicane, » commença par donner un évêché au docteur Burnet, et » voulait donner tous ceux qui vaqueraient aux ministres » presbytériens, jusqu'à ce que, ayant la pluralité des voix » de leur côté, ils pussent, dans un synode, faire une démis- » sion volontaire de l'épiscopat, en convertissant en biens » héréditaires dans leurs familles les biens ecclésiastiques » dont ils se trouveraient en possession. » Il n'en dit pas davantage, sachant bien qu'il serait compris. Il ajoute seulement : « Voilà qui réparerait bien des maux, surtout » après les affaires d'Hochstett, de Ramillies, de Turin, après » les trois grands coups qu'a reçus l'État, et qui eussent » été capables de bouleverser l'empire romain dans sa plus » florissante situation [1]. » Il montrait, par ce rapprochement, qu'il avait été frappé, comme tous les grands esprits, de l'immensité de cet empire, qui comprenait tant de nations diverses, et qu'il avait médité sur les secrets de sa force au temps de sa splendeur, sur ceux de sa durée, même au temps de sa décadence.

Mais ce qui rend les lettres du chevalier du Bourk plus intéressantes, c'est que l'histoire y trouve son compte autant

[1] 29 septembre 1709.

que l'esprit et le bon goût; leur valeur historique égale leur mérite littéraire, et elle ne s'éclipse peut-être pas à côté même des publications importantes dont la guerre de la succession d'Espagne a été l'objet. C'est le peuple, on le sait, qui, dans le royaume de Castille, soutenait Philippe V; ce n'étaient ni les grands, ni les moines, ni en général le clergé, à cause des idées de réforme que l'on supposait dans un petit-fils de Louis XIV. Le marquis de Saint-Philippe, qui a le plus écrit sur l'Espagne pendant cette guerre fameuse, un ennemi des Français, quoique sujet fidèle de Philippe V, un ami des grands aussi et grand-seigneur lui-même, en convient, et ne le cache point. Quand les seigneurs, en 1706, appelèrent les étrangers à Madrid, et que cette ville fut prise pour la première fois, il avoue que si les bourgeois furent incapables de les repousser loin de leurs murs, ils ne cédèrent du moins qu'à la force, et les accueillirent avec des signes manifestes de réprobation. A défaut d'armes pour les combattre, leur hostilité prit tous les moyens que la faiblesse pouvait suggérer à un patriotisme ardent ou au génie particulier des Espagnols : c'étaient d'homicides stylets, rapidement lancés dans l'ombre de la nuit, aux portes de la ville, et qui étendaient sans vie sur le pavé les soldats ennemis; c'étaient des bruits trompeurs, adroitement accrédités dans le public, tantôt sur la mort de l'archiduc, tantôt sur la soumission prétendue des provinces par la prise de la capitale, et qui, jetant dans l'incertitude ou dans une fausse sécurité l'esprit des généraux, les retenaient à Madrid, et procuraient à Philippe V le temps de rassembler une armée; c'était d'autrefois un monde corrompu de courtisanes, qui, de propos délibéré, se répandaient dans leur camp, sur les bords du Mançanarès, et qui, d'autant plus parées pour séduire qu'elles portaient sur elles de plus mortels venins, leur communiquaient dans les tentes, à l'envi les unes des autres, les maux les plus hideux et les plus dévorants. Elles remplissaient de soldats et d'officiers ennemis les hôpitaux de Madrid; elles causaient la mort de six mille d'entre eux; elles venaient ensuite, le front haut, se promener devant la population de la capitale, heureuses et fières d'avoir, elles aussi, par les piéges concertés du libertinage, payé à leur manière leur tribut de fidélité.

Le chevalier du Bourk parle aussi du dévouement des basses

classes pour Philippe V. Il décrit surtout leur enthousiasme en 1711, lors de la seconde rentrée du roi à Madrid, ces cris, ces vivats si unanimes, si retentissants qu'on n'entendait, dit-il, ni les tambours, ni les trompettes, ni même les cloches qui sonnaient par toute la ville et à toute volée. Mais il fait mieux que le noble historien : il quitte les villes; il nous conduit dans les campagnes, au milieu des paysans. Il nous les montre faisant la guérilla à côté des troupes régulières de Philippe V et de Berwick. Il nous les fait voir aussi autour des châteaux féodaux, se prévalant de l'infidélité des seigneurs pour se soustraire à leur joug, menaçant leurs maisons crénelées et leurs personnes superbes, et ne voulant d'autre seigneur que le roi. Près de Cogéludo en 1706, Philippe V, s'enfuyant vers le camp de Berwick, vit accourir à lui les habitants de ce village. Ils venaient le supplier de les délivrer de leur seigneur, le duc de Medina-Cœli, disant qu'il n'avait suivi la reine à Burgos qu'avec une lenteur suspecte, et lui donnant les noms les plus injurieux. A Alhalla, où furent arrêtés, dans leur voyage mystérieux vers le camp de l'archiduc, le comte et la comtesse de Lémos, on eut toute la peine du monde à empêcher les paysans de lapider ce perfide seigneur. A Colménara enfin, le bruit courut tout à coup, à une heure de la nuit, que des seigneurs, soupçonnés de trahison, s'étaient retirés dans le château. A l'instant tous les paysans furent sur pied; ils investirent le château, ils en forcèrent l'entrée, et obligèrent le duc de Montalto, le jeune comte de Fuensalida, qui était leur propre seigneur, et plusieurs autres gentilshommes qui s'y tenaient dans l'expectative, à en sortir, sous peine d'y être brûlés au milieu du château même. Ils ne voulaient pas, dit noblement et avec une précision exquise le chevalier du Bourk, *porter l'iniquité de leur retraite équivoque* (1).

En combien d'autres localités il nous montre les paysans, tantôt s'organisant en miquelets contre les miquelets de l'archiduc, l'escopette ou le mousquet à la main, un mouchoir noué sur leur tête, et les jambes bien liées de lanières de cuir pour l'agilité de la course; tantôt montant à l'assaut, ou prenant part à la défense d'une place. Il n'était pas étonnant

(1) 10 août 1706.

qu'à la vue de l'attitude et des demandes hardies de leurs paysans, ces seigneurs préférassent un Autrichien, ami des grands, à un prince français peu partisan du privilège; et le chevalier du Bourk nous dévoile ici tout un caractère nouveau de la guerre qui se faisait en Espagne pendant les longs démêlés de la succession. Aussi la monarchie de Philippe V, d'autant mieux servie par les paysans et par le peuple qu'elle était plus délaissée *par les grands,* « paraissait-elle aux étran- » gers, nous dit encore le chevalier du Bourk, comme un » homme assoupi qui se réveille et se jette sur le serpent qui » voulait le surprendre. »

C'est par le peuple que triompha Philippe V; mais il vainquit aussi par les Irlandais, par ces braves enfants de l'île d'Érin, si sympathiques à la France, et dont les frères ou les rejetons ont fait de tout temps la gloire de nos armées. Ce n'est que dans les lettres de chevalier du Bourk que se trouvent rapportés leurs services, les marques courageuses de leur dévouement. Il y avait des Irlandais partout : dans les camps, pour combattre; parmi les moines, pour les diviser; à la cour, pour garder le roi. C'est un Irlandais, Ordiscol, qui mit entre deux feux les ennemis devant Pego, en Valence, et les battit complètement. Un autre, Crafton, sauva Molina en Aragon, et quand, victime d'un courage malheureux, il tomba plus tard au pouvoir des Autrichiens, les habitants de ce lieu voulurent envoyer leur corrégidor prisonnier à sa place [1]. Méara, Mahony, noms plus illustres, et qui devaient reparaître dans nos annales, se couvraient aussi de gloire dans les provinces de l'est. Méara défendit Montera, et repoussa d'innombrables assaillants; Mahony fut défenseur d'Alicante, et là, plutôt que de se rendre, lui et ses soldats mangèrent leurs chevaux et ne cédèrent jamais. Il réduisit ensuite trente-deux bourgs ou villages, et déjoua plus d'une fois les manœuvres d'un général anglais des plus dangereux, le général Peterborough, vrai étourdi, vrai fou, comme l'appelle le chevalier du Bourk, ne faisant pas de longs plans, se livrant à l'inspiration du moment et surprenant les généraux français, trop méthodiques, par ses marches irrégulières, vrai général de guérillas, en un mot, lorsque ses adversaires français voulaient faire inutilement la

[1] 3 janvier 1707. — Le chevalier du Bourk écrit *Méara* et non *O'Méara.*

guerre savante ([1]). Dans les gardes de Philippe V, ce sont les Irlandais Connock et Laulès qui arrêtèrent une foule de conspirateurs, Laulès surtout, le conducteur fidèle de tous les criminels d'État. Ils arrêtèrent le marquis de Leganès, qui, d'après des lettres trouvées par Mahony, devait livrer aux étrangers l'Andalousie, dont il était gouverneur ([2]); ils prirent le superbe duc de Medina-Cœli, ministre des affaires étrangères en 1710, et qui conspirait; puis, la Georgina, fameuse cantatrice napolitaine, son espion et sa maîtresse, et qui fut enfermée avec lui au château de Ségovie. C'est encore un Irlandais, O'Brien, qui découvrit la trahison de l'horloger anglais Williamson, domicilié à Madrid, d'où il révélait aux ennemis tous les plans, tous les desseins de Philippe V.

Le chevalier du Bourk, qu'on regardait, à cause de son titre de chargé-d'affaires des Stuarts, comme un des chefs de l'émigration irlandaise et jacobite, ne se rendit pas moins utile à ses compatriotes, et quelques traits de sa biographie personnelle peuvent certainement intéresser l'histoire. Jusqu'en 1706, la cavalerie de Philippe V était pitoyable. Les cavaliers étaient bons, mais les chevaux ne valaient rien, et, pour comble de malheur, c'est par la cavalerie que brillaient les ennemis, surtout les Portugais. « Si j'étais bon serviteur » de l'archiduc, écrivait le chevalier du Bourk à Chamillard, » je ne prendrais en Espagne d'autre métier que celui d'entre- » preneur pour la remonte de la cavalerie. Je trouverais bien » le moyen de perdre le service, sans courir d'autres risques » que de perdre quelques mauvais chevaux. » Il proposa de confier la remonte aux personnes les plus intéressées à s'en bien acquitter, aux colonels de chaque régiment, « qui aime- » raient mieux, disait-il, ajouter quelques pistoles de leur » solde pour avoir de bons chevaux, et qui le feraient à moin- » dres frais. » Lui-même, en qualité de colonel, s'engagea pour le régiment de Crafton. Ronquillo en fit de même pour le régiment de son fils, qui était aussi colonel, et pour quelques autres où se trouvaient des colonels de sa connaissance. Tout le monde, dans l'armée, applaudit à la proposition de du Bourk. Le maréchal de Berwick, consulté, donna un avis favorable, et aussitôt le décret pour le nouveau mode de

([1]) 12 février 1706. — ([2]) 10 janvier 1707.

remonte de la cavalerie fut rendu et publié. C'est cette nouvelle cavalerie qui fit merveille, sous Berwick, à Almanza; plus tard, en Catalogne, sous l'intrépide Miguel de Pons, et, à Villaviciosa, sous Vendôme. Quand on sait que la force de Philippe V était surtout en Espagne; que les batailles espagnoles étaient les plus importantes, comme, pendant la guerre de Trente ans, les batailles allemandes; que les troupes françaises ne suffisaient pas toujours; que même, en 1709, il fut sérieusement question de les rappeler, on peut comprendre que ce qui tendait à procurer à Philippe V une bonne armée espagnole n'était pas un mince service.

Le chevalier du Bourk ne contribua pas peu non plus à l'abolition des *consultes,* c'est-à-dire de l'usage de consulter les grands dans leurs conseils souverains de guerre, de marine, des Indes, de Sicile, d'Aragon, etc., pour le choix et la nomination d'un gouverneur, d'un capitaine-général, d'un simple commandant de place. C'était une atteinte portée aux libertés de l'Espagne, et le malheur était que la dictature royale pourrait survivre aux temps orageux qui l'auraient motivée : mais il faut écouter la raison solide et profonde qu'en donne le chevalier du Bourk, et qui est son excuse : « Par cette » nouvelle réforme, l'armée tout entière passa sous le pouvoir » immédiat du roi, comme l'armée française, dit-il, après les » grandes réformes de Richelieu. Elle ne fut plus à la discrétion » de ceux qui, *à l'exemple de toutes les aristocraties dominantes,* » voulaient que le roi fût sans armée, et que n'en ayant point, » il ne pût gouverner, ni peut-être s'établir. »

Un fait plus curieux, et que lui seul nous révèle, c'est l'influence, au delà des Pyrénées, d'un livre français, qui devait préparer, par l'égale répartition des impôts, une révolution sociale, et qu'on ne s'attend pas tout d'abord à voir plus en crédit en Espagne qu'en France : je veux parler de la *Dîme royale de Vauban.* C'est le chevalier du Bourk qui en apporta un exemplaire à Ronquillo, lui en fit prendre connaissance, le discuta avec ce personnage important, et en tira une idée qui simplifia, au profit des peuples et de la nouvelle dynastie, toute l'administration financière. On fit le tableau des impôts qui pesaient sur les provinces; on conserva les plus considérables; mais les petits impôts, qui étaient les plus nombreux et les plus odieux, qui exigeaient quatre-vingt

mille employés à un écu environ par jour, et qui enfin, sur vingt pistoles levées, n'en produisaient que quatre pour le trésor, ces impôts furent abolis. En retour, les provinces se chargèrent d'équiper, sous la direction du ministère de la guerre, un certain nombre de troupes; premier pas vers l'établissement de contingents réguliers (1).

Je passe sur les faits où le chevalier du Bourk eut sa part d'action, sans qu'il nous donne, à cet égard, des particularités nouvelles : par exemple, sur l'unité politique et législative de la Castille et de l'Aragon, grande réforme monarchique, que n'avaient pu opérer, dans toute leur puissance, les Charles-Quint et les Philippe II; sur l'établissement de Cortès générales, qui en furent la conséquence et l'image; sur l'introduction de la loi Salique, sauvegarde contre les changements dynastiques qu'occasionne la succession féminine, fort aimée de l'aristocratie. Je vais vite à une question moins connue, à une entreprise plus hardie, et sur laquelle le chevalier du Bourk donne des détails d'autant plus neufs, qu'en les rapportant, c'est sa propre histoire, tout inédite, qu'il retrace : je veux parler de l'affaire des biens et des immunités ecclésiastiques, que j'ai déjà citée plus haut, une affaire temporelle avec le clergé, et en Espagne! Le chevalier du Bourk s'en occupa activement, pour soutenir une guerre où ni la France épuisée, ni l'Espagne trop pauvre, ne pouvaient fournir assez d'argent. Dans l'impossibilité de trancher tout d'un coup cette question, le chevalier du Bourk suggéra mille expédients qui rappellent ceux de notre Révolution dans des calamités semblables. Une fois, il propose hardiment de prendre l'argenterie superflue des églises et les dépôts d'argent sans titres qui s'y trouvaient. Une autre fois, il donne l'idée de consulter sur ce point le grand oracle de l'Espagne, l'université de Salamanque, qui approuve et dit que le roi en a le droit dans une guerre à moitié religieuse. Il ne s'en tient pas là : il visite les évêques, il gagne celui d'Oviedo qui était grand-inquisiteur. Il se sert de l'évêque d'Oviedo pour convertir à cette idée le cardinal-archevêque de Tolède, Portocarrero, l'homme le plus important de l'Espagne; et Portocarrero étant venu à mourir, il fait nommer à ce siège primatial le grand-

(1) 8 septembre 1709.

inquisiteur même. Tout semble disposé pour assurer le succès; mais le roi hésite, il recule devant quelques oppositions partielles; il aime mieux porter le décret des *alcavalas,* c'est-à-dire, révoquer les domaines et les droits aliénés. La saisie projetée, préparée, autorisée même en quelque sorte, au préjudice des églises, lui paraît une violation, un sacrilège. Mais les *alcavalas* exaspèrent les nobles; c'est la loi des Gracques contre eux; elle donne peu et à grand'peine; le gouvernement se décourage. Vite alors le chevalier du Bourk, toujours à son projet, engage le roi à abandonner les *alcavalas* aux églises, en dédommagement de leur argenterie superflue et des dépôts sans titres, à charge seulement par elles d'en faire le recouvrement. « Secondez-moi, écrit-il aussitôt à » Chamillard (car tout ce qui se faisait en Espagne intéressait » la France), et n'y mettez point de retard. Comme il n'est » pas facile, ajoute-t-il avec son ton un peu sarcastique, de » tromper les gens d'église sur le chapitre de leur intérêt, » ils se feront payer fort exactement, et le produit d'une » année servira de règle au roi catholique pour la perception » du reste. Pourquoi d'ailleurs n'en continuerait-on pas la » perception au moyen des églises? On y trouvera toujours » du profit, et l'on aura de l'argent comptant; ce qui manque » le plus [1]. »

On ne suivit pas non plus cette admirable idée, qui venait d'une si parfaite connaissance de l'Espagne. « Rappelez-vous » en ce cas, leur dit le chevalier du Bourk mécontent, » Guillaume d'Orange, les évêques presbytériens, le docteur » Burnet, et faites selon ce modèle. » Ce qu'on fit, c'est qu'on ne fit rien. Je me trompe : dans un accès de présomption, après la journée d'Almanza, on fit comme les gens faibles, qui n'ont pas une fermeté soutenue, et qui, à un moment donné, comme pour se venger de leur pusillanimité, éclatent, s'emportent, veulent faire les maîtres. On voulut aller droit au but, sans tergiversations ni détours; on voulut imposer directement le clergé, fouler aux pieds ses immunités, l'arche de son indépendance. L'inquisition se fâcha; le grand-inquisiteur qui était gagné pour les expédients, intervint contre les réformes; on le brava. Le pape s'opposa et menaça; on lui répondit en

(1) 13 décembre 1706.

fermant la nonciature, en le privant de 80,000 pistoles qu'il retirait tous les ans de cette immense recette pontificale, et en renvoyant poliment son nonce, qui s'arrêta à Avignon. On craignait un schisme: chaque matin on courait aux placards, pour voir si l'inquisition n'était pas supprimée. L'agitation était extrême, et, chose extraordinaire! on se soulevait à Madrid, on se remuait dans les provinces, pour un tribunal dont on avait eu si souvent à redouter les foudres. Tout se confondait, et les ennemis, abattus à Almanza, se relevaient à la faveur du désordre. Mais, appuyé sur son épée victorieuse, le roi se croyait inébranlable, et il ne cédait pas. Il fallut une dépêche de Versailles, un ordre souverain du vieux roi, qui se voyait étourdiment imité par des enfants : « Mon fils, » écrivit-il à Philippe V, vous n'êtes pas assez fort pour avoir » vos *libertés gallicanes* (1). » Tout fut fini, et ce feu, prématurément allumé contre l'inquisition à propos des immunités ecclésiastiques, s'éteignit pour ne se rallumer qu'un siècle après, dans des conditions meilleures, sous un roi également français.

Si de ces grandes affaires d'État, sur lesquelles les lettres du chevalier du Bourk sont un document indispensable, nous passons aux simples anecdotes sur les personnalités les plus curieuses de l'Espagne, nous serons contents de notre chroniqueur. Voici, par exemple, le comte de Pinto, emprisonné, chose inouïe jusque-là, pour avoir frappé du plat de son épée un simple cocher, qui avait eu la maladresse de l'éclabousser; voici le brillant duc de Médina-Cœli, ministre des affaires étrangères, arrêté le soir en descendant de chez le roi; voici la Georgina, également arrêtée; voici enfin les moines de Barcelone, qui apostasiaient plutôt que de reconnaître Philippe V, et ceux de Valence, qui formaient quatre compagnies, bien armées, dans les troupes de lord Peterborough, avaient leurs postes marqués sur les murailles, allaient tous les soirs prendre l'ordre chez leur général, se nouaient la barbe pour mieux se battre, et se livraient à toute la licence de la vie des camps (2). Nous trouverons sur eux, dans nos lettres, les piquants détails qu'on doit attendre d'un esprit

(1) 10 septembre 1707. Lettres du chev. du Bourk. — Voir, pour cette grande affaire, notre *Hist. de la princesse des Ursins*, ch. 37 (Didier, lib., Paris).
(2) 3 février 1706, 22 août 1707.

satirique, et que comporte la familiarité d'une correspondance intime. Et si, après s'être égayé avec lui aux dépens des rebelles ou des ennemis, on veut s'arrêter sur une plus noble figure, sur de plus beaux faits, le chevalier du Bourk nous montrera la jeune reine, Marie-Louise de Savoie, si intelligente, si courageuse, si énergique dans un frêle corps; il nous la montrera fugitive deux fois, couchant sur la dure, mangeant gaiement du pain noir, obtenant des dons patriotiques, et procurant aux troupes des vivres, des armes, des vêtements; présentant aux soldats son fils, le prince des Asturies, comme le palladium de la monarchie et de la suprématie castillane, les transportant à cette vue; sachant, en un mot, être reine, vivre de la vie errante, de la vie des camps aussi bien que de celle des cours, et méritant le surnom d'*héroïque*, que lui donnaient les Espagnols ravis. Il fera plus, il nous apprendra deux traits nouveaux de son histoire, et nous verrons mieux encore tout ce qu'il y avait de courage résolu dans cette reine, tout ce qu'il y avait aussi de dévouement à la grande idée française, poursuivie, après Louis XIV, par tous les gouvernements, l'union de la France et de l'Espagne. « Un jour, écrit-il à Chamillard, un officier de la » garnison d'Alcantara, venu en toute hâte, justifiait devant » elle la conduite du gouverneur, qui s'était lâchement rendu. » Il lui disait, entre autres choses, que le pain commençait à » leur manquer, parce qu'un de leurs boulangers avait été » tué, et que quelques-uns des autres étaient malades. — » N'aviez-vous pas de la farine? lui dit la reine? — Oui, » Madame, répondit l'officier. — En ce cas je ne mourrais pas » de faim, moi, répliqua-t-elle; tant que j'aurais de la farine » et de l'eau, je saurais bien faire du pain moi-même [1]. »

« Une autre fois, pendant qu'elle était enceinte du prince » des Asturies, écrit toujours le chevalier du Bourk, un des » plus zélés seigneurs, un de ceux qui avaient donné le plus » de preuves d'attachement au gouvernement présent (il » semble désigner par là le bon duc d'Ossune), eut l'imprudence de dire à la reine (tant les meilleurs seigneurs » détestaient la France et penchaient pour l'Autriche!) qu'on » serait bien aise qu'elle accouchât d'une princesse, parce que

[1] 23 avril 1706.

» ce serait le moyen de faire sortir la couronne de la maison » de France, en donnant cette princesse en mariage à quelque » autre prince. — Vous vous trompez, Monsieur, lui dit-elle » vivement; car, quand je n'aurais qu'une fille unique, je la » donnerais en mariage à un enfant de France; et ainsi, » perdez tout espoir de sortir jamais de la domination de cette » maison [1]. » Et cette reine était de la maison de Savoie!

Je ne m'étendrai pas davantage sur les lettres inédites du chevalier du Bourk. J'en ai assez dit pour mettre en évidence leur valeur historique et leur mérite littéraire. Deux membres éminents de l'Institut, M. Sainte-Beuve et M. Leclerc, à qui j'en avais communiqué une copie authentique, en firent l'éloge, l'un dans les colonnes du *Moniteur*, l'autre en pleine Sorbonne dans une réunion imposante. Puisse mon appréciation, appuyée d'un tel témoignage, valoir bonne note au chevalier du Bourk dans l'esprit des critiques et des historiens!

F. COMBES.

(1) 13 septembre 1707.

REMARQUES

SUR LA

SUCCESSION DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE

QUI ONT SOUSCRIT LES DIPLOMES DE LOUIS VI ET DE LOUIS VII

(1108-1180)

La diplomatique des rois de France offre encore, même après les admirables travaux des Bénédictins et de leurs continuateurs, un champ d'études vaste et fécond. Les recherches de M. Léopold Delisle sur les actes de Philippe-Auguste montrent tout ce que l'érudition moderne peut ajouter aux résultats acquis par la science des deux derniers siècles. Les lacunes et les incertitudes sont notamment considérables en ce qui concerne la succession des grands officiers de la couronne sous les premiers rois de la dynastie capétienne. L'excellente *Paléographie* de M. Natalis de Wailly ne fait guère que résumer, en les corrigeant quelquefois, les listes de Mabillon, de Fr. Duchesne, de du Cange, du Père Anselme et des auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*. Mais il n'est pas besoin d'un examen bien approfondi pour voir combien cette nomenclature est encore défectueuse et le peu d'utilité qu'en retire quiconque désire fixer avec une certaine précision la date des chartes expédiées par la chancellerie royale pendant cette période. On peut se convaincre également que les discordances, les incertitudes et les erreurs si fréquentes de ces listes proviennent en général du nombre trop restreint des documents sur lesquels a porté l'examen des diplomatistes. Nous sommes loin de prétendre avoir composé le registre complet des actes émanés de Louis VI et de Louis VII; mais il nous a été donné de recueillir, tant à la Bibliothèque et aux Archives nationales que dans les archives départementales de la France du Nord et du Centre, assez de chartes royales inédites ou incomplètement publiées pour essayer, à notre tour, de

rectifier et de compléter les listes déjà soumises au public savant. Nous n'ignorons pas, d'autre part, qu'en matière de diplomatique, il n'est point de résultats vraiment définitifs, et que la découverte de quelques actes inédits suffit pour modifier les conclusions en apparence les mieux assises. Il va de soi que les indications chronologiques consignées dans nos tableaux correspondent seulement aux documents que nous avons eus sous les yeux, et n'ont, au moins pour la date du mois, qu'une valeur provisoire. Enfin, nous ferons remarquer que, dans le calcul de l'année de l'incarnation, nous avons admis en principe que, pour les diplômes de Louis VI et de Louis VII, cette année est comptée à partir de la Circoncision et non à partir de Pâques. Il résulte, en effet, de nos propres observations, que tel a été l'usage suivi le plus ordinairement par la chancellerie royale pour la période dont nous nous occupons, surtout en ce qui concerne les actes de Louis VI. Aussi nous semble-t-il que dans la plupart des recueils de chartes on s'est peut-être trop hâté de dater d'après le vieux style les diplômes des rois capétiens antérieurs à Philippe-Auguste.

TABLEAU

offrant la succession des grands officiers de la Couronne dans la période comprise entre le 3 août 1108 et le 18 septembre 1180.

NOM du TITULAIRE DE L'OFFICE ou Indication de la vacance.	DATE de L'ENTRÉE EN FONCTIONS ou du commencement de la vacance.	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS ou de la fin de la vacance.
	1° Sénéchaux de Louis VI.	
1° ANSEAU DE GARLANDE.	1108, depuis le 3 août.	1117, après le 3 août.
2° GUILLAUME DE GARLANDE.	1118, avant le 3 août.	1120, avant le 3 août.
3° ÉTIENNE DE GARLANDE.	1120, avant le 3 août.	1127, après le 3 août.
Vacance du dapiférat.	1127, après le 3 août.	1131, après le 14 avril, peut-être même après le 25 octobre.
4° RAOUL I, comte de Vermandois.	1131, peut-être avant le 13 octobre, certainement après le 25.	
Vacance probable du dapiférat.	1132, avant le 25 octobre.	
RAOUL I, comte de Vermandois.	Reprend ses fonctions 1132, après le 25 octobre.	1137, 1er août, mort de Louis VI.

NOM du TITULAIRE DE L'OFFICE ou Indication de la vacance.	DATE de L'ENTRÉE EN FONCTIONS ou du commencement de la vacance.	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS ou de la fin de la vacance.

2° Sénéchaux de Louis VII.

1° RAOUL I, comte de Vermandois.	1137, 1er août, avènement de Louis VII.	1138, avant le 1er août.
Vacance du dapiférat.	1138.	1139.
RAOUL I.	Reprend ses fonctions 1139, probablement après le 1er août.	1152, après le 1er août.
Vacance du dapiférat.	1152, après le 1er août.	1154, après le 1er août.
2° THIBAUT V, comte de Blois et de Chartres.	1154, après le 1er août.	1180, 18 septembre, mort de Louis VII.

1° Bouteillers de Louis VI.

1° PAIEN D'ORLÉANS.	1108, 3 août.	1108, fin de l'année.
2° GUI II DE SENLIS.	1108, fin de l'année.	1112, avant le 3 août.
3° GILBERT DE GARLANDE.	1112, avant le 3 août.	1127, après le 3 août.
4° LOUIS DE SENLIS.	1127, après le 3 août.	1132, peut-être avant le 25 octobre.
5° GUILLAUME I DE SENLIS.	1132, pas avant le 25 octobre.	1137, 1er août, mort de Louis VI.

2° Bouteillers de Louis VII.

1° GUILLAUME I DE SENLIS.	1137, 1er août, avènement de Louis VII.	1147, avant le 1er août.
2° GUI III DE SENLIS.	1149, pas avant le mois d'octobre.	1180, 18 septembre, mort de Louis VII.
R. botellarius regis.	Pendant le voyage de Louis VII en Espagne et dans le midi de la France, 1154-1155.	

1° Chambriers de Louis VI.

1° GUI, fils de GALERAN.	1108, 3 août.	1121, après le 3 août.
Vacance du camérariat (Odon, chambellan).	1121, après le 3 août.	1122, avant le 3 août.
2° AUBRI I, comte de Dammartin.	1122, avant le 3 août.	
Vacance du camérariat.	1124.	
AUBRI I, comte de Dammartin.	Reprend ses fonctions 1125, avant le 1er août.	1129, après le 20 avril, au plus tôt.
3° MANASSÈS.	1130, avant le 3 août.	1131, avant le 13 octobre.
4° HUGUE.	1131, avant le 13 octobre.	1137, 1er août, mort de Louis VI.

NOM du TITULAIRE DE L'OFFICE ou Indication de la vacance.	DATE de L'ENTRÉE EN FONCTIONS ou du commencement de la vacance.	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS ou de la fin de la vacance.
2° Chambriers de Louis VII.		
1° HUGUE.	1137, 1er août, avènement de Louis VII.	1137, fin de l'année.
Vacance du camérariat.	1137, fin de l'année.	
2° MATHIEU I, comte de Beaumont.	1138, avant le 1er août.	1151.
3° MATHIEU II, comte de Beaumont.	1151.	1175.
4° RENAUD.	1175.	1177.
5° MATHIEU III, comte de Beaumont (d'après un seul diplôme).	1177.	
6° RENAUD, de nouveau.	1177.	1180, 18 septembre, mort de Louis VII.
1° Connétables de Louis VI.		
HUGUE DE CHAUMONT.	1108, 3 août.	1137, 1er août, mort de Louis VI.
2° Connétables de Louis VII.		
1° HUGUE DE CHAUMONT.	1137, 1er août, avènement de Louis VII.	1138, avant le 1er août.
2° Mathieu I DE MONTMORENCY.	1138, avant le 1er août.	1160, après le 1er août.
Vacance de la connétablie.	1160.	1164.
3° RAOUL I, comte de Clermont.	1164.	1167.
MATHIEU (d'après un seul diplôme).	1167.	
RAOUL I, comte de Clermont.	1167.	1171.
Vacance de la connétablie (d'après un seul diplôme).	1171.	
RAOUL I, comte de Clermont.	1171.	1180, 18 septembre, mort de Louis VII.
1° Chanceliers de Louis VI.		
1° ÉTIENNE DE GARLANDE.	1108, 3 août.	1127, après le 3 août.
Vacance de la chancellerie.	1127, fin de l'année, ou peut-être 1128, avant le 22 avril.	1128, avant le 10 mai.

NOM du TITULAIRE DE L'OFFICE ou Indication de la vacance.	DATE de L'ENTRÉE EN FONCTIONS ou du commencement de la vacance.	DATE de la CESSATION DES FONCTIONS ou de la fin de la vacance.
1° Chanceliers de Louis VI *(Suite).*		
2° SIMON.	1127, après le 3 août, ou peut-être 1128, avant le 22 avril; chancelier certainement au 10 mai 1128	1132, peut-être avant le 25 octobre.
ÉTIENNE DE GARLANDE, de nouveau.	1132, après le 3 août, peut-être après le 25 octobre.	1137, 1er août, mort de Louis VI.
2° Chanceliers de Louis VII.		
1° ALGRIN.	1137, 1er août, avènement de Louis VII.	1139, après le 1er août.
2° NOEL, abbé de Rebez.	1140 certainement, peut-être 1139, fin de l'année.	1140, au moins jusqu'au 26 juillet.
3° MATHIEU, d'après un seul diplôme.	1140.	
4° CADURC.	1140, derniers mois.	1147, départ de Louis VII pour la croisade. S'intitule encore chancelier en 1148.
5° BARTHELEMI.	1147, après le 1er août; exerce pendant toute la croisade.	1149, rentrée de Louis VII en France (octobre).
Vacance de la chancellerie.	1149, après octobre.	
CADURC, de nouveau.	1149, fin de l'année.	1150, avant le 1er août.
6° SIMON, neveu de Suger.	1150, après le 1er août.	1150.
7° HUGUE DE CHAMPFLEURI.	1150, fin de l'année.	1172.
Vacance de la chancellerie.	1172, fin de l'année, peut-être après le 4 septembre.	1179, fin d'août.
8° HUGUE DU PUISET.	1179, fin d'août probablement.	1180, 18 septembre, mort de Louis VII.

NOTES JUSTIFICATIVES

I. — SÉNÉCHAUX

1° Anseau de Garlande.

Mabillon ne donne pas la date initiale de son dapiférat (1). Suivant le P. Anselme (2), ses fonctions auraient commencé (sous Louis VI), après juillet 1108. Les continuateurs de Du Cange (3) le mentionnent pour les années 1110, 1116, 1120. La *Paléographie* de M. de Wailly (4), pour les années 1109, 1110, 1111, 1116, 1120. Ce sont les données du P. Anselme complétées par les recherches de M. d'Arbois de Jubainville (5) qui s'approchent le plus de la vérité. Anseau, qui avait déjà exercé sous Philippe Ier, apparait comme sénéchal dès le début du règne de Louis le Gros : ce que prouvent non seulement les chartes (6), mais les textes historiques (7). Dès lors on le voit souscrire tous les diplômes royaux jusqu'en 1117 inclusivement. Mabillon ne dit point en quelle année se termine le dapiférat de cet aîné des Garlande (8); Du Cange le fait exercer encore en 1120 : mais ses continuateurs observent qu'à cette date il avait cessé de vivre (9). Le P. Anselme rappelle avec raison qu'il fut tué en 1118 (10), date adoptée par les Bénédictins, auteurs des *Historiens de France*, et fixée par eux non d'après les textes historiques relatifs à la mort d'Anseau, textes où les indications chronologiques

(1) *De re dipl.*2, 122.
(2) *Hist. généal.* VI, 30.
(3) Ed. Henschel, VI, 179.
(4) I, 236.
(5) *Hist. des ducs et comtes de Champ.* II, 272-273.
(6) Diplômes de Saint-Samson d'Orléans (Labbe, *All. Chron.* II, 597; Bibl. Nat., coll. Moreau, *Ch. et Dipl.* 43, f° 155); — de l'église de Paris (Guérard, *Cart. de N.-D.* I, 246; Tardif, *Mon. hist.*, n° 334); — de St-Benoît-sur-Loire (Mabillon, *Ann. Bened.* V, 518); de St-Pierre-le-Vif de Sens (Quantin, *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 213). Tous ces actes sont datés de 1108, 1re année du règne et, par suite, d'après la façon la plus ordinaire de compter l'année dans la diplomatique de Louis VI, compris le 3 août 1108 et le 1er janvier 1109.
(7) Suger (*Œuvr. Compl.* 50), dans le récit de l'expédition dirigée contre Gui le Rouge et Hugues de Crécy, pendant l'hiver de 1108, nomme Anseau de Garlande *dapifer* et Guillaume de Garlande, frère du *dapifer*; — *Chr. Maurin.* (Hist. de Fr. XII, 69) : « Divinum sermonem, cujus rei maximam gratiam habebat, facit ad populum cui vir magnificus *Ansellus, dapifer et consiliarius regis* cum multis nobilibus et castri proceribus interfuit. »
(8) M. de Wailly (*Paléogr.* 236 et note 1) fait erreur quand il affirme que Mabillon prolonge son dapiférat jusqu'en 1120. Dans le texte de Mabillon, il n'est question que de Guillaume de Garlande.
(9) Ed. Henschel, VI, 179. C'est sans doute à cause des deux chartes de l'abbaye de Tiron, de 1120 et 1121, que la plupart des anciens diplomatistes prolongent la vie d'Anseau au delà de 1118. Mais la fausseté de ces actes a été démontrée par M. Lucien Merlet, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 13e série, V (1854), 516.
(10) *Hist. généal.* VI, 30.

manquent [1], mais d'après la diplomatique [2]. L'acte le plus récent qui, à notre connaissance, porte la signature d'Anseau, est le diplôme expédié à l'évêché de Paris en 1118 et relatif à la voirie de Bagneux [3], mais il est très probable que la date en est erronée et doit être corrigée en 1117 [4]. Ce qui est absolument certain, c'est que toutes les chartes de 1117 sont signées d'Anseau et que deux d'entre elles sont datées de la dixième année du règne, 4e d'Adélaïde [5], d'où on peut inférer que la mort d'Anseau doit se placer entre le 3 août 1117 au plus tôt et le 1er janvier 1118 : donnée qui s'accorde très bien avec les dates fixées, par les diplômes, pour le commencement du dapiférat de son successeur.

2° Guillaume de Garlande.

Guillaume de Garlande, qui succéda à son frère comme sénéchal, est nommé par Mabillon [6], quoique la *Paléographie* affirme le contraire [7]. Mais le savant Bénédictin se contente de dire qu'il exerça jusque vers 1120. Suivant le P. Anselme [8], il était sénéchal dès 1118, commandait l'armée royale en 1119 et mourut peu de temps après 1120. Les continuateurs de Du Cange [9] rappellent qu'il signa la charte délivrée en 1118 à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés et une autre charte de 1119 : donnée qui est reproduite par la *Paléographie*. En effet, sauf la charte de l'évêché de Paris dont il a été question plus haut, tous les diplômes que nous avons eus sous les yeux [10] sont signés du *dapifer* Guillaume.

(1) Il est question de la mort d'Anseau de Garlande, tué par Hugues du Puiset : 1° dans Suger, qui place à tort cet épisode entre la 2e guerre du Puiset et la paix de 1113; 2° dans Orderic Vital (éd. Leprévost, IV, 288), qui confond ici le premier siège du Puiset avec le troisième; voir la note de Leprévost; 3° dans la *Chr. de Morigny*, XII, 71, qui ne donne pas de date.

(2) *Hist. de Fr.* XII, 41 et 47, notes. Les auteurs de ce recueil, combattant une assertion de Guillaume de Nangis qui fait mourir Anseau en 1115, disent que sa mort n'a pas pu arriver plus tôt que 1117, puisqu'il est signataire d'une *charte* datée de cette même année.

(3) Guérard, *Cart. de N.-D.* I, 257; *Mon. hist.*, n° 369.

(4) Il est en effet daté de 1118, 9e du règne, 3e d'Adélaïde, notations qui ne concordent pas, car la 9e année du règne est comprise entre le 3 août 1116 et le 3 août 1117. Toutes les autres chartes de 1118 que nous connaissions sont datées correctement de la 10e ou 11e année du règne, 4e ou 5e de celui d'Adélaïde. Un autre acte de 1118 (6 janvier), indiqué par M. de Jubainville comme portant le nom d'Anseau, sénéchal, et qui a été publié par Guérard (*Cart. de St-Père-de-Ch.* II, 638-9) est en réalité daté de 1117 et ne peut être que du 6 janvier 1117 (n. st.), car il est de la 9e année du règne, 3e d'Adélaïde

(5) Charte du prieuré de St-Léger-au-Bois (Bibl. munic. de Bordeaux, *Cart. de la Sauve-Majeure*, f° 143); — du prieuré de St-Pierre-de-Nérouville (*Ibid.*, f° 152).

(6) *De re dipl.*2, 122.

(7) I, 236.

(8) *Hist. généal.* VI, 31.

(9) Ed. Henschel, VI, 179.

(10) Charte de Ste-Geneviève de Paris (Tardif, *Mon. hist.*, n° 370); — de l'évêché de Paris (Guérard, *Cart. N. D.* I, 449); — de St-Maur-des-Fossés, voirie de Courcelles (*Mon. hist.*, n° 373); — de St-Maur-des-Fossés, relative aux serfs de l'abbaye (*Ord. des rois de Fr.* I, 3, Brussel, II, 968; Galland, *Franc-Alleu*, 263; Mabillon, *Anal.* 232; *Mon. hist.*, n° 371); — de St-Spire de Corbeil (*Vies de saint Spire et de saint Leu, 45*); — de St-Corneille de Compiègne (coll. Moreau, *Ch. et Dipl.*, t. 49, f° 9, d'après l'original, aux arch. de St-Corneille); — de Ste-Geneviève (*Musée des Arch. nat.*, p. 84-85).

Quelques-uns de ces actes prouvent même que son entrée en fonctions doit être antérieure au 3 août 1118 (1). Quant au témoignage de l'auteur du traité *de Majoratu et Senescalcia Francie* (2), qui prétend qu'en 1118, Guillaume de Garlande fut obligé par Louis VI de faire hommage de sa fonction à Foulques d'Anjou, il est impossible aujourd'hui de lui attribuer la moindre valeur historique (3). Les plus anciens passages de chroniques qui mentionnent le dapiférat de Guillaume se rapportent avec certitude à l'année 1119 (4). Il est d'ailleurs hors de doute qu'il signa toutes les chartes datées de 1119, onzième ou douzième du règne. Mais celles de 1120 portent déjà le nom de son successeur; sauf une, où il est encore mentionné et qui a dû être expédiée entre le 1er janvier et le 3 août 1120 (5). La *Chronique de Morigny* mentionne en effet sa mort, sous l'année 1120 (6).

3° Étienne de Garlande.

Le frère de Guillaume, Étienne, qui était déjà chancelier, cumula les deux fonctions (7) jusqu'à l'époque de sa disgrâce. Mabillon le fait commencer vers 1120 (8), ainsi que le P. Anselme (9). Du Cange le signale aussi, dans les chartes, à partir de 1120 (10); ce qu'il en dit est reproduit par la *Paléographie* (11). Enfin M. d'Arbois de Jub. cite, pour l'année 1120, deux chartes de l'an 12 du règne (12) et quatre chartes de l'an 13,

(1) Ceux de St-Corneille, de St-Maur et de N.-D. de Paris qui sont datés de 1118, 10e année du règne, 4e d'Adélaïde. Le diplôme délivré à l'abbaye de Vezelay et faussement daté de 1112 dans Guérard, 212, et Quantin, *Cart. de l'Yonne*, I, 226, a été attribué par M. d'Arbois de Jubainville à 1118 : mais, comme ce document est daté du 6 avril, il ne peut se rapporter qu'à l'année 1119.

(2) *Hist. de Fr.* XII, 494.

(3) Mabille, *Introd. aux chr. des c. d'Anjou*. II. Il est à regretter que dans son excellente note sur les sénéchaux du XIIe siècle, M. d'Arbois de Jub. se soit appuyé sur ce document très probablement apocryphe.

(4) *Hist. de Fr.*, XII, 75. Chron. Maurin. Assistaient à la dédicace de l'église de Morigny : *Willermus dapifer, qui senescallus appellatur, Stephanus quoque cancellarius frater ejus*, le 3 octobre comme l'a prouvé M. Ulysse Robert (*Calixte II*, 62) et non le 2, comme l'affirme M. d'Arb. de Jub. — Le 20 août, il était présent à la bataille de Brémule (*Ord. Vit.*, éd. Leprévost, IV, 358).

(5) C'est sans doute la même que cite M. d'Arb. de Jub. (II, 274) : charte de l'évêché de Senlis (*Gall. Christ.* X pr. 209), où il est question de « *Guillelmus, dapifer meus* ». Elle est datée en effet de l'an 12 du règne, 6e d'Adélaide.

(6) *Hist. de Fr.* XII, 76.

(7) C'est ce que prouve tout d'abord le diplôme de l'abb. de Morigny de 1120, où on lit : « *Signum Stephani tunc temporis dapiferi et cancellarii nostri.* » (Fleureau, *Antiq. d'Etampes* 454) : indication reproduite sur plusieurs autres actes. Cf. *Hist. de Fr.* t. XII, 76, ad a. 1120, Chron. Maurin : « *Interea defuncto Willelmo Anselli dapiferi germano, Stephanus cancellarius, de quo superius ecimus mentionem, frater amborum, major regie domus effectus est.* »

(8) *De re dipl.*2. 122.

(9) *Hist. gén.* VI, 36.

(10) Ed. Henschel, VI, 179.

(11) I. 236.

(12) Diplôme de l'abb. de St-Denis (Doublet, 849; *Gall. Christ.*2 VII, instr. 49; Duchesne, *Dreux*, 220; *Mon. hist.*, n° 379); — de l'abb. de Morigny (Fleureau *Antiq. d'Et.* 454). M. d'Arb. de Jub. cite une troisième charte datée de l'an 12 du règne, d'après *Hist. de Fr.* XII, 52 *n*; mais elle n'est pas différente de celle de St-Denis que nous venons de mentionner.

qui portent sa signature (1). Il résulte des deux premiers que le dapiférat d'Étienne a commencé avant le 3 août de cette même année. Dès lors il apparaît comme sénéchal sur tous les diplômes de Louis le Gros jusqu'à l'année 1127 inclusivement (2), quoique le P. Anselme, Du Cange et M. de Wailly terminent son dapiférat en 1126. Trois des actes de 1127, datés de la 20e année du règne, prouveraient même qu'il était encore en fonctions postérieurement au 3 août de la même année. On verra, quand il sera question de son cancellariat, quelles lumières on peut retirer de la comparaison des chartes et des textes historiques, sur la difficile question de savoir à quelle époque précise il convient de fixer sa disgrâce.

La chute d'Étienne de Garlande est suivie d'une vacance du dapiférat sur la durée de laquelle les anciens diplomatistes ne donnent aucune indication bien nette. Mabillon ne la signale que pour l'année 1129 (3); M. de Wailly (4), d'après Du Cange (5), pour les années 1127 et 1128. M. d'Arbois de Jubainville, beaucoup plus complet, cite quatre chartes de 1128 (6), une de 1129 (7), une de 1130 (8) portant la mention *dapifero nullo*. A coup sûr la vacance existait déjà le 10 mai 1128 (9), et peut-être même avant le 1er janvier de cette même année, s'il n'y a point d'erreur de date dans une charte délivrée à Notre-Dame de Paris en 1127, 20e du règne (10). Elle durait encore en 1131 (11), après le 14 avril, et peut-être même après le 25 octobre (12).

(1) Aux actes datés de l'an 13 du règne et que cite M. d'Arb. de Jub. nous pouvons ajouter : 1° *Ord. des rois de Fr.* XI, 179, charte de Morigny; 2° charte de St-Vincent de Senlis (*Ch. et Dipl.*, t. 50, f° 24).

(2) C'est ce qu'indique avec raison M. d'Arb. de Jub. (II, 287), bien qu'il ne cite qu'un diplôme de 1127 à l'appui de son opinion, la charte de Prémontré (*Bibl. Præmonstr.* 447). Nous pouvons intentionner en outre deux chartes de la même année, 20e du règne, datées de Bourges, l'une où Louis-le-Gros permet aux religieux qui desservent le prieuré de Boiacus (Marmoutiers) de prendre du bois dans la *forêt royale* (*Ch. et Dipl.*, t. 53, f° 35, d'après le cart. de Marmoutiers); l'autre où il exempte ce prieuré de toutes coutumes et exactions (Martène, *Hist. de l'abb. de Marmoutiers*, éd. Chevalier, II, 66.

(3) *De re dipl.*2, 122.

(4) *Paléogr.* II, 236.

(5) Ed. Henschel, VI, 179.

(6) *Hist. des c. de Champ.* II, 288. Aux diplômes de 1128 cités par M. de Jubainville et indiquant formellement la vacance du dapiférat, il faut joindre la charte datée d'Arras où Louis VI confirme l'expulsion des religieuses de St-Jean de Laon (*Gall. Christ.*2 X, pr. 192), et celle de l'abbaye d'Igny (Duchesne, *Hist. des chanc.* 185). D'autrès actes de la même année mentionnent la vacance implicitement, en omettant la souscription du sénéchal, tels le diplôme de St-Martin des Champs (*Cart. de S.-M. des Ch.*, Bibl. nat., latin, 10977, f° 88), celui du prieuré de Champeaux (Bibl. nat., latin, 10942, f° 16), celui de Chelles (Martène, *Ampl. coll.* I, 690).

(7) Nous connaissons trois chartes de cette année qui mentionnent formellement la vacance du dapiférat et trois autres implicitement (Argenteuil, N.-D. de Chartres, St-Vincent de Senlis, Tiron, St-Magloire, évêché de Laon).

(8) Trois autres diplômes de cette année impliquent la vacance (St-Martin de Laon, Cluny, St-Vincent de Senlis).

(9) La charte relative aux religieuses de St-Jean de Laon a été expédiée en effet lors du synode d'Arras, le 10 mai 1128 (Mansi, I, 371 suiv.).

(10) Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 267; Tardif, *Mon. hist.*, n° 399; *Musée des Arch. nat.* 94.

(11) Charte de St-Médard de Soissons (*Ch. et Dipl.* 55, f° 44, d'après un cartul de abbaye). Elle est datée 1131, 23e du règne, *Philippe déjà couronné roi.*

(12) Charte de N.-D. de Soissons (Germain, *Hist. de N.-D. de Soissons*, 438). Elle est atée de l'année même du couronnement de Louis, 1131, 23e du règne : mais il y a erreur dans la date de l'année du règne, qui est 24. (Cf. Du Cange, ed. Henschel, VI, 179.)

4° Raoul Ier, comte de Vermandois.

Mabillon ne cite pour ce sénéchal qu'un diplôme de 1135 (1). Le P. Anselme (2), suivi par les continuateurs de Du Cange (3) et la *Paléographie* (4), fait dater ses fonctions de 1131 ou 1132. M. de Jubainville cite une charte de 1131, postérieure sans doute au 25 octobre, et qui mentionne son dapiférat (5). Il aurait pu en indiquer une autre de la même année, certainement expédiée après le couronnement du jeune Louis, et où Raoul apparaît aussi en qualité de sénéchal (6). La prise de possession de Raoul devrait donc être assignée à 1131 après le 25 octobre, d'après les seules données de la diplomatique. Mais, d'autre part, un passage de la *Chronique de Morigny* atteste que le comte de Vermandois était déjà sénéchal, le 25 octobre 1131, lors du synode de Reims et du couronnement de Louis le Jeune (7). Enfin, d'après l'hypothèse très probable de M. de Jubainville, Louis le Gros aurait attendu, avant de disposer du dapiférat, qu'Amauri de Montfort et Étienne de Garlande s'en fussent formellement dessaisis, ce qui, au dire de la même chronique de Morigny, arriva avant la mort du jeune roi Philippe, survenue le 13 octobre 1131 (8). Tout porte donc à croire que le dapiférat de Raoul a commencé avant le 13 octobre de cette même année.

Cependant les diplômes datés de 1132 offrent encore certaines difficultés, au sujet de la date initiale des fonctions du comte de Vermandois. Quelques-uns de ces actes attestent son dapiférat (9), mais d'autres

(1) *De re dipl.*2, 122.
(2) *Hist. gén.* VI, 36.
(3) VI, 179.
(4) I, 236.
(5) *Hist. des c. de Champ.* II, 288 : charte de l'abbaye des Echarlis (*Gall. Christ.* XII, instr. Senon. 30; Quantin; I, 286), concédée par Louis et Adélaïde, 1131, 23e du règne. Il faut lire 24e.
(6) Diplôme de St-Vincent de Senlis (*Gall. Christ.*2 X, pr. 429). Il est vrai qu'il présente quelques difficultés, tant à cause de l'année du règne, qui est 22 au lieu de 24, qu'en raison du nom du chambrier Manassés, qui ne se trouve plus dans la charte de St-Médard, citée plus haut note 1.
(7) *Hist. de Fr.* XII, 81 : « Igitur Ludovicus, die sabbati cum Rodulfo Vermandensium Comite, qui sibi cognatus et *major regie domus erat.* » Cette assertion est en opposition avec la charte de N.-D. de Soissons citée plus haut, et il faut admettre ou bien que la date de cet acte est erronée, 1131 pour 1132, ou bien que le chroniqueur anticipe; nous préférons la première hypothèse.
(8) *Hist. de Fr.* XII, 76. « *Senescalciam,* quam jure se possidere dicebat (Stephanus de Garlanda) hereditario, *dimisit,* et cum rege Ludovico, simulque cum Philippo filio ejus, *qui jam rex unctus fuerat,* Adelaïde regine interveniente pacificatus est. » Cf. Suger, *Œuv. compl.* 133. « Sed et tanto guerrarum bello eos affecit, quod et dapiferatum et dapiferatus hereditatem bona pace reliquentes abdicaverunt. » Il n'indique point la date de la guerre faite à Amaury de Montfort et du siège de Livry, que les Bénédictins placent en 1127 ou 1128. Les *Annales de Lagny*, récemment publiées dans la *Biblioth. de l'Éc. des Ch.* (1877, 480) mentionnent le siège de Livry sous l'année 1128. Mais la guerre dura certainement beaucoup plus longtemps. Non seulement rien ne prouve, dans les passages de Suger et dans la Chronique de Morigny, que cette réconciliation n'ait pas eu lieu peu de temps avant la mort du prince Philippe (oct. 1131) : mais, de plus, nous verrons qu'Étienne de Garlande ne reprit le cancellariat qu'en 1132, et que son complice prolongea sa résistance jusqu'à cette année.
(9) Diplômes de St-Martin-des-Champs, daté par erreur de 1129, mais la correction va de soi (Marrier, *Hist. de S.-M.-des-Ch.* 166); de l'abb. d'Yerre (Arch. départ. de

présentent seulement son nom, sans la mention *dapiferi nostri,* en tête des souscriptions des grands officiers (1); disposition qui se rencontre aussi plusieurs fois dans les chartes des années antérieures, où la vacance n'est pas douteuse (2). Or ces actes sont tous postérieurs au couronnement de Louis (25 octobre 1131) et ne paraissent fautifs que par la date de l'année du règne qui est 23 au lieu de 24. D'autre part ceux de la même année où Raoul est formellement désigné comme sénéchal, sont datés de la deuxième année de Louis, 24 du règne (lisez 25), c'est-à-dire postérieurs au 25 octobre 1132. Il y a donc lieu d'admettre comme probable une vacance du dapiférat ou une retraite momentanée de Raoul en 1132. Hâtons-nous d'ajouter que c'est là une simple hypothèse, et que dans ce cas particulier toute affirmation serait présomptueuse, car certains actes de 1133 nomment aussi le comte de Vermandois sans lui adjoindre son titre officiel (3).

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de l'année 1133 jusqu'à la fin du règne de Louis le Gros, toutes les chartes portent le nom de Raoul. Nous n'avons point vu dans Mabillon cet *Ancellus,* qu'au dire de la *Paléographie* (4), le savant bénédictin placerait comme sénéchal en 1136. Mais il nous parait difficile de supposer, avec M. de Wailly, que Mabillon ait fait deux personnages distincts du Raoul qui signe les dernières chartes de Louis VI et de celui qui signe les premières de Louis le Jeune. Tous les anciens diplomatistes sont d'accord pour affirmer que le même comte de Vermandois, sauf quelques disparitions temporaires dont il va être question, resta en fonctions de 1131 jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1152.

Raoul demeura en possession du dapiférat dès le début du règne de Louis VII, car il souscrivit la charte octroyée par ce prince à la province ecclésiastique de Bordeaux (5); et tous les diplômes datés de 1137 que nous connaissions portent sa signature (6). C'est donc à tort que

Seine-et-Oise, fonds de l'abb. d'Yerre, orig. parch.); — de St-Jean en Vallée (Arch. dép. d'Eure-et-Loir, orig. parch., copie dans *Ch. et Dipl.* 55, fo 118, d'après le cartulaire).

(1) Diplôme de St-Martin-des-Champs (Sauval, *Antiqu. de Paris*, III, 6). Cet acte, où les noms propres sont travestis par l'éditeur, doit être corrigé à l'aide de la copie *Ch. et Dipl.*, 55, fo 122, tirée du cartulaire de Marmoutiers; — de St-Nicaise de Meulan (indiqué dans Fr. Duchesne, *Hist. des chanc.;* Bibl. nat., latin, 13888, fo 15); — de St-Euverte d'Orléans (*Ch. et Dipl.* 55, fo 124).

(2) Dans la charte d'Igny de 1128, citée plus haut : « *S. Radulfi, Virom. comitis,* S. Ludovici buticularii. S. Hugonis constabularii, S. Alberici camerarii. *Dapifero nullo;* — dans la charte de Chelles, de 1128, *S. Radulphi comitis.* S. Lud. but., S. Hug. const., S. Alber. cam., Data per m. Simonis, canc. etc.

(3) Charte de l'abb. de Coulombs (Duchesne, *Dreux,* 222); du prieuré de Crépy en Valois (Tardif, *Mon. hist.*, no 406); — relative à Herluine, sœur de Raoul Hecelin (*Mon. hist.*, no 497 *bis*).

(4) *Paléogr.* I, 236, note 2.

(5) Ce diplôme, bien des fois publié (Labbe, *All. Chron.* II, 607; Besly, 401; *Clypeus nasc. ord. Fontebr.* II, 79; *Gall. Christ.*2 XI, pr. 280; Brussel, I, 289; *Ord. des rois de Fr.* I, 8; Lopez, *Saint-André de Bord.* 145; Martène, *Ampl. coll.* VII, 70; *Hist. de Fr.* XVI, 2), n'est qu'une confirmation, signée par Louis VII à Bordeaux, du privilège octroyé à Paris par Louis-le-Gros, en juillet 1137.

(6) Diplôme des bourgeois d'Etampes (Fleureau, 103, *Ord. des rois de Fr.* XI, 188); — de Notre-Dame du Val (*Gall. Christ.*2 VII, pr. 58; Tardif, *Mon. hist.*, no 237); — relatif au four des Champeaux (*Mon. hist.*, no 432); — de St-Martin-des-

Mabillon ([1]) suppose le dapiférat vacant pendant cette année, erreur que reproduisent les continuateurs de Du Cange, mais que n'admet pas avec raison M. de Wailly. Suivant Mabillon, Raoul prenant sa charge à partir de 1138, l'aurait exercée jusqu'en 1151. Les continuateurs de Du Cange, plus précis, observent que des chartes de 1138 et 1139 présentent la mention : *dapifero nullo* ([2]), ce qui prouve une suspension des fonctions de Raoul, ou tout simplement, suivant eux, des absences de ce sénéchal. En effet, pour l'année 1138 ([3]), sur 15 chartes portant les souscriptions des grands officiers, 10 offrent la formule *dapifero nullo,* et pour l'année 1139, sur 9 chartes, 3 sont encore dans le même cas ([4]). Plusieurs des actes de 1138, datés de la première année du règne, établissent que cette vacance commença antérieurement au 1er août de cette année ([5]); mais d'autres prouvent aussi qu'il avait repris sa fonction antérieurement au 25 octobre de la même année ([6]). Il la quitta encore une fois en 1139 pour y revenir de nouveau, entre le 1er août 1139 et le 1er janvier 1140 ([7]).

Toutes réserves faites pour les erreurs possiblesdans la notation de l'année de l'incarnation et de l'année du règne, il n'en reste pas moins certain qu'il n'y a point eu de sénéchal pendant une partie des années 1138 et 1139. Les mots *dapifero nullo* indiquent-ils réellement ici une vacance de la fonction, ou bien signifient-ils simplement, comme le veulent les continuateurs de Du Cange, que le sénéchal était absent? M. Léopold Delisle ([8]) a été conduit à affirmer, pour les actes de Philippe-Auguste, que la formule en question supposait la vacance. Nous l'admettrons aussi volontiers en ce qui concerne les diplômes de Louis VI et de Louis VII, et pour expliquer le cas particulier qui nous occupe, nous aurons recours à un texte historique qui donne des variations du dapiférat de Raoul, une raison assez satisfaisante. Dans

Champs (*Gall. Christ.*² VII, pr. 59; Marrier, 26; *Mon. hist.*, n° 433); — de l'abbaye du Bec (*Neustria pia*, 482); — des bourgeois d'Orléans (la Thaumassière, *Cout. d'Orléans*, 464. *Ord. des rois de Fr.* XI, 189), etc.

([1]) *De re dipl.*², 122. Le diplôme de 1137 qu'invoque Mabillon est celui qu'a publié Duchesne, *Hist. de Montmor.* 42 (pr.), et que celui-ci a emprunté au cartulaire d'Yerre : mais il porte la date de 1138, 1er du règne. Un autre acte, cité par Duchesne à la même page, est aussi de 1138.

([2]) Ed. Henschel, IV, 179.

([3]) Diplômes de l'abbaye d'Yerre (Duchesne, *Montmor.* pr. 42); — de la Charité-sur-Loire (Martène, *Thes. Anecd.* I, 390); — de Prémontré (*Bibl. Premonstr.* 425); — de Braisne (Martène, *Ampl. coll.* I, 755; mais il ne donne pas les souscriptions des grands officiers, qui se trouvent dans le *cart. de Braisne* Arch. nat. LL, 1583, f° 75, r°); — de St-Julien de Brioude (Dachery, *Spicil.* X, 649); — de St-Victor (Tardif, *Mon. hist.*, n° 436); — de Chaalis (Duchesne, *Montmor.* 42); — de Josaphat (Bibl. nat., latin, 10102, f° 26); — de St-Victor (*Ch. et Dipl.* 57, f° 238, d'après l'original, Arch. des Célestins de Chanteau); — de Ste-Croix d'Orléans (*Ch. et Dipl.* 57, f° 237); — de Tiron (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, II, 395, fragm. et cart. de Tiron, f° 61, v°, aux Arch. dép. d'Eure-et-Loir).

([4]) Diplômes de l'abb. de Dilo (Quantin, *Cart. de l'Yonne*, I, 336; — de la même abb. (*Ibid.*, 341); — de St-Père de Melun (Martène, *Thes. Anecd.* I, 391).

([5]) Ceux de Josaphat, de St-Victor, de Prémontré, de Braisne, de Tiron, etc.

([6]) Charte de St-Denis de Reims (Varin, *Arch. adm. de Reims*, I, 293), datée de la 7e année du règne, 1138.

([7]) Tous les diplômes que nous connaissons de 1139 sont en effet datés de la 3e année du règne.

([8]) *Catal. des actes de Philippe-Aug.* Introd. LXXX.

le *Fragment inédit de la Vie de Louis VII préparée par Suger* (1), qu'a découvert M. Jules Lair en 1873, et qui nous révèle, pour les deux premières années du règne de Louis le Jeune, des faits entièrement inconnus d'ailleurs, il s'agit des difficultés que le jeune roi éprouva dans ses rapports avec sa mère, Adélaïde de Savoie, et avec certains grands personnages, tels que Raoul, comte de Vermandois. La reine-mère et Raoul, mécontents, demandent à se retirer dans leurs terres : ils adressent de vives plaintes à Suger, et celui-ci, dont l'influence prépondérante provoquait peut-être toutes ces jalousies et toutes ces colères, finit par leur répondre vertement qu'ils pouvaient répudier la France, mais qu'elle ne manquerait jamais de serviteurs. *Tous deux se retirèrent de la cour.* Alors, Suger, pour se créer un appui, envoya le jeune roi s'aboucher avec Thibaud, comte de Champagne, qui promit un entier dévouement (2). Dans de pareilles circonstances, la retraite de Raoul de Vermandois déterminait une véritable vacance du dapiférat, et ici la diplomatique ne fait que confirmer le témoignage de l'histoire.

Mais la mésintelligence survenue entre Louis VII et son sénéchal ne fut pas de longue durée. Le comte de Champagne changea bientôt d'attitude et refusa (c'est encore Suger, lui-même qui nous l'apprend dans le *Fragment inédit*) de marcher avec le roi et l'abbé de Saint-Denis contre la commune de Poitiers révoltée. Il était naturel que le gouvernement ne restât pas plus longtemps privé de l'appui du comte de Vermandois, lequel resserra les liens qui l'unissaient à Louis le Jeune en épousant la sœur de la reine Aliénor. A partir de 1140, Raoul signe les diplômes royaux jusqu'à sa mort. Mabillon fixe cette mort en 1151 (3); l'*Art de vérifier les dates* hésite entre 1151 et 1152 (4); mais M. d'Arbois de Jubainville (5), suivant en cela le P. Anselme (6), Du Cange (7) et M. de Wailly (8), adopte avec raison la date de 1152. Il observe que Raoul était encore sénéchal au commencement de cette même année, d'après un diplôme de Sainte-Madeleine de Mantes, qui mentionne son dapiférat (9). On peut obtenir une détermination encore plus précise, si

(1) *Bibl. de l'Ec. des Ch.* XXXIV, 583-596.

(2) « Cui cum rex, generosa nobilitatis affectione, licet conjugato, cum matre Adelaïde una esse habitatio in palatio, expensarum et regie munificentie munerum aliquantisper interesset communio, sepe mater, muliebri levitate, animositatem ejus plus æquo infestare satagebat. Quem etian cum talium impatientem offenderet, tam ipsum quam nos et quoscumque palatinos, ad propriam dotem redire et ea contentam, tam privatim quam publice, absque regni molestiis, supervivere, intercederemus, efflagitabat. *Nec minus idipsum, videlicet ad propria remeare, comes Rodulfus affectabat*. Unde quibusdam callentibus videbatur hoc solo et singulari timore avaricie eos affectare, omnino desperantes ne ejus liberalitati et amministrationis necessitati sufficientiam, absque thesaurorum suorum proprietate, supererogare valerent. Quibus, tam pene desperantibus, cum ego ipse, velut exprobrando, nunquam Franciam repudiatam vacasse respondissem, *pusillanimitate nimia uterque dicessit*. Nos autem, qui, et regni debitores, et beneficii paterni merito, *ipsius consilio indissolubiliter inherebamus*, etc.

(3) *De re dipl.*2, 122.

(4) II, 706.

(5) *Hist. des c. de Champ.* III, 98.

(6) *Hist. gén.* VI, 36.

(7) Ed. Henschel, VI, 179.

(8) *Paléog.* I, 236.

(9) Martène, *Ampl. coll.* I, 823, d'après le cartulaire de Coulombs.

l'on se réfère à des chartes de Saint-Crépin de Soissons (1), de Saint-Denis (2) et de Morigny (3) souscrites par le comte de Vermandois et expédiées en 1152, 16e du règne, c'est-à-dire postérieurement au 1er août de cette année.

La vacance qui suivit la mort de Raoul, commença donc en 1152 pour durer toute l'année 1153 : ce que prouvent un très grand nombre de chartes, datées de ces deux années (4). Elle s'était ouverte après le 1er août 1152, puisque ces actes sont de la 16e année du règne : elle se terminera au moins après le 1er août 1153, certains diplômes de cette année portant la mention de la 17e année du règne. Nous disons *au moins,* car elle a pu se prolonger jusqu'en 1154, comme l'indiqueraient deux chartes datées de cette année (5), 18e du règne, postérieures par conséquent au 1er août, suivant la façon la plus ordinaire de compter les années de Louis le Jeune.

5° Thibaut V, comte de Blois et de Chartres.

Trois systèmes ont été émis au sujet de la date initiale du dapiférat de Thibaut. *L'Art de vérifier les dates* (6), s'appuyant sur un passage de Robert de Torigny (7), admet 1164; les continuateurs de Du Cange (8) et M. de Wailly (9), 1153; Mabillon (10), M. d'Arbois de Jubainville (11) et M. Léopold Delisle (12), 1154. M. de Jubainville n'a pas eu de peine à

(1) Arch. dép. de l'Aisne, cart. de St-Crépin-le-Grand, fo 109-112.

(2) Doublet, 876-7; d'après Arch. nat. LL., 1158, fo 282. Elle est même datée de 17e du règne, date peut-être erronée pour 16e, ou peut-être exacte, suivant l'une des manières de compter les années du règne de Louis VII (à partir de 1135).

(3) E. Menault, *Morigny, son abbaye, son cartulaire,* Paris, 1867, 168-169. Ce diplôme est daté, dans le cartulaire, de 1142 : mais la date de l'année du règne, 16e, et la mention de *Gui* comme bouteiller et de *Hugue* comme chancelier, imposent cette correction évidente. Duchesne *(Hist. des chanc.)* cite d'ailleurs ce même diplôme comme étant de 1152, peut-être d'après l'original.

(4) M. de Jubainville n'en cite qu'une pour 1152, celle de St-Samson d'Orléans (Labbe, *All. chr.* II, 612; Saussey, *Ann. Eccl. Aurel.* 445, etc.) : sans doute parce qu'elle mentionne positivement la vacance; mais il y en a plusieurs autres où la souscription du sénéchal est simplement absente : Serve, Agnès, St-Magloire, St-Lazare de Paris, Morigny). La variété des formules qui indiquent cette vacance est d'ailleurs remarquable : (1152, St-Samson d'Orléans, *signum regis loco dapiferi qui tunc nullus erat in palatio;* 1153. St-Benoît sur Loire, *Domus nostra vacabat dapifero.* Bourgeois de Compiègne, *Domus autem nostra sine dapifero tunc erat.* St-Gilles près Mantes (Marmoutiers), *Sine dapifero tunc eramus.* St-Germer de Flay, *Eo tempore nullus erat dapifer in domo nostra.*

(5) Charte de Ste-Opportune (Tardif, *Mon. hist.*, no 53); — des Vaux-de-Cernay (Arch. dép. de Seine-et-Oise, *Fonds des Vaux-de-C.,* liasse N, orig. parch.). Elles ne portent point la souscription du sénéchal.

(6) II, 620, col. 20.

(7) Robert de Torigny, éd. Delisle, I, 352 : « Comes Carnotensis Theobaldus despondit filiam Ludovici regis Franciæ : *et rex ei concessit dapiferatum Franciæ,* quem comes Andegavensis antiquitus habebat : unde etiam nostris temporibus pro eo serviebat, et, inde homagium ei faciens, ut dominum honorabat. »

(8) Ed. Henschel, VI, 179.

(9) *Paléogr.* I, 236.

(10) *De re dipl.*2, 122.

(11) *Hist. des c. de Champ.* III, 98.

(12) *Catal. des actes de Ph. Aug.* LXXXI.

démontrer que la première opinion était insoutenable, et que le chroniqueur normand plaçait dix ans trop tard l'entrée en fonctions du comte de Blois. La date donnée par Du Cange et reproduite par la *Paléographie* n'aurait pour elle, à notre connaissance, qu'un acte inséré au *Cartulaire de Montmartre* et daté de 1153 : *S. comitis Theobaudi dapiferi nostri;* mais il est certain qu'il faut lire ici 1154 [1] et d'ailleurs, sur les 17 diplômes de 1153 que nous avons examinés, ce serait le seul où la vacance ne serait pas, formellement ou implicitement, mentionnée. D'autre part, toutes les chartes de 1154 sont souscrites par Thibaut, sauf les deux dont nous avons parlé précédemment, et qui prouveraient que si ce sénéchal entra en possession de sa charge en 1154, ce ne fut pas avant le 1er août. Dès lors il exerça, sans interruption jusqu'à la mort de Louis VII et, sous son successeur, jusqu'à 1191, année de sa mort. Après lui, le dapiférat fut supprimé.

(1) *Cart. de Montmartre,* Arch. Nat. LL, 1605, on y trouve, f° 32, un fragment de diplôme, relatif à Barbri (localité donnée à l'abbaye par la reine-mère Adélaïde), qui semble en effet indiquer que cette dernière a cessé de vivre (animabus progenitoris nostri regis Ludovici et *iam dicte regine matris nostre* et fratris nostri regis Philippi animabus) : ce que confirme formellement le début même de l'acte (qui se lit, par une interversion des feuillets, au f° 35 du cart.), où Louis VII rappelle la mort de sa mère survenue pendant son pèlerinage en Espagne. Or, nous savons de diverses sources (voir *Hist. de Lang.* 2, IV, note 53) que ce pèlerinage eut lieu à la fin de 1154 et que le 9 février 1155, le roi était à Maguelone, revenant vers Paris. Cf. d'ailleurs une autre charte de Montmartre, datée de 1154 (n. st.), où le roi mentionne également la mort de sa mère (Duchesne, *Montmorency*, pr. 50-51).

A. LUCHAIRE.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS

QUAND A ÉTÉ CONSTITUÉE LA COLLECTION DES ÉCRITS DE LUCIEN?

Les quelques indices que l'on peut recueillir, relativement au temps où la collection des écrits de Lucien a été formée, ne permettent pas de le déterminer avec précision. Toutefois il y a quelque intérêt à les rassembler, pour fixer au moins les limites entre lesquelles les conjectures peuvent varier. C'est ce que je voudrais faire ici très brièvement.

I

Il semblerait naturel tout d'abord de supposer que Lucien a dû prendre soin de réunir lui-même ses écrits.

A l'appui de cette hypothèse, on peut citer une épigramme bien connue qui figure parmi celles qu'on lui attribue. Je la reproduis ici :

« C'est moi, Lucien, qui suis l'auteur de ce livre. J'ai connu et » les choses antiques et les folies de l'humanité. Ce que les hommes » prennent pour sagesse n'est que folie. Aucune pensée pour eux » ne porte avec elle son caractère définitif. Ce que l'un admire, est » pour un autre un sujet de moquerie (¹). »

Cette épigramme a été composée, comme on le voit, pour être mise en tête d'un recueil des œuvres de Lucien. Elle a incontestablement la prétention de résumer sa philosophie. Mais est-elle de Lucien lui-même? C'est ce qu'il me paraît impossible d'admettre.

Je ne puis croire tout d'abord qu'il eût songé à se faire passer pour une sorte d'érudit remarquablement instruit des choses de l'antiquité. Cet éloge se rapporte à ses *Dialogues des Dieux* principalement, où les anciennes légendes sont mises à contribution, et à ses *Dialogues des Morts*, qui sont pleins de souvenirs classiques. Mais, en réalité, il convient aussi peu aux uns qu'aux autres. Lucien savait du passé de la Grèce ce que tout homme instruit devait en savoir, ce que la lecture des poètes, des historiens et des philosophes lui en avait appris. Ce n'était pas là un titre à faire

(¹) *Lucien*, t. III, p. 460, éd. Jacobitz.

valoir. Personne autour de lui n'aurait songé sans doute à lui en faire un mérite, et lui-même se serait bien gardé du ridicule d'en tirer vanité. Pour que ses connaissances mythologiques et historiques aient pu paraître remarquables à l'auteur de l'épigramme, il faut que celui-ci ait vécu dans un temps où la victoire du christianisme détachait les esprits des choses païennes et reléguait les vieilles traditions dans les écoles. D'ailleurs, à d'autres égards, cette épigramme ne répond nullement à l'opinion que Lucien devait avoir de lui-même. Elle le présente comme un sceptique, et il l'était en effet pour certaines choses, mais non pas de telle manière que le scepticisme fût son dernier mot dans ses jugements sur l'homme et sur les biens de la vie. Lucien est au contraire dogmatique et même passionné, en ce qui touche certaines doctrines morales. Il ne croit nullement, comme les vers cités le disent, que la sagesse et la folie soient affaire d'opinion individuelle. Bien loin de là. Il estime la franchise, la liberté, la vérité comme des choses réellement bonnes, et il fait profession de mépriser tout ce qui est faux. S'il avait dû lui-même résumer la pensée de son livre, il me semble qu'il s'en serait tenu à ce passage de son *Pêcheur :* « Je suis un homme qui déteste la forfanterie, la fourberie, le mensonge et les grands mots; j'ai en horreur tous ces genres d'imposture et tous ceux qui s'en servent. » Il l'aurait complété seulement par celui-ci qui le suit de près : « En revanche, j'aime ce qui est vrai, beau et simple (1). »

De toutes ces observations, je conclus que l'épigramme en question n'est certainement pas de Lucien. Elle a dû être composée après la victoire du christianisme, lorsque la physionomie vraie de l'auteur des *Dialogues* avait été déjà quelque peu défigurée par l'opinion. Je ne crois pas d'ailleurs qu'elle ait jamais paru à personne offrir de grandes garanties d'authenticité.

Ce témoignage sans valeur étant ainsi écarté, quels indices pouvons-nous recueillir chez Lucien relativement à la publication de ses œuvres? Quelques passages nous renseignent assez bien à cet égard.

Nous voyons, par exemple, dans les *Portraits,* que l'auteur avait l'intention de publier cet écrit au moment même où il l'achevait (2); et dans la *Défense des Portraits,* composée peu de temps après, il atteste que cette publication avait eu lieu (3). Il est donc établi que ces deux opuscules ont paru isolément à peu de temps d'intervalle.

Un passage du *Pêcheur* (4) est fort explicite sur le mode de publi-

(1) *Pêcheur,* c. 20.

(2) *Portraits,* 23. ..... τὰς εἰκόνας... εἰς βιβλίον καταθέμενοι παρέχωμεν ἅπασι θαυμάζειν τοῖς τε νῦν οὖσι καὶ τοῖς ἐν ὑστέρῳ ἐσομένοις.

(3) *Défense des portraits,* 14.

(4) *Pêcheur,* 26.

cation dont usait Lucien. Lorsqu'il avait composé un dialogue nouveau, il en annonçait la lecture pour un jour déterminé, à la manière de tous les sophistes ses contemporains, et il débitait alors devant un nombreux public les scènes dont il avait le manuscrit sous les yeux : « Il convoque des auditeurs de choix, » s'écrie Diogène, qui est censé l'accuser, « et devant eux, il apporte » ses calomnies préméditées, mûries à loisir, accumulées dans un » gros manuscrit; puis, d'une voix retentissante, il injurie Platon, » Pythagore, Aristote et Chrysippe. » Cette allusion se rapporte au dialogue des *Sectes à l'encan*, qui avait été donné au public immédiatement avant le *Pêcheur*. Mais d'autres passages d'une portée plus générale (¹) permettent d'affirmer que presque toutes les œuvres de Lucien ont été mises au jour de cette façon.

Naturellement la publication proprement dite, c'est-à-dire la mise en vente des exemplaires manuscrits, suivait ou accompagnait cette communication orale qui devait servir à la préparer. Dans son *Apologie*, Lucien, prêtant la parole fictivement à son ami le sophiste Sabinus, se fait dire par lui à propos de son écrit sur les *Salariés* : « Il y a bien longtemps, mon cher Lucien, que cet » ouvrage s'est fait une réputation, soit en public auprès de cet » auditoire nombreux devant lequel il fut mis au jour, soit en » particulier auprès des lettrés qui ont tenu à le relire et à » l'avoir entre les mains (²). » Cette dernière phrase montre que les satires de Lucien furent mises en vente et qu'elles figurèrent dans bon nombre de bibliothèques de son vivant. Elle montre en même temps, si je ne me trompe, qu'elles furent publiées isolément. Le passage en question s'applique en effet évidemment à un opuscule détaché que les amateurs se procuraient indépendamment des autres compositions du même auteur. Or l'*Apologie* a été écrite par Lucien dans son extrême vieillesse. Nous avons donc tout lieu de croire qu'il n'a jamais pris soin de réunir lui-même en un recueil authentique tout ce qu'il avait donné au public durant sa longue vie.

Cette opinion qui résulte à la fois de ce que dit Lucien et de ce qu'il ne dit pas, est d'ailleurs confirmée par un fait notable : je veux parler du nombre considérable d'écrits non authentiques qui figurent aujourd'hui dans la collection. Si celle-ci eût été déjà formée à la mort de Lucien, elle se serait mieux défendue, ce me semble, contre cette intrusion. En réalité elle n'existait pas, quand celui qui avait autorité pour la former vint à disparaître.

N'en soyons pas surpris. La nature même de ses écrits semblait

(¹) *Double accusation*, 28 et 34 ; *Zeuxis*, 1 ; *Réponse à quelqu'un qui me comparait à Prométhée*, 7.
(²) *Apologie*, 3.

les destiner à l'isolement. Leur brièveté piquante était un de leurs attraits. Au milieu d'une société très raffinée, des pamphlets courts, brillants, spirituels étaient assurés du succès. Aucun lettré ne pouvait être insensible à la perfection fine et délicate de ces œuvres charmantes. Mais le sentiment même de ce qu'on aimait en elles conseillait à l'écrivain de ne pas compromettre leur premier succès en les réunissant. Isolées, elles avaient plu; rassemblées en un corps d'ouvrage, elles risquaient de fatiguer. Chacune d'elles était un appel à la réflexion; il ne convenait pas de rebuter les esprits en les sollicitant indiscrètement. D'ailleurs les contemporains de Lucien ne pouvaient être curieux, comme nous le sommes aujourd'hui, d'embrasser sa pensée dans tout son développement. Ils se laissaient volontiers amuser par les productions légères de sa fantaisie satirique; mais le temps n'était pas encore venu pour lui d'être considéré comme un philosophe.

II

Il nous faut traverser une période de deux siècles après la mort de Lucien avant d'entendre parler de l'ensemble de ses œuvres.

Les ressemblances que l'on a signalées entre deux lettres d'Alciphron et deux de ses dialogues, quant au sujet [1], et quelques analogies un peu plus nombreuses qu'on peut relever chez les deux écrivains, quant au style, ne prouvent évidemment rien au point de vue particulier qui nous occupe, quelque opinion qu'on en ait d'ailleurs. En admettant qu'Alciphron ait imité Lucien (ce que je ne crois guère pour ma part), il ne s'ensuivrait nullement qu'il ait eu tous ses écrits entre les mains; d'autant plus que ces imitations supposées portent sur un très petit nombre d'ouvrages (le *Coq*, le *Banquet*, les *Dialogues des Courtisanes*).

J'en dirai autant de celles qu'on prête à l'écrivain chrétien Hermias, dans sa *Satire des philosophes profanes* (Διασυρμὸς τῶν ἔξω φιλοσόφων). Elles ne me paraissent pas d'ailleurs moins contestables. Quant aux emprunts qu'on a signalés chez saint Jean Chrysostôme, ils proviendraient, s'ils sont réels, d'un seul dialogue, le *Cynique*, dont l'attribution à Lucien est plus que douteuse. De toute façon, nous n'aurions rien à en conclure.

Mais une chose digne d'attention, c'est la manière dont Lucien est cité par les parœmiographes ou collectionneurs de proverbes. Son nom revient à plusieurs reprises dans les recueils attribués à Zenobius et à Diogenianus, à propos de proverbes dont il a fait

(1) Alciphron, *Lettres*, III, 10, et Lucien, *Coq*; Aloiphron, *Lettres*, III, 55, et Lucien, *Banquet*.

usage. Il est à peu près certain que ces citations ne figuraient pas originairement dans ces recueils; car Zenobius et Diogenianus, d'après Suidas, auraient vécu sous Adrien, trop tôt par conséquent pour avoir pu mettre à profit les œuvres de Lucien. Elles y ont donc été introduites plus tard; nous ignorons absolument à quelle date. Admettons toutefois que ces additions et corrections aient été faites de bonne heure. Que prouvent-elles relativement à la question qui nous occupe? Bien loin de témoigner en faveur de l'existence d'une collection des œuvres de Lucien, elles me paraissent plutôt de nature à faire croire que cette collection n'existait pas.

Si elle eût existé, l'idée devait venir tout naturellement aux amateurs de proverbes d'en faire le dépouillement pour y recueillir ceux dont elle est remplie ([1]). Or, au lieu qu'il en soit ainsi, Lucien est cité trois fois en tout dans le recueil de Zenobius, et trois fois dans celui de Diogenianus; encore l'une de ces citations est-elle commune aux deux recueils. Il faut avouer que cela est difficile à expliquer si l'on admet qu'on eût alors la facilité de lire les principaux écrits de Lucien à la suite les uns des autres ([2]).

Au IVe siècle, Lactance et Eunape parlent de Lucien. Lactance ([3]) le mentionne comme un satirique *« qui n'a épargné ni les dieux ni les hommes »*. Eunape, dans la préface de ses *Vies des philosophes*, s'exprime ainsi : « Nommons aussi Lucien de Samosate; c'était un » homme qui s'étudiait à faire rire de ce qu'il disait. Il a écrit » une biographie du philosophe Démonax, son contemporain. Cet » ouvrage est du petit nombre de ceux dans lesquels il est sérieux » d'un bout à l'autre. » Il n'y a évidemment rien à conclure de ces deux passages relativement à la question qui nous occupe. Sans doute ils témoignent que Lactance et Eunape possédaient une connaissance générale des écrits de Lucien et qu'ils croyaient pouvoir juger l'ensemble de son œuvre. Mais ils ne prouvent pas qu'ils aient eu entre les mains un recueil où cet ensemble fût contenu.

C'est dans la *Bibliothèque* de Photius que nous rencontrons pour la première fois la mention explicite d'un volume renfermant tous les écrits de Lucien ([4]). Non seulement en effet il mentionne, par allusions tout au moins, ses principales compositions, mais il termine son article par un jugement général sur sa doctrine, et

([1]) M. Jacobitz, dans l'index de sa petite édition de Lucien (collect. Teubner), a fait le relevé de ces proverbes. Un simple coup d'œil jeté sur ces deux colonnes justifiera amplement mon assertion.

([2]) Autre remarque à l'appui de la même assertion. Le proverbe Ἄνθρακες ὁ θησαυρὸς πέφηνεν est cité dans Zénobius (Cent. II, 1) avec *deux* exemples de Lucien. Or ce proverbe se trouve *cinq* fois dans Lucien avec une diversité d'emploi remarquable.

([3]) Lactance, *Inst. div.*, I, 9.

([4]) Photius, *Biblioth.*, 128.

dans ce jugement il s'autorise des quelques vers cités plus haut en les donnant comme l'épigraphe de l'ouvrage (τὸ τῆς βίβλου ἐπίγραμμα). Il n'est donc pas douteux que Photius n'ait eu entre les mains un recueil plus ou moins complet des œuvres de Lucien. On sait d'ailleurs que le plus ancien manuscrit qui nous en soit resté (manuscrit de Vienne, n° 123) a été écrit bien peu de temps après Photius, au commencement du xe siècle [1].

Si nous résumons ces observations, voici, ce me semble, les conclusions auxquelles nous sommes conduits. Le recueil des écrits de Lucien n'a pas été constitué par lui-même, il n'existait pas de son vivant, ni même probablement dans le siècle qui suivit sa mort. Ses ouvrages étaient alors dispersés dans les bibliothèques ou entre les mains des amateurs, sans que personne peut-être se souciât beaucoup d'en réunir la collection complète. A la fin du ive siècle, Eunape semble en avoir lu la plus grande partie. Il est donc probable que vers ce temps les lettrés commençaient à se préoccuper de rassembler les opuscules du spirituel écrivain. Ce travail se continua pendant les siècles suivants; mais comme il n'y avait pas de collection authentique qui pût servir de type, les recueils ainsi formés durent différer assez notablement les uns des autres. Le hasard ou le choix de l'éditeur faisait que tels ou tels écrits y figuraient plutôt que tels autres, et l'ordre dans lequel ils étaient copiés dépendait absolument du caprice de chacun. On s'explique ainsi que dans les manuscrits qui nous sont parvenus, il n'y ait aucune uniformité de classement, ni même aucun indice qui permette de soupçonner que cette uniformité ait jamais existé. Il est aisé de comprendre que, dans ces conditions, des écrits qui n'étaient pas de Lucien ont dû se glisser très facilement parmi ceux dont il était réellement l'auteur. Mais au ixe siècle, des recueils avaient cours, qui devaient différer fort peu de celui dont nous nous servons aujourd'hui. Celui que Photius nous a fait connaître était de ce genre, et il est très vraisemblable que c'est celui-là dont on usait dans les écoles de Byzance et que les scoliastes ont commenté.

Maurice Croiset,
Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

[1] Vers 912, selon M. Fritzsche, *Lucianus*, t. II, 1re partie, Prolég., p. x.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES BORNES DE LA SCIENCE

La science a ses dogmes, et elle a ses mystères, comme la religion. Elle varie la formule des uns, elle déplace les autres; elle ne peut s'en délivrer. Et cela se comprend. Elle est une œuvre collective : les travailleurs obscurs ont besoin de cadres tout préparés pour recevoir leurs calculs et leurs expériences; le génie les leur fournit. Quand il paraît à d'assez longs intervalles, il illumine au loin la nature; ces éclairs condensés et fixés alimentent la lumière artificielle mais commode des théories générales. — En second lieu, la science est une œuvre humaine : l'incompressible absolu l'entoure de toutes parts. Tandis qu'elle élève lentement les palais réguliers de l'abstraction, l'inconnu se plaît à faire trembler le sol, et au bruit des vitres brisées, il paraît tout à coup dans les pièces les mieux calfeutrées de l'édifice. Ces aventures sont heureuses. Il est bon que les vérités les plus respectables prennent l'air de temps en temps. La science est née du doute; il ne faut pas qu'elle se change en un dogmatisme étouffant. Quelques-uns lui proposent aujourd'hui l'empire de la terre. Ils se présentent à elle sous le nom rassurant de positivistes et de sociologues. Ce sont des politiciens déguisés. Qu'elle y prenne garde : ces tentateurs emporteraient son âme. — C'est à cette âme même que j'ai affaire. Je voudrais en faire sentir le tressaillement anxieux sous l'enveloppe rigide des principes, et dans le dogme montrer le mystère.

La science est une analyse; elle étudie les phénomènes épars, elle ne contemple jamais la figure vénérable du Cosmos. Aussi sent-elle trembler dans sa main le fil conducteur de la causalité, quand elle rencontre l'un de ces points d'attache, l'une de ces jointures où s'emboîtent les membres de l'animal divin. Demandons-lui, par exemple, de quelle manière sur le fond du mécanisme physique, ossature incorruptible de l'univers, dans les profondeurs de la matière incessamment tissée par les forces moléculaires de l'attraction chimique, se forment, au souffle de la vie, les premières cellules organisées. Voici précisément que d'un liquide en fermentation s'échappent des êtres animés, tout vibrants du choc des molécules où ils viennent d'éclore, et comme ivres de la liqueur. L'imagination croit avoir saisi le passage de l'insensible au sensible. Lucrèce donne à l'opinion populaire la précision suprême du vers. *Hæc* (c'est-à-dire la terre, les pierres, la matière) :

... Quum sunt quasi putrefacta per imbres,
Vermiculos pariunt, quia corpora materiai,
Antiquis ex ordinibus permota nova re,
Conciliantur ita, ut debent animalia gigni.

Mais la réalité est plus profonde que notre pensée. Un germe vivant préexistait; pris un instant dans l'engrenage des transformations chimiques, il en est ressorti intact, et maintenant il développe ses énergies latentes, sans avoir dérobé, semble-t-il, au mélange de matière ni un atome ni un mouvement. Il n'y a pas eu échange, métamorphose, mais simple contact. C'est là l'image en raccourci de l'œuvre de vie tout entière (1). Le corps des plus puissants animaux est une société, ou plus exactement un peuple d'animaux infusoires, dont les générations se renouvellent sans cesse tant que se maintient l'ensemble. — Chaque élément a sa destinée propre, sa naissance et sa mort distinctes; il vit et il engendre dans la solitude, ayant en lui-même le principe de son action. Sans doute le corps vivant tire du dehors toute sa substance. C'est une contradiction apparente, et il est aisé de la lever. La nutrition n'est qu'un phénomène chimique, dont l'effet essentiel est de transporter le milieu cosmique du dehors au-dedans, et de créer autour et à l'intérieur de chaque cellule des combinaisons chimiques instables, aussi promptes à se détruire qu'à se reformer, mais identiques au fond à celles que notre art réalise dans les cornues de verre. Or la série de ces changements chimiques et la série des manifestations vitales sont attachées membre à membre. Que la première se ralentisse un moment et la vie chancelle; qu'elle s'interrompe et la vie cesse. Et cependant, il n'y a pas, comme on dit en ce temps-ci, transformation des énergies physiques ou chimiques en énergies vitales; il n'y a pas même équivalence, mais simplement corrélation. Les fils roulés ensemble se déroulent ensemble. Et les écheveaux de la nature ne s'embrouillent jamais. Les deux séries ne mêlent point leurs cours parallèles; le lien qui les unit n'est pas un rapport de génération, de causalité naturelle, c'est une harmonie.

Telle est, à ce qu'il semble, la pure doctrine scientifique, celle qui exprime notre expérience actuelle. Il ne faut pas consulter là-dessus les évolutionnistes et autres faiseurs de systèmes, scholastiques de la science, dont la pensée simpliste se plaît à combiner des formules, mais ces grands magiciens qui passent leur vie à deviner la vérité et qui ont pour démon familier la nature elle-même. Cl. Bernard, entre tous, a eu le sentiment toujours présent de ce qu'il y a d'obscur et de profond dans la vie. Il y voit une cause première, à jamais impénétrable. Dans ses heures de hardiesse, il se laisse aller à appeler cette cause

(1) « Nous n'assistons pas à la synthèse du protoplasma primitif, non plus qu'à aucune autre synthèse primitive dans l'organisme vivant. Nous constatons seulement le développement, l'accroissement de la matière vivante; mais il a toujours fallu qu'une sorte de *levain vital* ait été le point de départ, etc... » (Cl. Bernard, p. 351, *Leçons sur les phénomènes de la vie*, 1878.)

une « idée ». Mais jamais, à la grande surprise des esprits épais, matérialistes ou spiritualistes, « qui cherchent à embrasser la réalité commo on étreint une pierre ou un arbre, » jamais il n'a consenti à *réaliser* cetto idée dans un sujet quelconque, âme ou matière, et même à lui donner le nom de force, car « la force n'est qu'une forme de langage. » Sa penséo constante, souvent mal comprise, peut ainsi se résumer : 1° Il y a un déterminisme (1) rigoureux des phénomènes vitaux. 2° Ce déterminisme est d'ordre physico-chimique. 3° Néanmoins les phénomènes vitaux ont une cause première insaisissable. Cette dernière proposition n'est pas purement négative. Ello implique, comme conséquence, une modalité spéciale des phénomènes vitaux et même des phénomènes chimiques qui leur servent de matière (2); vérité si importante, qu'on pourrait dire, ce me semble, qu'elle est l'âme de l'investigation physiologique.

Ceci admis, la question reparaît avec une inquiétante précision. Comment se forment sur tels ou tels points de la terre les combinaisons spéciales et complexes d'éléments chimiques nécessaires à l'éclosion et à l'entretien de la vie? Comment les matériaux où elle se fixe se détachent-ils de l'édifice cosmique, pour s'engager dans une évolution particulière? On pourrait croiro qu'il y a là un choix, uno sélection laborieuso, quoique inconsciente, un art naturel, analoguo à l'art humain et sans doute plus consommé, grâce auquel des essences les plus pures mélangées à des doses subtiles est extrait l'élixir de vie. C'est là le sens de la doctrine des *causes finales*, dégagé de tout appareil théologique. Mais la supposition tombe d'elle-même, aussitôt qu'on la met en présence du principe suprême de la philosophie naturelle, le principe de conservation de la force. Simple formule, à l'origine, construite *in abstracto* par les géomètres, le principe a été étendu peu à peu à la nature entière d'où il exclut toute contingence et toute finalité. C'est le dogme scientifique proprement dit, le dogmo de la nécessité universelle. Il a ce premier caractère du dogme, c'est de n'être ni démontré, car l'imperfection de nos expériences et de nos procédés de mesuro n'en comporte qu'une vérification grossière, ni démontrable, car les expériences qui le confirment le supposent, reposant toutes sur des unités de mesure que l'on commence par supposer constantes (3). Il a ce second caractère, d'être proclamé et célébré par tous les

(1) « Le déterminisme ne signifie rien autre chose que les *causes prochaines*, ou les conditions d'existence des phénomènes. » (Cl. Bernard, *Introduction à la Médec. expér.*, p. 150.)

(2) « Il n'y a peut-être pas un seul phénomène chimique dans l'organisme qui s'éxécute par les procédés de la chimie de laboratoire. » (Cl. Bernard, *Leçons sur les Phén. de la vie*, p. 166.)

(3) Cf. Spencer, *Les Premiers Principes*, trad. franç., p. 198.

initiés [1], et d'être entendu diversement par chacun; les uns, les mathématiciens, en réclamant le monopole avec une prudence un peu jalouse [2], d'autres y voyant le premier article de foi de l'orthodoxie scientifique, d'autres enfin, les hérétiques, prenant avec lui des libertés dangereuses. C'est ainsi que les philosophes ont essayé parfois d'en atténuer la rigidité pour l'unir comme par un mariage de raison avec un autre dogme, tout métaphysique, le libre arbitre humain. Malheureusement l'union ne peut subsister que grâce à la vague rédaction du contrat; et lorsqu'un fâcheux besoin de précision dissipe toute équivoque, l'incompatibilité d'humeur des conjoints apparaît à tous les yeux. C'est ce qui est arrivé récemment à M. Naville [3]. Il a déclaré trop clairement que la volonté humaine intervient dans la nature en changeant la direction des forces sans changer la quantité de mouvement correspondante, contradiction implicite et bien connue, où Descartes était tombé, il y a deux cents ans et plus, ce qui l'excuse, et que Leibnitz a relevée. On insiste cependant. Les habiles font remarquer que l'homme convertit incessamment les forces naturelles les unes dans les autres, au moyen d'une dépense de force mécanique qui se réduit progressivement, à mesure qu'il pénètre plus profondément le jeu des phénomènes, si bien que le moindre effort suffit à déchaîner des forces vives, jusque-là captives, et à changer le cours des choses. On demande alors si la nature « qui l'emporte encore en fait d'invention sur l'académicien le plus en renom », n'a pas de moyens « d'atteindre la *limite* dont nos savants ne font » qu'approcher et de supprimer cette dépense auxiliaire ou acces- » soire de force mécanique que nous ne pouvons qu'atténuer [4]. » Par une sorte de virement de fonds, elle mettrait ainsi son budget au service des intérêts supérieurs de la vie et de la pensée, sans en troubler l'économie. Les connaisseurs goûteront fort cette pensée si fine, si acérée, où se reconnaît la merveilleuse ingéniosité de M. Cournot. Je me laisse aller à citer tout le passage : « Grâce à » cette supposition si naturelle et qui rappelle de loin « la chique- » naude de M. Descartes », physiciens et physiologistes, mécaniciens » et vitalistes, l'école de Paris et celle de Montpellier vont se trouver » d'accord. La nature vivante sera bien obligée de disposer des » forces physico-chimiques pour produire des effets physico-chimi-

[1] C'est la plus haute généralisation de la science contemporaine, répète-t-on à l'envi, et qui n'a d'analogue dans l'histoire des sciences que la découverte de la gravitation universelle.

[2] Cf. *Revue scientifique*, n° du 5 février 1876 : *La logique des Sciences*, article anonyme où l'on reconnaît cependant le mathématicien de la Sorbonne, heros masqué du tournoi sur la psycho-physique.

[3] *Revue philosophique*, mars 1879.

[4] M. Cournot, *Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme*, p. 102.

» ques, et elle ne pourra les mettre en jeu qu'en se conformant aux » lois de conversion et d'équivalence, reconnues par les physiciens : » de sorte qu'en ce sens, la physiologie ne sera qu'un chapitre de » la physique, qui ne demande à être traité à part qu'en raison de » son importance et des complications plus grandes qu'il offre » habituellement. D'un autre côté, les biologistes auront parfaite- » ment raison de soutenir que le tissu vivant ou le globule entraîné » dans le torrent de la circulation ont des propriétés, une manière » d'agir dont leur structure et leurs conditions physico-chimiques » ne suffisent pas à rendre raison et qui s'évanouissent lorsque » disparaît un principe de vie et de coordination harmonique, *nisus* » *formativus*, absolument insaisissable à l'observation physique. »

En 1878, M. Renouvier, après avoir longtemps professé une doctrine contraire, a fini par adopter des vues analogues. « Dès que » la *moindre force* suffit pour rompre un état d'équilibre parfait ou » mathématique et mettre en liberté, pour ainsi dire, une quantité » quelconque de force vive et accomplir un travail aussi grand » qu'on peut l'imaginer, il s'ensuit que le rapport de la force » causant la détente à la force déployée par l'effet de la rupture » peut être supposé aussi petit qu'on le veut, descendre au-dessous » d'une quantité assignée, quelque petite qu'elle soit. On peut » donc affirmer, *passant à la limite*, que la détente est possible sans » qu'aucune force sensible, aucun mouvement sensible s'introduise » dans le système mécanique. Donc enfin le principe de la conserva- » tion de la force mécanique peut être maintenu sans qu'on renonce » à considérer la force psychique » (et par analogie les forces vitales) « comme la cause du passage de certaines forces de » tension de l'organisme à des forces actuelles (1). »

A mon avis, nous touchons ici à un point très délicat, sorte de nœud vital de la réflexion philosophique où se croisent les lignes de la science et celles de la philosophie morale. Ceux qui s'intéressent à ces questions me pardonneront d'insister et ils comprendront, en même temps, les réserves que je me sens obligé de faire. MM. Cournot et Renouvier sont des philosophes également versés dans les sciences mathématiques, les plus autorisés, je crois, à décider en ces matières parmi les auteurs contemporains. C'est donc avec une extrême défiance de mon sentiment, et en faisant appel au jugement des personnes compétentes que j'entreprends de les contredire. Les formules mathématiques sont des produits fragiles de l'abstraction, et l'on peut toujours craindre qu'elles ne volent en éclat au dur contact des choses réelles. Il est donc loisible de les bannir de l'empire de la nature. Mais si on les

(1) *Critique philosophique*, 7e année, no du 17 oct. 1878.

y reçoit, il ne l'est pas de les prendre dans un sens ambigu ou relâché; et alors leur admirable transparence permet de voir clair dans toutes les contestations. Le principe de la conservation de la force, ou plutôt de l'énergie, n'a pas de sens, ou il a le sens que définit la mécanique rationnelle. Il s'applique en particulier à un ensemble de points matériels soustrait par hypothèse à toute force externe, siège de forces intérieures qui sont, par hypothèse encore, fonction de la distance seule, soumis enfin, toujours par hypothèse, à toutes les définitions et à tous les postulats de la mécanique (inertie, égalité de l'action et de la réaction, etc.). Il s'agit là d'un véritable *système* d'hypothèses construit précisément pour exclure des phénomènes considérés toute indétermination. Il est donc contradictoire de supposer ensuite qu'une détente s'y produise arbitrairement, qu'une transformation d'énergie potentielle en énergie actuelle y dépende jamais d'un principe étranger, dût la somme de l'énergie demeurer constante, que sous l'action directrice de ce principe une force vive apparaisse, *qui n'aurait pas été donnée sans cela*. Que la contradiction se réfugie dans l'infiniment petit, elle n'en est pas moins patente, inintelligible. Il est aisé d'imaginer des machines où la perte de force soit de plus de plus reduite. Dira-t-on qu'en *passant à la limite*, le mouvement perpétuel devient possible? Si c'est une façon de parler, à la bonne heure. Mais si l'on nous assure que l'inventeur va paraître, le croirons-nous? Attendrons-nous qu'un homme déplace son corps par sa volonté seule, sans appui extérieur, et peut-être par une habile économie de forces disponibles saute jusqu'au ciel? Il faut choisir. Il n'est pas du tout évident, et il n'est pas démontré non plus que la nature réalise les abstractions du géomètre. Il n'est pas démontré que l'univers matériel ne soit qu'un mécanisme, le soleil qu'un entrepôt de force motrice, la terre qu'une usine. Mais il faut savoir ce qu'on veut dire. C'est ici le lieu d'invoquer l'axiome logique du *tiers exclu*. Ou il se crée ici-bas de la force vive, ou tous les phénomènes cosmiques sont absolument prédéterminés. Or, je demande aux savants de considérer en face l'idée de création. En soutiendront-ils la pensée? Ouvriront-ils volontiers un abîme sous leurs pas? Se plairont-ils à fixer pour centres aux rayons lumineux de la science des régions ténébreuses où disparaisse toute cause, où s'efface toute pensée, obscurcissant à intervalles irréguliers, indéterminables le champ de l'expérience même? Quelques-uns peut-être, attachés à l'observation sévère des faits, répondront modestement : « Nous ne faisons pas d'hypothèses. » C'est leur droit. Il est toujours permis et souvent convenable d'arguer de son ignorance. Mais pour ceux qui cherchent à comprendre la science dans sa généralité la plus haute sous une idée cohérente,

je pense qu'ils inclineront à croire qu'elle trouve des bornes dans notre ignorance seule, et non dans la nature des choses. Non, il n'est pas vraisemblable que la nature se démente et se déchire elle-même. Elle est trop magnanime pour user de ces subterfuges de mathématicien aux abois que notre science timide lui suggère, de même qu'elle est trop inspirée pour recourir à ces brusques changements de décor que notre art imparfait lui prête.

Voyez cependant l'étrange conséquence. Tandis que notre pensée s'appuie ainsi avec confiance sur le principe de la conservation de la force, présage d'asservissement pour la nature, pour elle promesse sibylline d'empire universel, elle reculerait sans doute devant son triomphe, si on lui en montrait tout à coup toute l'étendue. Voici qu'en effet se lève le déterminisme universel secouant avec un bruit ironique la longue chaîne des choses, poussant devant lui comme un troupeau les phénomènes qu'il rencontre, faisant courir le même frisson d'un bout de l'univers à l'autre, agitant en même temps la poussière des espaces stellaires et les membres de notre corps. Il passe, et il emporte dans ses mains pleines d'ombre nos actions, nos gestes, notre forme. Que reste-t-il de nous? Le monde s'éloigne. Il apparaît au loin comme pris dans les glaces. Par dessous, sans doute, circulent encore, par place, la vie et la sentiment. Est-ce sûr? Ne sommes-nous pas le jouet d'un rêve? Peut-être la vie s'est-elle éteinte? Peut-être les âmes sont-elles remontées dans des sphères plus sereines? Les choses poursuivent leur cours immuable, les mêmes apparences subsistent. Puisqu'il n'y a pas entre la matière et les phénomènes de l'ordre supérieur un lien causal, un rapport de filiation, la main qui les attache ensemble pourrait les désunir sans briser la nature. Toute la pensée tombée sur la terre du laboratoire de Dieu pourrait être condensée et enfermée de nouveau dans ces flacons mystérieux que découvrit autrefois le paladin Astolphe, sans que les molécules terrestres cessassent de s'ordonner d'elles-mêmes en systèmes mécaniques imitant les êtres vivants et s'ajustant avec une précision aussi parfaite à des fins désormais stériles. Sous le coup de la nécessité, ces sortes de cadavres continueraient d'aller et de venir, ils se livreraient encore des luttes furieuses, ils pousseraient au ciel des clameurs qu'ils n'entendraient pas. Ceux d'entre eux qui auraient notre air et notre visage, s'agiteraient machinalement pour élever des cités de fantômes, pour emplir les bibliothèques de grimoires, pour achever l'œuvre de cette civilisation fantastique. Ils mèneraient leur danse macabre avec toute la pompe et le sérieux de l'histoire.

Faut-il le croire? ou, comme le dit quelque part Socrate, avons-nous été dupes de nos discours, comme on est dupe de charlatans?

Devons-nous revenir sur nos principes, renier le dogme et donner des bornes à la science? Mais comment *savoir* ce qui ne pourra pas être objet de savoir? La pensée semble se perdre dans ces réflexions contradictoires. C'est qu'en effet nous avons atteint la véritable limite de la science. Elle n'est pas où on la cherche d'ordinaire, dans les choses, mais en elle-même. La science entreprend de faire le tour de la nature, et quand elle revient sur elle-même, elle ne se reconnaît plus, tant l'explication scientifique est étrange, tant le principe de sa recherche est ténébreux. On explique les faits par leur ordre de succession; et la succession est incompréhensible. Voilà le mystère du déterminisme, qui est celui de la science tout entière. On aurait pu le faire sentir, mais plus obscurément, au passage de l'ordre physique à l'ordre chimique, ou encore, mais avec moins de précision, au point d'apparition des phénomènes psychiques. Et c'est même là qu'on le saisirait toujours, si faisant violence à la réalité expérimentale le savant prenait le parti extrême de concevoir toutes choses, et la vie même, comme un simple mécanisme. Car sa conception du mécanisme, produit momentané du mécanisme universel, serait quelque chose de plus que ce mécanisme même ([1]). Ainsi le mystère se retrouve toujours. Il est intérieur à la science. Qui l'éclaircira?

Je me représente parfois quelque sage d'Ionie ou de Grèce, aux temps anciens, assis le soir auprès de la mer. Il a regardé le soleil descendre derrière les flots; les dernières traces de l'incendie du jour s'effacent; au bord opposé de l'horizon les étoiles montent lentement dans le ciel. Tout à coup le sage se lève en jetant un cri : il a senti la terre remuer sous ses pas, il a compris qu'il était emporté dans l'espace, et que les cieux sont fixes ([2]). Il y a, de même, certains signes obscurs qui semblent indiquer que notre système des choses est entaché d'une illusion d'optique. Il s'y rencontre des points mystérieux où se trahit le symbolisme de la nature. Et quelques-uns osent conjecturer que l'ordre des temps est apparent, et qu'un jour viendra, qui sera le dernier sans doute, où notre bel univers crèvera comme une bulle de savon.

DARLU,
Professeur de philosophie au lycée de Bordeaux.

([1]) V. *Revue scientifique*, n° du 10 octobre 1874 : *Les Bornes de la philosophie naturelle*, par M. du Bois-Reymond.

([2]) Οἱ Πυθαγόρειοί φασι... τὴν γῆν, ὡς ἓν τῶν ἄστρων οὖσαν, κινουμένην περὶ τὸ μέσον, κατὰ τὴν πρὸς τὸν ἥλιον σχέσιν νύκτα καὶ ἡμέραν ποιεῖν, *Arist. de Cælo*, II, 13.

DE LA SPONTANÉITÉ MORALE

I

La publication du livre si remarquable de M. Marion, sur la solidarité morale, vient d'appeler une fois encore l'attention des philosophes sur l'étude de la liberté de l'homme. Ce n'est point assez, en effet, de constater et d'affirmer la liberté de notre volonté : il importe de déterminer quels en sont les caractères et les conditions, en quoi elle consiste, où elle s'arrête.

Dans ces dernières années, deux philosophes français, M. Renouvier et M. Fouillée, ont publié sur cette question des études aussi intéressantes qu'instructives. L'un et l'autre ont montré que la liberté d'indifférence est non seulement inadmissible, mais inintelligible. Une volonté ne peut se décider sans aucun motif, ni contrairement à tous les motifs : un pareil acte serait un phénomène sans cause. De plus, il n'est pas vrai que notre volonté soit jamais indifférente : en même temps que nous concevons l'idée d'une action que nous pouvons accomplir, divers motifs se présentent à notre esprit qui nous portent à l'exécuter ou nous en éloignent. Enfin, notre conscience morale ne nous laisse jamais indifférents entre le bien qu'elle nous commande et le mal qu'elle nous interdit de faire. Toute détermination a donc sa raison d'être, son explication entière et suffisante dans l'ensemble des motifs qui l'ont inspirée. Le problème à résoudre est donc celui-ci : comment la liberté peut-elle se concilier avec l'influence des motifs et qu'est cette liberté que le déterminisme confirme loin de la détruire ? C'est ce que l'énumération *complète* des motifs qui interviennent dans notre décision nous permettra de comprendre.

De ces motifs, plusieurs sont évidemment incompatibles avec la liberté; dès qu'ils se manifestent et prédominent, la liberté disparaît. M. Marion s'est attaché à faire le relevé de ces influences intérieures et extérieures qui s'exercent sur notre volonté, qui rendent compte d'un grand nombre de nos actions sans laisser aucune place à une détermination libre et véritablement personnelle.

Mais c'est se faire une idée très inexacte de la volonté de l'homme que de la croire constamment soumise à l'action de ces causes; c'est la concevoir comme inerte et passive, comme toujours menée et n'agissant jamais par elle-même. Or, si nous considérons les êtres vivants, végétaux ou animaux, nous voyons qu'ils ne sont pas inertes ni passifs. Chacun d'entre eux se développe en vertu

d'une énergie intrinsèque et conformément à sa loi propre, tant qu'il n'est arrêté ni entravé par aucun obstacle invincible. Ce fonctionnement des organes, ce progrès, cet accroissement de l'être peuvent être profondément modifiés par l'influence du milieu et l'action des causes extérieures, mais ils n'en sont pas le produit, le résultat fatal : ils ont leur principe dans une activité, une spontanéité interne. La vie, d'après Claude Bernard, peut être définie la création, c'est-à-dire la production de ce qui n'existait pas auparavant. Reconnaissons donc la véritable nature de la personne humaine : elle est douée, elle aussi, d'une activité spontanée, qui non seulement tend à s'exercer, mais s'exerce effectivement dès que cela ne lui est pas rendu impossible. Pour que nous agissions, il n'est pas nécessaire qu'un motif extérieur nous sollicite; nous portons en nous-mêmes un principe d'action très puissant.

D'Assas, surpris par une embuscade ennemie et menacé de mort s'il donne l'alarme, s'écrie : « A moi, Auvergne! ce sont les ennemis! » Et pour prendre un cas plus fréquent et plus familier, je passe le long d'un cours d'eau, j'entends des cris, je vois un homme qui se débat et va se noyer : je me jette à la rivière et le ramène sain et sauf. Les exemples sont nombreux de ces actions soudaines que ne précède aucune délibération. A quelle cause les devons-nous attribuer? A l'habitude? Non certes : nous ne nous sommes jamais encore trouvés dans une situation pareille. A la passion? à l'amour que nous avons naturellement pour nos semblables? à un sentiment de pitié pour ce malheureux qui va périr? pas davantage : l'unique effet que la pitié produit par elle seule, c'est une tristesse plus ou moins profonde qui s'empare de nous à la vue des maux d'autrui; quant à l'amour, nous n'en pouvons éprouver pour un être que nous ne connaissons aucunement. A l'instinct? Sans doute on appelle d'ordinaire ces actions instinctives, mais il est aisé de voir qu'elles diffèrent essentiellement des actes qu'inspire l'instinct proprement dit et qui se rapportent toujours à la protection de la vie corporelle. Bien plus : si les actes de dévouement et d'héroïsme ne sont pas plus fréquents, c'est que beaucoup d'hommes sont arrêtés par l'intervention de l'une des causes que nous avons indiquées, de l'instinct de conservation, par exemple, le plus puissant de nos instincts, de quelque passion égoïste ou haineuse, de quelque habitude invétérée, du respect humain ou des menaces proférées par quelque personnage dont ils redoutent la puissance. Ils résistent alors à leur premier mouvement; mais la réalité de ce premier mouvement est incontestable, et il a été produit par une activité toute spontanée. Notre volonté n'est pas alors déterminée par la poursuite de quelque fin

extérieure, à laquelle elle se subordonne : elle est à elle-même sa cause et sa fin; elle s'exerce et se développe en vertu de sa loi propre et essentielle: elle est rigoureusement autonome.

Il y a donc, outre le déterminisme externe (s'il est permis de s'exprimer ainsi), un déterminisme interne constitué par la nature même de notre activité. Et quelle est cette action à laquelle notre volonté se porte d'elle-même? Celle qui résulte logiquement des caractères de notre personne et de la situation où nous nous trouvons. Étant donné ce qu'est un homme, ce que nous sommes, nous, personnellement; étant données les circonstances dans lesquelles nous sommes placés, il est logique que nous fassions telle action, que nous nous comportions de telle manière. Si l'on prend en considération toutes ces données de la question, on voit qu'une solution en découle logiquement et que toute autre est irrationnelle; tout cela étant, il n'y a qu'une chose à faire, et c'est précisément celle-là que notre activité produit spontanément, si rien ne l'en empêche. Examinez ces actions dont nous parlions tout à l'heure : une situation étant posée, tout le parti possible a été tiré des facultés de l'homme. Notre activité tend toujours à s'exercer et à s'exercer de la manière la plus complète. C'est ce qu'a fort bien montré M. Fouillée (¹): « L'activité n'est ni un avare imbécile qui ne songerait qu'à garder son trésor, sans vouloir en faire usage et sans même chercher à l'augmenter, ni un prodigue qui volerait de dépense en dépense sans rien garder, emporté dans une existence mobile et dans un perpétuel changement: l'être est comme le capitaliste, qui veut à la fois conserver ce qu'il a et l'utiliser pour l'acquisition de ce qu'il n'a pas. » Notre activité, en effet, ne s'arrête pas d'elle-même . « Le premier vouloir n'est pas la même chose que le second; ce sont deux éléments à la fois identiques et différents, dont l'unité concrète se suffit à elle-même, parce que le premier a sa raison dans le second, et le second sa raison dans le premier(²). » Ce qui est naturel à l'homme, c'est d'avoir une conduite régulièrement suivie, d'achever l'œuvre entreprise par une suite d'actions diverses, mais résultant logiquement et normalement les unes des autres. Si bien souvent nos actions présentent un caractère tout différent, cela est dû à l'intervention d'influences antagonistes. En même temps, en effet, que cette tendance naturelle, inhérente à notre activité spontanée, nous porte à agir d'une manière logique, nos inclinations, nos passions, nos habitudes, nos instincts, l'ascendant des autres personnes nous pressent et nous sollicitent d'accomplir d'autres

(¹) A. Fouillée, *La Liberté et le Déterminisme*, 2ᵉ partie, liv. II, ch. II, 1, p. 131.
(²) A. Fouillée, *Op. cit.*, 2ᵉ partie, liv. III, ch. II, 2, p. 255.

actions; une lutte s'engage entre ces divers principes, et le premier ne se peut manifester qu'à condition de triompher de tous les autres.

Mais, dira-t-on, nos inclinations, nos instincts, nos habitudes font aussi partie de notre nature, et les actions produites par ces diverses causes sont également des manifestations de notre personnalité. Ce serait se tromper que de le croire. L'homme est double, ainsi qu'on l'a remarqué souvent, *homo duplex;* nous pouvons discerner en nous deux éléments bien différents. De nous, l'un fait un homme, l'autre tel ou tel individu : le premier seul constitue à proprement parler notre nature, le second résulte de l'influence qu'exercent sur nous les objets et les êtres extérieurs; l'un est personnel, l'autre est impersonnel. D'ailleurs, rien n'est moins logique que le développement de la passion ou de l'habitude. L'une et l'autre sont exclusives, elles tendent à nous engager uniquement dans une certaine voie, à nous faire poursuivre un certain plaisir, à nous faire accomplir une certaine action, sans tenir aucun compte de tous les autres éléments de notre nature. Nous ne sommes un homme et nous n'agissons en homme qu'à condition de nous affranchir de l'une et de l'autre.

II

Il existe donc en nous une puissance propre en vertu de laquelle nous sommes portés à agir, et d'une manière déterminée, en dehors de toute intervention de motifs extérieurs; cette activité spontanée et indépendante est soumise à une loi : elle s'exerce constamment d'une manière logique. Agir de la sorte est-ce vraiment être libre? L'analyse des phénomènes intellectuels qui accompagnent la détermination volontaire va nous l'apprendre.

Nous ne pouvons considérer comme volontaires que les phénomènes où se manifeste l'intervention de l'intelligence, les actions que nous faisons en connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Si nous ne nous rendons pas toujours compte des éléments si nombreux et si divers dont se compose le phénomène complexe de la détermination volontaire, c'est d'abord que ce phénomène est trop fréquent et trop familier pour piquer notre curiosité et attirer notre attention; puis la rapidité de la pensée est telle, chacun de ces faits est à tel point fugitif, que beaucoup nous échappent aisément si nous n'y prenons garde.

L'idée se présente à nous d'accomplir une certaine action, et en même temps nous concevons certains motifs qui nous conseillent

de l'exécuter, d'autres qui nous en dissuadent. Notre esprit les compare, juge entre eux et si les premiers lui paraissent plus forts, nous agissons. Le plus souvent ce n'est pas d'une seule action que nous nous avisons, mais notre esprit nous suggère l'idée de plusieurs lignes de conduite que nous pouvons adopter. Alors nous n'examinons pas seulement chacune d'elles afin de découvrir si nous avons de sérieuses raisons de l'embrasser, mais nous les comparons entre elles jusqu'à ce que nous en préférions une à toutes les autres, et c'est toujours celle-là que nous suivons : « La volonté et l'entendement sont une seule et même chose [1]. »

C'est dans cet examen et cette comparaison des diverses manières d'agir qu'intervient la conscience morale. En effet, en même temps que nous considérons les diverses sortes de résultats qui peuvent découler de telle action à laquelle nous avons songé, les différents plaisirs, les différentes douleurs qu'elle nous peut procurer, un phénomène d'un tout autre ordre se manifeste en nous : nous la jugeons bonne ou mauvaise, et non seulement nous nous sentons portés vers le bien par une inclination très forte, non seulement le mal nous inspire une aversion violente, mais encore nous comprenons que nous devons faire l'un et éviter l'autre.

On se fait souvent une idée très fausse du rôle que joue en nous la conscience morale : on dit qu'elle nous inspire ce que nous devons faire. Il n'en est rien : sa fonction est de juger les actions dont l'idée se présente à notre esprit, de prononcer si elles sont bonnes ou mauvaises, de nous prescrire les unes, de nous interdire les autres. Lorsqu'elle nous défend d'accomplir un tel acte, elle ne nous dit pas ce que nous devons faire, mais ce que nous ne devons pas faire; par là même, elle nous commande de réfléchir de nouveau et de chercher jusqu'à ce que nous trouvions quelque chose qui lui donne satisfaction. « Nous ne manquons jamais au devoir, dit M. Fouillée, sans penser au devoir [2]. » Cette proposition est équivoque : toutes les fois que nous manquons au devoir, nous le savons; mais il n'en résulte pas que nous sachions ce que le devoir nous commandait.

Comment se fait-il que ce soit précisément à telle ou telle action que nous avons pensé, et non pas à toute autre? La cause en est facile à découvrir : c'est l'association des idées. La plupart du temps cet acte que nous cherchons à accomplir, nous l'avons déjà fait dans des circonstances semblables, ou bien nous l'avons vu faire à d'autres, nous en avons entendu parler, nous en avons lu le récit dans quelque livre, de sorte que la considération de la

(1) Spinoza, *Éthique*, 2e partie, prop. XLVIII, coroll.
(2) *Lib. et Déterm.*, 2e partie, liv. III, ch. VI, 3, p. 379.

situation où nous sommes placés et les réflexions qui en découlent nous suggèrent cette idée par association. Concevoir l'idée d'une action que l'on pourrait faire, ce n'est presque jamais que se ressouvenir. Si notre conduite est souvent inspirée par nos goûts, nos passions, nos habitudes, c'est que nos goûts, nos passions, nos habitudes, exercent une influence considérable sur le cours de nos associations d'idées, évoquent en nous telle ou telle pensée et constituent de puissants motifs d'adopter tel ou tel parti. Si un motif puissant ou des motifs nombreux nous détournent d'approuver la première idée qui nous était venue, nous réfléchissons de nouveau jusqu'à ce que l'idée se présente d'une autre action que nous examinons à son tour, et ainsi de suite. Mais voici ce qui arrive quelquefois : nous nous trouvons au milieu d'un concours de circonstances tel que nous n'en avons encore jamais rencontré et que personne à notre connaissance n'en a jamais rencontré, de sorte que nos souvenirs ne nous fournissent aucun renseignement et ne peuvent nous être d'aucun secours; ou bien encore, examinant les actions que nous suggèrent les diverses associations d'idées, nous n'en trouvons aucune que n'écartent des motifs sérieux, aucune qui satisfasse notre esprit, qu'approuve notre conscience. Il nous faut inventer, créer de toutes pièces une nouvelle manière d'agir, et c'est alors que se manifeste cette tendance dont nous parlions tout à l'heure : en vertu de sa nature, de son activité propre, de sa loi essentielle, notre esprit, dès qu'il n'est retenu par aucune influence extérieure, qu'il parvient à se dégager de ses habitudes, se porte de lui-même à la conception d'une action qui est la conséquence logique de notre nature et de la situation dans laquelle nous nous trouvons; de lui-même, il ne demeure pas stationnaire, il ne revient pas en arrière, il ne répète pas ce qu'il a déjà fait; si rien ne s'oppose à son essor, il fait un pas en avant.

Cette action, inspirée par la spontanéité propre de notre esprit, nous la soumettons comme les autres à l'examen de la conscience morale, qui ne manque jamais de l'approuver. Ce que nous appelons en effet la conscience morale n'est pas autre chose que l'application de la raison à l'examen de notre conduite; c'est, comme le dit Kant, la raison pratique; c'est donc à la lumière des principes de la raison que nous jugeons les actions et les déclarons bonnes ou mauvaises, selon qu'elles sont rationnelles ou irrationnelles. « *Bonum virtutis moralis consistit in adæquatione ad mensuram rationis* » (Saint Thomas) : « Agir absolument par vertu, ce n'est pas autre chose que suivre la raison dans nos actions[1]. » Voilà pourquoi nous

[1] Spinoza, *Ethique*, 4e partie, prop. XXIV.

trouvons bonne toute manifestation de cette énergie propre et logique de notre volonté. Par conséquent, cette activité autonome de notre âme qui consiste non seulement dans l'absence de toute contrainte extérieure, mais dans la production d'une action originale, nous porte à faire le bien. « La morale, dit Hegel, consiste à n'être déterminé que par la seule raison, c'est-à-dire à délivrer l'âme de tout ce qui lui est étranger. » Nous agissons bien lorsque nous nous conduisons de la sorte, et nous réalisons un progrès dans la vertu. Il y a progrès en effet dans la pratique du bien, comme dans la connaissance de la vérité scientifique, et ce progrès est dû non à un concours d'influences extérieures, mais au contraire à la puissance féconde de notre âme, qui triomphe des obstacles et s'affranchit des influences antagonistes. Chacun de nous peut accomplir ainsi de bonnes actions dont il tire l'idée de son propre fonds, sans qu'elle lui ait été dictée du dehors. Dans cette voie de l'invention morale beaucoup ne s'engagent jamais, dont l'esprit manque de force et qui ne peuvent rompre le cercle de leurs habitudes et de leurs souvenirs; d'autres n'avancent guère, retombant bientôt dans leur asservissement ordinaire; quelques-uns marchent d'un pas résolu et se couvrent de gloire : placés dans une situation terrible et toute nouvelle, où nul exemple antérieur ne leur peut servir de guide, ils conçoivent et exécutent ce qui est logique et bon; ou bien encore dans des circonstances qui n'ont rien que d'ordinaire, ils s'avisent d'une action beaucoup meilleure que toutes celles que l'on avait faites avant eux : ils sont, selon l'expression de M. Fouillée, comme les poètes du Bien (1).

L'on dit souvent que nous concevons tous, ou du moins que nous devons concevoir un idéal moral que nos efforts tendent à réaliser. L'expression ne nous paraît pas juste; elle semble en effet impliquer la croyance ou bien que l'idée de la perfection morale peut être réellement et actuellement conçue par notre intelligence, ou bien que nous pouvons nous proposer un but tel qu'après l'avoir atteint, nous aurions lieu de nous y tenir et de nous y reposer. Or ce sont là deux opinions erronées. La perfection n'est pas plus en matière de vertu qu'en matière de beauté naturelle ou artistique quelque chose d'existant dont notre esprit puisse avoir l'idée, la conception; d'autre part, jamais nous ne sommes arrivés à un degré de perfection tel que nous puissions nous en déclarer satisfaits, et même, plus nous sommes élevés, moins nous sommes contents de nous et plus nous éprouvons le besoin de nous élever encore. Ce que l'observation attentive de nous-mêmes nous apprend, c'est qu'une tendance

(1) A. Fouillée, *Lib. et Déterminisme*, 2e partie, liv. III, ch. III, 2, p. 291.

inhérente à notre nature nous porte sans cesse en avant dans la poursuite du bien, du vrai et du beau, que nous nous sentons sans cesse agités par cette inclination prédominante, et que la marche qu'elle nous fait suivre alors est un ordre rationnel et logique. La vertu a ses hommes de génie, comme la science et comme l'art : c'est exactement dans le même sens que l'on peut dire des uns et des autres qu'ils conçoivent et réalisent l'idéal.

Lorsque nous avons connaissance d'une belle action accomplie par quelqu'un de ces grands hommes de bien, non seulement nous l'approuvons, mais nous sentons que, placés dans des circonstances analogues, nous devrions agir de même. Notre conscience, en effet, ne se borne pas à prononcer que telle action est bonne et telle autre mauvaise, elle nous ordonne de faire ce qui est bien, elle nous défend de faire ce qui est mal. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. La conscience morale, avons-nous dit, n'est autre chose que la raison, le bien moral n'est autre chose que ce qui est conforme à la raison : *« Bonum mentis naturale, quum est voluntarium, fit bonum morale »* (1). Or, la raison est en nous la faculté directrice et régulatrice ou, pour parler d'une manière plus exacte et plus précise, les principes de la raison sont les règles, les lois absolues qui président à l'exercice de nos facultés et dont nous ne pouvons secouer l'autorité : les règles du vrai, du beau et du bien sont universelles et absolues : il nous est impossible de ne pas croire ce que notre raison reconnaît comme vrai, de ne pas admirer et aimer ce qu'elle reconnaît comme beau, de ne pas faire ce qu'elle reconnaît comme bien (2).

Mais que devient alors notre liberté? Ne se trouve-t-elle pas détruite par cette loi dont elle ne se peut dégager? Au contraire, c'est là ce qui l'assure et qui la garantit. Pour le montrer, il ne suffit pas de dire que cette loi est celle de notre propre personne, qu'elle ne nous est imposée par aucune contrainte extérieure, car, pour être interne, cette nécessité n'en serait pas moins une.

Cette loi, non seulement nous la concevons nettement, mais nous la comprenons, nous en reconnaissons l'excellence, nous nous rendons compte des motifs pour lesquels, étant donné ce que nous sommes et la situation où nous sommes placés, nous devons agir

(1) Leibnitz, *Corresp. avec Wolf.*

(2) « Nous ne connaissons qu'un facteur dans l'esprit auquel il soit particulier de s'attribuer un pouvoir législatif inconditionnel et de réagir négativement contre ce qui lui résiste : c'est la Raison. La raison exige absolument que tout soit raisonnable et se retourne contre tout ce qui est contraire à la raison, soit pour le rendre raisonnable, soit, si cela est impossible, pour lui ravir l'être. » (E. de Hartmann, *Phénoménologie de la Consc. morale; prolégomènes à toute éthique future.* Berlin, 1879. p. 318.)

ainsi; notre esprit est entièrement satisfait: c'est donc en connaissance de cause que nous nous déterminons et pour des motifs que de nous-mêmes nous préférons à tous les autres : si ce n'est pas là être libre, nous ne voyons pas ce que l'on peut entendre par la liberté.

Nous ne saurions donc souscrire à cette proposition de M. Fouillée : « La forme essentielle de la liberté, c'est de vouloir pour vouloir, de se déterminer par soi-même pour se déterminer par soi-même [1]. » A notre avis, la forme essentielle de la liberté, c'est de vouloir une chose parce que la raison la commande, de se déterminer par soi-même, c'est-à-dire conformément à la raison. Vouloir pour vouloir nous paraît une forme sans matière, c'est-à-dire quelque chose d'inconcevable. De plus, cette formule semble donner à entendre que nous pouvons choisir indifféremment le mode de manifestation de notre indépendance : or, l'indifférence ne peut jamais exister pour une volonté libre. « Être déterminé par la raison au meilleur, c'est être le plus libre [2]. »

Mais ce n'est pas toujours ainsi que nous agissons : souvent des motifs puissants nous empêchent d'écouter la voix de la raison; nous cédons alors à nos passions, à nos habitudes, et nous faisons le mal. D'autre part, un grand nombre d'influences peuvent fausser notre jugement et induire en erreur notre conscience morale : par exemple, l'éducation que nous avons reçue, les préjugés dont nous ne sommes pas parvenus à nous défaire, les opinions du milieu où nous vivons, nos croyances religieuses, philosophiques ou politiques, les entraînements de l'esprit de système peuvent nous amener à approuver et par suite à exécuter des actions contraires à la raison. Dans ce cas, notre conduite est moralement bonne, puisque nous avons fait ce que nous croyions devoir faire; mais considérée en elle-même, elle est mauvaise.

L'homme est donc véritablement né pour faire le bien et n'a pas besoin d'y être stimulé par quelque motif extérieur : son activité s'y porte naturellement et spontanément. Toutes les fois que rien ne s'oppose à l'exercice de notre raison, à la manifestation de notre liberté, elle agit en vertu de ses propres forces : nous portons un jugement droit et nous accomplissons le bien [3]. Toutes les fois que nous agissons mal, c'est que nous sommes dominés, asservis

(1) *Lib. et Dét.* 2e partie, liv. III, ch. II, 2, p. 255.

(2) Leibnitz, *Nouv. Ess.*, liv. II, ch. XXI, p. 138. — Cf. Kant, *Fondement de la Métaph. des mœurs*, 2e section : « La volonté est la faculté de se déterminer soi-même à agir conformément à la représentation de certaines lois. »

(3) « Totius libertatis radix est in ratione constituta. » S. Thomas, *Quodlibet de voluntate.* — Cf. Leibnitz : « Libertas est spontaneitas intelligentis » (*De lib.*, p. 669, Erdmann; *Nouv. Ess.*, II, 21, 9, p. 134); « l'intelligence est comme l'âme de la liberté » (*Théod.*, 3e partie, 288).

par quelque influence du dehors; notre esprit est abusé. Le principe de notre mauvaise conduite est toujours un jugement faux et nous n'agissons pas d'une manière réellement libre. Sur ce point, la théorie des stoïciens est entièrement conforme à celle de Socrate, que nous défendons ici : pour eux, la vertu est un jugement droit, la passion est un jugement erroné, une opinion fausse (1): la vertu, c'est uniquement la raison, à la fois entendement et volonté, capable et de connaissance et d'action, à la fois spéculative et pratique.

E. Joyau,
Professeur de philosophie au lycée d'Angoulême.

SUR L'AGE DU PYTHAGORICIEN THYMARIDAS

Dans la préface du premier volume de ses *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* (2), M. Moritz Cantor, après m'avoir fait l'honneur de citer deux des thèses qui me sont personnelles, a pris l'occasion d'un mot d'une de mes lettres pour revenir sur l'âge du pythagoricien Thymaridas, inventeur de l'*épanthème* (3).

Il rappelle que, dans ses *Mathematische Beiträge zum Culturleben der Völker* (4), il a admis que ce mathématicien était Thymaridas de Tarente, cité par Jamblique comme un des disciples immédiats de Pythagore. Mais comme M. Th.-H. Martin (5) lui a objecté que ce pouvait être tout aussi bien un Thymaridas de Paros, également cité par Jamblique, et dont l'âge serait complètement indéterminé, le savant professeur de l'Université d'Heidelberg a cru sage d'abandonner sa première thèse, et de se ranger, sous une forme toutefois un peu dubitative, à l'opinion commune qui place l'inventeur de l'épanthème vers le second siècle après Jésus-Christ. Il signale d'ailleurs l'importance de cette question, et déclare, dans sa préface, que si l'on veut défendre sa première opinion, il sera le dernier à élever des difficultés, car l'ensemble de sa conception relative au développement de l'algèbre grecque

(1) V. Diog. Laërce, VII, 111; Cicéron, *Tuscul.*, IV, 7.

(2) Leipzig, Teubner, 1880. — Ce livre, impatiemment attendu par les érudits, vient de paraître, et ne trompera pas leur espoir.

(3) On appelle ainsi un procédé pour résoudre un système spécial d'équations du premier degré, dont le nombre peut d'ailleurs être quelconque. La question de la date de ce procédé présente un intérêt sérieux pour l'histoire de l'algèbre.

(4) Halle, 1863, p. 97 et 380.

(5) *Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge*, p. 25.

trouverait un nouvel appui dans la démonstration de l'antiquité de Thymaridas.

Comme se trouvent écartées par là même les objections qui pourraient provenir de l'ordre historique dans l'acquisition des diverses notions mathématiques, je ferai complètement abstraction de ce côté de la question, d'autant que je crois être en accord complet avec M. Cantor. Je me propose donc uniquement de discuter les sources et d'examiner quelle peut être l'opinion la plus probable sur l'époque où vivait Thymaridas.

Ce nom ne nous est connu que par Jamblique. Dans son commentaire sur Nicomaque (éd. Tennulius. p. 11, 36, 88, 91, 95), il le donne comme le nom d'un mathématicien qui : 1° a défini l'unité une περαίνουσα ποσότης; 2° a nommé les nombres premiers εὐθυγραμμικοί; 3° a inventé l'ἐπάνθημα. Dans le livre *De vitâ Pythagoricâ* (¹), nous rencontrons trois fois le même nom, une fois sans désignation de patrie, une fois comme celui d'un Tarentin, la dernière comme celui d'un Parien.

La première fois, dans un passage emprunté, d'après Meiners, à Nicomaque, Thymaridas est cité le dernier (après Hippasus) parmi les anciens pythagoriciens illustres, dont les écrits ont été conservés. Il est évidemment naturel, jusqu'à motif contraire, de l'identifier avec notre mathématicien.

C'est ce qu'a fait Fabricius (I, 877) (²). — Thymaridas, Tarentinus, a Jamblico refertur inter eos, qui Pythagoram senem juvenes auscultarunt, etc., — et ce fut la première opinion de M. Cantor. Mais nous devons y apporter deux corrections.

En premier lieu, si Fabricius a exactement traduit le texte grec en représentant Thymaridas comme un disciple *immédiat* de Pythagore, c'est là une thèse insoutenable pour une liste qui commence par Philolaos. Il y a eu évidemment là, de la part de Jamblique, une inadvertance de rédaction, et la liste comprend l'ensemble des sommités de l'ancienne école pythagoricienne.

Secondement, si Fabricius fait Tarentin le Thymaridas de ce passage, cela n'est rien moins que justifié; car l'anecdote sur Thymaridas de Tarente n'indique nullement qu'il ait joui d'une certaine célébrité, tandis qu'il n'en est pas de même de celle que nous verrons sur Thymaridas de Paros. Enfin, si dans le catalogue des Pythagoriciens du chap. 36 (³), on cherche ce nom ἐλλογίμων, on ne le trouve pas parmi les Tarentins, tandis que chez les Pariens on lit Εὐμαριδίας ou Εὐμαρίδας. La correction

(¹) Dans l'édition de Kiessling, Leipzig. 1815, les trois passages cités sont : p. 224, 302, 470.
(²) Ed. Harles.
(³) P 524-528.

est facile; elle a déjà été indiquée par Reinesius, et défendue par Kuster.

Nous admettrons donc provisoirement que notre mathématicien était un ancien pythagoricien, Thymaridas de Paros.

Le second passage de Jamblique où revient ce nom, rapporte « ce que raconte Androcyde, dans son livre des *Symboles pythago-* » *riques*, sur Thymaridas de Tarente, pythagoricien. Comme il » partait sur mer pour une certaine affaire, ses amis étaient » venus le conduire et prendre congé de lui ; l'un d'eux lui » dit, au moment où il montait à bord : « Puisse tout ce que tu » désires, te venir des dieux, Thymaridas! » Il répondit : « Parle » mieux ; puissé-je bien plutôt désirer tout ce qui me viendra des » dieux ! »

Cette anecdote est-elle bien suffisante pour distinguer deux Thymaridas? On peut en douter; en tout cas, l'âge du Tarentin serait au moins incertain. Car il est permis de se réserver sur celui d'Androcyde, identifié par Fabricius avec un contemporain d'Alexandre le Grand, dont parle Plutarque. D'autre part, le mot qu'il rapporte a une couleur stoïcienne marquée, et peut donc appartenir à une époque postérieure.

Enfin le troisième passage est le suivant : « De même, Thestor » le Posidoniate, ayant seulement entendu dire que Thymaridas » était un pythagoricien de Paros, tombé d'une grande fortune dans » la misère, se serait embarqué pour Paros, après avoir réuni une » somme d'argent considérable, et lui aurait racheté tous ses » biens. » Ici, dans ce beau trait de morale en action, nous ne pouvons méconnaître une des antiques légendes sur la confraternité pythagoricienne, et nous croirons volontiers, avec Meiners, qu'elle est empruntée à Aristoxène, le disciple d'Aristote, de même que l'a été celle bien connue de Damon et de Phintias.

Tout concorde donc jusqu'à présent pour assigner à Thymaridas de Paros un rang notable parmi les anciens pythagoriciens, car si l'anecdote précédente est vraie, elle ne peut guère s'expliquer, comme nous l'avons indiqué déjà, que si ce personnage jouissait, dès son vivant, d'une certaine célébrité. Mais la démonstration que nous avons essayée ne serait pas complète, si nous ne pouvions fournir une preuve suffisante à faire reporter à la même époque le mathématicien du même nom.

Or cette preuve se rencontre dans le nom d'εὐθυγραμμικοὶ qu'il aurait donné aux nombres premiers d'après le témoignage de Jamblique. Ce nom se rapporte d'ailleurs à une figuration des nombres suivant des points représentant les unités. Si un nombre est composé, ces points peuvent être rangés suivant des droites parallèles, et figurer dans leur ensemble un rectangle, alors le

nombre est considéré comme *plan* (ἐπίπεδος). Mais s'il s'agit d'un nombre premier, on ne peut obtenir aucune figure régulière, et il faut se contenter de ranger les points suivant une ligne droite. Or nous trouvons, dans le sens indiqué, l'expression de nombres γραμμικοί, non seulement chez les auteurs du second siècle après Jésus-Christ (Nicomaque et Théon de Smyrne), mais dans un extrait d'un livre de Speusippe, le neveu de Platon, composé *sur les nombres pythagoriques* [1].

Cette expression de γραμμικοί est donc authentiquement très ancienne, de même que toute la figuration à laquelle elle se rapporte. Comme cette figuration ne s'est jamais faite d'ailleurs que suivant des lignes droites, il est clair que le mot propre est εὐθυγραμμικοί, dont nous ne rencontrons que l'abréviation avant le passage de Jamblique qui nous occupe.

Ira-t-on supposer que l'érudit syrien, signalant cette expression technique singulière de nombre *linéaire*, ne s'inquiète pas de son origine, mais fasse gloire à Thymaridas de l'avoir corrigée, longtemps après coup, en celle de *rectilinéaire?* Malgré tout ce qu'on peut lui reprocher, Jamblique n'est certes pas, pour les questions mathématiques, d'une futilité aussi inexcusable.

Nous avons épuisé la discussion des sources; l'opinion commune sur l'âge du mathématicien Thymaridas ne repose que sur des conjectures sans consistance sur l'ordre historique du développement de l'algèbre ancienne; concluons donc que la première opinion de M Cantor était la vraie, sauf les corrections de détail que nous avons vues.

Paul TANNERY,
Ingénieur de la Manufacture des Tabacs au Havre.

[1] Extrait conservé dans les *Theologumena arithmetica*. X. éd. Ast. Leipzig, 1817.

Le Secrétaire de la Rédaction, Gérant,

A. COUAT.

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

LA
THÉORIE LITTÉRAIRE DE PASCAL

Que Pascal eut une manière d'écrire à lui propre et de son invention, c'est ce que prouvent abondamment les témoignages de ceux qui le connurent le mieux et le texte des *Pensées*. « Il avait, dit Mme Perier, une éloquence naturelle qui lui donnait une facilité merveilleuse à dire ce qu'il voulait; mais il avait ajouté à cela des règles dont on ne s'était pas encore avisé, dont il se servit si avantageusement qu'il était maître de son style, en sorte que non seulement il disait tout ce qu'il voulait, mais il le disait de la manière qu'il voulait, et son discours faisait l'effet qu'il s'était proposé. » Et Nicole : « Nec deerant tamen artis præcepta, non illa quidem vulgaria, quæ in libris extant, sed alia longe secretiora et reconditiora, quæ sibi ipsi ex ipsa natura expressa formaverat, quibusque in dijudicandis et suis et aliorum scriptis feliciter utebatur. » C'est en se servant de ces règles qu'il montrait dans des ouvrages contemporains même admirés du public des défauts dont le commun des lecteurs ne s'avisait pas; il s'en servait aussi pour châtier ses propres écrits, qu'il ne se lassait pas de corriger. *(Éloge de Blaise Pascal.)* Lui-même nous déclare qu'il a sa *montre* pour apprécier les ouvrages d'autrui, et qu'il en juge non « par fantaisie » mais « par règle » (VII, 5). C'est volontairement qu'il a renoncé au style « dogmatique » pour « employer un style agréable, railleur et divertissant ». Son but était de « faire lire ses lettres par les femmes et les gens du monde ». « La manière d'écrire d'Épictète, de Montaigne, de Salomon de Tultie (c'est-à-dire la sienne, celle de Louis de Montalte, auteur des *Provinciales*), est le plus d'usage, qui s'insinue le mieux, qui demeure plus dans la mémoire, et

qui se fait le plus citer, parce qu'elle est composée de pensées nées sur les entretiens ordinaires de la vie. » (VII, 17 *bis*.) De ces divers passages il résulte que Pascal conçut et pratiqua à partir d'un certain moment une manière d'écrire choisie avec réflexion, un ensemble de règles d'invention et de critique, bref une théorie ou une méthode littéraire et que le caractère de cette méthode était de s'adresser non aux savants seuls, mais à tous les esprits, parce qu'elle employait des pensées nées de l'expérience de la vie commune. A quel moment, sous quelle influence conçut-il cette méthode, en quoi consistait-elle, quels rapports la rattachaient à l'ensemble de sa philosophie? C'est ce que nous essaierons de préciser.

Pascal s'est d'abord exclusivement occupé de mathématiques et de physique, c'est-à-dire de ce qu'on appelait les choses géométriques. « J'avais passé longtemps dans l'étude des sciences abstraites. » (VI, 23.) La seule méthode d'invention et d'exposition qu'il connût alors, était la méthode géométrique, telle que Descartes l'avait conçue : « Ces longues chaînes de raisons toutes simples et faciles dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations m'avaient donné occasion de m'imaginer que toutes les choses qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes s'entresuivent en même façon, et que pourvu seulement qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les déduire les unes des autres, il n'y en peut avoir de si éloignées auxquelles on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre. » (*Disc. de la Méthode*, 2e partie.) Le fragment d'un *Traité du Vide*, écrit avant 1651 (peut-être vers 1649) est tout entier dans cet esprit. Jusque-là Pascal se fait, de la science en général, la même idée que Descartes; c'est une série de déductions et cette série peut s'étendre indéfiniment de manière à embrasser toutes les vérités accessibles, c'est-à-dire toutes les parties de la nature. Le premier fragment sur l'*Esprit géométrique* accuse un changement notable dans la manière de penser de Pascal; l'impossibilité de tout définir et de tout prouver lui paraît une marque d'infériorité pour l'ordre géométrique; il le déclare d'abord pour cette raison inférieur à l'ordre absolument parfait qui consisterait à définir tous les termes et à prouver toutes les propositions. « D'où il

paraît que les hommes sont dans une impuissance naturelle et immuable de traiter quelque science que ce soit dans un ordre absolument accompli. » Première réserve sur la valeur de la méthode cartésienne. Il est vrai que l'ordre géométrique est le vrai ordre humain (l'autre nous surpasse), et que la certitude de ses résultats n'est pas diminuée par la limitation de ses démarches. S'il s'arrête, en effet, c'est devant des termes clairs et des propositions évidentes et « le manque de définition est plutôt une perfection qu'un défaut », comme « la cause qui rend certaines vérités incapables de démonstration n'est pas leur obscurité, mais leur extrême évidence ». Il y a donc dans cette *extrême clarté naturelle* un *avantage* et elle convainc la raison plus puissamment que le discours. Ainsi la preuve géométrique limitée, tout à l'heure déclarée inférieure à la preuve géométrique illimitée comme *moins convaincante,* devient au contraire un instant après plus puissante à produire la conviction; elle reprend la supériorité précisément parce qu'elle puise dans des intuitions initiales sa force démonstrative; l'intuition, la vue directe de la vérité, la lumière naturelle l'emporte maintenant sur la certitude dérivée résultant de la preuve. Second motif de suspicion, bien que contraire au premier. Le second fragment est plus décisif. L'adhésion de l'esprit y est attribuée simultanément à la conviction qui se fait dans la raison et à l'agrément qui entraîne la volonté. Les deux puissances, raison et volonté, peuvent être gagnées à coup sûr et par règles, pourvu que l'on sache quelles vérités accorde et quelles choses préfère celui que l'on veut persuader; la géométrie a donc encore sa part dans la démonstration, mais il n'en est pas moins vrai qu'une nouvelle puissance ou faculté de croire apparaît dans la nature humaine à côté et au-dessous de la raison. Sa place est encore modeste. La démonstration qui emprunte ses principes au cœur ou à la volonté, bien que très difficile, presque impossible même, est d'un ordre infime, parce que ses principes sont inconstants et que la volonté étant corrompue par ses attachements corporels, c'est prendre « une voie basse, indigne, étrangère », que de faire pénétrer par elle les vérités dans la raison. Dieu le fait pour les vérités religieuses, mais c'est, dit Pascal, pour humilier la raison, tant la croyance par la volonté lui paraît déshonorante pour notre nature!

Plus tard, il ira beaucoup plus loin. Nous assistons donc à un premier mouvement de sa pensée vers une théorie de la prééminence de la volonté sur la raison, qui ne sera complétée que plus tard. Au moment où nous sommes, Pascal n'a pas encore abandonné les recherches scientifiques pour les lectures d'édification; il est tout occupé de questions de méthode et de philosophie des sciences. Il aborde seulement cette science de l'homme dans laquelle il espère trouver plus de *communication* que dans les sciences abstraites. Il ne s'est pas encore élevé au diapason d'enthousiasme religieux où le portera son dégoût du monde et de la science même morale. D'ailleurs le *Discours sur les passions de l'amour*, qui marque le plein de sa vie mondaine, nous le montre en complète possession de sa théorie sur l'esprit de finesse dont les fragments sur l'*Esprit géométrique* ne nous offrent qu'une première et très imparfaite idée. Il faut donc que ceux-ci soient antérieurs à cet entraînement mondain qui occupe environ deux années, de 1652 à 1654 (après la mort de son père). Mais, d'autre part, la place considérable que tiennent dans ces fragments les arguments contre la divisibilité à l'infini de la matière prouve qu'alors il connaissait déjà le chevalier de Méré avec lequel on sait qu'il a été en dissentiment sur ce point. Or les relations de Pascal avec Méré datent de ses voyages en Poitou avec le duc de Roannez, c'est-à-dire de l'année 1650 ou 1651. Les fragments ne peuvent donc être antérieurs ni postérieurs à cette date. Ils marquent le moment où Pascal quitte les sciences exactes pour vivre selon le monde et selon la nature dans la compagnie, parmi les morts illustres, d'Épictète et de Montaigne, et, parmi les vivants, de Roannez, de Miton et de Méré [1]. Les expressions inspirées encore dans ces morceaux par une piété vive sont la trace persistante de sa première conversion [2].

[1] « Depuis ce voyage il ne songea plus aux mathématiques qui l'avaient toujours occupé et ce fut là comme son abjuration. » (Lettres de Méré.) On lit dans la préface de Port-Royal aux petits traités : « Il avait tellement connu plus de dix ans avant sa mort (c'est-à-dire avant 1652) la vanité et le néant de toutes ces sortes de connaissances et il en avait conçu un tel dégoût qu'il avait peine à souffrir que des personnes d'esprit s'y occupassent et en parlassent sérieusement. » (Édit. Havet, p. XCIII.) C'est par choix que nous nous servons de l'édition de M. Havet, bien que nous différions de lui sur un point assez important, à savoir la date des fragments sur l'*Esprit géométrique*, qu'il place en 1655.

[2] Les *fragments* ne font qu'exprimer au sujet des rapports de la science et de la

Il serait donc établi que Pascal se prit à douter de l'universalité et de la souveraineté de la méthode géométrique à partir du moment où il connut le chevalier de Méré. Une lettre de celui-ci à Pascal nous en donne la plus formelle assurance, puisqu'elle rappelle l'aveu qu'en faisait Pascal lui-même. Voici cette lettre bien connue :

« Vous souvenez-vous de m'avoir dit une fois que vous n'étiez plus si persuadé de l'excellence des mathématiques? *Vous m'écrivez à ce sujet que je vous en ai tout à fait désabusé et que je vous ai découvert des choses que vous n'eussiez jamais vues si vous ne m'eussiez connu.* Je ne sais pourtant, Monsieur, si vous m'êtes si obligé que vous pensez. Il vous reste encore une habitude que vous avez prise en cette science, à ne juger de quoi que ce soit que par vos démonstrations, qui le plus souvent sont fausses. Ces longs raisonnements tirés de ligne en ligne vous empêchent d'entrer d'abord en des connaissances plus hautes qui ne trompent jamais. Je vous avertis aussi que vous perdez par là un grand avantage dans le monde, car lorsqu'on a l'esprit vif et les yeux fins, on remarque à la mine et à l'air des personnes qu'on voit, quantité de choses qui peuvent beaucoup servir, et si vous demandiez, selon votre coutume, à celui qui sait profiter de ces sortes d'observations, sur quel principe elles sont fondées, peut-être vous dirait-il qu'il n'en sait rien et que ce ne sont des preuves que pour lui. Vous croyez, d'ailleurs, que pour avoir l'esprit juste et ne pas faire un faux raisonnement, il vous suffit de suivre vos figures sans vous en éloigner; et je vous jure que ce n'est presque rien non plus que cet art de raisonner par les règles. »

Nous voyons ici Méré occupé à convaincre Pascal de l'insuffisance des mathématiques et de leur méthode dans les choses de la morale et de la vie, et Pascal reconnaît que le chevalier lui a découvert des choses qu'il n'eût jamais vues sans son secours. L'influence de Méré sur Pascal est donc incontestable; elle n'est pas du reste aussi surprenante qu'on l'a dit. Leibnitz

foi la doctrine constante de sa jeunesse; on n'y voit rien de plus que ce que nous en dit Mme Perier. « Ces maximes qui lui étaient souvent réitérées par un père pour qui il avait une très grande estime et en qui il voyait une grande science accompagnée d'un raisonnement fort net et fort puissant, faisaient une si grande impression sur son esprit que quelque discours qu'il entendît faire aux libertins, il n'en était nullement ému, et quoiqu'il fût fort jeune, il les regardait comme des gens qui étaient dans ce faux principe que la raison humaine est au-dessus de toutes choses, et qui ne connaissaient pas la nature de la foi. » (Édit. Havet, p. LXIX.) Il y a dans la lettre de Pascal sur la mort de son père (1651) des expressions bien plus fortes que dans le fragment qui nous occupe, sur *l'amour de la terre, dont la contagion infecte l'âme.*

attribue à cet homme du monde accompli « quelque génie extraordinaire pour les mathématiques »; il en imposait à l'inexpérience de Pascal dans les choses du monde, par la grâce de sa personne, par le brillant de sa conversation, par la justesse de ses vues sur les relations de société, par la sûreté de son coup d'œil dans les vérités de l'ordre moral, enfin et surtout par son prestige de courtisan. Dans ce carrosse qui avait emmené côte à côte, en Poitou, Miton, Méré, le duc de Roannez et Pascal, c'est Pascal, le savant encore inconnu et de famille bourgeoise, qui avait été l'écolier et qui avait appris de ses nobles interlocuteurs les belles manières de dire et le secret de les trouver. Une autre lettre de Méré, reproduite par M. Havet (vol. I, p. cv), nous le dépeint dans cette attitude de déférence et d'envie admirative vis-à-vis de gens qui intellectuellement ne le valaient pas certes, mais qui avaient à ses yeux cette supériorité d'être des gentilshommes, de passer dans la société raffinée, où Pascal avait l'ambition de briller à son tour, pour avoir « *le goût bon* » et de se rendre compte des procédés par lesquels on l'acquiert.

Ouvrons les œuvres de Méré; nous y trouverons une théorie du jugement par le cœur et de la persuasion par la sympathie qui certainement faisait l'objet de ses conversations avec Pascal quand il cherchait à le désabuser de l'excellence des mathématiques.

« Pour ce qui est d'Euclide et d'Archimède, lui avait-il dit sans doute, ceux qui se veulent perfectionner dans leur science y font toujours du progrès. Ce qu'elle enseigne est comme indubitable, et plût à Dieu que nous pussions apprendre aussi sûrement tout ce que nous voudrions savoir. Il est bon de prendre l'esprit de cette science à cause de quelque adresse et de quelque justesse qu'elle peut donner. Mais il ne faut pas s'y engager trop avant. Elle retire les gens du commerce de la vie, elle rend trop spéculatif; et pour rencontrer ce qu'on y cherche et même pour le faire comprendre, il faut aller par de longs raisonnements de ligne en ligne ou de figure en figure, et quand on l'a trouvé, on reconnaît le plus souvent que l'on s'en fût bien passé. Outre que cette méthode est lassante et que jamais ce n'a été le langage d'aucune cour du monde, il me semble que tout ce qu'on dit de beau, de grand et de nécessaire saute aux yeux quand on

le dit bien. » « Pour se rendre capable de dire d'excellentes choses d'un tour agréable et galant, ce n'est pas assez que d'étudier certains livres, quoique fort bons dans leur genre, et d'acquérir de la science et de l'érudition. La source en est dans le cœur et dans l'esprit et toutes les choses délicates partent du goût et du sentiment. Quelques personnes du monde y peuvent beaucoup plus savoir que la plupart des auteurs. » Cette science est celle de l'*honnête homme :* « c'est proprement celle de l'homme parce qu'elle consiste à vivre et à se *communiquer* (1) d'une manière humaine et raisonnable. » « Cette parfaite honnêteté demande que l'on se *communique à la vie* et même que l'on s'y enfonce. » Car c'est seulement dans la pratique des hommes que l'on apprend à lire sur leur visage ce qui se passe dans leur cœur. « Tout ce qui se passe dans le cœur ou dans l'esprit fait sur le visage et sur la personne une empreinte bien sensible, et j'ai souvent vu *deviner* ce que des personnes pensaient sans le pouvoir connaître qu'aux apparences du corps. Or, je remarque que cela est un génie bien rare et bien à rechercher, qui ne vient pas moins du goût et du sentiment que de l'esprit et de l'intelligence. C'est ce génie qui pénètre ce qui se passe au plus secret, qui découvre par un discernement juste et subtil ce que pensent les personnes qu'on entretient, et je suis persuadé qu'on ne saurait être un honnête homme ni d'une aimable conversation sans cette adresse de savoir *deviner* en beaucoup de rencontres. » Car ainsi l'honnête homme est sûr de plaire à qui il veut, ce qui est son but suprême. « Nous avons toujours quelque chose qui nous tient au cœur et nous touche sensiblement, et c'est un grand avantage que de pénétrer ce faible pour gagner les personnes comme on veut. Peu de chose y réussit quand on le découvre, au lieu qu'on se tourmente et qu'on se tue inutilement, si l'on ne sait sur quoi s'appuyer. » « Pour toucher sensiblement par le discours les personnes qu'on entretient, il n'est pas si nécessaire de chercher d'excellentes choses que de leur dire celles qui ont plus de rapport à leur génie, à leur naturel, à leur inclination, et nous voyons en

(1) Ailleurs : « L'honnêteté se montre à se *communiquer* agréablement. » Pascal rejette les mathématiques pour « le peu de *communication* qu'on en peut avoir. »

tout que la ressemblance et la conformité font croître *la sympathie* (1). »

La première condition imposée par ce grand professeur d'honnêteté à ceux qui voulaient bien suivre ses leçons, était, il nous le dit lui-même, de vivre dans le monde, de s'y enfoncer et de rechercher surtout le commerce des femmes. Pascal n'était pas à ce moment entièrement étranger au monde; forcé par sa santé de prendre quelque distraction, il avait commencé à s'y mêler dès 1648. « Dans le commencement cela était modéré; mais insensiblement le goût en revint. Il se mit dans le monde, sans vice néanmoins et sans dérèglement, mais dans l'inutilité, le plaisir et l'amusement. Mon grand père (son père) mourut (en septembre 1651), il continua à se mettre dans le monde, avec même plus de facilité, étant maître de son bien ; et alors, *après s'y être un peu plus enfoncé,* il prit la résolution de suivre le train commun du monde c'est-à-dire de prendre une charge et de se marier. » Ainsi, c'est bien à la fin de l'année 1651, ou plutôt au commencement de l'année suivante, alors qu'il éprouve le besoin de se mêler à la vie commune pour devenir, selon les conseils de Méré, un *honnête homme* accompli, pour apprendre à deviner par le jeu du visage et les nuances de la conversation ce qui se passe « au plus secret », — qu'il s'enfonce dans le monde et recherche la conversation des femmes. C'est alors qu'il s'éprend d'une personne de qualité et reçoit les révélations de l'amour. Le discours *sur les passions de l'amour* ne fut peut-être pas écrit sur l'heure; il est probable que, suivant son habitude, l'auteur donna aux réflexions que cet ébranlement avait fait naître en lui le temps de mûrir et de se développer ; il serait de 1652 ou de 1653 ; quoi qu'il en soit, nous y trouvons la théorie vaguement ébauchée dans les ouvrages de Méré, à l'état de doctrine consistante, bien autrement subtile et profonde qu'elle n'était dans l'original, un peu quintessenciée cependant et dans le goût de la métaphysique amoureuse du temps. Pascal a l'esprit tellement systématique, il est si invinciblement *géomètre* qu'il ne peut aimer sans faire la

(1) Cf. *Les Conversations du maréchal de C.* (de Clérambaut) *et du chevalier de Méré,* Paris, Thierry, 1671, et les *Œuvres posthumes,* 1700. Pages 94, 119, 146, 152, 168, 188 du premier de ces ouvrages, et 10, 30, 98, 147, 181, 188, 204, 232, 257 du second.

théorie de l'amour et qu'il ne condamne la *géométrie* qu'au nom d'une métaphysique du sentiment, véritable *géométrie* morale.

Cette fois le cœur n'est plus subordonné à la raison, il prend rang à côté d'elle ; ce n'est pas assez dire, il se confond avec elle. La passion est seulement une manière plus rapide de penser. « L'homme est né pour penser ; aussi n'est-il pas un moment sans le faire ; mais les pensées pures, qui le rendraient heureux s'il pouvait toujours les soutenir, le fatiguent et l'abattent. C'est une vie unie à laquelle il ne peut s'accommoder ; il lui faut du remuement et de l'action, c'est-à-dire qu'il est nécessaire qu'il soit quelquefois agité des passions dont il sent dans son cœur des sources si vives et si profondes. » « L'on a ôté mal à propos le nom de raison à l'amour, et on les a opposés sans un bon fondement, car *l'amour et la raison n'est qu'une même chose. C'est une précipitation de pensées* qui se porte d'un côté sans bien examiner tout, *mais c'est toujours une raison,* et l'on ne doit et on ne peut pas souhaiter que ce soit autrement, car nous serions des machines très désagréables. N'excluons donc pas la raison de l'amour, puisqu'elle en est inséparable. Les poètes n'ont pas eu raison de nous dépeindre l'amour comme un aveugle ; il faut lui ôter son bandeau et lui rendre désormais la jouissance de ses yeux. » L'amour, identique à la pensée, bien que suivant un mode plus vif, est donc proportionné à sa force et sa grandeur. Les esprits médiocres n'ont aucun plaisir à vivre de cette « vie tumultueuse » ; « ils sont machines partout » et veulent procéder par règles lentes. Le *caractère d'amour* avec lequel nous naissons, « se développe à mesure que l'esprit se perfectionne. » « A mesure que l'on a plus d'esprit, les passions sont plus grandes, parce que les passions n'étant que des sentiments et des pensées qui appartiennent purement à l'esprit, quoiqu'elles soient *occasionnées* par le corps, *il est visible qu'elles ne sont plus que l'esprit même,* et qu'ainsi elles remplissent toute sa capacité. » Leur netteté dépend de celle de l'esprit ; « un esprit grand et net aime avec ardeur, » car « il voit distinctement ce qu'il aime. » Un esprit médiocre a des passions confuses et c'est cette confusion qui les rend fâcheuses. Les grandes passions ne font qu'étendre la

portée de l'esprit qui en est capable. Il est aussi naturel à l'homme d'aimer que de penser. Et l'amour entre comme la raison dans tous nos jugements sur les choses, quelque éloignées qu'elles paraissent de son empire (p. 253), seulement l'esprit dominé par la raison nue s'appelle *géométrique;* il a des vues lentes et inflexibles, tandis que l'esprit qui emprunte les ailes de l'amour, doué de « cette souplesse de pensée qu'il applique en même temps aux diverses parties aimables de ce qu'il aime, » s'appelle *esprit de finesse;* il est le grand maître dans les choses du cœur.

Voici le fondement de sa puissance : l'amour va à la beauté comme la raison à la vérité. Nous nous aimons nous-mêmes et cela est bien juste, puisque l'homme est la plus belle créature que Dieu ait formée. Mais nous n'aimons pas à demeurer seuls en face de nous-mêmes. Il faut donc que nous sortions de nous, que nous renoncions à nous en quelque sorte. De là un vide immense qui se creuse dans nos cœurs, l'amour propre n'ayant plus d'objet. Alors et pour remplir ce vide, nous nous cherchons en dehors de nous dans le monde; nous cherchons quelque chose qui, sans être le moi, se rapproche le plus possible de ce moi que nous aimons par-dessus tout; nous cherchons une beauté qui soit aussi voisine que possible de celle dont nous avons en nous le *modèle,* l'*idée* ou le *caractère.* Beaucoup de beautés ont avec ce modèle une certaine convenance, mais celle qui offre la ressemblance la plus grande, c'est la beauté de la femme, créature humaine aussi et qui ne diffère de nous que par le sexe. La même chose se passe dans le cœur de la femme. De part et d'autre il y a de la sorte dans les cœurs « une ou plusieurs places d'attente ». Mais chaque fois qu'un homme ou une femme va remplir une de ces places d'attente et se fait aimer en se *caractérisant dans le cœur des autres*, il se fait une place vide dans le sien. Celui ou celle dont l'idée occupe l'esprit d'autrui, est tout prêt à recevoir l'idée de celui ou de celle qui est sortie de soi pour l'aimer. « Il est naturel de rendre autant qu'on a pris. » « La nature a imprimé cette vérité dans nos âmes... nous trouvons cela tout disposé. » Il n'y a pas lieu « de se demander si l'on doit aimer, cela se sent. »

Les hommes ayant tous même nature et même raison, la beauté est une dans son principe; mais elle est diverse selon

les applications que nous en faisons. Autant d'hommes, autant d'idées ou de caractères différents, partant autant de conceptions diverses de la beauté, autant de sortes d'amour. « L'amour ne consistant qu'en un attachement de pensée, il est certain qu'il doit être le même par toute la terre, » et il n'est pas exact « en tout sens » de dire « qu'il y a des nations plus amoureuses que les autres. » « Il est vrai que (l'amour) se déterminant autre part que dans la pensée, le climat peut y ajouter quelque chose, mais ce n'est que dans le corps. » En fait de beauté « chacun » jugeant d'après soi (ayant un idéal modelé sur sa nature) « a sa règle souveraine et indépendante de celle des autres. » « On ne souhaite pas nûment une beauté (quelconque); l'on y désire mille circonstances qui dépendent de la disposition d'esprit où l'on se trouve; et c'est en ce sens que l'on peut dire que chacun a l'original de sa beauté, dont il cherche la copie dans le grand monde. Chacun a son idée de beauté d'après laquelle il juge des autres et à laquelle il la rapporte; c'est sur ce principe qu'un amant trouve sa maîtresse plus belle et qu'il la propose comme exemple. » Dans chaque société, dans chaque siècle, il y a un original de beauté féminine que les femmes elles-mêmes déterminent et qui devient la règle du moment. « C'est une chose étrange que la coutume se mêle si fort de nos passions, » puisque les passions sont de l'esprit et que l'esprit est le même partout; mais il faut tenir compte encore une fois de l'application toujours particulière et des circonstances toujours diverses.

C'est d'après ce modèle ou original de beauté, « et selon que l'on s'aperçoit que ce qui est en dehors y convient ou s'en éloigne, » « qu'on se forme des idées de beau et de laid sur toutes choses. » Il y a un certain modèle d'agrément et de beauté qui consiste en un certain rapport de notre nature, faible ou forte, telle qu'elle est, et la chose qui nous plaît. Tout ce qui est formé sur ce modèle nous agrée : soit maison, chanson, discours, vers, prose, femme, oiseaux, rivières, arbres, chambres, habits, etc. Tout ce qui n'est pas fait sur ce modèle déplaît à ceux qui ont le *bon goût*. Il n'y a qu'un bon modèle et un bon goût tandis qu'il y a une infinité de mauvais modèles et de mauvais goûts. Mais quand on veut juger, il suffit de ramener la chose, quelle qu'elle soit, à l'un des cas les plus

familiers et les plus sensibles. D'un objet à l'autre la substitution est toujours possible, puisqu'ils ressemblent tous à un même modèle, bon ou mauvais, chacun en son genre. Ainsi « il y a un rapport parfait entre une chanson et une maison qui sont faites sur le bon modèle, parce qu'elles ressemblent à ce modèle unique, quoique chacune en son genre; et il y a de même un rapport parfait entre les choses faites sur le mauvais modèle » ou l'un des mauvais modèles. C'est une sorte de transposition. Veut-on par conséquent juger un sonnet; c'est-à-dire savoir d'après quel modèle il est fait, bon ou mauvais, qu'on le compare à une femme habillée de l'air dont le sonnet est composé. Ses ridicules, si c'est un mauvais sonnet, sautent aux yeux [1] « parce qu'on sait mieux en quoi consiste l'agrément d'une femme que l'agrément des vers. » On voit alors la vanité et le mauvais goût des faux ornements qui masquent la nature. On sent que la nature seule est aimable. Ce que l'on aime avant tout en effet, c'est l'homme en tant que semblable à soi, c'est de voir sa propre pensée dans l'âme des autres. « Quand un discours naturel peint une passion ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, laquelle on ne savaitpas qu'elle y fût, en sorte qu'on est porté à aimer celui qui nous le fait sentir; car il ne nous a pas fait montre de son bien mais du nôtre, et ainsi ce bienfait nous le rend aimable, outre que cette communauté d'intelligence que nous avons avec lui incline nécessairement le cœur à l'aimer. » Si les expressions qui sentent le métier déplaisent, c'est qu'elles empêchent cette sympathie en restreignant la ressemblance. Rien de plus désagréable que de trouver un auteur où on s'attend à trouver un homme. En somme, les règles du jugement en fait de beauté dans tous les arts et particulièrement dans l'éloquence et la poésie sont les mêmes que les règles du

(1) Cf. Méré : Conversation du maréchal de Clerambaut et du chevalier de Méré p. 183. Parlant de la grande éloquence dont il dit qu'elle ne paraît pas tant elle est naturelle, il ajoute. « Ce que je viens de dire a fort peu de prise et pourrait bien s'échapper; peut-être que nous le verrons mieux dans un sujet plus sensible et plus connu. — Quand les dames veulent paraître comme à l'envi dans une grande assemblée, vous savez qu'elles s'ajustent pour plaire plutôt que pour éblouir, etc. Puisque j'en suis venu là, je trouve que l'éloquence qui pense bien et qui s'exprime mal est à peu près comme une belle femme mal ajustée ou dans un habit négligé et que celle (l'éloquence) qui se fait peu considérer du côté de l'esprit, mais qui se sert du langage adroitement, représente assez une femme médiocrement belle, mais qu'on trouve toujours ajustée ou toujours parée, et ce grand soin ne fait pas qu'on en soit charmé. »

jugement en fait de beauté dans l'amour des sexes. Le principe qui explique cet amour les contient toutes; à savoir : que la nature doit se montrer à la nature, le cœur au cœur. S'identifier avec ses héros pour mieux s'identifier avec ses lecteurs, c'est à ce prix que le poète ou le romancier atteindra l'idéal qui est que nous nous voyions tous les uns dans les autres. A la rigueur « il faudrait que les auteurs fussent héros eux-mêmes » pour nous bien dire « les mouvements de l'amour de leurs héros » (1). L'amour est la seule méthode dans l'art; c'est lui qui nous apprend le vrai ordre.

Comment, en effet, l'amour s'exprime-t-il? A la vérité, « en amour un silence vaut mieux qu'un langage. Il est bon d'être interdit; il y a une éloquence de silence qui pénètre plus que la langue ne saurait faire. » Et l'amant qui se tait a plus d'esprit que celui qui parle, mais c'est sans le savoir, « sans règle et sans réflexion. » « Un amour ferme et solide commence toujours par l'éloquence d'action, les yeux y ont la meilleure part. Néanmoins il faut *deviner*, mais bien *deviner*. » Viennent ensuite les entretiens; les esprits délicats et fins y brillent surtout; « des yeux » ils vont « jusques au cœur, et par le mouvement du dehors » ils connaissent « ce qui se passe au dedans. » A eux seuls, les longs raisonnements ne peuvent rien ici. « Il faut tout d'un coup voir la chose d'un seul regard. » (Art. VII, 2 *bis*.) « La délicatesse est un don de nature, et non pas une acquisition de l'art. » « Être agréable, » c'est-à-dire plaire par la beauté de son esprit manifestée « dans les paroles et les actions du dehors » exige même une disposition du corps qui ne se peut acquérir (2). Mais les géomètres doués de finesse y triomphent, parce qu'ils savent faire rebondir en quelque sorte d'engagement en engagement, de discussion en discussion, la conversation qui risquerait de tomber en langueur et le sentiment avec elle.

En résumé et pour nous servir de manières de parler plus

(1) Nous nous sommes servis, pour préciser cette partie de la théorie, de passages empruntés à l'article VII des *Pensées*, qui appartiennent au même ordre d'idées et sont peut-être du même temps. (V. plus loin p. 119.)

(2) Cf. Méré. « Ce que l'on appelle avoir le goût bon, il ne faut pas l'attendre de jeunes gens à moins qu'ils ne soient *extrêmement nés* ou que l'on ait eu grand soin de les élever. » (P. 171 *op. cit.*) (Rapprocher cet *extrêmement nés* de la phrase de l'*Esprit géométrique*, au début, « une confusion que les seuls géomètres savent *extrêmement* connaître », c'est-à-dire dont les seuls géomètres se rendent très bien compte. (V. édit. Havet, p. 280, tome II.)

modernes, Pascal a été amené par l'observation de la vie commune à constater que la passion se nourrit de vérité comme la pensée pure, mais que cette vérité au lieu de dépendre du raisonnement s'offre directement à la vue de celui qui sait s'observer et observer les autres; que c'est une vérité de fait, et que la vérité de l'âme humaine se découvrant à l'âme produit l'émotion sympathique, l'amour et la beauté; que l'art par conséquent a pour but de donner à ceux à qui il s'adresse, sous les mille formes qu'il revêt, la conscience de soi ou le sentiment de la nature humaine en général, mais qu'il est plus efficace encore quand il présente à chacun l'image de sa propre nature et l'expression de ses passions dominantes; que celui-là enfin est le maître des cœurs qui pénètre les émotions secrètes de ses semblables et les avive et les multiplie en les leur peignant au naturel, comme s'il les éprouvait : la passion parle à la passion, le cœur au cœur, non moins fortement que la raison à la raison. Et le raisonnement suivi n'a pas d'autre rôle que d'offrir à la passion, dans les séries de propositions enchaînées qui sont son œuvre propre, des occasions incessantes d'éclater.

Le moment où Pascal écrit ce *Discours sur les passions de l'amour* est bien celui dont il nous parle lui-même au fragment 23 de l'article VI des Pensées, celui où il poursuit « l'étude de l'homme, » où il la regarde comme « la vraie étude qui lui est propre. » Cette étude a pour méthode l'observation. « Nous connaissons l'esprit des hommes et par conséquent leurs passions par la comparaison que nous faisons de nous-mêmes avec les autres. » « L'on écrit souvent des choses que l'on ne prouve qu'en obligeant tout le monde à faire réflexion sur soi-même et à trouver la vérité dont on parle. C'est en cela que consiste la force des preuves de ce que je dis. » Il est tenté alors de croire ou du moins il agit comme s'il croyait que la science de l'homme est une science de la nature, parce que l'homme est un objet naturel, et que cette science rend inutile la recherche de toutes les autres. Bientôt il s'apercevra que ce n'est pas encore là la science que l'homme doit avoir. Il y a une science plus haute et plus précieuse. C'est celle du salut par la foi. Dans cette nouvelle période, Pascal ne se contentera plus de mettre la volonté sur le même rang que l'entendement, il donnera au cœur une

place prépondérante dans la nature humaine. La vérité lui paraîtra venir non de la pensée par la science, mais de l'amour par inspiration; bref, le fond de l'homme lui paraîtra surnaturel, il s'enfoncera de plus en plus dans le mysticisme. Ses idées sur la méthode d'exposition ont dû se modifier dans cette transformation de sa doctrine.

Ses deux productions de cette époque sont les *Provinciales* qui furent écrites en 1656 et ses *Pensées* qu'il jeta sur le papier, nous dit-on, à partir de l'année 1657. Si nous ne nous trompons, certaines des pensées ne sont encore que le développement des théories exposées dans le *Discours sur les passions de l'amour*. Il est probable qu'elles sont un peu antérieures à cette date. Ainsi ce qu'il dit des fausses beautés, du jargon poétique et des sonnets appelés reines de village (23, 24, VII), cadre si bien avec ses idées antérieures que nous avons dû l'y joindre. Il en est de même de la pensée 26, VII (on est porté à aimer celui qui nous peint nos propres sentiments), de la pensée 28, VII (quand on voit le style naturel, on est étonné et ravi), de la pensée 68, XXIV (les auteurs devraient dire notre commentaire, vu que d'ordinaire il y a plus en cela du bien d'autrui que du leur), — laquelle s'explique par cette autre (24, XXV): « Ce n'est pas dans Montaigne mais dans moi que j'y trouve ce que j'y vois; » de la pensée 53, VI sur les épigrammes de Martial: « Tout ce qui est pour l'auteur ne vaut rien. » Nous en dirons autant des remarques au sujet des répétitions de mots, des antithèses forcées, des fausses beautés de Cicéron, de l'agréable qui doit être pris du réel, c'est-à-dire du vrai. Cette dernière implique visiblement l'union de la passion et de la raison. Il en est de même de la pensée 6, VII (que l'assistance échauffe certaines personnes et fait qu'elles parlent bien quoique incapables d'écrire); la passion les excite et leur donne de l'esprit comme la présence de l'objet aimé en donne à l'amoureux. Le sentiment et la pensée sont encore la même chose pour Pascal. Cette assimilation éclate dans le grand fragment sur la *Différence entre l'esprit géométrique et l'esprit de finesse* qui ouvre l'article VII (2 *bis*). Ici Pascal revient à Méré qui l'a aidé à découvrir les ressources du sentiment, mais dont il maintient l'incompétence dans l'ordre de la démonstration géométrique; Méré est à ses yeux un de *ces fins qui ne sont que fins,* et ne comprennent

rien aux choses spéculatives, et lui-même Pascal se rappelle de s'être, il n'y a pas longtemps, rendu ridicule pour avoir voulu remonter en tout aux définitions et aux principes. Il se flatte d'unir maintenant en lui ces deux qualités, de bien juger d'une seule vue dans les choses de sentiment et de bien suivre l'enchaînement des vérités dans les choses de démonstration, pensant comme auparavant que la droiture de l'esprit se montre aussi bien dans l'un que dans l'autre. Il faut lire ce long morceau pour avoir tout le sens de la théorie que nous avons exposée. Transcrivons tout entier cet autre fragment qui nous en montre l'application à l'éloquence dans une parfaite netteté : « L'éloquence est un art de dire les choses de telle façon 1° que ceux à qui l'on parle puissent les entendre sans peine et avec plaisir; 2° qu'ils s'y sentent intéressés en sorte que l'amour-propre les porte plus volontiers à y faire réflexion. Elle consiste donc dans une correspondance qu'on tâche d'établir entre l'esprit et le cœur de ceux à qui l'on parle d'un côté, et de l'autre les pensées et les expressions dont on se sert; *ce qui suppose qu'on aura bien étudié le cœur de l'homme* pour en savoir tous les ressorts et pour trouver ensuite les justes proportions du discours qu'on veut y assortir. Il faut se mettre à la place de ceux qui doivent nous entendre, et faire essai sur son propre cœur du tour qu'on donne à son discours, pour voir si l'un est fait pour l'autre et si l'on peut s'assurer que l'auditeur sera comme forcé de se rendre. Il faut se renfermer le plus possible dans le simple naturel; ne pas faire grand ce qui est petit, ni petit ce qui est grand. Ce n'est pas assez qu'une chose soit belle, il faut qu'elle soit propre au sujet, qu'il n'y ait rien de trop ni rien de manque... » « L'éloquence est une peinture de la pensée. » (Art. XXIV, 87.) Citons enfin comme appartenant à ce groupe, et pour montrer que notre clé explique les moindres détails, la pensée 76, article XXV, que « la symétrie est fondée sur la figure de l'homme » et qu'on ne veut la symétrie qu'en largeur, non en hauteur ni profondeur. Pourquoi la symétrie est-elle fondée sur la figure de l'homme? Parce que nous sommes le modèle auquel nous rapportons toutes choses et que nous nous prenons pour le type et l'idéal de toute beauté. On se souvient que Pascal a écrit que tout ce qui est formé sur ce modèle, nous

agrée, même les choses inanimées comme les arbres et les maisons.

Évidemment Pascal atteint à ce moment la plus claire conscience de sa théorie littéraire. Rien de plus explicite que le passage suivant (VII, 19) : « Le cœur a son ordre, l'esprit a le sien, qui est par principes et démonstrations : le cœur en a un autre. On ne prouve pas qu'on doit être aimé en exposant d'ordre les causes de l'amour, cela serait ridicule. — Jésus-Christ, saint Paul ont l'ordre de la charité, non de l'esprit, car ils voulaient échauffer, non instruire. Saint Augustin, de même. *Cet ordre consiste principalement à la digression sur chaque point qui a rapport à la fin, pour la montrer toujours.* » Qu'on y songe maintenant, Pascal publia les *Provinciales* vers le temps même où il écrivait cette pensée; qu'on relise par exemple la VIIe lettre et l'on verra comment, ne doutant pas que son lecteur n'ait horreur du meurtre, il ramène incessamment sous vingt formes différentes et par des retours inattendus, l'idée du meurtre excusé, du meurtre permis, du meurtre sanctifié, grâce aux casuistes. Le mot de tuer est répété quinze fois dans une page. « Voilà, mon père, lui dis-je, un pieux guet-apens, mais quoique pieux il demeurera toujours guet-apens, puisqu'il est permis de *tuer* son ennemi en trahison. Vous ai-je dit, répliqua le père, qu'on peut *tuer* en trahison ? Dieu m'en garde ! Je vous dis qu'on peut *tuer* en cachette et de là vous concluez qu'on peut *tuer* en trahison, comme si c'était la même chose. Apprenez d'Escobard ce que c'est que *tuer* en trahison, etc. J'avoue, lui dis-je, que cela m'est nouveau, et j'apprends de cette définition qu'on n'a peut-être jamais *tué* personne en trahison, car on ne s'avise guère d'*assassiner* que ses ennemis; mais quoi qu'il en soit on peut donc, selon Sanchez, *tuer* hardiment, je ne dis plus par trahison, mais seulement par derrière, ou dans une embûche, un calomniateur qui nous poursuit en justice? — Oui, dit le père, mais en dirigeant bien l'intention ! vous oubliez toujours le principal.... Mon père, lui dis-je, j'entends assez bien votre principe de la direction d'intention, mais j'en veux bien entendre aussi les conséquences, et tous les cas où cette méthode donne le pouvoir de *tuer*. Reprenons ceux que vous m'avez dits, de peur de méprise, car l'équivoque serait ici dangereuse. Il ne faut *tuer*, etc. » et l'énumé-

ration recommence. Cela se fait citer, parce que cela ne s'analyse pas; l'argumentation est ici secondaire. Que l'on compare cette polémique cavalière et irrésistible, avec les pesantes dissertations d'Arnauld. L'auteur sait qu'il y a là dans le cœur de ceux à qui il s'adresse un point vif, une source inépuisable d'indignation, et, bien qu'occupé en apparence exclusivement d'argumenter, il y appuie, il y enfonce sans crainte jusqu'à ce que le sentiment déborde. Pour qui est une fois averti, le procédé est visible. Il n'en est pas moins efficace.

Les *Provinciales* nous montrent donc l'application de la méthode naturelle à la défense de la foi. « Ceux-là honorent bien la nature qui lui apprennent qu'elle peut parler de tout, même de théologie. » (VII, 28.) C'est en homme et par des moyens empruntés à l'observation de la nature humaine, à l'instinct et à l'expérience (1) qu'il a combattu pour le triomphe d'une vérité qui dépasse infiniment la nature. Or, on sait qu'à partir d'un certain moment Pascal a cru au contraire que la nature de l'homme était incapable par elle-même et de vrai et de bien, que la raison était pleine de ténèbres et la volonté de corruption. Les passages qui précèdent seraient donc encore antérieurs à cette dernière évolution, qui aurait eu lieu l'année d'après la publication des *Provinciales*, c'est-à-dire en 1657. On va voir que la distinction n'est pas sans fondement.

Toute la théorie que nous avons précédemment exposée repose sur ce principe que le moi est aimable et qu'il cherche légitimement à plaire. Ne pouvant nous aimer nous-mêmes avec une pleine satisfaction, nous nous aimons en autrui et dans les objets de la nature et de l'art qui nous présentent notre image. Supposons que le moi ne soit pas digne d'amour, le penchant qui le porte à s'aimer dérivera d'une erreur inévitable de l'imagination qui le persuade qu'il est le centre de l'univers, alors qu'il n'en est qu'une partie infime. L'amour de soi et l'amour des autres, la passion ou le cœur, au lieu d'être dans ce cas une forme de la raison, en seront les plus dangereux ennemis. L'accord entre les deux parties maîtresses de notre nature sera rompu; quand on aura convaincu la raison, la volonté pourra rester rebelle et il n'y aura aucun moyen assuré

(1) « Deux choses instruisent l'homme de toute sa nature : l'instinct et l'expérience. » I, 12.

pour subjuguer celle-ci, puisque l'erreur incurable qui la vicie en fait un sujet plein d'inconstance et de contradiction. Plus de principes fixes pour plaire, par suite plus de règles pour persuader. Que la raison soit ou non éclairée, la grâce seule pourra toucher le cœur.

C'est précisément la doctrine dominante des *Pensées*. Dès 1651, dans la lettre sur la mort de son père, Pascal avait dit que le moi est haïssable; mais les conséquences de cette croyance ne s'étaient pas présentées à lui dans l'entraînement de ses occupations mondaines. Maintenant, fatigué, plein de dégoût, peut-être plus persuadé que jamais de la ruine irrémédiable de sa santé et de son impuissance à trouver le bonheur en cette vie, il les voyait dans toute leur force. De là cette critique de la volonté, cette philosophie de l'illusion dans l'amour et dans l'art, ce pessimisme mystique en un mot qui succèdent au sentimentalisme naturel et raisonnable des années antérieures.

La volonté est, il est vrai, bien supérieure à la raison. La raison n'a de principes que ceux que le cœur et l'instinct lui fournissent (VIII, 6); elle ne peut connaître Dieu; ses preuves sont vaines, et fussent-elles solides, à peine conçues elles s'évanouissent; la seule connaissance de Dieu est celle qui vient du cœur. « Dieu veut plus disposer la volonté que l'esprit. » (XX, 3.) « Il faut mettre notre foi dans le sentiment, autrement elle sera toujours vacillante. » Elle ne peut pas mieux connaître les choses de la morale; elle n'y saurait réussir à y mettre de l'ordre; quand elle tente des classifications, elle perd de vue le détail et quand elle retourne au détail, elle retombe dans la confusion. (VI, 25.) Nous croyons que les choses nous plaisent ou nous déplaisent pour des raisons; et les raisons ne sont qu'une suite du sentiment qu'elles traduisent, mais qui les précède (XXV, 56, et III, 3.) Les choses sont vraies ou fausses suivant la face par où la volonté nous les fait regarder; l'esprit marche tout d'une pièce à sa suite. Somme toute, la raison est deux fois impuissante, d'abord à cause de ses infirmités propres (que nous n'avons pas à considérer) et ensuite à cause de la dépendance où elle est vis-à-vis de la volonté.

Mais que peut la volonté? Quand elle est inspirée de Dieu, tout est bien; seulement à quel signe distinguer l'inspiration du cœur des impulsions de la coutume et de l'imagination?

« Tout notre raisonnement se réduit à céder au sentiment, mais la fantaisie est semblable et contraire au sentiment, de sorte qu'on ne peut distinguer entre ces contraires. Il faudrait avoir une règle. La raison s'offre, mais elle est ployable à tous sens et ainsi il n'y en a point. » (VII, 4.) « Les hommes prennent souvent leur imagination pour leur cœur. » (XXIV, 51.) Or, l'imagination, c'est la volonté éprise des conditions sensibles de notre être, c'est l'amour-propre avec son aveuglement. C'est l'attachement au moi, toujours haïssable, qu'il soit dissimulé comme chez les mondains (Miton) ou impudent comme chez Montaigne, toujours trompeur puisqu'il ne peut donner que quelques années consacrées à de vains efforts pour plaire, avec la mort en perspective. Le moi lui-même n'est qu'une illusion, ne consistant qu'en un amas de qualités changeantes; que dire de l'amour, dont les objets changent si bien en peu d'années que ni l'amant ni sa maîtresse ne sont plus en réalité les mêmes l'un pour l'autre et ressemblent à deux États dont la population se serait renouvelée ?

L'amour se détermine sur de misérables motifs; un nez un peu plus long ou un peu plus court, voilà ce qui l'émeut. En général l'objet de nos attachements, quel qu'il soit, dépend du caprice. « En sachant la passion dominante de chacun, on est sûr de lui plaire, et néanmoins chacun a ses fantaisies contraires à son propre bien, dans l'idée même qu'il a du bien, et c'est une bizarrerie qui met hors de gamme. » (VII, 14.) Il en résulte que toutes les règles pour captiver et pour entraîner la volonté sont illusoires. Le bon ou le mauvais goût dépend du milieu, les conversations le forment, elles le gâtent aussi. « Il importe donc de tout de bien savoir choisir pour se le former... et on ne peut faire ce choix si on ne l'a déjà formé. Ainsi cela fait un cercle. » (VII, 16.) La mode fait l'agrément comme la justice. (VI, 5.) Les preuves de l'ordre du sentiment, celles par exemple qu'emploient les poètes, sont nulles. (VII, 18.) La ressemblance qui est l'objet de l'art n'est-elle pas une vanité, car si l'original n'est pas intéressant, comment la copie le devient-elle? (VII, 21.) L'art est sans règle, parce que les inclinations de l'âme et les choses qu'elle aime sont sans cesse dissemblables d'elles-mêmes. « Rien n'est simple de ce qui s'offre à l'âme, et l'âme ne s'offre jamais simple à aucun sujet. » (VI, 36.) Les paroles semblent d'importance secondaire dans l'éloquence,

on croirait que l'idée est tout, mais l'air et la manière dont les choses sont dites nous en imposent, et la vérité, la nature ont moins de prise sur nos cœurs que les faux semblants qui les masquent. L'éloquence exerce sur nous moins un empire légitime qu'une tyrannie.

On voit combien ces conclusions diffèrent de celles que nous avons précédemment indiquées. Aussi, au lieu de ce bel élan d'où sont sorties les *Provinciales*, voyons-nous çà et là percer dans les notes prises pour le nouvel ouvrage comme un découragement et un aveu d'impuissance à en ordonner les diverses parties. « J'aurais bien pris ce discours d'ordre comme celui-ci... Mais l'ordre ne serait pas gardé. Je sais un peu ce que c'est et combien peu de gens l'entendent. Nulle science humaine ne le peut garder. » (XIV, 108.) « J'écrirai ici mes pensées sans ordre, et non pas peut-être dans une confusion sans dessein; c'est le véritable ordre et qui marquera toujours mon objet par le désordre même. Je ferais trop d'honneur à mon sujet si je le traitais avec ordre, puisque je veux montrer qu'il en est incapable. (V, 1.) Que dire, en effet, quand il s'agit de conduire à sa destinée une créature aussi profondément inconstante? Comment prouver, si la raison est absorbée dans la volonté, comment entraîner, si la volonté est incapable d'attachement fixe pour le bien et pour le beau? Il ne reste qu'à attendre l'influx de la grâce. Le silence dans la crainte est le seul parti, ne disons pas raisonnable puisqu'il n'y a plus de raison, mais possible. On se demande si, même en supposant qu'il en ait eu le loisir, Pascal aurait jamais pu, en effet, donner une forme vivante à la grande œuvre pleine de contradictions qu'il méditait [1].

Je sais bien que, même au milieu de ce Pyrrhonisme, il s'efforçait de conserver une place à la géométrie et que le

[1] M. Havet s'est posé la même question, pour d'autres motifs, il est vrai (p. XXXVII, vol. Ier). Ajoutons qu'un grand nombre de pensées paraissent rédigées sous leur forme définitive; ce ne sont pas des fragments, ni de véritables notes; ce sont de petits morceaux indépendants, très travaillés et achevés. On sait que la mode des sentences commençait à se répandre en ce moment et que le salon de Mme de Sablé, l'amie de Port-Royal, fut plus tard le grand *laboratoire* des Maximes. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e édit., vol. V, p. 79). Déjà antérieurement Pascal avait écrit le discours sur les passions de l'amour fait de réflexions détachées. Nous croyons que, en dehors des sujets géométriques et des développements oratoires, l'exposition suivie et méthodique, sans élans et sans ressauts, d'un ensemble étendu de vérités morales, offrait à Pascal les plus grandes difficultés. Il voyait trop de choses à la fois. On remarquera qu'aucun de ses essais en ce genre n'est complet.

raisonnement lui paraissait nécessaire pour préparer le cœur à recevoir l'inspiration. « Il faut avoir ces trois qualités, disait-il, Pyrrhonien, Géomètre et Chrétien soumis. » (XIII, 2.) « Soumission et usage de la raison, en quoi consiste le vrai Christianisme. » (XIII, 2 *bis*.) Il ne veut pas que la religion se rende « absurde et ridicule » en choquant les principes de la raison. « La raison ne se soumettrait jamais si elle ne jugeait qu'il y a des occasions où elle doit se soumettre. » (XIII, 4.) « Exclure la raison et n'admettre que la raison » sont deux excès. La preuve est *souvent* l'instrument de la foi : « C'est le consentement de vous à vous-même, et la voix constante de votre raison et non des autres qui vous doit faire croire. » (XXV, 49.) On retrouve là non seulement le cartésien qui ne se résigne pas au scandale d'une croyance absolument irrationnelle, mais encore le janséniste qui ne veut pas d'une foi imposée, non acceptée par l'intelligence. Il sent de plus que si tous les Chrétiens croyaient sans preuve, par inclination du cœur (Art. XIII, 10 et 11), ses efforts pour démontrer la religion seraient inutiles ; et il justifie sa tentative à ses propres yeux par la nécessité de convaincre les infidèles. Mais il fallait bien qu'il avouât d'autre part que tous ces miracles, ces prophéties, ces raisonnements, suffisants pour rendre coupables ceux qui ne croient pas, ne sont pas ce qui détermine ceux qui croient (XXV, 50), et que l'apologiste ne peut donner la foi, si la volonté de l'incrédule ne se porte d'abord au renoncement, c'est-à-dire si Dieu ne la pousse. Rationaliste contre les jésuites qui invoquaient l'autorité, s'indignant presque contre ceux qui soumettent tout à l'empire de la tradition (« N'aurons-nous donc pas de règle ? » s'écrie-t-il) (XXV, 49), il ajoute en lui-même au moment où il défend la preuve par raison une restriction qui la renverse. « On ne dit pas : « il faut croire cela, car l'écriture qui le dit est divine, » mais on dit qu'il faut le croire par telle et telle raison, *qui sont de faibles arguments, la raison étant flexible à tout*. » (XXIV, 8.) En définitive la preuve n'a pour rôle dans son plan général que « d'ôter les obstacles », de « préparer la machine ». « Chercher par raison » et « préparer la machine » sont pour lui une seule et même chose. Cela ne vaut pas plus que l'emploi des pratiques extérieures, comme s'agenouiller, prendre de l'eau bénite... Le mécanisme

des preuves est un artifice humain qui ne saurait produire la foi; la foi est d'un autre ordre. On croit dès que Dieu incline le cœur, dès qu'on s'anéantit en sa présence, et les preuves n'y font rien.

A quoi bon dès lors écrire une apologie? Arrivée à ce point la théorie de Pascal est la mort de l'esprit et la fin de tout discours. Tant qu'il ne connaissait que la science et la démonstration par l'idée, il n'y avait pas de rhétorique pour lui; il conçut la sienne quand il admit l'union de la pensée et du sentiment, de l'esprit et du cœur, de la raison et de la passion; mais toute rhétorique lui devenait impossible et inutile à partir du moment où il niait le pouvoir de la preuve sur la croyance et anéantissait l'entendement pour ne laisser subsister que le vouloir, soumis lui-même à la grâce.

Dans ce qu'elle a de vrai, la théorie de Pascal dont nous avons retracé le développement et le déclin, repose sur de pénétrantes observations psychologiques. Il est certain que nous ne sommes pas des raisons pures, et que la pensée et la passion, la démonstration et le sentiment, la logique et l'art se pénètrent. Là est l'originalité de cette doctrine par laquelle Pascal justifie le XVIe siècle d'avoir rompu avec la scolastique, et introduit la méthode d'exposition libre et naturelle, l'art en un mot dans l'ordre de la morale et de la religion où il n'avait pas encore pénétré.

Nous avons montré que Pascal a recueilli l'idée première de ces théories dans la conversation d'un homme, à tout prendre, médiocre. Tout en constatant une fois de plus que les conceptions du génie sont empruntées au milieu, que toute invention s'explique par des antécédents prochains et qu'il n'y a pas plus de création absolue dans l'esprit de l'homme que dans la nature, nous sommes loin de penser que ce fait diminue le mérite de Pascal. Il l'a senti lui-même quand il a dit qu'à mesure qu'on a plus d'esprit on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux, et il n'est pas impossible qu'il ait songé à Méré en même temps qu'à Montaigne le jour où il écrivait; « Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau! » De ce qui n'était chez le chevalier qu'une simple vue, son génie spéculatif a fait une théorie, liée à tout un système de psychologie et de morale et se transformant avec lui.

A. Espinas.

PLINE LE JEUNE ET LE BARREAU

SOUS TRAJAN

L'éloquence judiciaire avilie, à la fin du règne de Domitien, se relève et jette un assez vif éclat sous Trajan. C'en est fait des procédures dérisoires, des plaidoyers scandaleux, des trafics impudents que flétrit Tacite après Quintilien. La justice plus respectée, l'ancienne loyauté du patronage remise en honneur, les tribunaux soustraits aux caprices du despotisme et ramenés à l'observation de la loi rendent à la parole son indépendance et sa dignité. Si tous les abus ne disparaissent pas à la fois, ils sont du moins punis et réprimés. Les délateurs sont chassés; et la sévérité du prince en exterminant ce fléau redoutable « empêche qu'un état fondé sur les lois ne soit détruit au nom des lois elles-mêmes (¹). » Plus de sycophantes attitrés et de *quadruplateurs* triomphants! plus de dénonciations secrètes! « Rejetez, écrit l'empereur, toute plainte anonyme, toute délation non signée *(sine auctore propositi libelli nullo crimine locum habere debent)* (²). » — Les accusés reçoivent des garanties nouvelles contre les poursuites de leurs adversaires. Jusqu'alors l'accusateur avait seul le droit de forcer les témoins à comparaître devant le tribunal *(testimonium denuntiare)*. Seul, en vertu de la *lex* qui lui était délivrée par le préteur, il pouvait assigner, fût-ce contre leur gré, tous ceux dont la déposition lui semblait utile (³). Sous Trajan, ce privilège est également accordé à l'accusé. Le prince, préoccupé de la sincérité des débats,

(¹) *V. Panegyr.* « Excidisti intestinum malum... » (§ 34.) — « Jam non delatores, sed leges timentur. » (§ 36.) — Éd. H. Keil. Lipsiæ, in ædibus Teubneri. 1870.

(²) Epistularum ad Traj. lib. — *Epist.* 97, éd. Keil. (*Ep.* 98, éd. Nisard.)

(³) V. Quintilien. « Duo genera sunt testium, aut voluntariorum, aut eorum quibus judex in judiciis publicis lege denuntiare solet; quorum altero pars utraque utitur, alterum accusatoribus tantum concessum est. » *Inst. Orat.* l. V, § 7.

protège même l'inexpérience des témoins contre la partialité possible du juge ou les ruses de l'avocat qui les cite. Il défend à celui qui les interroge de donner à ses questions un tour qui puisse suggérer la réponse et paraisse en quelque sorte dicter la déposition (1). Il interdit surtout aux magistrats les jugements précipités, les sentences fondées sur des soupçons et des conjectures, les condamnations téméraires. « Mieux vaut en effet, » dit-il dans un rescrit plein de sagesse, « mieux vaut laisser un coupable impuni que de frapper un innocent » (*satius enim esse impunitum relinqui facinus nocentis quam innocentem damnari. Digest.* XLVIII, 19, 5) (2).

Dans son conseil à Centum-Cellæ, sur son tribunal à Rome, Trajan donne du reste l'exemple de l'équité la plus scrupuleuse; et la clémence de ses arrêts n'en exclut pas la fermeté (3). Loin d'empiéter sur l'autorité des juges, il renvoie souvent aux préteurs les affaires qui lui sont soumises (4). Égal pour tous, il ne croit pas que l'État lui-même soit au-dessus des lois de la République; il permet aux citoyens d'en appeler aux tribunaux ordinaires des décisions du fisc et de l'exigence des procurateurs : et dans les procès de ce genre (chose rare à Rome jusque-là), c'est le fisc qui est le plus souvent condamné, le fisc « dont la cause n'est jamais mauvaise que sous un bon prince (5). » Pour la première fois le pouvoir et la liberté plaident l'un et l'autre au même forum *(eodem foro utuntur principatus et libertas)*.

Le Sénat, il est vrai, garde la juridiction exceptionnelle dont il a été investi depuis Auguste. Substitué par les premiers empereurs aux commissions et au jury de la République, chargé de connaître de tous les délits commis par les magistrats, juge souverain des crimes de concussions et de lèse-majesté, maître absolu de l'instruction et de la peine, il conserve toutes ces attributions sous Trajan; mais il

(1) *Digest.* XLVIII, 18, I, § 21. — Cf. *Essai sur le règne de Trajan*, par C. de la Berge, ch. X. (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 1877).

(2) « Absentem in criminibus damnari non debere...: sed nec de suspicionibus debere aliquem damnari divus Trajanus Severo rescripsit... » *Dig.* — Cf. C. de la Berge, *op. citat.*

(3) *Panegyr.* « In omnibus cognitionibus quam mitis severitas, quam non dissoluta clementia! » (§ 80.)

(4) *Panegyr.* « Siquidem pleraque ad prætores remittebat. » (§ 77.)

(5) *Panegyr.* « Sæpius vincitur fiscus, cujus mala causa nunquam est, nisi sub bono principe. » (§ 36.)

ne les exerce plus qu'au profit du bien public. Une lettre autographe du nouveau prince l'avait déchargé, dès les premiers jours, des procès de lèse-majesté suspendus jusqu'alors comme une menace sur la tête des meilleurs citoyens[1]. Trajan ne voulait plus des complaisances serviles dont le premier corps de l'État avait lassé ses prédécesseurs. Il avait convié les sénateurs à ressaisir leurs droits méconnus, à dire tout haut ce qu'ils sentaient, à s'occuper librement des affaires de l'empire. — « Vous ordonnez que nous soyons libres, » répondirent les sénateurs, « nous le serons. Vous ordonnez que nous exprimions hautement nos pensées : nous les exprimerons *(Jubes esse liberos, erimus; jubes quæ sentimus proferre in medium, proferemus)* [2]. » Et, par ordre du prince, l'éloquence affranchie reprit un nouvel essor.

Alors le consulaire Salvius Liberalis, proscrit par Domitien, et le tribun du peuple Nigrinus; alors Claudius Capito, Catius Fronto, Claudius Marcellinus, Cornutus Tertullus, le préteur Licinius Nepos et le jurisconsulte Juventius Celsus firent entendre au Sénat les accents d'une indépendance longtemps refoulée et dont l'habitude semblait tout à fait perdue [3]. Au tribunal des centumvirs, comme dans la curie, les avocats répondirent à l'appel de Trajan. Sans doute les aventuriers et les intrigants ne purent être expulsés du forum comme les délateurs. On vit encore pulluler la race des rhéteurs sans talent, des écoliers sans étude, des déclamateurs sans idées, avec leur cortège d'auditeurs à gages et d'admirateurs complaisants. On vit encore des claqueurs, gorgés d'enthousiasme, passer de la salle à manger du patron dans la salle d'audience du juge et digérer, en se récriant, les plaidoyers de leur hôte, comme ils avaient digéré ses repas[4]. Cette comédie et ce marché se renouvelaient tous les jours. Mais à côté et bien loin au-dessus de ces charlatans du forum le public sérieux distinguait un groupe d'avocats

(1) V. Dion Cassius ; « ὡς δὲ αὐτοκράτωρ ἐγένετο, ἐπέστειλε τῇ βουλῇ αὐτοχειρίᾳ ἄλλα τε, καὶ ὡς οὐδένα ἄνδρα ἀγαθὸν ἀποσφάξοι ἢ ἀτιμάσοι. » (LXVIII, 5.)

(2) *Panegyr.* § 66. L'édition Keil adopte la leçon « *promere in medium* », au lieu de *proferre*.

(3) Sur la vie et le rôle de ces différents personnages, voir l'*Index Nominum* ajouté par Théodore Mommsen à l'édition des lettres de Pline le Jeune de Henri Keil.

(4) Plin. j. *Epist.* II, 14. « In media basilica tam palam sportulæ quam in triclinio dantur. »

non moins remarquables par l'élévation du caractère que par la culture de l'esprit et la variété des connaissances. C'étaient des citoyens honnêtes et des orateurs dignes de ce nom. Plus timides et plus réservés sous Domitien, éclipsés du reste par les délateurs en crédit, par les Bœbius Massa, les Palfurius Sura, les Mettius Carus et les Regulus, ils reprenaient sous Trajan leur place à la barre des tribunaux et leur rang dans l'estime publique. Tels étaient en première ligne : Pompéius Saturninus, poète aimable, historien élégant, avocat instruit et disert. Il plaidait avec force et vivacité *(acriter et ardenter)* et n'avait pas moins de politesse et de précision dans ses répliques imprévues que dans ses discours étudiés (1). — Voconius Romanus, de l'ordre des chevaliers, nature facile et délicate, exercé de longue main aux luttes du forum *(eruditus in causis agendis)* (2). — Erucius Clarus, âme frappée à l'antique marque *(vir sanctus, antiquus, disertus)*, d'une franchise, d'une candeur, d'une fidélité à toute épreuve (3). — Pomponius Rufus, parleur véhément et toujours prêt *(vir paratus et vehemens)*. — Titius Aristo, également versé dans le droit public et le droit privé. — Titius Homullus, Herennius Pollio, Claudius Restitutus, Minicius Justus, praticiens déliés et fins discoureurs; — et Trebonius Rufinus, duumvir de la ville de Vienne, qui s'éleva avec tant de succès contre les jeux publics dans le conseil même de Trajan (4).

Deux noms surtout dominent cette époque : Tacite et Pline le Jeune. Mais le premier, orateur grave, nerveux, imposant, abandonne bientôt l'éloquence pour l'histoire : le second au contraire, bien qu'il cultive la poésie et se sente un goût héréditaire pour l'histoire (5), se donne tout entier à l'éloquence.

Pline le Jeune *(Caius Plinius L. f. Ouf. Cæcil. Secundus)* (6)

(1) Plin. j. *Epist.* I, 16. « Audivi causas agentem acriter et ardenter, nec minus polite et ornate, sive meditata, etc. »

(2) Plin. j. *Epist.* II, 13. « Ille meus in urbe, ille in secessu contubernalis. Ingenium excelsum, subtile, dulce, eruditum... »

(3) Plin. j. *Epist.* II, 9. « Anxium me habet petitio Sexti Eruci mei... »

(4) Plin. j. *Epist.* IV, 22. « Trebonius Rufinus, vir egregius... egit ipse causam non minus feliciter, quam diserte. »

(5) Plin. j. *Epist.* V, 8. « Me vero ad hoc studium impellit domesticum quoque exemplum. »

(6) C. Plinius Lucii filius Oufentinus Secundus. — Sur les noms de Pline le Jeune, V. Mommsen, *Zur Lebensgeschichte des jungeren Plinius* (Hermes, III, 1868). Cf. Traduct. C. Morel, *Biblioth. des Hautes Etudes.*

est le plus célèbre avocat du règne de Trajan. Les particuliers et les provinces se disputent l'appui de sa parole. Riche, noble [1], ami du prince, animé comme lui du désir de faire revivre les anciennes mœurs, il s'inspire avec candeur des souvenirs de la Rome républicaine et s'étudie à marcher sur les traces des Crassus, des Antoine et des Messala. Disciple de Quintilien et du rhéteur grec Nicetes Sacerdos, initié par leurs leçons au culte des maîtres de l'école classique, confondant dans la même admiration Démosthène et Cicéron, il mène de front l'étude des lettres, la plaidoirie, l'exercice des charges publiques et nous offre le type le plus complet de l'orateur tel qu'il pouvait exister sous les Césars, en dehors de la tribune aux harangues et des Comices populaires. C'est un de ceux que désigne évidemment l'auteur de l'*Institution oratoire,* quand il parle, sous Domitien, de *ces jeunes gens pleins d'espérance qu'une généreuse émulation rapproche déjà de leurs plus illustres devanciers* [2].

Pline du reste ne s'était pas seulement formé dans l'école : il s'était encore instruit devant les tribunaux. Tout jeune homme *(adolescentulus)* il avait entendu Tacite, son aîné d'environ cinq ans [3], et s'était pris d'un vif désir d'égaler ce glorieux modèle, de le suivre, sinon de près, du moins de plus près qu'un autre. Nul ne lui semblait plus susceptible d'être imité, ni plus digne de l'être *(tu mihi maxime imitabilis, maxime imitandus videbaris)* [4]. Sortant de la tutelle des rhéteurs, renonçant aux déclamations, où continuait à s'exercer Juvénal, il affronta donc sans tarder l'épreuve de l'audience et plaida sa première cause à dix-neuf ans.

Cicéron était plus mûr, il avait vingt-six ans quand il fit ses débuts au forum : mais la plupart des orateurs attendaient d'ordinaire moins longtemps pour se produire. Crassus, Calvus, César, Asinius Pollion s'étaient signalés dans des procès importants avant d'avoir atteint l'âge de la questure;

(1) Le père de Pline le Jeune appartenait à la noblesse municipale, peut-être même à la noblesse équestre. (V. Mommsen, *op. citat.*, 2e partie.) Son père adoptif avait la *nobilitas equestris.*

(2) Quintilien, *Instit. Orat.* X, I. « Sunt enim summa hodie quibus illustratur forum ingenia, etc... »

(3) V. Mommsen, *Zur Lebensgeschichte des jungeren Plinius.*

« La différence d'âge qui séparait Pline de Tacite, son aîné, est en rapport avec la distance qui sépare leurs prétures: le premier fut préteur en 88, le second en 93. »

(4) Pline j. *Epist.* VII, 20.

et l'on sait que M. Cotta, lorsqu'il prit la toge virile, intenta le jour même, au sortir du Capitole, un procès à Cn. Carbon qui avait fait condamner son père. Cotta n'avait que dix-sept ans (1). C'était à peu près l'âge de Démosthène quand il poursuivit ses tuteurs et leur intenta l'action en tutelle, δίκη ἐπιτροπῆς. Ainsi Pline devançait Cicéron et se rapprochait de Démosthène par la précocité de ses débuts : il prononçait son premier plaidoyer juste au même âge que Crassus (2). C'était vraisemblablement sous Titus, en 80 ou 81, l'année qui suivit l'éruption du Vésuve et la mort de Pline l'Ancien.

Le jeune orateur soutenait les intérêts d'une bourgade voisine de ses propriétés de Toscane, Tifernum Tiberinum, dont les habitants l'avaient spontanément choisi pour *patronus*. Il ne nous dit pas s'il gagna sa cause; mais les liens d'une mutuelle reconnaissance l'unirent depuis ce jour-là à ses clients. Ceux-ci s'associèrent désormais à tous ses succès : ils célébraient son arrivée par des fêtes publiques, ils s'affligeaient de son départ. En revanche Pline fit construire à Tifernum un temple dont il présida la dédicace et vint souvent revoir la bourgade dont il était resté le patron (3).

Après ce début et vers la fin de l'année 81, au commencement du principat de Domitien, Plinius Cæcilius Secundus, héritier du nom et de la fortune de son oncle (4), partit comme tribun militaire de la 3e légion en Syrie. Il allait servir à l'armée, à l'exemple des fils de grande famille qui voulaient entrer plus tard au Sénat. Nous voyons par plusieurs de ses lettres (I, 10; — VII, 31) que ce service militaire fut moins un service actif sous les drapeaux qu'une occasion pour le jeune homme de continuer ses études en Orient et d'écouter

(1) Valère-Maxime, L. V, chap. 4, § 4 : « M. Cotta eo ipso die, quo togam sumpsit virilem..., Cn. Carbonem postulavit peractumque reum judicio afflixit. »

(2) Tacite, *Dial. Orat.*, § 34 : « Nonodecimo ætatis anno L. Crassus C. Carbonem... insecutus est. » — Cicéron (*De Oratore*, III, 20) fait, il est vrai, débuter Crassus deux ans plus tard : « Annos natus unum et viginti, etc... » — Il n'y avait pas d'âge fixé pour les débuts du jeune avocat. Dès qu'en prenant la toge virile il avait pris possession de ses droits de citoyen, il pouvait plaider, s'il se croyait assez préparé. Cf. Quintilien, *Inst. Orat.*, l. XII, § 6. « Agendi autem initium sine dubio secundum vires cujusque sumendum est : neque ego annos definiam, etc... »

(3) Pline j. *Epist.* IV, 1. « Oppidum est prædiis nostris vicinum (nomen Tiferni Tiberini) quod me pœne adhuc puerum patronum cooptavit. — ... Templum pecunia mea extruxi. »

(4) Pline j. *Epist.* V, 8. « Avunculus meus idemque per adoptionem pater. » Il avait été adopté par Pline l'Ancien en l'année 79. Cette adoption avait eu lieu par testament. (V. Th. Mommsen, *op. citat.*, 2e partie. Trad. C. Morel.)

les principaux philosophes qui professaient alors en Asie (1). C'est à son retour que s'ouvre véritablement sa carrière d'avocat.

Domitien n'était pas encore le tyran cruel et défiant qu'il devint par la suite. Il avait même montré quelque temps un amour apparent de la justice en cassant des sentences dictées par la faveur, en supprimant de fausses accusations intentées au nom du fisc *(fiscales calumnias);* en notant d'infamie des juges qui s'étaient laissé corrompre à prix d'or *(nummarios judices)* (2). Les philosophes n'étaient pas encore proscrits comme des criminels. Un honnête homme pouvait donc, sans se compromettre, essayer de faire son chemin par des moyens réguliers et compter sur son mérite pour réussir.

Pline raconte avec complaisance à Suétone dans quelles circonstances il plaida la première cause qui le mit en vue. Il s'était chargé de défendre Junius Pastor contre les plus puissants personnages de Rome, contre les amis mêmes de César. Il s'exposait dès le principe à de graves ressentiments, à de dangereuses inimitiés. La nuit qui précéda les débats, il eut un songe. Il rêva que sa belle-mère, Pompeia Celerina, le conjurait à genoux de ne point plaider ce jour-là. Malgré ce songe qui pouvait sembler d'un funeste augure, il affronta les quatre tribunaux devant lesquels le procès devait se dérouler. — Régulus, le délateur fameux et l'avocat influent, n'eût peut-être pas eu la même audace, lui qui consultait les aruspices avant d'aller à l'audience et qui, dans sa superstition ridicule, se couvrait l'œil droit ou l'œil gauche d'un bandeau blanc, suivant qu'il parlait pour le demandeur ou le défendeur (3). Mais Pline se dit, en se rappelant Homère, que le meilleur augure était de combattre pour le bon droit.

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.
(*Il.* XII, 243.)

Il plaida soutenu par l'idée du devoir, et fonda du coup sa réputation. Ce procès lui ouvrit l'oreille des hommes et la

(1) « Pas plus pour lui que pour les autres *tribuni militum honores petituri*, il ne saurait avoir été question d'un service militaire effectif... (Mommsen.)

(2) Suétone, *Domit.* VIII. « Jus diligenter et industrie dixit, plerumque et in foro pro tribunali. » — Cf. § IX.

(3) Plin. j. *Epist.* VI, 2. « Oculum modo dextrum, modo sinistrum circumlinebat; dextrum, si a petitore esset acturus. »

porte de la renommée *(illa actio mihi aures hominum, illa januam famæ patefecit)* (1).....

Les seuls plaidoyers dont Pline nous entretienne dans ses Lettres sont ceux qu'il a prononcés devant le Sénat et devant les centumvirs. D'ordinaire « c'était au Sénat dans les procès criminels intentés à des sénateurs *(crimina repetundarum)* qu'un avocat atteignait l'apogée de sa renommée (2). » Pline a cinq fois porté la parole devant le Sénat, soit pour défendre, soit pour accuser, dans ces débats solennels présidés par le consul — et le consul était souvent l'empereur *(princeps præsidebat, erat enim consul)* (3); — il a accusé Bœbius Massa, sous Domitien; Marius Priscus et Cæcilius Classicus sous Trajan; il a défendu Julius Bassus et Varénus; il a compté dans sa clientèle deux provinces, l'Afrique et la Bétique; il a, comme un autre Cicéron, fait condamner un autre Verrès; et cependant, malgré ces succès remportés dans la première assemblée du monde, il déclare que son vrai théâtre est le tribunal des centumvirs « *in arena mea, hoc est apud centumviros.* » (VII, 12.)

Le tribunal des centumvirs en effet offrait seul alors, à Rome, une image des tribunaux de la République. Seul avec ses cent quatre-vingts juges, divisés en quatre sections, il avait hérité du prestige des *quæstiones perpetuæ* et des jurés (4) de l'ancienne Rome. Là se discutaient au grand jour les causes civiles les plus importantes *(causæ centumvirales, quæ nunc primum obtinent locum)* (5); là le public accourait en foule pour entendre et applaudir les orateurs célèbres; le tribunal était assiégé, les galeries supérieures de la basilique envahies par les hommes et les femmes du meilleur monde *(ex superiore basilicæ parte, qua feminæ, qua viri... imminebant)*; on s'entassait, on se pressait au risque de déchirer ses habits *(scissis tunicis)* (6). Un jour, l'affluence était si grande que Pline, pour arriver à la barre, ne put se frayer un passage

(1) *Epist.* I, 18.
(2) V. Mommsen, *op. citat.*, 2e partie, § 14. Traduct. C. Morel.
(3) Plin. j. *Epist.* II, XI. *Plinius Arriano suo.*
(4) Jurés, *Judices jurati* (Cicér., *pro Cluent.* 29). — Cf. *Lois criminelles des Romains*, par Laboulaye. « Les *judices jurati* des Romains étaient, comme nos jurés, de simples particuliers chargés momentanément d'un jugement criminel. »
(5) Tacite. *Dialog. Orat.*, § 38.
(6) Plin. j. *Epist.* IV, 16.

qu'au travers même des juges et du tribunal. Quel triomphe pour l'orateur, qui ce jour-là, sept heures durant *(nam tamdiu dixi),* tint ses auditeurs serrés et immobiles sous le charme de sa plaidoirie!

Il est vrai que la dignité de la justice souffrait parfois de ce concours d'admirateurs et des suffrages qu'en recueillait l'avocat. Le plus plat *causidicus,* le plus médiocre débutant assourdissait les magistrats du bruit des applaudissements qu'il avait payés. Les louanges s'achetaient, les auditeurs se recrutaient sans pudeur et sans ménagement, *in media basilica.* Pline vit un jour deux de ses esclaves à peine sortis de l'enfance, enrôlés au prix de trois deniers pour aller grossir la claque d'un de ces nouveaux Démosthènes (1). Ce spectacle l'attristait et le dégoûtait profondément. « Je suis las, écrit-il à Maxime, de plaider devant les centumvirs. Les causes sont mesquines et vulgaires; les concurrents pour la plupart n'ont ni talent, ni retenue : leur audace fait tout leur mérite. » — Et toutefois, malgré ces abus, il ne pouvait s'éloigner de ce théâtre retentissant. Il trouvait mille prétextes pour revenir : son âge, l'intérêt de ses amis, la crainte de voir sa retraite mal interprétée du public *(nos tamen adhuc et utilitas amicorum et ratio ætatis retinet ac moratur)* (2). — Surtout il n'était pas insensible aux marques d'estime, aux hommages spontanés qu'il y recevait, non seulement de l'auditoire, mais encore des juges. « Il m'est arrivé souvent, dit-il, que les centumvirs en m'écoutant, après avoir gardé longtemps cet air de gravité et d'autorité qui convient aux juges, se sont subitement levés tous ensemble comme transportés et hors d'eux-mêmes *(quasi victi coactique consurgerent laudarentque)* (3). »

C'est devant les centumvirs, dans une affaire de succession, que Pline prononça son plus beau plaidoyer, son chef-d'œuvre, celui qu'il nomme *sa harangue pour Ctésiphon (orationem, ut inter meas* ὡς ὑπὲρ Κτησιφῶντος) (4). — Un père octogénaire, cédant à une folle passion, avait contracté un second mariage et avait déshérité sa fille en faveur de la marâtre. Onze jours

(1) Plin. j. *Epist.* II, 14. « Heri duo nomenclatores mei ternis denariis ad laudandum trahebantur : tanti constat ut sis disertissimus. »
(2) Plin. j. *Epist. ibid.*
(3) Plin. j. *Epist.* IX, 23. « Frequenter mihi evenit, etc... »
(4) Plin. j. *Epist.* VI, 33.

après ses noces, il mourait; et sa fille, Accia Variola[1], femme d'un ancien préteur, aussi distinguée par son rang que par ses mœurs, revendiquait la succession paternelle. Ce procès avait passionné la ville; et les quatre chambres du tribunal siégeaient à la fois pour le juger. Pline soutint les droits d'Accia Variola, et les fit triompher. Tour à tour véhément, serré, précis, pathétique, il déploya les maîtresses voiles de l'éloquence *(dedimus vela indignationi, dedimus iræ, dedimus dolori);* il toucha les juges, il les persuada; et la marâtre perdit sa cause *(victa est noverca)* [2]. — Sidoine Apollinaire, qui sans doute avait le morceau sous les yeux au ve siècle, déclare que Pline se surpassa dans ce discours, de même que Cicéron s'était surpassé dans la défense de Cluentius. Il met le plaidoyer pour Accia Variola bien au-dessus du panégyrique de Trajan [3].

Pline n'avait pas fait fausse route en négligeant l'histoire et la poésie pour l'éloquence. Il était vraiment avocat; il possédait les qualités qu'exige ou que donne la pratique du barreau. Naturellement généreux, avec un sentiment très vif de la justice et du droit, il avait de plus cette finesse d'esprit qui sait esquiver une difficulté, tourner un obstacle, embarrasser ou déjouer un adversaire. Qu'on se rappelle de quelle façon, à la fin du règne de Domitien, il sut, devant les centumvirs, déconcerter Régulus et se tirer du piège que lui tendait le délateur [4]. Nul n'était plus prompt à la réplique; nul ne lançait plus à propos le mot juste, le trait piquant, la riposte agile et mordante, qui détourne un coup dangereux et retourne contre son auteur une insinuation malveillante. Aux attaques les plus imprévues il excellait à *repartir par de belles contre-batteries* [5]. — En même temps ce jouteur habile, ce parleur disert connaissait le prix du silence et savait en tirer le meilleur parti. « Souvent, dit-il à

(1) L'édition Keil et l'*Index Nominum* de Th. Mommsen portent *Attia Viriola*. Nous avons préféré suivre la leçon vulgaire, qui est celle de Meyer, *Fragmenta Orat. Roman.*, p. 370.
(2) Plin. j. *Epist.* VI, 33.
(3) Sidonius Apollin. *Epist.* VIII, 10. « Plinius pro Attia Viriola plus gloriæ de centumvirali suggestu domum retulit, quam cum M. Ulpio, incomparabili principi, comparabilem Panegyricum dixit. »
(4) Plin. j. *Epist.* I, 5. — Cf. Notre étude sur l'*Éloquence des Délateurs,* dans les *Annales de la Faculté de Bordeaux*, n° 1, 2e année (1880).
(5) Expression d'Étienne Pasquier à propos d'Achille de Harlay.

Macrinus, j'ai compris qu'il n'y a pas moins d'éloquence à se taire qu'à parler [1] » : mot remarquable chez un avocat. Plus d'une fois en effet, suivant son propre témoignage, dans des accusations capitales, il défendit mieux ses clients par un judicieux silence qu'il n'aurait pu le faire par le plaidoyer le plus correct et le plus achevé.

Il plaidait, sous Trajan, pour des affranchis accusés d'avoir empoisonné leur maître, dont ils étaient les héritiers. C'est la mère du défunt qui poursuivait les affranchis de son fils; et Pline, dans une première instance, avait démontré l'innocence des prévenus. Mais la mère, ayant eu recours au prince, s'était déclarée en possession de nouvelles preuves et le procès revenait devant le juge. L'accusateur était Julius Africanus, petit-fils du célèbre orateur de ce nom [2], avocat de talent mais plus instruit qu'avisé, doué de plus de faconde que d'adresse *(juvenis ingeniosus sed parum callidus)*. Après avoir longtemps parlé et rempli toute la mesure de temps qui lui était accordée *(quum assignatum tempus complesset)*: « Permettez-moi, dit-il au juge, permettez-moi d'ajouter un seul mot. » Il était trop tard. — Tout le monde aussitôt jeta les yeux sur Pline : on attendait impatiemment sa réponse. « J'eusse répondu, dit-il simplement, si Julius eût ajouté ce seul mot : car ce mot, je suppose, devait renfermer les nouvelles preuves qu'on nous avait promises. » — Il n'alla pas plus loin; et s'assit. Le coup était porté. « Je ne me souviens pas, écrit-il, d'avoir jamais reçu tant d'applaudissements en plaidant que j'en reçus alors en ne plaidant pas [3]. »

Il usa avec succès de la même tactique en faveur de Varenus, accusé devant le Sénat par les Bithyniens. Dans un premier plaidoyer il avait, par l'habileté de sa parole, obtenu pour son client le droit de citer des témoins *(evocare testes)*, droit réservé jusqu'alors aux accusateurs [4]. En se taisant (et ce fut là son second plaidoyer), il obtint des consuls que l'entière connaissance de la cause fût réservée à l'empereur. L'affaire de Varenus fut plaidée à quelque temps de là devant Trajan.

[1] Plin. j. *Epist.* VII, 6. « Non minus oratorium esse tacere, quam dicere. »
[2] Sur Julius Africanus. V. Quintilien, *Inst. Orat.* X, 1, — VIII, 5. — Cf. Boissier, *l'Opposition sous les Césars*, ch. IV, p. 195.
[3] Plin. j. *Epist.* VII, 6.
[4] Plin. j. *Epist.* V, 20. « Egi ego pro Vareno, non sine eventu. »

Passionnément épris du succès, mais avant tout soucieux de la justice et de la vérité, Pline se montrait aussi ferme contre les sollicitations des coupables et de leurs protecteurs que contre les préventions de ses amis ou les complaisances intéressées des juges. Quand les habitants de la Bétique intentèrent un procès à leur gouverneur, la femme et la fille de Classicus se trouvaient enveloppées dans l'accusation. Pline, avocat de la province de Bétique, et tenu par conséquent de produire les divers chefs d'accusation, ne découvrait pas cependant de charges suffisantes contre la jeune fille. Il crut juste et digne de lui de ne point accepter aveuglément des soupçons et des rancunes pour des preuves, et de ne pas perdre l'innocent en haine du criminel. « Je ne me contentai pas de le penser, écrit-il; je le dis librement de plus d'une manière. Tantôt je demandais aux députés de la Bétique s'ils m'avaient instruit de quelque fait qu'ils pussent s'engager à prouver contre elle : tantôt je m'adressais au Sénat et le suppliais de me dire s'il croyait qu'au cas où j'eusse quelque éloquence, il me fût permis d'en faire une arme pour sacrifier une victime innocente. Enfin, je conclus par ces paroles : *Quelqu'un dira : Vous vous érigez donc en juge? Non; mais je n'oublie pas que je suis un avocat tiré du nombre des juges* (1). » Cette péroraison était belle et fière, et ne faisait pas moins honneur à la loyauté qu'à l'éloquence de l'avocat.

Mais en retour quand Pline rencontrait un coupable, rien ne pouvait désarmer sa rigueur ni faire fléchir sa sévérité. Comme il pressait de ses attaques un personnage considérable et d'un grand crédit *(reus gratiosissimus)*, quelques-uns des juges qui voulaient sauver l'accusé ne craignirent pas d'interrompre l'orateur : « Eh! laissez-moi continuer, s'écria Pline : cet homme n'en sera pas moins innocent, quand j'aurai tout dit. » — Intrépide dans l'accomplissement de sa tâche, questionnant, raffermissant ou réfutant les témoins (2); dirigeant, sans se ménager, l'instruction et le détail du procès, il affrontait bravement jusqu'au bout les contradictions les plus vives et les plus graves inimitiés. Le Sénat venait, sur les

(1) Plin. j. *Epist.* III, 9. « Locum hoc fine conclusi, *Dicet aliquis : Judicas ergo? Ego vero non judico : memini tamen me advocatum ex judicibus datum.* »

(2) Plin. j. *Epist.* III, 9. « Tam multi testes interrogandi, sublevandi, refutandi... toties altercandum. »

plaidoiries de Pline et de Sénécion, de condamner Bœbius Massa, le redoutable procurateur dont parle Tacite [1], et d'ordonner que ses biens seraient confisqués et mis sous la garde des officiers publics *(ut bona ejus publice custodirentur)*. C'était à la fin du règne de Domitien, au moment le plus néfaste de cette ombrageuse tyrannie. Sénécion ayant appris que le jugement devait être illusoire et que les officiers publics étaient déjà gagnés par Bœbius, engage Pline à s'adresser aux consuls et à réclamer l'exécution de la sentence. Celui-ci s'associe à la démarche de son collègue; mais Bœbius Massa, redoublant d'audace, déclare que Sénécion ne remplit plus l'office d'un avocat, qu'il fait éclater seulement la fureur d'un ennemi; et soudain il dirige contre lui l'accusation d'impiété *(impietatis reum postulat)*. Le *crimen impietatis* était une de ces accusations vagues et terribles contre lesquelles il était impossible de se défendre sous Domitien : c'était l'arme des délateurs. Pline se levant alors : « Je crains, dit-il, illustres consuls, que Massa, qui m'épargne, ne m'accuse de prévarication par son silence *(quod non et me reum postulavit)* [2]. » Il osait braver un coupable qu'osaient à peine frapper ses juges. Peu de temps après, Hérennius Sénécion paya de sa tête son énergique intervention.

Quand Nerva, l'honnête consulaire, eut succédé à Domitien, Pline crut le moment favorable pour châtier des forfaits longtemps impunis et soulager la conscience des gens de bien. Il voulut poursuivre le dénonciateur et le meurtrier du sage Helvidius, le délateur Publicius Certus. Il s'attaquait à forte partie. Soutenu par de grandes alliances et d'influents amis, Certus était préfet du trésor public *(præfectus ærarii Saturni)*, il venait d'être désigné consul pour l'année suivante; il était au faîte des honneurs. Pline ne s'effraya point de ces obstacles. « Entre tant de crimes de tant de coupables, je n'en connaissais pas de plus odieux que celui d'un sénateur qui dans le Sénat même avait cherché la mort d'un sénateur; qui après avoir été préteur s'était attaqué à un consulaire; qui, juge, avait trempé ses mains dans le sang d'un

(1) Tacite, *Histor.* IV, 50. « Bœbius Massa, e procuratoribus Africæ, jam tum optimo cuique exitiosus, et in causas malorum quæ tulimus sæpius rediturus. »
(2) Plin. j. *Epist.* VII, 33.

accusé [1]. » Pline communiqua seulement son dessein à la veuve d'Helvidius, Antéia; et se rendit au Sénat où il demanda la parole. Tant qu'il resta dans les considérations générales et se borna à parler de la nécessité de poursuivre les crimes et les criminels, il souleva des applaudissements : mais dès qu'il laissa entrevoir le coupable que visait son discours, sans le désigner pourtant, on s'éleva contre lui de tous côtés. L'un disait : « Qui vient-on accuser ainsi, sans avoir fait de rapport au Sénat? » — L'autre : « Laissez en paix ceux qui ont pu s'échapper. » Le consul engagea Pline à s'asseoir jusqu'à ce que son tour d'opiner fût venu. On traita alors d'autres affaires; et pendant ce temps les amis de Pline vinrent l'engager à se désister. « Pourquoi vous compromettre? cette conduite peut vous rendre suspect aux empereurs à venir. — Tant mieux, pourvu que ce soit aux mauvais empereurs. — Mais vous provoquez un préfet du trésor, qui demain va être consul. — Je suis tout prêt à subir, s'il le faut, la peine d'une action qui m'honore. » — Enfin on commence à opiner. La plupart des sénateurs font l'apologie de Certus, bien que Pline n'eût pas prononcé son nom. Mais quand vint le tour de Pline, répondant à tout ce qui avait été avancé, il change si bien les dispositions de l'auditoire qu'il se fait applaudir de ceux qui voulaient tout à l'heure le dissuader de prendre la parole. « Il n'y eut presque personne dans le Sénat qui ne vînt m'embrasser, me serrer dans ses bras, me louer à l'envi de ce qu'à mes risques et périls j'avais lavé le Sénat du reproche, qui lui était adressé, de dissimuler par une coupable complaisance les prévarications des sénateurs [2]. » — L'empereur n'ordonna point l'instruction du procès : mais si sa clémence sauva Publicius Certus de la peine qui pouvait l'atteindre, sa justice du moins nota l'indignité de ce scélérat en le faisant exclure du consulat où il avait été nommé. — Publicius Certus, paraît-il, tomba malade peu de temps après et mourut. « J'ai ouï dire, » ajoute naïvement Pline, « que, pendant sa maladie, son imagination me représentait sans cesse à lui : sans cesse il croyait me voir

[1] Plin. j. *Epist.* IX, 13. « Inter multa scelera multorum, nullum atrocius videbatur, quam quod in senatu senator senatori... manus intulisset. »
[2] Plin. j. *Epist.* IX, 13. « ... Quod denique senatum invidia liberassem, qua flagrabat apud ordines alios... »

le poursuivant l'épée à la main. Je n'ose pas assurer que cela soit vrai ; mais il importe, pour l'exemple, que cela le paraisse. »

Pline ne recherchait pourtant point les fonctions d'accusateur. Bien qu'au temps de la République le droit de libre accusation eût été exercé par les plus nobles et les meilleurs citoyens, il semblait toutefois que la défense fût le véritable privilège et le premier devoir de l'avocat, du *patron*. C'est en défendant Roscius d'Amérie contre l'affranchi tout puissant de Sylla que Cicéron, à ses débuts, avait conquis la faveur populaire. Lorsqu'il se présenta pour accuser Verrès, en concurrence avec Cæcilius, il crut presque devoir s'excuser du nouveau rôle qu'il allait prendre. Ce n'était pas sans douleur, disait-il, qu'il s'était vu dans l'alternative ou de tromper l'espoir des Siciliens qui sollicitaient son secours, ou de poursuivre un accusé, lui qui jusqu'alors n'avait paru devant les tribunaux que pour défendre, jamais pour attaquer. Encore aimait-il à penser qu'en cette circonstance accuser Verrès c'était moins attaquer un homme que défendre une province; et qu'il restait fidèle à lui-même [1]. — Sous l'empire, ce droit redoutable, que Cicéron disputait à Cæcilius avec tant de réserves, comme une charge pénible et comme une obligation sacrée, était devenu, grâce aux délateurs, le plus lucratif et le plus scandaleux des métiers. Loin de l'exercer spontanément, les honnêtes gens hésitaient à se confondre avec ces détracteurs mercenaires et reculaient parfois devant la nécessité de soutenir une poursuite injuste, une accusation déloyale. Julius Grécinus, père d'Agricola, sénateur illustre, fut mis à mort par Caligula pour avoir refusé d'accuser, sur l'ordre du prince, le noble et vertueux Marcus Silanus [2]. Sous Nerva même et sous Trajan, l'accusation était si décriée; le ministère rempli jadis par les Caton, les Scaurus, les Scipion Émilien et les Calvus avait été tellement dégradé par les dénonciateurs des Césars, qu'il ne se présentait plus d'accusateurs : il fallait que le Sénat lui-même en désignât d'office [3]. C'est ainsi que Pline fut désigné, sous Domitien,

[1] Cicéron, *Divinat. in Cæcilium*, § 2. « Tuli graviter et acerbe, judices, in eum me locum adductum..., ut tempore et officio coactus ad accusandum traducerer. »

[2] Tacite, *Vie d'Agricola*, § 4. « Namque M. Silanum accusare jussus, et quia abnuerat, interfectus est. »

[3] Tacite, *Annal.* XV, 35. « Jussi accusatores objicere, etc... » — Cf. Laboulaye, *les Lois criminelles des Romains*, L. III, 3e section, chap. I.

pour accuser Bœbius Massa (1); c'est ainsi qu'il fut désigné, sous Trajan, pour accuser Marius Priscus et Cæcilius Classicus. Il était préfet du trésor *(præfectus ærarii Saturni)* quand les députés de la Bétique vinrent supplier le Sénat de leur donner Pline pour avocat. Ses collègues dans la préfecture du trésor, alléguant les engagements de leur commune charge, n'oublièrent rien pour écarter de lui cette obligation nouvelle. Sur leurs remontrances le Sénat rendit un décret portant « qu'il donnerait Pline pour avocat à la Bétique, si cette province pouvait d'abord obtenir Pline de lui-même (2). » En présence d'un décret si flatteur Pline répondit : qu'il croyait n'avoir plus d'excuses pour résister aux instances qui lui étaient faites.

Il était d'ailleurs assez scrupuleux sur le choix des causes qu'on lui proposait. Il ne pensait pas que l'avocat dût *faire pavois de son éloquence et de son crédit* à tous les griefs, soit des particuliers, soit des provinces, sans distinction et sans réflexion. Il avait retenu de Thraséas cette maxime : « qu'il y a trois sortes de causes qu'on doit accepter : celles de ses amis; celles que personne n'appuie; celles dont il sort une leçon et un exemple. » A ces trois sortes de causes il en ajoutait, il est vrai, une quatrième : les causes importantes et fameuses, « car il est juste, disait-il, de plaider quelquefois pour sa réputation et pour sa gloire, c'est-à-dire de plaider sa propre cause (3). » Malgré les avances d'un de ses amis, Octavius Rufus, nous le voyons refuser, par une lettre extrêmement adroite, de plaider pour un certain Gallus contre les habitants de la Bétique (4). Et pourtant il avait reçu d'Octavius Rufus des figues, des morilles et des dattes excellentes, qui devaient exciter sa bienveillance et prévenir son refus !

Mais quand il s'était chargé d'une cause nul n'y apportait plus de soin, plus de conscience et plus d'étude. Sa facilité naturelle, sa réputation établie ne lui semblaient pas des motifs suffisants de ménager son temps ou ses forces. Il avait, au contraire, pris pour son compte cette phrase d'Asinius

(1) Plin. j. *Epist.* VI, 29. « Egi enim quasdam a senatu jussus... »
(2) Plin. j. *Epist.* III, 4. « Factum est senatus consultum perquam honorificum, ut darer provincialibus patronus, etc. »
(3) Plin. j. *Epist.* VI, 29. « Æquum enim est agere non nunquam gloriæ et famæ, id est, suam causam. »
(4) Plin. j. *Epist.* I, 7.

Pollion : « plaider aisément, m'a fait plaider souvent; plaider souvent m'a fait plaider moins aisément *(commode agendo factum est ut sæpe agerem : sæpe agendo, ut minus commode.)* » Quelle que fût son habitude de la parole et de l'audience, il n'affrontait pas la barre sans une secrète appréhension. Il n'était jamais si sûr de lui-même qu'il ne crût avoir besoin de méditer davantage et de revenir à ses dossiers dans son cabinet d'étude. « Je m'étais rendu, dit-il, à la basilique Julienne pour entendre des avocats à qui je devais répondre dans l'audience suivante. Les juges avaient pris place, les décemvirs étaient arrivés, les avocats se tenaient à leur banc, quand survient un ordre du préteur qui lève la séance. On nous renvoie, à ma grande satisfaction, car je ne suis jamais si bien préparé qu'un délai ne me fasse plaisir *(ut non mora læter)*. »

C'était le soin du style, le beau tour des phrases, l'élégance et la variété des figures, autant que la disposition des preuves et la discussion juridique qui préoccupaient certainement le brillant disciple de Quintilien. Pline était plus orateur que jurisconsulte. Il savait au besoin traiter sérieusement une question de droit; mais il la traitait avec effort, et il n'attendait pas du public plus de faveur et plus de goût pour sa harangue qu'il n'y en avait mis lui-même (1). Il estimait la force, mais appréciait surtout la grâce et n'imitait la vigueur de Démosthène qu'en y mêlant quelque agrément de sa façon (2).

Les deux écoles que représentaient, au temps de César, Brutus et Cicéron, se trouvaient encore en présence au temps de Trajan. Régulus allait droit au fait et saisissait son adversaire à la gorge; Pline avant d'étrangler son ennemi lui paralysait lentement les mains, les bras et les jambes. Régulus et ses émules affectaient un style laconique; Pline préférait l'ampleur des périodes cicéroniennes. Les uns étaient nerveux et violents; l'autre abondant, aimable et fleuri. « A quoi bon relever dans une cause tant de menus faits et de petits détails? » disait Régulus à Pline, un jour qu'ils avaient le même client. « C'est ma méthode, répondit Pline; je fais

(1) Plin. j. *Epist.* II, 19. « Porro ita natura comparatum est, ut ea quæ scripsimus *cum labore*, cum labore etiam audiri putemus. »
(2) Plin. j. *Epist.* I, 2.

valoir ma cause comme on fait valoir une ferme. On n'en cultive pas seulement les vignes, mais on y prend soin des moindres arbrisseaux. On n'y sème pas seulement du blé, mais de l'orge, des fèves, des légumes de toute espèce. De même je sème à pleines mains dans mon discours les faits et les arguments; je récolterai plus tard ce qui aura germé dans l'esprit des juges (1). »

Avec un tel système, on comprend qu'il trouvât souvent les juges trop pressés et réclamât pour les avocats plus de temps que n'en accordait le tribunal. Sous l'empire, une clepsydre placée à côté de l'orateur fixait la durée de sa plaidoirie. Cette durée, variable suivant l'importance de la cause, était d'une, deux ou plusieurs clepsydres, au gré du juge; et la plaidoirie devait finir quand l'eau de la dernière clepsydre était épuisée (2). On essayait de prévenir ainsi de fastidieuses divagations. Y réussissait-on toujours? Non, s'il faut en croire Martial. « Le juge, » dit le poète à Cæcilianus, « vaincu par tes bruyantes instances, t'a permis, quoique à contre cœur, d'épuiser jusqu'à sept clepsydres. Et te voilà, le cou tendu, demi-renversé, pérorant et buvant à longs traits des verres d'eau tiède. De grâce, Cæcilianus, pour tarir à la fois ta soif et ton verbiage, bois au moins l'eau de la clepsydre (3). » — Lorsqu'au début du règne de Trajan Pline accusa Marius Priscus devant l'empereur, on lui accorda dix clepsydres : et comme son discours n'était pas terminé avec la dixième, le Sénat voulut bien lui en accorder quatre autres *(decem clepsydris, quas spatiosissimas acceperam, sunt additæ quatuor)* (4). C'est ce qui s'appelait *dare aquam*. Régulus, ainsi que Pline, savait obtenir des juges un nombre de clepsydres suffisant pour donner carrière à sa verve et développer tous ses moyens. Mais après la mort de Régulus, les juges et les avocats sem-

(1) Plin. j. *Epist.* I, 20. « ... Sic in actione plura quasi semina latius spargo, ut quæ provenerint colligam. »

(2) Sur la forme de la clepsydre, voir Apulée, *Métamorph.*, lib. III, c. 3. « ... et ad dicendi spatium vasculo quodam in vicem coli graciliter fistulato ac per hoc guttatim defluo infusa aqua, » p. 155, éd. Oudendorp. — Cf. Schol. Aristophan., « κλεψύδρα ἀγγεῖον τετρημένον... » — Cf. Antony Rich, *Dictionnaire des Antiquités romaines*, Image d'une clepsydre d'après un bas-relief du palais Mattei à Rome.

(3) Martial, *Epigramm.* VI, 35.

Septem clepsydras magna tibi voce petenti
Arbiter invitus, Cæciliane dedit.

(4) Plin. j. *Epist.* II, xi.

blèrent vouloir d'un commun accord écourter les plaidoiries et restreindre le temps de la défense. On vit prévaloir la coutume de ne donner et de ne demander qu'une ou deux clepsydres pour plaider, quelquefois même une demie [1]. Pline s'afflige d'un pareil usage. Il blâme ces juges et ces avocats impatients, qui précipitent ainsi les affaires et qui consacrent moins de clepsydres à débrouiller un procès que leurs ancêtres n'y consacraient de jours. Il déplore la décadence de l'art oratoire que tout contribue à faire déchoir de son ancien éclat : la paresse des uns et le charlatanisme des autres; chez les juges, la hâte de se soustraire aux obligations de leur charge et d'expédier une cause qu'ils devraient instruire en conscience; chez les avocats, le mépris des études, l'amour du gain, l'oubli des périls qu'ils font courir par négligence à leurs clients. Pour lui, quand il siégeait comme magistrat, il donnait libéralement aux orateurs tout le temps qu'ils réclamaient, persuadé que la patience du juge est une partie de sa justice *(patientiam debeat, quæ pars magna justitiæ est)*.

Il est du moins une réforme, à laquelle il applaudit sincèrement : c'est la réforme entreprise par le préteur Nepos pour réprimer la vénalité des avocats, qui, tout en abrégeant leurs plaidoyers, élevaient le chiffre de leurs honoraires. Quintilien avait déjà dénoncé l'odieuse coutume de rançonner les plaideurs comme un pirate rançonne ses captifs *(paciscendi quidem ille piraticus mos)*. Le mal, qui datait de loin, vainement combattu sous Auguste, sous Claude et sous Néron, était devenu un véritable fléau public. Sous Trajan, Tuscilius Nominatus, choisi pour avocat par les habitants de Vicence, se fit avancer par eux dix mille sesterces; et, le jour de l'audience, ne comparut pas. Après avoir touché l'argent, il laissait ses clients sans défenseur. Le tribun Nigrinus saisit cette occasion de s'élever, dans le Sénat, contre la dépravation des *causidici*. Dans une remontrance énergique, il se plaignit « que les avocats vendissent leur ministère et vendissent même leurs prévarications. Le patronage n'était plus qu'un trafic. A la gloire, qui jadis était le seul prix d'un si noble emploi, les orateurs préféraient aujourd'hui les dépouilles des

[1] Plin. j. *Epist.* VI, 2. « Qui dicunt, egisse malunt quam agere. »

citoyens, dont ils faisaient leurs revenus. Il rappela les anciennes lois sur la matière, cita les sénatus-consultes et conclut en exprimant le vœu que le prince avisât aux moyens d'abolir de pareils désordres. » Peu de jours après, Trajan engageait le Sénat, en termes sévères mais modérés, à prendre les mesures convenables pour corriger les abus qu'on lui signalait. Le Sénat rendit un décret ordonnant aux plaideurs de jurer, avant toute plaidoirie, qu'ils n'avaient rien donné, rien promis, rien fait promettre à personne pour défendre leur cause [1]. C'est ce décret que Nepos voulut faire appliquer à la lettre. — Le public s'étonna d'abord de cette sévérité nouvelle. Le préteur, qui présidait les centumvirs, hésita lui-même à s'y conformer. Pline approuva au contraire ce retour aux anciennes mœurs qu'il avait préparé par son exemple. « Il y aura sans doute, » ajoute-t-il, « moins de gloire à mon désintéressement, lorsque tout le monde fera par force ce que je faisais de mon plein gré. Je jouis cependant du plaisir d'entendre les uns m'appeler devin; et les autres me répéter en plaisantant qu'on va mettre enfin un terme à ma cupidité et à mes rapines. »

Un genre de désintéressement plus rare et tout aussi difficile à pratiquer, c'est la faveur que témoigne Pline aux jeunes talents qui se produisent à ses côtés. Qu'il entende deux avocats plaider avec esprit et avec succès : « O jour heureux, s'écrie-t-il, j'ai entendu plaider Fuscus Salinator et Numidius Quadratus! Leur tenue est excellente *(decorus habitus)*; leur langage est pur, leur voix mâle, leur mémoire fidèle, leur jugement sûr, leur intelligence élevée [2]..... Ils marchent sur mes traces. Puissent-ils un jour me dépasser! » — Prié par un ami de se charger d'une cause importante, il n'accepte qu'à une condition, c'est qu'il s'adjoindra comme collègue Cremutius Ruso, jeune orateur d'un grand avenir, dont il veut ainsi favoriser les débuts [3].

Le barreau comptait alors, malgré les reproches que Pline adresse parfois aux avocats de son temps, des orateurs encore capables d'honorer les lettres et l'éloquence latine. Dans le

(1) Plin. j. *Epist.* V, 4; V, 14 et 21. — Cf. Grellet-Dumazeau, *Le Barreau romain*, chap. VI : *Des honoraires.*
(2) Plin. j. *Epist.* VI, XI. « O diem lætum!... audivi ex diverso agentes . »
(3) Plin. j. *Epist.* VI, 23.

procès de Varénus, devant le Sénat, Nigrinus parle d'une manière serrée, forte et brillante *(presse, graviter, ornate)* (1); Bruttianus se défend lui-même devant Pline avec netteté, véhémence et précision (2). Les consulaires Lucceius Albinus et Titius Homullus déploient dans le procès de Bassus des qualités de premier ordre (3). Nous avons cité, au début de ce travail, toute une pléiade d'hommes distingués que l'exil des délateurs avait ramenés au forum. — De leur côté, les magistrats, encouragés par le prince, s'efforçaient, on vient de le voir, de rendre à la parole son véritable honneur, sa légitime autorité. Non content de réprimer les exactions des *causidici,* le préteur Nepos rappelait les juges eux-mêmes à la discipline et au devoir. Un sénateur fut condamné à l'amende pour s'être dispensé de l'audience. « Soyez exact au tribunal, » écrit aussitôt Pline à Romanus, « on ne s'absente plus impunément aujourd'hui *(non impune cessatur)* (4). »

D'où vient donc que malgré ce réveil de la justice et cet affranchissement de la parole, malgré cette émulation de la jeunesse pour se signaler au barreau, malgré le mérite réel des orateurs qui plaident à l'époque de Trajan, l'éloquence judiciaire reste encore loin des modèles de l'âge précédent, des Hortensius, des Calvus et des Cicéron?

Est-ce, comme le prétend Tacite dans le *Dialogue,* parce que l'orateur, limité par la clepsydre, ne dispose plus, comme autrefois, du temps qui lui serait nécessaire? parce que l'éclat du sujet *(splendor rerum)* et l'importance des affaires ont diminué? parce que la puissance oratoire ne donne plus le crédit, l'autorité, le rang, l'immense clientèle qu'elle donnait sous la République (5) ? — Mais les limites fixées par la clepsydre ne sont pas tellement étroites que Pline ne parle sept heures de suite à la barre des centumvirs et cinq heures de suite dans le procès de Marius Priscus au Sénat *(dixi horis pæne quinque)*. Les procès de concussion plaidés devant l'empereur, en présence des premiers personnages de l'univers,

(1) Plin. j. *Epist.* V, 20.
(2) Plin. j. *Epist.* VI, 22. « Defensus expeditissime, accusavit vehementer. »
(3) Plin. j. *Epist.* IV, 9. « Egerunt pro Basso Titius Homullus et Fronto, mirifice. »
(4) Plin. j. *Epist.* IV, 29. « Nepos prætor acer ac fortis vir, mulctam dixit etiam senatori. »
(5) Tacite, *Dialog. de Orator.*, §§ 36, 37, 38. « Modum dicendi sibi quisque sumebat, et numerus neque dierum neque patronorum finiebatur. — Hi clientelis etiam exterarum nationum redundabant, etc... »

ne diffèrent pas tant des procès que César intentait à Dolabella, Cicéron à Verrès, Asinius Pollion à C. Caton. Le fond du débat est le même et la qualité des accusés n'a pas changé. Quant aux récompenses attachées à l'art de bien dire, ce sont toujours les honneurs, la fortune, la renommée. L'avocat, sous Trajan comme avant Auguste, a des provinces et des nations parmi ses clients. Pline est le patron des Africains et des Espagnols de la Bétique. Pomponius Rufus est le patron des Bithyniens dont il soutient la plainte contre Bassus. C'est par leurs succès au forum que Domitius Afer, Vibius Crispus, M. Servilius, depuis Tibère et depuis Néron, ont atteint les plus hautes charges et sont devenus les premiers de l'État [1]. D'où vient donc cette décadence de l'art que Pline signale et reconnaît presque à son insu, même quand il vante ses plaidoyers et se promet une gloire immortelle?

C'est que l'art de cette époque, tout en restant au service des intérêts publics ou privés, se place au-dessus des intérêts qu'il défend et des opinions qu'il exprime. Il s'admire et se complaît en lui-même. Produit factice d'une société désœuvrée, il a les grâces précieuses et les séductions éphémères de la mode. Il lui manque l'inspiration qui fait les œuvres originales et durables. Rien n'y paraît, rien n'y transpire des passions ou des idées qui s'agitaient au fond de la conscience humaine et qui germaient alors dans l'esprit des peuples. Il est fait à l'image du monde élégant et superficiel, qui vit à Rome de plaisirs, de curiosité, de mouvement frivole et stérile. Il pèche par excès de culture et d'imitation *(litterarum intemperantia)*. Depuis un siècle, à l'école des rhéteurs, il s'est poli, raffiné, subtilisé au point de perdre sa vigueur et sa vitalité. Le fond des discours peut être sérieux : la forme y dépasse toujours la matière. Qu'il se règle sur Cassius Severus ou sur Cicéron, l'orateur n'échappe pas à la contagion du goût qui domine.

Pline a pris pour modèles Cicéron et Démosthène. A Cicéron il emprunte sa phrase harmonieuse et son large développement; car il goûte peu le style haché des prétendus Attiques *(amputata oratio et abscissa)*. Il aime à s'étendre en plaidant,

[1] Tacite, *Annales*, XIV, 19. « Domitius Afer et M. Servilius qui summis honoribus et multa eloquentia viguerant. »

pour offrir à chacun des juges l'idée qui lui convient le mieux, l'argument le plus propre à le toucher et à le convaincre. Il sait que les dispositions des hommes varient à l'infini et que quand les esprits s'accordent, c'est presque toujours pour des motifs différents (1). En même temps, il demande à Démosthène le secret de sa véhémence et de ses figures *(tentavi imitari Demosthenem)* (2); il lit et relit la harangue de l'orateur athénien contre Midias. Il est ravi de ce style mâle et nerveux; mais il ne peut se priver de cueillir, en passant, des fleurs sur la route *(tempestivæ amœnitates)* (3). Il ne lui suffit pas de gagner sa cause; il veut que son discours soit apprécié des auditeurs curieux et des lecteurs délicats que charme le rhéteur Isœus. Un ami sévère, un homme de goût comme Lupercus, lui signale-t-il dans ses plaidoyers quelques passages superflus et déclamatoires, quelques traits risqués et quelques mots prétentieux, Pline se défend par l'exemple des danseurs de corde : « Voyez quelles acclamations ils provoquent, quand ils risquent, sur la corde raide, un pas hardi, que peut suivre une chute (4). » Ainsi de l'orateur : c'est en laissant la route unie, en côtoyant les précipices, qu'il étonne et frappe un public avide de difficultés. Ce que Lupercus trouve ampoulé, Pline le trouve sublime : ce qui paraît au premier excessif et redondant, le second le trouve riche et magnifique. Pline a dit d'un parleur froid mais correct : « Je ne lui reproche qu'un défaut, c'est de n'en pas avoir. » Il se garderait bien de mériter lui-même le reproche qu'il adresse aux autres. Il préfère les défauts aimables, les témérités attrayantes, les vices du langage à la mode.

La faveur dont jouit alors l'éloquence judiciaire semble se retourner contre elle : elle se pervertit par le succès. Quand Pline a prononcé devant les centumvirs un plaidoyer retentissant, il le retouche, l'embellit, l'accommode au goût du jour pour le lire devant ses amis et préparer ainsi sa publication (5). Il est vrai que des gens d'esprit osent le blâmer de

(1) Plin. j. *Epist.* I, 20. « Varia sunt hominum judicia, variæ voluntates... omnibus ergo dandum est aliquid, quod teneant, quod agnoscant... »

(2) Plin. j. *Epist.* I, 2.

(3) Plin. j. *Epist.* I, 2. — « Non tamen omnino Marci nostri τὰς ληκύθους fugimus. »

(4) Plin. j. *Epist.* IX, 26. « Vides, qui per funem in summa nituntur, quantos soleant excitare clamores, quum jam jamque casuri videntur, etc... »

(5) Plin. j. *Epist.* VII, 17. « Quæ scripsi, mecum ipse pertracto : deinde duobus aut tribus lego; mox aliis trado adnotanda, etc... »

cette habitude. Pline se justifie aussitôt, mais par les raisons mêmes qui le condamnent. C'est, dit-il, pour recevoir les avis d'une élite de juges scrupuleux, et profiter de leurs remontrances. « Quelle est devant ce petit cercle ma crainte, mon inquiétude! avec quel respect j'écoute ses décisions! » Et c'est justement dans ces réunions littéraires, loin du grand jour de la place publique, que l'éloquence s'effémine, se farde et devient la langue d'une coterie, au lieu d'être l'interprète d'un peuple, ou seulement l'expression sincère d'un cœur droit et d'un esprit juste!

La paresse ou l'indifférence des juges, la cupidité des *causidici*, le charlatanisme de quelques aventuriers, orateurs obscurs de procès de gouttières et de murs mitoyens, contribuent moins à la décadence de l'art que ces lectures à huis-clos et ces admirations gratuites. Les applaudissements payés d'un esclave, dans la basilique Julienne, ne coûtaient guère que trois deniers : ceux que Pline obtient de ses amis sont plus chers en réalité, car il ne les obtient qu'en flattant les travers d'esprit de ceux qui l'écoutent, en acceptant leurs avis et leurs exigences, en pliant la langue de Calvus et de Cicéron aux caprices de la rhétorique bâtarde des déclamateurs en crédit. S'il glisse une description dans un discours, s'il marie la poésie à la prose, « il faut bien donner, écrit-il, quelque chose au goût des jeunes gens, quand le sujet s'y prête *(sunt enim quædam adolescentium auribus danda)* (1). » Il faut offrir quelque antithèse imprévue, quelque sentence neuve et piquante, quelque récit agréable à ces imaginations en éveil : et l'admirateur éclairé de Démosthène, l'ami de Tacite et de Trajan achète par cette concession les suffrages de la jeunesse.

Le rang qu'il tenait au barreau, ses talents, son intégrité devaient mettre Pline au-dessus de pareils moyens. Il devait guider les jeunes gens, non les suivre. Il eût mieux servi les intérêts de sa gloire et ceux de l'art qu'il aimait, en retrempant l'éloquence aux sources vives de la liberté renaissante plutôt que de l'énerver et de l'affadir dans ces lectures de parade, qui rappelaient les lectures de Stace et sa confrérie poétique. Par ses qualités, comme par ses défauts, il n'en reste pas moins le chef de cette ingénieuse phalange d'orateurs et

(1) Plin. j. *Epist.* II, 5. « Quoties ad fastidium legentium deliciasque respicio, etc... »

d'hommes de lettres *(studiosi)* que vit éclore le règne de Trajan. Il a attaché son nom à des réformes utiles, à des mesures équitables (1); il a fait entendre aux sénateurs et aux centumvirs les accents d'une éloquence apprêtée sans doute et plus fleurie que vigoureuse (2), mais honnête, élevée, souvent pathétique. Génie souple, adroit, avisé; doué de plus de tendresse que de force et de distinction que de grandeur; écrivain aimable, châtié, spirituel et plus près de Quintilien que de Tacite, il est le seul avocat illustre qu'on puisse citer après Cicéron.

Th. FROMENT.

(1) C'est sur la plaidoirie de Pline le Jeune que le Sénat accorda pour la première fois aux accusés le droit de citer des témoins à décharge. « *Impetravimus rem nec lege comprehensam, nec satis usitatam, justam tamen.* » (*Epist.* V, 20.)

(2) V. Macrobe, *Saturnal.* V, I, 7. « Quatuor sunt genera dicendi : copiosum, in quo Cicero dominatur; breve, in quo Sallustius regnat; siccum, quod Frontoni adscribitur; *pingue et floridum in quo Plinius Secundus quondam*, et nunc noster Symmachus *luxuriatur*. »

INSCRIPTION DE TARSE

La stèle qui porte l'inscription suivante se trouve à Tarsous, dans la partie de la ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Tarse ; elle est encastrée dans le mur du Yéni-Hammam (Bain neuf), près de la mosquée Olou-Djami. Pendant son voyage en Cilicie, M. V. Langlois avait eu l'occasion de voir cette inscription, et il en avait donné, avec l'aide de M. Le Bas, une restitution très fautive due à l'incorrection de sa copie [1]. Le Bas publia de nouveau l'inscription, d'après une copie déjà plus complète de M. Gillet, consul de France à Tarsous [2]; c'est celle que reproduit, avec quelques réserves, M. Waddington dans le *Voyage archéologique* de Le Bas [3]. L'intérêt de ce document nous engage à en donner un texte plus exact, d'après une transcription faite par nous en 1876, qui rectifie sur plusieurs points les lectures adoptées par les précédents éditeurs.

.....ΟΝ...
..ΡΑΤΟΡΟΣ...
ΣΕΟΥ...
..ΕΥΣΕΒΟΥΣΕΥΤΥ...
ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑΝΗ...
ΝΗΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΗ...
ΤΑΡΣΟΣΗΠΡΟΤΗΚ...
ΚΑΙΚΑΛΛΙΣΤΗΜ...
ΤΩΝΓΕΠΑΡΧΕΙΩΝ...
ΙΣΑΥΡΙΑΣΛΥΚΑΟΝΙΑ...

(1) *Rapport sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la Petite Arménie*, p. 32. Cf. *Inscriptions de Cilicie*, n° 46.
(2) *Journal de l'Instruction publique*, avril 1854.
(3) Section XII, Cilicie, n° 1480.

ΘΕΖΟΜΕΝΗΚΑΙΒ̄ΝΕΩΚΟΡ...
ΜΟΝΗΤΕΤΕΙΜΗΜΕΝΗΔΗΜ.
ΟΥΡΓΙΑΙΣΤΕΚΑΙΚΙΛΙΚΑΡΧΙ...
ΕΠΑΡΧΙΚΩΝΚΑΙΕΛΕΥΘΕΡΩΚ..
ΝΟΒΟΥΛΙΩΚΑΙΕΤΕΡΑΙΣΠΛΕ.
ΣΤΑΙΣΚΑΙΜΕΓΙΣΤΑΙΣΚΑΙΕΞΑΙ
ΡΕΤΟΙΣΔΩΡΕΙΑΣ.

[Ὑπὲρ σωτηρίας κ. τ. λ....
..................[αὐτ-
οκ]ράτορος [Μ. Αὐρηλίου
Σεου[ήρου Ἀλεξάνδρου
.. Εὐσεβοῦς Εὐτυ[χοῦς Σεβαστοῦ
Ἀλεξανδριανὴ [Σεουηρια-
νὴ Ἀντωνεινιανὴ [Ἁδριανή,
Τάρσος, ἡ πρώτη Κ[ιλικίας
καὶ καλλίστη μ[ητρόπολις
τῶν γ ʹἐπαρχειῶν [Κιλικίας
Ἰσαυρίας Λυκαονία[ς, κα-
θεζομένη καὶ β ʹνεωκόρ[ος,
μόνη τετειμημένη δημ[ι-
ουργίαις τε καὶ Κιλικαρχ[είαις
ἐπαρχικῶν καὶ ἐλευθέρῳ κ[οι-
νοβουλίῳ καὶ ἑτέραις πλε[ί-
σταις καὶ μεγίσταις καὶ ἐξαι-
ρέτοις δωρεαῖς.

« [Pour le salut, la victoire, le maintien éternel] de l'empereur M. Aurélius Sévère Alexandre, pieux, heureux, auguste; l'Alexandrienne, la Sévérienne, l'Antoninienne, l'Hadrienne, Tarse, la première ville de la Cilicie, et la plus belle métropole des trois provinces de Cilicie, d'Isaurie, de Lycaonie, ville puissante, deux fois néocore, la seule honorée de la magistrature des démiurges et des cilicarques provinciaux, et de l'assemblée libre des délégués des villes, et de beaucoup d'autres faveurs très grandes et inestimables. »

Les lectures nouvelles que fournit notre copie sont les suivantes :

L. 2, αὐτοκ]ράτορος — Wadd. τοῦ κυρίου ἡμ]ετέρο[υ.
L. 7, πρώτη Κ[ιλικίας — Wadd. πρώτη [μεγίστη.
L. 11, β ʹνεωκόρος — Wadd. ἐνοικο[υμένη.
L. 14, ἐπαρχικῶν — Wadd. ὑπ]α[τ]ικῶν.

Les premières lignes contenaient la formule ordinaire de

ces dédicaces qui nous est connue par un grand nombre d'inscriptions : il est fort probable que les lettres ON, seules lisibles sur le marbre, appartenaient au mot διαμονῆς (ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης καὶ αἰωνίου διαμονῆς). La leçon αὐτοκράτορος est tout à fait conforme au libellé habituel des inscriptions en l'honneur des empereurs. Le nom de l'empereur Alexandre Sévère n'est pas douteux ; il est confirmé par l'épithète Ἀλεξανδριανή qui précède les titres du même genre pris par la ville de Tarse sous les autres empereurs, Septime Sévère, Caracalla, Hadrien (Cf. Waddington, *Voy. arch.*, commentaire du nº 1480).

L. 7-8. La restitution de M. Waddington, ἡ πρώτη [μεγίστη] καὶ καλλίστη, s'appuie sur des preuves très fortes empruntées à la comparaison des textes épigraphiques avec les médailles impériales de Tarse et d'Anazarbe. On lit en effet sur des monnaies les lettres A. M. K. qui paraissent faire allusion à ces trois épithètes, A signifiant πρώτη. Il serait difficile de proposer une autre interprétation, si la lettre K n'était encore fort apparente sur le marbre : il y a donc lieu, croyons-nous, de revenir à l'ancienne leçon Κιλικίας, émise par Le Bas comme une simple conjecture, et qui semble justifiée. On admettra d'ailleurs sans peine que la concordance entre les légendes des médailles et le libellé des inscriptions peut n'être pas absolue.

L. 8-10. Le titre de *métropole*, porté par la ville de Tarse depuis Auguste, est bien connu (1). Notre inscription prouve qu'elle se vantait d'être la métropole de trois provinces : la Cilicie, l'Isaurie et la Lycaonie. M. Waddington en conclut que, sous le règne de Septime Sévère, ces deux dernières provinces furent réunies administrativement à la Cilicie, qui acquit ainsi une grande importance. On sait d'autre part que la Cilicie, après avoir été, sous les premiers empereurs, gouvernée par un *procurator* dépendant du légat impérial de Syrie, était devenue, sous Vespasien, une province séparée avec un *legatus Aug. pro prætore* (2).

L. 11. « Il est possible, dit M. Waddington, que MONH soit une erreur de copiste pour MENH, et qu'il faille lire ἐνοικ[ου]-

(1) Dion Chrysost., *Orat.* XXXIV, p. 36, éd. Reiske ; Strabon, XIV, 5, 13 ; Ruinart, *Acta martyrum*, p. 458.
(2) Marquardt, *Handb. der röm. Ant. I. Staatsverwaltung*, p. 229.

μ[έ]νη. » A cette leçon, donnée d'ailleurs comme très douteuse, il convient de substituer celle de β' νεωκόρος; ici le témoignage de l'inscription est tout à fait d'accord avec celui des médailles de Tarse qui portent la légende ΔΙϹ ΝЄΩΚ. Le premier néocorat de Tarse remonte au règne d'Hadrien; Tarse s'est proclamée néocore pour la seconde fois sous celui de Commode, et à ce moment elle ajoute à ses titres l'épithète de *commodienne* (Mionnet, suppl. t. VII, p. 256 et suiv., n°s 393-394).

L. 12-14. La ville cilicienne se glorifie d'être seule honorée de la magistrature des démiurges et des cilicarques. On n'est pas fixé sur la nature précise des fonctions du démiurge, qui existaient dans plusieurs villes d'Asie-Mineure, à Anazarbe, à Perga, à Téos (1); elles avaient un caractère honorifique et étaient souvent occupées par de hauts personnages. Quant à la cilicarchie, c'était une fonction analogue à celle des asiarques, des pontarques, des bithyniarques, etc. (2); elle n'est guère onnue que par notre inscription, et par un passage des *Acta martyrum* où elle est clairement en rapport avec la célébration des jeux (3).

La leçon ἐπαρχικῶν est certaine et doit remplacer celle de ὑπ]α[τ]ικῶν qui n'avait que la valeur d'une hypothèse (4). Ce mot fait-il allusion à des personnages ayant exercé des magistratures romaines, et honorés par les Tarsiens du titre de démiurge et de cilicarque? Cela est peu probable; dans la langue officielle qui traduit du latin en grec les noms des fonctionnaires romains, ἐπαρχικός signifie *vir præfectorius* et désigne d'ordinaire les personnages ayant exercé la préfecture urbaine à Rome (5); or, les préfets de la ville n'étaient pas, à la

(1) Anazarbe : monnaie inédite. Wadd., *Voy. arch.*, n° 1480; Perga, *ibid.*, n° 1371; Téos, *ibid.*, n° 79. Cette magistrature se retrouve dans la Grèce propre.

(2) Les fonctions de l'asiarque ne sont pas rigoureusement définies; nous nous bornerons à rappeler les deux opinions émises sur cette question : M. Waddington admet que l'asiarque, distinct du grand-prêtre d'Asie, était chargé de l'organisation des jeux de la province d'Asie (*Voy. arch.*, n° 885. Cf. Perrot, *Mém. d'archéologie*); M. Marquardt assimile ses fonctions à celles du grand-prêtre d'Asie (*Ephem. epigraphica*, I, p. 208-212).

(3) « ... ὁ ἀνοσιώτατος Μάξιμος μετακαλεσάμενος Τερεντιανὸν τὸν Κιλικάρχην, ... ἐκέλευσεν τὴν ἑξῆς πάνδημον θέαν ἐπιτελεῖν τῶν κυνηγίων τῇ πόλει. » Ruinart, *Acta martyr. sincera*, p. 487, éd. de 1689.

(4) Les copies de M. Langlois et de M. Gillet donnaient ΕΣΤΑΡΧΙΚΩΝ.

(5) *Fastes des provinces asiatiques*, 127 : Valerius Asiaticus, qualifié d'ἔπαρχος Ῥώμης. Cf. 148.

date de notre inscription, investis de gouvernements provinciaux. Il faut entendre ce mot dans le sens de *provinciaux*(1) et se reporter à ce que Strabon dit de la ville de Tralles : à savoir que, dans la province, certains personnages étaient considérés comme les premiers des provinciaux : ἀεί τινες ἐξ αὐτῆς εἰσὶν οἱ πρωτεύοντες κατὰ τὴν ἐπαρχίαν (XIV, I, 42, p. 649). D'autre part, dans une inscription des côtes de la mer Noire, Aulus Cæcilius Proculus, qui a été pontarque et lesbarque (fonctions analogues à celle du cilicarque), est désigné également comme le premier de sa province : πρωτεύοντα τῶν ἐπαρχειῶν (Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 168). On est donc amené à croire que Tarse, comme d'autres villes asiatiques, conférait ces magistratures aux représentants des grandes familles provinciales.

La fin de l'inscription rappelle l'existence du κοινοβούλιον de Tarse : c'était l'assemblée des délégués de la province.

MAX. COLLIGNON.

(1) Cf. Plutarque, Cic., c. 36 : « δείπνων δὲ τοὺς ἐπαρχικοὺς ἀνῆκεν. » Une inscription d'Athènes, où se trouve ce mot, est trop incomplète pour en faire connaître le sens. (C. I. G., I, p. 428-31.)

LES
ORIGINES DE LA FÉODALITÉ EN BOHÊME

Le servage n'a été aboli en Bohême qu'en 1848, et plus d'une loi rappelle maintenant encore les privilèges qu'ont longtemps conservés dans ce royaume les seigneurs féodaux [1]. A quelle époque, sous quelles influences, à la suite de quelles transformations, lentes ou rapides, pacifiques ou violentes, se sont établies dans ce pays les institutions féodales? Comment les paysans sont-ils devenus, de libres propriétaires, tenanciers plus ou moins dépendants, puis serfs taillables et corvéables à merci? Les écrivains qui se sont occupés de ces questions sont unanimes sur un point : le servage et la féodalité sont d'origine relativement récente en Bohême. Vers la fin du XIIe siècle, un très grand changement s'accomplit dans la condition juridique et économique des paysans, et l'oppression, — fort lourde, bien qu'elle ne soit pas toujours encore reconnue par la loi, — sous laquelle ils sont désormais courbés, est la conséquence toute naturelle d'une révolution [2] qui forme une des grandes époques de l'histoire tchèque et a pour résultats les rapides progrès et le long triomphe de la noblesse féodale. Mais comment cette révolution s'est-elle préparée et accomplie? Quelles résistances a-t-elle soulevées? Quelles ont été les causes et les conditions du succès définitif? — Autant de points qui restent encore fort obscurs et fort discutés. La difficulté particulière qui s'attache toujours à l'histoire des institutions est encore accrue ici par la rareté des documents, au moins pour la période primitive, et quel-

(1) Dans la diète de Prague qui compte 236 membres, les grands propriétaires, au nombre de 550 environ, sont représentés par 70 députés.

(2) Cette révolution est ordinairement désignée sous le nom de *Ruine de l'ancienne constitution des jupy*.

quefois aussi par l'ardeur des passions politiques et nationales, si naturelles dans ces contrées où le passé est encore étroitement uni au présent et si violentes que les consciences les plus droites et les esprits les plus sûrs ne parviennent pas toujours à se soustraire à leur action. Les écrivains allemands, par exemple, sont-ils toujours assez en garde contre les illusions d'un orgueilleux patriotisme quand ils nous retracent la bienfaisante influence exercée sur les peuples limitrophes par la race germanique, et est-il bien sûr que ce soit toujours la liberté qui ait profité en Bohême de l'arrivée des colons étrangers? Les savants tchèques, d'autre part, n'ont-ils pas cédé quelquefois plus qu'il ne convenait au désir de réfuter les aventureuses théories de leurs voisins, en traçant de la condition du peuple bohême un tableau par trop idyllique (1)? — Parmi les écrivains bohêmes eux-mêmes bien des divergences se sont produites, que ne suffisent pas toujours à expliquer des causes purement scientifiques. M. Palacky (2), dont l'austère impartialité est en général si scrupuleuse qu'on a pu l'accuser d'injustice pour les siens, s'est peut-être laissé dominer malgré lui sur ce point particulier par les affections et les souvenirs si honorables qui l'attachaient à la noblesse. M. Schulze, au contraire, dans les articles pleins de verve et de passion qu'il a publiés dans la *Osviéta* (3), a fait œuvre de démocrate convaincu et de publiciste éloquent bien plus que d'érudit. Malgré tout cependant, peu à peu la lumière se fait, d'importants ouvrages ont été publiés, de nombreux documents découverts et édités, et, si bien des points restent encore obscurs, s'il n'est pas toujours possible de suivre année par année les progrès de la longue évolution qui a fait de la confédération patriarcale de Tchech le royaume féodal de Charles Ier (4), on peut essayer d'en déterminer au moins avec quelque précision les causes réelles, les périodes principales et les conséquences importantes.

(1) V. par exemple Vocel, *O starotcheskem dieditskem pravu* (le Droit d'héritage chez les anciens Tchèques), dans les *Abhandlungen der k. böhm. Gesellschaft der Wissenschaften*, 5e suite, IIe vol., 1860-1861.

(2) *Diejiny tcheské* (Histoire bohême); comp. dans les *Gedenkblätter* (Prague, 1874), les articles: *Zur Gesch. der Unterthänigkeit und Leibeigenschaft in Böhmen*; — et *Zur Gesch. der Criminalgerichtbarkeit in Böhmen*.

(3) Première année (Prague, 1871).

(4) L'empereur Charles IV de Luxembourg, en Bohême Charles Ier.

I

LES INSTITUTIONS PRIMITIVES

« Les Slaves, dit Abou-Obéid-Al-Bekri, sont un peuple si puissant et si terrible que, s'ils n'étaient pas divisés en une multitude de tribus et de familles, personne au monde ne pourrait leur résister (1). » L'histoire des Slaves semble n'être souvent que le commentaire des paroles de l'écrivain arabe, et leur esprit de division, leur tendance au morcellement, leur impuissance à se réunir dans une pensée commune, non seulement de conquête et de domination, mais même de défense et de résistance, a été la principale cause de leurs cruelles souffrances et des longs succès de leurs adversaires (2). Cette disposition à l'émiettement, cette haine de toute autorité centrale n'étaient chez eux que la conséquence et l'exagération d'un amour de la liberté trop ardent pour se résigner aux concessions même les plus nécessaires (3). Aucun danger ne leur paraissait assez redoutable pour mériter qu'ils fissent le sacrifice de quelques parcelles de leur indépendance locale, aucune lutte trop difficile pour ne pas être préférée à une semblable abdication. De tous les traits du caractère slave, aucun n'a frappé plus vivement les chroniqueurs : qu'il s'agisse des tribus de l'Oder ou de celles du Danube, des bandes qui

(1) Cité par Makuchev, *Skazaniia inostrantsev o bytiî i nravach Slavjan* (Témoignages des écrivains étrangers sur la vie et les coutumes des Slaves); Saint-Pétersbourg, 1861, p. 145. L'ouvrage d'Al-Bekri, *le Livre des voyages et des pays*, repose en grande partie sur les récits d'Ibrahim Ibn-Jakub qui, dans la deuxième moitié du xe siècle, parcourut la Bohême, la Pologne et les royaumes polabes. C'est donc une source fort importante. Cp. Jiretchek, *Zpravy Arabuv o strjédovieku slovanskem* (les Documents arabes sur le moyen âge slave), dans le *Tchasopis tcheského Musea* (Journal du Musée bohême), 1878, p. 509-526.

(2) Cet esprit de division est constaté par presque tous les écrivains qui se sont occupés des Slaves. « Les Slaves, dit Massudi, se divisaient en un grand nombre de familles déchirées par des querelles intestines et ayant chacune leur prince. » (Makuchev, p. 145.) « Parmi eux, dit Maurice, règne une division perpétuelle... Comme ils ont beaucoup de princes et que ces princes sont divisés entre eux, il est utile d'en attirer quelques-uns de son côté. » (*Strateg.* XI, 5.) Comp. Leo, *Tactica*, XVIII, 99. Une expérience plus de dix fois séculaire n'a pas toujours triomphé de ces funestes tendances qui sont encore un des principaux obstacles à l'affranchissement et au progrès de ces peuples. (V. l'*Histoire des littératures slaves* de Pypine, trad. française; Paris, 1881.)

(3) « Les Abotrites méprisent toute misère quand il s'agit de leur chère liberté. » (Vidukind, *Res gestæ Saxonicæ*, II, 20.) Et un peu plus loin : « Transeunt sane dies plurimi, his (Saxonibus) pro victoria et pro magno latoque imperio, illis (Slavis) pro libertate ac ultima servitute varie certantibus. » On lit dans une charte de 1136, publiée par Hormayr, dans les *Wiener Jahrbücher der Literatur*, vol. XXXIX, p. 37 : « Quædam mulier, Gothelindis nomine, cum esset libera, sicut Sclavi solent esse. »

ravagent l'empire byzantin ou de celles que menace l'ambition des empereurs Carolingiens, les témoignages sont unanimes. « Ces peuples, dit Procope, le plus ancien de tous les écrivains qui nous donnent quelques renseignements sur les coutumes et les institutions slaves, ne sont pas soumis à un seul homme, mais depuis les temps les plus anciens vivent en démocratie (1). » « Les Antes et les Slaves, dit Maurice, sont des peuples libres, et ils ne supportent ni l'esclavage ni l'autorité royale (2). » D'après Tietmar, les divers groupes que l'on comprend sous le nom de Lutices ne sont pas soumis à un seul maître (3), et suivant Bohuchval, les Lèches ne reconnaissent pas au-dessus d'eux le pouvoir d'un roi, mais se regardent comme des frères, issus d'un même père (4).

Cette ivresse de liberté est naturelle à la jeunesse des peuples, et l'on pourrait relever chez les chroniqueurs qui ont parlé des tribus germaniques bien des traits analogues. Mais ce qui distingue nettement les Slaves de leurs voisins, c'est que, s'il n'y a chez eux ni esclaves ni maîtres, ni serfs ni seigneurs (5), ni rois ni sujets, ils ne sont pas moins éloignés peut-être cependant de la liberté telle que nous la comprenons aujourd'hui que d'une conception autoritaire de l'État. Cristallisés, suivant l'expression de M. Krek (6), en une multitude de petites monades, qui ne sont que des familles plus ou moins étendues, ils forment une série de petites associations communistes qui, au moment de leur plus complet développement, ne sont pas moins exclusives de toute indépendance individuelle que de toute organisation nationale. Ces institutions primitives se sont maintenues, plus ou moins modifiées, chez divers groupes slaves, et les renseignements que nous fournissent les textes et les travaux philologiques ont pu ainsi être complétés et éclairés d'une

(1) Procope, *De Bello Gothico* libri IV. III, c. 14. (Ἐν δημοκρατίᾳ ἐκ παλαιοῦ βιοτεύουσι.)

(2) Maurice, *Strateg.* XI, 5. Tout le passage de Maurice est d'ailleurs des plus curieux. Cp. aussi Const. Porphyr., *De adm. imper.*, c. 29.

(3) *Tietmari Chronicon*, VI. 18. — Cp. sur cette chronique l'intéressante étude de Fortinski, *Titmar Merseburgskij i jego chronika*; Saint-Pétersbourg, 1872.

(4) *Chron. ap. Sommersberg*, II, 20.

(5) Il n'y a pas de mot commun à toutes les langues slaves pour traduire *servage* et *esclavage*: les Slaves étaient donc déjà séparés quand ils ont eu besoin de ces mots.

(6) Krek, *Einleitung in die slavische Literaturgeschichte*; Graz, 1874, p. 46. Ce livre est un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés sur la plus ancienne période de l'histoire des Slaves.

lumière toute nouvelle par les découvertes de l'ethnographie contemporaine (1).

Au commencement du siècle, l'attention des historiens et des économistes fut attirée par les travaux de Stefanovitj Karadjitj (2) sur les *Communions familiales (Zadrugy, Hauscommunionen)* des Serbo-Croates. Quelque temps plus tard, parurent les études du baron de Haxthausen sur les communes russes (3); les Slaves se plurent aussitôt à voir dans cette organisation particulière de la propriété et de la famille qu'ils retrouvaient chez des peuples si éloignés et si différents la formule même de leur civilisation originale, conservée à travers les âges et les révolutions chez les groupes de leur race les moins altérés par les influences étrangères : leur orgueil national y découvrit bientôt même le gage de l'influence prépondérante qu'ils rêvaient, et comme la condition de la rénovation de l'humanité tout entière. — On a découvert aux deux extrémités du monde, dans l'Inde, au Mexique, à Java, des institutions analogues au mir russe et à la zadruga serbe (4); peut-être sont-elles

(1) Au moment de la grande invasion, lorsque les Slaves occupent les territoires qui sont depuis restés en grande partie en leur possession, ils étaient séparés depuis trop peu de temps encore pour ne pas être restés fort semblables les uns aux autres. Maurice et Léon, qui écrivent beaucoup plus tard cependant, nous disent qu'ils ont les mêmes coutumes et les mêmes mœurs (*Strateg.* XI, 5; *Tactica,* XVIII, 99). Il est donc permis de compléter les uns par les autres les divers écrivains qui nous ont parlé des Slaves, même quand ils n'ont pas en vue les mêmes peuples, et d'appliquer par exemple aux tribus de l'Elbe ce que les écrivains Byzantins nous disent des tribus du Danube.

(2) Vuk Stefanovitj Karadjitj, *Serbisch-deutsch-lateinisches Wörterburch (Srbski rjetchnik);* Vienne, 1818. — Ouvrage de premier ordre et indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire et de l'ethnographie slaves.

(3) *Studien über die innern Zustände, das Volksleben und insbesondere die ländlichen Einrichtungen Russlands* (1847).

(4) V. Emile de Laveleye, *De la Propriété et de ses formes primitives.* Les rectifications qui ont été présentées sur quelques points (sur la propriété à Sparte, par exemple, par M. Fustel de Coulanges, *Académie des Sciences morales et politiques,* 1880), n'infirment en rien la thèse générale. On retrouve des communautés agricoles en Égypte, en Chine, au Pérou, et en Russie chez des peuples qui ne sont pas slaves, les Tchouvaches, les Mordves, les Tchérémisses, les Samoyèdes (Anat. Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars et les Russes,* p. 462). — D'autre part, la zadruga serbo-croate actuelle est certainement déjà très différente de l'ancienne *association familiale* slave. Un village ainsi n'est pas constitué par une seule *Communion,* une seule *gens,* mais se compose d'un nombre plus ou moins grand de zadrugy. Les membres de ces diverses zadrugy ne sont pas toujours de même sang, des étrangers se réunissent, mettent leurs biens et leurs forces en commun, se choisissent un chef. (Dans la loi votée par la diète d'Agram le 7 mai 1850, § 32 : « Sont considérées comme membres d'une zadruga toutes les personnes qui sont inscrites dans la famille et ne sont pas domestiques, que ces personnes soient parentes ou acceptées dans la Communion. ») — Quant au mir russe, les différences sont bien plus profondes, si grandes même que c'est une question de savoir s'il est bien réellement un souvenir plus ou moins altéré des institutions primitives ou s'il n'est pas plutôt, comme beaucoup d'écrivains l'admettent aujourd'hui avec M. Tchitchérine, d'origine toute moderne, s'il n'a pas été créé de toutes pièces par l'autorité centrale.

propres à certaine période de la civilisation, marquent-elles une étape qu'ont franchie toutes les nations avant d'arriver à la propriété individuelle. Mais, dans tous les cas, nulle part en Europe ces institutions n'ont exercé sur la vie morale et matérielle du peuple une influence aussi profonde et aussi visible que chez les Slaves, et il est impossible de comprendre quelque chose à leur histoire politique et économique si l'on n'a sans cesse présent à l'esprit le point d'où ils sont partis.

On appelle *zadrugy* les communautés de villages qui existent encore aujourd'hui chez les Serbo-Croates [1], mais ce nom ne paraît pas avoir été déjà usité chez les anciens Slaves. Tous les membres d'une même famille n'habitaient pas toujours sous le même toit : ils aimaient à se construire, à une assez

(Tchitchérine, *Opyty po istorii russkago prava : obzor istoritcheskago razvitiia selskoï obchtchiny v Rossii.* — Essais sur l'histoire du droit russe : tableau du développement historique des communautés de village en Russie ; Moscou, 1858.) — Il y a dans cette affirmation cependant, si je ne me trompe, un peu d'exagération, et je me rallierais plus volontiers à l'opinion de M. Kalousek qui a résumé la question dans un article remarquable : « Nous pouvons admettre pour le moment, dit-il, comme une vérité démontrée, d'une part, que la constitution actuelle des communes véliko-russes dans la très grande majorité des villages ne remonte qu'au siècle dernier, mais, d'autre part, que ces institutions nouvelles sont rattachées par un lien, faible peut-être, mais ininterrompu, à des coutumes rurales analogues qui remontent aux temps primitifs et dont nous commençons assez clairement à reconnaître l'existence dès le XIe siècle. » (*O zrjízení a purodu obce velikoruske*, dans le *Journal du Musée bohême*, 1880, p. 533.)

(1) Dans toute la Slavonie et dans les Confins militaires, il n'est pas rare de voir une maison compter soixante membres ou plus ; il est plus rare que le chiffre dépasse cent, il est au contraire tout à fait ordinaire que trente, quarante, cinquante personnes vivent ensemble. (Csaplowics, *Slawonien und zum Theil Kroatien ;* Pest, 1819, p. 105.) Vuk Stefanovitj Karadjitj trouva dans le village de Ritchani une association composée de soixante-deux personnes, parmi lesquelles deux veuves et vingt-six époux. Chose curieuse, ces communautés se sont introduites chez les Magyars et la *Baranya* hongroise n'est pas autre que la zadruga serbe. Ces associations n'ont été réglées par la loi en Serbie qu'en 1844 ; elle les a reconnues comme une coutume nationale qui remonte à la plus haute antiquité et elle leur a donné une consécration officielle sans chercher en rien à en modifier le caractère. La zadruga est absolument indépendante dans les limites de la loi et l'État ne peut intervenir sous aucun prétexte dans ses affaires intérieures ; le chef ou stariechina est élu librement par tous les hommes majeurs et mariés : on choisit ordinairement le plus sage et le plus habile, sans qu'il y ait aucune condition d'âge. Il exerce sur tous les membres de l'association un pouvoir discrétionnaire, distribue le travail et répartit les produits ; mais pour aliéner une partie de la propriété commune, pour conclure un emprunt ou accepter quelque traité onéreux, il lui faut consulter l'assemblée générale et obtenir son consentement. Chez les peuples slaves chez lesquels a prévalu la propriété individuelle, l'ancien système s'est cependant maintenu fort longtemps. Chez les Tchèques, au Xe siècle, les fils d'un puissant seigneur, les Slavnik, conservent indivis le domaine de leur père. Kochan nous apparaît comme le staroste (senior) de la nombreuse famille des Vrchevitce. J'aurai plus loin l'occasion de revenir sur ces faits et de montrer combien ces souvenirs retardèrent le triomphe du système féodal. Chez beaucoup de familles nobles, le titre de directeur général, chef de famille (vladarj), se conserve fort longtemps, (jusqu'à aujourd'hui chez les Schwarzenberg, les Tchernin, les Lobkovitz, etc.) Cp. Herm. Jiretchek, *Das Recht in Böhmen und Mähren,* ersten Bandes, erste Abtheilung ; Prague, 1865, p. 48.

grande distance quelquefois les unes des autres, des cabanes en bois qu'ils cachaient dans les forêts ou au milieu des marais (1). Ils n'avaient cependant ni propriété particulière ni exploitation séparée : ils restaient les simples membres d'une association dans laquelle ils étaient entrés par la naissance et d'où ils ne pouvaient sortir qu'en renonçant à tous les avantages auxquels ils avaient droit (2). La direction générale avait appartenu tout d'abord probablement au fondateur de l'association, au père; mais, à mesure que la famille s'était élargie, le souvenir des droits naturels s'était affaibli : dans certains cas, les intérêts généraux avaient été compromis ou lésés par un administrateur fatigué ou incapable. Le chef de la communauté s'appelait encore l'*ancien* (le *staroste*), ou même le *père (ot, batïa)* (3); l'âge, cependant, la naissance, n'étaient plus des titres suffisants : les membres de l'association désignaient eux-mêmes leur chef (4). Il n'y avait pas toujours certainement une élection véritable, c'était souvent une simple formalité, la reconnais-

(1) Les Slaves, dit Procope, vivent dans de misérables cabanes disséminées à de grandes distances. *De Bello Goth.* III, 14, et Jornandès, c. 5 : « Hi paludes sylvasque pro civitatibus habent » Cp. Maurice, *loc. cit.* Ces maisons étaient ordinairement entourées de haies, qui formaient une première ligne de défense, et pourvue de deux issues pour échapper à l'ennemi. Les villages croates avec leurs maisons isolées, perdues dans les bois ou se dissimulant derrière un repli de terrain, donnent encore une idée très exacte de ce que devaient être les villages slaves à cette époque.

(2) Il est facile de comprendre quel développement prit, grâce à cette organisation, la vie familiale. Aucun des peuples ariens peut-être n'a un vocabulaire aussi précis et aussi riche que celui des Slaves pour désigner les divers degrés de parenté. De nos jours encore, les divers dialectes slaves distinguent avec une rigueur singulière toutes les nuances de parenté ou d'alliance; là où quelques mots manquent, ils se sont perdus à une époque toute récente et sous des influences étrangères. Cons. un important travail de M. Lavrovski, le *Sens étymologique des mots qui servent à exprimer la parenté chez les Slaves*, publié dans le Supplément du XIIe volume des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 1867.

(3) Les noms qui servent à désigner le chef de famille sont très nombreux : *ot, batïa, starosta, hospoda, vojevoda, vladyka, jupan, lech, kmet, knenz.* — La famille elle-même se nomme : *rod, dieti, plemié, chlechta, voïska, plouk, tchelied, jupa.* Jiretchek, *Das Recht in Böhmen und Mähren*, p. 30.

(4) Quand le père devient vieux, dit Vuk Karadjitj, il transmet la dignité de staroste au plus intelligent de ses fils, ou à son frère, ou à un de ses neveux, sans tenir aucun compte de l'âge. S'il arrive que quelque staroste ne dirige pas bien les affaires, les parents en élisent un autre à sa place. (*Srbski rietchnik*, p. 192.) L'auteur inconnu de la poésie célèbre connue sous le nom de *Jugement de Libucha* (qui nous a été conservée dans un manuscrit du IXe siècle), est plus précis encore : Le père gouverne sa gens *(tcheliedi)*, et si le père de la gens meurt, ses enfants possèdent ses biens en commun, en élisant dans la gens un chef *(vladyka)* qui va à la diète avec les kmètes, les lèches et les vladyques. — Je n'ignore pas les discussions qu'a soulevées la question de l'authenticité du manuscrit de Zelena Hora *(Jugement de Libucha)*; les raisons présentées en faveur de l'authenticité par MM. Palacky, Chafarjik, Herm. Jiretchek, Tomek, etc., me paraissent cependant décisives : aussi, malgré les récents efforts de M. Chembéra, qui a essayé de rouvrir le débat, la question me paraît tranchée et je crois qu'on peut se servir sans inquiétude de ce document.

sance d'un chef qu'imposaient, que recommandaient tout au moins son âge, ses services ou ses liens de parenté avec l'ancien administrateur; cela suffisait pourtant pour donner à la société tout entière un caractère égalitaire et démocratique tout à fait remarquable. Les pouvoirs du staroste étaient fort étendus : il marquait à chacun sa tâche, dirigeait et surveillait les travaux, distribuait à tous les vivres et les vêtements, protégeait les faibles, représentait l'association vis-à-vis des associations étrangères [1]; mais la nature de son autorité était à elle seule une garantie suffisante contre toute tentative d'oppression. Le chef n'était pas un père dont la volonté absolue inspire un respect craintif à des enfants ou à des esclaves : c'était le délégué de citoyens égaux entre eux, choisi par leur libre volonté, agissant sous leur contrôle, et dont l'autorité, volontairement acceptée, cessait du jour où elle menaçait de devenir despotique ou dangereuse [2]. A ce point de vue, il n'est pas complètement juste de dire, comme beaucoup d'historiens, que la famille slave était fondée sur le principe patriarcal [3]. Dans la forme patriarcale de la société, dit très justement Utiechenovitch, le père, le patriarche domine : les autres, les femmes, les enfants, ont des devoirs mais aucun droit. Il en est tout autrement chez les Slaves du Sud [4]. Le principe de la zadruga, c'est l'égalité absolue de tous ses

(1) Le stariechina, dit Vuk Karadjitj, administre toute la fortune de la famille, il commande aux hommes et aux garçons ce qu'ils ont à faire; d'accord avec ses compagnons, il vend ce qu'il y a à vendre et achète ce qui est nécessaire, garde l'argent, veille à ce que les impôts et les charges publiques soient acquittés. Il commence et termine la prière. Si des hôtes ou des étrangers viennent dans la maison, il leur donne l'hospitalité et est seul à leur parler. *(Loc. cit.)*

(2) Cp. la patente impériale du 7 mai 1850 relative à l'organisation des Confins militaires :

§ 31. La vie patriarcale est reconnue coutume nationale et placée sous la protection de la loi.

§ 33. En général, le membre le plus âgé de la communauté, s'il est capable et libre, remplit les fonctions de père de famille, et il a en cette qualité à maintenir la paix, l'ordre, l'union, la religion et les bonnes mœurs; il administre la fortune de la maison. Sa femme ou une autre femme est la mère de famille. — Il doit être élu par la famille.

§ 35. Les membres de la communauté ont le droit de demander compte au père de l'administration de la fortune commune et de nommer un délégué choisi parmi eux cogardien des provisions et de la caisse.

§ 36. Dans toute vente, achat... et en général dans toute affaire importante qui intéresse la famille tout entière ou la fortune commune, le père de famille doit prouver qu'il a consulté tous les membres de la famille âgés de plus de dix-huit ans et qu'il a obtenu l'approbation de la majorité.

(3) V. par ex. Rambaud, dans son *Histoire de Russie*, si remarquable d'ailleurs.

(4) Ce que dit Utiechenovitch des Slaves du Sud s'applique également aux anciens Slaves. — *Die Hauscommunion der Südslaven*, p. 27.

membres qui ont les mêmes droits à la possession et à la jouissance des biens communs et qui se soumettent par raison, et sous des conditions déterminées, au chef qu'ils choisissent eux-mêmes.

Les Slaves n'avaient pas, comme les Celtes ou les Germains, de caste sacerdotale (1); le chef de la zadruga était le représentant de l'association devant les dieux comme devant les associations voisines : c'était lui qui accomplissait les rites religieux et offrait les sacrifices (2). Mais, à l'origine, le culte était des plus simples : pas de temple, pas de cérémonie mystérieuse, rien ne donnait à l'homme qui était l'interprète de ses associés auprès des puissances célestes une consécration qui l'aurait élevé au-dessus d'eux. Les dieux que l'on invoquait n'étaient le plus souvent d'ailleurs que les ancêtres de la famille qui devaient écouter avec la même faveur chacun de leurs descendants (3). Peu à peu cependant les croyances perdirent quelque chose de leur simplicité primitive, les dieux s'éloignèrent des hommes, et une sorte de vénération craintive finit par s'attacher aux chefs qui connaissaient les anciennes formules et savaient mériter la protection divine. Ce fut là sans doute une des causes les plus profondes de l'influence

(1) V. Krek, *Einleitung*, p. 113; Vocel, *Pravěk země tcheské* (Les Origines de la Bohème); Prague, 1868, p. 369. La première mention que l'on trouve de prêtres slaves est dans Tietmar (VI, 17) : « Ministri sunt specialiter ab indigenis constituti. » Depuis, les chroniqueurs allemands parlent assez souvent de ces prêtres qui finissent par jouer un certain rôle politique. Mais leurs renseignements ne s'appliquent qu'aux Slaves de la Germanie septentrionale qui refusèrent toujours d'accepter le christianisme et chez lesquels la religion nationale prit un développement qu'elle ne reçut jamais chez les autres groupes convertis très rapidement. Sur le paganisme slave, cp. Rambaud, *la Russie épique*, p. 215 et *passim*. V. un travail fort important de Joseph Jiretchek, *Studia z oboru mythologie tcheské*, dans le *Journal du Musée boh.*, 1863, p. 262.

(2) Chodakowski, *O Slawianszczyznie przed chrzescianstwem* (Les Slaves avant le Christianisme); Cracovie, 1835. Nous en avons une preuve très curieuse dans le Poème de Tchestmir *(Manuscrit de Kralové dvor)*. Tchestmir commande l'armée réunie contre Vlaslav : il offre un sacrifice aux dieux, mais seulement au nom de la famille dont il est le staroste, non au nom de la tribu tout entière qu'il n'a pas qualité pour représenter. La tribu a pour chef Vojmir, en ce moment retenu par les ennemis; lorsqu'il est délivré, avant de commencer le combat, il sacrifie aux dieux. Chez certains peuples slaves, les mots de *kniez* et de *vladyka* qui s'appliquaient à l'origine aux chefs des familles, ont pris, lors de l'introduction du christianisme, le sens de *prêtre* ou d'*évêque*. Divers usages rappellent encore chez les Serbo-Croates le rôle religieux qui revenait jadis aux directeurs de la zadruga. Cp. Vocel, p. 341.

(3) Cosmas nous raconte que de son temps les Tchèques païens sculptaient des idoles qu'ils invoquaient ensuite *(idola surda et muta, quæ ipse fecit, rogat ut domum suam et se ipsum regant)*. Chaque membre de la communauté pouvait donc s'adresser directement aux dieux, sans intermédiaire, sans consécration particulière. Dans chaque maison, il y avait les images des aïeux que remplacèrent, depuis le triomphe du christianisme, les images des saints, les icones.

qu'acquirent certaines familles et qui, s'accroissant de génération en génération, finit par transformer complètement la constitution politique et sociale.

Les études philologiques ont prouvé qu'il s'était développé de bonne heure chez les Slaves une certaine industrie (1); ils restèrent fort longtemps encore cependant un peuple agricole (2). Laborieux, acceptant courageusement la guerre, mais préférant devoir leur nourriture au travail plutôt qu'au pillage, doués d'un sens très vif pour toutes les poésies de la nature, durs à la souffrance et à la peine, établis sur un des sols les plus riches de l'Europe, ils étaient dès lors ce qu'ils sont encore aujourd'hui, ces admirables colons que n'arrêtent ni les catastrophes ni les conquêtes et qui ont fini par peupler les immenses plaines de la Russie. Cet attachement à la glèbe n'a pas été sans action sur leur caractère; ils ont eu à toutes les époques les qualités du paysan, la patience, la résignation, le culte des anciens usages, l'esprit de conservation, grâce auquel nous retrouvons chez eux des institutions disparues depuis des siècles chez les autres peuples. A cette époque, la fortune de chaque famille, de chaque zadruga, se composait du sol qu'elle cultivait, c'était sa diédina (3), sa propriété. La terre en effet n'appartenait ni au staroste qui n'en était que l'administrateur, ni même à ceux des membres de la famille qui l'exploitaient à un moment donné et qui n'en étaient que les usufruitiers, mais à la famille même, à ses représentants futurs comme à ses membres vivants (4). La diédina est donc

(1) Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 36. Voir surtout deux chapitres fort intéressants de Vocel, *Pravek*, IV et XI.

(2) Parmi les industries particulièrement en honneur chez les Slaves, Constantin Porphyrogénète signale la culture des céréales et de la vigne (*De admin. imp.* 30). Chez les Radimitches et les Viatitches que Nestor nous représente comme vivant dans un grand état de barbarie, l'agriculture était en honneur. Cp. Chafarjik, Slovanské Starojitnosti (*les Antiquités slaves*, II, p. 21). M. Roesler est d'une opinion absolument opposée: il y avait encore chez eux peu d'agriculture (*Ueber den Zeitpunkt der slawischen Ansiedlung an der unteren Donau*, dans les *Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissensch.*; Vienne, 1873, p. 81); mais les raisons qu'il présente ne suffisent pas à ébranler les témoignages si précis des chroniqueurs.

(3) La *diédina* (*hereditates*), c'est la fortune immobilière, par opposition à *jmiéni* (*bona, facultates*), qui comprend les céréales, provisions, etc. (*zboji*) et les troupeaux (*statek*).

(4) On retrouve dans le droit écrit ou les coutumes des diverses nations slaves des souvenirs évidents de cette ancienne constitution de la propriété. Cp. pour la Russie, la *Pravda Ruskaïa* a. 1016 et 1282 (Kucharski, *Antiq. monumenta juris slovenici*, Varsovie 1838), et pour la Pologne, le statut de Vislica (XIVe siècle). Au XVIIIe siècle encore, le possesseur d'un bien noble en Pologne n'en disposait pas librement; s'il voulait le vendre ou l'échanger, il devait demander le consentement de ses fils et de tous ses

indivisible et inaliénable, celui qui sort de l'association n'a droit qu'à une compensation qui ne consiste jamais qu'en biens mobiliers, à une dot qui équivaut à la part d'usufruit qu'il abandonne. Une pareille conception exclut toute idée d'héritage; le mot même n'existe pas chez les Slaves : diédina, qui prendra plus tard en Bohême le sens de succession, ne signifie pas autre chose à l'origine que propriété (1). Dans les documents latins des XIe et XIIe siècles, *heredes* signifie encore propriétaires de biens-fonds.

La conséquence naturelle d'un pareil régime, c'est une égalité absolue : il n'y a ni riches ni pauvres, ni patrons ni salariés. Chacun doit son travail à la communauté et a un droit égal aux bénéfices. L'association nourrit ses vieillards, ses malades, et ne rejette que ceux qui refusent de se soumettre aux ordres du chef ou d'accomplir leur tâche (2). Les femmes ont leur part d'influence comme leur part de labeur (3); les enfants deviennent, dès que leur âge le permet, les membres

parents. « Pater sine voluntate filiorum suorum aliquid donare non possit, » dit le droit de Raguse (Bogisitj, dans les *Rad. jugoslav. Akad.* V, p. 130; Agram, 1868). Pendant longtemps la loi interdit au père, non seulement d'aliéner son bien, mais même d'en disposer par testament : « Immobilia... bona, tam hereditaria quam oppignorata, ... testamentali ordinationi subjecta minime esse debent. » (Statut du roi Sigismond I, 1510.) Cp. le Code d'Étienne Duchan, art. 31. Dans les cas où la propriété familiale peut être vendue, on réserve aux parents et aux voisins un privilège pour l'achat (Droit Monténégrin, § 45 et 46.)

(1) Comparer un travail de Vocel très intéressant, bien que les conclusions me paraissent quelquefois un peu exagérées : *O starotcheskem dieditskem pravu* (le Droit d'héritage chez les anciens Tchèques), dans les *Abhandl. der böhm. Gesellsch. der Wissensch.*; Prague, 1861, p. 473-529.

(2) *Chudy*, qui signifie de nos jours pauvre, a d'abord le sens de mauvais, méchant; *lichy*, méchant, pervers, est celui que la zadruga repousse *(lichiti, verlassen, derelinquere)*; le mauvais fils *(zly syn)* devient le malfaiteur, *zlosin* (Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 28 et 47). Même dans ceux des pays slaves où la propriété individuelle est depuis longtemps la seule en usage, certaines coutumes rappellent la communauté primitive : chez les Vlaques de Moravie, dans quelques districts de Bohême, les paysans se réunissent pour faire la moisson de tous les champs du village, c'est ce qu'on appelle *laska* (l'amour), *pobaba*.

(3) La condition de la femme slave est certainement bien supérieure à celle de la femme romaine ou allemande. On dit que toutes les Vendines sont libres, dit le Miroir de Saxe (III, 73, § 3), et en effet, chez les Slaves, le mariage n'est pas une *unio individua* par laquelle l'homme et la femme deviennent juridiquement une seule personne toujours représentée par le mari, c'est plutôt une *communio ad onera vitæ ferenda* dans laquelle les deux époux ont des droits égaux entre eux. (Turner, *Slawisches Familienrecht*; Strasbourg 1874, p. 50). Dans les légendes, les femmes jouent un rôle souvent fort important et peu de héros ont la même popularité que Vanda chez les Polonais, Olga chez les Russes, Libucha chez les Tchèques, Tuga et Vuga chez les Croates. Elles ont leur place à l'honneur et au combat, elles règnent et elles meurent sur les champs de bataille. Cp. Krek, p. 89; Vocel, *Pravick*, p. 354. La polygamie eût été inconciliable avec l'organisation de la zadruga : les quelques exemples que l'on cite, — Samo, par exemple, qui avait douze femmes, — ne prouvent rien; la vie des princes Mérovingiens ou Carolingiens en fournirait bien davantage.

actifs et libres de l'association (1). On ne saurait en somme rêver de démocratie plus parfaite : l'obéissance et l'autorité n'ont d'autre fondement et d'autre loi que le libre contrat d'associés qui ne deviennent même pas les inférieurs de celui qu'ils ont mis à leur tête, ont les mêmes droits, les mêmes biens, sont soumis aux mêmes règles et aux mêmes travaux, sont assurés de trouver en cas de maladies ou de malheurs les mêmes secours et la même protection. Cet état ne ressemble en rien sans doute à la liberté moderne, mais il est plus éloigné encore de l'esclavage. L'esclavage ne parvient même pas à s'acclimater au milieu de ces libres populations. Au bout de quelques années les prisonniers de guerre sont remis en liberté (2).

Si la zadruga devenait trop nombreuse, lorsque la diédina ne suffisait plus à nourrir les habitants, un groupe se détachait et allait fonder une nouvelle famille. La nouvelle zadruga s'organisait d'après les mêmes principes, choisissait son administrateur, jouissait d'une autonomie complète, mais conservait avec l'association mère les liens les plus intimes. Pour se distinguer de la communauté dont elles s'étaient séparées, les zadrugy filles recevaient un nom particulier, mais vis-à-vis des étrangers elles conservaient l'ancien nom, celui de l'ancêtre commun, et restaient rattachées les unes aux autres par le sang, les souvenirs, les traditions, les intérêts. Ces essaims, en se multipliant, donnèrent naissance à une unité nouvelle, à la tribu, *plemié, rod* (3). De nouveaux

(1) L'autorité du père sur les enfants mineurs était absolue : elle allait jusqu'à les vendre comme esclaves ; le mot *otrok*, en effet, qui de nos jours signifie *esclave* en tchèque, n'avait pas d'autre sens que celui d'*enfant*. (Jiretchek, p. 48.) A quel moment finissait cette tutelle? Peut-être au moment du mariage. En Russie encore, « dans la famille le mariage est en quelque sorte la première condition du droit de succession ou mieux du droit de propriété ; dans la commune, il est d'ordinaire la première condition de la jouissance des terres communales. » (Leroy-Beaulieu, p. 482.) Peut-être la cérémonie solennelle de la coupe des cheveux, dont il est fait si souvent mention dans les poésies populaires, accompagnait-elle l'émancipation.

(2) « Les prisonniers de guerre ne sont pas retenus pour toujours en captivité comme chez les autres peuples; mais, après un certain temps, ils leur permettent de retourner dans leur patrie en payant une rançon ou de s'établir parmi eux, comme associés libres et amis. » (Maurice, *Strateg.* XI, 5; Léon, *Tactica*, XVIII, 104.)

(3) Il est intéressant de remarquer que *rod, plemié, jupa*, et en général tous les mots qui signifient *famille*, signifient en même temps *groupe de familles, tribu*; de même *ot, starosta, hospoda, jupan*, etc., désignent les *chefs de familles* comme les *chefs de tribus*. La tribu n'est en effet qu'une zadruga étendue et comme ramifiée. — M. Turner (*loc. cit*, p. 11) explique le groupement des familles en tribus par les événements politiques et militaires, les nécessités de défense et d'ordre public. Ces raisons extérieures ont servi sans doute à resserrer les liens des diverses zadrugy et à assurer l'existence des tribus, elles n'en ont pas déterminé la formation.

intérêts furent ainsi créés : il fallut un chef supérieur qui remplît dans la tribu le même rôle que le staroste dans la zadruga, maintînt la paix et l'union, dirigeât la défense, rendît la justice, accomplît les rites religieux (1). Mais si son pouvoir s'exerça sur un territoire plus étendu que celui des chefs de familles, il eût le même caractère, la même origine et les mêmes limites (2). Élu par les starostes particuliers, le staroste général n'était que le premier parmi des égaux. Dans toutes les affaires graves, il devait s'entourer du conseil des chefs de zadrugy : à eux seuls appartenait la décision (3). S'il ne justifiait pas la confiance qu'on avait eue en lui, ses coassociés avaient toujours le droit de le relever de ses fonctions et de le remplacer par un plus digne (4).

Les assemblées se tenaient ordinairement au château *(hrad)* (5); c'était le centre politique, religieux et militaire de la tribu (6). Là se conservaient les trésors les plus précieux et les images saintes des dieux protecteurs; là se réfugiaient les enfants, les vieillards et les femmes si l'ennemi envahissait le territoire; derrière les murailles du château venaient se

(1) Cosmas définit avec beaucoup de précision les devoirs du chef de tribu: *te ducem, te judicem, te rectorem, te protectorem, te solum in nobis dominum eligimus.*

(2) « Les *princes* avaient sous leur autorité de vastes régions, tandis que les *starostes* administraient seulement le territoire qui était cultivé par leurs familles. Le kniaz (prince) tchèque était le staroste du peuple tout entier, comme à l'époque de Georges le Noir, chez les Serbes, chaque vojévode était le staroste de son district et Georges, le staroste de toute la Serbie. » — Palacky, *Diejiny nar. tchesk.* (Hist. du peuple tchèque), I, p. 21, § 6. Cp. Makuchev, p. 145-146.

(3) Const. Porphyr., *De adm. imp.*, 129; Helmold, I, 16. Dans le jugement de Libucha, la princesse envoie des messagers par tout le pays pour convoquer les Kmètes, les Lèches et les Vladyques; elle préside l'assemblée, lui soumet la question en litige; l'assemblée *(sniem)* décide à la majorité des voix. Chez les Slaves de la Baltique, il fallait l'unanimité. Tietmar, VI, 18. Il y avait en général deux sortes d'assemblées, politiques et judiciaires.

(4) L'histoire slave connait un assez grand nombre d'exemples de semblables dépositions. V. Bestujev-Rioumin, *Russkaïa istoriia;* Saint-Pétersbourg. 1872, I, p. 72.

(5) Autour de ces châteaux se sont formées les villes, et *gorod (grad, hrad)* signifie aujourd'hui *ville* en russe; mais, chez les anciens Slaves, il n'y a que des villages ou des refuges fortifiés: *urbs, civitas, castellum, castrum, oppidum* désignent toujours dans les anciens chroniqueurs un espace entouré de fortifications. Chez les Yougo-Slaves et dans le style militaire russe, *gorod* a conservé son sens primitif: *enceinte, rempart.* (Makuchev, p. 112.) Les châteaux n'avaient pas à l'origine de population permanente. Ils étaient protégés par des haies, des fossés, des palissades, des revêtements de terre. On choisissait ordinairement un point central, pour qu'il fût facile aux diverses zadrugy de s'y réfugier, et un poste facile à défendre, au milieu des marais, sur des hauteurs, sur des presqu'îles rocheuses, protégées par de profondes rivières et que quelques travaux rendaient inaccessibles. Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 14-15. Cp. la description d'Arcona ap. Saxo Grammaticus, *Historia danica*, XIV. Voir aussi le chapitre excellent de Vocel, p. 388-440.

(6) Helmold, I, 16.

reformer les soldats qu'avait trahis la fortune [1]. Les vainqueurs parcouraient et ravageaient les campagnes; retranchés dans leurs forteresses, les Slaves laissaient passer l'invasion et reprenaient leur indépendance dès que leurs adversaires étaient retournés chez eux. Les devoirs étaient égaux comme les droits, tous les hommes valides devaient le service militaire [2], tous étaient tenus de travailler aux fortifications du château [3].

Dans les périodes de crise, en face d'un péril imminent, plusieurs tribus se réunissaient et formaient une confédération; elle était dirigée par un chef *(knenz, jupan, dux)* que désignaient au choix des diverses tribus son expérience, sa valeur ou ses talents militaires. Mais ces confédérations ne survivaient guère au danger qui les avait fait naître; chaque groupe reprenait son indépendance après la campagne. Aucune race n'a eu plus de peine que les Slaves à s'élever à l'idée de nation; partout où l'unité ne leur a pas été en quelque sorte imposée par la nature du pays, comme en Bohême, ou par des influences étrangères, comme en Russie [4], les résistances particularistes ont empêché pendant fort longtemps la constitution d'États puissants et durables. En face d'ennemis redoutables, les diverses tribus sont restées isolées, souvent ennemies; elles n'ont eu ni chef commun ni politique générale. Les Allemands n'auraient jamais reconquis sans doute les vastes territoires qui s'étendent de l'Elbe jusqu'à la Vistule s'ils avaient eu devant eux un royaume et un peuple.

II

ÉTABLISSEMENT DES SLAVES EN BOHÊME. — LA ROYAUTÉ.

Au moment où, après les guerres d'Attila, les Slaves s'établirent en Bohême, les institutions primitives n'avaient encore

(1) « Convocavit universam gentem suam et cœpit ædificare castrum Dobin, ut esset populo refugium in tempore necessitatis. » Helmold, I, 62.

(2) *Volska, tchelied, pluk* signifient d'abord *famille, tribu;* ils prennent ensuite le sens d'*armée*. L'armée n'est pas autre chose chez les Slaves, en effet, que le peuple en armes. (Jiretchek, p. 31.)

(3) Jiretchek, p. 80.

(4) Quelques écrivains ont prétendu que les Varègues qui constituèrent l'état russe, étaient des Slaves et non des étrangers; mais cette thèse, défendue avec beaucoup de talent et d'érudition par M. Ilovaïski, soulève de telles objections que, dans l'état actuel de la science, il est permis de s'en tenir à l'opinion généralement acceptée.

subi chez eux que de très légères modifications qui n'en avaient en rien altéré le caractère. Les renseignements que nous possédons sur leur établissement dans la vallée de l'Elbe supérieur sont fort incomplets. Il est probable que la grande migration des Tchèques au ve siècle (1) avait été précédée par des infiltrations lentes (2) que rend fort probables leur long séjour dans des pays voisins et qui préparèrent la conquête (3). Quoi qu'il en soit, l'occupation même se fit dans les conditions les plus favorables au maintien de l'organisation démocratique. « Des trois grandes migrations, germanique, slave et turco-ougrienne, la plus tranquille a été celle des Slaves. C'est le débordement pacifique d'une matière humaine surabondante qui se déverse sur des territoires abandonnés. La conquête hunnique, l'invasion musulmane ont leurs cycles de légendes, les migrations germaniques ont leur épopée;

(1) Avant l'arrivée des Slaves, la Bohême était occupée par les Marcomans. Ils prirent part à l'expédition d'Attila en 451 et depuis ils disparaissent de l'histoire. Les Hérules, établis en Hongrie, furent battus par les Lombards et, après s'être réfugiés chez les Gépides, — entre le Danube et les monts de Transylvanie, — résolurent de revenir dans leur ancienne patrie, la Germanie septentrionale; les Slaves et les Varnes qui habitaient les rives de l'Elbe, sur la frontière nord de la Bohême, leur ouvrirent un libre passage. M. Palacky et la plupart des historiens placent cette migration des Hérules en 492; les Slaves dont ils traversent le pays sont, suivant eux, les Tchèques, dont l'établissement en Bohême devrait ainsi être placé entre 451 et 492. Dernièrement cependant, M. Bachmann (*Die Einwanderung der Baiern;* Vienne, 1878) a présenté un système tout différent. Plaçant la migration des Hérules en 512 et non en 492, il affirme de plus, sans preuve d'ailleurs, qu'ils n'ont pas passé par la Bohême, et à la suite d'une série de raisonnements ingénieux, mais peu vraisemblables, il recule d'un siècle environ l'occupation de la Bohême par les Slaves. Suivant lui, les nouveaux habitants auraient été des colons sans organisation politique transplantés par les Avares dans un pays inculte et désert. Il s'appuie sur la colonisation de la Pannonie et de la Carinthie qui eut lieu dans des conditions analogues. Mais, d'une part, les nouveaux travaux permettent de se demander si le rôle des Avares dans l'extension des Slaves a bien été réellement aussi important qu'on le supposait jusqu'ici; de l'autre, il n'est pas permis, en matière d'invasion, de raisonner uniquement par analogie. Tant que des faits nouveaux ne seront pas produits, je crois plus prudent de s'en tenir au texte de Procope et à l'explication toute naturelle qui s'offre d'abord à l'esprit.

(2) Il ne s'agit pas en effet ici de quelques bandes peu nombreuses qui s'établissent au milieu de riches provinces, comme les Germains qui renversent l'empire romain: c'est quelque chose d'analogue à la mise en culture de la Grande-Russie ou du Far-West américain, et M. Vocel fait très justement remarquer que toute colonisation suppose de longs et patients efforts. Les études contemporaines prouvent du reste que les choses se sont passées ainsi pour les contrées occupées par les Slaves du Danube. Des colonies slaves commencent à arriver dans les provinces grecques dès le IIIe siècle. (V. Jos. Const. Jiretchek, *Hist. de la Bulgarie*, ch. III.)

(3) Les Tchèques appellent les monts des Géants *Krkonoch* et les habitants de l'Autriche *Rakousy*. On reconnaît là les noms des Krkontes et des Rakates qui, suivant le témoignage de Ptolémée, habitaient au nord des *Riesen-Gebirge* et dans l'Autriche actuelle. Or, depuis le IIIe siècle, nous ne trouvons plus aucune mention de ces peuples. Il faut donc que les Tchèques aient été établis depuis le IIe siècle dans des régions voisines de celles qu'habitaient les populations dont ils ont retenu les noms.

l'imagination des Slaves ne paraît avoir gardé aucun souvenir de l'effort qui leur a livré la plus grande partie de l'Europe : on en chercherait vainement quelque trace dans leur poésie populaire, si riche cependant; pour eux, la période héroïque, ce n'est pas celle de la conquête, mais celle de la résistance(1). » Gardons-nous cependant de toute exagération (2) : aucun être humain, aucun peuple ne livre sans combat la terre de ses aïeux, le sol qu'il a défriché; les nouveaux habitants rencontrèrent sans doute quelque résistance, mais la contrée avait été cruellement ravagée, la population valide presque tout entière avait suivi Attila; ceux qui restaient, trop peu nombreux, succombèrent sans éclat et leur souvenir même a disparu.

La terre est mienne, disait le droit slave, partout où ont passé ma bêche, ma faux et ma charrue(3). La défaite des Marcomans avait été rapide, mais c'était la terre même qu'il s'agissait maintenant de conquérir : le véritable combat commençait, lutte obscure, obstinée, séculaire. L'œuvre de colonisation fut singulièrement facilitée par l'organisation politique et sociale des nouveaux maîtres du pays. Des travailleurs agissant isolément, réduits à leurs seules forces individuelles, auraient peut-être échoué; les défrichements auraient dans tous les cas été beaucoup plus lents, les résultats plus incertains; l'occupation se fit par tribus, qui, transportant avec elles leurs dieux et leurs traditions, se retrouvèrent dès le premier jour armées pour la lutte et pour le travail. Groupés en communautés puissantes, dévoués à l'association qui les protégeait sans les opprimer, tous se mirent à l'œuvre, sans hésitation et sans inquiétudes : c'était de leur propre cause qu'il s'agissait; aucune parcelle de leurs efforts n'était détournée de son but : la richesse et le bonheur de tous. Une seule cause s'opposa longtemps à des progrès très rapides : les colons n'étaient pas encore assez nombreux. Diverses raisons les avaient décidés à chercher une autre

(1) Hellwald, *Culturgeschichte;* Augsbourg, 1875, p. 559.

(2) Chafarjik et Vocel tracent des Slaves un tableau un peu idyllique. En général pacifiques, peu avides de domination et de conquêtes, ils ne reculaient pas cependant devant la guerre. Les luttes des Slaves de l'Elbe contre les Allemands, des Yougo-Slaves contre les Byzantins et les Turcs, des Slaves orientaux contre les hordes asiatiques prouvent assez leur vaillance et leur habileté militaire. Mais leurs guerres ne furent pas toujours des guerres défensives. Des milliers de Slaves mercenaires combattaient dans les armées byzantines et les Grecs ne connurent pas de plus redoutables adversaires et de pillards plus déterminés.

(3) Biélæjev, *Geschichte Gross-Nowgorods;* Moscou, 1864, p. 60.

patrie : des querelles de familles ou de tribus, la pression de peuples étrangers, l'épuisement du sol, l'excès de la population; la constitution de la propriété, telle que nous avons essayé de la décrire, maintenait et favorisait l'esprit de changement: le Slave n'est pas attaché au sol (1); le territoire qu'occupent la famille ou la tribu n'a pas de nom, la famille et la tribu seules en ont, les personnes et non la terre, et c'est leur nom qui passe ensuite au domaine qu'elles défrichent, au village qu'elles fondent (2). Remontant les fleuves, les Slaves se répandirent tout d'abord dans les pays les plus fertiles; leurs établissements furent surtout nombreux dans la vallée de l'Elbe, — particulièrement aux environs de Liutomierjitse (Leitmeritz), — dans la vallée de la Vltava (Moldau), — près de Vychehrad et de Prague, — sur les bords de la Radbuza, de la Mje et de l'Olhava (3). La mise en culture du pays tout entier devait exiger plusieurs siècles, et de vastes territoires demeurèrent d'abord incultes et couverts de forêts.

L'occupation de la Bohême n'apporta d'abord aucun changement appréciable dans les anciennes institutions. Chaque tribu, chaque *jupa*, — c'est le nom qui devait finir par prévaloir, — eut son château que commanda un *jupan* chargé d'assurer la défense et de protéger les intérêts généraux; mais le pouvoir du jupan fut toujours contrôlé par les chefs de familles, et son autorité, contenue dans d'étroites limites, ne menaça pas l'autonomie des zadrugy. La famille resta la

(1) Ce trait de caractère est encore très sensible. Chez aucun peuple, les pèlerinages ne sont aussi en faveur que chez les Russes; des bandes de milliers de paysans traversent l'empire du nord au sud, s'en vont en Palestine. Cette mobilité a souvent constitué un véritable danger social: c'est pour les retenir sur leurs domaines qu'on avait soumis les paysans au servage. En Bohême, des processions fort nombreuses parcourent le royaume, se rendant à des sanctuaires souvent tres éloignés. La propriété individuelle finit pourtant par créer entre la terre et le laboureur qui la féconde un lien plus puissant que les lois les plus rigoureuses.

(2) Au x[e] siècle, une *jupa* est un district territorial, une unité géographique. Au moment de l'invasion, ce mot n'a pas d'autre sens que celui de tribu, famille, gens. V. Jiretchek, *Pamatky archæologicke a mistopisne* (Mémoires archéologiques et topographiques), t. II; Prague, 1857, p. 25. Cp. *Nautchny Slovnik* (Encyclopédie bohême), art. *Jupa*. Un très grand nombre de noms de lieux sont ainsi des noms collectifs, patronymiques. La famille, la tribu portent le nom de l'aïeul, plus ou moins modifié, — en tchèque, on ajoute au radical le suffixe *ci* qui est devenu depuis *ce*, et plus rarement *by*, *li*, *ni*, *si*, etc., — et plus tard ce nom s'applique aux villages qu'elles habitent. Ainsi les descendants de Borislav s'appellent *Borislavici;* ceux de Ratibor, *Ratiborici;* aujourd'hui Ratiborici, Borislavici désignent des villages. Au x[e] siècle seulement apparaissent les noms géographiques, et c'est là un élément très important pour déterminer la marche et les progrès de la colonisation slave.

(3) Herm. Jiretchek, *Bieh kolonisaci tcheské aj do roku 1200.* (Marche de la colonisation tchèque jusqu'à l'année 1200), dans les *Mémoires archéologiques*, II, p. 363.

véritable unité sociale, continua à former une sorte d'état indépendant, sur lequel le chef de la tribu n'eut d'action que par l'intermédiaire du staroste. Les diverses jupy ne formaient pas encore une nation, encore moins un royaume; il n'y avait entre elles que des liens très faibles, qu'explique assez la communauté de langue, de traditions, de religion, d'intérêts et de périls; de vastes marches couvertes de forêts rendaient les relations fort rares et fort difficiles. Peut-être un obscur sentiment de reconnaissance et de respect religieux s'attachait-il déjà à la famille de Tchech, que le chroniqueur nous représente comme le guide de son peuple vers sa nouvelle et riche patrie [1], mais ce serait un étrange abus de mot que de voir une sorte de royauté dans ce qui n'était tout au plus qu'une vague et incertaine influence. Cosmas, tout imprégné des traditions populaires, a conservé fort vivant encore le souvenir de l'époque où chaque jupa vivait isolée et indépendante, et la mémoire des résistances que souleva l'ambition de la tribu qui essaya d'imposer son autorité au pays tout entier.

Dans l'intérieur des tribus et des familles, l'égalité la plus absolue reste la règle des rapports sociaux. Les traditions démocratiques sont si persistantes que nous en retrouverons les traces en pleine féodalité. Les privilèges des fils vis-à-vis des filles, de l'aîné vis-à-vis de ses frères, n'apparaissent que beaucoup plus tard, sous des influences étrangères, et il faudra des siècles pour que les principes germaniques triomphent des souvenirs égalitaires. A l'époque dont nous nous occupons, toute pensée de modifier l'ancien droit soulève l'indignation unanime. Lorsque Libucha déclare que les deux frères qui se disputent l'héritage paternel doivent le posséder en commun ou le diviser en parties égales, un lèche proteste :

(1) Chafarjik, *Slovanské Starojitnosti* (les Antiquités slaves), II, p. 433. Chez les Tchèques, comme chez les Allemands, dit M. Tomek, l'origine de la royauté se perd dans la nuit des temps. *Obrana nejstarchich diejin tcheskych*. (Apologie de l'ancienne histoire bohême), dans les *Mémoires archéologiques*, V, 254. Il faut bien s'entendre seulement sur la nature de cette royauté. Qu'il y ait eu dans chaque jupa un chef, que ce chef ait exercé quelques-unes des plus importantes fonctions royales, que l'une de ces jupy et par conséquent l'un de ces chefs ait exercé à certaines époques et dans certaines conditions une sorte de direction morale, rien de plus vraisemblable. Mais on ne trouve ni un fait, ni un texte qui permettent de conclure à l'hérédité légale de l'autorité, ni surtout à une soumission habituelle de tous les jupans à un chef suprême. Le texte de Constantin Porphyrogénète, sur lequel s'appuie M. Tomek, est loin d'être décisif: il me paraîtrait même plutôt aller contre sa thèse. Les tribus qui occupèrent la Bohême étaient fort diverses, leurs noms même le prouvent. Comment auraient-elles accepté si rapidement la domination de l'une d'entre elles?

c'est à l'aîné que doit revenir la propriété tout entière; mais la diète se soulève avec une patriotique colère contre ces prétentions exotiques: « Il ne serait pas bien de chercher le droit chez les Allemands; nous avons aussi un droit déterminé par les lois saintes que nos pères jadis ont apportées. »

Rien ne met mieux en lumière le caractère absolument démocratique des mœurs tchèques, pendant les siècles qui suivirent l'occupation de la Bohême, que les coutumes juridiques. Plusieurs siècles plus tard, tous les habitants du pays relevaient encore des mêmes tribunaux et les compétences étaient déterminées non par la condition des parties, mais par l'importance du procès engagé. Les épreuves judiciaires étaient en usage chez les Slaves depuis un temps immémorial : or, de toutes ces épreuves, celle qui a disparu la dernière, c'est le duel (1); en eût-il été ainsi si les lois ou les mœurs avaient reconnu des nobles et des vilains? Le sentiment de la solidarité qui unit les membres d'une même famille est si puissant qu'elle refuse de livrer ceux de ses enfants qui ont commis un crime : elle prend sa faute à sa charge, se déclare responsable de l'indemnité que réclam la victime, de l'amende qu'impose la loi. Cette solidarité juridique *(ruka spoletchna* (2), *universalis fideijussio)* n'est pas une institution particulière aux Slaves : la *Gesammtburgschaft* des peuples germaniques n'est pas autre chose; mais c'est précisément dans les coutumes communes aux deux races voisines qu'éclatent le mieux les différences qui les séparent. La *hlava* (3) tchèque, l'amende que doit payer le meurtrier rappelle tout d'abord le *wergeld* allemand : seulement, chez les peuples germaniques, le *wergeld* est bien réellement le *prix de l'homme* (4), et ce prix varie suivant la qualité de la victime. En Bohême, la loi ne reconnaît pas ces différences, toute existence humaine est également protégée, la même amende frappe tous les meurtriers. « Que nos descendants

(1) Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 64. La *Majestas Carolina* dit que le duel judiciaire *(duellum, sedani)* est un droit antique *(jus antiquum, antiqua consuetudo, observatio)*.

(2) Cette coutume se retrouve chez tous les peuples slaves: en Pologne, *opole, vicinia*, — voir l'étude très complète de Rœpell, *Geschichte Polens*; Hambourg, 1840, I, zweite Beilage, *Ueber Vicinia oder Opole*, p. 615; — chez les Russes, *Krugova poruka;* chez les Slaves du Sud.

(3) *Venditio, venditio generalis:* en Bohême et en Pologne, *hlava;* chez les Croates et chez les Bulgares, *vrajba;* chez les Serbes, *krvnina;* chez les Russes, *dikaïa vira*.

(4) *Wer*, lat. vir, et *Geld*, argent. Cp. Grimm, *Rechtsalt.*, p. 650.

n'oublient pas d'où ils sont sortis, fait dire Cosmas au duc-laboureur Prjemysl, qu'ils n'oppriment pas injustement et par orgueil les hommes que Dieu nous a confiés, car la nature nous a faits tous égaux *(quia facti sumus omnes æquales per naturam),* » et il résume fidèlement ainsi les traditions primitives; le vieil esprit démocratique inspire encore Chtitny, quand, à la fin du xve siècle, après que les institutions ont été si profondément modifiées, au moment où triomphe partout le droit germanique, il écrit : « Les hommes sont libres; si le bien appartient au seigneur, l'homme n'appartient qu'à Dieu (1). »

Il est facile cependant de comprendre les immenses dangers que présentait une pareille constitution : elle n'assurait pas la défense du pays. Pour ne rien vouloir sacrifier de leur autonomie locale, les Bohêmes étaient en grand péril de tomber sous une domination étrangère. Les Avares se chargèrent de leur démontrer la nécessité d'une organisation moins flottante. La Bohême fut-elle réellement occupée par les Avares? Fut-elle simplement ravagée par l'invasion et soumise au tribut? — Le seul écrivain qui nous donne quelques renseignements sur cette période est Frédégaire, et son récit est fort obscur, rempli de contradictions (2). Ce que nous savons de la domination avare dans le bassin du Danube, nous prouve du moins combien le joug qu'ils firent peser sur les populations fut lourd et cruel. Les Slaves avaient été vaincus, parce qu'ils étaient restés divisés; pour se délivrer de la domination étrangère, il leur fallait un chef : ils le trouvèrent dans Samo. La gloire qui entoure le nom du premier chef de la nation tchèque est encore beaucoup moins historique que légendaire : son origine surtout est des plus incertaines. Était-ce un Franc? — Frédégaire le dit et tous les écrivains allemands l'affirment après lui. Comment admettre en effet que des Slaves aient jamais réussi avec leurs seules forces à se délivrer de la domination étrangère? Comment supposer qu'ils aient eu jamais assez d'esprit

(1) Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 71.

(2) En 563, les Avares traversent la Bohême pour se jeter sur l'empire franc; ils semblent avoir été appelés par les Thuringiens mécontents. Le roi d'Austrasie, Sigebert, les rencontre quelque part dans la vallée de l'Elbe, probablement en Bohême, et les bat. Mais, en 567, les Avares reviennent, et Sigebert, complètement vaincu, est fait prisonnier. Depuis ce moment jusqu'à Samo, 623, les Tchèques restent soumis aux Avares. On montre encore aujourd'hui dans le cercle de Bydjov, sur les hauteurs de Kopidlno, d'immenses levées de terre qui servaient, dit-on, de défense à un hring avare.

politique pour oublier leurs divisions et sacrifier à l'intérêt général quelques bribes de leurs droits particuliers? — Était-ce au contraire un Slave, issu peut-être d'une de ces tribus qui s'étaient avancées fort avant vers l'Ouest et qui avaient déjà accepté la suzeraineté et subi l'influence franque? — Palacky le croit, en s'appuyant sur l'autorité de l'Anonyme carinthien, et Chafarjik, Jiretchek, tous les historiens russes ou tchèques se rangent à son opinion [1]. Peu importe en somme. Un fait du moins reste certain. Au commencement du VIIe siècle, un homme s'est rencontré qui, mettant au service des Slaves son énergie et son expérience militaire, a brisé la domination avare : les Bohêmes, « reconnaissant l'utilité de Samo, l'élurent roi, et il régna heureusement 35 ans [2] » (627-662). Ses États s'étendirent au loin : à l'Est, les Karpathes leur servaient de limite; au sud, les Alpes Styriennes; au Nord, la plupart des tribus établies entre l'Elbe et l'Oder reconnaissaient son autorité, et, à l'Ouest, les Slaves qui s'étaient avancés au delà du Fichtel-Gebirge, dans les vallées du Mein et de la Regnitz, se soumettaient avec joie au prince qui les protégeait contre un redoutable voisinage [3]. Mais la Bohême resta toujours le centre de sa puissance, et si, à sa mort, les peuples un moment réunis reprirent leur indépendance, son souvenir resta vivant dans les contrées qu'arrose l'Elbe supérieur. Le royaume disparut, mais non la royauté. On a dit à ce point de vue, sans trop d'exagération, que Samo était le véritable créateur du peuple tchèque : les groupes qui l'avaient élu pour chef avaient fait sous lui l'apprentissage de l'unité et de la soumission à un pouvoir central; en consacrant la monarchie par l'éclat de ses victoires et de ses services, il a sans doute sauvé la Bohême de ces guerres intestines, de ces rivalités de voisins à voisins qui ont été si fatales aux peuples de l'Elbe moyen ou inférieur. Si elle est sortie victorieuse en somme d'une lutte dix fois séculaire, si, assiégée

(1) V. Palacky, dans le *Tchasopis Tchesk. Mus.*, 1830. La discussion relative à Samo a été résumée avec beaucoup de clarté et de précision par M. Fasching, *König Samo*; Marbourg, 1872. Parmi les historiens allemands, chez lesquels les préoccupations anti-slaves sont le plus évidentes, v. Büdinger, *Œsterreichische Gesch.*; Leipzig, 1858, I, p. 75-76. V. aussi Riezler, *Gesch. Baierns*; Gotha, 1878, I, p. 76.

(2) Frédégaire, c. 48. M. Haupt dans ses *Recherches sur les légendes allemandes*, Vienne, 1866, a essayé de prouver que Samo n'avait pas existé et n'était qu'un mythe. Cette théorie hypercritique, défendue fort habilement du reste par l'auteur, n'a pas rallié cependant beaucoup de suffrages.

(3) Palacky, I, p. 77.

depuis le moyen âge par l'invasion germanique, elle est restée le poste avancé et le boulevard des Slaves vers l'Ouest, c'est que la période d'anarchie a été courte pour elle.

Comment s'accomplit cette révolution qui fit de tribus isolées, souvent hostiles, une nation, soumise à un seul chef, consciente de son unité? Les documents nous font presque complètement défaut, et les légendes qui sont parvenues jusqu'à nous ne jettent sur cette période de transition que de bien vagues lumières. La transformation fut sans doute des plus lentes. A diverses reprises, les jupy protestèrent contre les empiètements d'un pouvoir central, qui n'était cependant ni bien gênant ni bien ambitieux, retrouvèrent leur autonomie. Les premiers chroniqueurs ont gardé comme un souvenir confus de ces intérim de la royauté : « Beaucoup d'années s'écoulèrent, dit Dalimil, et il s'éleva dans le pays un homme qui s'appelait Krok (1). » Malgré tout cependant cette autorité suprême se maintenait, consacrée et comme sanctifiée par la durée, grandissant par cela même qu'elle vivait. Tout semblait travailler pour elle : ces tribus, si jalouses de leur indépendance, avaient cependant la même origine, parlaient la même langue, adoraient les mêmes dieux; de nos jours encore, les divisions enracinées, les luttes séculaires, l'attachement égoïste à la patrie étroite, n'étouffent pas toute conscience d'une patrie plus large : même en se combattant, Polonais et Russes se sentent Slaves. Quelle influence n'exerce pas de plus la nature d'un pays sur le peuple qui l'habite, et quel pays semble mieux fait que le bassin supérieur de l'Elbe pour qu'il s'y forme une nation, un État? La géographie y a été plus puissante que la politique, a triomphé même des haines de races: des districts ont été séparés quelque temps du royaume; les intérêts, les affections, tout les rapprochait de l'Allemagne; ils sont revenus pourtant à la Bohême : l'attraction naturelle a été la plus forte. A cette époque lointaine, l'unité géographique était encore plus apparente, plus active : les montagnes étaient couvertes d'impénétrables forêts qui, enfermant toutes les tribus dans une infranchissable barrière, les rapprochaient les unes des autres, rendaient les relations plus nécessaires,

(1) *Chronique bohême* de Dalimil, dans les *Fontes rerum Bohemic.* — Éditée par Jos. Jiretchek; Prague, 1878, p. 9.

plus étroites. Les périls extérieurs hâtèrent une transformation que tout faisait inévitable. Peu à peu, les liens qui unissent les diverses tribus deviennent ainsi de plus en plus forts, une d'entre elles acquiert une influence prépondérante, son chef devient le chef de la nation tout entière, la conduit au combat, traite en son nom avec les peuples voisins. Au moment où les ténèbres commencent à devenir moins profondes, lorsque, avec Charlemagne, les chroniques nous fournissent de nouveau quelques renseignements sur les Tchèques, le travail d'organisation est déjà assez avancé pour que la Bohême nous apparaisse désormais comme un véritable État, dont les diverses parties ne sont pas sans doute bien intimement liées, mais qui forme un tout en face de l'ennemi; l'autorité du chef suprême est encore des plus contestées, les tribus conservent, même sous les princes les plus puissants, une indépendance très large : qu'importe? Le principe est reconnu, un pouvoir central est fondé, et les résistances locales iront en s'affaiblissant de plus en plus.

Les étrangers ne s'y trompent pas : *la nation* des Slaves, disent les chroniqueurs du IX[e] siècle, quand ils parlent des populations de l'Elbe supérieur. Les noms sous lesquels ils désignent le pays et ses habitants sont très nombreux : Beehaim, Behemum, Bemetium, Boemania, — Beehaimi, Behemi, Boemani, Behemitæ, Beu-Vindones, Beu-Vinithæ, etc.; mais chacun de ces noms s'applique non à une province, à tel ou tel groupe particulier, mais à l'État, au peuple tout entier.

Quelques écrivains, cependant, ont essayé de prouver que l'origine du pouvoir central en Bohême était beaucoup moins ancienne; ils ont prétendu que jusqu'au commencement du X[e] siècle, il n'y avait là qu'une agglomération de principautés absolument indépendantes (1). Les faits sont assez clairs, les textes assez précis pour qu'aucun doute ne reste dans l'esprit. Borjivoj est le premier duc tchèque sur lequel nous ayons quelques renseignements certains : il fut baptisé par Méthode et mourut en 895; mais Cosmas connaît avant lui neuf princes dont il donne les noms. Ces noms n'ont certes pas été inventés

(1) V. surtout Dümmler, *De Arnulfo Francorum rege*, 1852, et *Ueber die südöstlichen Marken des deutschen Reichs unter den Karolingern*. — Cp. Büdinger, *Gesch. Œsterreich.*, I. — La vérité a été rétablie avec une clarté admirable par M. Tomek (Apologie de l'ancienne histoire bohême), dans les *Pamatky*, IV, 3 et V, 252.

par lui ([1]), et même en donnant à chacun de ces ducs un règne assez court, ils nous ramènent au moins à la fin du VIII[e] siècle ([2]). Le témoignage de Cosmas est d'ailleurs confirmé par celui des écrivains étrangers : Regino nous dit que, jusqu'en 890, les Tchèques avaient un prince « de leur race et de leur famille »; la succession régulière fut alors interrompue, parce que le roi Arnulf donna le *duché de Bohême* à Svatopluk de Moravie ([3]). Les *Annales* de Fulde corroborent indirectement le récit de Regino : en effet, suivant elles, à la mort de Svatopluk (894), tous les ducs bohêmes viennent trouver Arnulf (895) et se mettent sous sa protection pour s'affranchir de la domination de la Moravie; à la tête de ces ducs sont les deux princes tchèques, Spitihniev et Vratislav, qui nous apparaissent là, non pas comme les premiers entre des égaux, mais comme les véritables chefs du pays, entourés des plus puissants de leurs serviteurs ([4]). Qu'à certaines époques, quel-

([1]) Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur Cosmas, il est certain qu'il avait le sentiment très réel de ses devoirs de chroniqueur : il a soin ainsi de nous prévenir quand il reproduit des récits légendaires. Comment supposer qu'il ait inventé des noms? Dans quelle intention? — Pour fortifier l'autorité ducale en lui donnant une origine plus reculée? — Ces préoccupations légitimistes sont bien éloignées de sa pensée. D'ailleurs, au moment où il écrivait, — il est mort octogénaire en 1125, — ces souvenirs n'étaient ni assez oubliés, ni assez lointains pour qu'il osât se permettre de telles licences avec la vérité. Par une illusion d'optique très fréquente, dit M. Dümmler, il a cru que ce qui existait de son temps avait toujours existé avant lui, il s'est imaginé que les Prjemyslides étaient en possession de toute antiquité d'un pouvoir qu'ils venaient à peine de conquérir. — Rien de plus inexact : Cosmas sait très bien que la Bohême a été tout d'abord divisée en tribus indépendantes, il n'ignore pas que les Prjemyslides n'ont triomphé de leurs adversaires qu'après de longs et difficiles combats, il nous raconte quelques-unes des luttes par lesquelles ils ont assuré leur pouvoir. Ces résistances, ces luttes prouvent-elles qu'il n'y avait pas encore d'autorité centrale? — Pas le moins du monde. Cosmas représente très clairement les ennemis des Prjemyslides comme des rebelles, des révoltés; il ne met jamais sur le même rang les ducs Tchèques, élevés et maintenus au premier rang par la volonté de la nation, et les ambitieux qui cherchent à s'affranchir de leur autorité. Entre le chroniqueur du XI[e] siècle et les polémistes ardents du XIX[e] est-il possible d'hésiter?

([2]) D'après Cosmas, Krok, le premier duc dont il ait gardé la mémoire, laisse une fille, Libucha, qui épouse Prjemysl. C'est le fondateur de la dynastie qui a gouverné la Bohême jusqu'en 1306. Après lui viennent, sans aucune indication précise de filiation, Nezamysl, Mnata, Vojen, Unislav, Krjesomysl, Neklan, Hostivit, et enfin Borjiwoj, le premier prince chrétien, qui a pour fils et pour successeur Spitihniev I (895). En supposant que les prédécesseurs de Borjiwoj aient régné aussi longtemps que ses successeurs immédiats, Prjemysl serait le contemporain de Charlemagne et il faudrait placer en 773 les débuts de son gouvernement.

([3]) « Anno dominicæ incarnationis 890, Arnolfus rex concessit Zuendiboldo, Marahensium Sclavorum regi, ducatum Behemensium qui hactenus principem suæ cognationis ac gentis super se habuerant. »

([4]) L'importance et le sens véritable de ce texte ont été établis par M. Tomek, *op. cit.* IV, 6-8. Les chroniqueurs francs nous ont même conservé le nom que les Bohêmes donnaient à leur prince. Nous lisons en effet dans les *Annales de Metz* (Pertz, I, 192) à propos de l'expédition du jeune Charles en Bohême (805) : il ravagea et brûla leur pays pendant quarante jours et tua leur chef appelé *Lecho*; et dans Eginhard, il ravagea leur pays et tua leur chef nommé *Becho* (ou *Lecho* ou même *lecho*). Or, *lech* est un des

ques-uns de ces vassaux aient essayé de s'affranchir d'une domination qu'ils commençaient à trouver trop lourde; qu'ils aient cherché en Allemagne des protecteurs contre leurs suzerains légitimes, rien de moins contestable; mais ces révoltes mêmes ne prouvent-elles pas l'existence d'une autorité centrale? Se révolte-t-on contre ce qui n'existe pas?

Ce qu'elles prouvent aussi ces révoltes, les plus importantes au moins, si on se rend bien compte du véritable caractère qu'elles affectent, c'est un effort général vers la centralisation: les institutions primitives sont menacées de tous les côtés; une révolution profonde se prépare, et, ce qui est le signe même des révolutions nécessaires, l'attaque se produit à la fois sur un grand nombre de points; les intérêts les plus divers, les plus opposés quelquefois, se coalisent contre l'ancienne constitution. Les progrès des diverses familles qui composaient la tribu n'avaient pas toujours été également rapides: de bonnes récoltes, une habile direction, un territoire fertile avaient bientôt assuré à quelques-unes d'entre elles une supériorité matérielle incontestable sur leurs voisines, moins heureuses ou moins habiles. Ce fut à elles que l'on demanda tout naturellement les administrateurs des tribus, les *jupans,* jusqu'au moment où, par une sorte de sélection naturelle, la liberté de choix se réduisant toujours plus, le droit de fournir le chef de la tribu devint le privilège exclusif d'une seule famille. L'élection ne fut plus alors qu'une simple formalité, la reconnaissance d'un fait qu'il eût été à peu près impossible d'empêcher [1]. Cette usurpation fut sans doute

titres que les Slaves donnaient aux chefs de familles ou de tribus; les Slaves avaient dû ensuite appliquer ce nom au chef du pays tout entier; nous lisons en effet dans Dalimil: Dans le pays vivait un *lech,* que l'on appelait *Tchech.* Rien de plus fréquent d'autre part que de voir des chroniqueurs prendre pour un nom propre le titre particulier que donnent à leurs chefs des peuples étrangers; c'est par une confusion pareille que Frédégaire parle du roi des Avares Gagan, et Eginhard de Capcanus, prince des Huns.

[1] Les documents sont fort rares pour cette période: nous nous trouvons le plus souvent en présence d'un fait accompli sans qu'il nous soit possible de déterminer avec quelque précision les diverses phases de la révolution qui l'a préparé. Nous avons cependant des preuves indirectes des progrès qu'a faits en Bohême le principe de l'hérédité dès le IXe siècle. — En 857, d'après les Annales de Fulde, trois chefs allemands envahirent la Bohême, allèrent assiéger le château du duc Vitorad (probablement Weitra, aujourd'hui en Autriche), « rebelle depuis longtemps, » et en chassèrent son fils Slavitich, « qui exerçait alors l'autorité dans ce château. » Slavitich se réfugia auprès de Rastic de Moravie et les vainqueurs établirent pour duc son frère. — Il est évident que les mœurs primitives sont dès lors profondément modifiées et que le rôle du peuple dans la nomination des jupans est au moins singulièrement amoindri. De même, après la défaite des Lutchanes révoltés contre Neklan, le chef tchèque laisse le commandement de la tribu au fils du duc révolté, Vlatislav. — Les Croates avaient aussi des ducs héréditaires, les Slavnik.

surtout facile aux familles sur les possessions desquelles s'étaient élevés les châteaux : elles avaient toujours pris une part plus active à la défense, et les autres zadrugy s'étaient habituées à se placer sous leur protection, à accepter leurs secours et leurs ordres. Partout ainsi, dans la tribu comme dans l'État, le péril extérieur resserrait les liens fort vagues des premiers temps. Ces changements ne soulevèrent pas d'ailleurs de sérieuse résistance, parce qu'ils s'accomplirent très lentement et que les modifications qui en furent la conséquence parurent au début beaucoup moins graves que nous ne serions tentés tout d'abord de le supposer. Les starostes des zadrugy continuèrent à exercer dans toutes les affaires importantes un contrôle souverain. Leur droit même d'élire leur jupan, annulé en fait, ne fut pas contesté en principe. Ils ne l'exercèrent plus, il est vrai, que dans d'étroites limites et sous certaines conditions; mais ce fut une abdication bien plutôt qu'une dépossession violente, et ils surent, comme nous le verrons plus tard, s'assurer des compensations assez larges pour se consoler facilement de leur décadence politique.

Quelques chefs de tribus, encouragés plutôt que satisfaits par ces premiers succès, s'efforcèrent bientôt d'étendre à un plus vaste territoire l'autorité qu'ils avaient usurpée sur leurs anciens associés. La population s'était accrue rapidement : les zadrugy, à l'étroit sur le domaine qui leur avait suffi à l'origine, envoyèrent des colonies autour d'elles; souvent sans doute, les nouvelles familles jouirent d'une autonomie complète, choisirent elles-mêmes leurs chefs, comme aux premiers jours de l'occupation. Les jupans ne pouvaient cependant laisser échapper à leur domination un nombre souvent considérable de travailleurs, à une époque surtout où la terre avait beaucoup moins de prix que les ouvriers. Du jour, d'ailleurs, où la dignité de jupan était devenue héréditaire dans une seule famille, celle-ci s'était regardée comme maîtresse de tous les domaines qui, n'appartenant pas à une zadruga déterminée, avaient été jusque-là la propriété de tous, avaient constitué la richesse de la tribu. C'était ces terres qu'il s'agissait maintenant de défricher [1] : les nouveaux

[1] Tomek, *op. cit.*, p. 14. Les noms mêmes des villages témoignent de cette forme nouvelle de la colonisation. Ce n'est sans doute qu'au xe siècle qu'apparaissent les noms géographiques ou personnels, c'est-à-dire ceux que donnent les propriétaires aux

colons, en échange du domaine que les jupans leur accordèrent, se résignèrent à une sorte de vassalité, renoncèrent au droit de choisir leurs starostes, reçurent des administrateurs nommés et déposés par les ducs. Quelques jupans subirent aussi ou acceptèrent la protection, c'est-à-dire la suzeraineté, de leurs voisins plus puissants, et il se forma ainsi en Bohême un certain nombre de principautés dont les chefs, toujours choisis dans certaines familles et exerçant un véritable pouvoir héréditaire, se firent représenter dans les diverses circonscriptions de leurs domaines par des officiers qu'ils désignaient, peut-être dans certaines conditions et sous certaines réserves.

Les ducs de Bohême trouvèrent dans ces *subreguli* de redoutables adversaires [1]. Il importe, d'ailleurs, de ne pas se tromper sur le caractère véritable de ces tentatives d'usurpation : les rebelles, pas plus Vlastislav, qui commandait les

établissements qu'ils créent. Mais entre ces noms nouveaux et les noms des villages primitifs, d'autres forment en quelque sorte la transition, collectifs encore, mais non plus patronymiques, rappelant certaines qualités physiques ou morales des colons, l'industrie qu'ils exercent, le caractère du pays qu'ils viennent défricher. Peu à peu, les anciens souvenirs s'effacent, les liens de la famille se relâchent. — V. sur ces noms des villages bohêmes, Herm. Jiretchek, *Bieh kolonisaci tcheské aj do roku 1200.* (Marche de la colonisation tchèque jusqu'en 1200), dans les *Pamatky,* II, p. 363.

[1] Les renseignements que nous avons sur ces principautés et sur les luttes qu'eurent à soutenir contre elles les Prjemyslides sont malheureusement fort incomplets; nous connaissons cependant les tribus les plus puissantes. — Les Pchovanes, dont la capitale Pchov s'élevait au confluent de l'Elbe et de la Vltava, là où se trouve aujourd'hui la ville de Mielnik, occupaient le territoire compris entre l'Elbe et la frontière septentrionale; ils furent en général les alliés des Tchèques. — Les trois tribus de Biélina (Bilin), de Lutomiricl (Leitméritz), et de Detchané (Tetschen) semblent avoir été réunies sous un même prince et avoir formé alors la tribu des Lémuzes. Les Lémuzes combattirent à côté des Tchèques contre Vlastilav. — Les Tchèques étaient établis au centre du pays, dans la région qui s'étend depuis le confluent de la Vltava, de l'Elbe et de l'Ohrje (Æger) jusqu'à Plzen (Pilsen) au sud-ouest. — Leurs adversaires les plus redoutables furent les Lutchanes et les Croates. Les Lutchanes occupaient le nord-ouest de la Bohême et avaient pour centre principal Luka, là où s'est élevée plus tard la ville de Jatec (Saaz). Vlastislav, leur duc, voulut soumettre le pays tout entier et envahit le territoire du duc de Bohême, Neklan: il fut vaincu par Tchestmir dans le Champ de Tursko. Le pouvoir des ducs des Lutchanes survécut cependant à cette défaite et Boleslav I (+ 967) eut encore à combattre dans cette même contrée un chef qui, moins ambitieux, mais plus dangereux peut-être que Vlastislav, espérait s'affranchir de l'autorité des princes du pays avec l'appui des Allemands. — Les plus redoutables adversaires des Tchèques furent incontestablement les Croates qui tenaient le cours supérieur de l'Elbe, surtout quand ils eurent pour chefs les célèbres Slavnik de Lubica dont les domaines s'étendaient de la Silésie à la Bavière. Vaclav-le-Saint (925-934) eut à combattre Radslav de Zlicko, un des membres de la famille des Slavnik, et réussit à lui imposer son autorité. L'existence seule d'une maison aussi puissante restait cependant un danger; elle disparut sous le règne de Boleslav II : Lubica, sa capitale, fut détruite, quatre frères Slavnik massacrés (996), et depuis ce moment, les ducs de Bohême ne trouvent plus aucune résistance à l'intérieur. Il n'est plus question dès lors dans les historiens de *subreguli*, de *duces*, mais simplement de *milites* ou de *comites*. — V. Jiretchek, *Das Recht in Böhmen*, p. 16-23, 74-76; Tomek, *op. cit.*, IV, p. 11-15; V, p. 254-255; Palacky, *Gesch. von Böhmen*, I, p. 220.

belliqueux Lutchanes, que les Slavnik, qui avaient soumis à leur autorité toute la Bohême orientale, ne pensaient à revenir en arrière, à briser l'unité nationale : leur triomphe n'eût pas marqué l'ouverture d'une nouvelle période d'anarchie; il n'aurait eu d'autre conséquence que la substitution d'une famille et d'une tribu souveraine à une autre. La nécessité d'un pouvoir central était désormais acceptée par tous; un seul point restait encore en question : non pas s'il y aurait un maître, mais quel serait ce maître. Les Tchèques durent leur succès à la situation centrale qu'ils occupaient [1], à leur habile politique, aux précieuses alliances qu'ils parvinrent à s'assurer [2], peut-être aussi à l'idée déjà puissante de légitimité qui s'attachait dès lors aux successeurs immédiats de Tchech. La victoire de Neklan sur Vlastistav prépara leur triomphe définitif, le règne de Boleslav I le Cruel (935-967) l'accomplit, celui de Boleslav II le termina (996). Un signe extérieur traduit d'un façon matérielle la victoire des ducs tchèques sur les seigneurs voisins; leur château devient le bourg suprême, le haut château; là où était Chrvasten, s'élève désormais Vychehrad. Les divers groupes, si jaloux jadis de leur indépendance absolue, ne forment plus désormais qu'une même famille *(familia sancti Venceslai),* soumise aux ordres d'un seul prince, d'un seul maître (*diédits*).

C'est une loi historique générale que toute tentative de résistance ou de révolte avortée tourne au profit du pouvoir contre lequel elle était dirigée. L'ambition inquiète des Slavnik ou des ducs des Lutchanes servit, en définitive, les Prjemyslides : leur autorité, si elle se fût développée peu à peu, par la force naturelle des choses, sans combat, aurait toujours été très restreinte, limitée par les anciennes traditions, contenue par l'indépendance des zadrugy et des jupy. Victorieux de haute lutte, ils héritèrent de tous les privilèges qu'avaient déjà usurpés leurs rivaux. Suivant ainsi l'exemple des ducs des Croates et des Lutchanes, ils s'attribuèrent le

(1) Sur leur territoire, vers Prague, se croisaient les principales routes de commerce. Établis au centre du pays, ils pouvaient surveiller facilement leurs adversaires, prévenir les attaques par une offensive rapide, protéger leurs alliés.

(2) Ainsi Libucha épouse Prjemysl de la tribu des Biélines, et les Biélines combattent à côté des Tchèques Vlastislav, duc des Lutchanes; — Borjivjo a pour femme la fille du duc des Pchovanes, Ratibor; les sœurs de Saint-Vaclav sont mariées à divers chefs du pays.

droit de nommer et de déposer les administrateurs des tribus. Les jupy avaient été à l'origine des États dans l'État, avaient formé de véritables peuplades autonomes : elles ne furent plus que des circonscriptions administratives que les princes remanièrent à leur gré. Cette transformation, d'une importance capitale cependant, ne souleva à peu près aucune opposition : le peuple l'accueillit favorablement. Déjà dépouillé, au moins en fait, de son droit d'élection, il avait tout intérêt à la constitution d'une autorité supérieure auprès de laquelle il espérait trouver aide et protection contre les jupans, trop souvent disposés à abuser de leurs droits. Quant aux familles assez riches pour prétendre à l'honneur de diriger les jupy, quelques-unes mirent au service des Prjemyslides un dévouement dont elles espéraient de riches bénéfices; beaucoup assistèrent avec indifférence à un changement qui fut tout d'abord presque exclusivement théorique. Sous le régime nouveau en effet, au début tout au moins, le personnel administratif fut assez peu modifié, le pouvoir resta dans les mêmes mains; une seule nouveauté : l'investiture ducale, remplaçant la confirmation populaire. Révolution grosse de conséquences, mais de conséquences lointaines. Sur le moment, les Prjemyslides parurent sans doute très modérés en n'exigeant pas d'autres concessions.

Cette modération apparente leur fut d'ailleurs d'autant plus facile que leur puissance, à la fin du xe siècle, était en réalité fort grande. Tandis, en effet, que presque partout, à cette époque, les usurpations des seigneurs avaient réduit à peu près à rien le domaine royal, les ducs de Bohême se trouvaient propriétaires de plus de la moitié du pays. A ce point de vue aussi, ils avaient profité des leçons des jupans et de leurs conquêtes. Tout ce qui n'appartenait pas à une zadruga particulière, tout ce qui était resté indivis entre les familles avait été réuni au domaine des princes : à une époque où le pays était loin d'être complètement colonisé, où des provinces entières, depuis très populeuses et très fertiles, étaient encore couvertes de forêts ou de marécages, il y avait là une source de revenus qui paraissait alors presque inépuisable et qui ne fut tarie en effet que par la plus folle et la plus maladroite prodigalité. Non seulement les châteaux et les biens qui en dépendaient, mais les rivières, les routes, les

forêts, passèrent dans les mains des Prjemyslides, devinrent leur fortune personnelle, leur assurèrent un moyen d'action d'autant plus précieux que, la population augmentant rapidement, les terres encore vierges acquirent une très rapide plus-value. Le dévouement des jupans ou des chefs de famille qui avaient, par leur alliance, déterminé le succès définitif, avait été sans doute déjà, sinon créé, du moins entretenu par la perspective du riche butin que promettait la victoire : parmi les partisans des ducs, les uns furent chargés, à des titres divers, d'administrer les jupy (1) dans lesquelles ils avaient déjà quelque influence ou possédaient des propriétés importantes; les autres préférèrent rester auprès du duc, devinrent ses conseillers intimes, composèrent sa truste, sa *drujina*. Il commença ainsi à se former, à côté de la noblesse territoriale, qui se recrutait parmi les plus riches propriétaires et les officiers des jupy, une noblesse de cour dont la faveur des princes faisait toute l'influence. Cette noblesse de cour, cette drujina, n'exerça longtemps qu'une action très faible sur la conduite générale des affaires. C'est qu'il ne faut pas oublier qu'à travers les transformations profondes qui s'étaient produites, les conceptions politiques et sociales primitives s'étaient beaucoup moins altérées qu'on ne le suppose ordinairement. L'autorité ducale s'était étendue plutôt qu'elle ne s'était transformée. Ces princes, dont le nom était respecté des Monts-Métalliques à l'extrémité de la Moravie et de la Chaîne des Géants à la Forêt de Bohême, n'étaient encore que les administrateurs d'une immense jupa, les starostes d'une prodigieuse famille : de là des contrastes inexplicables, si l'on n'a sans cesse présent à l'esprit le point de départ : le plus singulier mélange d'arbitraire et de droit populaire, d'hérédité et d'élection, d'absolutisme et de dépendance, traces d'origine

(1) Les fonctionnaires des jupy étaient assez nombreux : le jupan (*comes, præfectus, castellanus*, plus tard *burgravius*), le représentant immédiat du duc, concentrait dans ses mains tout le pouvoir exécutif, assurait le maintien de l'ordre, commandait les milices, veillait à l'entretien des fortifications ; le tsudarj ou sudi (*cudarius, judex provincialis*) dirigeait la justice et présidait la haute cour; le komornik (*camerarius*) réunissait à ses attributions financières des pouvoirs judiciaires assez importants; au XIIe siècle, le komornik, jusque-là inférieur au tsudarj, devient le second officier de la jupa; le vladarj (*villicus, procurator*) administrait les domaines du prince; le lovtchi (*magister venatorum, supremus venator sylvarum, forestarius*) était préposé à l'administration des forêts. A côté de ces hauts fonctionnaires, nombre d'employés moins importants, de serviteurs, de soldats, etc. V. dans le *Slovnik Nautchny*, l'article *Jupa*. Cp, Jiretchek, *Slovanské pravo* (le Droit slave) II, p. 182-184.

si profondément marquées qu'elles ne sont pas encore effacées, trois ou quatre cents ans plus tard, en pleine féodalité. On s'y est trompé plus d'une fois : en trouvant dès le XIe siècle certaines coutumes qui se maintiennent au XIVe, on a conclu à une analogie complète, on a établi un parallèle entre Boleslav II et Charles Ier; n'est-ce pas le moment, d'ailleurs, où triomphent dans toute l'Europe les institutions féodales? — Ne nous laissons pas séduire par des considérations générales qui peuvent éclairer les faits, mais non les remplacer : il suffit ici de l'étude la plus superficielle pour se convaincre qu'en dépit de certaines analogies extérieures, le pouvoir ducal en Bohême, jusqu'au XIIIe siècle, est au moins aussi éloigné des monarchies féodales du moyen âge que des royautés constitutionnelles contemporaines. C'était une autorité patriarcale, a-t-on dit; il serait plus juste encore de dire, en se rappelant ce que nous avons essayé d'établir au début de ce travail : c'était un *régime familial* (1).

Chargé d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique, le duc commande les troupes, représente la nation vis-à-vis de l'étranger, explique et applique la loi : maître de revenus considérables, nommant et révoquant les officiers des provinces, il exerce une autorité absolue sur une partie toujours plus considérable des habitants. Ne nous y trompons pas cependant, prenons garde de confondre les sujets du royaume avec les serviteurs personnels du prince : ceux qui sont ainsi soumis en effet au pouvoir discrétionnaire du duc, ce sont les habitants des châteaux, les ouvriers des villes qui commencent, les étrangers, les juifs, les colons qui aliènent leur liberté pour obtenir des terres, tous ceux qui n'étaient pas compris jadis dans les jupy et les zadrugy, ou qui en sont sortis et ont ainsi renoncé à la protection des lois générales. Entre eux et le prince, il n'y a d'autres règles que celles qui ont été établies par un contrat tout personnel, mais leur soumission n'engage ni ne compromet le reste de la nation. Comme le staroste dans la famille, le chef de l'État est dans la dépendance étroite du peuple qu'il gouverne : il a sans cesse à ses côtés un conseil composé de *Kmètes*, c'est-à-dire de délégués que désignent à son choix leurs richesses, leur sagesse

(1) Cp. le remarquable travail de M. Kalousek, *Tcheské statní pravo* (le Droit d'état tchèque); Prague, 1871, surtout le Ve chapitre, p. 281 et sq.

et leur influence. Dans toutes les questions importantes, il convoque l'assemblée, le *sniem,* composé d'abord de tous les propriétaires libres, formé plus tard des *Lèches* et des *Vladyques*, c'est-à-dire des administrateurs des tribus et des zadrugy. Le prince exerce sans doute sur la diète une très réelle influence, puisque la majorité se recrute parmi les officiers nommés par lui ; mais ces fonctionnaires ont dans le pays des racines trop profondes pour être les complaisants du duc, qui les confirme dans leurs fonctions plus encore qu'il ne les choisit. Des exemples très nombreux prouvent avec quelle indépendance ils comprenaient leur rôle de représentants du peuple.

Le duc lui-même n'est d'ailleurs que le premier représentant de la nation ; il n'exerce son autorité qu'en vertu d'une délégation et sous des conditions déterminées (1).

Malgré la persistance et l'influence des souvenirs démocratiques, le triomphe du pouvoir ducal n'en constituait pas moins un événement considérable et dont les conséquences, encore en partie voilées, devaient devenir toujours plus sensibles. En même temps s'accomplissait une révolution sociale qui modifiait profondément la constitution de la propriété et les rapports des divers habitants entre eux.

E. DENIS.

(A suivre.)

(1) Sans doute, l'élection populaire est singulièrement limitée : d'abord le choix n'a pu se porter que sur les membres d'une seule famille, puis les princes désignent celui de leurs parents qui doit occuper le trône à leur mort, enfin Brjestislav I fixe en 1055 l'ordre de la succession. Mais de nombreux usages rappellent longtemps l'époque primitive et ne permettent pas aux ducs d'oublier l'origine et les limites de leur puissance. Cosmas parle encore de l'élection du duc *(et sicut semper in electione ducis faciunt)*. Le prince s'engage à respecter les libertés et les usages du pays ; son autorité n'est légale que lorsqu'elle a été reconnue, acclamée par le peuple. S'il viole le contrat qu'il a consenti, s'il compromet les intérêts généraux, il peut être déposé, remplacé par un plus digne. Lorsque le dernier des Prjemyslides meurt en 1306 sans laisser d'héritier mâle, à trois reprises la diète exerce son droit d'élection. Boleslav III se rend odieux par sa cruauté, est déposé et remplacé par Vladivoj de Pologne, qui se rattachait d'ailleurs à la famille des Prjemyslides ; les paroles de Tietmar sont caractéristiques : « Populus Volodovejum in sedem Bolizlai, dejecto eo, consanguinitatis linea et pietatis affectu electum collocavit. » « En réalité, dit M. Kalousek, un des historiens qui ont le mieux étudié la question, le peuple réuni dans la diète élit son prince dans la famille ducale ou accepte et confirme celui que désigne la loi de succession. » (*Tcheské statni pravo*, p. 8.)

NOTES ET DOCUMENTS

LETTRE INÉDITE DE DESCARTES

A Monsieur, Monsieur de Pollot, gentilhomme de la chambre de Son Altesse (1),
à La Haye.

MONSIEUR,

J'ay bien fait de ne demeurer point davantage à La Haye, car ie n'eusse pû avoir tant de soin de mes propres affaires que vous en avez eu, et i'aurois bien moins effectué. Je n'ay point de paroles pour exprimer le resentiment que i'ay des obligations que je vous ay, mais ie vous assure qu'il est extreme, et que ie le conserveray toute ma vie. J'escriray dans 3 ou 4 iours à M. Vander Hoolck et à M. Brasset pour les remercier. Et encore que vous iugiez que ie n'ay plus rien à faire à La Haye, je suis toutefois fort tenté d'y retourner dans quelques iours pour aboucher M. Vander Hoolck, et entendre plus particulièrement les biais qu'il a proposés pour terminer mon affaire, car i'ay peur qu'ils ne craignent trop le ministre (2), et en le craignant ils luy donnent des forces. Selon toutes les règles de mon algebre, apres l'eclat qu'ils ont fait, ils ne se peuvent exempter de blasme s'ils ne le chastient, non pas de ce qu'il a fait contre moy, car ie n'en vaux pas la peine, et ie ne suis pas assez en leur bonnes graces, mais de ce qu'il a fait contre Mrs de Bois le Duc, en quoy tous les faux tesmoins qu'il scauroit produire ne sont pas suffisans pour l'excuser de medisance de menterie et de calomnie, car ses propres escrits le convainquent. Au reste i'ay bien du remors de ce que ie proposay dernierement la question des 3 cercles à Me la princesse de Boheme (3), car elle est si difficile qu'il me semble qu'un ange qui n'auroit point eu d'autres instructions d'Algebre que celles que St luy auroit données n'en pourroit venir a bout sans miracle. Je suis

Monsieur

Votre tres obeissant et tres passionné serviteur

DESCARTES.

Du Hoef le mercredy 21 oct. 1643 (4).

Il y a déjà 8 iours qu'on m'a mandé d'Utrecht qu'on n'avoit plus de peur pour moy, et que le nom de Son Altesse dans les lettres de Mr de Rynsmond avoit calmé toute la tempeste. C'est la principale ioye que i'ay ressentie de voir

(1) Le prince d'Orange.
(2) Voëtius.
(3) La princesse palatine Élisabeth, fille de la reine de Bohême.
(4) Si Descartes comptait les jours à la mode hollandaise, le 21 octobre est le 31 de notre calendrier. Baillet donne toujours les deux chiffres.

que ce nom soit reveré, sinon comme il doit, au moins assez pour empescher l'iniustice en une ville encline a la mutination et ou domine l'esprit rebelle de Voetius.

Cette lettre paraît inédite. L'original autographe fait partie du cabinet de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, qui a bien voulu nous en communiquer la copie.

Elle est relative à la querelle de Descartes avec Voétius, ministre luthérien et recteur do l'université d'Utrecht, défenseur fanatique de l'orthodoxie protestante et de la philosophie scolastique. Les incidents de cette querelle ont été racontés en détail par Baillet (1). En même temps que Descartes, Voétius avait attaqué dans ses libelles une confrérie de Bois-le-Duc, coupable de n'être pas purement protestante, mais commune aux protestants et aux catholiques, et Descartes avait pris la défense de cette société. En septembre 1643, Voétius voulut profiter de l'absence de Descartes pour l'accabler. Descartes, en effet, « avait quitté le voisinage de Leyde pour retourner en Nord-Hollande, et il s'était logé à Egmond-du-Hoef, où il avait loué une maison fort commode pour un an, à commencer depuis le premier jour de mai 1643. » (Baillet.) A son insu, les magistrats d'Utrecht, poussés par Voétius, condamnèrent les écrits qu'il avait publiés pour sa défense, puis le citèrent à comparaître en personne. Descartes eût été condamné par défaut à une forte amende, au bannissement, et ses livres eussent été solennellement brûlés par la main du bourreau, si des amis timides ne l'eussent averti par des lettres anonymes au milieu du mois d'octobre. Descartes se rendit aussitôt à La Haye; l'ambassadeur de France, M. de la Thuillerie, alla parler au prince d'Orange, qui fit écrire sans retard aux États de la province d'Utrecht; l'intervention des États auprès des magistrats de la ville fit arrêter la procédure. « Cette affaire acheva de perdre la réputation de Voétius et couvrit de confusion les magistrats d'Utrecht... Elle servit aussi à faire connaître la multitude des amis que M. Descartes avait à La Haye, à Leyde, à Amsterdam et généralement par toutes les Provinces-unies et à lui en acquérir un grand nombre de nouveaux... : de sorte que la principale occupation de M. Descartes pendant les mois d'octobre et de novembre fut d'écrire des lettres de remercîments par centaines. » (Baillet.)

M. de Pollot dut être un des plus actifs auxiliaires de Descartes pendant son séjour à La Haye; car, dès 1637, Baillet le signale comme un ami de Descartes, familier de la cour du prince d'Orange

(1) *Vie de M. Descartes*, l. VI, ch. X et XI; l. VII, ch. IV; voir aussi la lettre adressée par Descartes aux magistrats d'Utrecht en 1645: édition Cousin, t. X, p. 250.

et de celle de la reine de Bohême à La Haye, et « qui lui rendait de fort bons services dans toutes les occasions qui se rencontraient. » Vraisemblablement il fut un des premiers que Descartes, à son retour à Egmond-du-Hoef, songea à remercier. Il ne paraît pas d'ailleurs que Descartes ait exécuté son projet de retourner à La Haye.

M. Van der Hoolck, magistrat d'Utrecht, ami de Descartes, et M. de Brasset, résident de France à La Haye, sont cités par Baillet, mais non à propos de cette affaire.

En 1646, lors de la fondation de l'école de Bréda, M. de Pollot y fut nommé professeur de philosophie et de mathématiques; il y enseigna les doctrines cartésiennes. Dans les lettres de la princesse Élisabeth, publiées par M. Foucher de Careil (1), il est appelé « M. de Palloti ».

De la comparaison des lettres publiées de Descartes et de la princesse avec la nôtre, il ressort que Descartes avait signalé à la princesse le problème des trois cercles, sans lui indiquer la solution qu'il avait en portefeuille, solution tirée de principes qui lui étaient propres. La princesse trouva d'elle-même une autre solution qu'elle n'osa envoyer directement au grand mathématicien; elle s'en ouvrit à M. de Pollot, qui pressentit d'abord Descartes; notre lettre contient une première réponse, assez sceptique et peu encourageante; quelques semaines plus tard les deux solutions furent échangées simultanément par l'entremise de M. de Pollot (2). Descartes reconnut la valeur de la solution trouvée par la princesse, et la félicita (3).

Qui Descartes désigne-t-il par l'abréviation *St?* Sans doute quelque professeur de mathématiques connu de son correspondant, peut-être celui dont la princesse (4) recevait les leçons.

V. Egger.

(1) *Descartes, la princesse Élisabeth et la reine Christine, d'après des lettres inédites.* Paris, G. Baillière, 1879.

(2) Lettre de Descartes, sans date, dans Cousin, t. IX, p. 143; lettre de la princesse, du 21 novembre, dans F. de Careil, p. 54.

(3) Lettre non datée, dans Cousin, t. IX, p. 149.

(4) Voir la lettre du 21 novembre.

COMMUNICATIONS

LE SECRET D'ALCESTE

(A PROPOS D'UNE RÉCENTE ÉTUDE DE M. PAUL JANET.)

I

Cette énigmatique figure d'Alceste, dont trois acteurs, depuis quinze ans, Bressant, Lafontaine et Delaunay, ont essayé vainement de préciser les traits, et qui, semblable à celle d'Hamlet, le misanthrope tragique, change d'aspect et de sens pour chaque génération de spectateurs, M. Paul Janet vient de l'étudier à son tour et de lui demander son secret, au nom de la philosophie [1]. Alceste cache-t-il une âme janséniste sous son masque tragique et l'*endroit écarté* où il veut se réfugier est-il le même qui accueillit Pascal au sortir de sa vie mondaine? M. Janet, avec raison, repousse cette hypothèse, et, quant aux théories de J.-J. Rousseau qui se retrouvait dans l'homme aux rubans verts et voyait en lui la personnification même de la vertu, l'éminent philosophe les réfute par des arguments qui semblent nouveaux et ingénieux même auprès de l'exquise réponse de d'Alembert. Non, Alceste n'est ni un stoïcien ni un janséniste. Quelle est donc sa morale? Celle du monde, assure M. Janet, la morale de l'honneur, celle qui permet le duel avec un Oronte, une morale purement humaine. Alceste personnifie donc l'honneur mondain, plutôt que la vertu, mais l'honneur se prenant au sérieux et obéissant aux règles que Philinte se contente de proclamer. Pourquoi donc faire rire de cet honnête homme? Molière, répond M. Janet, n'a pas voulu faire rire de lui, mais en sa faveur. Les rires que provoque Alceste sont rires bienveillants et sympathiques. Ces rires, Alceste les fait naître à son gré et à son profit et les tourne à la confusion des Oronte et des marquis grotesques. Se moquer d'Alceste! Est-ce qu'on se moque d'un héros de Corneille torturé par une Dalila? Est-ce que le spectacle de telles souffrances peut être ridicule? — Mais quelle est enfin la leçon morale de la comédie? Quel est l'enseignement que nous veut

[1] *La Philosophie de Molière* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1881).

donner Molière? C'est qu'un héros comme Alceste ne doit pas se mêler à la société des freluquets et des coquettes. Une âme si grande se trahit en se livrant à des âmes si petites. Telle est la pensée du poète, tel est le secret du Misanthrope, et c'est ainsi que la philosophie rajeunit et renouvelle les questions de critique littéraire et rouvre un débat que l'on croyait fermé depuis J.-J. Rousseau et sa querelle. Celui-ci disait que Molière avait fait une œuvre immorale en raillant la vertu. M. Janet avance au contraire que Molière n'a pas voulu faire rire d'un honnête homme. Tous deux s'accordent à voir dans Alceste un personnage trop sublime, trop sérieux pour mériter nos rires et peut-être n'ont-ils pas tort. Mais était-ce bien là l'intention de Molière? Voulait-il élever son Alceste au-dessus des rires du parterre et si, en effet, il l'a élevé si haut, l'a-t-il fait à dessein? Nous ne le pensons pas, et voici nos raisons.

II

Ni J.-J. Rousseau ni M. Janet ne se sont demandé si Alceste était *la plupart du temps*, dans sa vie antérieure, ce qu'il est au milieu des circonstances qui forment l'action de la comédie. *Ce jour-là* en effet, il rompt en visière avec les mœurs du temps, viole toutes les convenances sociales et dit leur fait à tous ceux qu'il hait ou qui lui déplaisent, avec une amertume, avec un chagrin qui, philosophe ou non, semble révéler la plus farouche misanthropie. Cette manière d'être est-elle accidentelle, récente, provoquée par un événement du jour, ou au contraire est-elle habituelle, invétérée, produite par des impressions anciennes? Avons-nous affaire au caractère même d'Alceste ou à une disposition exceptionnelle de son âme? En d'autres termes, si Alceste se conduit en misanthrope, est-ce par nature ou par chagrin d'amour, et tout ce dépit qu'il exhale contre les hommes lui vient-il de sa propre philosophie ou des coquetteries de Célimène?

Une première remarque, c'est que le monde où vit Alceste est fort étonné de ses incartades. Oronte, qui connaissait le prétendu misanthrope de réputation, est stupéfait du grossier éclat de franchise que provoque la lecture de son pauvre sonnet. Aurait-il été quêter ainsi les compliments d'Alceste, s'il l'eût cru capable d'exprimer un jugement aussi peu courtois? Supposez qu'Alceste eût l'habitude, à chaque mauvais sonnet qu'il entendait lire, de s'exclamer en termes aussi vifs, sa réputation de malotru se serait vite répandue dans la société cérémonieuse où il vivait et aurait écarté de lui tous les Orontes. Cette réputation, sur laquelle ce poète ridicule vient à lui, n'était donc pas une réputation d'homme qui dit tout ce qu'il pense, c'est-à-dire mal élevé.

Alceste a pour ami intime un mondain et il est lui-même un homme du monde ; cent occasions auraient déjà rompu cette amitié et ces habitudes, qui même n'auraient peut-être pas pu se former, si Alceste avait d'ordinaire tenu le langage et la conduite que Molière lui prête. Tout le premier acte, à notre avis, établit cette vérité et a pour but de montrer aux spectateurs que ce misanthrope n'est qu'un faux misanthrope, un misanthrope pour rire.

Quand Alceste entre en scène suivi de Philinte et que Philinte lui dit: *Qu'est-ce donc? qu'avez-vous?* tous deux savent parfaitement à quoi s'en tenir. Alceste est jaloux, et jaloux jusqu'à la fureur. Il s'est rendu chez Célimène pour obtenir d'elle une explication. En chemin, il a rencontré Philinte, qu'il eût peut-être préféré ne pas rencontrer, et la mauvaise humeur qui lui vient de Célimène il la fait rejaillir sur Philinte, qui ne s'y trompe pas et s'amuse de la colère de son ami. Croyez-vous qu'Alceste soit vraiment irrité d'avoir vu Philinte embrasser un indifférent? C'était là un acte de politesse banale qui ne valait pas plus que nos poignées de main d'aujourd'hui. Le ridicule d'Alceste n'est pas, comme on l'a dit, de prendre au sérieux cette « embrassade frivole »; car peut-il la prendre au sérieux? Est-ce la première fois qu'il voit Philinte commettre cette petite hypocrisie? N'a-t-il pas eu tous les jours, lui qui est du monde, un semblable spectacle sous les yeux? Est-il bien sûr que lui-même se soit refusé toujours à ces « dehors civils »? S'il l'avait fait, il ne vivrait pas à la ville, si près de la cour, avec des gens de cour; on ne l'y souffrirait pas, tout gentilhomme qu'il est, et il ne s'y souffrirait pas. Pourquoi donc est-il si sévère ce jour-là pour des concessions dont il ne s'était pas encore scandalisé? C'est par dépit d'amour, par préoccupation de l'entrevue qu'il va avoir avec Célimène. Lui-même, s'apaisant un peu, finira par répondre au *Qu'est-ce donc? qu'avez-vous?* mais seulement à la fin de la scène, quand il avoue en ces termes l'objet de sa visite :

Et je ne viens ici qu'à dessein de lui dire
Tout ce que là-dessus ma passion m'inspire.

Dans ce long intervalle, il se serait brouillé avec Philinte si celui-ci prenait au sérieux toutes les brusqueries auxquelles lui-même provoque Alceste. Ce rôle de provocateur se marque quand Philinte s'amuse à pousser Alceste aux exagérations de parole, aux *paris*, comme celui d'aller dire leur fait à Dorilas et à la vieille Émilie. Est-ce que, *les autres jours*, Alceste reprochait à cet importun ses vantardises ou à cette vieille coquette le blanc qu'elle met? Non, mais l'explication fausse de son dépit qu'il vient de donner à Philinte l'engage dans une série d'affirmations téméraires, de véritables bravades, comme tous nous en laissons échapper dans la

chaleur d'une discussion mal engagée par notre faute. Les amoureux ont les vivacités de l'enfance, et c'est en enfant qu'Alceste jure d'aller par le monde arracher tous les masques et dire à chacun tout ce qu'il pense de chacun :

Et *je vais* n'épargner personne sur ce point.

Il *va* n'épargner personne ; quel trait de caractère ! il a donc jusqu'ici épargné les gens, obéi aux convenances hypocrites du monde ; il va par conséquent *sortir de son caractère*, devenir misanthrope, de simple honnête homme qu'il était. C'est lui-même qui l'avoue, sentant l'objection que Philinte pourrait tirer du contraste de sa conduite avec sa récente philosophie.

A ce moment, arrive Oronte, les bras ouverts, réclamant une de ces embrassades contre lesquelles Alceste vient de pester. Ah ! si Philinte n'était pas aux côtés d'Alceste pour lui rappeler son imprudente gageure de se dérober désormais aux convenances sociales, je crois bien qu'Alceste oublierait ses théories et se prêterait à l'embrassade demandée, avec la froideur d'un homme sincère et qui subit malgré lui ces conventions. Mais quoi ! Philinte est là, le rire à la bouche, curieux de voir quel sera le succès de la gageure ; Alceste tient bon et colore son refus comme il peut au moyen d'une petite harangue débitée d'assez bonne grâce. Quand Oronte a lu le sonnet, le visage de Philinte rayonne de malice. Comment Alceste va-t-il se tirer de ce mauvais pas? Osera-t-il cette fois encore, pour tenir sa parole, commettre une aussi énorme inconvenance? De là l'éloge enthousiaste que Philinte jette à la face d'Oronte. Il y faut voir beaucoup moins une hypocrisie mondaine qu'une taquinerie à l'égard d'Alceste, qui cependant, avec sa courtoisie de gentilhomme et démentant sa belle théorie, grommelle tout bas ce qu'il pense à part lui. Les *Je ne dis pas cela* répétés deviennent encore plus plaisants si l'on songe qu'Alceste n'emploie ces précautions de langage qu'à cause de la présence de Philinte, du témoin de sa récente boutade. Que Philinte s'absente : il paiera Oronte de compliments un peu froids, marquant sa vraie opinion par la mesure qu'il mettra dans l'éloge et se gardant bien de l'extrême franchise, qui en ce cas est une grossièreté. Mais poussé à bout par la présence de son ami et bien malgré lui, il finit par s'écrier ce que l'on sait [1] et par se quereller avec Oronte, lui qui, en d'autres circonstances, eût à coup sûr évité cette querelle et la peine qu'il a causée inutilement à un homme de son monde. Aussi, Oronte parti, quelle colère contre ce rieur de Philinte !

[1] A-t-on remarqué que le *cadre* de la scène du sonnet est emprunté à la *Mélite* de Corneille? *Sonnet* y rime également avec *cabinet* (Acte II, sc. 4).

« Plus de société » avec un si mauvais plaisant, qui prend les gens au mot et les met en demeure de réaliser des propos échappés dans un accès d'irritation !

On pourrait analyser toute la comédie à ce point de vue ; il en ressort pour nous cette conclusion que la misanthropie d'Alceste est née en même temps que sa jalousie, qu'un caractère récent, provisoire, s'est greffé sur son caractère ancien et ordinaire. Ce n'est pas de celui-ci que le poète veut nous faire rire, mais de celui-là, qui est en effet risible et dont on peut rire, quoi qu'en dise J.-J. Rousseau, sans scrupule et sans remords.

III

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait aucun rapport entre ces deux caractères, entre l'Alceste d'aujourd'hui, jaloux d'une coquette, et l'Alceste d'hier, libre de la passion qui précisément transforme le plus les hommes ? Assurément non. On devine qu'Alceste, avant d'être amoureux de Célimène, affichait plus de rigueur que les hommes de son entourage. Sincère, vertueux, épris de loyauté et d'honneur, il différait singulièrement de ces marquis qui papillonnent autour de Célimène. Mais on voit que s'il inspirait à quelques uns une estime un peu contrainte, à la plupart du respect et de la crainte, il ne faisait rire personne avant de s'être laissé prendre aux pièges d'une coquette. Amoureux, jaloux, il outre sa vertu, exagère ses scrupules d'honneur, devient susceptible, haineux, consacre de grandes colères à de petits objets et prête à rire par ce nouveau caractère, qui sans doute ne pouvait surgir ainsi que chez un homme vertueux, mais qui n'est pas, comme le croyait Rousseau, le caractère même de la vertu.

Un écrivain de talent, le peintre Fromentin, dans son roman de *Dominique*, a décrit finement un état d'âme analogue à celui d'Alceste. Dominique, élevé dans la solitude, a pour la vertu un goût qui ne va pas jusqu'à la *misanthropie*. Le voilà amoureux d'une personne qui ne peut l'aimer. Cet amour contrarié tourne sa vertu en misanthropie et les hypocrisies mondaines auxquelles il se résignait jusqu'alors le révoltent et l'exaspèrent. « Quand il s'agissait, dit-il, de juger le monde d'une façon plus générale, indépendamment du perpétuel soupçon qui me le faisait considérer en masse comme un voleur de mon bien, alors je donnais cours à mes invectives avec une joie féroce. Je parlais à Madeleine de mille spectacles dont tout homme de sens devrait être blessé, de la légèreté des maximes, de la légèreté plus grande encore des passions, de la facilité des consciences, pour quelque prix que ce fût, même très minime, d'ambition, de gloire ou de vanité. Je lui signalais cette

façon libre d'envisager non seulement un devoir, mais tous les devoirs, cet abus de mots, cette confusion de toutes les mesures, qui fait qu'on pervertit les idées les plus simples, qu'on arrive à ne plus s'entendre sur rien, ni sur le bien, ni sur le vrai, ni sur le mauvais, ni sur le pire, et qu'il n'y a pas plus de distance appréciable entre la gloire et la vogue que de limite bien nette entre les scélératesses et les étourderies..... Tout cela est hideux, lui disais-je, et si j'avais à sauver une seule maison de cette ville de réprouvés, il n'y en a qu'une que je marquerais de blanc.

— Et la vôtre? disait Madeleine.

— La mienne aussi, uniquement pour me sauver avec vous. »

C'est donc l'amour qui, dans le roman de Fromentin, fait d'un rigoriste un misanthrope. Il en est de même dans la comédie de Molière. Sans doute, la misanthropie d'Alceste est jusqu'à un certain point sincère; elle ressemble au fond même de sa nature, mais elle n'est pas cette nature, elle en est plutôt la caricature. Oui, une passion violente qui nous tire hors de nous-mêmes peut nous donner pour quelque temps une figure qui ressemble à la nôtre, mais qui n'est pas la nôtre, une figure où tous nos traits sont démesurément grossis et dont on rit comme d'une charge; car elle ressemble à nous sans être nous et fixe des attitudes qui, dans notre personne, n'étaient que fugitives et accidentelles. Peut-être, en effet, une ou deux fois en sa vie, Alceste avait-il proféré des boutades misanthropiques; cet état passager de mauvaise humeur devient, sous l'influence d'un amour traversé, un état permanent, dont lui-même aura un peu honte, s'il retrouve le calme, et dont nous rions nous-mêmes du rire qu'excite la comédie.

Quand je dis que nous rions des emportements d'Alceste et de ce caractère d'un jour dont il se revêt, je veux dire que Molière a voulu nous en faire rire. Mais il est sûr qu'il n'y a pas réussi et que, si nos pères riaient d'Alceste (et en riaient-ils vraiment?), nous autres nous n'en rions pas. Nous rions d'Oronte, nous rions de Dubois, nous rions d'Arsinoé. Quant à Alceste, nous voyons en lui, avec M. Janet, « un héros de Corneille au sein d'une société frivole, un héros rongeant son frein, vaincu, raillé, humilié par une Dalila sans pitié. » C'est que le poète, entraîné par son propre cœur, a mêlé ces deux caractères d'Alceste, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, tout en essayant de les distinguer et, si je puis dire, il a donné au masque la couleur du visage. Nous ne voyons pas suffisamment que cette grande franchise d'Alceste est éphémère; nous oublions qu'il ne pouvait d'ordinaire dire leur fait aux marquis ridicules et fronder les vices du temps. Et puis il souffre trop pour ne pas inspirer de la sympathie. Pour faire rire de son héros, Molière aurait dû cacher ses tristesses et ne pas les peindre de

traits immortels qu'il puisait en lui-même. Il s'ensuit qu'on hésite sur l'impression que nous cause ce personnage, franchement comique au premier acte, presque tragique au dernier. Et nous éprouvons en présence d'Alceste un peu de l'incertitude que nous inspire le caractère d'Hamlet, de cet Hamlet qui joue un double rôle, celui d'un fils vengeur et celui d'un fou. Ce second rôle est factice et le premier est réel. Mais, dans la pièce, les deux Hamlet, le fou supposé et le vengeur, se confondent à nos yeux et s'amalgament si bien que nous en sommes déroutés et que tant de volumes de commentaires ne nous ont pas encore donné la clef de l'énigme. Il en est un peu de même d'Alceste. Qui distinguera où commence en lui le misanthrope risible et où finit l'honnête homme sympathique? Et l'on va discutant, commentant, donnant tous les cinquante ans une interprétation nouvelle de ce personnage, sans que cette interprétation soit jamais définitive ni acceptée par tous. Chacun comprend Alceste à sa façon, depuis M. de Montausier jusqu'au savant philosophe qui vient, lui aussi, de proposer un mot nouveau pour cette énigme classique. Mais ce qui ressort pour nous de ces discussions littéraires, c'est qu'au point de vue purement comique, les bonnes gens du XVII[e] siècle qui firent froide mine à ce chef-d'œuvre ne péchèrent pas contre le goût si gravement que le veulent les cours de littérature. Le seul fait qu'on ait tant débattu la question du caractère d'Alceste, prouve qu'il ne se dégage pas de cet admirable poème une impression franche et nette qui puisse émouvoir un millier de personnes à la fois et leur donner cette seconde d'émotion théâtrale, dont parle quelque part Stendhal. Osons le dire: le caractère d'Alceste n'est ni comique ni même véritablement dramatique, puisque le poète a voulu faire rire de son héros, et que, trompé par sa propre conscience, il n'y a pas réussi. Il est sorti de cette erreur un admirable poème moral, chef-d'œuvre de la littérature française, mais qui, à la scène, intéresse aussi peu le public naïf, le vrai public, qu'il ravit les lettrés. Ceux-ci cherchent dans le *Misanthrope* de fines observations morales, dont l'usage s'est perdu, une langue saine et forte qui les console du style du jour; ils jouissent du jeu des acteurs, qui eux-mêmes font œuvre de critiques plutôt que de comédiens; ils savourent cette délicieuse causerie digne des Grecs ou tout au moins d'Horace. Quant à l'action, quant à la pièce même, ils n'y prennent pas garde. — Plaisirs exquis et nobles entre tous; mais qu'ont-ils de commun avec l'émotion dramatique?

F.-A. AULARD,
Professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

LES DEUX PREMIÈRES LETTRES DE PLINE A TRAJAN

On sait que depuis le jour où *Pierre Léander* trouva et copia, en France, en 1502, l'unique manuscrit connu de la correspondance entre *Pline* et *Trajan*, jointe d'ordinaire aux œuvres de Pline sous le nom de *livre X*e, l'ordre des lettres qui la composent a été souvent modifié par les éditeurs.

Le premier de tous fut *Avantius;* son édition fut faite à Vérone, la même année que la découverte de Léander et grâce à sa copie. Deux ans après, le manuscrit lui-même fut apporté de France à Venise par l'ambassadeur *Aloys Mocenigo,* et ce fut d'après lui qu'*Alde Manuce* fit son édition en 1508.

Dans son épître dédicatoire à Aloys, Alde fait un grand éloge de l'antiquité de ce manuscrit qu'il pense contemporain de Pline lui-même. Quoique cette pièce précieuse ait disparu, nous pouvons affirmer que le savant éditeur se trompait. Toujours est-il qu'aujourd'hui les éditions imprimées d'Avantius et d'Alde sont les exemplaires les plus anciens auxquels on puisse se reporter. Elles sont presque entièrement conformes l'une à l'autre. On remarque, il est vrai, de légères variantes dans le texte; mais nous savons par Alde que la lecture du manuscrit était très difficile, et cela nous explique que certains passages où le sens était moins net, ou peut-être l'écriture illisible, aient donné lieu à des interprétations diverses. Quant à l'ordre où sont rangées les lettres, il est le même dans les deux éditions, et sans avoir le droit de l'affirmer absolument, on peut penser avec une grande vraisemblance qu'Avantius et Alde ont tous les deux reproduit l'ordre du manuscrit.

Depuis, cet ordre a été l'objet de révisions nombreuses: c'est le point sur lequel a surtout porté le travail des éditeurs qui se sont succédé après Alde. Chacun ou peu s'en faut a proposé le sien. Nous ne parlerons que de deux.

Dans les éditions françaises, on a suivi celui qu'avait adopté *Gessner* (1739): on a mis à part les lettres de Pline sans réponse de Trajan; les lettres accompagnées d'un rescrit ont été renvoyées à la suite sous un titre spécial. Cet ordre est le plus mauvais qui se puisse imaginer: certaines lettres antérieures à la mission de *Bithynie,* celles qui concernent le médecin *Harpocras,* par exemple, ont motivé une réponse; au contraire, la lettre sur le primipilaire *Nymphidius Lupus,* écrite évidemment en Bithynie, n'en a pas reçu; du moins nous ne la possédons pas. Le classement de Gessner et

des éditeurs français est donc tout à fait arbitraire, contraire à l'ordre chronologique, et il n'y a pas de raison, même de commodité, pour qu'on le préfère à celui de l'*Aldine*.

Gierig (1796) auquel il a paru que, dès l'origine, l'ordre des lettres avait été misérablement troublé *(misere ordo turbatus)*, s'est avisé de les dater chacune du lieu qu'elle concernait: il a ainsi promené méthodiquement Pline de l'Occident à l'Orient de la Bithynie. Ce n'est là qu'un ingénieux artifice: rien n'autorise la supposition de Gierig, et même pour la tournée dans le Pont, dont on est prévenu par une lettre, on ne peut, quoi qu'en ait dit M. *Mommsen* (1), établir d'une manière certaine l'itinéraire adopté par Pline.

Pas plus que le classement de Gessner, le classement de Gierig ne peut être préféré à celui d'Alde Manuce.

Frappé de tant de divergences, et craignant sans doute de s'égarer comme ses devanciers, *Keil* (2) a jugé plus sûr de s'en tenir aux éditions primitives. «Depuis, a dit M. Mommsen (3), il est » devenu évident que les lettres du dixième livre sont rangées à » peu près dans l'ordre chronologique. »

Cet «à peu près» suffirait sans doute pour autoriser une tentative de classement nouvelle. Pour aujourd'hui nous nous bornerons à signaler une interversion des deux premières lettres, interversion que nous démontrerons à l'aide même de l'Étude de M. Mommsen sur Pline le Jeune.

La première (4) est, pour ainsi dire, datée. Elle a été écrite peu de temps après la mort de *Nerva* survenue le 17 janvier 98 ap. J.-C.

« La deuxième lettre (5), dit M. Mommsen (6), est postérieure de » peu de temps, à en juger d'après les mots : *inter initia felicissimi* » *principatus tui.* »

Il semble tout d'abord qu'il n'y ait pas lieu d'hésiter là-dessus, et que *principatus tui* indique bien le règne propre de Trajan commencé à la fin de janvier 98, et non son association à l'empire qui date du 17 octobre 97. L'examen et le rapprochement de divers textes de Pline fournis par M. Mommsen lui-même nous ont donné une opinion différente, et nous obligent à dater la deuxième lettre de la fin de 97, c'est-à-dire à en faire la première.

La mention qu'elle contient de deux mariages de Pline est le point de départ de la discussion.

Deux femmes seulement sont désignées dans la correspondance

(1) *Mommsen*, Étude sur Pline le Jeune (traduction *Morel*). — *Bibliothèque de l'École des hautes études*, 15e fasc. (1873), p. 30.
(2) *C. Plini Cæcili secundi epistularum libri novem; epistularum ad Traianum liber; panegyricus.* Leipzig, Teubner, 1853.
(3) *Mommsen, ibid.*, p. 25.
(4) *Edition Keil*, p. 198.
(5) *Ibid.*
(6) *Mommsen, ibid.*, p. 25.

tout entière de Pline, l'une, belle-fille de *Vettius Proculus*, l'autre, petite-fille de *Calpurnius Fabatus* et nièce de *Calpurnia Hispulla*. Gierig en a conclu que Pline ne s'était marié que deux fois, et qu'il avait déjà épousé *Calpurnia*, au moment où il remercia l'empereur de lui avoir accordé le *jus trium liberorum*. Si l'on démontre que Pline n'était pas encore marié avec Calpurnia en 98, et qu'il ne l'était plus avec la belle-fille de Vettius Proculus, il en faudra conclure non seulement que Calpurnia a été sa troisième femme [1], mais encore que la lettre 2 du livre X n'a pas été écrite en 98.

La date du mariage de Pline avec Calpurnia n'est pas très difficile à établir [2]. Dans la lettre 4 du livre III [3], Pline nous apprend que, pendant sa préfecture de l'*ærarium Saturni*, il est allé à *Tifernum*, où il construit à ses frais un monument public. C'est à ce moment que les envoyés de la Bétique arrivent à Rome pour le prier de soutenir leur procès contre *Cæcilius Classicus;* il accepte. Ceci se passe avant les kalendes de septembre, c'est-à-dire pendant le mois d'août, ainsi que le dit la lettre 8 [4] à Trajan, et dans l'année 101, comme on va le voir. En effet, dans le panégyrique de Trajan [5], nous voyons que Pline et *Cornutus* étaient préfets de l'*ærarium Saturni* depuis moins de deux ans, lorsque l'empereur leur offrit le consulat, l'année où lui-même l'obtint pour la troisième fois [6], c'est-à-dire en 100. Leur *nundinum* vint au mois de septembre; ils avaient donc été désignés, comme tous les *consules suffecti*, au commencement de janvier [7], et, si l'on étend autant que possible le sens des mots *nondum biennium compleveram in officio laboriosissimo et maximo*, leur nomination à la préfecture de l'*ærarium Saturni* avait eu lieu en janvier ou février 98. D'autre part, leur consulat ne les empêcha pas d'exercer encore cette préfecture [8]. Déjà, sous Claude, comme le rappelle M. Mommsen, les *quæstores ærarii* restaient trois ans en fonction; on pourrait donc croire que Pline et Cornutus Tertullus furent préfets de l'*ærarium Saturni* en 98, 99 et 100. Mais aucune de ces dates ne peut convenir au voyage à Tifernum: en 98 et 99, le procès de *Marius Priscus* antérieur à celui de Classicus n'était pas encore jugé; en 100, Pline ne put s'absenter de Rome au mois d'août, puisqu'il était consul. On est donc forcé d'admettre que Pline et Cornutus restè-

(1) *Mommsen*, Étude sur Pline le Jeune (traduction *Morel*), p. 5 et 6.
(2) *Ibid.*, p. 11, 12 et 13.
(3) *Edition Keil*, p. 46 et 47.
(4) *Edition Keil*, p. 201.
(5) § 91, *Edition Keil*, p. 296.
(6) Panégyrique, §§ 60 et 92. *Edition Keil*, p. 275, 276 et 296, 297.
(7) *Mommsen, ibid.*, p. 68 et 69.
(8) Ce fait est formellement attesté dans le Panégyrique, § 92 (*Edition Keil*, p. 296 et 297). Voyez d'ailleurs pour toute cette partie de la discussion, *Mommsen* : *ibid.*, p. 12, 13 et 64, 65.

rent préfets de l'*ærarium Saturni* jusqu'à la fin de 101 [1], et de placer le voyage à Tifernum aussitôt après leur sortie de charge, au mois de septembre de cette année. A cette époque, le temple dont Pline payait la construction n'était pas encore élevé. Au moment où il écrit à Fabatus la lettre 1 du livre IV [2], le temple est achevé, et Pline a épousé Calpurnia, mais depuis peu, car la lettre 19 [3] du même livre, adressée à Calpurnia Hispulla, dénote un mariage assez récent pour que le mari étudie encore le caractère de sa femme. Or, d'après Mommsen [4], les lettres du livre IV sont de 103, 104, 105; il serait donc assez naturel de fixer à 103 l'inauguration d'un temple commencé en 101, et par conséquent le voyage de Pline et de Calpurnia à Tifernum; leur mariage aurait eu lieu en 102, ou, au plus tôt, en 101.

Pline n'était donc pas marié avec Calpurnia en 98.

L'époque où mourut la belle-fille de Vettius Proculus est encore plus facile à déterminer [5]. Par la lettre 13 du livre IX [6], nous savons que dans les premiers jours de son deuil, Pline entreprit de venger au sénat la mort d'*Helvidius Priscus;* or les événements auxquels la lettre fait allusion sont de 97; Pline n'était donc plus marié avec la belle-fille de Vettius Proculus en 98 et la lettre 2 du livre X n'a pas été écrite cette année: il faut la reporter à 97.

Il en résulte que Pline était encore marié peu après le 17 octobre 97, lorsqu'il obtint le *jus trium liberorum*, mais qu'il perdit bientôt sa seconde femme, et que l'orageuse séance du sénat où il parla contre *Publicius Certus*, dénonciateur d'Helvidius, eut lieu tout à fait à la fin de 97. D'autres détails de la lettre 13 du livre IX confirment d'ailleurs cette dernière assertion. Publicius Certus, dit Pline, allait bientôt être désigné pour le consulat (*hominem brevi consulem*); il fallait l'empêcher (*obtinui quod intenderam*). Comme les *consules suffecti* étaient désignés au mois de janvier, c'est à la fin de décembre que Pline flétrit en plein sénat un nom déjà mis en avant et arrête le dénonciateur d'Helvidius Priscus sur le seuil même du consulat.

Il ne subsiste donc aucun doute: l'ordre chronologique établi par les textes invoqués est le suivant:

1° Trajan adjoint à Nerva, *17 octobre 97;*

2° *Jus trium liberorum* donné et *Lettre 2;*

3° Mort de la deuxième femme de Pline;

4° Affaire de Publicius Certus, *décembre 97;*

(1) *Mommsen*, Étude sur Pline le Jeune (traduction *Morel*), p. 12 et 13.
(2) *Edition Keil*, p. 66.
(3) *Ibid.*, p. 81.
(4) *Mommsen*, Étude sur Pline le Jeune (traduction *Morel*), p. 14 à 18.
(5) *Mommsen ibid.*, p. 5 et 6.
(6) *Edition Keil*, p. 180 à 183.

5° Mort de Nerva, *17 janvier 98;*

6° *Lettre 1, janvier* ou *février 98;*

7° Mariage avec Calpurnia, au plus tôt 101.

La lettre 2 de la correspondance entre Pline et Trajan doit donc bien être classée la *première;* il est fort probable que les premiers éditeurs l'ont trouvée à cette place dans le manuscrit de Pierre Léander, mais l'ont rejetée au second rang sous l'influence des mots *inter initia felicissimi principatus tui.*

Personne depuis ne s'était aperçu de l'erreur qui avait fait omettre dans le *principatus* de Trajan les trois mois qu'il fut associé à Nerva, et M. Mommsen, à la belle étude duquel nous avons emprunté les principaux éléments de notre travail, s'y était laissé prendre aussi lui.

Paul Dupuy,
Professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand.

L'ARTICLE DE SUIDAS SUR LE PHILOSOPHE ISIDORE.

Deux sources distinctes, qui semblent bien être les mêmes que celles de l'article sur Hypatia ([1]), ont chacune fourni une partie à celui relatif au philosophe Isidore. Ainsi nous rencontrons en premier lieu une courte notice probablement empruntée à un abréviateur d'Hésychius de Milet, puis des extraits évidents de la *Vie du philosophe* écrite par son disciple Damascius.

Toutefois ces derniers, dont nous ne nous occuperons pas, tournent court et sont assez insignifiants; d'autre part la distinction des deux parties ne peut être faite très rigoureusement à cause d'une lacune du texte, lacune à laquelle nous admettrons cependant que s'arrête la première notice:

Ἰσίδωρος φιλόσοφος, ὃς ἐφιλοσόφησεν μὲν ὑπὸ τοῖς ἀδελφοῖς, εἴπερ τις ἄλλος, ἐν τοῖς μαθήμασιν ἐπιμελής τε..... ([2]).

Nous n'avons pas non plus, sur l'origine de cette phrase, le contrôle, ordinaire pour la source supposée, du *Violarium* d'Eudocia; cette dernière a sans doute négligé le renseignement, comme insignifiant. Mais il n'est guère admissible qu'Hésychius ait précisément négligé le principal héros de Damascius, quand il a admis dans son *Onomatologos* divers personnages célébrés par l'historien des derniers Alexandrins ([3]).

([1]) Voir notre note dans le numéro des *Annales* de juillet 1880, p. 197.
([2]) Texte de Bekker.
([3]) Nommément Agapius, Gesius, Domninus, Hieroclès, Lacharès, Marinus, Pampremius, Sallustius; cf. Hans Flach. *Untersuchungen ueber Eudokia und Suidas*, Leipzig, 1879.

Nous nous proposons, au sujet de ce texte, d'examiner trois points: 1° Ce philosophe Isidore doit-il être considéré comme un mathématicien? 2° Quels sont ces frères sous lesquels on le fait philosopher? 3° Quelle était sa patrie?

I. — A la première question, il semble que l'on peut hardiment répondre non. Μαθήμασιν ne doit pas être entendu dans le sens spécial de mathématiques, mais dans le sens général d'objets d'étude *(disciplinis);* ou bien il y aurait là un éloge tombant à faux. Sans doute, le personnage dont il s'agit et qui semble au reste ne pas avoir laissé d'écrits, avait étudié les sciences exactes comme tous ses condisciples de l'école d'Athènes; probablement même, il en connaissait assez pour transmettre l'enseignement qu'il avait reçu à des femmes, comme Theodora et ses sœurs, dont parle Damascius ([1]). Mais aucun autre indice, dans les nombreux extraits de sa *Vie,* que nous ont conservés Photius et Suidas, ne nous permet d'aller plus loin. Tout semble au contraire concorder pour nous dépeindre un génie à tendances mystiques, dédaigneux de la banale clarté du raisonnement mathématique, et probablement porté tout au plus à ces vaines spéculations prétendûment philosophiques sur les nombres et les figures, dont Nicomaque avait rempli ses *Theologumena,* et dont n'avait pas su se garder le maître d'Isidore. Celui-ci, Proclus Diadochus, a cependant encore, comme commentateur, un certain mérite en géométrie; mais ses disciples ne le valurent pas; et ce furent d'autres qu'Isidore qui essayèrent de conserver à la philosophie mourante un domaine désormais infertile entre ses mains. Après Proclus, la géométrie et l'arithmétique sont professées à Athènes par son successeur, Marinus de Néapolis, l'astronomie par Ammonius, fils d'Hermias; Isidore n'enseigne que la dialectique ([2]).

Mais on peut se demander si l'Isidore de Damascius est bien celui de la première partie de l'article de Suidas, s'il ne faut pas voir dans cette notice, peut-être maladroitement liée aux extraits qui suivent, l'indice de l'existence d'un autre mathématicien philosophe du même nom.

Un doute a été élevé à cet égard par Fabricius ([3]), au moment où il vient de se laisser aller, à la suite de Vossius, à voir dans l'Isidore de Suidas le μέγας διδάσκαλος de l'auteur du XV[e] livre des *Éléments* euclidiens, attribué alors à Hypsiclès.

Vossius, qui savait très bien que ce dernier géomètre pouvait, au plus tard, être contemporain d'Hipparque, a vu, dans les frères, sous lesquels aurait philosophé son prétendu maître, Ptolémée VI,

([1]) *Photii Bibliotheca*, cod. CLXXXI. Je cite l'édition d'Hæschelius, 1620.
([2]) Photius, *loc. cit.*
([3]) Éd. Harles, IV, 20.

Philométor et Ptolémée VII, Physcon (181-117 av. J.-C.). Fabricius le reprend avec une ironique indulgence; il rejette Hypsiclès au IIe siècle ap. J.-C., et retrouve dans les *frères*, les empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus. Ce n'est que dans une note, qu'ayant, à la suite de ses recherches sur les néo-platoniciens, reconnu la main de Damascius dans la suite de l'article de Suidas, il hésite et se demande s'il ne faut pas entendre par τοῖς ἀδελφοῖς des frères d'Isidore.

Tout récemment, Friedlein [1] a singulièrement éclairci la question, en faisant remarquer que l'attribution à Hypsiclès du XIVe livre des *Éléments* est seule légitime, que le XVe ne peut être que l'œuvre d'un apprenti assez maladroit, à une époque de décadence marquée, soit le VIe siècle après J.-C. Mais, suivant toujours la voie frayée par Vossius, il persiste à identifier avec l'Isidore de la préface de ce livre, le philosophe dont parle Suidas, le maître de Damascius.

C'est là une confusion désormais sans motif; car s'il s'agit d'un géomètre du VIe siècle, la pensée doit se tourner de préférence vers le premier Isidore de Milet, le διδάσκαλος d'Anthémius et d'Eutocius. Ce dernier parle de son maître absolument dans les mêmes termes qu'emploie l'auteur du XVe livre des *Éléments* à l'égard du sien; si l'architecte de Sainte-Sophie était d'ailleurs, à proprement parler, un ingénieur (μηχανικός), nous savons également par Eutocius qu'il s'est particulièrement occupé de l'enseignement de la géométrie, et qu'il a notamment publié des éditions classiques d'ouvrages d'Archimède.

Cela suffit, et il semble que nous pouvons désormais rayer sans scrupule l'Isidore de Suidas de la liste des mathématiciens de l'antiquité.

II. — Reste à expliquer le ὑπὸ τοῖς ἀδελφοῖς.

Il est certain que Vossius s'est trompé en admettant qu'il s'agissait de souverains (la préposition serait ἐπί). Ce sont des maîtres dont Hésychius veut parler. La seconde hypothèse de Fabricius, pensant à des frères d'Isidore, n'est pas plus satisfaisante, car on n'en connaît qu'un, dont nous parlerons tout à l'heure. Ce frère, plus âgé que lui [2], est d'ailleurs mort encore jeune, et ne semble nullement avoir professé.

Le mot de l'énigme me semble se retrouver dans Suidas, à l'article Ἑρμείας, « φιλόσοφος, Ἀμμωνίου καὶ Ἡλιοδώρου τῶν διδασκάλων Δαμασκίου πατήρ. » Il s'agissait des deux frères, Ammonius et Héliodore, qui eurent en effet, à cette époque, une certaine célébrité; leurs noms auront été omis, dans l'article sur Isidore, par une malencontreuse abréviation.

(1) *Bulletino Boncompagni*, 1873.

(2) Il a connu Syrianus, le maître de Proclus (Suidas, v. Οὐλπιανός).

Toutefois la notice serait inexacte, en ce sens du moins que, comme nous allons le voir, ces deux frères semblent avoir été plus jeunes qu'Isidore.

Pour préciser les dates, rappelons d'abord que Proclus était né le 8 février 412; il mourut le 13 janvier 484 (1). Hermias devait être à peu près de son âge, puisqu'il épousa une parente de Syrianus, que celui-ci avait voulu unir à son futur successeur (2). Après sa mort, sa femme Ædésia vint d'Alexandrie s'établir à Athènes, avec les enfants encore tout jeunes. D'autre part, nous voyons l'aîné, Ammonius, professer en même temps que Marinus, c'est-à-dire immédiatement après Proclus. Il semble donc que sa naissance doit être placée entre 440 et 450, et peut-être plus près de cette dernière date; malgré le renom qu'il acquiert non seulement comme mathématicien, mais encore comme exégète de Platon, on ne le voit point en effet, sans doute à cause de son âge trop jeune, se mettre en ligne pour la direction de l'école, après la mort de Marinus, non plus qu'après celle d'Isidore. Sa vie se prolonge enfin dans le VIe siècle, puisqu'il a des élèves comme Simplicius, Asclépius de Tralles, Jean Philopon et Eutocius. Vers la fin de sa carrière, il semble avoir quitté Athènes et abandonné la foi philosophique. Une phrase ambiguë de Damascius le montre pactisant avec les chrétiens et se laissant séduire par eux (3). J'admets que c'est à Constantinople qu'Eutocius, très probablement étranger à l'école d'Athènes, aura suivi ses leçons. C'est peut-être au reste sa conversion qui lui valut d'être cité plus tard par les chrétiens avec son frère en tête des derniers philosophes du paganisme.

Quant à Isidore, de même qu'Ammonius, il n'est venu à Athènes qu'alors que Proclus, après la courte direction de Domninus, avait déjà succédé à Syrianus. Mais à son arrivée, Isidore était déjà un homme fait, et il avait même acquis une certaine célébrité à Alexandrie. Successeur de Marinus, de nom plutôt que de fait, car l'école d'Athènes se désorganisait déjà, il laissa l'héritage à Zénodote, auquel Damascius semble avoir succédé à son tour. Ce dernier n'a pas connu Proclus, et n'était que depuis douze ans à Athènes lorsqu'il écrivait la *Vie* de son maître. Il semble donc que la naissance de ce dernier doit être fixée vers l'an 430, et sa mort aux environs de l'an 500. Dans cette hypothèse, Damascius aurait eu de soixante à soixante-dix ans en 529, lors de la fermeture de

(1) *Marini Vita Procli*, éd. Boissonade; Leipzig, 1814.

(2) Suidas, v. Αἰδεσία.

(3) Ὁ δὲ Ἀμμώνιος αἰσχροκερδὴς ὢν, καὶ πάντα ὁρῶν εἰς χρηματισμὸν ὀντιναοῦν, ὁμολογίας τίθησι πρὸς τὸν ἐπισκοποῦντα τηνικαῦτα τὴν κρατοῦσαν δόξαν. *Photii Bibl.*, p. 1072. — On sait que Philopon était chrétien et écrivait encore après 565. Mais il n'a pu assister, comme le veut la légende, à la prise d'Alexandrie par les Arabes (640). Rien ne prouve d'ailleurs qu'il vécut dans cette ville, qui était sa patrie.

l'Ecole par Justinien et de l'expatriation temporaire en Perse des derniers tenants de la philosophie païenne.

III. — Ces conjectures peuvent être contrôlées dans une certaine mesure par la recherche de la patrie de notre philosophe, question qui cependant ne peut être complètement éclaircie.

Fabricius (III, 77 et X, 496) lui donne l'épithète de *Gazæus* qui n'est justifiée par aucun texte précis. Il a soin d'ailleurs (III, 497) d'en distinguer un autre Ἰσίδωρος ὁ Γαζαῖος (Suidas, v. Πρέσβεις), qui, d'après Agathias, fut un des philosophes réfugiés en Perse avec Damascius.

Peut-être ce second Isidore de Gaza était-il un parent du premier, de même que le second Isidore de Milet, dans le même siècle, fut le neveu du maître d'Eutocius. Ce serait uu préjugé en faveur de l'origine adoptée par Fabricius.

Il y en a un autre du même genre, si l'on identifie l'Οὐλπιανὸς ὁ Γαζαῖος, condisciple de Proclus, d'après la *Vita Procli* de Marinus, qui d'ailleurs l'a connu, avec l'Ulpien, frère d'Isidore, dont nous avons parlé plus haut.

Il faut remarquer que cet Ulpien de Gaza suivit avec Proclus les leçons d'Olympiodore à Alexandrie. Or Proclus n'avait pas vingt ans, lorsqu'il vint à Athènes (432) écouter Plutarque le Grand (mort en 434), puis Syrianus. L'Ulpien de Gaza devait donc être de l'âge de Proclus, et il faudrait, si l'on en fait le frère d'Isidore, remonter la naissance de celui-ci, ou lui supposer une grande différence d'âge avec son aîné. La date que nous avons admise correspond à une distance de vingt ans, qui est à la limite de la vraisemblance.

Comme arguments contraires à l'origine de Gaza, et plaidant d'ailleurs pour Alexandrie, on peut citer deux textes de Damascius. Il dit d'une part (*Photii Bibl.* p. 1029) : Ἦν ὁ μέγας Ἰσίδωρος εἰς τοσοῦτον εὖ ἥκων φύσεώς τε καὶ τύχης ὀνειρωττούσης... εἰσὶ μὲν δὴ καὶ Ἀλεξανδρεῖς ὀλίγου πάντες εὐφυεῖς τὲ καὶ εὐτυχεῖς ὀνειροπολεῖσθαι. D'un autre côté, il l'appelle πολιτής par rapport à Syrianus (Suidas, v. Συριανός), et ce dernier est Alexandrin. Enfin nous voyons Hermias à Alexandrie (Suidas, v. Ἑρμείας), ami d'un Ægyptus, frère de Théodotè, la mère d'Isidore.

On pourrait concilier ces différentes données en admettant que le père était de Gaza, et qu'il serait venu s'établir à Alexandrie, et peut-être s'y remarier avant la naissance de son dernier fils.

Paul TANNERY,
Ingénieur de la Manufacture des Tabacs au Havre.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Le numéro supplémentaire des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* que nous offrons à nos abonnés a été composé en entier par les professeurs de la Faculté des lettres de Toulouse. Cette exception n'est que le premier essai d'une transformation qui sera définitive l'année prochaine. A partir de janvier 1882, les deux Facultés dès lettres de Bordeaux et de Toulouse seront associées pour la publication des *Annales*. Le titre, le format, les caractères typographiques, le prix n'en seront point changés, mais elles paraîtront désormais tous les deux mois, et au lieu d'appartenir exclusivement à la seule Faculté de Bordeaux, elles seront l'œuvre et la propriété commune des deux Facultés de Bordeaux et de Toulouse.

Ainsi sera réalisée en partie, après trois ans d'efforts, grâce au concours généreux de M. le Ministre et de la ville de Bordeaux, et à l'appui du public savant, la pensée qui animait dès l'origine les fondateurs des *Annales*. Ils pensaient que leur isolement serait de courte durée, que leur exemple serait suivi, qu'un jour ou l'autre quelque Faculté voisine se joindrait à eux pour partager les avantages comme les périls de l'entreprise, et que la création de plusieurs revues universitaires en province attesterait bientôt les progrès et l'activité de l'enseignement supérieur. Les professeurs de la Faculté des lettres de Bordeaux sont heureux de remercier publiquement leurs collègues de Toulouse dont la collaboration régulière contribuera efficacement au succès des *Annales*.

La Rédaction.

OBSERVATIONS

SUR

LE DISCOURS DE CATON DANS SALLUSTE [1]

Dans son édition de Salluste, — une des meilleures sans contredit et des plus consciencieuses que nous ayons, — R. Jacobs fait cette remarque sur le discours que l'historien prête à Caton (*Catilina,* 52) : « Caton avait à ce moment » trente-deux ans et était tribun désigné. On ne croirait pas, » d'après plusieurs passages de ce discours, que l'orateur fût » alors aussi jeune. »

Au même chapitre, § 13, R. Jacobs rapproche du texte de Salluste : « Bene et composite C. Cæsar paulo ante in hoc » ordine de vita et morte disseruit, credo falsa existumans ea, » quæ de inferis memorantur, divorso itinere malos a bonis » loca tætra, inculta, fœda atque formidulosa habere, » ce passage du *Phédon* (ch. 62) : « ἐπειδὰν ἀφίκωνται οἱ τετελευτηκότες » εἰς τὸν τόπον οἷ ὁ δαίμων ἕκαστον κομίζει, πρῶτον μὲν διεδικάσαντο οἵ » τε καλῶς καὶ ὁσίως βιώσαντες καὶ οἱ μή..... [2] » Il termine sa note par ces mots : « C'est un fait bien connu que Caton relut le » *Phédon* à Utique avant de se tuer [3]. »

La pensée du commentateur se laisse facilement deviner : pour lui, Salluste, en composant ce discours, songe moins à caractériser un moment particulier de la vie de Caton que l'ensemble de sa physionomie. Il achève le portrait du tribun

(1) *Catilina*, ch. 52.

(2) Il eût été plus exact de mettre en regard du texte de Salluste cet autre passage du *Phédon* (ch. 57), où les mots mêmes de l'historien latin « *divorso itinere* » se trouvent annoncés et, en quelque sorte, commentés par avance : ἔστι δὲ ἄρα ἡ πορεία οὐχ ὡς ὁ Αἰσχύλου Τήλεφος λέγει. Ἐκεῖνος μὲν γὰρ ἁπλῆν οἶμόν φησιν εἰς Ἅιδου φέρειν· ἡ δ' οὔτε ἁπλῆ οὔτε μία φαίνεταί μοι εἶναι.

(3) Ce souvenir avait déjà été rappelé par Dietsch dans une note sur le même passage (édition de 1843).

désigné de 691 par des souvenirs empruntés à la suite de ses actions.

On se propose simplement ici de développer les indications fournies par R. Jacobs. Si restreinte que soit cette étude, elle permettra peut-être d'analyser et de définir les procédés que Salluste a mis en usage dans la composition de ses discours.

I

A l'aide des témoignages de Cicéron, de Dion Cassius, de Suétone, de Plutarque, d'Appien, on peut reconstituer le récit de la séance tenue par le sénat, le jour des nones de décembre, pour statuer sur le sort de P. Lentulus Sura et de ses complices. Les circonstances étaient graves et le débat, quand on en considère la suite et le moment, présente un intérêt vraiment dramatique. Dans l'enceinte du sénat, les avis restent longtemps partagés; l'assemblée hésite, n'osant assumer la responsabilité d'une répression qu'elle voudrait cependant, tant elle est effrayée par l'entreprise de Catilina, aussi prompte et aussi énergique que possible; entre le péril présent que Cicéron et Q. Lututius Catulus lui dénoncent avec véhémence, et les conséquences d'une décision dont César lui démontre l'illégalité, elle ne se résout pas à prendre parti, déconcertée par la versatilité de Silanus, inclinant, par lassitude et par faiblesse, à se ranger à l'opinion de Tib. Néron qui propose l'ajournement, jusqu'au moment où l'intervention décisive de Caton raffermit les courages. Au dehors, ce sont les chevaliers qui se pressent aux portes du temple de la Concorde, qui s'irritent des lenteurs du sénat, dont les clameurs viennent troubler la délibération, qui même, s'il faut en croire Suétone, auraient fait irruption dans la salle des séances, cherchant pour les frapper ceux qu'ils soupçonnaient d'être favorables à la conjuration (1).

Salluste a bien compris l'importance de cette délibération; il lui a réservé dans son récit une place considérable, mais on remarquera que les incidents de la séance sont chez lui

(1) Suétone, *Vit. Cæs.* 14. — Détail significatif, le paisible Atticus était à la tête de cette bande armée : « Equitatus te signifero ac principe. » (Cic. *Ad Att.* II, 1.) En admettant même que les expressions de Cicéron soient quelque peu exagérées, le fait de la présence d'Atticus ne paraît pas contestable.

singulièrement simplifiés. A la différence des historiens modernes qui recherchent volontiers l'effet et la vérité dans le détail anecdotique, son esprit est plutôt porté à l'abstraction. Il calme, il pacifie en quelque sorte cette séance, qui, dans la réalité, a été si tumultueuse, et sa narration ne laisse guère soupçonner que le sénat ait été en proie à une aussi vive agitation. Il n'est même pas fait mention de la 4e *Catilinaire :* Cicéron préside le débat; il ne paraît pas y intervenir directement. De même le discours de Catulus est passé sous silence. L'avis ouvert par Tib. Néron n'est indiqué que par une brève allusion, comme l'opinion de Silanus et son changement d'attitude (1). Quant aux violences des chevaliers, aux menaces qu'ils ont dirigées contre la vie de César, Salluste, sans supprimer cet épisode, a eu soin de le reporter à un autre chapitre (2), de telle sorte qu'il n'existe aucun lien, d'après lui, entre cette émotion de l'ordre équestre et la position prise par César dans le débat. On peut croire qu'elle a été l'effet d'une humeur trop impressionnable, trop prompte à s'effrayer, comme l'historien le dit en termes exprès (3), ou encore, comme il le laisserait volontiers entendre, qu'elle a été provoquée par les manœuvres des ennemis personnels de César, Catulus et C. Pison. En somme, la séance des nones de décembre est tout entière pour Salluste dans les deux discours de César et de Caton. Tout se réduit pour lui à un grand débat oratoire, où les deux politiques en présence sont nettement opposées l'une à l'autre. Encore a-t-il laissé de côté les répliques violentes, les propos outrageants que César et Caton auraient échangés, et, dans le discours même de Caton, il ne reste rien ou presque rien de cette véhémence indignée, de ces emportements de langage, dont le souvenir se retrouve dans Plutarque (4).

Si l'on voulait porter un jugement d'ensemble sur cet épisode de *Catilina*, il y aurait lieu de rechercher à quelles intentions, à quelles arrière-pensées politiques l'historien a pu obéir (5). Ici, il suffit d'avoir marqué le caractère général

(1) Cf. *Catilina*, 50, 4.
(2) *Ibid.* 49, 4.
(3) Animi mobilitate impulsi (*ibid.* loc. cit.)
(4) *Cat. min.* 23 et 24.
(5) Sans vouloir traiter ici ce sujet, je crois devoir réfuter une opinion qui a été souvent exprimée. On explique le silence que l'historien garde sur la 4e *Catili-*

de la délibération telle que Salluste la présente. Assez indifférent à la mise en scène, il ne songe nullement à nous donner l'illusion d'un débat véritable. Le discours qu'il met dans la bouche de Caton, semble au premier abord très peu capable de vaincre les hésitations d'une assemblée et de surmonter les résistances de l'intérêt ou de la peur. Tout ce qui n'est qu'accessoire a été résolument écarté, de parti pris. Sacrifiant tout le reste, l'écrivain a mis directement en présence César et Caton, l'un rappelant le sénat au respect de la légalité, l'autre tout occupé du danger de l'État et soutenant qu'il faut, pour des périls exceptionnels, des mesures exceptionnelles aussi. Cette préoccupation de l'historien est rendue plus apparente encore par la comparaison en règle qu'il institue au chapitre LIVe entre les deux personnages. Il voudrait donner à entendre que ce parallèle était nécessaire, qu'il était comme imposé par le sujet lui-même (1). C'est une assertion qu'il est difficile d'admettre; ce qui est vrai, c'est que Caton, dès le lendemain de sa mort, était devenu, pour ses ennemis aussi bien que pour ses amis, le représentant des idées républicaines, personnifiant l'ancien régime en face de la dictature fondée par César (2). On comprend dès lors que Salluste ait cédé à la tentation d'établir et de développer une comparaison que tous ses contemporains faisaient autour de lui. Elle répondait, sinon à une nécessité de son sujet, du moins aux préoccupations de l'opinion publique et de l'écrivain lui-même. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, en composant le discours de Caton, il ait eu devant les yeux l'ensemble de la vie et du caractère de son personnage, qu'il ne se soit pas

naire par la jalousie et la haine qu'il aurait nourries contre Cicéron. Mais, en réalité, c'est Caton qui a joué le rôle décisif dans cette délibération des nones de décembre; c'est lui qui a entraîné le sénat, et son discours, sinon au point de vue littéraire, du moins historiquement et politiquement, est beaucoup plus important que la 4e *Catilinaire*. Du moment qu'il ne reproduisait pas tous les détails du débat, il était naturel que Salluste mit au premier plan le personnage de Caton plutôt que celui du consul. Brutus, qui n'est nullement un ennemi de Cicéron, avait déjà fait la même chose dans son éloge de Caton, au grand scandale, il est vrai, de Cicéron, qui s'en plaint amèrement à Atticus (*ad Att.* XII, 21). — D'une manière générale, il me semble que l'on s'est beaucoup exagéré la malveillance qui aurait animé Salluste contre Cicéron, et cela pour avoir souvent tenu trop de compte des *déclamations* apocryphes.

(1) « Sed memoria mea, ingenti virtute, divorsis moribus fuere viri duo, M. Cato et C. Cæsar ; quos quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium.... » (*Catilina*, 53, 6)

(2) Il suffit de se rappeler le *Caton* de Cicéron et l'*Anti-Caton* de César.

astreint à ne le considérer qu'à cette date particulière de 691, mais qu'il ait embrassé par la pensée son existence tout entière.

II

Il est évident, en effet, comme le dit R. Jacobs, qu'il y a, dans ce discours de Caton, plus d'un développement qui conviendrait mieux à un orateur plus avancé en âge. On croirait, à lire le texte de Salluste, que le tribun désigné de 691, que ce jeune homme de trente-deux ans a déjà derrière lui un long passé politique. Il fait allusion à ce rôle de censeur des mœurs qu'il remplit depuis longtemps et aux inimitiés qu'il s'est attirées par sa franchise : « Sæpe numero, patres conscripti, multa » verba in hoc ordine feci; sæpe de luxuria atque avaritia nos- » trorum civium questus sum, multosque mortalis ea causa » advorsos habeo [1]. » Et ce n'est pas seulement dans tel ou tel passage, mais dans l'ensemble, dans le ton du discours que l'on retrouve cet accent de gravité et d'autorité morale.

Sans doute, Caton a eu de très bonne heure une grande réputation d'austérité et de vertu. Nous avons conservé le plaidoyer pour Muréna, prononcé par Cicéron quelques jours à peine avant les nones de décembre. Au milieu même des railleries dont l'orateur poursuit Caton et ses maîtres stoïciens, on voit qu'il ne peut se défendre d'un véritable respect pour son adversaire : « Venio nunc ad M. Catonem, quod est firmamentum ac robur totius accusationis... [2]. » L'avocat est entraîné par les besoins de sa cause à tourner en ridicule les doctrines de Caton, mais au fond il a une sincère estime pour son caractère. Il y a même quelque chose de touchant dans l'hommage rendu par Cicéron à un homme de cet âge : il emploie des ménagements de toute sorte pour marquer qu'il est en désaccord avec l'accusateur de Muréna, il le blâme de la manière la plus délicate [3] et, avec le peuple romain tout entier, il s'incline devant les vertus de son contradicteur.

Salluste reste donc dans la vraisemblance historique, lorsqu'il prête à Caton la phrase qui a été citée plus haut et

(1) *Catilina*, 52, 7.
(2) *Pro Mur.* 28.
(3) *Ibid.*, 29 : « Non multa peccas, inquit ille fortissimo viro senior magister ; sed, si peccas, te regere possum. At ego te verissime dixerim peccare nihil.... »

d'autres du même genre ; on ne niera pas cependant qu'il la dépasse quelque peu. Il a devant les yeux et il reproduit l'image de Caton, telle qu'elle s'était conservée dans la mémoire des contemporains. A son personnage qui ne fait guère que de débuter dans la vie publique, il attribue par avance, comme s'il anticipait sur la suite des événements, cette expérience, cette autorité que les années seules devaient mûrir et consommer. Ce n'est pas tout; non seulement le caractère de Caton a été idéalisé après sa mort, mais, malgré des différences très appréciables, il semble que, de bonne heure, il se soit fait une sorte de confusion dans l'esprit des Romains entre Caton le Censeur et Caton d'Utique. A leur insu, leur imagination va chercher dans les souvenirs du premier des traits qui viennent s'ajouter au caractère du second. Salluste avait beaucoup lu, beaucoup pratiqué les ouvrages du vieux Caton. Pour lui, comme pour ses contemporains, la vertu des deux Caton est, si l'on peut s'exprimer ainsi, un bien de famille, un patrimoine commun, indivis, où l'on ne distingue plus nettement ce qui appartient à l'aïeul de ce qui appartient au descendant. Dans l'un, on voyait la personnification des anciennes mœurs, de la simplicité, de la parcimonie des premiers siècles ; l'autre était mort en même temps que la liberté, refusant de survivre aux institutions républicaines et d'assister au triomphe du nouveau régime, inauguré par César. Tous les deux étaient les représentants du passé, des temps et des choses qui avaient disparu sans retour. C'en était assez pour que l'imagination populaire, sans se laisser arrêter par les différences qui les séparaient, associât leurs deux noms.

Aussi, on croirait parfois entendre, dans le discours de Salluste, comme un écho de la voix du vieux Caton. On y lit plus d'une phrase que le rude défenseur de la loi Oppia n'aurait pas désavouée. A l'exemple de son aïeul, le Caton de Salluste s'élève contre le luxe des hommes de son temps et leur reproche leur mollesse. Comme s'il se défiait du patriotisme des sénateurs, il prend soin de leur montrer que la conjuration ne menace pas seulement la république, mais ces palais, ces maisons de campagne, ces statues, ces tableaux qu'ils préfèrent à la république elle-même (1). Il n'entretient

(1) *Catilina*, 52, 5.

aucune illusion sur le compte de cette aristocratie, qu'il cherche à protéger contre les entreprises de Catilina et sa propre faiblesse. Il sait et il dit nettement que Rome est envahie par la corruption, que les vertus d'autrefois sont oubliées, que les fils ne valent pas les pères et qu'ils ont perdu ces grandes et fortes qualités, qui avaient fondé, dans des temps meilleurs, la puissance et la prospérité de la république [1]. Il accuse cette décadence, cette perversion de l'esprit public, qui, ayant faussé jusqu'au sens des mots, décore de noms magnifiques les pratiques les plus condamnables et les plus funestes à l'État [2]. Pour mieux flétrir les mœurs contemporaines, il demande à l'antiquité, et une antiquité déjà lointaine, des exemples de sévérité qu'il propose à l'imitation de ses auditeurs, et, alors qu'ils hésitent à frapper les complices de Catilina, il leur rappelle T. Manlius Torquatus, jugeant et condamnant à mort son propre fils [3]. Cette verve satirique qui animait l'éloquence de l'ancien Caton, cette admiration pour les ancêtres qu'il exprimait à tout propos, cette humeur grondeuse et cette franchise qui ne connaissait aucun ménagement, tous ces traits distinctifs de son caractère et de son style se retrouvent dans le texte de Salluste [4].

Cependant, sur un point, la ressemblance cesse. En combattant l'avis ouvert par Silanus, César avait soutenu qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la peine de mort contre les conjurés, qu'on se donnait ainsi les apparences de la cruauté, et cela bien inutilement, puisque la mort était le terme de

(1) *Catilina*, ibid., § 21-23.
(2) *Ibid.*, § 11.
(3) *Ibid.*, § 30-31.
(4) On objectera peut-être qu'ils se retrouvent également dans le discours que l'historien met dans la bouche de Marius (*Jugurtha*, 85); nulle part, en effet, Salluste n'a fait plus d'emprunts à Caton l'ancien. Mais ce fait, qui est incontestable, ne me paraît pas contredire les idées qui viennent d'être exposées. Il prouve simplement que Caton le Censeur était si bien, pour les Romains en général et pour Salluste en particulier, le représentant du passé et des vieilles mœurs qu'il était presque impossible de blâmer le présent et les mœurs nouvelles sans que son souvenir se présentât immédiatement à l'esprit. L'historien songe à lui, quand il fait parler Marius, comme il y avait songé, quand il avait fait parler Caton d'Utique. Dans le dernier cas, ce souvenir était d'autant plus naturel qu'il était amené par la similitude du nom et par certaines ressemblances, très réelles, entre les deux Caton. On peut voir, d'ailleurs, par un passage de Cicéron (*Pro Mur.* 31), que Caton d'Utique se vantait lui-même de ressembler à son bisaïeul et le prenait pour modèle. Il est donc bien permis de penser que Salluste, voulant caractériser son personnage de la manière la plus générale, lui a attribué quelques-uns des traités du premier Caton.

tous les maux et que tout finissait avec elle [1]. Comment le vieux Caton aurait-il répondu à cette profession de foi épicurienne? On sait qu'il n'aimait rien de ce qui venait de la Grèce, et la philosophie encore moins que le reste [2]. Il avait fait interdire le séjour de Rome à Carnéade; il était superstitieux à l'excès, conservateur en religion comme en toutes choses, préférant les vieux dieux nationaux à tous les systèmes et à toutes les théories des Grecs. On s'imagine sans peine de quelle colère il aurait été transporté. Il aurait dénoncé avec indignation les maximes de César comme contraires à la république. Aucune parole, à son gré, n'aurait été assez forte pour les flétrir et il aurait traité, pour le moins, l'auteur de cette déclaration impie, comme il traitait les médecins, qui étaient de tous les novateurs ceux qu'il détestait le plus.

Au contraire, son descendant est un disciple de la philosophie grecque [3]. Il était difficile de prêter à cet adepte convaincu du stoïcisme les boutades et les emportements qui, très convenables au caractère de son aïeul, auraient été chez lui dépourvus de toute vraisemblance. Salluste s'est bien gardé de commettre cette faute. A l'incrédulité philosophique de César, à ses négations, Caton oppose, non pas la colère ou le sarcasme, mais l'affirmation d'une croyance fondée sur la philosophie. Celui qui, avant de mourir, se fortifiera par la lecture de Platon dans sa foi à l'immortalité de l'âme, se devait à lui-même de protester contre le matérialisme de César. Il le fait par la phrase qui a été citée au début dans cette étude, et dans laquelle R. Jacobs croit retrouver une conformité remarquable avec les doctrines du *Phédon*. Faut-il aller plus loin et penser [4] que Salluste a voulu rappeler, par voie d'allusion, cette lecture suprême du *Phédon ?* Il serait téméraire de l'affirmer. En tous cas, bien qu'il y ait une analogie frappante

(1) *Catilina*, 51, 20.

(2) Plutarque dit de lui : ὅλως φιλοσοφίᾳ προσκεκρουκώς. (*Cat. maj.* 23.)

(3) Entre beaucoup d'autres témoignages, il suffira de citer celui de Pline (*H. N.* VII, 30, 113) qui montre bien que jamais, quelles que fussent ses occupations, Caton ne pouvait renoncer à la philosophie, à cette étude de son choix : « Uticencis » Cato unum ex tribunatu militum philosophum, alterum ex Cypria legatione deportavit. » Cicéron, dans un passage du *De Finibus* (III, 2) nous le représente comme un lecteur insatiable ; il lisait jusque dans le sénat, pendant les séances (in ipsa curia soleret legere sæpe).

(4) Cette pensée semble être venue à l'esprit de R. Jacobs ; du moins, la fin de sa note le laisserait croire.

entre les termes dont se sert l'historien, et les termes mêmes de Platon, ce serait attacher une importance excessive à ces deux mots, « *divorso itinere* ». Tout ce qu'il est permis de dire et ce que l'on croirait volontiers, c'est que le souvenir de cette lecture était lié dans la pensée de Salluste à celui de Caton. Sans voir dans cette ressemblance, que Jacobs a relevée et qu'il paraît avoir accusée trop nettement, une allusion volontaire et directe, on a peut-être le droit d'y voir l'effet d'une vague réminiscence, qui aura flotté devant l'esprit de Salluste et aura pu lui dicter, presque à son insu, le choix de ses expressions.

Par cet exemple particulier, on a essayé de montrer quel est l'art de Salluste dans ses discours. C'est un fait bien connu que, à l'imitation de Thucydide, il dédaigne les qualités de pure forme, celles qui produiraient l'illusion de la véritable éloquence, et qu'il se propose avant tout d'expliquer, par le moyen de ses harangues, aussi clairement, aussi complètement qu'il lui est possible, et la signification des événements et le caractère des hommes qui les dirigent. Mieux que tout autre peut-être, le discours inséré au 52e chapitre du *Catilina* se prêtait à l'étude qu'on voulait faire. En l'examinant à un autre point de vue, il serait aisé de prouver que la nature et l'importance politique du débat, porté devant le Sénat aux nones de décembre, y sont très nettement définies. En considérant uniquement le personnage de Caton, on a pu se rendre compte de la manière dont l'écrivain comprenait la peinture des caractères. Il ne s'astreint pas à une fidélité minutieuse, il ne s'embarrasse même pas trop de la vraisemblance, qu'il sacrifie à la recherche de la vérité générale. Sa pensée, dépassant le moment précis où le discours est prononcé, va prendre, dans l'existence entière de l'orateur qu'il met en scène, tous les traits qui sont de nature à le faire mieux connaître. Le personnage, ainsi présenté, n'est point une abstraction, car tout ce qui constitue sa personnalité, sa physionomie propre, est très fortement marqué ; mais le portrait, tracé par l'écrivain, a quelque chose d'idéal, puisqu'on y trouve rassemblées, ramassées en un seul moment et dans une seule action, ces qualités diverses qui, dans la réalité, ne se manifestent que d'une manière successive.

Il n'y a peut-être rien de plus remarquable, dans le génie de Salluste, que ce goût de la vérité générale, que cette habileté à la découvrir et à la mettre en pleine lumière. C'est parce qu'il possède cette force d'esprit et ce que l'on pourrait appeler cette puissance de concentration, qu'il a excellé dans les portraits. De même, pour ses descriptions et pour ses récits. Que l'on étudie à ce point de vue, dans le *Jugurtha*, l'histoire des campagnes de l'armée romaine. On serait parfois en droit de désirer des informations plus détaillées ; mais, à défaut d'un itinéraire toujours exact et minutieux, l'écrivain sait marquer chaque campagne par des traits distincts, en choisissant pour chacune d'elles l'épisode le plus caractéristique, par exemple, pour la première année de Métellus, la bataille du Muthul [1], et, pour la seconde, l'expédition sur Thala [2]. Il découvre ainsi successivement les différents aspects de la guerre africaine, et ses peintures sont d'autant plus vraies qu'elles sont moins chargées de détails ou, pour mieux dire, ne contiennent que des détails expressifs. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il est l'élève de Thucydide [3] ; mais, parce que cette méthode, naturelle à l'historien grec, est chez lui le produit d'une imitation savante et laborieuse, on ne lui contestera pas cependant le mérite d'avoir su se l'approprier.

R. Lallier.

(1) *Jugurtha*, 48-53.
(2) *Ibid.*, 75-76.
(3) Sur cette question des emprunts de toute sorte faits par Salluste à Thucydide, on peut consulter la dissertation de Laureck. *De C. Sallustii rispi Cingenio, arte rationeque dicendi. Accedit comparatio cum Thucydide et Tacito.* (Ahrweiler, 1873.) Bien que le travail de Laureck soit parfois superficiel et souvent écourté, surtout dans la deuxième partie, il contient plus d'une remarque judicieuse.

DES THÉORIES DRAMATIQUES

DE VOLTAIRE

Voltaire n'a pas exprimé dans un traité dogmatique et sous une forme suivie l'idée qu'il se faisait de l'art dramatique. Il faut chercher dans les préfaces et les discours qu'il met en tête de ses tragédies, dans son Commentaire sur Corneille, dans sa Correspondance, les vues de détail ou les réflexions générales qu'il indique souvent plutôt qu'il ne les développe, et en combinant ces éléments épars essayer de reconstruire une théorie d'ensemble. C'est une entreprise délicate. Pendant plus de cinquante ans Voltaire a écrit des pièces de théâtre et a traité des questions d'art dramatique. Il n'est pas surprenant que dans un si long espace de temps ses vues se soient modifiées sur certains points: non seulement le progrès de l'âge, mais certaines circonstances de sa vie, comme son voyage en Angleterre, ont exercé sur lui une influence, ont pu lui suggérer des idées nouvelles ou le guérir de vieux préjugés. On a donc quelquefois à choisir entre deux ou trois opinions différentes qu'il a émises tour à tour sur le même sujet. Cette difficulté n'est pas la seule. Les documents qui permettent de faire l'histoire de ses idées ne diffèrent pas seulement par la date, ils sont aussi de valeur très différente. Ce sont parfois de simples boutades. Voltaire s'impatiente contre les admirateurs de Shakespeare ou les partisans de Crébillon; ou bien il vient de commenter un acte de *Sertorius* ou d'*Othon;* il est de mauvaise humeur, par conséquent injuste. Lors même qu'il écrit à tête reposée et qu'il fait un exposé de principes, comme dans son Épître à la duchesse du Maine ou dans son Discours à mylord Bolingbroke, la passion ne perd pas ses droits, et il nous donne une page

de polémique en se persuadant qu'il expose une théorie. Nous trouvons encore un autre obstacle sur notre route. De même que neuf fois sur dix Voltaire publie ses ouvrages sous de faux noms, et jure ses grands dieux qu'il n'y a aucune part, de même il use de détours dans l'expression de sa pensée : il cache les épigrammes sous les éloges, et attaque ce qu'il a l'air de défendre. Il n'est quelquefois pas plus sincère avec lui-même qu'avec le public, et en cherchant quelle était son opinion, on finit par douter qu'il en ait eu une bien arrêtée.

Faut-il désespérer de trouver une unité sous tant de variations apparentes ou réelles? Trop de scepticisme nous égarerait peut-être aussi bien que trop de confiance. De ce que Voltaire n'est pas toujours sincère, il ne faut pas conclure qu'il ne le soit jamais. Il varie sur certains points, et se contredit sur d'autres; mais il y a des principes dont il ne se départ guère, et sa critique a des tendances qu'on ne peut méconnaître. Si la multitude et la diversité des passages où il expose ses idées nous embarrassent souvent, cette richesse d'informations a aussi ses avantages : nous saisissons sur le vif la manière dont les impressions se formaient et s'altéraient dans cet esprit mobile. D'ailleurs ces variations qui nous déroutent n'ont pas toutes la même importance : il en est qui portent sur le détail, et qui n'atteignent pas la doctrine. Ajoutons qu'il nous est souvent possible de distinguer chez Voltaire les boutades passionnées d'avec les opinions sérieuses et réfléchies. Ses accès de colère ne laissent pas d'être instructifs ; il ne s'en prend pas toujours aux mêmes adversaires : il s'escrime à droite et à gauche, et en comparant les coups qu'il porte, on peut deviner quelles idées il préfère. On peut encore leur faire subir une sorte de contre-épreuve, et confronter ses théories avec les jugements qu'il prononce sur les auteurs; si les jugements s'accordent avec les théories, il sera permis de croire qu'on a trouvé sa vraie pensée. Enfin, si l'on garde des doutes, on peut les éclaircir en comparant les opinions de Voltaire avec ses pièces : on pourra ainsi s'assurer si telle théorie générale n'a pas été inventée pour justifier telle œuvre particulière; en voyant l'auteur s'écarter des règles que le critique a établies, on se demandera si ces règles ont à ses yeux une valeur absolue, et on suivra avec

intérêt les atténuations que le poète fait subir dans la pratique aux principes qu'il a posés lui-même.

Il semble donc que des nombreuses remarques que Voltaire a faites sur l'art dramatique on puisse dégager sinon un système, du moins un ensemble d'idées qui s'accordent suffisamment les unes avec les autres, et des préceptes animés d'un même esprit. Quels sont, d'après lui, les caractères essentiels d'une belle œuvre dramatique? Quelles conditions sont nécessaires pour qu'elle se produise? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

I

« Resserrer un événement illustre et intéressant dans un espace de deux ou trois heures; ne faire paraître les personnages que quand ils doivent venir; ne laisser jamais le théâtre vide; former une intrigue aussi vraisemblable qu'attachante; ne rien dire d'inutile; instruire l'esprit et remuer le cœur; être toujours éloquent en vers, et de l'éloquence propre à chaque caractère qu'on représente; parler sa langue avec autant de pureté que dans la prose la plus châtiée, sans que la contrainte de la rime paraisse gêner les pensées; ne se pas permettre un seul vers ou dur, ou obscur, ou déclamateur : ce sont les conditions qu'on exige aujourd'hui d'une tragédie pour qu'elle puisse passer à la postérité avec l'approbation des connaisseurs, sans laquelle il n'y a jamais de réputation véritable. » Ainsi s'exprime Voltaire dans un passage de son Commentaire sur Corneille (1).

Il est peu probable que dans cette phrase Voltaire ait dit toute sa pensée : il insiste trop sur certains préceptes, et en omet d'autres qu'il considère ailleurs comme essentiels. Mais il s'explique nettement sur ce qui est, à ses yeux, la condition fondamentale d'une bonne tragédie. Le poète, dit-il, doit faire choix d'*un événement illustre et intéressant*. Que faut-il entendre par *un événement illustre?* Le poète ne doit pas nécessairement peindre les révolutions qui changent la face des États. Mais il doit choisir ses personnages parmi les princes. Corneille ne pensait pas que ce fût une nécessité de ne mettre sur le

(1) Préface du commentateur en tête des Remarques sur *Médée*.

théâtre que les infortunes des rois. « Celles des autres hommes, nous dit-il, y trouveraient place, s'il leur en arrivait d'assez illustres et d'assez extraordinaires pour la mériter, et que l'histoire prît assez de soin d'eux pour nous les apprendre (1). » Telle n'est pas l'opinion de Voltaire. Lorsqu'il écrit sa tragédie des *Scythes,* il semble admettre que « toutes les conditions de la vie humaine peuvent être traitées sans bassesse »; il se plaît à mettre sur la scène « une princesse qui raccommode ses chemises, et des gens qui n'en ont pas (2). » Mais ce n'est là qu'une boutade et une opinion de circonstance. Lorsque Sedaine donne à la Comédie-Française son drame de *Maillard,* Voltaire s'indigne qu'il fasse figurer parmi ses personnages des bouchers et des rôtisseurs (3). Son opinion bien arrêtée, c'est que les aventures des simples citoyens sont toujours moins intéressantes que celle des souverains. « Un bourgeois peut être assassiné comme Pompée; mais la mort de Pompée fera un tout autre effet que celle d'un bourgeois (4). » Ce n'est pas que les aventures des rois aient par elles-mêmes quelque chose de plus noble et de plus relevé que celles des autres hommes. Voltaire fait remarquer que dans *Phèdre,* dans *Britannicus,* dans *Mithridate,* « tout roule sur des passions que les bourgeois ressentent comme les princes (5), » et que l'intrigue de ces ouvrages est aussi propre à la comédie qu'à la tragédie. Pourquoi donc faut-il peindre la cour d'un prince plutôt que l'intérieur d'un bourgeois? Voltaire affirme, sans le démontrer suffisamment, que l'une de ces peintures fera plus d'effet que l'autre. Il a conçu un type idéal de tragédie, qui exclut tout un ordre de sentiments et d'idées, toute une classe de personnages et d'événements. Il se demande s'il est permis au poète tragique de mettre sur la scène des caractères bas et lâches. Il semble pencher quelquefois pour l'affirmative. « Puisque ces caractères sont dans la nature, qu'il soit permis de les peindre (6). » Ailleurs il se prononce énergiquement dans le sens contraire, et interdit au poète de

(1) Discours sur la tragédie.
(2) Lettre au card. de Bernis, 22 déc. 1766.
(3) Lettre au marquis de Thibouville, 19 nov. 1775.
(4) Comm. sur Corn. Préface du commentateur en tête de *Don Sanche*.
(5) Préface de *Mariamne*.
(6) Comm. sur Corn. Rem. sur *Polyeucte*, acte III, sc. 5. — Cf. *ibid.* Rem. sur *Nicomède,* acte II, sc. 3.

représenter Prusias trompé par sa femme et méprisé par ses enfants. Cela n'est-il pas dans la nature? Sans doute; mais ce n'est pas une raison pour le mettre sur le théâtre. « Pourquoi? c'est qu'il ne faut pas peindre des ânes dans les batailles d'Arbelles ou de Pharsale ([1]). » Voltaire va plus loin : il blâme le moyen que Corneille a employé pour faire révéler à Auguste la conspiration de Cinna. La dénonciation d'Euphorbe lui paraît manquer de noblesse ([2]). Défaut de noblesse dans les caractères ou dans les ressorts tragiques, c'est la même critique présentée sous deux formes peu différentes. Il faut accepter ou rejeter en bloc la théorie de Voltaire; elle est tout d'une pièce, et ses idées sur le style tragique se rattachent étroitement à ce qu'il a dit du choix d'un sujet : « Si vous traitez les intérêts d'un bourgeois dans le style de *Mithridate*, il n'y a plus de convenance; si vous représentez une aventure terrible d'un homme du commun en style familier, cette diction familière, convenable au personnage, ne l'est plus au sujet ([3]). »

Ce sujet doit être *un événement intéressant*. Mais l'intérêt qu'excite une tragédie ne peut être le même qu'on prend à la lecture d'un poème épique ou à la représentation d'une comédie. Voltaire adopte les idées d'Aristote, qui considère la terreur et la pitié comme les émotions tragiques par excellence. L'admiration peut jouer un rôle, mais un rôle accessoire; Corneille s'est trompé en faisant de ce sentiment la base de la tragédie ([4]). Ceci posé, quels sont les sujets les plus propres à faire naître la terreur et la pitié dans l'âme des spectateurs? On peut distinguer trois espèces de tragédies : celles qui nous intéressent par la peinture de l'histoire ou de la politique, celles qui sont consacrées au développement d'un sentiment naturel, comme l'amour paternel ou filial, enfin celles qui roulent sur l'amour proprement dit. La tragédie historique est la moins pathétique de toutes. « Ce qui est propre à l'histoire l'est rarement pour le théâtre ([5]). » Le poète

([1]) Comm. sur Corn. Rem. sur *Nicomède*, acte IV, sc. 2. — Cf. Rem. sur *Sophonisbe*, acte IV, sc. 2.

([2]) *Ibid.* Rem. sur *Cinna*, acte IV, sc. I. — Cf. Rem. sur *Théodore*, acte IV, sc. 5. — Rem. sur *Sertorius*, acte V, sc. 2. — Rem. sur *Nicomède*, acte III, sc. 8.

([3]) *Ibid.* Préface du commentateur en tête de *Don Sanche*.

([4]) *Ibid.* Rem. sur *Pompée*, acte IV, sc. 4.

([5]) *Ibid.* Rem. sur *Othon*, acte V, sc. 7.

dramatique doit toucher le cœur; l'histoire ne s'adresse guère qu'à l'esprit. En dehors de la politique, les tragiques français n'ont su peindre qu'une passion : l'amour. S'ils voulaient faire un choix, ils ne pouvaient guère en faire un meilleur. L'amour « est la passion la plus théâtrale de toutes, la plus fertile en sentiments, la plus variée (1). » Mais nos tragiques ont commis deux erreurs graves : ils ont souvent mêlé l'amour avec la politique, plus souvent encore ils ont confondu l'amour avec la galanterie. Or, l'expérience prouve que l'amour doit être l'âme d'un ouvrage de théâtre, ou en être entièrement banni (2). » D'autre part, l'amour qui convient à la pastorale n'est pas celui qui convient à la tragédie. L'amour tragique, selon Voltaire, comme selon Boileau, doit être présenté comme une faiblesse et combattu par des remords. « Il faut, ou que l'amour conduise aux malheurs et aux crimes pour faire voir combien il est dangereux, ou que la vertu en triomphe pour montrer qu'il n'est pas invincible (3). »

Mais quelques beaux effets qu'on puisse attendre de la peinture de l'amour, celle des sentiments naturels offre encore plus de ressources. « Jamais l'amour n'a fait verser tant de larmes que la nature. Le cœur n'est qu'effleuré, pour l'ordinaire, des plaintes d'une amante; mais il est profondément attendri de la douloureuse situation d'une mère prête de perdre son fils (4). » Quelle valeur faut-il attribuer à cette opinion? Voltaire se souvient sans doute qu'il est l'auteur de *Mérope* et qu'il dédie *Sémiramis* à un cardinal; il oublie qu'ailleurs il a soutenu la doctrine de Boileau, et considéré l'amour comme la passion la plus théâtrale. Était-il d'ailleurs bien utile de choisir entre *Zaïre* et *Mérope*, entre l'amour et la nature? Cette distinction même semble peu fondée. L'amour proprement dit n'est-il pas un sentiment naturel au même titre que l'affection d'une mère pour son fils? Lequel de ces sentiments est le plus tragique? Il paraît difficile de le décider, car l'effet dramatique dépend moins du sujet choisi que de la manière dont l'auteur le traite.

(1) Lettre à M. Scipion Maffei, en tête de *Mérope*.
(2) Epître à la duchesse du Maine, en tête d'*Oreste*. — Cf. Préface de *Zulema*, adressée à Mlle Clairon.
(3) Disc. sur la tragédie, adressé à mylord Bolingbroke. — Cf. comm. sur Corn. Rem. sur *Théodore*, acte III, sc. 3.
(4) Dissert. sur la tragédie, adressée au cardinal Quirini, en tête de *Sémiramis*.

Voltaire a fait sur l'emploi des passions dans le drame un certain nombre d'observations que lui suggère sa longue pratique du théâtre. Il revient sans cesse sur cette idée qu'il n'y a pas de tragédie sans passion, et qu'avec la passion le poète peut faire tout accepter. Que Médée égorge ses enfants; que Cléopâtre, dans *Rodogune,* poignarde un de ses fils et s'apprête à empoisonner l'autre; si on voit que Cléopâtre et Médée sont en proie aux fureurs de la vengeance, on s'intéressera même à leurs atrocités (1). L'*Atrée,* de Crébillon, a réussi, et il aurait réussi bien mieux encore si le héros, au lieu de se venger au bout de vingt ans, avait lavé dans le sang une injure récente (2). Si la passion fait pardonner des crimes, à plus forte raison fera-t-elle excuser des actions simplement déraisonnables. L'hôtel de Rambouillet avait blâmé le zèle imprudent de Polyeucte allant renverser les idoles. Il est vrai, dit Voltaire, que c'est un acte peu digne d'un sage; mais Polyeucte n'est point philosophe, et le parterre non plus. La scène de Polyeucte et de Néarque a réussi, et réussira toujours (3).

Ce n'est pas assez qu'il y ait de la passion dans une tragédie; il faut que les passions des divers personnages entrent en lutte. Le poète dramatique n'est ni un orateur ni un poète lyrique. Il aurait beau faire débiter à ses héros les tirades les plus pathétiques; si leurs sentiments s'accordent au lieu de se contrarier, tout languira. « Toute scène doit être un combat; une scène où deux personnages craignent, désirent, aiment la même chose, serait le dernier période de l'affadissement (4). » La lutte peut s'engager dans le cœur même du héros, en proie à des sentiments contraires. Il faut seulement éviter que ce partage des sentiments aille jusqu'à l'indécision. Les caractères indécis ne peuvent jamais réussir, « à moins que leur incertitude ne naisse d'une passion violente, et qu'on ne voie jusque dans cette indécision l'effet du sentiment dominant qui les emporte (5). » Tel est Pyrrhus dans *Andromaque;* c'est un exemple qui confirme la règle au lieu de la détruire.

(1) Comm. sur Corn. Rem. sur *Médée,* acte III, sc. 3. — Rem. sur *Rodogune,* acte IV, sc. 5.
(2) Fragmentd'une lettre, en tête des *Pélopides.*
(3) Comm. sur Corn. Rem. sur *Polyeucte,* acte II, sc. 6.
(4) Lettre au P. Porée, 15 janvier 1739.
(5) Comm. sur Corn. Rem. sur *Tite et Bérénice,* acte I, sc. 1.

Il y a des faits dont il faut tenir compte, mais qu'il est plus facile de constater que d'expliquer. Il y a des personnages qu'on n'aime pas à voir représenter amoureux : tels sont les grands hommes et les scélérats. L'amour, dit Voltaire, avilit les grands hommes; quant aux scélérats, l'amour qu'ils peuvent ressentir ne saurait être qu'une passion grossière, qui révolte au lieu de toucher (1). Il y a pourtant des exceptions, par exemple le cas où un criminel serait attendri et changé par l'amour même. Ainsi se vérifierait encore ce précepte cher à Voltaire, qu'au théâtre une grande passion peut tout sauver, et rendre acceptable ce qui semble l'être le moins.

Toute théorie dramatique se réduit en dernière analyse à cette question : quels sont les meilleurs moyens d'intéresser les spectateurs? C'est la même difficulté qu'on aborde de différentes manières, soit qu'on traite des ressorts dramatiques, soit qu'on recherche le principe et les conditions essentielles de la vraisemblance théâtrale. Sur le principe, Voltaire semble avoir varié. Tantôt il adopte les idées du XVIIe siècle, et considère la vraisemblance comme une sorte d'entité abstraite qui réside dans les choses. Tantôt, éclairé par son instinct dramatique et par son expérience, il comprend que la vraisemblance n'est qu'une relation entre la pièce qu'on représente et l'esprit de ceux qui la voient représenter. La diversité de ses jugements s'explique par cette différence de points de vue. Ce qu'il écrit sur les unités de temps et de lieu pourrait être signé de Corneille ou de l'abbé d'Aubignac. L'unité de lieu est nécessaire, parce qu' « une seule action ne peut se passer en plusieurs lieux à la fois. » L'unité de temps est essentielle pour deux raisons. Premièrement, la tragédie est la représentation d'une action unique. Or, si l'action dure quinze jours, le poète devra nous rendre compte de ce qui se sera passé dans ces quinze jours. De là, suivant Voltaire, « quinze actions différentes, quelque petites qu'elles puissent être (2). » Donc plus d'unité d'action. Secondement, le spectateur n'étant pas plus de trois heures à la comédie, l'action ne doit pas durer plus de trois heures. Il est vrai que dans la pratique il faut se départir de cette excessive sévérité; on étend souvent l'unité de temps jusqu'à vingt-quatre heures, et l'unité de lieu à tout

(1) Comm. sur Corn. Rem. sur *Tite et Bérénice*, acte I, sc. 1.
(2) Préface d'*Œdipe*, éd. de 1730.

un palais. Mais c'est toujours une licence, « et plus cette licence est grande, plus elle est faute. » D'ailleurs, si les unités de temps et de lieu n'ont pour but que d'atteindre à la vraisemblance exacte, elles peuvent avoir pour effet de produire de grandes beautés. Il est difficile qu'enfermée dans de si étroites limites une pièce ne soit pas simple, et cette simplicité est la marque des chefs-d'œuvre. Ainsi en cherchant le vraisemblable, on obtient le reste par surcroît.

Voltaire a vu quelquefois plus juste. Le poète, dit-il, écrit pour plaire au public; il doit donc songer à l'opinion des spectateurs qui voient jouer sa pièce plutôt qu'à celle des critiques qui la jugent du fond de leur cabinet. Or, l'expérience montre que bien des choses que nous jugeons invraisemblables à la lecture, ne font pas le même effet à la représentation. L'intrigue de *Rodogune* donne prise à beaucoup d'objections, qui n'ont pas empêché cette pièce d'avoir toujours du succès. Que dire à un auteur qui a touché, qui a enlevé son public? « L'auteur a raison tant que le public applaudit (1). » Le poète dramatique ne s'adresse pas à la raison des spectateurs; il veut séduire leur imagination. « Une invention purement raisonnable peut être très mauvaise. Une invention théâtrale, que la raison condamne dans l'examen, peut faire un très grand effet (2). » Suivant ces principes, Voltaire ne peut pas attacher grande importance à la vérité historique dans le drame. Il ne s'agit pas, nous dit-il, de peindre les héros tels qu'ils ont été, mais tels que le public se les imagine (3). Un préjugé généralement admis suffit au poète, et on serait mal venu de le chicaner sur la vérité des faits, s'il a produit sur le public l'impression qu'il voulait produire (4). On peut s'étonner que, faisant si bon marché de la vérité historique, Voltaire se montre si respectueux pour les unités, et les traite comme un dogme auquel il est interdit de toucher. Dans son admiration pour les chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, il ne distingue pas entre le génie des poètes et l'étroitesse du système auquel ils se sont asservis; il regarde comme démontré que la pratique des unités a été féconde pour la tragédie clas-

(1) Comm. sur Corn. Rem. sur *Rodogune*, acte V, sc. 4.
(2) *Ibid.* acte II, sc. 3.
(3) Préface de *Mariamne*.
(4) Lettre à La Noue, 3 avril 1739.

sique, et il ne veut pas voir ce qu'elle lui a coûté. Il ne s'aperçoit pas qu'en sacrifiant tout à l'effet théâtral, il condamne lui-même le principe qu'il croit soutenir, et que si pour plaire aux spectateurs on peut négliger la vérité historique, il doit être permis à plus forte raison de négliger les unités de temps et de lieu.

Nous venons de voir quelles sont les idées de Voltaire sur les ressorts tragiques et sur la vraisemblance, c'est-à-dire sur les fondements mêmes de l'œuvre dramatique; nous sommes amenés à étudier ce qu'il pense de cette œuvre en elle-même, c'est-à-dire de l'action et de la composition.

Il faut d'abord définir ce qu'on entend par *action* en termes de théâtre. « L'action, dans une tragédie, ne consiste pas à agir sur le théâtre, mais à dire et à apprendre quelque chose de nouveau, à sortir d'un danger pour retomber dans un autre, à préparer un événement et à y mettre des obstacles (1). » Cette définition, qui serait acceptable, ne renferme pas toute la pensée de Voltaire. Lorsqu'il se plaint que le théâtre français manque d'action, il attribue ce défaut à la disposition de la scène. « Les bancs qui sont sur le théâtre, destinés aux spectateurs, rétrécissent la scène et rendent toute action presque impraticable (2). » Si le mot *action* avait dans cette phrase le même sens que dans la précédente, on ne s'expliquerait pas les plaintes de Voltaire. En quoi la disposition matérielle du théâtre peut-elle nuire à ce renouvellement perpétuel, à ce progrès constant qu'il réclame dans les événements et dans les passions? Ce mouvement qui doit animer et faire vivre la tragédie lui paraît une condition nécessaire, mais non suffisante de la beauté dramatique. Ce n'est pas assez que les actions qui se passent en dehors du théâtre aient leur contre-coup sur la scène; il doit y avoir de l'action sur le théâtre même. Il faut que la pièce soit « un tableau continuel » (3). Le plus souvent l'action dans la tragédie française n'est conforme ni à l'une ni à l'autre des définitions proposées par Voltaire. C'est une suite de conversations sur l'amour ou sur la politique; les personnages n'agissent ni sur le théâtre

(1) Lettre à d'Argental, 25 sept. 1764. — Au même, 18 nov. 1768.
(2) Disc. sur la tragédie, à myl. Bolingbroke. — Cf. Lettre à l'abbé Desfontaines, 14 nov. 1735.
(3) Lettre à Damilaville, 4 avril 1762.

ni en dehors du théâtre; les tableaux pittoresques et le mouvement dramatique font également défaut.

Si l'action est nécessaire dans la tragédie, l'unité n'est pas une qualité moins essentielle. Il ne faut pas confondre l'unité avec la simplicité. Les pièces simples exigent peut-être, comme l'avait remarqué Corneille, plus de force et de génie que les pièces implexes (1). Mais l'unité n'est pas moins nécessaire ni moins possible dans les unes que dans les autres. Il n'y a pas lieu de distinguer, comme le faisait La Motte, entre l'unité d'action et l'unité d'intérêt. Les divers personnages peuvent être diversement intéressés; mais « si... tous ces intérêts différents ne se rapportent pas au principal acteur, si ce ne sont pas des lignes qui aboutissent à un centre commun, l'intérêt est doublé : et ce qu'on appelle action au théâtre l'est aussi (2). »

On n'a pas défini suffisamment l'unité d'action ou d'intérêt, quand on a dit que tout doit se rapporter au personnage principal. Il faut de plus qu'à travers des péripéties variées l'idée fondamentale reste la même, et que la diversité des événements ne fasse jamais tort à l'unité de l'impression. « Si vous ne frappez pas le cœur du spectateur par des coups toujours redoublés au même endroit, ce cœur vous échappe (3). » Ainsi s'explique la froideur des pièces où l'amour est mêlé à la politique. Mais ce mélange n'est pas le seul qu'il faille éviter. Si dans un sujet fondé sur la religion le poète introduit un intérêt d'État, cet intérêt paraîtra petit et faible. Si au milieu d'une grande intrigue politique on fait intervenir la terreur sacrée qu'inspire la religion, « ce sublime déplacé perd toute sa grandeur, et n'est plus qu'une froide déclamation (4). » C'est une règle absolue, et qui trouve à chaque pas son application. Les plus belles situations, les dénouements les plus pathétiques ne font d'effet que s'ils ont été préparés; les vers les plus passionnés nous laissent froids, si la passion qu'ils respirent n'est pas en harmonie avec le rôle et avec le drame tout entier (5). »

(1) Comm. sur Corn. Rem. sur l'*Examen de Cinna*.

(2) Préface d'*Œdipe*, éd. de 1730.

(3) Comm. sur Corn. Rem. sur *Œdipe*, acte V, sc. 1. — Cf. *ibid.* Rem. sur *Rodogune*, acte III, sc. 2; — sur *Sertorius*, acte III, sc. 4. — Comm. sur Thomas Corn. Rem. sur le *Comte d'Essex*, acte IV, sc. 4.

(4) Comm. sur Corn. Rem. sur *Œdipe*, acte II, sc. 1.

(5) Comm. sur Corn. Rem. sur *Œdipe*, acte II, sc. 3. — Cf. Rem. sur *Sertorius*, acte V, sc. 4 et 6; — sur *Suréna*, acte V, sc. dernière.

Nos tragédies sont en général trop longues; la nécessité de faire cinq actes oblige les poètes à y introduire des scènes de remplissage, également nuisibles à l'intérêt et à l'unité du drame (1). Il ne faudrait pas cependant, sous prétexte de respecter l'unité, sacrifier les développements nécessaires, et nous donner, au lieu d'une tragédie, un extrait ou un abrégé de tragédie (2). Les dénouements languissent souvent. « Le parterre s'en va dès que l'héroïne est morte (3). » Mais aussi rien n'est plus misérable qu'un dénouement écourté, qu'un poète et des acteurs qui ont hâte d'avoir fini. « J'aimerais autant entendre des chanoines dépêcher leurs complies pour gagner plus vite leur argent (4). » Suivant la nature du sujet, l'unité pourra se concilier avec de longs développements ou s'accommoder d'un développement plus court; elle ne doit jamais nuire aux justes proportions de l'action dramatique; elle n'est que la condition essentielle de sa perfection.

Voltaire a dit, avec beaucoup d'autres, que les pièces bien écrites sont les seules qui durent. La question du style doit donc avoir sa place dans une théorie de l'art dramatique. Quel est le style qui convient à la tragédie? D'abord, doit-on l'écrire en vers ou en prose? Voltaire soutient qu'elle doit être écrite en vers, et la tragédie française en vers rimés. Il en donne deux raisons. La première, c'est que la difficulté vaincue donne du plaisir et ajoute à la beauté. Si les Grecs ont placé les Muses sur le haut du Parnasse, c'était « pour marquer le mérite et le plaisir de pouvoir aborder jusqu'à elles à travers des obstacles (5). » Ensuite ce qui est dit en vers, surtout en vers rimés, fait plus d'impression et laisse un plus long souvenir (6). Dans la tragédie française la rime est une nécessité; sans elle, notre versification, qui n'offre pas les mêmes ressources que la versification grecque ou latine, ne se distinguerait pas assez de la prose. D'ailleurs les grands maîtres, comme Corneille et Racine, qui n'ont fait que des vers rimés, ont tellement accou-

(1) Comm. sur Corn. Rem. sur *Pompée*, acte III, sc. 1. — Cf. Rem. sur *Sertorius*, acte V, sc. 1.

(2) Lettre à d'Argental, 4 octobre 1760. — Cf. Lettre à M. de Chabanon, 5 mai 1768.

(3) Lettre au marquis de Thibouville, 26 nov. 1777.

(4) Lettre à d'Argental, 25 avril 1763.

(5) Lettre à l'Académie française, en réponse aux critiques de lady Montague. — Cf. Lettre à Horace Walpole, 15 juill. 1768.

(6) Lettre à l'Académie française. — Disc. sur la tragédie, à myl. Bolingbroke.

tumé nos oreilles à cette harmonie que nous n'en pourrions pas supporter d'autre [1].

Ce n'est pas caractériser suffisamment le style de la tragédie que de dire qu'elle doit être écrite en vers. La versification tragique devra-t-elle ressembler à celle de la poésie lyrique ou de l'épopée! doit-elle au contraire se rapprocher de la belle prose? Racine, qui aux yeux de Voltaire représente en général la perfection, lui paraît avoir péché quelquefois par défaut de hardiesse. Le Turc Bajazet s'exprime avec la douceur et l'élégance d'un courtisan français. Peut-être des héros étrangers, des Américains ou des Asiatiques, peuvent-ils parler sur un ton plus fier, dans un langage plus hardi et plus métaphorique. Les écrivains des autres nations, les Anglais, les Espagnols, les Italiens, nous reprochent une poésie un peu trop prosaïque. « Je ne demande pas qu'on outre la nature, dit Voltaire, je veux qu'on la fortifie et qu'on l'embellisse [2]. » Ce n'est pas une raison pour que « Melpomène marche toujours sur des échasses; » les choses simples veulent toujours être dites simplement, et il faut se garder « de vouloir ajouter une grandeur vaine à ce qui est imposant par soi-même. » Il importe que dans une tirade majestueuse il y ait comme des points de repos, que des vers familiers fassent un heureux contraste avec ceux qui les précèdent ou qui les suivent, et empêchent la noblesse de dégénérer en monotonie [3]. Dans le style comme dans l'action dramatique, l'unité fondamentale doit être relevée et soutenue par la variété infinie du détail.

Une pièce de théâtre est faite pour être représentée. Quand une tragédie est tombée, fût-elle un chef-d'œuvre, « il faut dix ans, il faut être mort pour qu'elle se relève [4]. » L'auteur doit donc se préoccuper sérieusement de ce qui peut faire réussir sa pièce à la représentation. Pour que le drame fasse toute son impression sur les spectateurs, il faut que la scène et les décors soient dignes de la pièce. A cet égard la France est bien inférieure non seulement à la Grèce ancienne, mais à

[1] Disc. sur la tragédie, à myl. Bolingbroke.
[2] Lettre à La Noue, 3 avril 1739.
[3] Lettre à d'Argental, 27 sept. 1763. — Cf. Comm. sur Corn. Rem. sur *Polyeucte*, acte I, sc. 1.
[4] Lettre à d'Argental, 11 janv. 1773.

l'Angleterre et à l'Italie. *Cinna* et *Athalie* ont été joués dans un jeu de paume, au bout duquel on avait élevé quelques décorations de mauvais goût. Une actrice de Londres qui assistait à la première représentation de *Sémiramis*, fut scandalisée de voir la scène encombrée de spectateurs et l'ombre de Ninus obligée de se frayer un passage au travers de cette cohue[1]. Une action imposante, une cérémonie, une assemblée est impossible à représenter sur une scène étroite, « au milieu d'une foule de jeunes gens qui laissent à peine dix pieds de place aux acteurs. » Un théâtre construit selon les règles devrait être vaste; il devrait représenter « une partie d'une place publique, le péristyle d'un palais, l'entrée d'un temple. Il doit être fait de sorte qu'un personnage vu par les spectateurs, puisse ne l'être point par les autres personnages, selon le besoin. Il doit en imposer aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. Il doit être susceptible de la pompe la plus majestueuse[2]. » Voltaire désirerait que les théâtres fussent construits et les spectacles donnés aux frais des villes et des gouvernements. Si ce sont des particuliers qui s'en chargent, il est à craindre que les intérêts de l'art ne soient sacrifiés à ceux de l'entrepreneur[3].

On ne doit rien négliger de ce qui contribue à rehausser la dignité et la magnificence des spectacles. Mais il ne faut pas prendre pour but ce qui ne doit être qu'un moyen, et croire que la pompe théâtrale se suffit à elle-même. Dans *Athalie* il y a du spectacle. « On y voit un enfant sur un trône, sa nourrice et des prêtres qui l'environnent, une reine qui commande à ses soldats de le massacrer, des lévites armés qui accourent pour le défendre. Toute cette action est pathétique; mais, si le style ne l'était pas aussi, elle serait puérile[4]. » Le poète tragique ne doit pas se contenter d'être un décorateur. Le théâtre français est souvent trop timide; mais il ne faudrait pas que ce défaut fût remplacé par un autre, et qu'on imitât la tragédie anglaise dans toutes ses bizarreries. « Un tombeau, une chambre tendue de noir, une potence, une échelle, des personnages qui se battent sur la scène, des corps

(1) Dissert. sur la tragédie, au cardin. Querini, en tête de *Sémiramis*.
(2) Dissert. sur la tragédie, au card. Querini.
(3) Lettre au marquis Albergati Capacelli, 23 déc 1760.
(4) Disc. sur la tragédie, à myl. Bolingbroke.

morts qu'on enlève, tout cela bon à montrer sur le Pont-Neuf, avec la rareté, la curiosité. Mais quand ces sublimes marionnettes ne sont pas essentiellement liées au sujet, quand on les fait venir hors de propos, et uniquement pour divertir les garçons perruquiers qui sont dans le parterre, on court un peu le risque d'avilir la scène française, et de ne ressembler aux barbares Anglais que par leur mauvais côté (1). » Voltaire fait la guerre à Mlle Clairon, qui voulait absolument faire figurer dans *Tancrède* un échafaud tendu de noir, pour frapper les imaginations par un spectacle terrible: En quoi, lui dit Voltaire, cet échafaud se lie-t-il à l'intrigue? C'est le menuisier qui en aura le mérite et non le poète (2). Il s'accuse d'avoir lui-même poussé ses contemporains dans cette voie, en demandant qu'on introduisît dans la tragédie plus d'action et d'appareil (3). On abuse de tout : on remplace la tragédie par des pantomimes; on ne se soucie plus des beaux vers ni des situations intéressantes. Ne serait-il pas possible de rentrer dans le bon sens, et de former un parti raisonnable qui ne serait « ni pour les tragédies à marionnettes, ni pour les tragédies à conversations (4)? »

En ce qui touche l'action et l'appareil théâtral, on avait passé d'un excès à un autre; de même pour la déclamation tragique. Les tragédies qui roulent sur des intrigues d'amour ressemblent fort à des comédies; les acteurs ont pris l'habitude de réciter les vers tragiques comme les vers de comédie, ou plutôt comme de la prose. Le ton ampoulé ne vaut rien, mais une familiarité plate n'est pas meilleure; on ne doit pas « réciter des vers comme on lit la gazette. » On a trop oublié « qu'un langage au-dessus du langage ordinaire doit être débité d'un ton au-dessus du ton familier (5). »

On le voit, Voltaire se préoccupe de tous les détails qui peuvent contribuer au succès d'une œuvre dramatique. Il la suit depuis le moment où elle éclôt dans le cerveau du poète jusqu'à celui où elle paraît à la lumière de la rampe. Il n'y a

(1) Lettre à Lekain, 16 déc. 1760.
(2) Lettre à Mlle Clairon, 16 oct. 1760. — Cf. Lettre à Mme du Deffand, à Thieriot, à d'Argental, 27 octobre 1760.
(3) Lettre à d'Argental, 24 nov. 1772.
(4) Au même, 16 déc. 1760.
(5) Dissert. sur la tragédie, au card. Querini. — Cf. Lettre à d'Argental, 1er sept. 1760; — à Lekain, 14 fév. 1767.

guère de problème relatif à l'art théâtral qu'il ne rencontre sur sa route et qu'il ne discute au moins en passant. Mais il ne s'attarde pas aux questions de théorie pure que Corneille traite en détail dans ses Discours, comme la théorie de la vraisemblance ou celle de la purgation des passions. Il s'étonne qu'on discute si longuement à propos de la κάθαρσις, et au lieu de prendre parti, il se tire d'affaire par un bon mot : « Que résulte-t-il de cette vaine dispute? qu'on court à *Cinna* et à *Andromaque*, sans se soucier d'être purgé [1]. » Il s'est pourtant expliqué sur le reproche d'immoralité qui a été souvent adressé à l'art dramatique. On ne trouve pas chez lui la même ampleur de développements et la même profondeur que dans Bossuet et dans Rousseau, mais son opinion est très nette, et ses arguments ne manquent pas de valeur. Suivant lui, non seulement le théâtre n'est pas nécessairement immoral, mais il peut corriger les hommes. « J'ai vu, dit Voltaire, un prince pardonner une injure après une représentation de la *Clémence d'Auguste* [2]. » On prêche ordinairement la morale sous forme de sermons, c'est-à-dire de monologues; pourquoi ne l'enseignerait-on pas en dialogues? « Si l'on peut parler de morale tout seul, pourquoi pas deux et trois? Pour moi, j'ai envie de faire afficher : « On vous donnera mardi un sermon en dialogue, composé par le R. P. Goldoni [3]. » De plus, le théâtre a une influence indirecte. En apprenant sa langue, en acquérant des lumières et du goût, le peuple devient moins barbare et plus sociable. Enfin, si on retranche aux hommes le plaisir du théâtre, on les poussera à en rechercher d'autres moins innocents. Ceux qui ont relevé le théâtre en Italie, Trissin, le cardinal Bibbiena, le savaient bien. « Ils savaient qu'il vaut mieux voir l'*Œdipe* de Sophocle que de perdre au jeu la nourriture de ses enfants, sa raison dans un cabaret, sa santé dans des réduits de débauche, et toute la douceur de sa vie dans le besoin et la privation des plaisirs de l'esprit [4]. »

Il y aurait beaucoup à répondre, et on ne peut se flatter de résoudre si aisément le problème. Nous tenions seulement

(1) Corn., édit. de Voltaire, disc. 2, note 1, cit. ap. Lisle, *Essai sur les théories dramatiques de Corneille.*

(2) Lettre au marquis Albergati Capacelli, 23 déc. 1760.

(3) Lettre à M. le docteur Bianchi, déc. 1761.

(4) Lettre au marquis Albergati Capacelli, 23 déc. 1760.

à montrer que Voltaire avait des idées personnelles sur ce sujet, et quelle était la direction de ses idées. Ici il ne s'agit plus uniquement de la tragédie, mais de l'art dramatique en général. C'est pour nous une occasion d'examiner ce que Voltaire pensait de la comédie. Cet examen sera nécessairement très court; d'une part nous avons étudié à propos de la tragédie la plupart des questions que soulèvent les deux formes de l'art dramatique; d'autre part Voltaire, qui réussissait moins bien dans la comédie que dans la tragédie, paraît s'y être beaucoup moins intéressé, et nous a laissé à ce sujet des indications sommaires plutôt que les éléments d'une doctrine.

Il prétend que les effets comiques les plus naturels, ceux qui excitent des éclats de rire universels, naissent d'une équivoque ou d'une méprise. Mercure pris pour Sosie; le chevalier Ménechme pris pour son frère; Valère parlant à Harpagon des beaux yeux de sa fille, tandis qu'Harpagon n'entend que les beaux yeux de sa cassette; voilà ce qui fait rire toute une salle, depuis le parterre jusqu'aux loges (1). Il y a bien d'autres genres de comique. Il y a des caractères ridicules, comme ceux de Trissotin et de Vadius, qui font grand plaisir, mais qui ne causent pas « ce rire immodéré de joie ». Il semble que Voltaire confonde la gaieté avec le comique; on se rappelle qu'il ne plaçait pas Regnard trop loin de Molière. Mais à côté d'observations contestables, il en a fait de très justes. On peut peindre dans la comédie des ridicules mêlés de vices; mais « un malhonnête homme ne fera jamais rire, parce que dans le rire il entre toujours de la gaieté, incompatible avec le mépris et l'indignation (2). » On rit, il est vrai, au *Tartufe;* mais c'est moins de l'hypocrisie de Tartufe que de la méprise d'Orgon, qui le prend pour un saint; « l'hypocrisie une fois reconnue, on ne rit plus: on sent d'autres impressions. » Voltaire n'a fait que reprendre et rajeunir l'idée d'Aristote: « Le ridicule, dit celui-ci, c'est une faute ou une difformité qui n'est ni douloureuse ni destructive (3). »

La première qualité de la comédie, aux yeux de Voltaire, c'est de faire rire. On comprend que la comédie larmoyante,

(1) Préface de l'*Enfant prodigue*, éd. de 1738.
(2) *Ibid.*
(3) Poétique, trad. Egger, chap. V.

mise à la mode par La Chaussée, fût peu de son goût. Ce n'est, dit-il, « qu'un monstre, né de l'impuissance d'être ou plaisant ou tragique (1). » Il est beaucoup moins sévère pour ce qu'il appelle le genre mixte, c'est-à-dire celui où des scènes sérieuses ou attendrissantes succèdent à des scènes proprement comiques. C'est un tableau fidèle de la vie humaine, qui est faite de contrastes. « On raille très souvent dans une chambre de ce qui attendrit dans la chambre voisine, et la même personne a quelquefois ri et pleuré de la même chose dans le même quart d'heure (2). » Il est vrai qu'il est difficile de faire passer les spectateurs insensiblement de l'attendrissement au rire; il sera d'autant plus glorieux au poète d'y avoir réussi. Il serait aussi déraisonnable d'exclure ce genre mixte que de proscrire les pièces où il ne règne que de la gaieté. On peut trouver que Voltaire, qui ailleurs parle contre la confusion des genres, se montre bien indulgent pour le mélange du comique et du touchant. Il est inexorable pour La Chaussée et ses pièces larmoyantes ; mais il a des entrailles de père pour l'*Enfant prodigue* et pour *Nanine,* qui appartiennent au genre mixte.

C'est parce qu'on n'est pas capable de composer des tragédies qu'on écrit des comédies larmoyantes ; c'est par impuissance de mieux faire, ou par envie de faire vite, qu'on écrit des comédies en prose. Les grands maîtres ont écrit en vers; c'est le temps qui a manqué à Molière pour versifier l'*Avare;* on a été obligé de mettre en vers le *Festin de Pierre,* et on ne le joue plus que sous cette forme. On prétend que la prose est plus naturelle. « Je crois que dans les farces la prose est assez convenable : mais que le *Misanthrope* et le *Tartufe* perdraient de force et d'énergie s'ils étaient en prose (3)! »

II

Ce qui paraît caractériser les théories dramatiques de Voltaire, c'est le défaut d'unité. En ce qui concerne l'action et la vraisemblance, nous l'avons vu exposer tour à tour

(1) Comment. sur Corn. Préface du commentateur en tête de *Don Sanche.* — Cf. lettre à M. de Soumarokof, 26 fév. 1769; — au comte d'Argental, 5 sept. 1772.

(2) Préface de l'*Enfant prodigue*, éd. de 1738. — Cf. Préface de *Nanine.*

(3) Comm. sur Corn. Rem. sur le *Menteur*, acte II, sc. 5.

deux théories différentes : c'est un avocat qui plaide deux causes contraires; ce n'est pas un juge qui prononce. Quand il se demande quel est le ressort dramatique le plus puissant, il semble donner la préférence tantôt à l'amour, tantôt à d'autres sentiments. Il proclame que l'unité d'impression est la loi du théâtre; cependant il admet que le sérieux et la gaieté, l'élément comique et l'élément attendrissant, peuvent se combiner dans une comédie. Faut-il conclure de ces contradictions que Voltaire ne s'attache à aucune doctrine, et qu'il n'a que des opinions de circonstance? Il est difficile de le penser, si l'on songe à la persistance qu'il a mise à soutenir certaines idées.

D'après lui, la qualité essentielle de la tragédie serait la noblesse : noblesse des personnages, des ressorts, du style. Il importe de remarquer que Voltaire en fait un précepte essentiel, non une recommandation accessoire. Il demande, comme Aristote, que la tragédie produise la terreur et la pitié. Mais Aristote laisse le champ libre au poète, tandis que Voltaire l'enferme dans des limites assez étroites. Admettons avec lui que les malheurs de Pompée nous toucheront toujours plus que ceux d'un bourgeois. Il en résulte qu'il faut mettre en scène des princes plutôt que des gens du commun. Mais ces princes auront des sentiments et des passions semblables à celles des autres hommes. Devra-t-on les représenter tels qu'ils sont, avec leurs faiblesses comme avec leur grandeur? Si Mithridate, dans les transports de sa jalousie, descend aussi bas qu'Harpagon, le poète devra-t-il reproduire les ruses déloyales et les bassesses de son héros? S'il ne le fait pas, ses peintures seront infidèles; s'il le fait, que devient la noblesse de la peinture? La même difficulté se présente pour le style : faut-il qu'il soit noble ou qu'il soit vrai? Ne sera-t-on pas quelquefois obligé de choisir?

La noblesse tragique, telle que Voltaire l'a conçue, est une noblesse de convention, qui ne s'appuie sur aucune base solide. Elle ne repose pas sur la vérité, souvent même elle est incompatible avec elle. Elle ne repose pas sur la nature des personnages; car les sentiments bas ne sont pas plus incompatibles avec un rang élevé que des sentiments généreux avec une humble naissance. De cette conception étroite et fausse se tirent des conséquences qui ne valent pas mieux.

On est forcé d'éliminer les personnages vils ou criminels: en effet ou bien on leur prêterait un langage noble, qui choquerait le public comme une dissonance, ou bien il faudrait exprimer la bassesse de l'âme par celle du langage, et renoncer à cette noblesse même dont on fait une qualité essentielle. Pour les mêmes raisons on s'abstiendra des peintures trop hardies et des procédés dramatiques usuels, considérés comme trop vulgaires. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? On finira par sacrifier ce qu'il y a d'essentiel, c'est-à-dire la vérité, l'émotion, la vie, à de prétendues règles dont le principe est incertain et l'application arbitraire. La vérité, c'est qu'il faut chercher le principe d'une théorie tragique dans les émotions que la tragédie doit produire. Il faut fortifier l'impression principale, et sacrifier tout ce qui peut lui nuire. Il faut proportionner le langage des personnages à leurs sentiments, leurs sentiments à leur caractère et aux circonstances où on les place. Il arrivera ordinairement que ces sentiments et ce langage seront nobles; mais ce n'est pas la noblesse qui sera la qualité essentielle de la tragédie, c'est l'harmonie et l'unité.

Voltaire n'y contredirait pas; s'il attache à la noblesse du ton, des sentiments, des personnages, plus d'importance qu'elle n'en mérite, il admet, lui aussi, que l'unité est une loi fondamentale de la poésie dramatique. Il remarque avec raison qu'en voulant combiner deux impressions différentes, le poète court le risque de n'en produire aucune. Vouloir introduire l'amour dans une tragédie politique, ou la politique dans une tragédie passionnée, c'est se condamner à affadir l'une, à refroidir l'autre. Malheureusement ses préceptes à cet égard ont un caractère négatif; ils nous montrent les écueils que l'action dramatique doit éviter plutôt qu'ils ne nous renseignent sur ce qu'elle doit être. Il semble avoir hésité entre deux conceptions différentes de l'action. Quelquefois il la fait consister à jeter dans les âmes des émotions sans cesse renouvelées, à frapper des coups répétés, sans laisser au public le temps de respirer. Ailleurs il entend par ce mot d'action les tableaux pathétiques et pittoresques que le poète met sous les yeux des spectateurs: c'est ainsi qu'au 5e acte d'*Athalie,* Racine nous présente l'intérieur du temple, Joas entouré par les lévites, Athalie surprise et menaçante. L'action

se confondrait donc tantôt avec le mouvement même du drame, tantôt avec l'appareil scénique.

Il est difficile de soutenir sérieusement que l'action consiste à faire passer sous nos yeux des tableaux frappants et majestueux. Si ces tableaux trouvent leur place dans la tragédie, ce sera dans ces moments où l'action semble s'interrompre pour laisser aux âmes le temps de se recueillir et de savourer longuement de grandes et terribles impressions. C'est dans ces intervalles lyriques que le chœur antique élevait la voix, et que ses chants soulageaient les âmes du poids qui les oppressait. On peut admettre que ces instants de calme font un heureux contraste avec l'allure rapide de l'action, et que le lyrisme ajoute à la beauté du drame sans lui faire perdre son caractère essentiel. Mais ce caractère essentiel reste toujours à connaître, l'action reste à définir. Consiste-t-elle, comme Voltaire l'a dit aussi, à faire passer les personnages de périls en périls, les spectateurs d'émotions en émotions? Il semble que ce soient là en effet les caractères essentiels de l'action tragique, définie par les impressions qu'elle doit causer aux spectateurs. Malheureusement cette seconde définition ne s'accorde guère avec d'autres théories de Voltaire, particulièrement avec les idées qu'il professe sur l'unité d'action. D'après lui cette unité ne peut pas se séparer de celles de temps et de lieu. Il faut qu'en vingt-quatre heures les péripéties se pressent, que les coups de théâtre se multiplient, que l'émotion se renouvelle sans cesse. Il faut que dans une salle, ou, si l'on veut, dans l'enceinte d'un palais, le poète rassemble et fasse mouvoir des masses nombreuses, qu'il combine les éléments de tableaux majestueux et pittoresques, un sacrifice, une cérémonie publique, une assemblée imposante. Pour rester fidèle aux unités, c'est-à-dire pour respecter la vraisemblance, il est bien difficile que l'auteur ne soit pas obligé d'y manquer. Il est peu probable qu'en quelques heures les péripéties et les coups de théâtre se multiplient. Lessing a fait remarquer que dans *Mérope* Voltaire accumule des événements qui n'ont pu se passer qu'en plusieurs jours ou même en plusieurs semaines. L'unité de lieu gêne l'appareil scénique. Dans *Mérope*, le palais de la reine communique, on ne sait comment, avec le temple. Dans *Rome sauvée*, Catilina choisit pour haranguer

ses complices et pour faire des amas d'armes l'édifice même où le sénat s'assemble. Dans un temps trop court, dans un espace trop restreint, Voltaire veut mettre trop de choses : il est forcé de sacrifier l'intérêt à la vraisemblance, ou la vraisemblance à l'intérêt. Il se plaint quelquefois que sous prétexte de respecter l'unité, on néglige de développer les passions. La faute qu'il reproche à d'autres, il l'a souvent commise : c'est une conséquence de son système ; il veut faire entrer une conception dramatique dans un cadre pour lequel elle n'est point faite. Les grands poètes classiques, Corneille et surtout Racine, se contentaient d'une action simple ; ils ne recherchaient ni les péripéties multipliées ni les tableaux pittoresques. Ils songeaient à peindre les passions, et faisaient parler leurs personnages au lieu de les faire agir. Les unités produisaient leur fruit naturel : la tragédie psychologique et oratoire. Voltaire entreprend de réformer tout cela, ces conversations éternelles l'ennuient ; mais il veut changer les conséquences sans toucher au principe, et il se borne à repeindre la façade quand il faudrait rebâtir l'édifice. Quelles modifications sérieuses a-t-il introduites dans la tragédie classique? Il y a mis plus de mouvement scénique et d'appareil. Encore Racine, dans *Athalie*, lui avait-il ouvert la voie. D'ailleurs ses innovations sont bien timides. Il nous montre, il est vrai, les sénateurs en robe rouge qui viennent délibérer : mais deux ou trois seulement prennent la parole ; les autres sont moins des acteurs que de simples figurants. Si le spectacle est théâtral, qui doit en avoir le mérite? l'auteur qui a imaginé la scène, ou le directeur qui a fourni les costumes? Voltaire est si peu novateur qu'il respecte les caractères traditionnels, même les plus usés ; ses héros, comme ceux de Racine et de Corneille, ont un confident qui leur donne la réplique et qui supporte patiemment leur éloquence. Voltaire aime les péripéties frappantes, il sacrifie volontiers la vérité à l'effet ; mais s'il a d'autres ambitions que ses prédécesseurs, s'il s'attache au mouvement scénique plus qu'à la peinture délicate des passions, ses procédés sont au fond les mêmes : il les critique, mais il les imite.

Aristote a remarqué que dans une œuvre d'art, comme dans un être vivant, la beauté est en relation directe avec la grandeur. Ce qui est trop petit ou trop grand ne saurait

être beau : dans un cas nous n'avons qu'une vision indistincte; dans l'autre, l'ensemble nous échappe. Appliquant ces principes à la tragédie, il établit que « la meilleure action, quant à l'étendue, est la plus longue, pourvu qu'on en puisse toujours saisir l'ensemble. Pour la définir simplement, la bonne dimension est celle qui comprendra tous les événements naturels ou nécessaires qui font passer les personnages du bonheur au malheur ou du malheur au bonheur (1). » La définition d'Aristote concilie les deux éléments qui, suivant Voltaire, s'opposent et se nuisent l'un à l'autre : l'unité de l'action et l'ampleur du développement. Voltaire, comme les critiques du XVIIe siècle, se fait de l'unité et de l'action dramatique une idée toute négative. Il suppose que, si l'auteur respecte les unités de temps et de lieu, s'il évite de traiter deux sujets en un seul et d'affaiblir l'impression principale en y mêlant des impressions d'un autre ordre, l'action du drame aura par là même toute la perfection qu'elle peut recevoir. On voit qu'il s'agit d'une perfection purement abstraite, au lieu de l'unité vivante telle qu'Aristote l'avait conçue. Tandis que suivant Aristote l'action la plus longue est la meilleure, Voltaire est naturellement conduit à conclure que la meilleure est la plus courte. En effet, moins elle aura d'étendue, plus il sera facile d'éviter les fautes. C'est ainsi que, dans la *Mort de César,* il réduit les proportions ordinaires du drame classique, et écrit sa pièce en trois actes au lieu de cinq. Il se flattait d'éviter un des défauts habituels de la tragédie française, en supprimant les scènes de remplissage. Illusion singulière! car en diminuant l'étendue de l'action, il se privait des ressources naturelles qu'elle aurait dû lui fournir; il revenait par un détour au défaut même qu'il voulait éviter, aux développements oratoires et aux longues conversations. Sa tragédie, beaucoup plus courte que celle de Shakspeare, renferme beaucoup plus de scènes inutiles. Ce n'est pas en réduisant l'action à sa plus simple expression que l'auteur donnera plus d'unité à son œuvre. Pour avoir l'idée d'un chêne, attendrons-nous que l'hiver l'ait dépouillé de ses feuilles? Ne vaut-il pas mieux l'admirer en été, lorsqu'il s'épanouit dans tout le luxe de sa végétation? Est-ce en

(1) *Poétique,* ch. VII; trad. Egger.

regardant un squelette que nous comprendrons la beauté du corps humain? Cette conception abstraite et fausse de l'unité gâte tout ce que Voltaire a écrit sur l'action dramatique. Il s'est persuadé qu'on pouvait enseigner par des préceptes ce que l'inspiration seule peut révéler, et qu'en mettant les auteurs en garde contre certains défauts, on les aidait à acquérir certaines qualités. Aristote, plus sage, s'était contenté d'indiquer la condition essentielle de la beauté, c'est-à-dire l'unité vivante. La critique doit se borner à poser le principe; il appartient au poète de déterminer les proportions qu'il doit donner à son œuvre pour lui communiquer la beauté et la vie.

En recherchant ce que doit être l'action dramatique, on est amené à se demander quels sont les ressorts essentiels de la tragédie. Voltaire hésite entre la tradition française et ce qu'il croit être la tradition grecque. Tantôt il considère l'amour comme la passion théâtrale par excellence, tantôt il soutient qu'il n'a jamais fait verser tant de larmes que la nature. Il nous paraît impossible de donner une décision absolue en cette matière; mais la tragédie telle que Voltaire la concevait semble se prêter à la peinture de l'amour mieux qu'à celle de toute autre passion. L'amour est de sa nature un sentiment violent, fécond en péripéties sanglantes et soudaines; rien ne convient mieux à un système fondé sur la règle des vingt-quatre heures. Il n'en est pas de même des affections de famille, telles que l'amour filial ou l'amour fraternel. Elles sont d'une nature moins vive, et pour qu'elles produisent des effets tragiques, il faut des circonstances extraordinaires. Il faut qu'Iphigénie ou Mérope s'apprêtent à frapper sans les connaître, l'une son frère, l'autre son fils. En général les sentiments de cette espèce sont calmes autant que profonds; les orages même qui les traversent s'amassent lentement avant d'éclater. Comment ces longues préparations s'accommoderaient-elles de la loi des unités, de ce système où l'action se précipite, où les péripéties se pressent, où le temps manque aux personnages pour agir, ou aux sentiments pour se développer? Ajoutez à cela que la noblesse soutenue des pensées et du langage, considérée par Voltaire comme essentielle à la tragédie, s'accorde peu avec ces sentiments simples, avec ces effusions touchantes où se complaît

la tragédie fondée sur les affections de famille. Voltaire, qui louait sans l'imiter la simplicité déjà bien ornée et la naïveté élégante de Maffei, n'aurait certainement pas osé emprunter à Euripide la familiarité hardie de son style. Ni la nature de son talent, ni l'idée qu'il se fait de la tragédie, ne se prêtent à cette peinture des affections naturelles qu'il prétendait substituer à celle de l'amour.

De même il semble bien difficile d'admettre que l'unité absolue d'impression, regardée par lui comme une loi fondamentale de la poésie dramatique, puisse se concilier avec ce mélange de sérieux et de plaisanterie, de comique et de touchant, qu'il revendique comme un privilège de la comédie mixte. « C'est ainsi, dit-il, que la vie humaine est bigarrée. » Cet argument paraît insuffisant, et surtout peu d'accord avec les théories de l'auteur. D'après lui, le grand art de la tragédie, c'est que le cœur soit toujours frappé des mêmes coups, et que des idées étrangères n'affaiblissent pas le sentiment dominant. Si la poésie dramatique doit représenter la vie humaine avec tous ses contrastes, pourquoi imposerait-on au poète tragique des entraves rigoureuses, en laissant toute liberté au poète comique? Si, au contraire, le propre de l'art est de retrouver dans la nature l'unité qui se dérobe sous une multiplicité apparente, si l'effet de la poésie dramatique en particulier repose sur l'unité d'impression, comment admettre que cette loi ne soit pas la même pour la comédie et pour la tragédie? On peut soutenir, il est vrai, que la variété peut se concilier avec l'unité, que dans l'art comme dans la nature l'une ne se sépare pas de l'autre, et que leur union est la condition même de la beauté. Voltaire avait-il entrevu cette vérité essentielle? Il faudrait regretter alors qu'il n'ait pas appliqué à la tragédie cette théorie féconde, et qu'il ait fallu la nécessité de défendre sa pièce de l'*Enfant prodigue* pour le décider à établir les vrais principes et les fondements solides de l'art dramatique.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres Voltaire n'avait pas d'opinion arrêtée, de doctrine liée et cohérente dans toutes ses parties. En général, quand il traite des questions d'art dramatique, il est embarrassé; il hésite entre les habitudes classiques qui s'étaient imposées à son esprit dès sa jeunesse et l'exemple du théâtre anglais; qu'il juge Corneille,

Racine ou Shakspeare, il s'inspire toujours d'opinions préconçues; la liberté de son esprit, la vivacité de son goût sont en lutte avec des préjugés, et le plus souvent ce sont les préjugés qui l'emportent. Il adopte les yeux fermés la théorie des unités; il semble donc admettre, avec la critique du XVIIe siècle, qu'au lieu d'avoir son fondement dans l'esprit des spectateurs, la vraisemblance est une entité abstraite qui a sa raison d'être en elle-même. Quand il s'agit du rôle de l'histoire au théâtre, le point de vue change; le vraisemblable, c'est ce qui paraît tel aux spectateurs, et il vaut mieux sacrifier la vérité historique que de choquer les idées du parterre.

En ce qui concerne l'action dramatique, Voltaire a le désir d'innover : il trouve que des conversations éloquentes ne suffisent pas pour faire une tragédie; il voudrait plus de vivacité dans l'intrigue, plus de mouvement et d'appareil sur la scène. Mais son attachement aveugle aux unités s'oppose aux innovations qu'il veut introduire; il s'arrête à mi-chemin faute de logique et d'audace, et il s'aperçoit qu'en voulant renouveler le système dramatique, il n'a réussi qu'à remplacer la tragédie à conversations par la tragédie à marionnettes. Il croit que notre théâtre est trop uniformément noble, que sa majesté dégénère en monotonie; il voudrait qu'à une action plus variée correspondît un style plus souple et plus libre; mais la noblesse soutenue de Racine reste malgré tout son modèle, et tout en protestant de son admiration pour les tragiques grecs ou anglais, il n'a garde de leur emprunter la grâce mâle et hardie de leur langage. Voltaire se fait illusion à lui-même. Il n'a que des velléités de réformes, et il se prend pour un réformateur; il croit marcher en avant, lorsqu'il ne fait que piétiner sur place. Il manque à ses théories dramatiques un principe et une direction. Quelque fausses que puissent être les idées du XVIIe siècle en matière d'action théâtrale, elles ont du moins l'avantage de former un ensemble. La conception morale et oratoire d'où est sortie la tragédie française ne vaut pas celle qui sert de base au théâtre anglais ou au théâtre grec; mais elle peut se défendre, puisqu'elle a produit des chefs-d'œuvre. Voltaire n'a pas de conception dramatique qui lui soit propre. Il emprunte de toutes mains suivant ses besoins ou son caprice; il travaille en marqueterie, sans se préoccuper d'ajuster les

pièces de rapport dont il se sert. La mobilité de ses idées n'a d'égale que sa timidité; il recule sans cesse devant les conséquences des principes qu'il pose, et il se hâte de raffermir ce qu'il ébranlait tout à l'heure. Ce n'est pas ainsi que procèderont ceux qui renouvelleront le drame moderne: d'un effort vigoureux ils jetteront bas ce qui existe, et c'est sur de nouveaux fondements qu'ils bâtiront un édifice nouveau. Voltaire est bien éloigné de concevoir une pareille audace. Au lieu d'inaugurer une tradition, il continue celle de ses devanciers, même quand il croit s'en affranchir; et on aurait tort de le considérer comme un précurseur, quand il n'est que l'héritier direct et le brillant disciple de Corneille et de Racine.

Antoine Benoist.

LES NIBELUNGEN

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION.
DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ALLEMAGNE SUR CE SUJET

Richard von Muth, *Einleitung in das Nibelungenlied*, 1877;
Raszmann, *die Niflungasaga und das Nibelungenlied*, 1877;
Paul, *zur Nibelungenfrage*, 1876;
Wilmans, *das Nibelungenlied*, 1877;
Mehlis, *im Nibelungenlande*, 1877;
Rehorn, *die deutsche Sage von den Nibelungen in der deutschen Poesie*, 1877;
Etc., etc. (1).

I

Les derniers travaux de M. Raszmann et de quelques autres critiques ont démontré que l'épopée des Nibelungen a un fond mythique incontestable et très ancien, qui se retrouve dans le recueil de mythes et de légendes connu sous le nom de *Niflungasaga* (2): c'est là qu'ont été puisés les principaux poèmes héroïques de l'Edda, en même temps que les chants populaires dont la réunion a constitué la grande épopée germanique. On a cru longtemps, à tort, que le groupe des légendes relatives aux *Niflung* se rattachait par son origine à l'Edda et au poème des *Nibelungen :* tout nous autorise à affirmer qu'il leur est antérieur, et qu'il remonte aux anciens

(1) Les lecteurs qui n'auraient pas une idée bien nette du poème des Nibelungen, pourront en trouver une analyse fort intéressante, faite par M. Alb. Réville, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1866.

(2) Un érudit, M. Edzardi, vient de publier à Stuttgart (1880) le recueil des légendes des Nibelungen du Nord, ou de la Niflungasaga, avec l'ancienne traduction de Von der Hagen, considérablement retouchée. Il arrive aux mêmes conclusions que M. Raszman, à savoir que la légende des Niflung a dû passer, avant la fin du VIe siècle, de la Franconie au nord de l'Allemagne, puis dans les pays scandinaves, où elle s'est répandue très vite par les chants de l'Edda, dont nous ne connaissons pas la forme primitive, car leur texte actuel ne date que de la fin du XIIIe siècle.

mythes scandinaves, dont les derniers vestiges s'étaient conservés en Saxe. C'est dans cette partie de l'Allemagne, en effet, que les vieilles légendes se sont perpétuées et sont restées le plus longtemps populaires; et, contrairement à l'opinion répandue et acceptée jusqu'ici, tout porte à croire que c'est de la Saxe que ces légendes sont ensuite remontées vers leur berceau, dans les pays scandinaves, où elles furent accueillies du ɪxᵉ au xᵉ siècle, et fixées, deux cents ans plus tard, en Islande, par le rédacteur de l'ancienne Edda (¹). Ce qui est certain, c'est qu'elles étaient encore très populaires en Saxe, sous leur forme primitive et purement mythique, au xɪᵉ et peut-être même au xɪɪᵉ siècle, époque à laquelle il faut rapporter la plupart des chants dont se compose la *Niflunga-saga,* tandis que, vers le même temps, on n'en trouve plus que des traces fort mêlées, non seulement dans l'Allemagne du Sud, mais encore dans les pays scandinaves.

Le fond du poème des *Nibelungen* est évidemment mythique, et les mythes qu'il fait revivre sont très anciens : mais il faut encore distinguer entre les divers éléments dont il se compose, et avoir soin, par exemple, d'écarter tous les traits qu'il a empruntés au christianisme et à la chevalerie, et qui dénaturent singulièrement, à l'occasion, les vieilles légendes païennes et barbares. Ce travail est assez facile à faire, en somme, car le christianisme n'est que plaqué, pour ainsi dire, sur le fond primitif, et l'esprit du lecteur même superficiel ne doit pas s'y laisser prendre. Mais ce qui peut nous embarrasser plus souvent, c'est l'allusion à des faits connus seulement par les poèmes de l'Edda ou d'autres documents anciens; c'est encore l'omission de certains détails, de diverses particularités, dont l'ignorance peut nous empêcher de toujours bien saisir le vrai sens de l'épopée, ou même de suivre la marche du récit dans quelques unes de ses parties. Ainsi, par exemple, l'épopée ne nous dit pas que le trésor des Nibelungen était maudit, ni que Sigfrid était fiancé à Brynhild longtemps avant d'aider Gunther à faire sa conquête; et ce sont là deux points fort importants dans la vieille légende, et qui servent à expliquer toutes les catastrophes racontées par le poème.

(¹) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des poèmes *héroïques* de l'Edda : pour toute la partie cosmogonique ou théogonique, elle semble nous donner les documents les plus anciens que l'on connaisse jusqu'à présent.

Il s'agit donc avant tout de rechercher les traits communs aux mythes scandinaves et aux légendes germaniques, et c'est la *Niflungasaga* qui nous permettra de les découvrir. L'histoire poétique de Sigfrid n'est en somme qu'une variation sur le mythe de Sigurd; le nom est exactement le même, car l'*u* ou le *v* équivalant à l'*f* dans l'ancienne langue germanique (comme encore aujourd'hui le *v* en allemand), *Sigurd* est devenu, par la simple addition d'un *e* ou d'un *i*, selon le dialecte, *Sigvred* ou *Sigfrid*. Le nom de ce héros préhistorique est significatif : il veut dire « l'homme qui apporte la victoire et la paix » (*sieg*, victoire; *fried*, paix). Le même radical de *victorieux* se trouve dans le nom de ses parents : son père s'appelle *Sigmund*, et sa mère *Siglint*. Il appartient à l'illustre famille des *Vœlsungen* (qu'on a voulu dériver du mot norse *vols*, orgueil ou magnificence). Sigfrid s'expatrie de bonne heure et commence la série de ses exploits en tuant le dragon (appelé *Fafnir* dans les poèmes du Nord), gardien ou possesseur du trésor de *Niflung* ou *Niblung*, nom qualificatif donné primitivement à l'or. Il délivre ensuite une walkirie ou une jeune fille enchaînée par les sortilèges de ses ravisseurs, qui s'appelle *Sigurdrifa* dans les poèmes scandinaves, et *Brynhilt*, *Prunhilt* ou *Brunhild* dans la légende germanique. Il se fiance avec elle, court encore le monde, et finit par l'oublier au profit de la sœur d'un roi qui habite les bords du Rhin, nommé *Gunnar* ou *Gunther*; cette princesse s'appelle d'abord *Gudrun*, et plus tard *Crimhild*. Non seulement Sigfrid délaisse sa première fiancée, mais il a recours à la ruse et à ses moyens d'action les plus merveilleux pour la livrer au roi Gunther, dont il épouse la sœur en récompense de ce service. Mais, un jour, une querelle survenue entre les deux belles-sœurs fait éclater le fatal secret; la walkirie apprend comment elle a été trompée par Sigfrid et livrée par lui-même à son époux; elle le fait assassiner par ses beaux-frères, et se tue sur le bûcher qui va consumer son corps. Les princes, meurtriers de Sigfrid, comprennent la malédiction attachée au trésor de Niblung dont il était propriétaire, et le jettent dans le Rhin.

Le mythe saxon est à peu près semblable à celui que nous venons de résumer, sauf qu'il donne le nom de *Giukung* au peuple et aux princes des bords du Rhin, qui ne sont désignés que d'une façon très vague dans le mythe scandinave. Mais

il continue la légende après la mort de Sigfrid et de Brunhild, et donne ainsi la matière même de la seconde partie de l'épopée des *Nibelungen,* dont la première partie seule se trouve indiquée par les anciens mythes du Nord. La veuve du héros, Gudrun (la Crimhild de l'épopée), s'est réconciliée avec ses frères, les Giukung, les meurtriers de son mari, et ceux-ci la donnent en mariage au puissant roi Atli (appelé aussi *Azilo,* et, plus tard, *Etzel*), frère de Brunhild, qui a voulu venger la mort de sa sœur, et a renoncé à sa vengeance moyennant ce mariage. Atli, comme époux de Gudrun, revendique le trésor de Sigfrid, que les Giukung ont gardé (au lieu de le jeter dans le Rhin, comme dans la première légende) : ceux-ci refusent; Atli les invite traîtreusement aux fêtes de son mariage et les fait massacrer, non sans qu'ils aient opposé à ses guerriers une résistance héroïque avant de succomber sous le nombre; Gudrun l'immole à son tour, et venge ainsi le meurtre de ses frères.

L'explication symbolique de ces légendes n'offre pas de difficultés, à condition que l'on ne veuille pas donner un sens très précis et toujours identique à chacun de leurs détails (1). L'imagination populaire aime le symbolisme, assurément, mais elle procède un peu au hasard, d'une manière inconsciente et irrégulière; elle est sujette aux contradictions et aux paralogismes; il ne faut donc pas demander à ses œuvres la suite rigoureuse dans les déductions ni la parfaite symétrie dans les détails que veulent y trouver la plupart des interprètes. Ainsi, pour commencer par le mot même qui a donné son titre au poème, que signifie au juste *Nibelung?* Le sens littéral du mot est très clair : l'ancien *niflung,* devenu *niblung,* puis *nebel,* veut dire *brouillard* ou *ténèbres;* on retrouve ce sens dans le nom de *Niflheim,* donné par les Scandinaves au royaume souterrain, froid, humide et obscur où les hommes

(1) Nous croyons inutile de mentionner, et surtout de discuter, la plupart des interprétationssymboliques que l'on donnait jadis des *Nibelungen* en Allemagne. Un critique assez récent n'a-t-il pas été jusqu'à prétendre que le trésor des Nibelungen désignait les mines de sel du Tyrol! D'autres ont voulu retrouver dans ce poème toute l'histoire du moyen âge, depuis Arminius jusqu'aux Guelfes et aux Gibelins (le mot de *Wolfungen* ou *Wælfungen*, qui, avec celui d'*Amelungen,* désigne les Goths, et, par suite, les Huns, leurs alliés, serait devenu *Welf*, et *Guelfes* en français; l'appellation de Nibelungen, donnée aux Burgondes, se serait changée en *Gibelungen*, *Waiblingen*, en français *Gibelins*). Toutes ces hypothèses sont aussi insoutenables au point de vue de l'étymologie que du symbolisme.

ne sauraient vivre, et qui appartient à des êtres surnaturels comme les Alfes, les Nains ou les Géants. Historiquement, ce nom a pu s'appliquer aussi à des pays nébuleux et froids comme la Norwège ou l'Islande. Mais le mot de *Nibelungen* change souvent de sens dans l'épopée de ce nom : il désigne d'abord le trésor et ses premiers possesseurs *(Nibelungen-hort)*; il passe ensuite à Sigfrid quand il s'empare de l'or maudit; après la mort de ce héros, il sert à désigner les Burgondes, ses meurtriers, et la seconde partie du poème, qui raconte leur fin tragique, s'appelle *Nibelungen-Not,* c'est-à-dire « détresse des Nibelungen. » L'Edda et d'autres vieux poèmes, et, avant eux, la *Niflungasaga,* parlent d'une famille ou d'une peuplade très ancienne, qui s'appelait *Niflung* ou *Nibelung,* et qui paraît n'avoir eu qu'une existence vague, indéterminée, parfaitement mythique [1].

On est donc autorisé à donner un sens symbolique à ce nom, et ce n'est pas toujours bien facile. On peut dire que le mot de *Nibelung* désigne l'origine souterraine de l'or, ou son action ténébreuse et malfaisante; ou, encore, les puissances obscures, funestes, qui trament la perte du genre humain; ou, enfin, les forces cachées de la terre qui font surgir les moissons; voilà déjà quatre explications pour une, et nous ne mentionnons que les plus plausibles. Il peut se faire que toutes ces idées se soient trouvées à la fois dans l'esprit de ceux qui ont développé le mythe primitif, ou, mieux, dans l'imagination populaire, qui travaille toujours d'une façon concrète et synthétique, sans se préoccuper des diverses significations que l'abstraction et l'analyse pourront vouloir donner à ses créations.

On est généralement d'accord, aussi, pour considérer Sigfrid comme une personnification symbolique de la divinité lumineuse et bienfaisante qui triomphe des puissances obscures et funestes. Le combat contre le dragon, notamment, est une fiction universellement répandue, et qui peut désigner, soit la victoire du soleil sur l'hiver, soit la lutte des éléments bienfaisants contre le génie du mal, soit même celle de l'intelligence contre les forces de la nature. Sans vouloir

[1] On parle souvent des *Franci Nebulones*, et d'un comte *Nibelung*, neveu de Pépin le Bref : ces deux appellations prouvent seulement l'incontestable popularité de la légende des Nibelungen chez les Francs du VIIIe siècle.

exagérer les ressemblances que la légende scandinave peut offrir avec les autres mythologies, n'est-il pas permis de retrouver ici quelques traits de la lutte d'Apollon contre le serpent Python, ou de Jason contre le dragon, gardien de la toison d'or? Et l'on retrouve ces mêmes points de contact avec la mythologie de l'Inde, comme il faut s'y attendre; mais toujours à la condition de ne point forcer les rapprochements, et de ne pas vouloir retrouver toute la philosophie poétique de l'Orient dans le mythe essentiellement scandinave et germanique de Sigfrid [1]. Il y a des coïncidences naturelles, des idées analogues qui s'imposent à l'imagination des peuples issus d'une même race; mais il n'y a pas système, comme semblent le faire entendre certains critiques. C'est même employer une expression quelque peu prétentieuse, que d'appliquer à ces légendes le nom de *mythe solaire,* qui suppose déjà une préoccupation philosophique; sans doute, Sigfrid a un regard brillant et terrible, qui le fait ressembler au dieu du soleil, au Phoïbos des Grecs; sans doute, aussi, sa victoire sur le dragon a pour résultat la délivrance et la conquête d'une fiancée, qui peut, si l'on veut, représenter la douce influence du printemps, délivré des chaînes de l'hiver; sans doute, enfin, le vainqueur du dragon périt à son tour, et ce fait peut signifier le retour de la mauvaise saison ou le triomphe définitif de l'esprit malfaisant; mais ce sont là, nous le répétons, des fictions naturelles à tous les peuples, et qui ne doivent pas nous déterminer à supposer que le mythe de Sigfrid ne soit qu'une modification des anciens mythes de l'Orient. Pourquoi ne pas affirmer, en même temps, que le héros scandinave n'est qu'une contrefaçon de l'Achille grec, puisque, comme lui, il est invulnérable, sauf sur un seul point de son corps, et que c'est par là qu'il périt, comme Achille, à la fleur de l'âge?

La vérité est que Sigfrid ou Sigurd a beaucoup de traits de ressemblance avec plusieurs anciennes divinités scandinaves, notamment avec Frey et Baldur, et que l'histoire de la mort de ce dernier semble avoir fourni quelques-uns des éléments

[1] Müller, surtout, est allé trop loin dans cette voie du symbolisme et des rapprochements avec la mythologie indoue. Pour lui, la légende de Sigfrid représente l'histoire de la découverte des métaux et de la chute de l'homme : le héros enlève l'or caché par les génies du mal; victorieux avec Brunhild, c'est-à-dire avec la vertu, il succombe avec Crimhild, qui désigne la volupté; etc.

de la légende sur laquelle reposent les *Nibelungen*. En remontant plus haut, on peut retrouver la plupart de ces éléments dans les mythes relatifs à Wôdan (ou Odin), le dieu suprême, dont les attributs furent dédoublés peu à peu et répartis entre les divinités secondaires, surtout entre Frey et Baldur. Ainsi, Odin est un dieu de lumière et de victoire (1), et ses principaux exploits, primitivement, étaient ses triomphes sur l'esprit du mal et des ténèbres A ce point de vue, l'on pourrait dire, sans trop d'exagération, que ce sont les mythes d'Odin qui constituent le fond même de la légende des *Nibelungen* (2).

II

Le fond historique du poème n'est guère plus difficile à dégager que son fond mythique, et cela en dépit des anachronismes dont fourmillent les *Nibelungen*. Les anachronismes sont de l'essence même de la poésie épique; l'imagination populaire a été vivement frappée par certains faits ou certains personnages historiques; elle les conserve, mais à condition de les modifier, de les dénaturer et de les confondre. Dans l'épopée qui nous occupe, le principal épisode de la première partie rappelle le massacre des Bourguignons, sous Gondicaire; la seconde partie s'inspire du souvenir de la grandeur

(1) Ce qui le prouve, entre autres arguments, c'est la présence du radical *Sieg* dans plusieurs de ses surnoms (on sait que l'Edda lui en donne soixante-quinze, et qu'il en avait en tout plus de deux cents).

(2) Il est assez naturel que ces mythes offrent, comme tous les autres, une ou plusieurs significations symboliques: fragilité des biens de ce monde et continuelles vicissitudes des choses humaines, malédiction inéluctable qui pèse dès l'origine sur les trésors, la puissance et les biens de la terre, forces malfaisantes, auxquelles sont asservis les plus riches et les plus brillants d'entre les hommes et qui finissent par les terrasser en même temps qu'elles engloutissent leur fortune, conséquences funestes du parjure, même lorsqu'il semble devoir être racheté par les qualités les plus brillantes et les vertus les plus réelles (Sigfrid puni pour avoir manqué de parole à sa fiancée), etc., rien n'y manque, et l'on pourrait écrire tout un volume sur ces interprétations. Il y a aussi des rapprochements à faire entre certains personnages secondaires du poème et des héros de la légende germanique au moyen âge: c'est ainsi que le margrave Rüdiger de Pechlarn, l'un des types les plus attrayants des *Nibelungen*, rappelle par ses traits principaux le Robin-Hood des ballades anglaises, que le fidèle Eckwart et d'autres héros de l'épopée semblent être des personnifications ou des transformations historiques de divers personnages légendaires. Mais on ne saurait faire rentrer ces questions dans l'étude toute spéciale qui nous occupe.

romaine et de la puissance de Charlemagne, transporté à l'empire éphémère d'Attila. Dietrich de Bern ([1]), ou Théodoric le Grand, est une autre figure historique qui a frappé les imaginations et a fini par remplacer le Dietrich de la légende mythique. L'histoire de la querelle de Brunhild et de Crimhild peut rappeler jusqu'à un certain point les luttes sanglantes des reines d'Austrasie et de Neustrie, Frédégonde et Brunehaut. Sigfrid a quelque analogie avec Sigebert, roi d'Austrasie, assassiné à l'instigation de sa belle-sœur, et qui est représenté, sur son tombeau, à Soissons, foulant aux pieds un dragon, comme le Sigurd de la fable. Le loyal Rüdiger et l'évêque Pilgrim, que le poème met en relations avec Attila, ont réellement existé, mais seulement cinq ou six siècles après le roi des Huns. La ville de Vienne, dont parlent les *Nibelungen,* n'a été bâtie que vers la fin du XIIe siècle. Enfin les Huns du Ve siècle y ressemblent fort, par moments, aux Hongrois du XIIe, et tout, dans notre épopée, rappelle les mœurs de cette dernière époque, sauf quelques épisodes vraiment primitifs et les horribles massacres de la fin.

Il est certain que les trois princes les plus importants mentionnés par le poème ont réellement existé, ce sont : le bourguignon Gunther (mort en 437), le hun Attila (mort en 453), et l'ostrogoth Théodoric (mort en 526). Les *Nibelungen* les donnent comme étant contemporains, et attribuent l'extermination des Burgondes au roi des Huns, ce qui n'est pas exact. Il est probable, en effet, d'après divers témoignages, que le roi Gundahar (ou Gondicaire) fut battu et tué en 437, soit par les Romains, sous Aétius, soit par les Huns que ceux-ci auraient appelés, mais qui n'avaient pas encore Attila pour roi. Ce Gondicaire était un chef renommé, fondateur du premier royaume germanique établi sur le sol romain; les Huns, de leur côté, sous Attila, avaient ravagé, soumis ou ébranlé l'Allemagne et l'Empire; quoi d'étonnant que des faits pareils aient frappé de bonne heure l'imagination populaire et se soient confondus peu à peu dans le souvenir des barbares?

Nous savons encore qu'à la suite du désastre de 437 les

([1]) On sait que ce surnom est généralement donné à Théodoric par les vieilles légendes germaniques, en souvenir de Vérone (*Vern* ou *Bern*), sous les murs de laquelle il battit Odoacre.

Burgondes s'établirent en Savoie, sous une nouvelle dynastie (443); que le roi Gondebaud, au commencement du siècle suivant, donna sa *Loi des Burgondes,* où il mentionne, parmi ses prédécesseurs, *Gibica, Godomar, Gislahar, Gundahar,* noms que l'on retrouve dans notre poème (1); il est donc certain que l'histoire de ces rois burgondes fut poétisée peu de temps après leur catastrophe, et se fondit ou se lia bientôt avec le mythe de Sigfrid ou de Sigurd.

Dans les mythes anciens, on trouvait déjà quelques noms qui offraient des rapports avec ceux des rois Burgondes : on y voit surtout un certain *Gunther* ou *Gunnar,* possesseur du trésor des Nibelungen, et il est probable que cette similitude de noms contribua, plus que tout le reste, à faire adapter de très bonne heure le mythe des Nibelungen à l'histoire des Burgondes. Le personnage de Sigfrid ne démontre pas moins clairement l'alliance du mythe et de l'histoire : le *Sigurd* scandinave, ou le *Sifrit corné,* qui lui est probablement antérieur, ce héros beau et brave entre tous, qui aime les combats pour eux-mêmes, imprudent et dédaigneux du péril, qui ne craint pas la mort et semble presque même la rechercher, et qui finit par mourir à la fleur de l'âge et au comble de la gloire, n'est-il pas identique à ce jeune prince franc qui a grandi dans le *Niderland* (Pays-Bas) et régné à Santen, sur le Rhin? Mais cela n'empêche pas la légende de Sigfrid d'avoir un fond préhistorique, de se rapporter primitivement à un personnage et à une race de héros dont la poésie seule a conservé le souvenir.

Ainsi, les noms des principaux héros de notre poème désignent évidemment des noms antéhistoriques, que la tradition populaire et la poésie ont rapprochés ensuite des noms et des caractères analogues de héros plus récents et parfaitement réels. Le mythe a pénétré l'histoire et s'est modifié lui-même en la dénaturant.

Chez quelle peuplade a eu lieu tout d'abord cette fusion? Ce n'est évidemment pas chez les Burgondes eux-mêmes, dont le rôle n'est pas toujours flatté. C'est chez une tribu voisine,

(1) *Gibich* est, on s'en souvient, le mari de dame *Uôte* et le père des jeunes rois Bourguignons; de ses trois fils, deux ont le même nom dans l'histoire et dans le poème (*Gunther* et *Ghiseler*); le troisième, au lieu de *Godomar,* s'appelle *Gernot* dans les *Nibelungen.*

leur parente et leur amie, chez les Francs, où, d'ailleurs, se retrouve le plus anciennement le nom de *Nibelung* [1].

La scène du poème se passe en grande partie à Worms, ville franque. Il est donc hors de doute que ce sont les Francs des Pays-Bas qui, les premiers, se sont emparés du vieux mythe scandinave pour l'adapter aux événements historiques qui avaient le plus frappé leur imagination. Ce sont eux, par suite, qui ont modifié l'élément réel, l'histoire, en même temps que l'élément fictif, le mythe, pour en faire un tout homogène, la légende poétique que nous connaissons. Les modifications de ce genre sont surtout appréciables dans la seconde partie du poème : Attila y est substitué au dieu qui, primitivement, vengeait la mort de Sigfrid sur ses meurtriers; la destruction des Burgondes remplace l'enlèvement de leur trésor qui, dans les traditions antérieures au poème, symbolisait la fin d'une grande puissance; cette destruction, qui était le fait des Huns avant Attila, ou même le fait des Romains, est attribuée à Attila ou à ses compagnons; Attila lui-même, dans ces vieux chants populaires, est immolé par sa jeune femme, qui venge sur lui la mort de ses frères et de ses compatriotes. — Jornandès raconte que le roi mourut d'une attaque pendant les fêtes de son mariage avec la belle *Ildico* [2]. Le peuple put se figurer que la reine avait été sa meurtrière, et les poètes, brodant sur ce thème, représentèrent dans la suite Ildico comme vengeant sa famille sur son mari, tandis que, dans le poème définitif, elle venge au contraire son premier époux sur ses frères.

D'autres modifications, plus importantes encore, ont eu lieu chez les Francs : le rôle d'Attila s'efface de plus en plus, au profit de celui de Théodoric; Crimhild périt à la fin, pour satisfaire aux lois de la morale et de la chevalerie. L'intervention de Théodoric, surtout, est un fait qui doit nous arrêter et qui montre bien l'action directe des Francs sur les éléments historiques du poème : cette peuplade germanique, frappée de la disparition subite des Ostrogoths, ses frères, devait

(1) Ajoutons, pour être exact, que les Burgondes furent longtemps considérés comme une peuplade franque : ils sont appelés *Franci nebulones* dans une vieille chronique, et, dans une autre, *Francs Rhénans*.

(2) On remarquera cette syllabe *ild* que Jornandès met en tête du nom de la jeune reine, tandis que le poème la place à la fin (*Crimhild*); c'est évidemment le même nom, défiguré par l'historien.

nécessairement songer à eux dans ses récits légendaires du temps passé et reporter sur le plus illustre de leurs chefs tout l'intérêt que l'imagination populaire avait accordé d'abord au païen Attila. Rappelons ici que Théodoric n'a fait que reprendre la place du personnage préhistorique de Dietrich (appelé aussi *Thidrek*), et que cette substitution n'a pu avoir lieu qu'assez tard, vu la notoriété de Théodoric le Grand parmi ses contemporains, qui ne pouvaient oublier si facilement la distance d'un demi-siècle écoulée entre lui et Attila, distance dont la légende ne tient aucun compte. A cette importance toujours croissante du rôle de Théodoric se rattache la modification signalée plus haut dans l'histoire de Crimhild : cette reine ne peut plus terminer le poème en vengeant ses frères sur son mari, puisque Théodoric est devenu le personnage principal du drame; elle-même sera immolée à la fin par Hildebrand, le lieutenant de Théodoric.

Indiquons encore, parmi les changements les plus notables que l'histoire et le mythe subissent chez les Francs, l'addition de certains épisodes, comme la guerre des Burgondes contre les Saxons, la suppression de l'entrevue primitive entre Sigfrid et Brunhild ([1]), l'oubli dans lequel on laisse le trésor des Nibelungen ([2]), etc.

Il est à remarquer que deux légendes se sont formées de bonne heure autour du nom de Sigfrid : l'une au Nord de l'Allemagne, chez les Saxons, à laquelle se rattachent les vieux poèmes germaniques et la partie héroïque de l'Edda; l'autre, au Sud, chez les Francs, qui a produit l'épopée des *Nibelungen*. Toutes deux ont une seule et même origine; mais l'histoire est intervenue plus tôt dans la légende franque, et elle en a modifié un plus grand nombre de parties.

Dans la légende saxonne, qui ressemble fort au mythe scandinave, Sigurd a tué le dragon, pris son trésor et délivré

([1]) On a voulu, évidemment, grandir ainsi le personnage de Sigfrid, en lui épargnant un parjure, et le rendre plus touchant, en le faisant mourir innocent; la vengeance de Crimhild sera aussi d'autant plus poétique, qu'elle aura plus de raison d'être et s'appuiera sur l'idée de justice.

([2]) Ce n'est plus la convoitise de l'or qui causera le meurtre des héros à la cour d'Attila; pourtant le trésor joue encore son rôle néfaste à la fin du poème, lorsque Crimhild immole Gunther et Hagen en leur réclamant l'or des Nibelungen qu'elle avait reçu en héritage de son mari et qu'ils lui avaient enlevé.

Brynhild (ou Brunhild); après s'être fiancé avec elle, il va chez les Giukung qui, convoitant son or, lui font épouser leur sœur Gudrun (et non Crimhild, comme dans notre poème). Leur roi Gunnar épouse Brynhild grâce à la fraude de Sigurd : celui-ci est assassiné par l'ordre de Brynhild dès qu'elle sait la vérité sur l'histoire de son mariage, et elle se tue sur le bûcher de sa victime, du seul homme qu'elle eût jamais aimé. Gudrun, la veuve de Sigurd, ne tarde pas à se réconcilier avec ses parents, les Giukung, qui la donnent en mariage à Atli, frère de Brynhild, pour l'apaiser à la suite de la mort de sa sœur. Atli, comme époux de Gudrun, revendique le trésor de Sigurd que les Giukung ont gardé : ceux-ci refusent; il les invite à venir à sa cour, et les fait traîtreusement massacrer. Gudrun l'immole à son tour afin de venger ses frères (1).

Ce qui frappe d'abord dans cette légende, c'est sa logique, qui, par sa rigueur, atteste bien le caractère du peuple chez lequel s'est développé primitivement ce récit; le trésor est le nœud de l'action; tous les détails, comme tous les acteurs du drame, sont subordonnés à cet agent fatal; les personnages ne se meuvent que dans le cercle magique dont il les entoure. Un autre trait non moins remarquable de ces vieux poèmes saxons, c'est le peu de place qu'y occupe l'histoire : Sigurd y est indifféremment Hun ou Franc; le mot de *Giukung* désigne une peuplade quelconque, appelée aussi Goths et Niflungs, qui habite sur les bords du Rhin, mais sans que le lieu de sa résidence ou la ville qu'elle occupe soient autrement spécifiés. Le nom des Burgondes ne se trouve dans aucun de ces poèmes, mais certains détails qu'on y rencontre permettent de croire que c'est bien d'eux qu'il s'agit (2); on voit, d'ailleurs, que dans d'autres légendes saxonnes, de beaucoup postérieures, puisqu'elles datent du XIIIe siècle, les Burgondes, sans être nommés, sont clairement désignés et présentés comme étant

(1) Cette courte analyse des vieux poèmes saxons rappelle singulièrement celle des mythes scandinaves que nous avons donnée au commencement de cet article : nous la donnons néanmoins ici pour mieux montrer combien la légende du Nord est restée populaire dans la poésie germanique.

(2) Telle est, par exemple, l'indication que nous donne la légende sur la coutume qu'avaient ces peuples de laver leur chevelure dans la rivière : nous savons, d'après Sidoine Apollinaire, que les Burgondes oignaient leurs cheveux avec du beurre rance, — d'où la nécessité, pour eux, de les nettoyer à grande eau de temps à autre.

de race gothique : les peuples du Nord ne les considéraient donc pour ainsi dire pas comme un peuple historique; les héros y sont appelés tour à tour *Niflungen* et *Amelungen*, et l'on sait que ce dernier nom d'signe les Goths.

Les légendes saxonnes n'ont rien d'historique non plus en ce qui concerne les personnages de Thidreck (Dietrich) et d'Atli (Etzel), bien que ces deux noms aient été rapprochés dans la suite, mais à tort, de ceux de Théodoric et d'Attila. C'est Paul Diacre, le premier, qui crut rattacher la légende à l'histoire, en attribuant à Attila le massacre des Burgondes. Quant à Thidrek, devenu Théodoric, on le laissa, comme par le passé, à la cour d'Atli, d'Etzel ou d'Attila, mais sans lui faire prendre part aux attaques dirigées par les Huns contre les Giukung, ses parents; on se contenta de lui faire donner à Gudrun (la Crimhild du Sud) des marques de sympathie; quelques légendes même, moins délicates, le laissent soupçonner de l'avoir séduite.

Nous avons vu plus haut comment les légendes de l'Allemagne du Sud ont modifié celles du Nord en y introduisant des faits historiques plus ou moins dénaturés : c'est là une des nombreuses preuves de la tendance habituelle des peuples à s'assimiler les légendes anciennes, comme de la tendance non moins visible des légendes à pénétrer dans l'histoire. Nous pouvons donc affirmer, après les remarquables travaux des derniers critiques allemands, qu'il y avait primitivement un fond mythique, commun à tous les poèmes antérieurs aux *Nibelungen*, relatif à un être divin et bienfaisant, victorieux d'abord des puissances démoniaques, et succombant ensuite sous leurs coups; — que, de très bonne heure, on rattacha, dans le Sud, à ces mythes primitifs l'histoire de la destruction des Burgondes, attribuée à Attila, puis le prétendu meurtre d'Attila par sa jeune femme; — que cette légende se développa et se compléta au VIe siècle, sur les bords du Rhin, mais que, en remontant vers le Nord, elle reprit peu à peu les éléments des vieux mythes scandinaves qu'elle retrouvait dans ces régions et altéra sensiblement les données historiques; — et, enfin, que les documents les plus anciens qui peuvent servir à l'étude des *Nibelungen* se trouvent dans l'ensemble de mythes et de légendes connu sous le nom de *Niflungasaga*, originaire de la Saxe, antérieur à notre poème

et aux chants héroïques de l'Edda, mais postérieur aux légendes de l'Allemagne du Sud, qui se sont formées dès la fin du ve siècle ([1]).

E. HALLBERG.

([1]) Nous laissons de côté toutes les recherches, fort intéressantes d'ailleurs, des derniers critiques allemands sur l'époque exacte où fut rédigé le poème des *Nibelungen* et sur le nom de leur auteur, ou, mieux, de leur *arrangeur*. Les plus autorisés d'entre eux cherchent à démontrer que les *Nibelungen* sont une œuvre d'art, une épopée savante, et non un poème populaire, comme on l'a cru trop longtemps, et que, sous sa forme actuelle, ce poème n'a jamais été chanté, mais seulement fait pour être lu par les grands seigneurs de l'Allemagne du Sud. Sa date est comprise entre les années 1190 et 1220, mais on n'a pu jusqu'ici la préciser davantage. On a, depuis de longues années (malgré une nouvelle tentative faite en 1840), abandonné l'hypothèse qui attribuait la composition de cette épopée à quelque grand poète du XIIIe siècle, ou à des personnages de fantaisie, comme Klinsor ou Henri d'Ofterdingen. Le savant Holtzmann a vainement aussi tâché de prouver que les *Nibelungen* étaient l'œuvre du scribe Conrad, au Xe siècle. Enfin Pfeiffer et Bartsch (à partir de 1862) n'ont pas été plus heureux en essayant de démontrer que l'auteur du poème était un chevalier autrichien, nommé Kürenberg. La seule chose certaine est que le poème primitif a été composé, à la cour de Vienne, ou non loin de là, peu de temps avant ou après l'année 1200, et qu'il a été *arrangé* d'après des chants ou des poèmes plus anciens, dont il ne nous reste que des fragments.

ORIGINE DES DÉLATEURS

ET PRÉCIS DE LEUR HISTOIRE

PENDANT LA DURÉE DE L'EMPIRE ROMAIN [1].

Tacite en parlant d'un certain Crispinus qui vivait au temps de Tibère, le désigne comme ayant été à Rome le premier auteur du métier de délateur qui, suivant l'historien, fit bientôt des progrès singulièrement rapides : « Crispinus, » dit Tacite, fut l'inventeur d'un métier que le malheur des » temps et l'impudence des hommes mirent depuis fort à la » mode. Pauvre, obscur, intrigant, il flatta la cruauté du prince » par des mémoires secrets. Bientôt il attaqua les plus grands » noms et, puissant auprès d'un seul, abhorré de tous, il servit » de modèle à tant d'autres aventuriers qui, devenus riches et » redoutables, d'indigents et de méprisés qu'ils étaient, causè» rent la perte d'autrui et à la fin se perdirent eux-mêmes [2]. »

N'y avait-il pas de délateurs à Rome avant l'époque de Tibère? Consultons à ce sujet Tacite lui-même. Un délateur de profession, homme d'esprit et de science du reste, mais d'autant plus digne de mépris et qui eut depuis une destinée tragique, Mamercus Scaurus, répondait à ceux qui lui reprochaient son triste métier : qu'il ne faisait qu'imiter des exemples donnés sous la république par les hommes les plus illustres et par ceux qu'on avait toujours réputés les plus honnêtes. Il citait Scipion l'Africain accusant L. Cotta, Caton

(1) Les *Annales de la Faculté de Bordeaux* ont inséré déjà dans leur recueil une savante étude de M. Froment sur l'éloquence des délateurs. (T. II, p. 35-57.) Nous aurions renoncé à traiter le même sujet si nous n'avions pas considéré les délateurs à un point de vue différent. Le travail de M. Froment est une page pleine d'intérêt de l'histoire littéraire de Rome. Nous avons cherché quelles causes ont donné l'essor à cette classe d'hommes si digne d'être détestée et comment, parmi d'étranges vicissitudes, elle a continué à exercer sa funeste industrie jusqu'aux derniers temps de l'empire romain.

(2) *Ann.* I, 74.

le censeur traduisant en jugement Servilius Galba, M. Scaurus, le prince du Sénat, poursuivant Rutilius [1]. Il aurait pu aussi alléguer l'autorité d'un des plus fameux discours de Cicéron. Il convient, dit le grand orateur dans sa plaidoirie pour Roscius d'Amérie, il convient qu'il y ait dans une république beaucoup d'accusateurs afin que l'audace des hommes pervers soit contenue par la crainte : « accusatores multos esse in civitate utile est, ut metu contineatur audacia. » (*Pro Roscio,* 20.) La plupart des nations civilisées possèdent aujourd'hui, sous le nom de *police* et de *ministère public*, un double corps de fonctionnaires chargés de dénoncer les délits et d'en demander la correction judiciaire. Les Romains, au moins jusqu'au temps d'Adrien, n'avaient confié à personne ce soin d'une manière spéciale [2]. C'était à chaque particulier à veiller à ce que la chose publique ne souffrît pas de dommage du crime de quelques-uns. En accusant quiconque donnait l'exemple d'une infraction aux lois de la république, le bon citoyen ne croyait pas moins remplir son devoir qu'en élisant des magistrats intègres ou en prodiguant son sang pour la patrie. Si la guerre et l'administration laissaient quelque loisir aux chefs du peuple, ils le consacraient à plaider : le rôle d'avocat leur était familier; celui d'accusateur ne leur répugnait pas. Dans certains cas au moins, la loi attribuait de magnifiques récompenses au dénonciateur d'un grand criminel. Ainsi, sous Tibère, quand les biens d'un condamné étaient confisqués, le quart en appartenait à ses dénonciateurs, et tout nous prouve que cet usage existait bien avant ce prince [3]. Souvent même on leur donnait une part plus forte ou l'on y ajoutait des magistratures et d'autres honneurs. Pour trouver l'origine du prix qui payait l'infamie de cette sorte de gens, il aurait fallu probablement remonter jusqu'aux premiers temps de la république romaine.

Il semble donc que Tacite se trompe ou nous trompe en signalant, sous Tibère, la race des délateurs comme une

(1) *Ann.* III, 66.

(2) Un magistrat particulier, l'avocat du fisc, fut dès lors peut-être chargé de certaines poursuites, sans y avoir un titre exclusif. *Spartian in Hadriano,* 20. Voy. D. Serrigny, *Droit public et administratif romain,* nos 651 et 652.

(3) *Quadruplatores delatores erant criminum publicorum in quâ re quartam partem de proscriptorum bonis quos detulerant assequebantur.* Ps. Ascon. *in Cicer. divin.*, éd. Orelli, V, 2, p. 110.

espèce nouvelle, comme un produit monstrueux du régime auquel se trouvaient soumises Rome et les provinces. On est dès lors porté à se demander si la rancune du patricien déchu n'est pas entrée pour quelque chose dans la flétrissure qu'il imprime à tel sénateur de son temps qui ne faisait qu'imiter l'exemple des Scaurus et des Caton et si la postérité, trop facilement séduite par le grand historien, n'a pas ajouté foi un peu légèrement à des invectives dictées par la passion. La postérité, en effet, est d'accord avec Tacite. Elle juge avec indulgence ces consuls, ces préteurs, ces sénateurs des anciens jours, qui se renvoyaient sans scrupule et souvent sans preuve l'accusation de brigue, de concussion, de complot contre l'État. Les satellites de Tibère au contraire, même lorsqu'ils fondent sur des faits réels la présomption d'un crime capital, lui inspirent une vive indignation. C'est à eux qu'elle réserve d'une manière exclusive le nom ignominieux de délateurs. Elle leur prodigue le mépris et elle ne pardonne pas à leur siècle de les avoir soufferts.

Tacite et la postérité ont eu raison d'établir cette différence entre les accusateurs de la république et les délateurs de l'Empire. Un changement essentiel eut lieu vers les premiers temps de l'Empire dans la définition du plus grave des délits publics et il rendit les accusations beaucoup plus immorales et plus odieuses. Il existait une loi de lèse-majesté créée à Rome dès le temps de Sylla; mais elle ne poursuivait que les actes extérieurs des citoyens. Auguste fit poursuivre les écrits(1); les écrits sont encore des actes extérieurs, si l'on veut. Mais Tibère y ajouta les paroles, l'attitude, les gestes et même le silence. On fit des procès d'intentions et de sympathies, comme on avait fait jadis des procès d'entreprises séditieuses ou de conspirations. Avant l'Empire, la délation s'attaquait exclusivement à l'exercice des fonctions publiques; dès lors elle se porta presque tout entière sur les faits de la vie privée. Mais les secrets de la vie intime ne dépassent pas d'ordinaire le seuil du foyer domestique. Qui les connaît? Qui peut les révéler? Les familiers de la maison, les esclaves, les clients, les amis, les parents. Une vieille loi défendait d'entendre les dépositions des esclaves contre leurs maîtres dans une affaire

(1) Tac. *Ann.* I, 72. Voy. A. Schmidt, *Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit im ersten Iahrhundert der Kaiserherrschaft* (Berlin, 1847, in-8), p. 46.

capitale. Tibère usa pour la détruire d'un procédé assez conforme à son caractère rusé. Il faisait acheter immédiatement par le fisc les esclaves des accusés qu'il voulait perdre et il les soumettait à la torture pour leur faire faire des révélations que ces malheureux n'avaient garde de refuser. Mais le témoignage de l'esclave n'avait pas une grande valeur légale. Les clients s'approprièrent le rôle de dénonciateur et plus encore les parents et les amis. Car plus la condition du délateur était élevée, plus il avait de chances d'impunité, et plus son infamie lui était profitable. Pour arracher à un malheureux quelque parole imprudente, pour surprendre ses pensées secrètes, on prenait tous les dehors d'une affection dévouée; on feignait de déplorer le malheur des temps, l'inhumanité de l'Empereur, les vices du Sénat, le mauvais gouvernement de la république. Enfin on lui arrachait un mot, un geste d'approbation. Alors il n'y avait plus de salut pour lui. Tout mécontent était réputé conspirateur, et le châtiment de tout conspirateur était la peine capitale. La mort de quelques innocents n'était pas cependant le mal le plus grave de cet espionnage au sein de la famille et parmi les épanchements du cœur. La défiance devenait universelle; on ne voyait plus dans l'amitié qu'un écueil et dans la franchise qu'une imprudence. Il fallait par-dessus tout éviter de donner prise contre soi et se tenir constamment sur ses gardes. L'homme qui fixait sur vous les yeux vous épiait sans doute, et chaque parole flatteuse ou indifférente cachait peut-être quelque dessein sinistre. Il semblait que le seul remède fût de prévenir ceux que l'on redoutait. En se faisant craindre, on croyait augmenter ses chances de sûreté. Devenir pervers et méchant, était veiller à sa défense personnelle.

Tels sont les déplorables résultats qu'engendrèrent sous l'Empire les applications nouvelles de la loi de Majesté et la naissance de la classe de dénonciateurs dont elle fit la fortune. La plupart des législations modernes se sont efforcées d'éviter cette aberration fatale à laquelle Rome a dû toutes les misères d'une tyrannie sans exemple. Elles ont compris qu'il fallait laisser en dehors de l'action des tribunaux tout ce qui regarde notre existence intime et qu'on ne devait pénétrer qu'avec une extrême réserve dans la vie domestique des citoyens. Ainsi elles se sont abstenues de juger les sentiments et les

pensées qui ne sont aucunement du ressort de l'autorité publique, et elles ont toléré même les habitudes vicieuses ou nuisibles qu'on ne saurait punir sans soumettre tous les membres de l'État à une surveillance insupportable. Il n'appartient pas à l'homme de sonder les cœurs; la loi d'un peuple vraiment libre ne punit que les actes extérieurs, qui seuls troublent l'ordre social. Une de nos lois relatives à la presse, dont les dispositions me paraissent très sages, livre aux tribunaux ordinaires les diffamateurs privés, considère d'avance toutes leurs allégations comme mensongères et leur défend d'en fournir la preuve. Elle soumet au contraire à l'examen de la justice les imputations dirigées contre un homme public à l'occasion de ses fonctions, ordonne d'en examiner le fondement et en approuve l'auteur lorsqu'elle le trouve sincère et bien informé (1). Une constitution sage ne doit-elle pas savoir garder ainsi un moyen terme équitable entre ces deux fléaux des États, la répression excessive et l'indulgence extrême?

L'Empire romain, pour son malheur et pour l'instruction de la postérité, adopta de tout autres principes. De là naquit le rôle des délateurs dont les meilleurs princes purent à peine réprimer le funeste zèle. Les accusations étaient encouragées sous la république, et jamais elles n'y furent rares. Mais sous les premiers successeurs d'Auguste, elles ont formé le fond même de l'histoire romaine. Les récompenses n'étaient cependant pas beaucoup plus fortes qu'auparavant, et, même sous un Tibère, le métier de délateur exposait à de graves dangers. Tous les grands délateurs de ce règne et des suivants finirent par périr les victimes des haines qu'ils avaient accumulées contre eux. Quelles furent donc les causes de la multiplicité de ces hommes détestables parmi les personnes de condition élevée depuis Auguste jusqu'à Augustule? Ce sujet mérite d'être traité. Nous essaierons tout au moins de l'effleurer.

La première cause fut, je crois, la révolution que l'établissement de l'Empire introduisit à Rome dans le genre de vie des classes supérieures. Leur activité ne trouvait plus d'aliment ni dans l'administration libre des intérêts publics ni dans ces efforts de chaque jour qui sont nécessaires pour obtenir et pour conserver la faveur populaire, ni enfin dans

(1) L. 26 mai 1819, art. 20. — L. 15 avril 1871, art. 3. — L. 29 décembre 1875, art. 7.

ces guerres extérieures ou civiles qui avaient tenu si longtemps la noblesse en haleine. La tribune était devenue muette. Pour donner des jeux au peuple il fallait une permission spéciale de l'Empereur. Les Pères conscrits n'avaient plus le goût de ces occupations rustiques où se complaisaient les Fabricius et les Caton. Au commencement de l'Empire un homme de la plèbe romaine eût cru déroger en se livrant aux travaux de l'industrie. Quel cas pouvaient donc en faire les citoyens de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, tout gonflés de leur importance? Comment passer le temps entre le sommeil et les plaisirs? Les plaidoiries du barreau leur fournissaient la seule occupation qui ne leur répugnât point. Ils s'y vouèrent avec cette sorte de passion qui attache les gens désœuvrés à ce qui peut les défendre contre un incurable ennui. Les périls même du rôle d'accusateur en augmentèrent le prix à leurs yeux. C'était un jeu terrible et à ce titre intéressant pour des âmes blasées. C'était une lutte où le vaincu laissait d'ordinaire sa tête, tandis que le vainqueur s'emparait de ses dépouilles. Qu'on sortît triomphant et déshonoré de l'épreuve, ou bien qu'on y perdît à la fois l'honneur, la liberté et peut-être la vie, on y avait au moins trouvé ces émotions que ne procuraient plus à tout le monde les spectacles de gladiateurs alors très fréquents :

Bon, cela fait toujours passer une heure ou deux !

L'éducation des jeunes Romains s'accordait avec ce besoin d'émotion pour les porter au triste rôle qui leur devint familier à partir du règne de Tibère. Les esclaves grecs qu'on leur donnait pour pédagogues jetèrent dans leurs âmes des germes de bassesse et de duplicité qui détruisirent chez eux la fière indépendance du génie républicain. Quand celle-ci eut disparu, le mal s'aggrava et devint sans mesure. La fausse direction de l'esprit entraîne trop souvent la dépravation du cœur. Elle éloigne la délicatesse et les nobles instincts qui inspirent à l'homme l'horreur de toutes les actions honteuses. Je ne doute pas que les sophistes n'aient été à Athènes les pères des sycophantes. En apprenant à soutenir en toutes choses le pour et le contre, ils leur avaient enseigné que l'art de mentir est un des éléments de l'éloquence, et les accusations les plus fausses étaient les mieux goûtées. N'attestaient-elles

pas dans leur auteur une plus grande fertilité d'invention? La rhétorique vaine, publique et immorale qui présidait à l'éducation des Romains d'une naissance distinguée produisit à son tour les délateurs. Elle rejetait avec dédain cette simplicité de style qui laisse percer facilement la vérité. L'orateur favori de Fénelon, celui qui, suivant la belle expression de l'évêque français, se sert de la parole comme un honnête homme de son vêtement (pour se couvrir, non pas pour s'embellir, ou pour tâcher de se déguiser), n'avait pas les sympathies de cette cohue perverse, pour qui l'art oratoire était surtout l'art de tromper. L'éloquence a deux objets principaux, l'éloge et le blâme. Elle rend un juste hommage au mérite et à la vertu. Elle flétrit les vices et elle en fait sentir toute la difformité. Mais la forme corrompue que les rhéteurs romains donnèrent à la louange la tourna en adulation, et la délation fut presque la seule forme usitée du blâme. D'un côté, on exalta des monstres et des insensés pour obtenir leur faveur. De l'autre, l'esprit se tortura à amplifier des crimes réels ou à en chercher d'imaginaires pour en tirer le sujet d'une déclamation. Sénèque le rhéteur, Sénèque le tragique et certains passages de Quintilien, sans compter l'hyperbolique Juvénal, dépassent toutes les suppositions de la misanthropie la plus outrée sur les vices de la nature humaine. L'intérêt de ces déclamations devenait plus puissant quand l'auteur puisait son inspiration dans quelque fait actuel et dont l'attention publique se préoccupait. Mais combien le succès paraissait plus digne d'admiration lorsqu'on avait ajouté à la grandeur des exagérations, à la hardiesse des figures, à l'éclat du débit, à toutes les ressources d'une gesticulation savante, l'art de donner en quelque façon un corps aux conceptions de l'imagination en les appliquant à quelque personnage réel. Un Junius Othon, un Domitius Afer, deux anciens maîtres de déclamation, cités par Tacite, pouvaient sans trop sortir de leur premier métier pousser, à force de délations, leur fortune bien loin de leurs obscurs débuts. Les exercices de l'école se continuaient dans le Sénat; l'Empereur ou ses représentants jugeaient l'effet du discours. Les descendants des grandes familles de Rome, composant leur visage, feignaient d'écouter avec un mélange de faveur et d'anxiété les violentes accusations de l'orateur. L'indigna-

tion empruntait les formes de l'enthousiasme. Les cœurs étaient gonflés de colère; les lèvres exprimaient l'admiration.

La délation, nous l'avons dit, fut à Rome un métier lucratif dès la république. Mais, avant l'Empire, un citoyen d'une illustre naissance avait mille autres moyens d'accroître ou de rétablir sa fortune; il n'eut plus guère que celui-là lorsque toutes les prérogatives de l'autorité souveraine eurent passé entre les mains d'un despote soupçonneux. Les conquêtes extérieures avaient cessé et avec elles le renouvellement des fortunes privées par le butin pris sur l'ennemi. La prise d'Alexandrie, sous Auguste, fut le dernier succès militaire qui donna aux Romains un grand accroissement de richesses. Le système pacifique qu'il avait voulu inaugurer fut suivi par Tibère et la plupart des Empereurs, et ceux des peuples qui avaient échappé jusque-là à la domination de Rome en demeurèrent affranchis, ainsi que leurs fortunes. L'exploitation des provinces conquises par leurs gouverneurs et par les publicains subit aussi d'heureuses restrictions. Tacite lui-même signale la vigilance du premier successeur d'Auguste à réprimer les concussions, et les récits des Annales montrent avec quelle sévérité le Sénat punissait les prévarications. Les largesses d'Auguste avaient soustrait à la pauvreté plusieurs maisons illustres, et Tibère suivit d'abord l'exemple de son prédécesseur. Mais il faisait payer ses bienfaits en y mêlant la honte. Voyez dans les Annales de Tacite la dureté avec laquelle il reçut les prières d'Hortalus, petit-fils du célèbre Hortensius qui, devenu indigent, sollicitait les secours du trésor public. Cette dureté détourna les sénateurs pauvres de lui demander désormais l'allègement de leur misère. Cependant le luxe et les profusions étaient toujours les mêmes. La vanité, l'incurie et les progrès des doctrines d'Épicure élargissaient le gouffre où venaient s'enrichir les ressources de tant de familles opulentes. Alors, suivant une belle expression de Montesquieu, « ceux qui avaient été » corrompus auparavant par leurs richesses furent corrompus » par leur pauvreté. » Il y avait un correctif à ce mal si grave, correctif arbitraire, il est vrai, mais conforme aux usages des peuples anciens et dont les vieilles traditions de Rome attestaient l'emploi fréquent. C'était l'établissement des lois somptuaires. Il n'était sans doute ni nécessaire ni même possible d'imposer aux Romains de l'époque impériale les

monnaies de fer de Sparte ou la sobriété excessive que prescrivait Lycurgue. Mais des lois somptuaires modérées auraient pu peut-être produire un heureux effet. Elles furent deux fois réclamées dans le Sénat, sous le principat de Tibère. Deux fois ce fut l'empereur lui-même qui les combattit. Dans la première discussion, il feignit de ne pas voir le péril de la République. Dans la seconde, il allégua des raisons spécieuses : « Que deviendraient les nouveaux règlements, » s'ils ne triomphaient pas d'habitudes déjà invétérées? A » quoi auraient-ils servi? Quelle amélioration pourrait-on en » attendre? Les lois somptuaires ne seraient-elles pas accueillies » avec une défaveur extrême? Lui-même, pour les avoir » établies, n'encourrait-il pas l'inimitié générale? » Quand Tibère s'excusait sur l'impuissance d'un législateur à extirper des vices trop fortement enracinés, il usait, je crois, de cette dissimulation qu'il regardait comme sa qualité la plus précieuse. Sans doute il est difficile de ramener dans une société corrompue le goût de la simplicité, du désintéressement, de l'économie et des vertus domestiques. Mais Tibère désirait-il une telle réforme et l'aurait-il opérée, quand il eût été sûr du succès? Il savait trop bien que les vices des hommes les clouent à la servitude et que la pauvreté qui suit les folles profusions augmente leur dépendance. Le tyran devinait que la ruine des mœurs publiques mettrait à sa disposition une armée de délateurs. Il en eut, en effet, plus qu'il n'en demandait, et ses successeurs en eurent encore davantage. Des hommes réputés vertueux ne se faisaient pas scrupule de pratiquer ce honteux métier. On préférait tout à la pauvreté parce que sans la richesse il n'y a pas de luxe possible, parce que la passion du luxe étouffait tout sentiment honnête. Tacite parle quelque part d'un Asinius Marcellus, arrière-petit-fils du grand orateur Asinius Pollion, qui, sous le règne de Néron, fut accusé de complicité avec des faussaires. L'historien ajoute la réflexion suivante : « Marcellus, illustre » par son bisaïeul Asinius Pollion, passait pour un homme » estimable; il n'avait qu'un seul tort; c'était de regarder la » pauvreté comme le plus grand de tous les maux, » ***Marcellus Asinio Pollione proavo clarus, neque morum spernendus habebatur, nisi quod paupertatem præcipuum malorum credebat*** (1).

(1) Tac. ***Ann.*** XIV, 40.

II

Les premiers délateurs qui parurent sous Tibère étaient des gens d'une condition obscure ou jouissant d'un crédit médiocre (¹). Mais dans le procès de Scribonius Libo, on vit des sénateurs influents et des chevaliers considérés parmi les membres de leur ordre se disputer la palme de l'infamie. Bien que l'accusé se fût donné la mort, tous ses biens furent confisqués. L'empereur les abandonna entièrement aux accusateurs; ceux qui appartenaient à l'ordre sénatorial reçurent des prétures extraordinaires comme supplément de récompense. Chacun connut désormais le moyen d'acquérir la faveur du prince. Comme cette faveur était le plus court chemin pour arriver aux honneurs, tous les ambitieux la briguèrent par les démonstrations d'un zèle qui signalait sans cesse à Tibère quelque ennemi nouveau et se donnait le mérite de l'en avoir délivré. « Brutidius, dit Tacite, était » rempli de belles qualités; il pouvait, en suivant le droit » chemin, arriver à la situation la plus brillante. Mais, » emporté par son ambition, il voulut dépasser d'abord ses » égaux, puis ses supérieurs, et enfin ses propres espérances. » Et la même cause a fait la perte de bien des hommes, et » même de bien des hommes vertueux qui, dédaignant une » élévation lente, mais sûre, poursuivirent en toute hâte des » succès prématurés au prix même de leur ruine (²). » A plus forte raison des hommes perdus de dettes et de débauches, ce Cotta Messalinus par exemple (³), qui fut l'auteur de tant de motions barbares, saisissaient-ils avec une avidité famélique toutes les occasions de mettre en coupe réglée les fortunes sénatoriales et de servir les haines d'un empereur qui pouvait leur

(¹) Le premier procès fut celui de Falanius et de Rubrius. Tacite ne nomme pas l'accusateur. On peut en conclure que c'était un homme obscur. Bientôt après Granius Marcellus fut accusé de lèse-majesté par son questeur Caepio Crispinus, auquel s'adjoignit un certain Hispon. Crispinus fut, d'après Tacite, le premier Romain qui fit de la délation une profession. (*Ann.* I, 74.) Le procès de Libon appartient à la troisième année du règne de Tibère. (Voy. *Ann.* II, 27 sqq.)

(²) Brutidium artibus honestis copiosum, et, si rectum iter perageret, ad clarissima quæque iturum festinatio extimulabat, dum æquales dein superiores, postremo suasmet ipse spes anteire parat; quod multos etiam bonos pessumdedit, qui, spretis quæ tarda cum securitate, præmatura vel cum exitio properant. (Tac. *Ann.* III, 66.)

(³) *Ann.* I, 32; IV, 20; V, 3; VI, 5.

donner à dévorer Rome et les provinces. Ces ambitieux et ces affamés formaient la classe des délateurs la plus nombreuse.

Fulcinius Trio, dont nous trouvons le nom plusieurs fois cité dans les Annales (1), fait partie d'une catégorie d'hommes plus rares. La plupart des personnages célèbres par leurs vices désirent se créer une réputation mensongère de vertu. Il en est pourtant qui se glorifient de leur ignominie même. Ils tirent vanité du mépris où ils tombent, de l'effroi qu'ils inspirent, du vide qui se fait autour d'eux; ils ne donnent pas pour prétexte à leurs actes ou à leurs théories la nécessité ou l'intérêt général; ils affectent le dédain de la morale et des convenances sociales; ils bravent l'opinion comme un préjugé; ils adoptent et ils préconisent tout ce que l'intérêt public réprouve. On a dit d'eux qu'ils conspireraient contre eux-mêmes s'ils étaient souverains. Ils conspirent du moins à se rendre haïssables, à entourer de périls leur propre existence et à se faire un nom que les contemporains ne prononcent, que la postérité ne prononcera jamais qu'avec horreur. On ne peut les accuser d'hypocrisie, et on louerait leur désintéressement, s'il y avait quelque chose de louable dans de tels hommes. Le principal mobile de leurs actions, c'est une espèce de délire, né souvent du désir d'étonner leurs semblables et dont l'habitude a fini par transformer leur nature. Tel fut Marat dans notre première révolution. Tel était Fulcinius Trio. Il semblait qu'il convoitât la mauvaise renommée (2). Il se complaisait dans un rôle d'accusateur universel et montrait une incroyable ardeur à s'attirer l'inimitié d'autrui (3). Ce n'est pas seulement contre les ennemis de Tibère et contre les suspects que s'exhala sa frénésie. Il s'attaqua aussi aux amis de l'Empereur et à l'Empereur lui-même et il répandit contre tous, oppresseurs et victimes, l'âcre venin de sa malignité. C'était là sans doute le genre de gloire qu'il avait ambitionné. Quand il crut l'avoir obtenu il périt satisfait. Pour la classe de délateurs dont nous avons parlé plus haut, les dénonciations et la calomnie n'étaient qu'un moyen de fortune. Elles semblent avoir été pour Trion l'unique occupation de l'esprit et le but même de l'existence.

(1) *Ann.* II, 28 sqq.; III, 10, 19; V, 11; VI, 4, 38.
(2) Celebre inter accusatores Trionis ingenium erat avidumque malæ famæ. (*Ann.* II, 28.)
(3) « Facilis capessendis inimicitiis. » (*Ann.* V, 11.)

Un sénateur, Firmius Catus, a-t-il dénoncé Libon à Tibère, Trion de se joindre à l'accusateur. Les amis de Germanicus, soupçonnant Pison, vont demander à Rome la punition de l'empoisonneur; Trion prend les devants; il cite Pison devant les consuls, il insiste pour plaider le premier; il ne sait rien sur le crime, n'importe; il parlera de la vie antérieure de l'accusé et lui reprochera ses intrigues: il rappellera son avarice dans le gouvernement de l'Espagne. Ces griefs sont étrangers à la cause; ils n'ont pas d'importance pour le résultat du procès. N'importe encore; la violence et l'acrimonie de la forme suppléeront à la nullité du fond. Tibère, qui voulait paraître reconnaissant du zèle avec lequel les amis de Germanicus avaient exécuté les dernières volontés du mourant, les récompensa par des sacerdoces. Il promit à Trion son suffrage pour les honneurs. Mais il l'avertit de prendre garde que la fougue de son éloquence ne l'entraînât dans quelque abîme. Nous allons voir comment Trion suivit ce conseil. Grâce à la protection de l'Empereur, le célèbre délateur s'éleva jusqu'au consulat, toujours plus haï et toujours plus redouté. Il partageait cette magistrature avec Memmius Régulus lorsqu'eut lieu la chute de Séjan (1). Régulus avait pris une part active au coup terrible et soudain qui frappa l'audacieux conspirateur. Trion était suspect de partialité pour Séjan. Mais Régulus, d'un esprit pacifique, ne songeait nullement à l'incriminer. Trion tonne contre les partisans du ministre déchu. Innocents ou coupables, il demande leur supplice. La fureur l'enivre, il s'indigne de la tiédeur de Régulus; il lui reproche avec amertume sa mollesse à poursuivre les ennemis du prince. Régulus, piqué au vif, ne se borna pas à repousser cette attaque, il soutint que Trion avait pris part au complot, et il offrit d'en donner la preuve. Un grand nombre de sénateurs s'interposèrent et les supplièrent d'oublier des haines qui les perdraient tous deux. On ne put les empêcher de se menacer jusqu'à l'expiration de leur magistrature. Alors, Haterius Agrippa les attaqua l'un et l'autre : « D'où venait leur silence après tant d'accusations, » après tant d'injures? La conscience d'une faute commune ne

(1) Ils exerçaient les fonctions consulaires : Trion, depuis le mois de juillet; Régulus, depuis le mois d'octobre, et ils ne figurent pas dans les fastes consulaires du principat de Tibère.

» les forçait-elle pas à garder cette réserve? Mais les pères » conscrits ne pouvaient taire ce qu'ils avaient entendu. » Sur le sage conseil d'un consulaire, Sanquinius, le Sénat rejeta la motion d'Agrippa. Trion était sauvé pour le moment, mais non pas hors de danger pour l'avenir (1). D'ailleurs quelle vie pour un tel homme! N'accuser personne, laisser à d'autres l'honneur de diriger les coups qui remplissaient la curie de deuil et faisaient trembler tout ce que Rome renfermait d'illustre! Trion ne put sans doute supporter l'idée d'une pareille décadence. Il préféra mourir, mais il voulut mourir digne de lui-même. L'accusateur de Libon, de Pison, de Régulus et de tant d'autres joignit à son testament un mémoire qui devait être son legs à la postérité. Il y prodiguait les outrages les plus sanglants au préfet du prétoire, Macron, et aux principaux affranchis de César, et il ajoutait les marques du plus profond mépris pour l'Empereur. « Retiré » dans son île inaccessible, comme dans un lieu d'exil, cet » imbécile vieillard, disait-il, mène la vie d'un esclave; il » n'agit, il ne parle, il ne respire que par la permission de son » préfet et de ses affranchis. » Quand le délateur eut fini sa dernière invective, il se donna la mort. Ses héritiers cherchaient à tenir son testament secret. Tibère en fit faire une lecture publique. Peut-être n'était-il pas fâché de montrer qu'il avait, lui aussi, encouru la haine d'un tel homme. Qui voudrait être ménagé par celui dont la sympathie est un opprobre?

Fulcinius Trion et ses pareils forment la classe des délateurs par *tempérament*. Une troisième classe, plus excusable que les deux autres, fut celle des *délateurs par crainte*. On comprend les raisons qui lui donnèrent naissance. Les hommes d'une origine illustre, sans cesse exposés, ne pouvaient mettre leur grandeur à couvert qu'à force de servilité, et le désir de montrer leur zèle les conduisait insensiblement de la bassesse à la dénonciation et aux noirceurs (2). Que d'exemples dans Tacite de ce passage de la crainte à la perversité! Aucun n'offre plus d'intérêt que celui du censeur Vitellius. Sous Tibère il remplit de la manière la plus honorable une mission difficile en Orient (3). Mais les dangers qu'il courut sous

(1) Dion Cassius, LVIII, 25, prétend qu'il fut soumis à une captivité préventive (κατηγορηθεὶς παρεδόθη). Tacite ne paraît pas d'accord avec lui sur ce point.
(2) « Paulatim dehinc ab indecoris ad infesta transgrediebantur. » (*Ann.* III, 66.)
(3) « Cunctis quæ apud orientem parabantur Tiberius Vitellium præfecit. Eo de

Caligula lui firent adopter le personnage honteux d'un flatteur qui exalte et entretient les vices du prince. Le voilà bientôt devenu le familier de Claude, le complice de Messaline et d'Agrippa; il leur prête ses bons offices pour l'accomplissement des crimes que leur suggérait l'intérêt ou la passion. Jadis il regardait comme un honneur précieux l'amitié de Valérius Asiaticus; il vient le rappeler les larmes aux yeux, il s'excuse de plaider sa cause et comment la plaide-t-il? En demandant la mort de cet ancien ami dont les richesses et la vertu sont les seuls crimes. Pour perdre Silanus, il lui impute un inceste et, après l'avoir ignominieusement dégradé, il le force à se donner la mort. Ce fut sans doute aussi par crainte que Mamercus Scaurus se fit le dénonciateur d'un autre Silanus, proconsul d'Asie. Il n'ignorait pas sans doute qu'il se couvrait d'opprobre; mais Tibère poursuivait Silanus de son inimitié, et Scaurus cherchait à assouvir aux dépens d'autrui la cruauté du prince, afin d'être lui-même à l'abri. Mamercus Scaurus était un orateur renommé. Suivant Sénèque le père, il aurait acquis une place distinguée parmi les princes de l'éloquence romaine, s'il avait mis plus de soin à composer ses discours. Il cultivait aussi avec succès la poésie : témoin cette tragédie d'Atrée où l'Empereur crut trouver des allusions à ses forfaits [1]. Lorsque Tibère feignit de refuser l'empire, ce fut Scaurus qui le démasqua : l'artificieux conspirateur resta interdit devant cette question : « Pourquoi n'avait-il pas » opposé le veto de sa puissance tribunitienne à la proposition » des consuls? » Ce langage fier et ironique contraste avec les larmes feintes que versèrent ce jour-là tant de sénateurs et avec les prières par lesquelles ils préludèrent à vingt-quatre ans d'adulations sordides et d'hypocrites respects. Mais Scaurus ressemblait trop à ses collègues par sa vie privée. Peut-être même surpassait-il la plupart d'entre eux en dissolution. Tacite et Sénèque s'accordent à donner de ses mœurs le témoignage le plus déplorable. Un débauché conserve rarement cette fermeté d'âme qui fait les héros et les martyrs. Ce n'était pas dans l'amant adultère de Lépida et de Livilla qu'on

homine haud sum ignarus, sinistram in urbe famam, pleraque fœda memorari. Ceterum regendis provinciis priscâ virtute agit, unde regressus et formidine C. Cæsaris, familiaritate Claudii turpe in servitium mutatus » (*Ann.* VI, 32.)

[1] Tibère dit à ce sujet : « Il a fait de moi un Atrée, je ferai de lui un Ajax. » On sait qu'Ajax avait fini ses jours en se jetant sur son épée.

pouvait chercher cette haine vigoureuse du mal qui brava Néron et Caracalla lorsqu'ils ordonnèrent le supplice de Thraséas et celui de Papinien. Tibère gardait un silence menaçant. La flatterie ne trouvait auprès de lui que peu d'accès. Il était trop pénétrant pour ne pas voir le secret motif de toutes les apothéoses qu'on lui décernait de son vivant et en sa présence. Le vrai moyen de retarder l'explosion de sa colère, c'était de servir ses plans de vengeance contre d'autres sénateurs. Scaurus prit rang parmi les délateurs et crut assurer par là son salut. Je ne sais s'il se ménagea ainsi quelques années d'une existence peu digne d'envie. Quand il n'eut plus aucune chance d'échapper à un dénouement tragique, il retrouva le courage vanté des Æmilius, ses ancêtres. Sa femme Sextia, dont il avait si souvent trahi l'affection, lui donna le conseil et l'exemple de mourir noblement (1).

III

Qui pourrait s'étonner que le nom de délateur fût bientôt devenu flétrissant et que l'opinion publique à laquelle les Empereurs durent tous faire plus ou moins de concessions réclamât parfois impérieusement leur punition? L'expression *delatoria curiositas* paraît être passée en proverbe (2). Les princes cherchaient volontiers à se rendre populaires au début de leur règne, en sévissant contre ces hommes décriés. Titus commença par faire battre de verges en plein forum certains d'entre eux; puis il en fit vendre plusieurs à l'encan;

(1) Sur Scaurus, voy. *Ann.* I, 13; III, 23, 31, 66; VI, 9, 29. — Partout où la dénonciation a été en honneur comme dans l'Empire romain, on a vu figurer les trois catégories de délateurs représentées dans Tacite par Brutidius, Trion et Scaurus. Témoin l'époque de la restauration en Angleterre, où suivant Macaulay (*Essai sur Mackintosh*), « un procès politique était tout simplement un assassinat précédé » de certaines formules et suivi de certaines singeries. » Oates et Bedloë, de funeste mémoire, furent des faux témoins *par intérêt*. Lord Howard, qui fit condamner Russell et Sidney, doit être considéré comme faux témoin *par méchanceté naturelle et par bassesse de caractère*. Les faux témoins *par crainte* ne manquent pas non plus. Un accusé qui veut échapper au châtiment se fait accusateur. Après la rébellion de Monmouth, Goodenough, menacé comme complice, accuse Rumsey de n'avoir rien révélé de ce qu'il savait sur la conspiration de Rye-house. Rumsey, à son tour, pour le même motif, affirme sous serment que Cornish, ancien shérif de Londres, a pris part au complot de lord Russell. Cornish ne dénonça personne. Aussi périt-il victime du dernier supplice. (Lord Macaulay, *Révol. de 1688*, t. I, *passim.*)

(2) Ulpien, l. 6 Dig. XXII, 6.

d'autres furent déportés dans des îles où sans doute ils périrent bientôt misérablement (1). Domitien suivit ces exemples. Ses amis lui prêtaient ce mot : « Un Empereur qui ne punit pas la délation l'encourage (2). » Il était naturel que Nerva et ses successeurs sévissent à leur tour contre cette plaie de l'Empire (3). Rien n'y fit : les mêmes causes continuèrent à produire les mêmes effets, et c'est en vain que l'on édictait les peines les plus graves contre la calomnie (4). Tibère, qui avait à son avènement proclamé la liberté de pensée (5), avait bientôt accueilli toutes les délations; bien des Empereurs devaient suivre les mêmes errements, et les délateurs revenaient plus nombreux que jamais. La rigueur des châtiments dont ils avaient été frappés devait elle-même rendre leur retour plus facile; elle dut changer plus d'une fois la haine en compassion. Tel est souvent l'effet des peines arbitraires et excessives. Le grand coupable n'était-il pas après tout l'Empereur, et ce grand coupable ne restait-il pas impuni? Et puis ce qu'un Empereur avait fait, un autre pouvait le défaire. Plusieurs aussi ne tardaient pas à défaire ce qu'ils avaient fait d'abord. Les hommes changeaient, le régime restait. Le gouvernement des Antonins, si bienfaisant qu'il ait été, ne fut qu'une halte ou moins encore, un ralentissement, sur la pente d'une irrémédiable décadence.

Hâtons-nous d'arriver aux derniers jours de l'Empire. L'art des délateurs y est toujours florissant, je ne sais pas s'il ne s'est pas perfectionné. Ammien Marcellin nous en cite de terribles exemples. C'était surtout sur les crimes que la loi ne peut pas définir et qui souvent n'existent que dans les imaginations, les crimes de lèse-majesté, de sortilège, de magie, que la race maudite des dénonciateurs se donnait libre carrière. Constantin avait porté contre eux une loi qui les soumettait à la torture si leur témoignage était reconnu faux (6). Mais cette loi, peut-être rarement appliquée sous son règne, ne l'était plus du tout sous le règne suivant. Un

(1) « In aridissimis insularum. » (Suet. *Titus*, 8.)

(2) « Princeps qui delatores non castigat irritat. » Suet. 9. *Domit.* Conf. Martial, *de Spectac.* lib. 4 et 5.

(3) Plin. *Panegyr.* 35. — Capit. *M. Anton Philos.* II.

(4) Paul, *Sent. rec.* V, I, 5; V, 4, 11.

(5) « In civitate liberâ linguam mentesque liberas esse debere. » (Suet. *Tiber.* 28.)

(6) Cod. Theod. lib. X, tit. 5, ad leg. Juliam l. I.

certain Mercure, Perse d'origine, officier de bouche de l'Empereur, étant devenu receveur du domaine, avait choisi les songes comme une mine à exploiter pour sa détestable industrie. Aussi l'appelait-on *le comte des songes!* Dans ce temps-là les rêves et les visions jouaient un rôle immense, et rien ne prouve mieux combien le mysticisme oriental avait pénétré dans l'Empire. A la bataille de Mursa où Constance triompha de Magnence, l'évêque arien, Valens, prétendit et fit croire à l'Empereur qu'il avait vu un ange qui venait lui annoncer la défaite de l'usurpateur. Constance ne douta pas un instant de la véracité de l'évêque. Lui-même déclara, probablement avec sincérité, dans le concile de Milan de 355, que Dieu l'avait instruit en songe de ce qu'il fallait faire pour rétablir la paix intérieure dans ses États. Son successeur Julien se croyait aussi de bonne foi en relations avec des esprits supérieurs à l'humanité, et ce fut, suivant Libanius, à cet heureux commerce qu'il fut redevable de tous ses succès. Ces génies officieux, ajoute le sophiste visionnaire, le servaient en amis fidèles; ils le réveillaient dans son sommeil; ils l'avertissaient des dangers; c'était avec eux qu'il tenait conseil; ils le guidaient dans toutes les opérations de la guerre, quand il était à propos de combattre, d'aller en avant ou de faire retraite; ils dirigeaient ses campements, etc., etc. Cette croyance absurde aux visions nocturnes présageant l'avenir, était professée par le plus grand nombre de Romains, à quelque communion religieuse qu'ils appartinssent. Mercure en fit l'instrument de son odieuse fortune. Il recueillait avec attention les songes que des amis se racontaient les uns aux autres; il les enrichissait des inventions que lui fournissait son imagination féconde; il y ajoutait de nombreux commentaires, et il était bien rare qu'il n'obtînt pas de cette manière un procès criminel et une confiscation. Il est inutile de dire qu'il avait sa part dans les profits de cette dernière. Un comte Paul, dont il avait pris les leçons, le surpassait encore dans l'art de la délation. Ses dénonciations calomnieuses coûtèrent la vie à un nombre infini d'innocents.

La mort de Constance arrêta pour un moment les progrès du fléau. Julien, dont les délateurs avaient plus d'une fois voulu faire leur victime, fut pour eux un juge rigoureux. Il porta contre eux plusieurs lois et fit quelques exemples. Mais il ne

vécut pas assez pour les détruire entièrement. Valentinien et Valens suivirent son exemple dans une loi que le Code Théodosien nous a conservée (1). Le délateur était obligé de subir la peine qu'on aurait infligée à l'accusé, s'il ne prouvait pas le crime de celui-ci. On exceptait probablement certains délits. Ce qui est certain, c'est que les règnes de ces Empereurs rappelèrent les plus mauvais jours du règne de Constance. Les délateurs y pullulèrent aussi. Ammien Marcellin cite parmi eux un tribun nommé Palladius, qui fut le digne émule de Mercure et de Paul. Envoyé dans la province de Tripoli pour y faire une enquête sur les trahisons de Romain, gouverneur de cette partie de l'Empire, qu'il avait en quelque sorte livrée à quelques tribus barbares du voisinage, il s'entendit avec le traître; ils se partagèrent les dépouilles des malheureux opprimés et en firent ensuite condamner plusieurs au dernier supplice, sous de fausses inculpations. Puis, Palladius alla porter d'Occident en Orient sa coupable industrie et il n'y trouva que trop de moyens de l'exercer. Là où il paraissait on entendait immédiatement crier les instruments de torture; les bourreaux n'avaient pas de relâche, et chaque citoyen que son opulence pouvait signaler à l'avidité du tout-puissant dénonciateur se demandait en s'éveillant si le jour qui allait commencer ne serait pas son dernier jour. On est heureux de voir que l'auteur de tant de crimes ne soit pas demeuré impuni. Palladius, d'abord frappé de disgrâce et rentré dans l'obscurité, avait été dépouillé de tous les avantages dont il était si fier, lorsque le comte Théodose fut envoyé en Afrique pour réprimer la révolte de Firmus. Une recherche ordonnée par le général fit découvrir une lettre de ce misérable, où se trouvait dévoilée toute l'infamie de ses calomnies contre les Tripolitains. Un ordre d'amener Palladius devant Valentinien fut alors lancé; mais tandis que ses gardiens exerçaient sur sa personne une surveillance peu sévère, il s'échappa pendant la nuit; le désespoir le prit et il mit fin à sa vie en s'étranglant (2).

Le grand Théodose monta bientôt sur le trône. Il n'oublia pas que son père avait péri victime des délateurs. Mais ses

(1) « Nullus secundum juris perscriptum, quod intendere proposuerit, exsequatur, nisi subeat inscriptionis vinculum; etenim qui alterius famam, fortunas, caput denique et sanguinem in judicium devocaverit, sciat, sibi congruere pœnam, si quod intenderit, non probaverit. » (Cod. Theod. IX, tit. I, l. 11.)

(2) Ammien Marcellin, XXVIII, 6.

lois montrèrent mieux encore que celles de Julien, par leur inefficacité, combien la délation plaisait aux sujets de l'Empire. Théodose prononça la peine capitale contre tout *dénonciateur qui aurait réussi dans trois dénonciations différentes.* La mort devait être le prix de la troisième victoire de ce genre. Il voulut aussi que l'accusateur fût détenu en prison pour subir la peine du talion, s'il était reconnu calomniateur, et que le procès fût rapidement jugé, afin que le coupable ne tardât pas à recevoir son châtiment et l'innocent la liberté (1). Cette dernière partie de la loi de Théodose fut confirmée dans une Constitution d'Honorius et de Théodose II (2). Il semble qu'après de telles mesures la délation dût disparaître sur toute la surface de l'Empire. Mais de telles violences législatives produisent rarement l'effet qu'on en attend. Il en fut de la Constitution de Théodose comme du Code donné aux Athéniens par Dracon. On ne l'exécuta pas ou on l'exécuta sans équité, de sorte que ce fut une nouvelle source de condamnations odieuses et de tyrannie. Libanius nous affirme que les délations continuèrent, et l'histoire le prouve. La race des délateurs ne devait s'éteindre qu'avec l'Empire romain.

Je n'ajouterai plus qu'un mot pour terminer ce chapitre si tristement curieux de l'histoire de Rome, c'est que les progrès de la délation sont presque toujours en raison inverse de ce que l'on appelle aujourd'hui la liberté de la presse, c'est-à-dire du droit de chacun d'exprimer publiquement par écrit sa pensée sur les hommes et sur les choses. Tacite a cité comme préface à ses sombres récits du règne de Tibère la loi d'Auguste sur les pamphlets. On les poursuivait davantage encore sous les derniers Empereurs, où la délation descendit dans toutes les couches de la société et exerça plus de ravages même qu'au temps des premiers successeurs d'Auguste. Voici trois lois, entre beaucoup d'autres, qui sont relatives à ce sujet. La première est de Constantin ; les deux autres appartiennent à Valentinien et aux fils du grand Théodose. Toutes trois se trouvent dans le titre 34 du livre IX du Code théodosien. Je me contente de les citer en finissant :

« S'il paraît des écrits diffamatoires, dit Constantin, que » ceux dont les noms et les actions y sont attaqués n'en

(1) Le Beau, t. V, liv. XXI, p. 24 et 25.
(2) Cod. Théod. liv. IX, tit. I, l. 19.

» éprouvent aucun dommage; mais que l'on recherche l'auteur » du pamphlet et qu'il soit obligé de fournir la preuve de ce » qu'il a affirmé. *Mais quand même il la fournirait, qu'il ne soit* » *pas exempt pour cela du supplice* (1). »

« Rien n'est plus infâme que les écrits diffamatoires, dit » Valentinien. *Si quelqu'un en fait collection ou en lit, si, en* » *ayant reçu, il ne les livre pas immédiatement aux flammes,* qu'il » sache qu'il sera puni de la peine capitale (2). »

« Que quiconque, ajoutent les empereurs Arcadius et Hono- » rius, aura lancé contre ses ennemis un pamphlet comme un » trait empoisonné, quiconque lisant un de ces livres diffama- » toires ne l'aura pas déchiré ou livré aux flammes aussitôt » qu'il se sera aperçu de l'esprit qui l'a dicté, quiconque enfin » *n'aura pas dénoncé celui qu'il voit se livrer à de pareilles* » *lectures,* que celui-là sache bien que le glaive vengeur est » suspendu sur sa tête (3). »

Suivons la gradation. On condamne à mort d'abord ceux qui font des pamphlets; puis ceux qui en lisent, puis ceux qui *s'abstiennent de dénoncer* ceux qui en lisent. Nous rentrons, par la dernière loi dans la pure délation. Que signifiait donc l'établissement de ces peines sévères contre les délateurs? Et à quoi servent toutes ces contradictions législatives, si ce n'est à nous prouver une fois de plus que les Empereurs, toujours partagés entre plusieurs sentiments, cédant tantôt à l'un tantôt à l'autre, sans jamais garder de mesure, tournaient toujours autour d'un même cercle, s'éloignaient brusquement, puis, par un autre chemin, revenaient, sans s'en apercevoir, à leur point de départ?

A. Duméril.

(1) « Si quando famosi libelli reperiantur, nullas exindè calumnias patiantur, quorum de factis vel nominibus aliquid continebunt; sed scriptionis auctor potiùs requiratur, et repertus cum omni vigore cogatur his de rebus quas proponendas credidit comprobare, *nec tamen supplicio etiam, si quid ostenderit, subtrahatur.* » (Cod. Theod. IX, 34, l. 1.)

(2) « Famosorum infame nomen est libellorum. Ac si quis vel *colligendos vel legendos putaverit aut non statim chartas igne consumpserit,* sciat se capitali sententiæ subigendum. » (*Ibid.* l. 7.)

(3) « Universi qui famosis libellis inimicis suis velut venenatum quoddam telum injecerint; ii etiam qui famosam seriem scriptionis impudenti agnitâ lectione, non *illico discerpserint, vel flammis exusserint, vel lectorem cognitum prodiderint,* ultorem suis cervicibus gladium reformident. » (Cod. Theod. IX, 34, l. 10.)

L'ENDURA

COUTUME RELIGIEUSE DES DERNIERS SECTAIRES ALBIGEOIS

Il semble qu'on se soit donné beaucoup de peine, depuis quelque temps, dans une certaine école historique, pour arriver à établir ce que l'on a appelé le caractère antisocial des doctrines albigeoises (1). Quelque unanimité et quelque ardeur, pour ne pas dire davantage, qu'on ait apportées à cette démonstration, nous ne pensons pas qu'on y ait vraiment réussi (2). Des faits mis en avant pour y parvenir, ce qui

(1) Voir à l'appui de notre remarque : A. Germain, *Le Couvent des Dominicains de Montpellier* (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1855, t. IV, p. 156) ; — E. Dulaurier, *Les Albigeois et les Cathares du Midi de la France*, 1re et 4e parties. Ce mémoire a été publié d'abord dans le *Journal de Toulouse* (nos des 29, 30, 31 octobre et 1er novembre 1876), puis dans le *Cabinet historique*, qui en a terminé la reproduction de septembre à octobre 1880. — L'abbé C. Douais, *Les Albigeois, leurs origines ; action de l'Église au* XIIe *siècle* (1879), avant-propos, p. I. — Voir encore à peu près la même opinion dans un article du *Polybiblion*, 2e série, t. XIII, p. 527, 528. — Cf. également un article de M. Paul Meyer sur un livre de M. Mathieu Witche, *Les Albigeois devant l'histoire* (1878) (*Revue critique*, 13e année, second semestre, p. 78-80).

(2) Sans doute, on ne nous tiendra pas pour obligé d'expliquer ici tout au long les motifs de notre jugement. Nous présenterons toutefois les observations suivantes. Rien de plus vague et de moins facile à justifier historiquement que cette qualification de doctrine antisociale appliquée au catharisme. En dépit des insinuations qui tendraient à faire croire le contraire, on y chercherait en vain rien qui puisse être regardé à aucun titre comme une condamnation de la propriété. C'est sur l'opinion qu'avaient les sectaires du mariage que doit rouler tout le débat.

Sur ce point, qui demeure donc, en fin de compte, le seul en question, nous ferons les remarques que voici : 1° Il ne semble pas qu'on puisse prendre à la lettre les exagérations de pensée et de langage à ce sujet, que les hérétiques albigeois avaient pu emprunter, d'ailleurs, dans une certaine mesure, à l'Église chrétienne elle-même, au moins dans ses premiers temps. — 2° Il ne faut pas oublier que, si le catharisme prétendit imposer le célibat à ses *parfaits*, comme l'Église catholique l'imposait à ses prêtres, il ne pensa jamais à en faire une loi stricte pour ses fidèles, ses croyants *(credentes)*, suivant l'expression consacrée, pas plus encore une fois que l'Église orthodoxe n'y songea pour les siens. A ceux-ci, il n'en parla jamais que comme d'un état supérieur au mariage, et dont il les invitait à faire profession, ne fût-ce qu'un instant, au dernier terme de leur existence, après avoir reçu par le *consolamentum* l'assurance du bonheur céleste. — 3° Enfin, n'y a-t-il pas quelque naïveté à s'effrayer outre mesure, si, du moins, cet effroi est absolument sincère, de doctrines qui, nous le reconnaissons, condamnent parfois sans réserves une institution telle que le mariage, mais se détruisent par leur exagération et leur absurdité mêmes ? Peut-on craindre sérieusement qu'une société s'en éprenne tout entière, ou pour bien longtemps ?

ressort bien plutôt, selon nous, que le caractère antisocial des doctrines en question, c'est leur caractère de fanatisme. Il n'a jamais pu être contesté, d'ailleurs; mais il ne paraît pas qu'on y ait insisté jusqu'ici autant qu'il l'aurait fallu. Aussi, sans chercher à reproduire, en faveur d'un aperçu que nous jugeons absolument certain, les arguments employés d'abord à soutenir une thèse tout au moins fort douteuse, essaierons-nous de mettre en lumière ce fanatisme quelque peu négligé, à notre sens, des croyances albigeoises. Nous étudierons pour cela une des plus curieuses pratiques qui en soient sorties, celle que les sectaires eux-mêmes désignaient du nom d'*endura*.

Quand nous parlons de fanatisme, si net que puisse paraître le sens de ce mot, il nous faut cependant indiquer d'une manière précise l'acception que nous voulons lui donner dans le cas spécial qui nous occupe. Nous n'entendons pas par là cette exaltation impitoyable, où se confondent, dans des proportions difficiles à marquer, le patriotisme et l'ardeur religieuse. Les luttes des Juifs contre les Romains, telles que les a racontées l'historien Josèphe, semblent toutes remplies de ce fanatisme particulier. Il en est de même des guerres des Hussites contre l'Allemagne, au XVe siècle. Il en est de même encore, au XIIIe, des luttes du midi de la France contre les croisés du nord.

Ceux-ci s'emparent de Carcassonne en 1209. Les habitants de la ville abjurent l'hérésie ; cependant quatre cent cinquante d'entre eux préférèrent le bûcher à l'abjuration (1). L'opiniâtreté des hérétiques n'est pas moins invincible au château de Minerve, en 1210. Vainement l'abbé de Citeaux les exhorte à se convertir ; ils sont condamnés au feu. Alors cent quarante ou même davantage s'y précipitent d'eux-mêmes (2). L'année suivante, une scène toute semblable se passe aux Cassès, tout près de Castelnaudary. Là encore, repoussant les instances des évêques, soixante hérétiques aiment mieux périr par le bûcher que de renier leur foi (3). Mais c'est surtout en 1244, dans la défense acharnée de la forteresse de Montségur, le refuge célèbre des sectaires albigeois, qu'éclate le fanatisme

(1) *Histoire de Languedoc*, édition originale, III, liv. XXI, p. 172.
(2) *Ibid., ut supra*, p. 194.
(3) *Ibid. ut supra*, liv. XXII, p. 212.

dont nous citons en ce moment des exemples. Les femmes mêmes prennent part à la résistance; parmi elles, Philippa, épouse de Pierre-Roger de Mirepoix, l'un des seigneurs du château [1]. Après que la place a succombé, deux cents hérétiques *parfaits* des deux sexes sont vainement sommés de se convertir. Plutôt que de donner cette satisfaction à leurs ennemis, ils se laissent brûler jusqu'au dernier par ordre des inquisiteurs [2].

Le fanatisme, dont nous voulons parler maintenant, et dont la coutume albigeoise qui va nous occuper semble être un des signes les plus extraordinaires, est tout autre chose. Ce n'est pas un sentiment complexe comme celui que nous venons d'indiquer, et où se mêlent bien des causes différentes d'exaltation. C'est un sentiment tout intime, uniquement réfléchi et presque froid. Il ne puise sa force qu'en lui-même; mais cette force est suffisante pour provoquer jusqu'aux plus extrêmes sacrifices dont soit capable la nature humaine. Il a pour origine une croyance, en vertu de laquelle l'existence terrestre ne compte pour rien, si ce n'est comme un obstacle, qu'il est toujours profitable, qu'il peut être souvent méritoire d'écarter, pour arriver plus tôt au bonheur éternel.

Ainsi entendue, l'*endura* a été déjà notée par les historiens de l'Inquisition et de la secte cathare, par Limborch, au XVIIe siècle, par M. Schmidt, au XIXe [3]. Mais peut-être n'en ont-ils pas marqué assez exactement la nature, en même temps qu'ils distinguaient insuffisamment les circonstances dans lesquelles s'en faisait l'application. Ils n'ont pas recherché surtout, si elle s'était trouvée dès le début au nombre des pratiques albigeoises, ou si elle n'avait été adoptée que plus tard par les sectaires, et, dans ce dernier cas, à quelle époque au juste elle était entrée dans leurs habitudes. Ce sont ces différents points que nous essaierons d'éclaircir. Pour cela, nous reprendrons les textes déjà invoqués par les historiens qui viennent d'être cités; nous en utiliserons quelques autres qu'ils n'ont pas connus.

(1) C. Schmidt, *Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, I, p. 325, 326.

(2) *Hist. de Lang.*, édit. orig., III, liv. XXV, p. 447.

(3) Voir pour Limborch, *Historia Inquisitionis*, 1692, p. 35; — pour M. Schmidt, I, p. 357, et II, p. 102, 103 de son ouvrage. — Voir également : E. Dulaurier, *op. cit.*, IV, *Partie morale; culte et cérémonies* (*Journal de Toulouse*, n° du 31 octobre 1876); — l'abbé C. Douais, *op. cit.*, 2e partie, ch. II, p. 252, 253.

L'*endura* (manque, privation) (1), ainsi qu'on a pu le conjecturer peut-être d'après ce qui a été dit plus haut, était un suicide, auquel se décidaient les hérétiques albigeois dans certains cas, d'ailleurs peu nombreux. Il s'accomplissait au nom de croyances propres au catharisme. Le moyen employé le plus souvent pour en venir à bout était l'abstention de toute nourriture. De là son nom.

Il y avait deux cas, et pas davantage, à ce qu'il semble, où l'*endura* s'imposait aux sectaires comme une nécessité à peu près inévitable. Voyons d'abord celui qui paraît avoir été le plus rare, ou plutôt dont il nous a été conservé le moins d'exemples.

Un *parfait,* Amiel de Perles, se trouve dans les cachots de l'Inquisition de Toulouse. Libre, il a été un des propagateurs les plus ardents des doctrines hérétiques, un des collaborateurs les plus actifs du dernier représentant célèbre qu'ait eu la secte dans le midi de la France, au début du XIVe siècle, du ministre Pierre Autier. Dès le premier jour de son arrestation, il refuse toute nourriture. C'est probablement pour échapper aux interrogatoires des juges, aux tortures, dans lequelles il redoute, et avec raison, de succomber et de trahir ses coreligionnaires. C'est aussi peut-être pour frustrer l'espoir de ses ennemis, pour se soustraire à la mort horrible du bûcher. Il n'y échappe pas, du reste; mais les inquisiteurs sont obligés pour cela de précipiter son jugement et sa condamnation (2).

Le fait d'*endura*, que nous avons à exposer maintenant, est du même genre que celui qui précède. Il se produit à peu près dans les mêmes circonstances, et vraisemblablement pour les mêmes motifs.

Guillemette, femme de Martin *de Proaudo*, de Toulouse, craint vivement de tomber entre les mains de la justice inquisitoriale. Elle se détermine à se mettre en *endura*, c'est

(1) Voir Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 2e édition. Glossaire, p. 486.

(2) Voir Limborch, *Liber sententiarum Inquisitionis Tholosanae: Sententia condempnationis Amelii de Perlis heretici relicti curie seculari.* (Fo 16 A et B.) — Voir également dans la 2e partie de la *Practica* de Bernard Gui (bibl. de Toulouse, mss., 1re série, no 267, fos 39 D-40 A) la formule de sentence ainsi intitulée: *Forma alia alterius heretici secte ejusdem, qui non vult converti et redire ad ecclesiasticam unitatem, sed etiam mortem sibi accelerat, ponendo se in illa abstinencia quam vocant endura nichil penitus comedendo.* C'est la sentence de condamnation du même Amiel de Perles reproduite avec de très légères différences. En dehors de la similitude de texte, la note suivante, ajoutée en marge du ms., lève tous les doutes à cet égard: *Iste fuit Amelius de Perlis in Savartesio dyocesis Appamiensis.*

l'expression consacrée, et procède à l'exécution de son suicide avec une constance qui épouvante. Elle se fait ouvrir dans un bain les veines du bras, et laisse couler son sang. Au sortir du bain, elle s'étend sur la terre glacée. Dans le même temps, elle se fait préparer un poison, où l'on mêle des morceaux de verre, qui doivent lui déchirer les entrailles. On lui achète aussi, sur sa demande expresse, une alène de cordonnier, et elle invite les femmes qui l'entourent à lui en percer le cœur. Une discussion s'engage pour savoir de quel côté se trouve cet organe; on finit par conclure qu'il doit être à gauche. Toutefois, ce n'est pas par ce moyen que se consomme le suicide. La malheureuse, de guerre lasse, revient au poison, et avale un breuvage fait de suc de concombres sauvages, qui amène presque immédiatement sa mort [1].

Nous avons marqué, à propos d'Amiel de Perles, les motifs principaux qui pouvaient inspirer aux sectaires albigeois, dans les cas d'*endura* dont nous nous sommes occupés jusqu'ici, une résolution si farouche et si opiniâtre. A vrai dire, ils ne répondent peut-être pas de tous points au caractère de cette exaltation religieuse d'une nature spéciale, que nous avons essayé de définir, et dont la coutume cathare que nous étudions peut passer pour un des témoignages les plus manifestes. Il n'en est pas de même dans le second cas qu'il nous faut examiner maintenant. Ici, nous nous trouvons bien réellement en présence d'un fanatisme purement religieux, et fondé à peu près uniquement sur une idée théologique.

Cette idée, c'est celle que se font les hérétiques albigeois du plus considérable des sacrements de leur église, de celui qu'ils appellent le *consolamentum*. Sans lui, point de salut immédiat après la mort. L'âme *inconsolée* émigre dans un corps nouveau pour recommencer son expiation, ou bien, selon une croyance plus redoutable encore, puisqu'elle ne laisse aucun espoir, cette âme malheureuse tombe sans retour au pouvoir du

(1) Voir pour tous ces détails, dont la réunion compose un ensemble des plus remarquables, Limborch, *Lib. sentent.*, f° 14 B (sentence d'exhumation prononcée contre cette même Guillemette); — f° 30 B (sentence de condamnation à la prison perpétuelle prononcée contre Alazaïs, seconde femme de Martin *de Proaudo*, qui a aidé Guillemette dans ses tentatives de suicide); — f° 33 A (sentence de condamnation à la même peine prononcée contre la femme Serda, autrement dite Esclarmonde, attachée à la personne de Guillemette comme servante, et qui s'est prêtée, plus encore qu'Alazaïs, à l'exécution de son dessein); — f° 41 A (sentence de même nature prononcée contre Véslade Ponsene, qui a fourni les plantes dont on a fait le breuvage administré à Guillemette).

principe mauvais. Avec le *consolamentum*, au contraire, tous ses péchés lui sont pardonnés; l'Esprit-Saint descend sur elle. Qu'elle se sépare en ce moment de son enveloppe de matière, elle passera sans retard au séjour céleste (1). Mais, c'est un sacrement redoutable que celui-là. Une fois reçu, il oblige à vivre de la vie étroite des *parfaits*, à renoncer au monde, à toutes les joies du monde, à la famille, à la richesse. Les effets en sont également fragiles et périssables (2) : une rechute dans le mal peut replacer l'âme purifiée sous l'empire du démon. Pour ne pas en porter les obligations trop lourdes, pour n'en pas compromettre les fruits précieux, on diffère jusqu'à l'heure où la mort semble probable le moment de le recevoir. Quand on en est arrivé là, on fait plus : pour abréger encore cette existence, dont chaque instant est une occasion de péché, on se décide à en hâter l'achèvement par le suicide. Telle est la raison religieuse de cette coutume farouche; voilà dans quel cas elle est le plus ordinairement mise en pratique.

Comme nous l'avons déjà dit, du jour où un hérétique s'est mis en *endura*, il s'abstient de tout aliment et se contente d'un peu d'eau, le plus souvent pure (3), parfois sucrée, qu'on lui administre en l'accompagnant de la récitation de quelque prière (4). Il arrive même, dans certains cas, que les sectaires

(1) Sur le *consolamentum*, appelé aussi *hereticatio*, parce que c'était, en effet, l'admission des simples fidèles *(credentes)* au nombre des hérétiques proprement dits ou *parfaits*, voir Schmidt, II, p. 90, 91, 98-102. — Voir également sur la manière dont on l'administrait : Doat, XXII, f[os] 111 B-112 A (déposition d'Arnaud-Roger, frère de Raimond de Pérelle, seigneur de Montségur, 22 avril 1244); — *Thes. nov. anecdot.*, V, c. 1775 *(Forma qualiter heretici hereticant hereticos suos)*. C'est le dernier chapitre du traité de Rainier Sacchoni, dans l'édition de Martène, et vraisemblablement un fragment qui ne lui appartient pas. — Voir enfin *passim* tous les interrogatoires d'Inquisition, où les exemples d'*héréticalion* se trouvent à chaque page, et spécialement bibl. nat., mss. lat. 4269 et 11847.

(2) Cette fragilité dépassait même tout ce qu'on pourrait imaginer au premier abord, puisque la persistance des effets du *consolamentum* dépendait de la conduite ultérieure non seulement de l'individu *consolé*, mais encore du ministre qui avait conféré le sacrement. Que ce ministre commît un péché mortel, le bénéfice du *consolamentum* se trouvait annulé pour celui qui l'avait reçu. Voir sur ce point, Paul Meyer, *Le Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras*, p. 29, vers 545-551, et note 1 de la page 48.

(3) « *Et postquam fuit recepta* (in sectam hereticorum), *posuit se in endura, donec fuit mortua, ita quod nichil comedebat nec bibebat nisi aquam.* » Bibl. nat., ms. lat. 4269, f° 24 B (déposition de Blanche, femme de Guillem de Rodès, de Tarascon). — Voir également Limborch, *Lib. sentent.*, f[os] 12 B, 56 A et B, 67 B.

(4) « *Et credidit ipsa et adhuc credit, quod dictus maritus suus fuerit hereticatus per dictum hereticum* (Pierre Autier) ; *qui maritus suus extunc non comedit, set bibebat aquam cum zucara, quam ipsa ministrabat sibi, et quando ministrabat ipsa dicebat Pater noster.* » Limborch, *Lib. sentent.*, f° 79 B.

se refusent jusqu'à ce léger soulagement, et s'imposent une privation absolue de toute nourriture, solide ou liquide [1].

On pensera peut-être qu'après tout une épreuve aussi rigoureuse [2] n'était que facultative. Cependant, sans nous fournir sur ce point des indications bien péremptoires, les textes semblent marquer qu'il n'en était rien. Si atroce qu'elle fût, l'*endura* paraît avoir toujours accompagné le *consolamentum,* au moins dans les prescriptions de quelques-uns des ministres albigeois [3]. Une femme déclare avoir été exhortée par l'un d'entre eux, durant une maladie, tout à la fois à se soumettre à l'*endura* et à recevoir le sacrement suprême de l'église cathare [4]. Une autre a reçu dans sa maison, à Toulouse, l'hérétique Pierre Sanche, un des disciples favoris de Pierre Autier. A ce moment, l'une de ses filles se trouve malade. Pierre Sanche voudrait lui donner le *consolamentum,* au cas où il y aurait pour elle danger de mort. La mère avoue qu'elle y aurait consenti, s'il n'avait pas fallu que sa fille se mît en *endura* [5].

Au reste, il est un fait qui semble prouver l'obligation stricte de cette pratique, dans les prescriptions du moins, nous le répétons, de certains chefs de la secte albigeoise.

(1) « *Nec extunc comedit et bibit.* » Limborch, *ibid.*, *ut supra*, f° 64 B. Pareille indication se trouve aussi dans la sentence de condamnation d'Amiel de Perles, telle que la donne le texte de Limborch : « *Ab eo tempore quo captus extitit, noluit comedere nec bibere* » (f° 16 B). Mais la formule de cette sentence reproduite, comme nous l'avons dit plus haut, dans la 3e partie de la *Practica* par Bernard Gui, ajoute : « *nisi aquam frigidam.* » Bibl. de Toul., 1re série, ms. 267. Il semble, en réalité, qu'une abstention sans réserve comme celle-là n'était pas la règle ordinaire.

(2) Combien de temps pouvait se prolonger l'*endura*, avant de se terminer par la mort de l hérétique qui s'y était soumis, c'est là une question fort secondaire, et, il est à peine utile de le dire, à peu près impossible à résoudre. Nous ne la soulèverions même pas, si les textes ne nous fournissaient à ce sujet des indications très diverses, et surtout tellement invraisemblables, qu'il nous paraît bon de les relever au moins, ne fût-ce qu'à cause de leur nature même. Il est dit parfois, ce qui est tout à fait admissible, que l'épreuve ne s'est pas prolongée au delà de cinq ou six jours. (Voir Bibl. nat., ms. lat. 4269, f° 21 A.) Mais cette indication d'une durée assez restreinte, en somme, est la moins ordinaire. Ce que l'on trouve le plus souvent, c'est cette autre, déjà plus embarrassante, malgré la forme vague sous laquelle elle nous est présentée, d'un long terme écoulé entre le début de l'*endura* et la mort du patient (voir *ibid.*, *ut supra*, f° 19 A), ou cette autre encore, qui échappe à toute appréciation, de six, de sept, de douze semaines écoulées entre l'inauguration de l'épreuve et son dénouement. (Voir Limborch, *Lib. sentent.*, f° 12 B ; Bibl. nat., ms. lat. 4269, f°s 33 A, 24 A.)

(3) Voir sur cette question l'avis un peu différent de M. Schmidt, II, p. 102

(4) Voir Limborch, *Lib. sentent.*, f° 90 A (sentence de Peironnelle, femme de Raimond Pagès, de Sainte-Foi. — Voir également *ibid.*, f° 63 A. La même invitation est faite cette fois à un certain Hugues Rubei par Pierre Sanche.

(5) « *Et ipsa consensisset nisi oporteret quod dicta filia sua poneretur in endura.* » Limborch, *Lib. sentent.*, f° 71 A.

C'est l'intervention directe de quelques-uns d'entre eux, et leur défense expresse de permettre aucun aliment aux fidèles récemment *consolés*. Le plus impitoyable de tous, autant qu'on peut s'en rendre compte, Pierre Autier, après avoir administré le sacrement suprême à une femme malade, du nom de Baranhon, interdit formellement qu'on lui présente aucune nourriture. On s'en tient à ses ordres pendant trois jours entiers, malgré les instances de la malheureuse. Ce n'est qu'au bout de ce temps, qu'elle finit par obtenir qu'on lui donne à manger, et puis guérit. Il semble même, qu'auprès de cette femme quelqu'un ait été chargé spécialement de veiller à ce que les recommandations du ministre hérétique fussent observées à la lettre (1).

Mais ce qui n'est qu'une conjecture dans le cas que nous venons d'indiquer, apparaît comme une chose absolument certaine dans un autre, qui nous a déjà occupés. Il s'agit de cette femme du nom de Guillemette, si énergiquement résolue à se suicider, et qui poursuit l'exécution de son dessein par tant de moyens divers et avec une constance si imperturbable. Auprès d'elle se trouve une servante, nommée Serda ou Esclarmonde, qui l'aide activement dans sa passion de se détruire. Cette Esclarmonde se prête en cela au caprice de sa maîtresse; mais elle obéit surtout aux ordres de ce même Pierre Autier, à qui personne n'oserait, il semble, opposer un refus. Pierre Autier lui a donné formellement commission de maintenir en *endura* la fanatique Guillemette; pour cela, il l'a fait venir tout exprès d'une ville voisine, de Rabastens (2). Il ne pouvait mieux s'adresser, ou plutôt il savait à l'avance tout ce qu'il pourrait exiger du dévouement sans bornes comme sans scrupules de cette femme. C'est, du reste,

(1) Voir Limborch, *Lib. sentent.*, f° 65 B.

(2) Voir toutes ces indications, aussi précises qu'on peut le souhaiter, dans la sentence de condamnation d'Alazaïs, seconde femme de Martin *de Proaudo*, que nous avons déjà indiquée, du reste. (Limborch, *Lib. sentent.*, f° 30 B). — Pour ce qui est de l'acharnement de Pierre Autier à faire disparaître cette malheureuse femme, il semble inexplicable au premier abord, et la raison qu'on en peut supposer n'est pas faite pour le rendre moins atroce. Elle redoutait fort, à ce qu'il paraît, de tomber vivante entre les mains des inquisiteurs. Les hérétiques, ses coreligionnaires, ne devaient pas moins craindre un pareil accident, qui aurait amené, sans doute, des révélations fatales à leur église. Il en était d'elle, probablement, comme de cette femme du nom de Baranhon, que nous venons de voir Pierre Autier s'efforcer de maintenir en *endura* avec une opiniâtreté presque égale. Toutes deux devaient être en possession d'une bonne partie des secrets de la secte. Le fait, en tout cas, est certain pour la seconde, dont les sentences de Limborch nous révèlent les relations constantes avec les ministres albigeois.

pour le dire en passant, et autant qu'on peut en juger à une telle distance, une curieuse et énergique figure que cette Esclarmonde. Elle représente en sa personne, malgré son sexe, le type le plus complet de ces serviteurs, que les juges d'Inquisition qualifiaient de *nonces* des hérétiques *(nuncii hereticorum)*, et qui se dévouaient corps et âme aux ministres de la secte, les guidant dans leurs voyages, les assistant dans tous les détails de leur existence journalière (1).

Ces ministres pouvaient avoir besoin, dans certains cas, de pareils auxiliaires dépendant en fait directement d'eux, et complètement à leur dévotion pour l'accomplissement strict de leurs ordres impitoyables. Dans les circonstances ordinaires, le fanatisme et la vénération dont on entourait la moindre de leurs paroles, leur en tenaient de tout préparés dans chaque maison, dans chaque famille. Les enfants devaient à l'occasion refuser la nourriture à leurs parents mis en *endura,* les parents user de la même rigueur à l'égard de leurs fils ou de leurs filles. Il n'y avait pas d'exception même pour les enfants au berceau; nous en avons des exemples. Une femme a fait *hérétiquer,* durant une maladie, sa petite-fille, âgée d'un an ou deux tout au plus. Elle empêche ensuite la mère de lui donner le sein, et l'enfant succombe (2). Cette extension d'une loi atroce aux êtres les moins faits pour y être soumis, à cause de leur âge et de leur faiblesse, est assurément le côté le plus odieux de la coutume que nous étudions, et la preuve la plus

(1) Voir, si l'on pense que ces détails offrent quelque intérêt, la condamnation à la prison perpétuelle de cette Esclarmonde, le dimanche de la Passion, 5 avril 1310. (Limborch, *Lib. sentent.*, f° 33 B.) Les inquisiteurs Bernard Gui et Geoffroi d'Ablis y exposent tout au long son existence, ses voyages en Italie à la recherche des hérétiques, son séjour auprès d'eux à Côme, puis à Gênes, les services qu'elle leur a rendus en France même. Ils rappellent, non sans une certaine amertume, à ce qu'il semble, les mensonges dont elle les a leurrés dans ses interrogatoires, les captures d'hérétiques dont elle les a frustrés par son astuce, sa fuite des cachots de l'Inquisition, enfin sa résistance prolongée à leurs invitations d'avoir à y revenir, jusqu'au jour où elle a été saisie de nouveau, en compagnie de son mari, Pierre Bernier, bien digne de lui être associé, et dont il est dit qu'il était : « *magnus credens et ductor hereticorum, et fugitivus pro heresi et aufugerat de carcere inquisitorum bis.* »

(2) Voir Limborch, *Lib. sentent.*, f° 46 A. — Voir également *ibid.*, f° 88 A, l'*hérétication* d'un jeune enfant malade, faite par Pierre Autier, sur la demande de la mère, qui pense sauver par là l'âme de son fils. Cette fois, le ministre, moins dur que d'habitude, ne prescrit pas l'*endura*. Il recommande seulement à la mère d'imposer dès lors à son enfant le régime de vie des *parfaits*, puisqu'il a reçu le sacrement qui leur en donne le titre, c'est-à-dire l'abstention de toute viande, ainsi que du fromage et des œufs. Le ait a été signalé déjà par M. Schmidt (II, p. 100).

concluante qui nous soit restée du fanatisme des doctrines albigeoises [1].

Gardons-nous cependant de rien exagérer. Ici encore, comme presque en toutes choses, la pratique devait bien souvent rester fort en deçà de la théorie. L'instinct natif de conservation, qui se révoltait parfois, sans souci de l'idéal théologique, parfois aussi la douceur relative de certains ministres, jusqu'aux prescriptions contradictoires de quelques-unes des coutumes religieuses de la secte, tout enfin concourait évidemment à restreindre le nombre des victimes sacrifiées à une loi épouvantable.

Nous avons déjà vu une femme, mise en *endura*, réclamer des aliments, en obtenir après trois jours d'instances de ceux qui l'entourent, malgré la défense formelle qu'a faite Pierre Autier de céder à une pareille demande, et puis revenir à la santé. Les exemples d'un pareil fait ne sont pas rares [2]. A cela s'ajoutent des concessions particulières à certains prêtres albigeois, et qui ont peut-être pour origine, comme nous le disions à l'instant, la douceur relative de leur caractère, ou bien encore plutôt un mouvement passager de compassion. Un jour, l'un d'entre eux, dont nous ne savons pas précisément le nom, mais qui paraît être ce Pierre Sanche que nous venons de citer, n'interdit les aliments à un malade *hérétiqué* par lui, qu'autant qu'il lui serait impossible de réciter le Pater [3]. Assurément, si elle avait été toujours appliquée avec une restriction pareille ou d'autres du même genre, l'*endura* aurait perdu une grande partie de sa rigueur et de son caractère d'atrocité. Elle n'aurait été imposée, comme une obligation inévitable, qu'à des malades arrivés au dernier degré de fai-

(1) Les doctrines cathares, prises dans leur ensemble, ne paraissent pas, du reste, avoir été bien douces pour l'enfance. Voir, par exemple, sur la théorie albigeoise de l'inutilité du baptême donné aux enfants, Doat, XII, f° 70 B; — A. Lecoy de La Marche, *Anecdoctes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, p. 303; — *Inventaire inédit des archives de l'Inquisition de Carcassonne*, publié par M. A. Germain. (*Mém de la Soc. archéol. de Montpell.*, t. IV, p. 300, 304); — *Hist. de Lang.*, édit. orig., III, liv. XXV, p. 436.

(2) Voir Limborch, *Lib. sentent.*, f° 63 A. Un certain Hugues Rubel a reçu le *consolamentum* des mains de Pierre Autier. Il se met en *endura* et y demeure quelques jours. Il est malade, du reste. Au bout de ce temps, à la prière de sa mère, il mange et puis guérit. Plus tard, un autre ministre albigeois, Pierre Sanche, l'invite « *quod vellet se ponere in endura et facere bonum finem* ». Il refuse et déclare qu'il le fera seulement à son lit de mort. La première épreuve qu'il a faite de l'*endura* ne semble pas lui avoir laissé le désir bien vif d'en tenter une seconde.

(3) « *Et audivit dictum hereticum dicentem patri suo infirmo, quod non debebat comedere, nisi posset dicere Pater noster.* » Limborch. *Lib. sentent.*, f° 49 A.

blesse, condamnés déjà par leur état même à s'abstenir de presque toute nourriture, attendant pour ainsi dire la mort à chaque heure. A peine aurait-on pu soutenir qu'elle ajoutât à leurs privations ou à leurs souffrances, et qu'elle abrégeât vraiment le peu de temps qu'il leur restait à vivre. Réduite à de telles proportions, elle serait demeurée, malgré tout, comme un témoignage éclatant du fanatisme cathare; mais le suicide, qui en était le résultat, aurait perdu en grande partie sa réalité.

C'est ce que devaient produire, d'ailleurs, plus sûrement encore, à défaut de prescriptions particulières à tel ou tel ministre, certaines circonstances accompagnant le *consolamentum*, et surtout le choix du moment où il était conféré. Or, nous l'avons vu, ce sacrement et l'*endura* étaient intimement liés. La seconde ne pouvait être imposée qu'autant que le premier eût été accordé tout d'abord. On avait bien la faculté de se le faire promettre longtemps à l'avance par le curieux pacte désigné dans le langage de l'église cathare sous le nom de *convenensa* ou convention (¹). Il était même sage, en prévision de certains accidents, de prendre une précaution pareille (²). Cependant, pour les fidèles ordinaires, qui n'en faisaient pas, comme les ministres de la secte, une véritable ordination, le sacrement suprême n'était généralement administré que dans une maladie évidemment mortelle, ou même à l'agonie. Il y a, en effet, nombre d'exemples du fait suivant. Un prêtre albigeois a été appelé afin de donner le

(¹) Voir sur la *convenensa* (en latin *convenientia*): Bernard Gui, *Practica*. Vᵉ pars (bibl. de Toul., 1ʳᵉ série, ms. 267, fᵒ 72 B); — Limborch, *Lib. sentent.*, fᵒˢ 13 A, 21 B, 24 A, 33 A, 54 B, 55 A, etc.; — Schmidt, II, p. 100 et 101.

(²) Voici pourquoi. Les ministres cathares n'accordaient le *consolamentum* à un malade, qu'autant qu'il n'avait point perdu la parole ni la connaissance. En effet, il devait répondre à un certain nombre de questions, et le faire de manière à prouver qu'il était encore en possession de sa raison tout entière. Il n'y avait d'exception qu'en faveur des enfants pour lesquels les parents répondaient en pareil cas. (Voir Limborch, *Lib. sentent.*, fᵒ 88 A.) Cependant les ministres albigeois pouvaient passer outre et conférer parfois le *consolamentum* aux malades « *etiamsi*, comme le dit Bernard Gui, dans le passage indiqué à la note précédente, *perdidissent loquelam, aut non haberent memoriam ordinatam.* » C'était quand les parents ou amis du malade pouvaient attester, qu'il s'était lié antérieurement par la *convenensa*. Dans le cas contraire, il semble que le sacrement fût rigoureusement refusé. Ainsi s'explique le curieux fait noté dans le *Liber sententiarum* (fᵒ 26 A et B). Pierre Autier a été appelé pour donner le *consolamentum* à une femme déjà en agonie et qui a perdu la parole. Il demande si elle a fait la *convenensa*. On ne peut le lui assurer. « *Et tunc hereticus dixit quod non reciperet eam, set adhuc in alia tunica et in alio corpore salvaretur; et postea hereticus bibit et recessit.* » Qu'on note, en passant, la mention bien nette qui est faite ici du dogme de la métempsycose. Voir également Schmidt, I, p. 325, 326.

consolamentum à un malade, qui semble près de sa fin. Il est arrivé et va procéder à la cérémonie; mais l'état du malade ne lui paraît pas aussi grave qu'on le lui avait représenté, ou bien il s'améliore à ce moment même, et le sacrement est différé (1). Ainsi, nous le répétons, l'une au moins des pratiques religieuses du catharisme, et la principale, devait atténuer assez souvent ce que l'*endura* avait de trop rigoureux (2).

Voyons maintenant à quelle époque cette singulière coutume a dû entrer dans les habitudes des sectaires albigeois. L'eurent-ils dès l'origine même de leur église, ou bien faut-il en reporter l'apparition au déclin de celle-ci, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe? A notre avis, c'est cette dernière supposition qu'il faudrait préférer.

On a remarqué peut-être que toutes les mentions fournies par nous de l'*endura*, tous les détails présentés à propos de cette pratique religieuse, avaient été empruntés, en mettant à part, bien entendu, les travaux modernes et de seconde main, à trois sources principales, et pas davantage. Ce n'est pas, bien entendu, que nous eussions l'idée d'écarter systématiquement toutes les autres. Mais dans l'ensemble des documents à peu près contemporains, qui nous ont été transmis sur l'histoire des doctrines cathares et sur celle de l'Inquisition, il n'y avait positivement que ceux-là qui pussent nous servir. Eux seuls renferment, en effet, l'indication de la coutume dont nous voulions faire l'étude (3).

(1) *Set dicta infirma non fuit tunc recepta per dictum hereticum, quia non erat nimis debilis.* » Limborch, *Lib. sentent.*, f° 25 B. — « *Set non fuit hereticatus, quia convaluit infirmus.* » *Ibid.*, f° 7 A. — Voir également, *ibid.*, f°s 9 A, 57 A, 68 A.

(2) Il ne faudrait pas oublier, bien entendu, qu'elle était cependant proposée quelquefois à des gens en parfait état de santé. Il y en a des exemples, et nous en avons cité un plus haut. Il va sans dire que nous ne parlons pas des cas particuliers, qui ont été indiqués par nous, dans lesquels il s'agit vraisemblablement d'assurer par l'*endura*, imposée de force à un membre de la secte, non pas précisément son bonheur éternel, mais l'intérêt et le salut de la secte tout entière.

(3) Nous n'en trouvons trace, ni dans le ms. 155, 1re série, de la bibliothèque de Toulouse, renfermant des interrogatoires d'hérétiques datés de 1245 et de 1246; ni dans le ms. lat. 9992 de la Bibliothèque nationale, qui nous donne des sentences prononcées par le tribunal de l'Inquisition de Toulouse de 1246 à 1248; ni dans le recueil des Archives de la Haute-Garonne, qui nous donne encore des interrogatoires, ceux-ci des années 1254 et 1256; ni dans le registre de greffier de la bibliothèque de Clermont, qui nous présente un tableau du tribunal de l'Inquisition de Carcassonne de 1250 à 1258; ni enfin dans le ms. lat. 11847 de la Bibliothèque nationale, dont les interrogatoires, enfermés entre les dates de 1299 à 1300, nous portent au seuil du XIVe siècle. Il en est de même des dix-sept volumes de la collection Doat, consacrés à l'hérésie albigeoise et à l'Inquisition, dans les pièces, du moins, qui se rapportent à une période antérieure au XIVe siècle. — Voir également Du Cange, au mot *endura*.

Il nous faut les rappeler ici. C'est d'abord le registre contenant les interrogatoires d'hérétiques faits par Geoffroi d'Ablis, inquisiteur de Carcassonne, ou par ses lieutenants (Bibl. nat., ms. lat. 4269); puis le livre des sentences de l'Inquisition de Toulouse, publié en 1692 par Limborch à la suite de son *Histoire de l'Inquisition*; et enfin, la *Practica* ou traité d'Inquisition de Bernard Gui. Ce sont là, assurément, des recueils de nature fort diverse; mais il existe entre eux un lien très étroit qui est la communauté de dates. Le premier renferme des interrogatoires faits dans les années 1308 et 1309; le second des sentences prononcées de 1308 à 1323. C'est aussi dans ce dernier espace de temps qu'est comprise la durée des fonctions comme inquisiteur de Bernard Gui, l'auteur de la *Practica*. Il dut évidemment composer cet ouvrage vers la même époque, et mourut, du reste, en 1331.

Ainsi donc, les textes, du moins, semblent l'établir d'une manière incontestable, l'*endura* n'aurait pas été une des pratiques en quelque sorte fondamentales du catharisme. Son règne se serait borné à un certain moment, au déclin de cette doctrine et au début du XIVe siècle [1]. Mais volontiers nous irions plus loin et nous dirions, qu'à notre avis, sa mise au nombre des coutumes albigeoises aurait été non seulement le fait exclusif d'une époque, mais peut-être encore d'une fraction particulière de la secte; il y a même plus, d'un homme, qui serait vraisemblablement le ministre Pierre Autier.

Entre les trois recueils qui ont été l'unique source des

[1] Après cela, nous ne croyons pas qu'on puisse se servir, pour combattre notre opinion, d'un passage assez connu du traité de Rainier Sacchoni contre les cathares, tel qu'il a été édité par le jésuite Gretser. M. Schmidt en a cité un court fragment (II, p. 102, note 2). Le voici en entier : « *Quando autem aliquem in extremo vitae periculo recipere volunt, dant ei optionem : utrum velit in regno coelorum esse cum sanctis martyribus vel confessoribus. Si autem elegerit statum martyrum, tunc manutergio ad hoc specialiter deputato, quod teutonice vocatur* UNTERTUCH *(nappe* en français*), ipsum strangulant, ostio super eum clauso. Si autem confessorum elegerit, tunc, post manus impositionem, nil dant ei adesum, nec puram aquam ad bibendum, et ita fame ipsum perimunt.* » *Maxima bibliotheca patrum*, XXV, p. 272 D.

On le voit, ce texte est curieux. Cependant il manque de véritable valeur historique, parce qu'on ne saurait en aucune façon lui attribuer une date à peu près certaine. Le traité de Rainier Sacchoni, la *Summa de Catharis et Leonistis*, aurait été composé en 1250, si l'on en croit, du moins, une indication du texte primitif et authentique, publié par Martène et Durand, dans le tome V de leur *Thesaurus novus anecdotorum*. (Voir c. 1775, *sub fine*.) Mais ce n'est pas dans ce texte qu'il faut chercher le passage en question. Il n'existe que dans l'édition qu'en a donnée Gretser, édition interpolée, on ne sait à quelle époque, et qui se trouve reproduite, comme cela vient d'être indiqué, dans le tome XXV de la *Maxima bibliotheca patrum*. Voir sur cette question, d'ailleurs assez obscure, Schmidt, II, aux notes qui terminent le volume, p. 310 et 311.

données fournies par nous sur l'*endura* dans ce travail, il y a un rapport bien supérieur à la communauté de dates que nous venons de remarquer. Il y a, pour ainsi dire, la communauté de personnages. Ce sont les mêmes juges d'Inquisition, que nous voyons à l'œuvre; ce sont surtout les mêmes prévenus, que nous voyons interroger dans le registre de Geoffroi d'Ablis, condamner dans le livre des sentences de l'Inquisition de Toulouse, et dont la condamnation, ainsi que nous l'avons noté pour celle d'Amiel de Perles, passe plus d'une fois à l'état de formule anonyme dans la *Practica* de Bernard Gui, qui l'avait d'abord prononcée, comme toutes celles qu'a publiées Limborch.

Or ces personnages, nous parlons des hérétiques, forment une église, dont il nous est possible, dans une certaine mesure, de fixer l'étendue territoriale, la période d'existence et l'organisation hiérarchique [1]. Avec Toulouse pour centre, elle s'étend sur le massif montagneux appuyé aux Pyrénées, et sillonné, du sud au nord, par l'Ariège, l'Hers et l'Aude, dans son cours supérieur. Elle couvre de ses ramifications les anciens diocèses de Pamiers, de Mirepoix et d'Alet, ainsi qu'une partie de celui de Toulouse même. Il ne semble pas que son existence, telle du moins qu'elle est constituée et organisée à cette époque, remonte en arrière beaucoup au delà des dernières années du XIIIe siècle, ni qu'elle dépasse réellement les quinze premières du siècle suivant. La période ainsi déterminée est à peu près celle de l'apostolat du chef reconnu de cette église, de Pierre Autier. Il revient de Lombardie, après y avoir fait probablement un assez long séjour, vers 1298, est saisi par l'Inquisition en 1309 et condamné en 1311 [2].

Sous l'influence de ce ministre, qu'assistent une foule de disciples, auxquels il communique son ardeur et son énergie, qui consacrent à le défendre un dévouement sans bornes et à

(1) Parmi ces sentences publiées par Limborch, et qui forment, avec le ms. lat. 4269 de la Bibliothèque nationale, la source principale où nous puisons en ce moment, il nous faut remarquer qu'un certain nombre ne peuvent pas nous servir. Ce sont celles qui font l'objet des *sermons publics* présidés par Bernard Gui et Jean de Beaune de 1321 à 1323. En effet, ces *sermons publics*, qui sont les derniers du volume, ne contiennent guère que des condamnations de béguins, de faux-apôtres, ou de vaudois réfugiés de Bourgogne en Languedoc.

(2) Voir sur tous ces points, que nous résumons ici rapidement, notre travail, l'*Inquisition dans le midi de la France au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, IIe partie, ch. III.

l'occasion impitoyable, l'église qu'il conduit semble avoir un esprit à elle, certaines habitudes religieuses spéciales. Surtout, elle est seule en possession de l'*endura*, et, avec ce que nous connaissons du fanatisme de l'homme qui y exerce une autorité souveraine, il serait fort possible qu'elle lui fût redevable d'un tel privilège. Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'à cette époque, elle soit l'unique représentante de l'hérésie dans les provinces méridionales de la France. Juste dans le même temps, les interrogatoires d'un des recueils de la Bibliothèque nationale, du ms. latin 11847, nous montrent dans la vallée du Tarn, avec Albi pour point central, une autre église cathare. Mais celle-ci a un tout autre caractère, un personnel tout autre, des chefs qui lui sont particuliers, et qu'anime, à ce qu'il semble, un esprit tout différent. Le *consolamentum* y est sans cesse administré aux malades; mais il n'y est jamais suivi de son complément terrible, et à peu près obligé dans l'église cathare de Toulouse, l'*endura*.

Ces remarques, bien qu'à peu près mises hors de doute, selon nous, par des faits incontestables, ne passeront peut-être pas sans quelques objections. On se demandera tout d'abord, s'il était réellement au pouvoir d'un seul ministre, même très influent, d'introduire ainsi de toutes pièces une pratique nouvelle au nombre de celles qu'avaient déjà consacrées le temps et l'usage de l'église cathare. A cela nous répondrons, qu'ainsi que la plupart des communions hétérodoxes, ce n'était pas précisément par la cohésion dès doctrines que se distinguait cette église. Autant qu'on peut s'en rendre compte, rien n'était plus divisé qu'elle : les sectes y naissaient indéfiniment les unes des autres. Du tronc primitif avaient surgi deux branches principales, le dualisme absolu et le dualisme mitigé. De la première était né à son tour le système de Jean de Lugio, auquel avaient été opposés d'autres systèmes. En fait, chez les hérétiques albigeois, les innovations dans le dogme étaient perpétuelles. A plus forte raison devaient-elles se produire sans peine dans les pratiques religieuses (1).

(1) Sur ces sectes et ces divisions du catharisme, voir Rainier Sacchoni (*Thes. nov. anecdot.*, V. cc. 1767-1774). — Voir également toute la première partie du second volume de Schmidt. — Aux indications sommaires, que nous avons présentées sur le manque d'unité de l'église cathare, nous joindrons le fait suivant. Il est significatif, et, à ce qu'il semble, incontestable. Non seulement les docteurs de la secte n'auraient été que

On s'étonnera peut-être ensuite que le catharisme eût choisi de préférence, pour imaginer l'*endura*, le moment où il tendait à disparaître. Assurément, il courait par là le risque d'ajouter à l'éloignement visible, qu'avaient conçu pour ses doctrines les esprits attirés de plus en plus vers des voies nouvelles, qui n'étaient pas toujours, d'ailleurs, celles de l'orthodoxie. Mais, en agissant de la sorte, en se faisant étroit, impitoyable et même cruel, après avoir été jusque-là simplement rigoureux, il obéissait à une loi destinée, sans aucun doute, à régir la décadence de tous les cultes. Ce qu aurait pu être un sujet d'étonnement, c'est qu'il ne s'y fût pas conformé, et, si l'*endura* devait se produire à un certain moment de son existence, c'était justement à celui qui fut, nous croyons l'avoir établi avec quelque vraisemblance, la date même de son apparition.

Il n'était pas le premier, et ne devait pas être le dernier aussi à passer par ces phases en quelques sortes fatales. Jeune, dans son mouvement primitif d'expansion, il avait apparu brillant et facile, comme la société même qui l'avait vu naître, et dont il comptait employer les forces à l'exécution de ses rêves ambitieux. Aux seigneurs, qui lui ouvraient l'asile de leurs châteaux, autant par curiosité oisive que par bienveillance, il avait offert l'attrait de ses controverses brillantes, et le contraste piquant de la rigidité de ses ministres avec le relâchement moral que montrait alors le clergé catholique. Mais il s'était bien gardé d'imposer comme une obligation inévitable leur régime plus qu'austère à un monde avide par dessus tout de licence.

Cependant, au milieu de ces triomphes aisés, était arrivée la croisade septentrionale. De 1209 à 1229, jusqu'à la paix de Paris, de la paix de Paris à la mort du malheureux Raimond VII, en 1249, avait disparu, en deux époques successives, également néfastes, cette noblesse du midi, destinée, dans les desseins des hérétiques, à élever leur église cathare sur les ruines de l'église romaine. Décimés dans les batailles, ruinés par les bannissements et les confiscations,

rarement d'accord entre eux; mais il y a plus: ils ne l'auraient pas toujours été avec eux-mêmes. Quelques-uns de leurs systèmes auraient eu leur doctrine cachée à côté de leur enseignement public, et la première aurait parfois contredit le second. Voir: *Thes. nov. anecdot.*, V, c. 1773 B,C; — Lecoy de La Marche, *op. cit.*, p. 309.

achevés par les sentences de la justice inquisitoriale, ses derniers représentants, pour se sauver, avaient rompu avec l'hérésie, cause primitive de leurs désastres. Revenus à l'orthodoxie, ils s'essayaient, à partir de 1250, sous la domination française, à une vie politique nouvelle.

A demi écrasé, et réduit à cacher ses principaux chefs au milieu des populations lombardes, ce qui n'assurait pas toujours leur salut, en réalité le catharisme avait sommeillé durant toute la fin du XIIIe siècle. Puis, il avait repris espoir, au bruit des agitations populaires soulevées par les rigueurs des tribunaux de l'Inquisition et par le gouvernement écrasant des rois de France. Il avait relevé la tête; ce devait être sa dernière apparition, bientôt suivie d'une chute irrémédiable.

Qui l'aurait reconnu, d'ailleurs, tel qu'il revenait alors? Ce n'était pas seulement qu'il eût perdu toute force et toute vitalité sérieuses : il était absolument défiguré. Aux seuls adhérents qui lui fussent restés fidèles, si l'on en excepte les représentants de la bourgeoisie de certaines villes, à des artisans d'esprit inculte, hantés de rêves mystiques et peut-être déjà vaguement subversifs, il adressait, sans paraître toujours les comprendre, des arguments bizarres et d'une structure enfantine. C'était l'écho informe de ces disputes savantes du début du XIIIe siècle, auxquelles n'avaient pas dédaigné de prendre part les plus grands docteurs de l'église orthodoxe, et qui parfois les avaient embarrassés. Sa décrépitude ne s'accusait pas moins dans le rétrécissement de ses conceptions dogmatiques ou morales; à peine pouvait-on même dire qu'il lui en demeurât. Ce qui l'occupait par dessus tout, à ce qu'il semble, c'étaient les pratiques religieuses qui lui étaient propres. Il les précisait, il en multipliait l'application, il en augmentait le nombre. Et, dans l'exaspération où l'avaient jeté tant de chutes successives, tant de déboires profonds, tant de coups reçus sans pouvoir en rendre aucun depuis près d'un siècle, entre les mains des fanatiques étroits qui étaient alors ses guides, pour ses derniers fidèles, tout naturellement endurcis par les privations et les misères de leur condition sociale, quand il innovait, c'était pour imaginer l'*endura*. Ainsi, tout prêt de s'éteindre, il descendait au niveau de ces sectes honteuses, que recèlent, dit-on, dans leurs couches les plus basses, quelques-unes des sociétés

modernes, et qui, érigeant en dogme l'horreur de la nature, en corrigent les instincts par la mutilation. Quelle vengeance plus parfaite aurait pu souhaiter l'Église romaine, dont le catharisme s'était proclamé un instant le successeur désigné, et quelle preuve plus éclatante de son triomphe absolu, s'il eût été possible aux contemporains ou à cette église même de mesurer toute la profondeur d'une pareille déchéance?

C. Molinier.

COMMUNICATIONS

SYNTAXE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

DES VERBES TRANSITIFS ET INTRANSITIFS ET DES FORMES RÉFLÉCHIES

I. — De l'emploi des auxiliaires *Avoir* et *Être*.

Les verbes se divisent en verbes transitifs et en verbes intransitifs. Les premiers peuvent avoir un complément direct et s'emploient au passif. Les seconds n'ont que des compléments indirects et n'ont pas de voix passive.

Il n'y a pas d'autre définition à donner des verbes transitifs et intransitifs, parce qu'il n'y a pas entre ces verbes de différence de nature. On dit communément, mais à tort, que les verbes intransitifs ont un sens complet par eux-mêmes. Cela n'est vrai que de quelques-uns d'entre eux, qu'on a l'habitude de n'employer qu'*absolument*. Mais on conçoit que cette habitude puisse changer. Tous les verbes peuvent d'ailleurs s'employer ainsi. Et quant aux verbes intransitifs qu'on fait suivre habituellement d'un complément, ce complément ne diffère de celui des verbes transitifs que par la préposition qui le précède. Nous disons : « nuire à quelqu'un. » mais on dira peut-être un jour : « nuire quelqu'un. » Beaucoup de verbes intransitifs, comme nous le verrons plus loin, ont subi cette transformation.

Verbes intransitifs. — Si l'on ne considère que le sens logique et primitif des temps composés, tous les verbes intransitifs devraient se conjuguer avec l'auxiliaire *être*.

En effet, le verbe *avoir*, même dans les temps composés, — où il n'entre qu'en perdant une partie de sa valeur, — appelle toujours un complément, qui est qualifié par le participe passif du verbe que l'on conjugue : « J'ai fait un tableau » équivaut logiquement à « J'ai un tableau fait. » Le participe joint à l'auxiliaire *avoir* doit donc être un participe *passif;* or les verbes transitifs ont seuls une voix passive.

« Venu, » participe passé d'un verbe intransitif, correspond non pas à « fait, » mais à « ayant fait. » C'est un participe passé actif, analogue au participe passé des verbes déponents latins, qui se conjuguaient avec l'auxiliaire *esse*.

Il a fallu négliger complètement le rôle logique des auxiliaires pour introduire *avoir* dans la conjugaison des verbes intransitifs. On doit expliquer de même les exemples anciens de participes invariables. Ces deux faits sont intimement liés. On a dit : « La chose que j'ai donnée, » comme on disait : « La chose que je donnai, » en attribuant à l'auxiliaire suivi du participe passé la simple valeur d'une flexion exprimant le parfait, et en négligeant l'origine, la signification propre et la nature toute particulière de cette flexion. C'est ainsi qu'on a pu dire aussi : « J'ai nui. »

Cette double évolution a été probablement favorisée par la présence du *supin* dans la conjugaison latine. Le supin se rapproche en effet, par la forme, du participe passé passif, mais il en diffère essentiellement par le sens. Or il suffit de donner au participe invariable la signification d'un supin, d'un nom verbal, pour rendre possible une explication des temps composés des verbes intransitifs.

Dans le langage usuel on dit que « nui » est le participe passé de nuire. C'est une expression inexacte. *Nuire*, comme verbe intransitif, n'a pas de participe *passif*, et le participe passé actif est : « ayant nui. » *Nui* n'est pas un participe, n'est pas un temps du verbe, c'est un élément qui entre dans les temps composés, mais qui n'a pas de valeur indépendante. Il y a donc une très grande différence entre « venu » et « nui », entre le participe passé des verbes intransitifs qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être* et le prétendu participe des verbes intransitifs qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

De même qu'il y a dans la langue française une tendance à faire invariable le participe des temps composés, on constate aussi un mouvement insensible qui conduit tous les verbes intransitifs de l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir : courir*, *croître* et plusieurs autres ne s'emploient plus guère qu'avec *avoir* (1). On trouve d'ailleurs des verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire *avoir* dès les textes les plus anciens de notre langue. Les temps composés des verbes transitifs sont devenus de plus en plus les types de ces temps, et on les a pris constamment pour modèles lorsqu'on a créé de nouveaux verbes, transitifs ou intransitifs.

(1) Souvent deux acceptions d'un même verbe intransitif se sont séparées au point de constituer deux verbes qui ne se conjuguent plus de même. *Demeurer* et *rester* dans le sens de « habiter » sont en avance sur *demeurer* et *rester* dans le sens de « être de reste » ou de « continuer à être ». Les premiers se conjuguent déjà avec l'auxiliaire *avoir*, les seconds se conjuguent encore avec l'auxiliaire *être*.

Au XVIIe siècle, les grammairiens, essayant de se rendre compte de la signification comparée de l'auxiliaire *être* et de l'auxiliaire *avoir*, ont imaginé d'autoriser la conjugaison de plusieurs verbes intransitifs avec les deux auxiliaires, d'après la distinction suivante : « Le verbe prend *avoir* quand on veut exprimer l'action, et *être* quand on exprime l'état. » Th. Corneille, commentant Vaugelas, nous dit : « Comme le remarque M. Ménage, on doit dire *Monsieur a sorti ce matin* et non pas *est sorti*, pour faire entendre qu'il est sorti et revenu. » Les verbes auxquels on a appliqué ce système trop ingénieux, maintenu encore dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, sont: *entrer, sortir, monter, descendre, passer, partir, croître, couler, échapper, germer*, etc. Tous ces verbes ne se conjuguaient, à l'origine, qu'avec l'auxiliaire *être;* quelques-uns d'entre eux commencent à prendre exclusivement l'auxiliaire *avoir*.

Il faut renoncer complètement à cette vieille théorie des auxiliaires, d'après laquelle *avoir* exprimerait l'action et *être* l'état. Ces deux verbes, en eux-mêmes, expriment l'un et l'autre un état. Il en résulte que la signification rigoureuse de « il a chanté, il est venu » n'est autre que : « Il est dans l'état qui suit l'action de chanter, qui suit l'action de venir. » Mais quand on dit : « Il a chanté hier, je suis venu plusieurs fois, » cette signification se modifie (si elle demeurait telle on devrait dire : il a chanté depuis hier), et les locutions « a chanté, suis venu » équivalent à un parfait, expriment une action passée, qu'on ne rattache plus au moment présent. Il semble que le parfait formé avec l'auxiliaire *avoir* soit entré plus complètement dans ce rôle que celui qui est formé avec l'auxiliaire *être;* cette différence vient de ce que, pour la formation des temps composés, *avoir* a dû, beaucoup plus que *être*, dépouiller sa signification propre. La valeur primitive du parfait composé paraît donc mieux sous l'auxiliaire *être* que sous l'auxiliaire *avoir*, mais elle est la même pour les deux.

VERBES TRANSITIFS. — Tous nos verbes transitifs se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. Mais on peut imaginer des verbes transitifs prenant l'auxiliaire *être*, comme les déponents transitifs des latins. L'ancienne langue en fournit même quelques exemples :

Commynes (p. 705, édit. Chantelauze) : « Les entrepreneurs dessusdits se trouvèrent mal suivis, et, *étant montés les degrés* du palais... »

Voici comment cette phrase doit s'expliquer : le verbe intransitif « monter » avait un participe passé *actif* « monté », identique, comme forme, au participe *passif* du verbe transitif « monter ». *Monté*, à l'époque de Commynes comme aujourd'hui, avait donc à la fois le sens actif et le sens passif. De même qu'on disait :

« *Je suis monté au palais,* » on pouvait dire, en laissant au participe la valeur active, et en donnant au verbe le sens transitif : « *Je suis monté les degrés.* » Il aurait pu arriver qu'on s'habituât à conjuguer ainsi tous les verbes transitifs issus de verbes intransitifs. Mais l'assimilation avec les autres verbes transitifs a prévalu, et les locutions comme celles que nous signalons sont demeurées exceptionnelles. Commynes emploie de même le verbe *passer* : « Le roi *était passé la montagne.* »

Formes réfléchies. — J'appelle « verbes réfléchis proprement dits » ceux dont l'action est réfléchie, qui ont pour complément direct un pronom représentant le sujet. A côté d'eux se placent les verbes qui ont ce même pronom pour complément indirect. Enfin dans beaucoup de verbes dits réfléchis — (on les appelle *essentiellement réfléchis,* mais il faudrait changer cette dénomination qui manque de clarté) — le pronom régime est purement explétif [1].

Les verbes réfléchis qui ont un pronom régime explétif sont des verbes intransitifs. Ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne croit, parce que beaucoup de ces verbes intransitifs ont pris un sens transitif, et leur forme réfléchie a aujourd'hui les apparences d'un verbe réfléchi proprement dit [2].

Les réfléchis à pronom explétif se conjuguent naturellement avec l'auxiliaire *être,* puisqu'ils sont intransitifs : « Il *s'en est allé.* » Dans ces verbes *se* explétif équivaut à « par soi ». Mais pourquoi ne dit-on pas : « Il s'*a* blessé » ? Cette forme se rencontre, mais elle est exceptionnelle. Oublions un instant la forme pour ne penser qu'à l'idée. Il s'agit d'exprimer cette idée que la personne dont on parle *est blessée,* et qu'elle est elle-même la cause de sa blessure. Dès lors pourquoi, au lieu de « il *s*'a blessé », ne dirait-on pas : « il est blessé par soi », ou « il *s*'est blessé » en donnant à *se* la valeur que nous lui avons attribuée dans : « il s'en est allé » ? Il faut remarquer que dans « il s'est blessé », le participe passif a le sens d'un participe *passé,* sens qui lui est constamment attribué en latin, que nous lui donnons encore quand nous disons : « il est *blessé,* la chose est *faite,* etc., » mais que nous avons considérablement modifié pour former les temps de notre voix passive : dans » il est lu = *legitur* », lu est un participe *présent* passif. Je ne puis que signaler ce point en passant. J'ajouterai seulement que d'une part la confusion résultant du double sens des formes telles que : » il est lu » (= tantôt *legitur* et tantôt *lectus est*) et d'autre part l'idée passive contenue dans tout verbe réfléchi ont amené la

[1] Il y a aussi les formes réfléchies qui équivalent à un passif. « Cette qualité s'acquiert » équivaut à « cette qualité est acquise ».

[2] Voyez ci-dessous.

création des verbes réfléchis à valeur passive : « il se dit = *dicitur*. »

L'analogie avec « il s'en est allé » et « il s'est blessé » a fait qu'on a dit aussi : « ils se *sont* donné des coups » et non pas « ils s'ont donné. »

II. — Des principales acceptions d'un même verbe.

§ 1. — *Verbes intransitifs d'origine.*

Beaucoup de verbes intransitifs à l'origine sont devenus postérieurement réfléchis et transitifs :

1° On les a employés avec un pronom régime explétif;

2° On leur a donné un rôle transitif, soit en les faisant suivre, sans préposition, de leurs compléments indirects ordinaires, qui devenaient ainsi compléments directs du nouveau verbe transitif, soit en leur attribuant le sens de produire l'action qu'ils exprimaient comme verbes intransitifs. Souvent le même verbe a pris ces deux acceptions actives [1].

Exemple : *arrêter* était à l'origine un verbe intransitif ayant à peu près la même valeur que *rester*. On l'a employé, dans le même sens, avec un pronom régime explétif : *s'arrêter*. Puis on a donné à *arrêter* l'acception transitive de produire l'action de s'arrêter, faire que quelqu'un s'arrête, arrêter quelqu'un. Aujourd'hui le sens intransitif a disparu, et il ne reste plus que le verbe transitif *arrêter* et le verbe réfléchi *s'arrêter*, dont le pronom régime était jadis purement explétif et a aujourd'hui les apparences d'un complément direct.

Arrêter n'a qu'une seule des deux grandes acceptions transitives que nous avons signalées. D'autres verbes ont les deux. Ainsi, après avoir dit : « approcher *de* ou *vers* quelqu'un », on a dit aussi activement : « *approcher quelqu'un* » [2]. Approcher a encore été employé activement dans le sens de produire l'action d'approcher, faire approcher : « *approcher les échelles des murailles.* »

Voici maintenant, par ordre alphabétique, un certain nombre de verbes intransitifs qui ont passé par ces différentes phases :

— *Accoucher* a d'abord le sens intransitif de *se coucher* [3] :

Joinville (§ 299) : « Et pour lesdites maladies j'*accouchai* au lit malade. »

[1] On trouve aussi les verbes intransitifs employés activement avec un complément direct exprimant l'action même du verbe : « *dormir un bon somme.* »

[2] On a d'ailleurs profité souvent de ce dédoublement du verbe pour lui faire exprimer deux idées un peu différentes.

[3] Voir, dans le Dictionnaire de Godefroy, de nombreux exemples d'*accoucher* intransitif. Des deux exemples d'*accoucher* transitif que donne Godefroy, l'un est en réalité intransitif, l'autre rentre dans la seconde acception transitive (en supprimant, bien entendu, toute spécialisation médicale).

On a dit aussi *s'accoucher* dans le même sens, et ces deux formes ont pris l'acception spéciale de « se coucher pour enfanter », puis même d'« enfanter ». Le sens actif du même verbe est une des deux grandes acceptions transitives que peuvent recevoir les verbes qui ont été intransitifs.

— *Affaiblir*, comme faiblir, est intransitif à l'origine. Mais on trouve de très anciens exemples du sens actif que nous donnons aujourd'hui à ce verbe.

— *Allaiter* signifie d'abord « se nourrir de lait, téter », et, transitivement, « téter sa nourrice ». La seconde acception transitive de ce verbe est postérieure aux deux premiers sens, qui ont aujourd'hui disparu.

— *Apparaître* a toujours été intransitif. Mais l'ancienne langue avait aussi la forme réfléchie *s'apparaître*, que l'on trouve encore dans Voltaire : « L'ange du seigneur s'apparut à lui [1]. »

— *Approcher* et *s'approcher* de quelqu'un ou de quelque chose, puis *approcher quelqu'un ou quelque chose*, et, dans l'autre acception active : *approcher* (faire approcher) *un objet*. La première acception transitive n'existe plus qu'avec un nom de personne comme complément, et d'ordinaire avec le sens d'aller *habituellement* vers quelqu'un ; au moyen âge et au XVIe siècle, on disait, comme Marot : « Si elle *approche une ville* ou une bourgade. »

— *Arrêter*. Exemples d'*arrêter* intransitifs : « Le cardinal Balluc, ambassadeur, qui *y arrêta* peu. » (Comm., p. 112.)

Autant qu'il vous plaira vous pouvez *arrêter*,
Madame, et là-dessus rien ne vous doit hâter.
(Molière, *Misanthrope*, III, 5.)

Nous employons encore *arrêter* intransitif dans certaines locutions, et surtout à l'impératif : « *Arrêtez !* »

— *Arriver* est intransitif dès l'origine de la langue, comme de nos jours. Mais il a eu aussi des acceptions transitives qui ne se sont pas conservées [2]. On a dit « *arriver un pays* » au lieu de « *arriver à un pays* » :

Froissart : « *L'Angleterre est un pays très dangereux à arriver.* » On a dit aussi : « *arriver* (faire arriver) *quelqu'un.* »

Joinville (345) : « Ceux qui nous conduisaient *nous arrivèrent* devant un campement. »

— *Avaler*, d'abord intransitif, avec le sens de descendre, a passé aussi par les deux grandes acceptions transitives :

1° Roncevaux : « Ils s'en retournent et *avalent les degrés*. »

[1] Tous les exemples dont je n'indique pas la source sont pris dans le Dictionnaire de Littré. Je donne toujours à mes exemples la forme du français moderne.

[2] M. Littré (*Études et Glanures*, p. 4) considère à tort un des sens transitifs comme étant l'acception primitive.

2° Froissart : « Il fit ouvrir la porte du château et *avaler* le pont. »

Nous n'avons conservé que la seconde acception, en la spécialisant : « *faire descendre par le gosier.* » Joinville emploie déjà le verbe dans ce sens (§ 303) : « Pour qu'ils pussent mâcher la viande et l'*avaler aval.* »

— *Bouger* a dès l'origine le sens intransitif que nous lui donnons aujourd'hui. On trouve aussi anciennement « *se bouger* », que Molière emploie encore dans le *Dépit amoureux* :

Et personne, Monsieur, qui *se* veuille *bouger*.

Enfin on a des exemples, notamment aux XVIe et XVIIe siècles, de « *bouger* » transitif, avec le sens de « *faire bouger* ».

— *Combattre,* intransitif dans la Chanson de Roland (2603) : « S'il ne *combat* à cette race hardie. » Avec pronom régime explétif (v. 733) : « Il *se combat* au léopard. » Joinville (§ 848) : « Les ennemis *se combattent* à nous tous les jours. » Dès le XIIe siècle, on trouve *combattre* avec le sens actif : « combattre un ennemi. »

— *Croître* a eu au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle l'acception active de « faire croître, augmenter. »

Montaigne : « Il mêlait dans sa mangeaille des pierres pour en croître la mesure. »

Corneille (*Cid,* dernier vers de l'acte II) :

« M'ordonner du repos, c'est *croître* mes malheurs. »

— *Délibérer.* — Forme réfléchie :

Comm. (p. 18) : « Il *se délibéra* de venir se mettre dans Paris. »

Acception active : *délibérer une affaire* au lieu de « *délibérer d'*une affaire. »

Corneille (*Cid.*, II, 8) :

L'affaire est d'importance, et, bien considérée,
Mérite en plein conseil d'*être délibérée.*

— *Descendre.* — Forme réfléchie :

Joinville (624) : « Ils conseillèrent au roi qu'il *se descendit* de la nef. »

Marot : « Au matin je *me descendis.* »

Descendre a aussi les deux acceptions actives. Mais *se descendre* doit être rattaché au sens intransitif : *se* est explétif.

— *Dormir.* — Forme réfléchie :

Chanson de Roland (718) : « Charles *se dort.* »

Joinville (127) : « L'on *se dort* le soir. »

— *Échapper* est intransitif à l'origine. *S'échapper* a le même sens. On trouve aussi les deux acceptions actives :

1° Chanson de Berthe : « Ainsi Berthe *échappa* Tybert. »

Bossuet : « Nul ne peut *échapper* les mains de Dieu. »

On dit encore : « *l'échapper belle.* »

2° Rabelais (*Gargantua*, I, 42) : « Le lévrier n'*échappait* ni lièvres ni renards. »

— *Éclater.* — Forme réfléchie :

La Fontaine, fable *du Vieillard et des Enfants :*

De ces dards joints ensemble un seul ne *s'éclata.*

Acception transitive :

Montaigne : « La colère *éclate* tous ses efforts à la première charge. »

— *Écrier* et *s'écrier* avaient le même sens. Nous n'avons plus que la forme réfléchie. Nous avons perdu aussi le sens actif d'*écrier un cri* :

Chanson de Roland (1378) : « De toutes parts Montjoie *est écriée.* »

Froissart : « Chaque seigneur *écria son cri.* »

— *Entrer.* Nous avons perdu l'une des deux acceptions transitives de ce verbe : *entrer un lieu* pour « *entrer dans* un lieu. »

— *Fourvoyer* est encore intransitif au XVI[e] s.

Montaigne : « Nos consuls *fourvoient* parce qu'ils n'ont pas de but. »

La forme réfléchie est d'ailleurs très ancienne. Nous avons encore le sens transitif de « faire qu'on se fourvoie » : *fourvoyer quelqu'un.*

— *Jouir.* — Au moyen âge et au XVI[e] s., on pouvait employer *jouir* activement, dire : « *jouir une chose* » au lieu de « *jouir d'*une chose. »

Montaigne : « La santé que j'ai jouie jusqu'à présent. »

— *Lutter.* — Montaigne fait aussi de lutter un verbe transitif : « Je ne *lutte point* ces vieux champions-là. »

— *Marcher.* — On trouve très anciennement « *marcher sur* la terre » et « marcher la terre » (¹).

Marot emploie la forme réfléchie : « Dieu sait s'ils *se marchaient* fiers. »

— *Mourir.* — Nous avons encore *mourir* intransitif et *se mourir.* Nous n'avons plus *mourir* employé activement avec l'acception de « faire mourir » :

Roland (1683) : « Ceux qu'ils *ont morts.* » (Ceux qu'ils ont tués.)

— *Passer.* — Nous disons encore : « le temps *passe* » et « le temps *se passe* ». De très bonne heure on trouve des exemples de « *passer la mer* » au lieu de « *passer par la mer* », « *passer le temps* », et toutes les variétés de cette acception. L'autre sens transitif (faire passer) paraît plus récent : « *passer quelqu'un* en barque », « *passer un liquide* ».

(¹) Les exemples cités par Scheler prouvent que l'emploi transitif de *marcher* est ancien, mais ne prouvent pas qu'il soit le plus ancien.

— *Tomber*. — On trouve souvent dans les anciens textes *tomber* avec le sens transitif de « faire tomber ».

« Ce Giraut donna audit Manson un si grand coup sur l'épaule qu'il le *tomba* par trois fois. » (Du Cange, au mot *tombare*.)

TABLEAU SYNOPTIQUE

des verbes intransitifs que nous venons d'énumérer et des différentes acceptions de ces verbes.

SENS INTRANSITIF.	FORME RÉFLÉCHIE.	PREMIÈRE ACCEPTION transitive.	DEUXIÈME ACCEPTION transitive.
Accoucher.	S'accoucher.		Accoucher (en parlant du médecin).
Affaiblir (s'affaiblir)	S'affaiblir.		Affaiblir.
Allaiter (téter).		Allaiter sa nourrice.	Allaiter son nourrisson.
Apparaître.	S'apparaître.		
Approcher.	S'approcher.	Approcher quelqu'un.	Approcher de soi un objet.
Arrêter (s'arrêter).	S'arrêter.		Arrêter.
Arriver.		Arriver un pays.	Arriver (faire arriver).
Avaler (descendre).		Avaler un escalier.	Avaler un aliment.
Bouger.	Se bouger.		Bouger quelque chose.
Combattre.	Se combattre (se battre).	Combattre un ennemi.	
Croitre.			Croitre quelque chose.
Délibérer.	Se délibérer.	Délibérer une affaire	
Descendre.	Se descendre.	Descendre une montagne.	Descendre (faire descendre).
Dormir.	Se dormir.		
Échapper.	S'échapper.	Échapper (l').	Échapper (faire échapper).
Éclater.	S'éclater.		Éclater (faire éclater).
Écrier.	S'écrier.		
Entrer.		Entrer un pays.	Entrer (faire entrer).
Fourvoyer (se fourvoyer).	Se fourvoyer.		Fourvoyer (faire se fourvoyer).
Jouir.		Jouir la santé.	
Lutter.		Lutter quelqu'un.	
Marcher.	Se marcher.	Marcher la terre.	
Mourir.	Se mourir.		Mourir (tuer) employé seulement aux temps composés.
Passer.	Se passer.	Passer la mer.	Passer quelqu'un en barque.
Tomber.			Tomber (faire tomber).

Je n'ai cité que les exemples les plus remarquables ou les plus complets. On pourrait ajouter à ce tableau un assez grand

nombre d'autres verbes : *courir, disputer, se désister*, etc. Je signalerai seulement le verbe *déranger*, dont la signification intransitive (quitter le rang) se trouve dans un texte du XIVe siècle cité par Littré : « Apres muet li dux de Bourgogne contre qui Brabançons *desrengent.* » La Chanson de Roland nous offre un exemple de la première acception transitive : « Od mil Franceis... Gualtiers *desrenget* les destreiz e les tertres. » (v. 808.) Dans ce vers *déranger* veut dire : « quitter le rang vers les défilés, pour occuper les défilés. » Enfin le même verbe a aujourd'hui, exclusivement, la seconde acception transitive, dont la prédominance a été assurée par le sens transitif de *ranger*.

§ 2. — *Verbes transitifs d'origine.*

Un certain nombre de verbes transitifs d'origine ont passé à un sens intransitif par l'intermédiaire d'une forme réfléchie (1). Ainsi on a dit : « *renouveler quelque chose* », puis « *se renouveler* », puis « *renouveler* » avec le sens de *se renouveler*. Cette dernière acception a d'ailleurs disparu (2).

Voici quelques verbes qui offrent des exemples semblables :

— *Abîmer* (plonger dans un abîme, et aussi approfondir), *s'abîmer* et *abîmer* intransitif (s'abîmer). Exemple du sens intransitif :

Marot :

> [Dussent] les montagnes *abîmer*
> Au milieu de la haute mer.

— *Accorder* a d'abord signifié « rendre d'accord ». On disait : « *accorder une personne à une autre* », comme on dit encore « accorder plusieurs personnes ou plusieurs choses ensemble » et « accorder une chose à (ou plus souvent avec) une autre ». A cette acception se rattachent : « accorder un différend », « accorder une chose à quelqu'un » et « accorder un point » (convenir de).

La forme réfléchie *s'accorder* a eu dès l'origine le sens que nous lui donnons aujourd'hui ; seulement nous la faisons suivre de la préposition *avec* et non plus de « à » :

Rol. (2621) : « Il voudra *s'accorder* à Charlemagne. »

On a dit aussi « s'accorder à un avis » :

(1) Forme réfléchie avec pronom complément direct et non plus avec pronom explétif.

(2) Parfois il semble que les trois acceptions aient été presque simultanées, ou tout au moins on ne distingue pas avec une évidence suffisante quel est le plus ancien du sens intransitif ou du sens transitif. Ainsi il reste un doute dans mon esprit pour le verbe *accorder* (voir ci-dessous). Toujours est-il qu'il n'y a que deux systèmes logiques pour expliquer la génération des grandes acceptions, et que les verbes qui ne rentrent pas dans l'un rentrent dans l'autre. S'il était reconnu que le sens primitif d'*accorder* a été intransitif, il faudrait ajouter ce verbe au tableau précédent, voir dans *s'accorder* une forme réfléchie avec pronom explétif, et mettre *accorder* transitif dans la colonne des secondes acceptions.

Joinville (654) : « Le roi *s'accorda* au conseil que nous lui donnâmes. De là encore « s'accorder que » (être d'avis que) :

Joinville (319) : « Je *m'accorde* que nous nous laissions tous tuer. »

On a employé ensuite *accorder* intransitif avec tous les sens du réfléchi *s'accorder :*

Joinville (214) : « Ils *accordèrent* entre eux qu'ils ne pourraient faire de chaussée. »

Charles d'Orléans :

Je connus que ma pensée
Accordait à ma destinée.

Calvin : « Qui *accorde* à notre opinion. »

— *Conseiller* présente diverses anomalies qui font que ce verbe a pu signifier à la fois *donner des conseils* et *en recevoir*. On trouve de très bonne heure : « conseiller quelqu'un », et aussi : « conseiller quelque chose à quelqu'un ». Le même verbe a eu en outre une forme réfléchie qui a donné naissance à deux acceptions intransitives. On a dit « se conseiller » dans le sens de *se conseiller soi-même,* et par conséquent *réfléchir,* et aussi « se conseiller à l'aide de quelqu'un », ou, comme on disait, « à quelqu'un ». *Se conseiller* a donc signifié « réfléchir, prendre parti », et « prendre conseil ». Ces deux sens ont passé au nouveau verbe intransitif « conseiller », dérivé de la forme réfléchie :

1° Joinville (§ 66) : « Il nous demanda de l'aider à *conseiller.* »

2° Rabelais (*Pantagruel,* III, 9) : « Comment Panurge *conseille* [demande conseil] à Pantagruel pour savoir s'il doit se marier. »

Au XIIIe siècle, on disait déjà « conseiller » dans le sens de « prendre parti ». (Voir ci-dessus l'exemple de Joinville.) Mais on n'employait pas encore cette forme intransitive dans l'acception de « prendre conseil » ; pour cette acception on se servait toujours du verbe réfléchi :

Joinville (692) : « Le roi *se conseillait* à de bonnes personnes religieuses. »

De ces différentes acceptions, *conseiller* n'a conservé qu'un reste de l'acception primitive : « *conseiller quelque chose à quelqu'un* ». On dit aussi, comme au moyen âge, *conseiller quelqu'un,* mais on ne dit plus : « *conseiller* quelqu'un de faire quelque chose », malgré l'autorité de Voltaire : « Le vieil Ozius *conseilla* l'empereur d'assembler un concile. » Enfin le verbe réfléchi *se conseiller* n'a plus que le sens de « *prendre conseil* ». Vauvenargues lui donnait encore le sens de *réfléchir :* « Et ses mânes *se conseillent* dans le silence et l'obscurité du tombeau. »

— *Crouler* (agiter), puis *se crouler* (s'agiter, se renverser), enfin le verbe intransitif actuel. Exemples de *crouler* transitif et de *se crouler :*

Roland (442) : « Il a *croulé* (brandi) son javelot. »

Du Bellay : « (Les vents) *croulent* son tronc d'une horrible menace. »

La Fontaine : « Jupin, *croulant* la terre. »

Chr. de Rains : « Il n'était pas de royaume qui contre lui osât *se crouler.* »

— *Partir* (diviser, séparer) est conservé avec son sens primitif dans la locution : « avoir maille à *partir.* » On disait : *se partir* (se séparer) de quelqu'un, de quelque chose. Encore au XVIe siècle : Rabelais *(Pantagruel,* II, 5) : « Il *se partit* du dit lieu. » Notre verbe actuel dérive de cette forme réfléchie.

— *Promener, se promener* et *promener* intransitif. Ce dernier a disparu. Mais on le trouve, surtout au XVIe siècle. Vaugelas l'admettait, et J.-J. Rousseau l'a employé.

— *Renouveler.* Exemple du sens intransitif :

D'Aubigné : « La joie éternelle qui... sans change *renouvelle.* »

Le verbe *tendre* avait traversé, dès l'époque latine, les trois états : *tendere* actif, *se tendere, tendere* neutre. Les deux « *tendere* » ont passé directement en français, l'un avec le sens transitif, l'autre avec le sens intransitif.

Cas particuliers.

Notre verbe réfléchi « *s'emparer* » est formé avec le vieux verbe transitif *emparer,* qui signifiait « fortifier » :

Charte de 1510 *(Du Cange,* au mot *arcaturia)* : « Donnons licence de fortifier et *emparer* le dit bourg. »

S'emparer n'a pas produit de verbe intransitif.

— Plusieurs verbes sont devenus intransitifs avec un sens très voisin du sens transitif (parfois identique), sans l'intermédiaire d'une forme réfléchie, le plus souvent sous l'influence du verbe latin correspondant :

— *Exceller* a été transitif :

Carloix : « La noblesse de France *excelle toute autre* de ce monde. »

— *Favoriser* a été intransitif au XVIe siècle à cause de *favere* :

Amyot : « La fortune lui *favorisa* en ce combat. »

— *Servir* est transitif à l'origine :

Sainte-Eulalie : « Ils voulurent la faire *servir le diable.* »

D'assez bonne heure on trouve aussi : « *servir à quelqu'un.* »

Aujourd'hui on dit l'un et l'autre, mais avec des acceptions différentes.

— *Survivre* : Exemples du verbe transitif :

Ch. de Roland (2616) ; « Il *survécut Virgile* et Homère. » Amyot : « qu'il *survive sa victoire.* »

— *User* avec un complément direct et « *user de* » ont aujourd'hui des sens bien distincts. Le verbe transitif « *user* » avait dans l'ancienne langue des acceptions moins restreintes. Montaigne dit encore : « Il les appelait du nom de compagnons, *que nous usons* encore. »

Du XIVe à la fin du XVIIe siècle, on donnait un complément direct à *contribuer* :

Fénelon : « Il faut que les souverains aient le pouvoir d'obliger les citoyens de *contribuer ce qui est nécessaire* pour satisfaire aux besoins de la patrie. »

— On donnait aussi un complément direct à *attenter :* Corneille (*Rodog.* II, 3) :

Et si ma main pour vous n'avait *tout attenté.*

— Un verbe mérite une place à part, c'est *apprendre*. Le verbe *apprendre* a été traité comme un intransitif, bien qu'il soit essentiellement transitif. Le sens primitif était : « *apprendre quelque chose* pour soi »; puis le même verbe a signifié : « *faire qu'un autre apprenne, apprendre quelqu'un* ». De « apprendre quelqu'un », à l'aide de « apprendre quelque chose (pour soi) », on est facilement passé à : *apprendre quelque chose à quelqu'un.*

Ce dernier fait, ce dédoublement de la valeur transitive, se retrouve avec quelques différences dans plusieurs autres verbes. Ainsi on a d'abord dit : « dérober quelqu'un de quelque chose. » Le nom de l'objet du vol était donc le complément indirect ordinaire du verbe *dérober*. En en faisant un complément direct, on a créé une nouvelle acception transitive du verbe, et cette nouvelle acception a presque entièrement remplacé la première. Le complément direct de l'acception primitive (le nom de la victime du vol) devenait complément indirect de l'acception dérivée : « dérober quelque chose *à* quelqu'un. » Dans les cas semblables le latin donnait au verbe deux compléments directs : *Interrogare aliquem sententiam. — Nunquam divitias deos rogavi.* (Mart.)

De *dérober* il faut rapprocher : *conseiller* (quelqu'un et quelque chose. — Voir plus haut), et *dépouiller* (quelqu'un et un sentiment. — Avez-vous dépouillé cette haine si vive? *Athalie*).

L. Clédat,
professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

LA LETTRE GRECQUE Z

La question qui se pose à propos du ζ, à savoir à quel groupe de lettres est équivalent le son de cette consonne, ne semble pas avoir reçu de solution définitive. On se trouve en présence de deux opinions : l'une, représentée par M. G. Curtius, considère le ζ comme égal à δσ ; l'autre, que soutient principalement M. Blass, admet que cette lettre équivaut à σδ. Une troisième opinion résout la question sans peine, en prononçant que le ζ n'est pas une lettre double ; mais le ζ n'est devenu un son simple qu'à une époque relativement basse ; cette lettre avait antérieurement, à n'en pas douter, un son double, et c'est la valeur de ce son qu'il s'agit de déterminer. Il faut donc chercher si l'on doit admettre δσ ou σδ comme équivalent du ζ. Nombre de raisons ont été invoquées de part et d'autre. M. Blass a répondu aux théories de M. Curtius, dans son ouvrage sur la prononciation du grec (*Ueber die Aussprache des Altgriechischen*, Berlin, 1870), par quelques objections dont je rappelle ici brièvement les principales :

1° Le groupe δσ n'est pas supporté en grec ;

2° Ἀθήναζε étant égal à Ἀθήνας-δε, ζ = σδ ;

3° ζ s'est résolu souvent en σδ à l'époque romaine.

M. Curtius répondit à ces objections dans une note des *Erläuterungen zur griechischen Grammatik*, p. 18 : ζ est égal non pas à δσ, mais à un δ accompagné de la sifflante douce (*z* français ou *s* entre deux voyelles) ; — Ἀθήναζε considéré comme venant de Ἀθήνας-δε est une opinion insoutenable ; M. Curtius renvoie à ses *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 576 ; — enfin à la troisième objection il oppose que le σ ne fut jamais un signe adéquat pour la sifflante douce, et que peut-être déjà le δ avait un son sifflant comme en grec moderne. Il termine par cette réflexion : si ζυγόν était prononcé σδυγόν, qu'avaient alors de particulier les Eoliens ? Et en effet, bien qu'un certain nombre de grammairiens anciens, admettant le ζ comme lettre double, le donnent pour composé de σ + δ,

d'autres en revanche considèrent σδ comme une métathèse particulièrement éolienne; p. ex. *Anecd. Oxon.*, IV, p. 326, 8 : ἐπλανήθησαν οἱ Αἰολεῖς κατὰ τὴν προφοράν, τὸ ζυγός σδυγός γράφοντες, καὶ τὸ ξίφος σκίφος, τὸ ψέλιον σπέλιον. L'emploi du mot προφορά est important; si ζ = σδ, il n'y aurait aucune raison de signaler l'erreur σδ pour ζ, tandis qu'une métathèse explique l'emploi de σδ pour exprimer un son différent de celui qu'avait ζ dans la prononciation commune.

M. Blass revint depuis à la charge dans une dissertation intitulée *Miscellanea epigraphica* [1], et conclut, après plusieurs remarques, que ζ ne peut être égal à un autre groupe que σδ. Ce sont ces remarques que je veux maintenant apprécier; j'ajouterai quelques observations qui me sont personnelles, afin de conclure, s'il y a lieu, en faveur de l'un ou de l'autre système.

Les objections de M. Blass sont au nombre de trois :

1° On trouve dans les inscriptions d'assez nombreux exemples du groupe σζ : συναγωνισζόμενοι, ἐπεψήφισζεν, *C. I. A.*, II, 315, 352, καταδουλίσζοιτο, *Inscr. de Delphes*, W. F., 224, ἐνορκίσζομαι, *C. I. G.*, 1933, etc. Or on sait, également par les textes épigraphiques, que le σ est souvent redoublé devant une consonne; par conséquent σζ ne peut être pour σδσ, il est pour σσδ, d'où ζ = σδ. — Cette conclusion n'est pas absolument rigoureuse. Je ne cherche pas quelle valeur de prononciation avait la combinaison σζ, qui peut-être représentait seulement, comme on l'a pensé, le σ sonore; j'examine seulement si le ζ était égal ou non à σδ. Le σ sourd, et non le σ sonore, est ainsi redoublé, c'est-à-dire que le double σ ne se trouve que devant une muette forte ou aspirée. La plupart des exemples ont été réunis par M. G. Meyer dans sa *Griechische Grammatik*, Leipzig, 1880, p. 201-202; les plus nombreux sont σστ; viennent ensuite σσκ, puis σσχ, 4 fois, σσθ, 3 fois, et enfin σσπ, 1 fois. Λέσσβον et κόσσμον (ajoutons καταδουλισσμῷ *Delph.* W. F., 240) sont considérés comme des erreurs. Il résulte de là qu'on ne peut admettre le groupe σσδ, et que par conséquent σ + ζ n'est pas égal à σ + σδ; donc ζ n'est pas σδ.

2° Une inscription attique (Bœckh, *Inscr. nav.*, IV, f. 64) porte ἐξ Ζέας; donc on ne prononçait pas Δσέας, sinon l'on aurait écrit ἐκ. — L'objection ne prouve rien; j'ignore pourquoi le graveur a écrit un ξ, mais en admettant la prononciation Σδέας, le ξ n'a pas plus de raison d'être; devant le σ, comme devant le δ, et à plus forte raison devant un groupe commençant par σ, on écrit ἐκ et non ἐξ.

[1] Dans *Satura philologa Hermanno Sauppio obtulit amicorum conlegarum decas*, Berlin, 1879, p. 121 sv.

On pourrait retourner l'objection et dire qu'on ne prononçait pas Σδέας, sans quoi l'on aurait écrit ἐκ; dans un cas comme dans l'autre, on ne prouve rien.

3° On écrit συζεύγνυμι, συζῆν; si la prononciation eût été δσ, on aurait conservé la nasale comme dans συγξαίνω, σύμψηφος; au contraire, on a συ(ν)σδῆν comme συ(ν)σκευάζεσθαι. — Il semble en effet qu'on devrait avoir συν-δσεύγνυμι comme συν-ξαίνω, pour conserver l'analogie; mais si l'observation est exacte, elle ne peut prouver que le ζ est équivalent à σδ plutôt qu'à δσ. Je ne puis conclure de cette remarque qu'une seule chose, c'est que le ν de σύν a subi l'accommodation devant ξ (κσ) et ψ (πσ), tandis qu'il est tombé devant ζ; mais cette chute ne tient pas nécessairement à ce que la première lettre du groupe représentant le ζ est un σ; et si la nasale subsiste devant κσ et πσ, ce n'est pas une raison pour qu'elle demeure devant δσ; on ne peut se fonder sur une simple analogie pour tirer une conclusion absolument rigoureuse, et nous voyons que le ν de ἐν, qui subit l'accommodation devant ξ et ψ, subsiste devant ζ. Nous avons d'ailleurs quelques exemples de σύν restant sans altération devant un σ suivi d'une autre consonne : συνστεφθείς, *C. I. G.*, III, 4240 *c*; σύνστειπτον, *ap. Hesych.*, où nous lisons encore συνστροβ(ι)λίσαι· συνστρέψαι, et συνστύψαι. Le *Thesaurus* donne même la forme συνζητητής. D'autre part, on sait que la nasale était parfois négligée dans l'orthographe, soit qu'en réalité elle ne fût pas prononcée, soit qu'elle eût un son assez faible pour que l'écriture n'en tînt pas compte : Νυφόδωρος, *C. I. G.*, 3155, Ὀλυπικός, *C. I. G.*, 284, col. I, 34; σαλπικτάς, *C. I. A.*, 444, 44, 445 *h* 18; Ἀταλάτη sur un vase, *C. I. G.*, 8185 *a*, etc. Ajoutons que la langue usuelle présente des formes doubles comme σάλπιξ — σάλπιγξ, φάρυξ, — φάρυγξ; de même le béotien σφίξ pour σφίγξ. Le *Thesaurus* cite les deux mots συξενιτεύσαντος et συψέλια, où la nasale a également disparu, et l'on ne peut supposer pour ces cas isolés une prononciation συσκεντεύω et συσπέλιον. Enfin l'on sait que dans le cypriote le ν n'est jamais écrit devant une consonne; il en est de même dans l'inscription pamphylienne de Syllion, par exemple (1): ἀτρόποισι = ἀνθρώποισι, πεδεκαίδεκα = πεντεκαίδεκα, ἐξάγοδι = ἐξάγωντι, etc. Cf. la glose d'Hésychius ἀδρί· ἀνδρί· Παμφύλιοι (V. Ahrens, II, 112). On remarquera que dans presque tous ces exemples la chute du ν, au moins dans le corps des mots, a lieu devant une dentale, et que par conséquent les formes συ(ν)δσεύγνυμι

(1) Je cite cette dernière inscription d'après G. Meyer, *ouv. cit.*, p. 252.

et συ(ν)δεῆν, même en présence de συγξαίνω et σύμψηφος, n'ont rien d'insolite.

On ne peut donc conclure des objections de M. Blass que ζ = σδ. L'examen de ces objections ne prouve pas davantage en faveur de ζ = δσ; mais cette dernière identité me paraît établie premièrement par la démonstration de M. Curtius (*Grundzüge*[5], p. 570 sv.), et en second lieu par ce fait que les diverses objections tendant à la détruire ne prouvent pas contre elle. J'ajouterai maintenant quelques remarques qui confirment cette opinion.

Les substantifs féminins de la première déclinaison dont le radical est terminé par un σ (ψ, ξ) ont toujours pour voyelle de désinence α, excepté seulement ἄση, κόρση, αὔξη, et ἔρση, mot de la langue poétique. Il en est de même pour les substantifs dans lesquels la consonne finale est ζ :

Hérodien, éd. Lentz, II, 752, 18 : Τὸ ζ τῷ α χαίρει οἷον ῥίζα, μᾶζα, χάλαζα. Τὸ ξ ὁμοίως τῷ α χαίρει οἷον δόξα, μύξα, ἅμαξα · ὡσαύτως καὶ τὸ ψ οἷον δίψα · καὶ τὸ σ δὲ τῷ α χαίρει οἷον μοῦσα, φῦσα, πῖσα, κνῖσα, θάλασσα.

Id., I, 338, 1 : Τὰ εἰς ξη θηλυκά οὐκ ἔστιν ευρεῖν, εἰ μὴ μόνον τὸ αὔξη.

Id., I, 341, 1 : Τά εἰς ψη οὐκ εὕρηται πλὴν τοῦ Τεράψη, νῆσος πρὸς Καρχηδόνα οὐ μεγάλη.

Id., I, 341 : Sont notés comme substantifs en ση : ἄση, κόρση et quelques noms de villes.

Au contraire, après le δ, la terminaison est toujours η :

Hérodien, II, 752, 13 : Καὶ τὸ δ δὲ τῷ η χαίρει, οἷον Ἴδη, Νέδη, Σίδη, ὅθεν καὶ τὸ Λήδη..... ἀναλογώτερόν ἐστι τοῦ Λήδα καὶ τὸ Ἀνδρομέδη τοῦ Ἀνδρομέδα.

Id., I, 252 : Parmi les noms en δα on ne voit que des noms de villes étrangères; et il est encore dit que Λήδα et Ἀνδρομέδα sont des formes doriennes.

Il résulte de là que l'on doit considérer le ζ comme équivalent à δσ, car autrement les substantifs dont le ζ termine le radical auraient pour voyelle désinentielle η, ῥίσδ-η, μάσδ-η, χαλάσδ-η. L'étymologie nous apprend d'ailleurs qu'en général les substantifs en σα proviennent de formes primitives en jα, p. ex. μοῦσα, dor. μῶσα, lesb. μοῖσα, de μοντ-jα (Cf. Meyer, *ouv.. cit.* p. 55); c'est pourquoi la terminaison α subsiste après le σ. Il en est de même pour la désinence ζα = δjα ou γjα; il est donc probable que le σ contenu dans le ζ est resté devant la voyelle finale, c'est-à-dire que δjα, γjα devinrent ζα = δσα, et que la métathèse ζ = σδ n'a pas eu lieu, puisque l'α est resté intact.

En grec moderne, un certain nombre de formes dialectales, particulièrement en Épire et en Locride, nous montrent le groupe τζ = *dz* représentant un ζ ancien : τζαχείλης ou τζαχείλας, épir., *qui a de grosses lèvres*, probablement pour ζαχείλης; τζάκονος, locr., = διάκονος, lat. *zaconus*; τζάβουλος, locr., = διάβολος, lat. *zabolus*. La prononciation actuelle du ζ étant *z* ou *s* doux, on ne peut supposer, pour expliquer ces formes, une altération de *z* en *dz*. Le son du ζ est lui-même une simplification de *dz* par la chute de la première consonne (V. Curtius, *ll. cit.*); la prononciation τζα pour ζα = δια est donc plus ancienne, et ζ vaut *dz* plutôt que σδ.

Enfin les habitants de Karpathos, île voisine de Rhodes, ne connaissent pas le son ζ du grec vulgaire; ils prononcent invariablement *dz* : ζυμώνω — *dzymono*, ζευγάρι — *dzevgari*, μυρίζω — *myridzo*. J'ai déjà signalé ce fait en remarquant que très probablement c'était la prononciation ancienne (V. *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. IV, p 366). Il n'y a en effet aucune raison pour qu'une prononciation comme σδ soit devenue *dz* dans un dialecte moderne, en présence du son *z* resté partout ailleurs, tandis que ζ = δσ explique naturellement les deux prononciations *dz* de Karpathos et *z* du grec vulgaire.

MONDRY BEAUDOUIN.

LES POÈMES ASTRONOMIQUES D'ARATUS

Comme elle avait eu l'ambition de remettre en honneur les mythologies oubliées ou inconnues des temps passés, ainsi l'école alexandrine voulut être l'interprète fidèle de la science contemporaine. Parmi les poèmes auxquels cette pensée donna naissance, le plus célèbre fut celui d'Aratus sur les *Phénomènes* et les *Pronostics* (1). On ne peut donc, dans une étude d'ensemble sur la poésie alexandrine, omettre un de ses premiers titres de gloire, et malgré la difficulté du sujet, malgré l'infériorité relative des œuvres, malgré l'incompétence du critique, il faut bien dire ici quelques mots de la poésie astronomique des Alexandrins.

Tout d'abord, après avoir une première fois parcouru les *Phénomènes*, le lecteur moderne éprouve une véritable déception. C'est donc là, se dit-il, ce chef-d'œuvre qui a eu chez les anciens une renommée universelle, qui a été placé si haut, si souvent traduit, et qui a eu l'honneur de servir d'étude à un Cicéron, de modèle à un Virgile? Cela nous paraît médiocre et ennuyeux, peu scientifique et peu poétique à la fois; on dirait par endroits un almanach mis en vers. Nous avons quelque peine à nous soustraire à cette première impression pour réfléchir qu'après tout cette sècheresse pourrait être appelée précision, cette monotonie, fidélité consciencieuse, qu'à l'époque d'Aratus on ne se doutait guère de ce que nous nommons aujourd'hui poésie de la science, et qu'enfin il serait certainement injuste de blâmer l'auteur des *Phénomènes* pour avoir été de son temps plutôt que du nôtre.

C'est aux origines mêmes de la littérature qu'il faut chercher la poésie de la science, si l'on entend par là

(1) Arati *Phænom. et Diosemea*, éd. Buhle, 2 vol. in-8°. Lips. 1793. L'édition Buhle est la plus complète que nous ayons d'Aratus. Le texte du poète a été revu par Köchly (éd. Didot) dont j'ai aussi eu continuellement l'édition entre les mains. Toutefois, ce texte reste encore assez mal fixé, et une édition nouvelle serait nécessaire.

l'enthousiasme de l'esprit s'élançant à la conquête de la vérité sans calculer les impossibilités de l'entreprise; la grandeur et la simplicité des conceptions, l'audace des synthèses enfermant en une formule unique l'explication de l'univers; enfin, le libre essor de l'imagination qui n'étant gênée par aucun obstacle, peut à son gré disposer l'harmonieux tableau des choses, et créer le monde au lieu de l'observer. Le noble désir de révéler aux hommes les principes de la nature et de leur livrer la clé de l'obscur mystère, inspire au poète de magnifiques préludes; la liberté de son plan et l'immensité du sujet qu'il traite lui fournissent l'occasion de descriptions inattendues et d'heureuses trouvailles. Ecoutez Empédocle annoncer avec pompe qu'il va expliquer d'abord « l'origine du soleil et celle du monde visible, de la terre, de la mer aux flots nombreux, de l'air humide, de Titan et de l'éther dont la sphère enveloppe toutes choses [1]. » Cette ambition démesurée l'exalte, et il vante avec l'accent d'un prophète la puissance de l'esprit « sacré, sans limites, dont les pensées rapides s'élancent à travers le monde entier [2]. » C'est aussi avec une assurance superbe que Parménide s'avance au devant de la Vérité qui l'appelle. Pour peindre l'orgueil de l'esprit victorieux de l'inconnu, il se représente lui-même, dans l'appareil d'un triomphateur, sur un char traîné par des chevaux blancs, en pleine lumière, entouré de nymphes qui, à son approche, ont soulevé leurs voiles [3]. On dirait qu'il a voulu, par cette gracieuse et saisissante image, décrire la science au berceau, confiante et joyeuse, mais suivie d'un cortège d'illusions. Après cette brillante entrée en matière, on rencontre dans l'un comme dans l'autre poème quelques vues profondes, de beaux traits descriptifs, de pénétrants rayons qui illuminent soudain de vastes espaces. Mais de même que des observations justes clair-semées ne suffisent pas à constituer un ouvrage scientifique, peut-on voir la poésie de la science dans des poèmes où presque rien n'est science, où tout est poésie?

La poésie scientifique des premiers temps n'a pour ainsi dire point d'objet déterminé; elle est tout entière le produit

(1) *Phys.* l. I, 233, éd. Müllach (Didot).
(2) *Id. ibid.* l. III, 395, éd. Müllach.
(3) Préambule du poème de Parménide, éd. Mullach.

de la fantaisie individuelle. La poésie scientifique moderne est au contraire l'esclave de son objet, et cet objet est à la fois immense dans son ensemble, très déterminé dans ses parties. Le poète a devant lui un horizon lointain et lumineux, une vaste étendue, mais où les obstacles semblent naître sous les pas. Il lui faut s'épuiser aux définitions, lutter contre la concision obscure des nombres, traverser l'étroit défilé des formules, faire jouer les ressorts compliqués du mécanisme universel, se reconnaître dans la multitude des faits. C'est une source de déceptions sans cesse renaissantes, c'est aussi une source toujours renouvelée d'inspiration. Au-dessus du sujet, si intéressant par lui-même, outre cè combat de la poésie aux prises avec les difficultés de l'exposition scientifique, n'y a-t-il pas une foule d'idées philosophiques qui l'agrandissent encore? Que prouve cette science, où tend-elle, quelle en est la certitude, quels effets produit-elle sur l'âme de chacun et sur la vie morale de tous? Est-elle utile ou funeste? Ses conquêtes matérielles sont-elles accompagnées d'autant de conquêtes morales? Voit-on que l'homme, en soumettant le monde à son génie, en soit devenu meilleur? Autant de hautes questions, qui trouveraient leur place dans un poème scientifique et l'étendraient indéfiniment. Chaque science prise à part présenterait les mêmes difficultés, par sa propre complication et par la solidarité qui l'unit aux sciences voisines, si bien que plus la science devient digne de la poésie, moins la poésie ose se mesurer avec la science. Rien ne serait plus beau, s'il était possible, que le Περὶ φύσεως de notre temps, mais la beauté même d'une telle œuvre décourage ceux qui voudraient la tenter. On l'essayait encore au commencement de ce siècle; depuis, la poésie semble avoir renoncé à son antique royauté; du moins elle se recueille et attend (1).

Bien différente est l'idée que l'on se fait de la science à l'époque d'Aratus; ce n'est plus la conception grandiose et

(1) Gœthe avait conçu le projet d'un *de rerum natura;* André Chénier l'avait réalisé en partie dans son Hermès malheureusement incomplet. On y trouve quelques beaux vers sur l'astronomie, mais qu'il y a loin de cette ébauche rapide à un véritable poème sur le système du monde? Mettre en vers le grand ouvrage de Laplace, telle serait à peu près la tâche du poète qui voudrait aujourd'hui faire l'équivalent de ce qu'avait fait Aratus; mais tandis qu'il était possible de traduire Eudoxe, qui oserait traduire Laplace?

naïve des commencements; ce n'est pas encore la démarche sûre et hardie de la science adulte. La curiosité scientifique n'a pas diminué depuis Empédocle et Parménide, mais l'objet en a d'abord été divisé en différentes parties. On ne cherche plus autant à étreindre la science universelle et à la tenir sous un seul regard; on s'est mis à en parcourir successivement les diverses contrées. Chaque science particulière tend à se créer un domaine, et bien que les savants de ce temps aient encore des prétentions à l'universalité, les connaissances spéciales apparaissent. Il y a des astronomes comme Eudoxe et Callippe, des médecins comme Nicias, des géomètres comme Euclide. Les savants se contentent encore le plus souvent d'hypothèses, mais si arbitraires qu'elles soient, ces hypothèses sont cependant accompagnées d'observations et de calculs. Toutefois ni ces observations, ni ces calculs isolés n'ont pu conduire à la découverte d'aucune loi; les matériaux de chaque science s'amassent; aucune science n'est encore née. Condition particulièrement défavorable à la poésie; les belles ambitions des premiers jours lui sont interdites, mais elle ne peut davantage pressentir les résultats cachés dans l'avenir; il ne reste au poète qu'à recueillir et à consigner des hypothèses mal liées, des observations incomplètes et inexactes, des faits insignifiants dont on se préoccupe à tort. Il semble qu'en renonçant aux rêves d'autrefois, on ait du même coup cessé de comprendre la grandeur de la nature. La vue s'est rétrécie en même temps que l'ambition diminuait; les remarques de détail ont pris la place des systèmes; la science n'était d'abord qu'une poésie; elle n'est plus maintenant qu'un prosaïque inventaire.

C'est qu'avec le goût de la science s'était développée à l'excès la passion de l'érudition; à côté de ceux qui cherchent, observent, combinent, il y a des écrivains dont l'unique souci est de rapporter sans ordre et sans critique ce qu'ont dit les autres. Singulière ressemblance entre les poètes primitifs et ces savants de la période alexandrine; ni les uns ni les autres ne jugent l'observation indispensable. Tandis que la plupart des premiers philosophes tiraient tout d'eux-mêmes sans presque regarder la nature, beaucoup d'érudits alexandrins ne prenaient pas davantage la peine de jeter les yeux autour d'eux; c'est dans les livres qu'ils faisaient leurs observations

sur le ciel. Ainsi furent composées les volumineuses compilations des successeurs d'Aristote. Les poètes de l'école d'Alexandrie puisèrent dans ce chaos. La science n'y gagna pas grand'chose, mais la poésie y perdit beaucoup. A copier des compilateurs, ils couraient le risque de leur ressembler.

L'astronomie fut l'objet d'un grand nombre de compilations de ce genre, dont les auteurs cherchèrent à résumer les ouvrages des savants (¹). Il importe donc d'indiquer ici, avec autant de précision que le demande notre sujet, l'état des connaissances astronomiques au moment où Aratus conçut l'idée de son poème. Les *Phénomènes* ne purent pas être écrits avant 272, époque à laquelle Aratus se rendit à la cour d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Ils durent même être composés un peu plus tard, car Aratus présenta d'abord au roi d'autres poésies, et ce n'est qu'après avoir apprécié le talent du poète que le roi, disent les biographes, l'engagea à mettre en vers les traités astronomiques d'Eudoxe (²). L'anecdote en soi n'a rien que de plausible, et quand elle serait imaginée, il n'en resterait pas moins qu'Aratus n'a pas dû composer son œuvre principale dès son arrivée à Pella. D'autre part, les *Phénomènes* doivent être antérieurs au départ de Ptolémée Évergète, époux de Bérénice, pour la guerre d'Assyrie. C'est en effet pendant cette guerre (247-243) que l'astronome Conon découvrit la constellation qu'il appela la chevelure de Bérénice, et c'est au retour du roi que fut composée l'élégie de Callimaque sur cette chevelure changée en constellation. Or, comme le fait remarquer Achille Tatius dans son introduction aux *Phénomènes*,, il n'est pas question de la chevelure de Bérénice dans le poème d'Aratus (³). Le poète a pu oublier d'autres étoiles comme Véga, par inadver-

(¹) Un des biographes d'Aratus (Buhle, II, p. 433) cite les *Phénomènes* d'Eudoxe de Cnide qui servirent de modèle à Aratus, puis ceux de Lasos de Magnésie, d'Hermippos, d'Hégésianax, d'Aristophane de Byzance, et il ajoute qu'il y en eut beaucoup d'autres. Un autre biographe (Buhle, II, p. 443), cite Cléopatrès, Sminthès, Alexandre d'Etolie, Alexandre d'Ephèse, etc. Chacun de ces noms demanderait une discussion spéciale; ce que je veux retenir ici, c'est seulement cette éclosion d'ouvrages astronomiques qui se produisit au temps d'Aratus.

(²) Buhle, II, p. 431 et 445. Le premier biographe surtout insiste longuement sur ce point.

(³) Cf. Petav. *Uranologion*, Paris, 1630, in-fol. p. 134, *d*. Achille Tatius dit qu'Aratus ne connaissait pas cette constellation qui fut découverte plus tard « τοῦτον δὲ τὸν πλόκαμον οὐκ οἶδεν Ἄρατος· παρετήρησε δὲ Κόνων ὁ μαθηματικός. »

tance, mais il n'eût probablement pas oublié, s'il l'avait connue, une constellation découverte si récemment. Il faut même reculer d'un certain nombre d'années encore la date des *Phénomènes,* car au vers 460 de ce poème, Aratus déclare qu'il ne se sent pas capable d'expliquer le mouvement des planètes, et qu'il osera seulement décrire ceux de la sphère des fixes (1). Or, dans un autre ouvrage astronomique, le *Canon,* Aratus, qui était mort avant 240, a précisément traité des mouvements des planètes et de leurs harmonies (2). Il faut donc admettre que les deux œuvres furent composées à des époques différentes et que, plusieurs années après la première, le poète ayant acquis plus de science, et peut-être encouragé par le succès, se décida à entreprendre la seconde. Les *Phénomènes* auraient donc été écrits entre les années 260 et 250.

A cette époque la science astronomique n'était encore qu'un assez naïf empirisme relevé par quelques essais d'explication scientifique. La science astronomique était née en Grèce du besoin qu'avaient les agriculteurs et les marins de connaître les divisions du temps et de prévoir les changements de température. C'est avec cette préoccupation que les paysans de la Béotie et les matelots de la mer Égée observaient les levers et les couchers des astres. Ainsi se forma une astronomie populaire, celle d'Homère et d'Hésiode, dont les savants se servirent sans en contrôler scientifiquement les résultats, et en y ajoutant seulement de grandes hypothèses. Ils ne négligèrent même pas les préceptes pratiques destinés aux paysans et aux marins; on les retrouve dans la plupart des documents de l'astronomie ancienne qui nous sont parvenus, et par

(1) Οὐκέτι θαρσαλέος κείνων ἐγὼ ἄρκιος εἴην
ἀπλανέων τά τε κύκλα τά τ' αἰθέρι σήματ' ἐνισπεῖν.

Le premier de ces deux vers, assez difficile, est expliqué très clairement par le commentaire du schol. et par la traduction de Cicéron. Le schol. dit : « οὐκ ἂν εὐθαρσὴς περὶ τῶν πλανήτων εἰπεῖν · ἀρκοῦν δ' ἂν εἴη μοι τὸ περὶ τῶν ἀπλανῶν μάθημα. » Et Cicéron traduit par le vers suivant :

Quarum ego nunc nequeo totos evolvere cursus.

En suivant cette double indication, il semble qu'il faudrait, dans le premier vers, mettre une virgule après ἐγώ, pour séparer les deux propositions nettement exprimées par le scholiaste.

(2) Achille Tatius, introd. aux *Phénom.* (Petav. *Uranol.* p. 135, *c*) dit en effet : « ἐν δὲ τῷ ἐπιγραφομένῳ αὐτοῦ Κανόνι, τὸν περὶ αὐτῶν (πλανήτων) ποιούμενος λόγον, ἁρμονίᾳ τινὶ καὶ συμφωνίᾳ μουσικῇ τὰς κινήσεις αὐτῶν λέγει γεγονέναι. »

suite, dans les poèmes d'Aratus. Depuis Hésiode jusqu'au poète alexandrin, on suit la trace de cette tradition. Démocrite ajouta à son traité d'astronomie un calendrier dont Géminus ou un copiste quelconque a conservé des fragments : nous y apprenons entre autres choses qu'au lever d'*Arcturus* il y a de grandes pluies, que l'*Aigle* annonce ordinairement le tonnerre, que le temps devient orageux avec le lever de la *Lyre* (1). Un astronome antérieur à Eudoxe, l'Athénien Méton, qui avait proposé, pour rétablir l'équilibre entre l'année solaire vraie et l'année officielle des Athéniens, un cycle lunisolaire de 8940 jours formant dix-neuf années solaires, et qui, pour arriver à ce résultat, avait dû faire des observations de solstices plus exactes que ses prédécesseurs (2), fit exposer en public à Athènes des tables où ce cycle était inscrit, mais avec les prévisions du temps. Méton indiquait d'avance ce que seraient l'hiver, le printemps, l'été et l'automne pendant chacune des années du cycle, quels vents souffleraient, et d'autres détails semblables (3). On voit sans peine quelle présomption et quelle ignorance supposent de pareilles prédictions. La même préoccupation de faire servir la science aux usages de la vie se manifeste dans les travaux des astronomes qui succédèrent à Méton. Faites sans calcul trigonométrique et sans instruments, avec le simple gnomon, et dans la pensée de donner des avertissements utiles plutôt encore que de trouver la vérité, les observations des astronomes de ce temps étaient superficielles et inexactes. Au milieu du IVe siècle (360-330) commence le progrès dont les poèmes d'Aratus sont aujourd'hui le plus vivant témoignage. C'est le moment où Platon, Eudoxe, Aristote, Callippe. tous séparés par un assez grand nombre d'années, mais tous contemporains, introduisent dans la science l'esprit scientifique. Cependant les observations sont encore insuffisantes. Eudoxe, qui a certainement mieux mérité que ses prédéces-

(1) Cf. Petav. *Uranol.* p. 66, 67, *pass.* — Voyez également la préface de Curtius Wachsmuth au livre de Laurentius Lydus *de Ostentis* (Teubner), p. L.

(2) Cf. le savant mémoire de M. H. Martin sur les hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callippe, d'Aristote et de leur école. (*Mém. de l'Acad. des Inscr.* 1881, t. XXX, 1re part. p. 14.)

(3) *Schol. ad Arat. Phænom.* v. 752. Le scholiaste indique nettement le but pratique de ces recherches astronomiques. « ..... ὅτι καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν τοιόσδε ἔσται χειμὼν καὶ τοιόνδε ἔαρ καὶ τοιόνδε θέρος καὶ τοιόνδε φθινόπωρον καὶ τοιοίδε ἄνεμοι, καὶ πολλὰ πρὸς βιωφελεῖς χρείας τῶν ἀνθρώπων. »

seurs le nom de savant, qui avait longtemps vécu en Égypte, l'antique berceau de l'astronomie, qui avait à Cnide, sa patrie, un véritable observatoire, qui enfin a eu l'honneur de donner la première description détaillée de la sphère étoilée, Eudoxe lui-même n'a pas su éviter dans cette description les erreurs les plus graves (1). Hipparque, deux siècles plus tard, avant d'avoir découvert la précession des équinoxes, releva, au moyen d'observations plus attentives et du calcul géométrique, la plupart de ces erreurs d'Eudoxe. Il ne paraît pas que Callippe de Cyzique, meilleur observateur pourtant qu'Eudoxe, ait rien changé aux résultats acquis par son prédécesseur, pour ce qui concerne la description de la sphère des fixes; cette description était donc, au temps d'Aratus, le seul document scientifique sur ce sujet. « Or, dit M. Delambre, le calcul prouve invinciblement que les étoiles placées par Eudoxe sur un même cercle ne s'y trouvent pas réellement; que les unes ne peuvent jamais s'y trouver, et les autres ne peuvent s'y rencontrer ensemble, en sorte qu'il faudrait autant d'époques différentes qu'il y a d'étoiles dans cette sphère..... que plusieurs étoiles n'étaient pas encore arrivées à la position où il les place, qu'elles n'y sont pas même aujourd'hui et n'y viendront que dans 300 ans, de manière qu'Eudoxe s'est trompé de 24 siècles, à moins qu'on n'aime mieux remonter à 23 ou 24000 ans (2). » On ne doit pas oublier ce jugement de la science moderne sur Eudoxe, quand on prétend apprécier les poèmes d'Aratus.

C'est surtout dans les hypothèses astronomiques que se donnait carrière la fantaisie des philosophes et que s'exerçait le goût des astronomes pour la divination. Ces hypothèses remontent très haut dans l'histoire; on les rencontre à l'origine de la philosophie. Pythagore le premier a des vues justes sur le système céleste; son disciple Philolaüs devine le mouvement diurne de la terre (3), mais cette intuition demeure stérile, et Platon, revenant à la doctrine du maître, essaie d'expliquer par des calculs sans solidité mêlés de rêves

(1) Voy. sur Eudoxe le mémoire d'H. Martin déjà cité et les trois mémoires de Letronne, *Journal des Savants*, 1840, p. 741-750; 1841, p. 65-78 et 337-347.

(2) Delambre, *Hist. de l'Astron. anc.* I, disc. prélim. p. XI.

(3) Cf. Aristot. *de Cœlo*, III, 13, p. 293, *a*, éd. Becker. — Diog. Laert. VIII, 85. — Plutarch. *de Plac. Philos.* III, 13.

grandioses l'immobilité de la terre au centre du monde et les mouvements inégaux des planètes autour de ce centre. Eudoxe, contemporain de Platon, qui reprend les mêmes hypothèses, les dégage cependant des subtilités métaphysiques dont elles étaient embarrassées, et les développe d'une manière plus scientifique. Mais ses observations incomplètes, son ignorance de la précession des équinoxes, le conduisent à prendre pour vraies de fausses apparences et à construire sur ces apparences tout son système des sphères motrices multiples pour chaque planète, et toutes concentriques entre elles et à la terre. Toutefois, son hypothèse était un progrès sur les précédentes; elle avait pour origine une observation inexacte, mais enfin une observation dont un savant devait tenir compte. En cherchant à expliquer à sa manière les inégalités de vitesse angulaire des planètes, leurs stations et leurs rétrogradations, il frayait la voie à ses successeurs. Ceux qui vinrent immédiatement après Eudoxe, Callippe et Aristote, compliquèrent son système sans en modifier le principe. Tandis qu'Eudoxe admettait qu'il devait y avoir vingt-sept sphères motrices, Callippe en comptait trente-quatre et Aristote cinquante-cinq. Cette multiplication ne saurait être considérée comme un progrès, et l'on peut dire qu'au temps d'Aratus l'astronomie en était encore aux sphères concentriques d'Eudoxe, comme elle en était à sa description de la sphère étoilée [1]. Les étoiles fixes réparties en constellations sur la voûte céleste, la constatation souvent erronée des levers et des couchers de ces astres aux différentes époques de l'année, des préceptes pratiques, des prévisions du temps, suite naturelle de ces constatations, la division de la sphère en quatre cercles parallèles, parmi lesquels la voie lactée, la hauteur du pôle et l'obliquité de l'écliptique, les signes du zodiaque partageant l'écliptique en douze parties égales, le soleil compris parmi les planètes, et pour toutes ces planètes, une hypothèse qui expliquait très imparfaitement leurs révolutions périodiques, la sphéricité et l'immobilité de la terre, tel est le résumé de la science astronomique à l'époque où écrit Aratus.

Bien qu'il ait écrit plusieurs ouvrages scientifiques, Aratus

[1] Les détails qui précèdent sont tous empruntés aux deux mémoires d'H. Martin sur l'hypothèse astronomique de Platon et sur les hypothèses d'Eudoxe, Callippe, etc. (*Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. XXX, 1re part.)

n'était point un savant comme Ératosthène, mais un lettré comme Théocrite et Callimaque. Il avait suivi les leçons des mathématiciens Aristotheros et Denys d'Héraclée, mais il avait étudié surtout auprès des philosophes et des grammairiens (1). La science ne lui doit aucune invention, ni même aucune observation personnelle; il ne fit que reproduire les travaux de ses prédécesseurs avec une exactitude et une fidélité qui lui valurent cette réputation de savant. Aussi un de ses biographes proteste-t-il contre Hipparque et Denys qui se refusaient à appeler Aratus mathématicien pour cette seule raison qu'il avait écrit sur l'astronomie, ou médecin parce qu'il avait écrit sur la médecine. « Traduire les œuvres d'Eudoxe, dit-il, c'était faire preuve de science. On trouve même qu'Aratus est presque toujours plus exact qu'Eudoxe (2). » Cette opinion est exagérée, car la vulgarisation même des œuvres de science ne mérite de compter parmi les productions de la science, que si l'auteur y fait preuve de critique. Cet esprit critique manque tout à fait à Aratus, et bien qu'en un ou deux endroits ses expressions soient peut-être plus précises que celles d'Eudoxe (3), il n'en résulte pas qu'il avait observé lui-même, mais seulement qu'il avait peut-être emprunté à d'autres sources, à quelque commentaire sur Eudoxe, les corrections que l'on remarque dans son poème. Nulle part d'ailleurs il ne démontre; jamais il ne cesse de décrire; il expose et n'explique pas. Intimement lié avec Théocrite pendant sa jeunesse, Aratus connut Callimaque pendant sa vieillesse, et il composa comme eux des poésies de toutes sortes. Des hymnes, des élégies, des chansons légères, des épigrammes, une édition de l'Odyssée, peut-être aussi de l'Iliade, voilà autant de travaux qui

(1) Voyez les différentes biographies d'Aratus, surtout la première (Buhle, I, p. 4 et celle de Suidas.)

(2) Cf. Buhle, II, p. 445 : « βιάζονται δὲ οὐ μετρίως · ἦν γὰρ καὶ τὸ εἰδέναι μεταφράσαι ἐμπειρίας μαθηματικῆς · εὑρήσομεν δὲ καὶ αὐτὸν ἐπιμελέστερον τὰ πλεῖστα τοῦ Εὐδόξου ἐπιστάμενον. »

(3) Cf. Delambre, *Hist. de l'Astron. anc.* I, p. 140-141. « Malgré ces différences, les deux auteurs disent toujours ou presque toujours les mêmes choses, puisque Aratus a copié Eudoxe; *mais les apparences sont mieux conservées dans Aratus que dans Eudoxe.* » Il s'agit notamment de la position des points équinoxiaux et solsticiaux au commencement ou au milieu des signes du zodiaque. Et plus loin : « Il y a une heure, plus ou moins, de différence entre les levers d'Eudoxe et ceux d'Aratus. Mais Aratus, en copiant Eudoxe, se trouve mieux d'accord avec le ciel. »

indiqueraient dans quel esprit le poète de Soles dut composer ses poèmes scientifiques (¹). La poésie alexandrine avait prétendu toucher à tous les sujets et renouveler tous les genres épuisés; la mythologie, l'histoire, la géographie, la grammaire même entrèrent successivement dans son domaine; Aratus est le premier qui y fit entrer la science proprement dite.

Les titres des ouvrages d'Aratus que nous ont transmis les anciens se rapportent à deux sciences, la médecine et l'astronomie (²). Quelques-uns de ces titres font évidemment double emploi; quelques autres désignent non point un ouvrage indépendant, mais une partie d'ouvrage. Il est évident, par exemple, que les titres Ἀνατολή et Περὶ ἀνατολῆς font double emploi, que le titre particulier Ἀστροθεσία devait faire partie de l'ensemble intitulé Ἀστρολογία. Il en est de même pour les titres désignant des ouvrages de médecine. On peut donc réduire à deux les poèmes scientifiques d'Aratus : l'un, intitulé Ἰατρικά, serait un poème sur la médecine, anologue à ceux de Nicandre, et contenant peut-être deux parties, Ὀστολογίαν et Ἰατρικὰς δυνάμεις, une première sur l'ostéologie, une seconde sur la pharmacie. Au reste, le titre Ὀστολογία, cité par un seul biographe, étant fort douteux, je serais porté à croire que le poème d'Aratus était, comme celui de Nicandre, exclusivement consacré à l'énumération des thériaques, ainsi que l'indiquent les différents titres mentionnés dans les biographes. L'autre ouvrage, auquel on avait également donné plus tard un titre général, était intitulé Ἀστρολογία ou Ἀστρικά, en cinq parties (³). Ces deux derniers titres ne peuvent en effet se rapporter qu'à un seul

(¹) Cf. les différentes biographies, et particulièrement celle de Suidas.

(²) Je rassemble ici les titres d'ouvrages scientifiques d'Aratus mentionnés par les biographes ou cités dans des auteurs : 1° (Buhle, II, p. 432-433) οὐ μόνον τὰ Φαινόμενα · καὶ Ὀστολογίαν · καὶ Ἰατρικὰς δυνάμεις.... καὶ Διοσημεῖα. — 2° (p. 442) ἄξια δὲ μνήμης τέσσαρα · ἓν μὲν Ἰατρικῶν δυνάμεων · δεύτερον δὲ Κανόνος κατατομή · τρίτον τὰ Φαινόμενα · τέταρτον τὸ περὶ Ἀνατολῆς, ὅ φασί τινες μὴ εἶναι Ἀράτου · ἀλλ' Ἡγησιάνακτος. — 3° (p. 445) τὰς Ἰατρικὰς δυνάμεις. — 4° Suidas « Ἀστρολογίαν καὶ ἀστροθεσίαν · σύνθεσιν φαρμάκων θηριακῶν ἐπιτηδείαν · Ἀνθρωπογονίαν · Ἀνατομή. — 5° Tzetzes ad Hesiod. Ἔργ. I, p. 6. éd. Heins. Ἀστρικά. — 6° Ach. Tat. *loc. laud.* Κανών. Parmi tous ces titres, il n'y en a qu'un qui ne puisse pas rentrer dans les deux grandes catégories *médecine* et *astronomie*, c'est le titre Ἀνθρωπογονία donné par Suidas. Ce titre avait justement paru suspect à Buhle (II, p. 455).

(³) Tzetzes, *loc. laud.*, dit en effet, à propos des Ἀστρικά d'Aratus : « Ἄρατος δὲ ἐν τῇ πέμπτῃ τῶν Ἀστρικῶν. »

ouvrage; il est tout à fait invraisemblable qu'outre les *Phénomènes*, les *Pronostics* et le *Canon*, Aratus ait composé un poème en cinq chants sur l'astronomie. Il est probable que le titre 'Αστρικά a été donné à l'ensemble des poésies astronomiques d'Aratus, dont nous connaissons déjà quatre parties distinctes.

Voici quelles sont ces quatre parties. Je pense avec Grauert que les *Pronostics* (Διοσημεῖα) ne formaient pas un poème distinct, mais qu'ils étaient une partie des *Phénomènes*, lesquels se divisaient au moins en trois parties, comme l'indique un biographe d'Aratus: 1° description des constellations; 2° étude des levers et des couchers simultanés des constellations; 3° pronostics (1). Mais les nombreux remaniements qu'ont subis les *Phénomènes* (2) et les indications de quelques commentateurs donnent à entendre que nous n'avons même pas le poème complet d'Aratus, et qu'il contenait d'autres parties. Une de ces parties est déjà mentionnée dans l'introduction d'Achille Tatius, c'est celle qui concernait les mouvements du soleil et de la lune. Ne serait-il pas singulier qu'Aratus eût parlé des fixes dans les *Phénomènes*, des cinq planètes dans le *Canon*, et qu'il eût tout à fait laissé de côté le soleil et la lune, dont Eudoxe s'était cependant occupé? On doit donc supposer qu'une partie des *Phénomènes* d'Aratus, la dernière, au dire d'Achille Tatius (lequel parle ici seulement des *Phénomènes*, et non des *Pronostics*), était consacrée aux

(1) Cf. Grauert, *Ueber die Werke des Dichters Aratus von Soli.* (*Rhein. Mus.*, 1827, I Bd., p. 336-348.) Les preuves abondent en faveur de la thèse de Grauert. En voici quelques-unes de nouvelles. Les *Phénomènes* et les *Pronostics* sont toujours traduits ensemble, par Cicéron, par Germanicus, par Avienus. Il y a des manuscrits où les Phénomènes sont divisés en plusieurs livres. Au vers 450, le man. Mosq. dit : « τέλος τῆς ἀστροθεσίας τοῦ καὶ πρώτου βιβλίου καὶ ἔναρξις ἥδε. » Au vers 732 : « ἀρχὴ τοῦ τρίτου βιβλίου τοῦ καλουμένου Διοσημεῖα. » Dans une des biographies d'Aratus (Buhle, II, p. 443), on lit : « ἔστι δὲ τριχῶς Φαινομένων αὐτοῦ πραγματεία· καταστέρωσις, καὶ συνανατελλόντων καὶ συνδυνόντων, καὶ προγνώσεις διὰ σημείων. » Les *Pronostics* sont compris dans l'ὑπόθεσις des *Phénomènes* (Buhle, I, p. 5), et l'auteur n'établit entre les deux poèmes aucune ligne de démarcation : « μετὰ ταῦτα δὲ, καὶ περὶ διοσημείων διεξέρχεται. » Le schol. d'Aratus s'exprime de la même manière au commencement des *Pronostics* : « διαλεχθεὶς ἡμῖν, καὶ πληρώσας τὸν περὶ τῶν ὡρῶν καὶ τῆς τῶν ἄστρων καταλήψεως λόγον, ἔρχεται ἐπὶ ἄλλο βίβλιον, κ. τ. λ. » Il résulte donc de ce qui précède que les poésies d'Aratus qui nous sont restées constituaient trois parties d'un même poème.

(2) Cf. le biogr. (Buhle, II, p. 435) : « ἐλύμηναν δὲ πολλοὶ τοῦτο τὸ ποίημα ζωγράφοι, καὶ ἀστρονόμοι, καὶ γραμματικοί, καὶ γεωμέτραι. »

mouvements du soleil et de la lune (1). Ce qui expliquerait que cette importante section de l'œuvre a disparu, c'est qu'Aratus a dû la composer plus tard, à l'époque où, plus familier avec les travaux des astronomes, il écrivit le *Canon*. D'après Achille Tatius, le *Canon* était un traité isolé, ayant un titre particulier; il y était question des mouvements des planètes et surtout des rapports musicaux qui réglaient leur harmonie. Il semble que le *Canon*, si toutefois il était écrit en vers, fût un complément naturel du poème d'Aratus, et qu'en réunissant sous un seul titre et en un seul corps d'ouvrage toutes les parties que nous venons d'énumérer, on ait l'œuvre astronomique entière d'Aratus, et en même temps un exposé complet des connaissances astronomiques du temps. Les cinq parties qui auraient constitué l'œuvre (et je ne prétends pas qu'Aratus lui-même ait songé à cette division, qui fut imaginée beaucoup plus tard), étaient les suivantes : 1° description des constellations; 2° étude des levers et des couchers simultanés des étoiles fixes; 3° le soleil et la lune; 4° les cinq planètes *(Canon)*; 5° les pronostics. Ainsi s'explique le passage de Tzetzès citant la cinquième partie des Ἀστρικά d'Aratus. De ces cinq parties, les deux premières et la dernière furent composées avant les autres et portèrent le titre commun, mais incomplet, de *Phénomènes*. C'est sous cette dénomination qu'elles nous sont parvenues avec les traductions des poètes latins et avec les scholies des commentateurs qui avaient perdu le souvenir des deux autres parties.

Des deux ouvrages d'Eudoxe sur la sphère étoilée, le *Miroir* et les *Phénomènes* [Ἔνοπτρον, Φαινόμενα], Aratus avait imité principalement le dernier (2). Dans son commentaire sur les *Phénomènes* d'Aratus, Hipparque n'affirme pas que celui-ci ait précisément traduit Eudoxe; il dit seulement à plusieurs

(1) Petav. *Uranol.* p. 138, *d* : διὸ καὶ Ἄρατος ἰδίως μὲν περὶ ἡλίου καὶ σελήνης πρὸς τῷ τέλει τῆς ποιήσεως εἶπεν · ἰδίᾳ δὲ περὶ τῶν πέντε ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ Κανόνι. » Un passage d'un biographe d'Aratus prouve qu'il y avait d'autres écrits astronomiques du poète, en dehors de ceux que nous connaissons (Buhle, II, p. 443) : « λέγει δὲ καὶ τὴν γῆν σφαιροειδοῦς σημείου τάξιν ἐπέχειν πρὸς ὅλον τὸν κόσμον · ἀκινητόν τε ὑπάρχειν οὖσαν σταδίων μυριάδων εἴκοσι πέντε καὶ δισχιλίων. » Il n'est question de la sphéricité de la terre et de son diamètre ni dans les *Phénomènes* ni dans les *Pronostics*.

(2) Les trois livres de commentaires d'Hipparque sur les *Phénomènes* d'Aratus se trouvent dans l'*Uranologion* du P. Pétau. Hipparque cite les deux traités d'Eudoxe, p. 173, *d, e*.

reprises que le poète avait suivi le savant, et que plusieurs passages de son poème paraissaient traduits des *Phénomènes* d'Eudoxe [1]. Il serait donc possible, bien que les passages d'Eudoxe cités par Hipparque soient textuellement reproduits dans les passages correspondants d'Aratus, que tout en copiant le traité d'Eudoxe, le poète alexandrin y eût ajouté des développements nouveaux, et en eût même modifié la disposition générale. Pour le premier point, la chose est certaine; afin d'égayer la gravité du sujet, Aratus y avait mêlé des épisodes mythologiques ou autres qui auraient difficilement trouvé place dans un traité purement scientifique. Il n'en est pas de même de la composition, qui devait être à peu près identique dans le modèle en prose et dans la reproduction en vers. L'écrivain est libre de mener à son gré une action dramatiqué, un récit ou même une discussion savante, mais lorsqu'il s'agit d'une simple énumération dont la suite est commandée par le sujet, la composition en doit être à peu près invariable. Eudoxe avait parlé successivement des positions respectives des constellations, des cercles de la sphère, des levers et couchers simultanés des étoiles; Aratus fit de même; Eudoxe, faisant tourner sous ses yeux une sphère étoilée, avait pris les étoiles dans un certain ordre, commençant tour à tour par les plus voisines du pôle pour se rapprocher peu à peu de l'équateur; Aratus avait adopté la même disposition [2]; Eudoxe enfin, dans la troisième partie de son traité, avait commencé par le Cancer l'énumération des signes et des levers et couchers d'étoiles; Aratus l'imita.

Dans les *Phénomènes*, Aratus n'avait donc pas à faire preuve de son talent de composition, mais il n'en était pas de même dans les *Pronostics*. Le poète avait emprunté la matière de ses *Pronostics* aux *Météorologiques* d'Aristote et à plusieurs traités distincts de Théophraste sur les signes des vents, des pluies, du beau et du mauvais temps. Il règne dans

(1) Petav. *Uranol.* p. 173, *c.* « ὅτι μὲν οὖν τῇ Εὐδόξου περὶ τῶν Φαινομένων ἀναγραφῇ κατηκολούθηκεν ὁ Ἄρατος, μάθοι μὲν ἄν τις κ. τ. λ. » — 176, *d.* « καὶ ἄλλων δὲ πλεόνων ὄντων, ἅπερ ἂν δόξειεν οἱονεὶ παραγεγράφθαι. »

(2) Cette composition est si naturelle que je crois pouvoir en attribuer l'idée à Eudoxe. Le scholiaste d'Aratus en fait honneur au poète; il dit en effet, à propos de la constellation du Bouvier (v. 91): « σφόδρα καλῶς καὶ πρεπόντως τῇ ἀκολουθίᾳ χρῆται · διὸ καὶ ἀπὸ τοῦ Βορείου κατελθὼν ἐπὶ τὸν κύκλον, πάλιν ἀνατρέχει ἐπὶ τὰ λειπόμενα. »

ces traités du philosophe un singulier désordre; ce sont des collections de notes plutôt que des livres. Aratus n'a pas complètement échappé à ce défaut de son modèle; au lieu de résumer les traits principaux recueillis par Théophraste, au lieu de les disposer dans un ordre simple, de manière à éviter les répétitions et les détails fastidieux, il les a quelquefois placés pêle-mêle à la suite les uns des autres : c'est trop souvent une nomenclature plutôt qu'un poëme. On y distingue, il est vrai, une apparence de composition; après avoir décrit les signes de la lune, du soleil et de quelques étoiles, le poète rappelle ceux de la mer, de la foudre, des éclairs et des animaux, mais tout cela dans une description confuse, où les signes favorables et défavorables se mêlent et se répètent, où les remarques insignifiantes tiennent autant de place que les plus significatives, où il est impossible de distinguer un commencement et une fin. Le poème des *Pronostics* a une conclusion, mais qui n'est amenée par rien, qui aurait pu venir plus tôt, comme elle aurait pu être encore différée. Aratus ne sait donc pas composer un sujet; à moins toutefois que, pour mieux ressembler à Hésiode, son modèle, et pour donner à son œuvre l'air d'archaïsme qui était alors à la mode, il ne lui ait volontairement laissé ce caractère d'ébauche naïve et irrégulière.

Voyons si le traducteur d'Eudoxe a su du moins comprendre et exprimer la grandeur du sujet. « Commençons par Zeus, dit-il au début de son poème; les hommes ne doivent jamais omettre sa louange. Toutes les rues, toutes les réunions d'hommes sont remplies de la présence de Zeus; la mer et les ports en sont pleins; partout, tous tant que nous sommes, nous avons besoin de Zeus. Nous sommes nés de lui; dans sa bonté pour les hommes, il leur montre des signes favorables, et pousse les hommes au travail en leur rappelant la nécessité de vivre. Il dit quand la glèbe est prête pour les bœufs et pour les hoyaux; il dit les saisons propices à planter et à jeter toutes les semences. C'est lui qui a attaché les signes qui apparaissent à la voûte du ciel, et qui a disposé les astres. Il a prévu pour chaque année les étoiles qui annonceraient aux hommes les saisons, afin que tout pût naître à des époques certaines. Aussi est-ce lui le premier et le dernier que les hommes apaisent avec des sacrifices. Salut, père, prodige,

source de tout bien pour les hommes, salut aussi, première génération des Dieux. Salut, Muses, douces à tous les hommes. Je me propose de décrire les astres; exaucez ma juste prière et inspirez jusqu'au bout mes chants. »

Tel est ce célèbre préambule des *Phénomènes* d'Aratus, que les anciens considéraient comme le modèle du genre. On n'en peut certainement méconnaître la grandeur simple. Est-il cependant tel que le sujet le demandait? C'était l'occasion pour le poète d'exprimer les sentiments qu'éveillait en lui l'idée des choses sublimes qu'il allait chanter. Y voyons-nous l'enthousiasme prophétique d'un Empédocle, ou l'accent de défi d'un Lucrèce, fier d'avoir franchi les murs enflammés du monde, et d'avoir ravi le triste secret des choses célestes? Est-ce le trouble religieux d'un Virgile aspirant à comprendre les lois mystérieuses des astres, et pénétré du sentiment confus, mais profond, de la vie universelle? Est-ce même cette intrépide ardeur de connaître qui donne des ailes à l'imagination du savant, et qui inspirait à Eudoxe ces belles paroles, rapportées par Plutarque : « Que ne puis-je m'approcher assez du soleil pour en connaître la nature, la grandeur et la forme, dussé-je en être consumé, comme Phaéthon (1)! » Rien de tout cela dans Aratus. Ce n'est ni le prophète, ni le combattant, ni le poète, ni le savant que l'on trouve dans ce prélude, mais plutôt un lettré ingénieux, accommodant à un sujet nouveau d'anciennes invocations, profitant avec esprit du double caractère de Zeus pour célébrer en lui, non la Divinité mythologique, mais une puissance de la nature. En louant l'air divin qui enveloppe l'univers, il rappelle adroitement le sujet même qu'il se propose de traiter.

Mais il faut surtout remarquer dans ces premiers vers le point de vue auquel se placera le poète pendant tout le cours de son œuvre. Il s'intéresse moins encore à la science qu'aux résultats de la science; il lui importe d'apprendre, mais il lui importe surtout que ces connaissances nouvelles servent à quelque chose. Si les astres ne versaient aucune influence sur les plantes et sur les animaux, si la vie de l'homme ne dépendait en partie des démarches célestes, peut-être le poète accorderait-il moins d'attention aux merveilles d'en haut. Par

(1) Plutarch. *Quod non suav. licet vir. sec. Epic.* c. 11.

là surtout, si je ne me trompe, les premiers vers des *Phénomènes* ont dû plaire aux anciens; par là certainement ils nous touchent le moins[1].

Ce n'est pas qu'on ne puisse rencontrer dans l'antiquité un vif sentiment de la grandeur de la science; les poètes auxquels je faisais allusion tout à l'heure en seraient la preuve. L'idée même qu'avait développée Aratus, cette assimilation de Zeus avec la nature ou une partie de la nature, a été exprimée avec beaucoup plus de force et d'éclat dans des poésies philosophiques anonymes où se joue un panthéisme hardi, avec des recherches de style singulières, mais aussi avec une rare originalité. « L'air puissant forme les épaules, la poitrine et le vaste dos du Dieu, des ailes lui ont poussé avec lesquelles il pût voler à travers tout; son ventre sacré, c'est la terre avec les hauts sommets des montagnes; *le milieu de son corps a pour ceinture l'étendue de la mer retentissante;* les racines intérieures de la terre, et le tartare sombre, et les confins les plus reculés de la terre forment l'extrémité de sa base. » N'est-il pas vrai que ces vers ont un accent moderne, et que telle pièce magnifique d'un de nos grands poètes est inspirée du même souffle et embellie des mêmes images[2]? Faut-il citer encore dans Aratus cette description, élégante cependant, de la voie lactée, qui trahit par sa petitesse l'insuffisance de la science de son temps? « Avez-vous jamais, par un ciel pur, quand la nuit montre aux hommes tous les astres éclatants, et que nul d'entre eux, à la nouvelle lune, n'est éclipsé, mais que tous brillent d'une vive lumière au travers des ténèbres; avez-vous jamais senti l'admiration pénétrer votre âme en contemplant le ciel orné d'un large cercle, ou quelqu'un, à

(1) Ce caractère particulier des *Phénomènes* avait été remarqué par les commentateurs anciens. Leontius le signale expressément dans son petit traité sur la sphère d'Aratus. Après avoir fait remarquer qu'elle est pleine d'erreurs, il ajoute qu'elle était faite surtout pour les marins : « ἔπειτα δὲ, ὅτι καὶ οὐ πρὸς τὸ ἀκριβὲς, ὡς φησὶ Σπόρος ὁ ὑπομνηματιστής, ἀλλὰ πρὸς τὸ χρήσιμον τοῖς ναυτιλλομένοις, ταῦτα οὕτως διαγέγραπται. » (Buhle, I, p. 258.)

(2) Cf. V. Hugo, *Légende des Siècles : le Satyre.*

Sur son front blêmissait un étrange Orient;
Sa chevelure était une forêt; des ondes,
Fleuves, lacs, ruisselaient de ses hanches profondes;
Ses deux cornes semblaient le Caucase et l'Atlas;
Les foudres l'entouraient avec de sourds éclats;
Sur ses flancs palpitaient des prés et des campagnes,
Et ses difformités s'étaient faites montagnes.

côté de vous placé, vous a-t-il montré cet anneau constellé? C'est celui qu'on appelle *lacté* (1). » Il semble que, sinon la science, du moins l'imagination poétique aurait dû inspirer même à un ancien d'autres figures pour peindre cette couronne éternelle au front de la nuit. Dans le même passage des *Phénomènes*, Aratus, après avoir décrit les cercles de la sphère, s'arrête pour exprimer l'admiration qu'éveille en lui le spectacle de leur harmonie. « Un homme instruit dans les travaux d'Athéna, dit-il, ne saurait pas mieux agencer des cercles tournants, leur faisant accomplir à tous des évolutions aussi régulières et aussi longues, comme le font ces cercles qui, dans la région de l'éther, attachés au cercle oblique, depuis l'aurore jusqu'à la nuit, poursuivent continuellement leur marche (2). » Cette description d'Aratus s'appliquerait mieux au dessin de la sphère étoilée qu'il avait sans doute sous les yeux, qu'à l'immensité du ciel dont il prétendait parler. Nous sommes peut-être en droit d'exiger autre chose qu'une comparaison homérique devenue banale d'un poète qui se pique de science et qui ne trouve pourtant rien de plus à dire sur les évolutions des astres. On se demande s'il faut imputer ces faiblesses au parti pris d'imiter sans cesse Homère et Hésiode, ou à l'impuissance de sentir la sublimité du sujet. Encore cette comparaison serait-elle ingénieuse, si après avoir fait comprendre l'amplitude des mouvements du ciel, Aratus avait voulu montrer que cette amplitude même n'en diminuait pas la régularité, et que sur cette sphère sans limites, des cercles étaient tracés, aussi précis que sur un dessin avec un compas. Mais la première partie du développement étant absente, la seconde semble trop naïve pour un poète savant. Malgré les hypothèses des astronomes, la conception primitive du ciel n'a pas changé : notre hémisphère est pour Aratus semblable au fond d'une coupe travaillé par un habile artisan.

Si Aratus est dépourvu d'inspiration philosophique et scientifique, peut-être a-t-il réussi à mettre la vie et le mouvement dans un sujet qui semblait s'y prêter si peu. « Le sujet d'Aratus, dit Quintilien, n'est pas dramatique; il ne se prête ni à la variété, ni à l'expression des sentiments; on n'y trouve ni personnages ni discours (3). » Il est évident qu'on ne saurait

(1) *Phénom.* v. 469 et suiv. — (2) *Id.* v. 529 et suiv. — (3) Quintil. *Instit. orat.* X, 1, 55.

comparer l'exposition des lois de l'astronomie à un drame humain. Encore Lucrèce a-t-il montré comment un grand poète savait animer la matière, même inorganique. Outre le drame intime et poignant qui se passe entre la nature rebelle et le savant qui la dompte, la matière universelle, avec le jeu multiple et varié de ses forces dont les luttes aboutissent à l'ordre et à l'unité, est le théâtre d'une ample action, à cent actes divers, et des mieux faites pour la haute poésie. Et sans nous écarter du point de vue antique et du sujet particulier d'Aratus, n'est-il pas vrai que pour l'antiquité même, cette voûte céleste n'était pas complètement inanimée et muette? Si l'on n'en avait pas deviné les profondeurs immenses et les révolutions infiniment compliquées, on avait du moins peuplé cette surface transparente et polie d'une multitude d'images qui rappelaient mille souvenirs. La configuration des constellations est quelque peu arbitraire; elle est l'invention naïve d'un peuple enfant que l'exactitude touche peu, que le merveilleux intéresse davantage, et qui, pour satisfaire son besoin de donner à tout une figure et une vie propre, se contente de ressemblances fugitives et de lointaines apparences. Chaque constellation rappelle donc un personnage et une fable; le poète n'aura qu'à introduire cette fable dans sa description pour la rendre dramatique. Il est vrai qu'il sortira ainsi de la science pour entrer dans la pure mythologie, et que son œuvre, plus amusante peut-être, cessera d'être précise et grave. Il devra donc éviter les longs épisodes, et surtout ne pas les multiplier; puisqu'il a la prétention d'instruire, il lui siérait mal de vouloir plaire à tout prix. Mais n'est-il pas possible, en décrivant les constellations comme devait le faire un ancien, de s'inspirer des souvenirs qu'elles évoquent, sans pour cela tourner au récit? N'est-il pas permis à l'astronome de mettre à profit les suggestions de ce tableau vivant qu'il a sous les yeux? Et voyez comme dès lors tout s'anime. Les deux Chariots tournent éternellement autour du pôle; le Dragon déroule entre eux sa spirale tortueuse et avance sa mâchoire horrible; l'Homme à genoux, les muscles raidis, une massue à la main, est tout entier à son labeur sans fin; Ophiuchus dénoue avec efforts les nœuds du serpent qui l'étouffe; Cassiopée, éperdue, tend les bras vers sa fille; Andromède, clouée à son rocher, les bras en croix, attend le

héros libérateur; Orion, le chasseur infatigable, poursuit les bêtes fauves; Pégase hennit dans l'empyrée. Chaque astre a un sens, une physionomie. En outre, tous ces astres exercent sur la surface de la terre une action particulière; selon l'époque de l'année où ils apparaissent, la mer se gonfle ou s'aplanit, le vent souffle, les forêts frissonnent ou se taisent, les feuilles vertes commencent à poindre, les feuilles jaunies s'en vont en tournoyant; le sol est brûlant ou glacé, chargé de jaunes moissons, ou noir et nu; les animaux subissent eux-mêmes les influences des astres, l'homme cherche à les deviner et à s'en garantir; en réalité, le drame loin d'être absent, est partout.

Aratus s'est gardé des épisodes avec une discrétion qui mérite d'être louée; il a évité les développements trop faciles; il a compris que la nouveauté de son œuvre était dans la description scientifique, et non dans la répétition des vieux thèmes de la mythologie. Tout au plus compterait-on dans les *Phénomènes* trois épisodes qui soient de véritables digressions. Un seul de ces épisodes a quelque longueur: c'est celui de la Vierge; il semble qu'en l'écrivant, comme l'a remarqué Quintilien, Aratus ait voulu montrer ce qu'il savait faire, afin de n'avoir plus à recommencer. A propos de la constellation de la Vierge, le poète raconte le mythe de Diké et des trois âges, déjà traité par Hésiode. Au milieu des descriptions scientifiques qui les entourent, ces réminiscences enfantines de la mythologie primitive ont un charme secret. Aratus nous reporte à une époque bien antérieure à toute science, où notre imagination se plaît à chercher la vie simple et douce, le bonheur uniforme et borné que l'observation scientifique ne trouverait nulle part. Au temps où la race humaine était heureuse, sans avoir jamais de querelles, et cultivant la terre, au temps où « la mer farouche était loin d'eux », Diké vivait parmi les hommes. Mais bientôt les mœurs se compliquent, l'âge d'argent succède à l'âge d'or; Diké ne se montre plus que dans les solitudes, au moment où le crépuscule assombrit les montagnes; en vain adresse-t-elle aux hommes dégénérés d'amers reproches; les choses suivent leur cours fatal, et un âge vient où les hommes se mettent à aiguiser des glaives. La Vierge alors s'envole au fond du ciel « où elle apparaît aux hommes pendant la nuit, à côté de l'étincelant Bouvier ».

Nous voilà ainsi ramenés naturellement de ce lointain fabuleux au sujet du poème, et de l'erreur poétique des aèdes primitifs à la réalité contemporaine. Tout cela n'était qu'une image, une innocente illusion, le rêve que peut inspirer la vue d'une étoile (1).

Les deux autres épisodes sont beaucoup moins développés. En décrivant les étoiles qui forment la constellation de Pégase, Aratus pense à la source Hippocrène mentionnée par Hésiode, et raconte comment elle jaillit de la montagne sous le sabot du cheval divin (2). De même la constellation du Scorpion lui rappelle la légende d'Orion. La courte narration du poète a la forme d'un récit religieux d'autrefois. « Qu'Artémis me soit propice, dit-il en commençant; mais les gens de jadis racontent qu'Orion la tira par son peplos lorsque dans l'île de Chios le vigoureux chasseur frappait de sa forte massue toutes les bêtes sauvages, pour donner les produits de sa chasse à Œnopion. » Tout à coup, sur l'ordre d'Artémis, deux collines s'entr'ouvrent pour livrer passage au Scorpion qui pique Orion et le tue (3). Cette brève narration a une couleur archaïque; on dirait un de ces contes populaires que les personnes pieuses répétaient autrefois avec crainte, et qui plus tard charmaient l'imagination des artistes du temps d'Aratus. Le plus souvent, au lieu de développer la fable qui se rattache au nom de chaque constellation, l'auteur se borne à y faire allusion en deux ou trois vers. Il relie de cette manière à son poème astronomique, par un fil léger, la mythologie tout entière et les souvenirs de la poésie classique.

Ces digressions ne sont que des accidents; c'est dans l'exposé même du sujet qu'Aratus a voulu mettre de la poésie. Cette peinture animée de la sphère céleste dont je parlais plus haut, il l'a faite avec réserve, sans doute, en écrivain qui ne court pas après le développement; mais les traits sont précis, souvent heureux. C'est trop souvent une nomenclature, mais souvent aussi c'est quelque chose de mieux; on sent que l'auteur a fait effort pour varier les tours, les expressions, les transitions; chaque groupe d'étoiles a son existence distincte. Il décrira ainsi la constellation d'Hercule : « Personne ne

(1) *Phénom.* v. 96 et suiv. — (2) *Id.* v. 216 et suiv. — (3) *Ibid.* v. 634 et suiv.

pourrait dire sûrement à quel travail il se livre, mais on l'appelle du nom de l'*Homme à genoux*. Appuyé en effet avec effort sur ses genoux, il a l'air accroupi; ses mains se dressent au-dessus de ses épaules (1). » Le Dragon est immense et redoutable; « ce n'est pas un seul astre qui brille sur sa tête, mais il y en a deux aux tempes et deux qui forment les yeux; au-dessous enfin, une étoile brille à l'extrémité de la gueule du monstre terrible (2). » Au contraire, le portrait d'Andromède inspire la pitié. « Et pourtant, là aussi, elle est étendue, les bras ouverts, et chargée de liens, même dans le ciel; ses bras en croix sont attachés éternellement (3). » Voici quelques vers qui rendent heureusement l'idée de la constellation du Lièvre : « Entre les deux jambes d'Orion, le lièvre court sans cesse, sans cesse poursuivi; toujours survient aussitôt le chien Sirius, comme s'il s'élançait à sa suite; il se lève avec lui, il se couche derrière lui (4). » Quelquefois la peinture est plus longue; le poète s'applique à montrer dans le moindre détail les analogies qu'offrent les groupements des étoiles, et la justesse des dénominations qu'elles portent. Tel est l'aspect de Cassiopée, assise, et vue la tête en bas : « et elle aussi, la pauvre Cassiopée, elle se hâte derrière l'image de sa fille; *d'en haut l'on voit, contre toute convenance, ses genoux et ses bras, sous son siège renversé.* Elle disparaît la tête la première, jusqu'aux genoux, pareille à un plongeur. Pouvait-elle, sans s'exposer à un terrible châtiment, rivaliser de beauté avec Doris et Panopé (5)? » La constellation d'Argo est décrite comme le serait un navire dont on voudrait faire comprendre la manœuvre. « Argo vogue près de la queue du grand Chien; il est vu de la poupe; ce n'est pas la direction ordinaire pour naviguer, mais Argo est tourné en sens contraire, comme les navires eux-mêmes, quand les matelots virent de bord pour accoster; aussitôt les marins font tourner leur embarcation, et à c'est reculons que celles-ci vont toucher la terre; ainsi le vaisseau de Jason, Argo, est tiré par la poupe (6). »

Le poème d'Aratus est, au moins par une fiction de l'auteur, destiné aux paysans et aux marins aussi bien qu'aux lettrés.

(1) *Phénom.* v. 64 et suiv. — (2) *Id.* v. 54 et suiv. — (3) *Ibid.* v. 202 et suiv. — (4) *Ibid.* v. 338 et suiv. — (5) *Ibid.* v. 653 et suiv. — (6) *Ibid* v. 342 et suiv.

« Préoccupe-toi, dit-il au commencement des *Pronostics*, si jamais tu te confies à un navire, de savoir les signes consacrés aux vents orageux et aux trombes marines (1). » Le personnage imaginaire auquel il s'adresse ici, à l'imitation d'Hésiode, représente ce public particulier à qui son livre sera le plus utile (2). La peinture des influences de chaque astre sur la terre devait donc y tenir une place importante, et dans cette partie surtout il était permis au poète de déployer la richesse de son imagination et de se laisser aller à sa sympathie pour les émotions joyeuses ou terribles de la nature. Les passages des *Phénomènes* qui se rapportent à cet ordre d'idées sont très probablement de l'invention d'Aratus; tandis que, dans les *Pronostics*, qui sont presque entièrement traduits de Théophraste, il est difficile de faire la part de l'invention; nous n'y pouvons juger que le style poétique du traducteur. Dans l'un comme dans l'autre poème, les descriptions portent cependant la marque particulière du talent d'Aratus qui est une simplicité un peu trop nue. Il n'a cherché nulle part à introduire le drame dans son œuvre didactique; presque nulle part il n'a ajouté de ces morceaux brillants qu'on peut isoler du reste du poème; on y chercherait vainement des épisodes analogues à ceux des Géorgiques. Tandis que Virgile et Lucrèce s'abandonnent, celui-ci à l'ardeur de son imagination que tous les spectacles mettent en jeu, celui-là à sa sensibilité délicate et vibrante qui s'émeut à toutes les impressions de la nature, Aratus se contente de suivre sans hâte comme sans repos la route qu'il s'est tracée. Il est plus long que Virgile dans les petits détails, mais il passe rapidement à côté des grandes choses et des brillants lieux communs. Le plus souvent, il indique en lettré plutôt qu'en poète tel développement dont les scènes de la nature avaient fourni la matière aux poètes classiques. Il ne manque pas de montrer qu'il se souvient de ses auteurs, mais il ne tient pas à dire ce qu'il a ressenti lui-même. On se

(1) *Phénom.* v. 758 et suiv. Je cite ces chiffres en considérant les *Phénomènes* et les *Pronostics* comme un seul poème.

(2) Un des biographes d'Aratus analysant le préambule des *Phénomènes* dit même que dans des exordes apocryphes le poète désignait le personnage auquel il s'adressait, Ancleidès pour les uns, Antigone pour les autres. (Cf. Meineke, *Philologus*, 1859, p. 1-44).

demande si c'est indigence d'imagination ou sévérité de méthode.

C'étaient des lieux communs bien connus que la description de la sécheresse pendant la canicule, et celle de la tempête pendant l'hiver. Aratus a voulu les traiter à son tour, et il y est revenu à plusieurs reprises. A propos du signe du Lion dans lequel il place à tort le solstice d'été, Aratus décrit ainsi les effets de la chaleur : « C'est l'époque où dans sa route le soleil est le plus brillant; les champs apparaissent vides d'épis, lorsque le soleil commence à se rencontrer avec le Lion. Alors les vents étésiens retentissent et s'abattent de toute leur force sur la vaste mer; ce n'est plus le moment de naviguer à la rame; qu'on me prenne alors des navires au large flanc, et que le pilote gouverne contre le vent (1). » Il serait facile de rapprocher de cette courte peinture des tableaux plus saisissants; Aratus n'a pas voulu faire preuve de virtuosité, mais il a cherché à donner des avis précis et utiles. La vue des champs désolés par l'implacable soleil n'est dans son œuvre que l'accessoire; l'important, c'est le conseil qui suit, et dont les marins feront bien de profiter. Dans un autre endroit, en parlant de Sirius, il a insisté davantage sur cette peinture de la sécheresse. « Dès que le Soleil se lève, il aperçoit toutes les plantes qui languissent; son regard perçant les distingue et en parcourt les rangées; quelques-unes en sont fortifiées; les autres perdent toute leur écorce (2). » Ici encore, on ne trouve nulle trace de sensibilité, c'est l'exactitude du tableau et le choix des mots qui en font la poésie.

Il ne faut pas s'étonner qu'Aratus ait un peu plus développé les descriptions de tempêtes; c'est pour les navigateurs des côtes de la Grèce et de l'Asie mineure qu'il écrivait. Il ne cesse de rappeler l'utilité particulière de la science qu'il a entrepris de vulgariser; il nous dit, par exemple, que les marins grecs se guident d'après la Grande-Ourse, et les Phéniciens d'après la petite (3); il nous a montré tout à l'heure quelle espèce de navires il faut employer contre les vents étésiens; enfin, en deux endroits, il parle des dangers de la navigation pendant le solstice d'hiver, et à l'époque

(1) *Phénom.* v. 149 et suiv. — (2) *Id.* v. 333 et suiv. — (3) *Ibid.* v. 37 et suiv.

où la constellation de l'Autel est au-dessus de l'horizon. « N'aie pas l'imprudence de te confier pendant ce mois aux vagues agitées et d'affronter l'étendue de la mer. Le jour, tu ferais peu de chemin, parce que les journées sont très courtes; et la nuit, épouvanté, tu attendrais en vain l'aurore qui ne se hâterait pas d'apparaître, malgré tes cris. Alors, surtout, l'assaut des vents est terrible, quand le soleil rencontre le Capricorne; alors, la gelée qui tombe de Zeus est funeste aux matelots raidis par le froid. Et cependant, durant toute l'année, la mer est noire de carènes; souvent, pareils aux oiseaux plongeurs, debout sur nos navires, nous interrogeons la mer, les yeux tournés vers les côtes, mais la vague les baigne loin de nous, *tandis qu'une mince planche nous sépare d'Hadès* (1). » Voyez comment, sans rien sacrifier de la préci-

(1) *Phénom.* v. 287 et suiv.; v. 299 :

ὀλίγον δὲ διὰ ξύλον ἄϊδ' ἐρύκει.

L'histoire de ce dernier vers est assez curieuse. Homère avait déjà, dans un passage célèbre, exprimé la même idée. Dans une de ces longues comparaisons qui lui sont familières, après avoir montré les matelots tremblants au milieu d'une tempête, le vieux poète ajoutait : « τυτθὸν γὰρ ὑπ' ἐκ θανάτοιο φέρονται. » (*Il.* XV, 628.) Aratus a renouvelé la même idée par une image, à mon avis, très heureuse. Longin, au chapitre VIII de son *Traité du Sublime*, étudie les deux passages d'Homère et d'Aratus, et donne la préférence à Homère. D'après lui, Aratus a rendu l'idée plus petite (μικρόν) et grâce à l'image dont il s'est servi, le péril s'éloigne au lieu de se rapprocher. J'avoue que le raisonnement de Longin ne me semble pas bien clair et je n'y vois que le désir de mettre Homère au-dessus de tout, quoi qu'il fasse. D'ailleurs le vers d'Homère a fait fortune. Virgile dans un passage également fameux, renonce à l'image d'Aratus, mais se croit obligé d'enchérir sur la simplicité homérique. Il dira de ses matelots surpris par la tempête (*En.* I, 92) :

Præsentemque viris intentant omnia mortem,

ce qui est à la fois plus cherché et cependant plus vague et plus banal que l'expression d'Homère et que celle d'Aratus. L'image d'Aratus est ensuite traduite avec effort et développée par Germanicus dans les vers suivants (284 et suiv.) :

Ast alii procul e terra jactantur in altum :
Munit et hos breve lignum, et fata instantia pellit,
Et tantum a leto, quantum rate fluctibus absunt.

Puis Juvénal s'empare de cette image et réussit, en voulant lui donner plus de force et de précision, à l'affaiblir (XII, 57) :

I nunc, et ventis animam committe, dolato
Confisus ligno, digitis a morte remotus
Quatuor, aut septem, si sit latissima tæda.

Passons enfin au XIXe siècle et nous rencontrons l'image d'Aratus traduite avec une simplicité expressive dans un passage de V. Hugo (*Légende des Siècles : les Pauvres gens*) :

. ... Pour tenir tête à cette mer sans fond,
A tous ces gouffres d'ombre où ne luit nulle étoile,
Ils n'ont qu'un bout de planche avec un bout de toile.

L'auteur de la *Légende des Siècles* n'a certainement pas copié Aratus : peut-être s'est-il souvenu de Juvénal.

sion didactique dont il s'est fait une loi, le poète a trouvé les images les plus justes et les plus neuves, et surtout comment la gravité des périls signalés a rendu son accent plus pathétique. Il commence par des conseils familiers, puis touché peu à peu, il termine enfin par cette belle image où il nous montre le marin, loin du rivage, isolé entre l'abîme du ciel et celui des flots. C'est la contre-partie du *Suave mari magno* de Lucrèce, le même spectacle vu de la mer, dans l'attente morne du naufrage.

Aratus ne s'est jamais élevé plus haut. L'autre passage, où il est question des périls signalés par l'apparition de l'Autel, est écrit en un style plus laborieux : le poète s'est efforcé de renouveler le sujet en lui donnant une couleur mythologique qui rappelle les peintures de la Théogonie d'Hésiode; toutefois, le trait pittoresque y est sans netteté, l'émotion absente (1). A côté de ces tableaux dramatiques, si rares dans les *Phénomènes*, les *Pronostics* offrent un grand nombre de descriptions qui ont eu au moins le mérite de servir de modèle à Virgile. Ici, ce sont des traits rapides, qui peignent tel ou tel détail de la nature animée; là, ce sont des images plus étendues qui rendent l'impression d'une grande scène; ailleurs, ce sont des énumérations précises où l'on ne peut relever que l'exactitude et la propriété des termes. Je me bornerai à présenter quelques exemples. Voici deux vers élégants où le poète décrit un des signes du vent. « C'est aussi un signe de vent, quand les duvets qui se détachent du chardon comme de blanches aigrettes, surnagent en grand nombre à la surface de la mer sourde, les uns en avant, les autres plus en arrière (2). » Il faut, dit ailleurs Aratus, que le laboureur veille aux signes que donnent les arbres. « De tous côtés, les paysans en grand nombre ne cessent d'observer, craignant que l'été ne leur glisse des mains (3). » Les vers suivants semblent avoir été écrits pour commenter un paysage moderne. « Quand les bœufs se serrent les uns contre les autres en plus grand nombre et mugissent au moment de se diriger vers l'étable, à l'heure du repos; quand les génisses se retirent à regret des prés où elles paisaient, c'est la

(1) *Phénom.* v. 408 et suiv.
(2) *Id.*, v. 921 et suiv.
(3) *Ibid.* v. 1045.

preuve qu'ils veulent se rassasier à l'approche de l'orage ([1]). » Quelquefois la scène est plus grande, comme dans le passage suivant, qui a été traduit par Virgile. « C'est aussi un signe de vent que la mer qui se gonfle, les plages qui longuement mugissent, et les côtes qui par un beau temps retentissent, et les sommets des montagnes qui murmurent ([2]). » Pour achever cette étude de la description dans Aratus, il est nécessaire d'ajouter à ces traits isolés un développement plus complet : on jugera par là de l'art avec lequel Aratus compose une période poétique. « Souvent les oiseaux des marais et de la mer se plongent avec délices et sans discontinuer dans les flots; les hirondelles vont et viennent autour des étangs, effleurant légèrement de l'extrémité de leur ventre l'eau qui frissonne; surtout, race craintive, proie des serpents d'eau, sur le bord de leur mare, les pères des rainettes croassent, ou bien au matin la hulotte solitaire gémit; à l'extrémité d'un promontoire, la corneille bavarde, au moment de l'orage, se couche contre le sol, ou enfonce dans la rivière sa tête et ses épaules, ou même s'y plonge tout entière, ou ne cesse de tourner au-dessus de l'eau en poussant des cris rauques ([3]). » Tous ces détails ont été empruntés à Théophraste, mais Aratus les a groupés dans une seule phrase, et, changeant quelques mots, en ajoutant quelques autres, il a su faire un tableau de ce qui n'était qu'une nomenclature.

Mais ni les épisodes, ni les paysages ne faisaient sans doute pour les anciens le mérite principal du poème d'Aratus. Ils y cherchaient plutôt une description précise de la sphère étoilée telle qu'on la connaissait alors; ils y admiraient l'art patient et subtil avec lequel le poète avait su le premier plier la langue des vers aux rigueurs d'une exposition scientifique. Ni les quelques vers d'Homère sur l'Océan, sur les deux Chariots, sur Orion, sur les saisons diverses; ni les préceptes d'Hésiode sur les indications que fournissent aux laboureurs les apparitions et les disparitions des étoiles, Sirius, Arcturus,

([1]) *Phénom.* v. 1118 et suiv. — Cf. les beaux vers de Virgile (*En.* VIII, 215) :

Discessu mugire boves, atque omne querelis
Impleri nemus, et colles clamore relinqui.

([2]) *Phénom.* v. 909 et suiv. — Cf. Virg. *Georg.* I, 356 et suiv.

([3]) *Phénom.* v. 942 et suiv. Un grand nombre de ces vers ont été traduits par Virgile dans le premier livre des Géorgiques, v. 370 et suiv. *pass.*

les Pléiades, les Hyades; ni enfin les rares fragments astronomiques épars dans les œuvres des tragiques, ne pouvaient servir de modèles à Aratus. Il n'y avait là aucune suite régulière, aucune rigueur scientifique, mais seulement quelques termes usuels que le poète alexandrin sut employer avec adresse, mais qui ne pouvaient nullement lui suffire. Il lui fallait donc faire entrer dans la poésie grecque des idées que la prose seule avait exprimées jusque-là, des termes techniques inconnus aux poètes antérieurs. Il aurait pu, comme plus tard Lucrèce, se rendre ce témoignage qu'il était difficile d'expliquer en vers grecs les découvertes des savants, et qu'il lui faudrait souvent employer des mots nouveaux à cause de la nouveauté du sujet (¹). Comment son style serait-il élégant et clair sans cesser d'être précis? Comment tenir le milieu nécessaire entre la poésie et la science, entre la peinture et la définition, entre l'obscurité du barbarisme et le vague de la périphrase? D'ailleurs, Aratus ne trouvait pas dans son sujet les mêmes ressources que Lucrèce. Celui-ci démontre et cherche à convaincre, Aratus se borne à exposer; Lucrèce développe une thèse; Aratus énumère des faits. Lucrèce a recours à des exemples, et bien que ces exemples soient une partie essentielle de la preuve, ils n'en sont pas moins empruntés au spectacle de la nature, et comme tels, sont toujours une source renouvelée de poésie jaillissante et intarissable. Le sujet d'Aratus, beaucoup plus restreint, ne se prête pas à une argumentation abondante et serrée; indiquer des positions d'étoiles, tel est son dessein, et il ne peut en sortir sans sortir de la sphère étoilée où il s'est engagé à se renfermer. Les anciens avaient sur la constitution de l'univers des idées si enfantines, si étroites, qu'Aratus ne pouvait même pas soupçonner les grandes vues et les comparaisons magnifiques familières à la poésie moderne. Prenons donc ce sujet tel qu'Aratus l'avait entendu, et voyons quel parti il en a tiré.

Il avait à exprimer des idées peu propres à la poésie, celles de distance, de mesure, de hauteur, de révolutions célestes; il avait à désigner les cercles, les parallèles, les divisions de ces cercles; il lui fallait introduire dans ses hexamètres les

(¹) *Lucr.* I. 137 et suiv.

termes techniques de pôles, tropiques, équateur, zodiaque, pleine lune, premier et dernier quartier; il ne pouvait éviter les noms propres; il devait enfin redire sans cesse les mêmes choses sans paraître se répéter. Aratus a résolu toutes ces difficultés avec les ressources ordinaires de la langue, presque sans recourir au néologisme, et pourtant, sans abuser de la périphrase (1). Outre les noms propres qui désignent les étoiles, on ne rencontre guère de néologismes dans ses deux poèmes, à part certains mots composés. Malgré quelques incorrections, c'est à peu près exclusivement avec la langue classique qu'il a réussi à reproduire en vers le traité d'Eudoxe: quelques exemples en seront la preuve.

Faut-il montrer que l'axe autour duquel tourne la sphère céleste est immobile? « Mais l'axe lui-même, dit Aratus, ne tourne pas, si peu que ce soit; il demeure toujours immobile, tenant de toute part en équilibre la terre qu'il traverse par le milieu, et autour de lui il fait tourner le ciel (2). » A part la double expression de la même idée, d'abord en la forme négative, puis en la forme affirmative, il n'y a rien dans cette courte exposition qui soit sacrifié aux nécessités de la prosodie. A chaque instant le poète est obligé de caractériser en quelques mots les relations de grandeur et d'éclat des étoiles. Voici, prises dans le nombre, trois expressions différentes de la même idée. Les étoiles qui forment les mains du Serpentaire sont moins brillantes que celles de l'épaule : « Les mains ne sont pas tout à fait pareilles; une lueur légère les parcourt çà et là; elles-mêmes cependant sont visibles, car elles ne sont pas petites (3). » Il y a là de l'embarras, des répétitions; on sent la difficulté qu'a éprouvée Aratus à rendre en vers une idée qui semblait des plus simples; ailleurs il y a mieux réussi. Hésiode avait parlé des *Pléiades*, mais sans indiquer ni leur position dans le ciel, ni leur aspect; Aratus reprend la description d'Hésiode au point de vue de la science astronomique. « Près de son genou gauche (de

(1) C'est peut-être à cause de cette difficulté particulière qu'Aratus avait si longtemps hésité à parler du soleil, de la lune et des planètes. Est-ce à Aratus, est-ce à Ératosthène qu'Achille Tatius a emprunté son développement sur les sons des planètes? (Petav. *Uranol.* p. 136, *d*), on ne le sait. Dans tous les cas, de telles idées étaient fort difficiles à mettre en vers.

(2) *Phénom.* v. 21 et suiv.

(3) *Id.* v. 79 et suiv.

Persée) roulent, groupées ensemble, les Pléiades. L'espace qui les enferme toutes n'est pas grand, et elles ont une lueur languissante. Elles sont sept, au dire des hommes, bien qu'il n'y en ait que six de visibles [1]. « La position et l'éclat brillant d'Orion sont nettement et poétiquement indiqués dans les vers qui suivent : « Orion est placé lui-même obliquement sous la section du Taureau. Celui qui par une nuit claire passe en le voyant voler là haut, ne croirait jamais pouvoir contempler au ciel un astre plus splendide [2]. »

Dans la description des constellations, Aratus n'avait pas seulement à se préoccuper de l'aspect que leur donnait la fable; il fallait surtout déterminer avec autant de précision que le comportaient la science de son temps et les nécessités de la versification, la figure réelle, les positions respectives des étoiles les unes à l'égard des autres et les distances qui les séparaient. Le poète explique entre autres, avec une exactitude scrupuleuse, que les bras de l'Homme à genoux « sont tendus l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à la distance d'une brasse [3]. » La constellation du Triangle lui fournit l'occasion de décrire en vers une figure géométrique. « Il y a une autre constellation située près de là, au-dessous d'Andromède; c'est le Triangle, qui se mesure sur trois côtés dont deux sont égaux [4]. » Quelquefois enfin, pour les plus grandes constellations, composées d'un grand nombre d'étoiles, les rapports de position et de distance se multiplient, le poète n'arrive à en donner une idée nette que par une savante industrie. Telle est cette peinture de la constellation du Dragon, où, malgré les erreurs dont Aratus n'est pas le premier responsable, les situations, le dessin de plusieurs étoiles et leurs relations avec la Grande et la Petite Ourse sont marqués avec la plus grande clarté, sans redoublement d'expressions, sans mots inutiles et sans périphrases. « Entre les deux Ourses, pareil au cours d'un fleuve, se déroule un monstre étonnant, le Dragon, dont le corps énorme se replie de distance en distance; de chaque côté de sa spirale sont les Ourses *qui craignent de toucher l'Océan azuré*. Le Dragon atteint l'une d'elles avec l'extrémité de sa queue et enveloppe l'autre de sa croupe. L'extrémité de sa queue se termine près de la tête de

(1) *Phénom.* v. 254 et suiv. — (2) *Id.* v. 322 et suiv. — (3) *Ibid.* v. 68. — (4) *Ibid.* v. 233 et suiv.

l'Ourse Héliké, tandis que la tête de Cynosure touche sa croupe; celle-ci se replie autour de la tête de Cynosure et s'allonge jusqu'à ses pieds pour se replier encore en sens contraire... La tête du Dragon est oblique; il a l'air de se pencher vers la queue d'Héliké à laquelle sont parallèles sa gueule et sa tempe droite. Sa tête apparaît à l'endroit *où se rencontrent le lever et le coucher des étoiles* (1). » J'ai souligné dans cette remarquable peinture deux vers qui paraissent moins précis que les autres; tous les deux expriment sous une forme différente l'idée du cercle de l'horizon; les deux vers sont d'ailleurs expressifs et d'une grande justesse.

Il était peut-être plus difficile encore d'énumérer en vers sans confusion et sans obscurité les levers et les couchers simultanés des étoiles à l'horizon, car il ne suffisait pas de nommer celles des constellations qui paraissent ou disparaissent ensemble; il fallait dire en même temps dans quelle proportion chacun de ces groupes plongeait sous l'Océan ou émergeait au-dessus, à quel moment, et lesquelles de ses parties étaient à la limite de l'horizon. Il y avait là des rapports nombreux, compliqués, difficiles à exprimer exactement, même avec la langue la plus souple. Aratus y a cependant réussi dans les endroits les plus malaisés, notamment dans celui-ci où il explique la situation de la constellation du Bouvier au lever du Cancer. « Le gardien de l'Ourse ne reste plus longtemps de chaque côté de l'Océan; mais il est déjà moins de temps au-dessus, et déjà le plus souvent au-dessous; l'Océan reçoit en effet le *Bouvier qui met à descendre le même temps que quatre autres constellations.* » C'est la même idée qu'Homère avait déjà rendue d'un mot poétique, en disant « le Bouvier qui se couche tard. » Aratus lui a donné une précision scientifique; il ajoute d'ailleurs avec élégance : « Enfin, *quand le Bouvier s'est rassasié de lumière,* à l'heure où l'on délie les bœufs, il occupe encore plus d'une moitié du cours de la nuit, ayant commencé à se coucher avec la chute du soleil (2). »

Restait enfin, et c'était la partie la plus lourde de la tâche

(1) *Phénom.* v. 45 et suiv. Cf. la rapide peinture de Virgile (*Georg.* I, 244) où l'on retrouve cependant quelques traits de celle d'Aratus :

> Maximus hic *flexu sinuoso* elabitur Anguis
> Circum perque duas *in morem fluminis* Arctos,
> *Arctos Oceani metuentes æquore tingi.*

(2) *Phénom.* v. 579 et suiv.

du poète, l'explication du mouvement des cercles et des astres sur ces cercles. Ici encore, les erreurs signalées par les astronomes modernes ne peuvent être imputées à Aratus; il faut au contraire lui faire honneur de la clarté avec laquelle il a su tout dire sans rien omettre et sans rien mettre de trop. Je donnerai comme preuve à l'appui les passages relatifs au tropique d'hiver, à l'équateur, et surtout au zodiaque. « L'autre cercle (le tropique d'hiver), situé à l'opposite, près de l'Autan, coupe le milieu du corps du Capricorne, les pieds du Verseau et la queue de la Baleine; le Lièvre est sur ce cercle; il prend une partie du Chien, seulement les pieds; Argo y est aussi, avec le dos vaste du Centaure et le dard du Scorpion; il y a aussi l'arc du brillant Sagittaire, la dernière constellation que traverse le soleil en arrivant de Borée qui purifie tout vers l'Autan; c'est de là qu'il remonte vers l'hiver; trois de ses parties évoluent au-dessus de l'Océan; les cinq autres roulent au-dessous (¹). » L'équateur ne demandait pas un long développement; il suffisait d'en marquer d'un trait précis le caractère particulier. Au lieu de le désigner par son nom (ἰσημερινὸς κύκλος) qui se trouvait dans Eudoxe, Aratus le commente pour en faire comprendre le sens. « Entre ces deux cercles, un autre, aussi grand que le blanc cercle de lait, tourne au-dessous de la terre et est divisé en deux parties; sur ce cercle les jours sont égaux aux nuits à deux époques, à la fin de l'été et au commencement de l'hiver (²). » Mais la plus curieuse de ces descriptions est certainement celle du Zodiaque. « L'axe du ciel qui les traverse par le milieu fait tourner perpendiculairement ces cercles parallèles; mais un quatrième cercle y est attaché; oblique par rapport aux deux autres qui sont en contact avec lui de chaque côté opposé de chaque tropique et placé lui-même au milieu d'eux, il les coupe par le milieu. » Après cette remarquable définition du cercle oblique, Aratus en explique le mouvement. « Il s'élève au-dessus de l'Océan tout le temps qui s'écoule entre le moment où se lève le Capricorne et celui où se lève le Cancer. L'espace qu'il comprend en se levant est égal à celui qu'il occupe en se

(¹) *Phénom.* v. 501 et suiv. — En copiant le passage correspondant d'Eudoxe, Aratus a oublié deux constellations, le Fleuve et la Bête sauvage.
(²) *Phénom.* v. 511 et suiv.

couchant. *Prenez une distance aussi longue que celle parcourue par un rayon visuel;* le cercle parcourt six fois cette distance, et chacune de ces six parties égales comprend deux signes. On a surnommé ce cercle le Zodiaque. » Après avoir énuméré les signes du Zodiaque, Aratus continue : « Le soleil visite ces douze signes en achevant le tour de l'année, et en même temps qu'il s'avance dans ce cercle, les saisons se développent avec leurs fruits. Aussi grande est la portion qui se couche sous la concavité de l'Océan, aussi grande est celle qui est au-dessus de la terre; chaque nuit, sans interruption, six douzièmes de ce cercle se couchent et autant se lèvent. La durée de chaque nuit est aussi longue que le temps pendant lequel la moitié du cercle s'élève au-dessus de la terre depuis le commencement de la nuit (1). » Si l'on juge toutes les descriptions précédentes d'Aratus d'après les calculs de la science moderne, ou simplement d'après les rectifications d'Hipparque, on trouvera qu'elles sont insuffisantes ou erronées; on signalera le vague de l'indication du solstice d'hiver, la manière peu scientifique dont sont mesurées les dodécatémories du zodiaque, à l'aide du rayon visuel employé comme terme de comparaison; on notera la fausseté de l'opinion d'Aratus sur le passage du soleil à travers les signes, sur la durée de la nuit, sur la position des points tropicaux; mais si l'on considère le travail d'Aratus d'après les modèles dont il s'est servi, on ne pourra qu'admirer, comme le faisaient les anciens, la fidélité de son interprétation.

C'est qu'en effet, malgré quelques divergences entre l'auteur et le traducteur, malgré les digressions et les épisodes, le poète s'est efforcé en maint endroit de reproduire presque textuellement le savant. Hipparque a fait lui-même ces rapprochements; il me suffira de lui en emprunter quelques-uns. La célèbre description du Dragon, que j'ai déjà citée, avait été faite par Eudoxe de la façon suivante: « Entre les deux Ourses se trouve la queue du Dragon dont la petite étoile est au-dessus de la tête de la grande Ourse; sa croupe se recourbe près de la tête de la petite Ourse et se prolonge jusque sous ses pieds; là il se replie de nouveau et dresse sa tête en avant (2). » La peinture d'Aratus est plus

(1) *Phénom.* v. 525-558. — (2) Petav. *Uranol.* p. 173, *d.*

poétique, mais si l'on en retranche deux ou trois épithètes expressives et une comparaison, on remarquera que le passage d'Eudoxe a été respecté jusque dans le détail. Le même procédé est aussi apparent dans des phrases plus courtes et moins significatives. Eudoxe dit du Bouvier qu'il est derrière la grande Ourse. Aratus exprime ainsi la même idée : « Derrière Hélikè s'avance, comme s'il la poussait devant lui, le gardien de l'Ourse (1). » « Comme s'il la poussait devant lui, » voilà le mot qui peint, voilà la part du poète ; pour le reste, il se borne à répéter Eudoxe. Il se rencontre quelquefois dans Eudoxe des expressions purement scientifiques, rebelles à la poésie, comme celles-ci : « Sous la queue de la petite Ourse sont les pieds de Céphée qui forment jusqu'à l'extrémité de cette queue un triangle équilatéral ; le milieu de Céphée est près de la courbe du Dragon, qui sépare les deux Ourses (2). » Aratus dira autrement, mais avec autant de clarté : « La ligne allant de l'extrémité de la queue (de la petite Ourse) à ses deux pieds (de Céphée), est aussi longue que celle qui va d'un pied à l'autre. Regardez un peu à sa ceinture (de Céphée) ; elle va toucher la première sinuosité du Dragon tortueux (3). » Il arrive même que les vers d'Aratus sont copiés mot pour mot sur la prose d'Eudoxe, et cela sans doute toutes les fois qu'Aratus a pu le faire sans craindre l'obscurité ou la sécheresse. Eudoxe dit : « Sous la tête de la grande Ourse sont les Gémeaux ; au milieu, le Cancer ; sous les pieds de derrière, le Lion (4). » Aratus répètera : « Sous sa tête (de la grande Ourse) sont les Gémeaux, au milieu, le Cancer ; sous ses deux pieds de derrière brille le bel astre du Lion (5). » A part deux mots ajoutés pour terminer le second hexamètre, Aratus s'est contenté de reproduire le texte d'Eudoxe, en substituant aux mots de la prose ceux de la langue poétique.

A l'égard de Théophraste, le procédé est un peu différent. Aratus ne se trouvait plus ici, comme pour les *Phénomènes*, en présence d'un ouvrage complet, mais de plusieurs traités dans lesquels il choisissait ce qui convenait à son dessein. Le sujet, moins scientifique, permettait d'ailleurs à l'imitateur ou

(1) *Phénom.* v. 91. — (2) Petav. *Uranol.* p. 175, *b.* — (3) *Phénom.* v. 184. — (4) Petav. *Uranol.* p. 174, *d.* — (5) *Phénom.* v. 147.

au traducteur une liberté plus grande. Aussi verrons-nous que plus la description doit être exacte et technique, plus Aratus se rapproche de son modèle; plus au contraire elle est chez lui pittoresque et poétique, plus il s'en est éloigné. Il s'en est rapproché beaucoup en parlant de l'aspect du soleil et de la lune à l'approche du vent et de l'orage ou pendant le beau temps; il s'en est rapproché davantage encore quand il lui a fallu expliquer en quelques vers les phases de la lune et leurs rapports avec les différentes parties du mois; au contraire, dans le tableau des autres pronostics, il n'a pas craint de paraphaser au lieu de traduire. « Les halos autour de la lune, dit Théophraste, sont plus venteux qu'autour du soleil; quand ils se déchirent, ils annoncent le vent, pour l'un comme pour l'autre de ces astres (1). » Aratus développe la même idée plus longuement, mais de manière à conserver les traits essentiels de Théophraste. « Si des halos enveloppent la lune tout entière, qu'il y en ait trois, ou deux, ou même un seul, d'après celui-là on peut prévoir le vent et le beau temps : s'il se déchire, c'est le vent; s'il diminue, c'est le beau temps. C'est le mauvais temps s'il y en a deux autour de la lune, le temps plus mauvais encore quand le halo est triple, surtout s'il a une teinte sombre, et plus encore s'il se déchire (2). » Il y a même tel passage particulièrement difficile, où la concision des vers du poète dépasse peut-être celle de la prose du philosophe. Tel est ce court résumé des phases de la lune. La température de chaque mois, dit Théophraste, est en relation directe avec les phases de la lune. « Le mois est divisé par la pleine lune, par celle du huitième jour et celle du quatrième jour; il faut ensuite compter à partir de la nouvelle lune comme à partir du commencement. Le temps change en effet ordinairement au quatrième jour, sinon, au huitième, sinon, à la pleine lune, et depuis la pleine lune, dans le huitième jour de sa décroissance, ou depuis ce jour jusqu'au quatrième, ou enfin depuis le quatrième jusqu'à la nouvelle lune (3). » Comparez les vers d'Aratus : « Tous les signes ne se produisent pas indifféremment tous les jours, mais il y en a le troisième et le quatrième jour jusqu'au premier quartier, puis du premier quartier jusqu'à la pleine

(1) Théophraste, *de Sign. vent.* p. 430. — (2) *Phénom.* v. 181 et suiv. — (3) Théophraste, *de Sign. pluv.*, p. 417.

lune; puis de nouveau à partir de la pleine lune jusqu'au quartier de la décroissance; ensuite vient le quatrième jour avant la fin du mois et le troisième du mois finissant(1). » Une traduction ne saurait d'ailleurs donner toute leur valeur et toute leur brièveté aux mots qu'Aratus a employés en les opposant deux à deux (διχαιομένη — διχάς — διχομήνη — τετράς). Ce n'est sans doute ici que de la versification, mais dans de tels endroits, la bonne facture du vers en est toute la poésie. Dans les autres parties des *Pronostics* la ressemblance avec Théophraste est moins exacte. Au lieu des phrases courtes, sèches, sans variété, de Théophraste, Aratus cherche à réunir dans une même période les faits analogues; ces divers développements sont présentés sous des formes diverses; le poète renonce à l'appareil didactique et monotone adopté par le philosophe. Presque toutes les phrases de Théophraste semblent coulées dans le même moule; elles commencent et finissent par une formule. Aratus a laissé de côté les formules et les longueurs; du moins il a essayé de le faire. Au contraire, trouvait-il dans les livres de Théophraste quelque trait de nature, comme l'hirondelle dont le ventre rase les flots, le bœuf qui, la tête levée, hume l'air, la corneille qui se pose sur les rochers et se plonge dans l'eau, Aratus les reproduisait textuellement. Il n'a pas su pourtant éviter les redites au point de ne rien laisser à faire à ses successeurs. Il faut aller jusqu'à Virgile pour rencontrer, transformées en tableaux vivants et poétiques les monotones et arides énumérations de Théophraste.

En dehors d'Eudoxe et de Théophraste, ses deux modèles immédiats, Aratus s'était inspiré d'Homère et d'Hésiode. Ses commentateurs et ses biographes ont même pu prétendre, les uns qu'il avait imité Homère, les autres Hésiode. Il est plus juste de dire qu'il les avait imités tous les deux, mais plus particulièrement Hésiode. Ce n'est pas que l'on puisse citer tel ou tel passage expressément imité ou même traduit de l'un ou de l'autre, mais c'est un choix de mots et de tours, c'est un goût marqué pour les formules de la poésie épique, c'est en même temps un air à la fois didactique et familier, c'est une couleur générale répandue sur tout le poème, et qui en fait l'harmonie. Aratus faisait comme tous les poètes de son temps;

(1) *Phénom.* v. 805 et suiv.

il avait voulu ressembler aux anciens, tout en restant moderne, et exposer en vers homériques l'astronomie contemporaine.

Tel est ce poème d'Aratus, si diversement apprécié par les modernes. J'ai essayé d'en faire comprendre les faiblesses et les mérites; en considérant les uns et les autres, on s'explique les jugements contradictoires auxquels il a donné lieu. Déjà Hipparque, préoccupé surtout de l'exactitude scientifique, déclarait qu'Aratus s'était trompé sur presque tous les points le plus importants. et que la valeur de l'œuvre, malgré le charme des vers, en était d'autant diminuée [1]. Faut-il s'étonner que l'appréciation des savants de notre temps soit aussi sévère? Faut-il s'étonner même que les *Phénomènes* restent enfouis dans les bibliothèques, et que nul ne s'avise de les lire? La science d'Aratus n'a plus pour nous qu'un intérêt historique et rétrospectif. La poésie seule pouvait le faire vivre, comme elle a fait vivre Lucrèce. J'ai montré que la poésie y tenait une place restreinte, non point précisément parce qu'Aratus était dépourvu de génie, mais parce que le sujet lui-même n'était pas favorable aux développements poétiques. L'audace des négations, la vigueur des raisonnements, le mouvement impétueux et régulier à la fois de la démonstration, l'enthousiasme d'apôtre qui anime Lucrèce, tout cela est pour nous retenir. On reviendra toujours à lui, quels que soient les sentiments et les idées de chaque siècle, parce que chaque siècle se reconnaît toujours par quelque côté dans toute grande philosophie exprimée en beaux vers. Mais que nous importe, si nous n'y sommes attachés par la grâce et la beauté des peintures, une description enfantine des phénomènes célestes et des signes du temps?

Les raisons qui nous éloignent de la lecture d'Aratus sont précisément celles qui, dans l'antiquité, lui assuraient des lecteurs. Cette œuvre parut à l'heure favorable; elle répondait au goût de la science qui est la marque de cette époque. Les lettrés surent gré au poète de les avoir crus capables de comprendre un poème scientifique; ils lui furent aussi reconnaissants de n'avoir pas fait ce poème inintelligible. Cependant, le poète n'avait pas trompé ses lecteurs; dans le jeu hardi

(1) Petav. *Uranol.* p. 172, *b* : « Θεωρῶν δ' οὖν τοῖς πλείστοις καὶ χρησιμωτάτοις διαφωνοῦντά τ' Ἄρατον πρὸς τὰ φαινόμενα καὶ γιγνόμενα κατ' ἀλήθειαν. » et p. 172, *d* : « ἡ γὰρ τῶν ποιημάτων χάρις ἀξιοπιστίαν τινὰ τοῖς λεγομένοις περιτίθησιν. »

qu'il venait de tenter, nul ne pouvait lui reprocher d'avoir pipé les dés; les *Phénomènes* étaient bien un résumé fidèle de la science contemporaine; c'était bien là le ciel d'Eudoxe. On était charmé d'y pénétrer avec Aratus, de s'y promener à l'aise, au milieu de ces constellations devenues familières, et de parcourir le monde à peu de frais. Plus les descriptions étaient exactes et techniques, plus on était flatté de s'y plaire; on éprouvait à le lire ce sentiment de curiosité satisfaite que fait naître la découverte facile des choses inconnues et réputées inaccessibles. Enfin, ce livre avait aussi la prétention, justifiée pour ce temps-là, d'être utile, et c'est par là surtout qu'il dut toucher les Romains du temps de Varron, et même du temps de Virgile. Les *Phénomènes* d'Aratus sont en Grèce la première tentative, souvent imitée depuis, de mettre la science à la portée de tout le monde. C'est le premier manuel en vers, d'un caractère vraiment scientifique, que la littérature grecque ait produit.

De là cette renommée extraordinaire. Lecteurs, admirateurs, traducteurs, commentateurs, se succèdent sans interruption. Callimaque ouvre le cortège par une épigramme où il rapproche Aratus d'Hésiode et vante le travail patient et subtil du poète alexandrin. Un peu plus tard, un des Ptolémées, au dire d'un biographe, dans une épigramme [1], déclare qu'Aratus tient le sceptre de l'art de parler avec agrément et justesse des choses scientifiques. Au temps d'Hipparque, les *Phénomènes*, commentés plusieurs fois, sont la règle des astronomes. A Rome, Cicéron et Germanicus le traduisent; Virgile, Ovide et Manilius l'imitent; plus tard Geminus, Achille Tatius, Théon de Smyrne l'étudient et le commentent; il est encore traduit au cinquième siècle par Avienus; sa gloire dure aussi longtemps que l'enfance de l'astronomie. Puis sa chute est aussi rapide que sa renommée avait été persistante; les découvertes de Copernic et de Galilée lui sont fatales; la science qui avait fait sa gloire est aussi la cause de sa fin. Parmi les poètes alexandrins, aucun n'a été plus admiré ni plus oublié, sans avoir mérité ni cette admiration excessive, ni cet injuste oubli. A. COUAT.

(1) Buhle, II, p. 433. Dans les deux épigrammes se retrouvent le même éloge et le même mot pour caractériser le talent d'Aratus. Χαίρετε λεπταὶ ῥήσιες, dit Callimaque, et le poète anonyme s'exprime ainsi : « ἀλλὰ τὸ λεπτολόγου σκῆπτρον Ἄρατος ἔχει. »

RELATION DE LA CONJURATION

D'ÉTIENNE MARCEL ET DU ROI DE NAVARRE

Par le Dauphin CHARLES

Adressée aux Comtes de Savoie le 31 août 1358

et tirée des Archives royales de Turin, Mazzo 1, n° 7. fogl. 4. L. 7. 20

LETTRES DES ROIS DE FRANCE

Je donne aujourd'hui, dans nos *Annales*, un document curieux dont j'ai fait part à M. Perrens pour son *Histoire de la Démocratie française au quatorzième siècle,* et dont ce savant ami eut occasion, comme il le dit dans son ouvrage, de vérifier lui-même l'authenticité aux archives qui me l'avaient fourni, aux Archives royales de Turin. Ce document, très extraordinaire, et des plus inattendus pour moi quand je cherchais les documents français si nombreux à l'étranger, vient en effet de Turin. Il est adressé, en français et de Paris, à ceux qu'on n'appelait encore que les comtes de Savoie, et dont la grandeur se mesure à présent à la progression de leurs titres, à celle même de leurs tombeaux, de Saint-Jean de Maurienne à la Grand'Combe où gisent les comtes et les ducs, de la Grand'Combe à la Superga où sont enterrés les rois, de la Superga au Panthéon d'Agrippa où seront peut-être ensevelis de nouveaux empereurs romains.

Il relate la conjuration d'*Étienne Marcel,* et un double intérêt s'y attache. Il est d'abord de l'année 1358, qui fut la dernière du complot, ainsi que la plus critique, et du mois d'août : c'est-à-dire que, sous forme de lettre, il fut envoyé à la cour de Turin quelques jours seulement après l'entrée du Dauphin dans Paris; ce qui lui donne droit d'aînesse sur tous les documents connus, relatifs à ces troubles fameux.

Son second mérite, c'est qu'il émane du Dauphin, de celui

qui, à vingt et un ans, triompha de la conjuration, après avoir failli en être victime; et naturellement il tire une importance particulière du caractère de son auteur.

Le voici dans toute son étendue, avec l'orthographe du temps, et tel qu'il a été collationné aux Archives piémontaises. Quelques réflexions viendront ensuite, en le rapprochant un peu des autres témoignages contemporains.

Tres cher et tres ame frere, pour ce que vous sachez, et a vous et a touz noz autres amis et feaulx soient manifestees, les graves, mauvaises et fausses traïsons, falctes et pourpensees contre monseigneur, nous, vous et noz autres freres, par le prevost des marcheans qui nagaires estoit en la ville de Paris, et aucuns autres de ladicte ville et dailleurs, comme de nous touz faire tuer et murtrir, et nous oster notre heritage, et aussi de la tres deloyale et desraisonable cause, pour laquelle, apres la paiz et accort, faiz entre nous et le roy de Navarre et la dicte ville de Paris, le dit roy nous a deffie et sest renduz ennemis de monseigneur, de nous et du royaume de France, nous vous escrivons la certainete en la maniere que ci-apres sensuist.

Tres cher et tres ame frere, il est verite que, afin que a nous fussent amendees certaines iniures, rebellions et desobeissances, qui, en caresme derriere passe et autres foiz, nous avoient este faictes en la ville de Paris, comme davoir tuez et murtriz devant nous, en notre chambre ou palais a Paris aucuns bons et loyaulx chevaliers de notre Conseil, et aussi destre venu assaillir a grant quantite de genz darmes le marchie de Meaulx, ou estoient la duchesse notre compaigne, noz suers et pluseurs autres dames, pour icelles emmener prisonnieres et pour euls deshonorer; et avec ce davoir esmeu les genz du plat pais de France, de Beauvoisins, de Champaigne et dautres lieux contre les nobles du dit royaume, dont tant de maulx sont venuz, que nuls ne les doit ou puet penser; et aussi pour avoir aucuns faulx et desloyaulx traitres a monseigneur, a nous et a la coronne de France, qui estoient en et de la dicte ville, nous avec noz feaulx amis et subgiez venismes devant la dicte ville, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul dernier passe, et y fusmes assiege environ XXII jours, es quelx jours, tant par madame la royne Jehanne, comme par reverens peres en Dieu, larcevesque de Lion, levesque de Paris et le prieur de Saint-Martin-des-Champs, messagiers du saint-siege de Rome, nous fusmes tant pressiez, que nous, plus pour reverence du saint-siege de Rome que pour autre cause, nous consentismes a traictiez avec les diz roy de Navarre et ceuls de la dicte ville de Paris, le dit roy estant a Saint-Denis et aidant ceuls de Paris contre nous. Et tant fu traictie, que finablement bonne paiz et bon accort furent pris entre nous d'une part, le dit roy et la dicte ville dautre, tant sur aucuns descors qui povoient estre entre nous et le dit roy, comme sur les descors touchant la dicte ville. Et fu la dicte paiz juree a tenir par nous et le dit roy sur le corps de notre seigneur Jhesu-Crist, que avoit consacre en la presence de nous deux, de la dicte royne, des diz messagiers du saint-siege de

Rome et pluseurs autres, notre ame et feal conseillier levesque de Lisieux, et le devions recevoir comme bon ami et vray crestien nous et le dit roy, et nous estions confessez et feusmes tout prest de le recevoir, quand estoit de notre personne. Mais le dit roy sestoit desviez à Saint-Denis avant quil veinst aux traictiez, et nous fist muser tant comme il li plut. Et depuis en confermant le dit accort et la dicte paiz, la quelle nous de notre partie tenions bonne et loyal, viudrent par devers nous la dicte royne, le dit roy, les diz messagiers et aucuns des bourgois de Paris. Et pour ce que nous cuidions et tenions fermement quil tenissent de leur partie la paiz et accort ainsi faiz en la maniere, que prudomes le devoient faire, et comme nous avions entencion de la tenir, nous nous partismes du dit siege et veinsmes a Meaulx, et nous estant ou dit lieu, les diz roy et traitres, qui ja avoient fait venir par devers eulx en tres grant quantite les Anglois ennemis de monseigneur, de nous et du dit royaume, mirent partie des diz Anglois en la dicte ville de Paris, mais les bonnes genz dicelle ville, qui ne povent souffrir et soustenir la grant iniquite des diz roy, Anglois et traitres, mirent à mort tres grant quantite des diz Anglois, et en prirent des plus notables et granz capitaines jusques a XLVII et plus. Et pour ce assaillirent les diz Anglois, la dicte ville, et le dit roy qui estoit en icelle, Robert le Coq, ceuls de Puiquigni et pluseurs de la dicte ville issirent contre euls, et desconfirent iceuls Anglois, le dit roy et ceuls qui ainssi en estoient issuz, Et sen fuirent les diz roy et Robert le Coq, ceuls de Puiquigni et aucuns autres a Saint-Denis. Et pluseurs du peuple de Paris moururent aux champs jusques environ le nombre de VI^{c} et plus. Et non obstant ce, depuis maulgre les dictes bonnes genz de Paris, par la suggestion et au pourchaz du dit roy et de ceuls de sa partie, le prevost des marchanz qui lors estoit et aucuns autres traitres de monseigneur et de nous delivrerent les diz Anglois ainssi pris, et les menerent a Saint-Denis par devers le dit roy, combien que lon en eust eu pour leur raençon, se il ne les eussent ainsi delivrez assez dargent pour le premier paiement de la delivrance de monseigneur. Et tantost apres la dicte delivrance, nous estans touz jours a Meaulx, fu traictie entre le dit roy le dit prevost des marcheans et autres traitres, que le mardi au soir dernier jour de juillet dernier passe, icelli roy et les diz Anglois entreroient en la dicte ville par nuit. Et desja avoit este ordene par le dit prevost et autres traitres, que nulles portes ne seroient ferme celle nuit, ne nulles chaines tendues. Et desja avoit le dit prevost oste les clefs des portes de la ville a celx qui les avoient en garde, et les avoit baillees et livrees aux genz du dit roy, et mis gardes aux portes, autres quil ny avoit, lequelx gardes quil y mist, estoient consentant de la dicte traison. Et ainssi devoient entrer en la dicte ville, et si tost quil y eussent este il eussent murtri et mis a mort tout le clergie et genz deglise, touz les gentilz hommes lors estanz en la dicte ville, touz les officiers de monseigneur et de nous, et les deux pars du commun dicelle ville. Et desavant avoient pour ce faire signees les maisons de nuit. Mais le bon peuple et commun de Paris, qui ce jour, dont ceste traison devoit estre faicte par nuit, se apparceut de ce par la grace de Dieu, qui ne voult souffrir que cette horreur fust perpetree, se assembla et avec aucun des

noz bons amis de la dicte ville, ala par devers le dit prevost, et se mut sur ce certaine rumeur entre euls, car ils advouoient le dit roy, et notre bon peuple nous vouloit avoir, et requeroit selon la paiz qui avoit este faicte. Et pour ceste rumeur par la grace de Dieu et senz notre sceu le dit peuple avec noz diz amis se esmut contre le dit prevost et nos autres traitres. Et mist a mort en la place le dit prevost et six autres de noz traitres, et les autres prindrent jusques au nombre de XXII ou environ, et encore en y a a prendre, des quelx trouver et prendre notre dit peuple est encore en paine et en cherche. Et ces choses faictes, le dit peuple et noz bons amis et subgiez de Paris envoierent par devers nous a Meaulx, en nous suppliant quil nous pleust venir hastivement en la dicte ville, comme leur bon seigneur, et pour euls secourre et deffendre contre les diz roy et Anglois. Si merciasmes notre seigneur Jhesu-Crist, qui avoit jugee notre partie la meilleur, et qui senz notre sceu et senz domager autres que noz diz traitres, nous avoit mis en noz mains noz diz traitres, et nous avoit rendu les cuers de noz bons subgiez, qui par la fausse suggestion et mauvaise induction des diz roy et traitres avoient este desvoiez. Et veinsmes tantost en la dicte ville, et y entrasmes en tres grant compaignie malgre les diz roy et Anglois, et y fusmes si tres honorablement grandement et de bon cuer receuz, comme prince fu oncques ne peust estre en ville recuz. Et depuis que nous y fusmes venuz, des traitres qui ainsi ont este pris, nous avons fait faire justice des aucuns, et *aucuns en sont encore en prison aux quelx nous ferons faire justice et raison*. Et ceuls que ainsi avons fait justicier, cest assavoir, Pierre Gilles, Gille Caillard, chastellain du Louvre, Josseran de Mascon, Charles Toussac, Jehan Godart, Pierre de Puisieux, Jehan Prevost, Pierre le Blont, et Jehan Bonvoisin, ont confesse devant tout le peuple, et Thomas de la dit chancellerie du dit roy *a confesse senz force et senz contrainte de sa bonne volonte*, devant nous et nos amez et feaulx le duc Dorlians notre oncle, le connestable de France notre cousin, les seigneurs de Saint-Venant, de Meullent, de Garencieres, de Vinay noz conseilliers, et messieurs Adam de Meuleun et Jehan de Groullee, noz chambellanz, et devant plus de XXX bourgois de la ville de Paris, que depuis que le connestable de France fu tuez par le dit roy, ils ne finirent ne cesserent de machiner la mort et desheritement de monseigneur, de nous, de vous, de noz autres freres et de notre dit oncle, et de penser, cest assavoir, le dit roy comment il fust, et euls comment il peussent faire le dit roy, roy de France. *Item*, par linstigacion du dit roy, noz diz chevaliers furent murtriz en notre presence, en notre chambre ou dit palais, comme dit est dessus, pour esmouvoir des lors notre peuple contre nous, si lors patiemment ne leussions tollere et souffert par la vertu de pacience que Dieu nous donna lors. *Item*, il ont confesse, comment en perseverant en leur propos, les diz roy et traitres firent faire l'assaut, qui fu fait par ceuls de Paris ou marche de Meaulx, ou il cuiderent prendre la duchesse notre compaigne, noz suers et les autres dames qui y estoient, pour les deshonorer comme dit est. *Item*, a confesse le dit Pierre Gilles, que lors quil murtrirent noz chevaliers, comme dit est, ils nous cuidoient murtrir et tuer, se Dieu plus que autre ne nous eust garanti. *Item*, ont touz confesse, comment le diz roy et Anglois devoient entrer en la dicte

ville de Paris la nuit dessus dicte, et faire les detestables et abhominables ouvres dessus dictes, et en oultre que nulle entente n'avoient que de faire le dit roy, roy de France, et avec lui comme avec roy de France, s'estoient alliez et pour tel le tenoient. *Item*, que depuis et avant que toutes ces rebellions de Paris avenissent par la coulpe et a la suggestion des diz roy et traitres, ils ne tendoient a nulle autre fin fors que a nous, vous, noz autres freres et notre dit oncle tuer et murtrir en quelconque lieu quils nous trouvassent a leur dessus. Et que se il eussent este plus fors que nous, quant la dicte paiz fut juree, et aussi quand elle fut depuis confermee, ils eussent meurtri nous, nos genz et touz autres quil eussent peu tuer. *Item*, que par deux foiz il avoient destourbé la delivrance de monseigneur afin quil ne retournast d'Engleterre, et avoient jure avec le dit roy de Navarre a le faire mourir par de la en prison. *Item*, ont confesse pluseurs des dessus nommez, et per special le dit chancellier, que tantost apres la delivrance du dit roy, ycellui roy et XIIII ou XVI de ses genz et conseillers traitres, des quelx nous savons bien les noms, les quelx nous taisons ici pour certaine cause, jurerent ensemble que pour quelconque paiz, accort ou traictie quil eussent fait ou feissent, ne pour serement fait ou a faire sur le corps notre seigneur Jhesu-Crist ou autres quelconques, le dit roy ne les diz traitres ne se desisteroient des emprise et traisons dessus dictes, et de oster du tout le heritage de la coronne de France a monseigneur, a nous, a vous et a noz autres freres et nous touz desheriter et murtrir, cest assavoir, monseigneur, nous, vous, noz autres freres et notre dicte oncle, fust aux champs, a ville, ou lit, en chapelle ou autre lieu saint, ou en quelque lieu quil verroient leur avantaige. Et que se il nous avoient ainsi touz tuez, il auroient de legier gaigné le demourante. *Item*, il a este trouve en lhòstel dun herese fusicien ou astronomien du dit roy, appellé Dominique, pluseurs vuoulx, anneaulx, sorceries, poudres et autres detestables choses et faiz contre la foy crestienne, et telles que toute crestiente doit abhominer, ne n'en doit on parler, les quelx on pourroit tenir et suppouser quelles eussent este faictes contre nous affin que le dit roy vinst a son entente par les choses dessus dictes. Et pluseurs autres detestables et enormes faiz ont, les dessus diz justiciéz, confesse devant le peuple, et le dit chancellier, devant nous et les dessus nommez, que nous laissons a vous escrire pour doubte de vous ennuier, et aussi pour garder au dit roy son honeur plus que nous povons, combien quil soit notre ennemi, et combien que nous ne fussions pas assez fors pour combattre aus diz roy et Anglois, quant nous entrasmes en notre dicte ville, pour ce que en bonne foy nous en avions zenvoye apres la paiz faicte, comme dit est, la plus grant partie de noz genz. Toutevoies Dieu merci, les diz roy et Anglois en avons fait vuider de Saint-Denis, et n'ont peu malfaire a noz subgiez, excepte que par traison, il ont pris Crecy et le chastel de Meleun, ou quel la royne Blanche les fist venir, et fist entendant aux bonnes genz de la dicte ville de Meleun que sestoient bons Francoys. Et devant le quel chastel partie de noz genz sont a present. Et avons recouvre en Normandie et ailleurs pluseurs lieux et forteresses que occupoient les diz roy et Anglois. Et avons esperance en notre seigneur

Jhesu-Crist que considere les choses dessus dictes, notre bon droit que nous soustenons, et le tres grant tort que le dit roy a envers monseigneur et envers nous, noz besoignes vindront en plus grant prosperite, et nous aidera contre le dit roy notre seigneur Jhesu-Crist, en qui toute notre fiance est. Si nous signifions, tres cher et tres ame frere, toutes ces choses afin que nous soions tenuz pour bon et vray seigneur. Et que en nous na tenu que la dicte paiz nait este tenue, et aussi quil vous appert le tres grant tort que le dit roy a envers nous, les perilz et perplexitez ou nous avons este, et les tres grantz faussetes et mauvaistiez contre nous perpetrées et pourpensées. Et vous prions, tres cher et tres ame frere, que vous ne vueillez croirre le contraire, se il vous estoit rapporte ou escript par aucuns noz ennemis, quar nous vous escrivons la verite des choses, et de ce appellons Dieu et le monde a tesmoing. Et tres cher et tres ame frere, comme nous ayons entencion et volonte de resister prestement aus diz roy et Anglois, qui se efforcent de desheriter monseigneur, nous et noz freres, nous vous prions tant certes comme nous povons, qu'il vous plaise a nous venir aidier et secourre le plus efforcement et le plus briefment et hastivement que vous pourrez, et de ce ne nous vueilliez faillir, tres cher et tres ame frere, si cher comme vous avez lhoneur et sauvement de monseigneur, de nous, de noz freres et de la coronne de France, car a plus grant besoing ne vous povons vous prier ne requerir. Et a laide de Dieu, de vous et de noz bons feaulx amis et subgiez, nous mettrons paine et diligence a resister aus diz ennemis, et a les bouter hors de royaume par telle maniere, que ce sera a leur grant confusion et perte, et a lhoneur de monseigneur, de nous, de vous et de tous les bien vueillanz et subgiez du dit royaume. Tres cher et tres ame frere, li Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde...

Escript a Paris, le dernier jour daoust.

GONTIER, *Secrétaire.*

On pense bien qu'ainsi prévenus contre des rapports malveillants, les souverains de Savoie continuèrent au Dauphin le secours précieux de leurs braves montagnards des Alpes, qui lui était nécessaire pour compléter sa victoire.

Quant au récit même de la conjuration, je ne m'arrêterai pas sur plusieurs détails qui se trouvent aussi dans les autres documents de ce siècle agité, mais qui pourtant sont mis ici en plus vive lumière. Dans Froissart, qui est l'organe libre de ces temps, et dans les grandes chroniques de Saint-Denis, qui en seraient presque le *Moniteur,* on voit qu'il y eut récidive de la part de Marcel, au sujet de cette odieuse introduction des Anglais dans Paris. On y lit le massacre ou la captivité de ceux qui y étaient déjà entrés; puis la mise en liberté de ceux qu'on retenait prisonniers, tous officiers supérieurs, et

gens de distinction, au nombre de plus de 47, et pouvant payer une belle rançon, qui aurait servi à délivrer le roi Jean en Angleterre avec l'or même des Anglais. On y voit aussi la fausse position du roi de Navarre et de ses adhérents, obligés, après ce massacre, de marcher contre ceux à qui ils donnaient la main, et trahissant tour à tour les bons Français par ambition, et les Anglais par crainte. On y admire enfin le rôle de ce peuple parisien, acharné contre le Dauphin dans les questions de réforme, et se ralliant à lui dès qu'il s'agissait de la patrie; faisant taire la plus bruyante opposition politique devant le sentiment national, et trouvant un inflexible patriotisme dans un plus parfait désintéressement.

Je noterai deux points seulement qui ne se trouvent que dans la relation du Dauphin. Le premier confirme l'opinion de ceux qui, d'accord avec la tradition populaire et avec les anciens manuscrits de la Bibliothèque nationale, attribuent au consul Jean Maillart le rôle de libérateur de Paris, et mettent au second plan, dans ces moments décisifs, Pépin des Essarts et Jean de Charny, qui sont les héros de Froissart.

Pépin des Essarts, d'après l'opinion qui le favorise, aurait tué Josseran de Mâcon, l'un des plus importants conjurés, en l'hôtel de celui-ci, près Saint-Eustache; puis il aurait couru en faire autant au terrible prévôt des marchands, à la Bastille Saint-Antoine : beaucoup de choses en peu d'instants et par la même personne. Le Dauphin renverse tout cela. Il nous dit que Josseran de Mâcon, loin d'avoir été tué près de Saint-Eustache, vivait encore à son entrée dans Paris; il le désigne nominativement parmi ceux qui furent aussitôt interrogés, jugés, exécutés; et l'interrogatoire de Josseran se fit devant lui. D'où il suit que la merveilleuse légende de Pépin des Essarts, trouvée fausse en un endroit, peut bien l'être dans d'autres; et le terrain qu'il perd, c'est Jean Maillart qui le gagne.

Après cette remarque, où l'on peut voir que chacun réclamait sa part dans l'œuvre du salut public, j'insisterai sur le procès même, procès sanglant, qui est fait aux conjurés, dès l'entrée du Dauphin, et dont Froissart ne parle pas. Les desseins du roi de Navarre et de ses partisans y sont exposés; l'interrogatoire est formel; les réponses sont précises, énumérées comme dans un jugement régulier, et les aveux des

accusés ne doivent rien à la contrainte. On y trouve le plan de la conjuration et les moyens, les intelligences et les intérêts, la longue ambition des uns, l'aveuglement des autres, la finesse des Anglais par dessus tout, et jusqu'aux sortilèges meurtriers, échappés des arsenaux de la magie pour concourir à une révolution, et qui donnent plus de vérité au tableau.

Il n'y eut donc pas d'amnistie... La parole du Dauphin le prouve; et enfin, nulle part, mieux que dans son récit, ne se dessinent deux caractères bien opposés, celui de la reine de Navarre, et celui du roi, son méchant mari : le premier, un modèle de sollicitude conciliante et de douceur; le second, un mélange impur de duplicité et de bassesse; représentant le peuple sans l'aimer, et la féodalité sans la servir; voulant arriver à la possession de la capitale par l'étranger, au trône de France par la liberté; brouillant tout, corrompant tout, les âmes mêmes qui étaient les plus pures; dénaturant un légitime et beau mouvement de la bourgeoisie au XIVe siècle, jusqu'à en faire, si je puis dire, la Fronde du moyen âge, et prouvant, comme celle-ci, que les princes sont mauvais guides dans les sentiers de la démocratie; qu'on fait tôt ou tard échouer ce que l'on sert par feinte, et qu'à cet égard peut-être il faut moins de naissance, pour avoir plus de libérale sincérité.

COMBES.

NOTE. — La reine Jeanne, dont il est question dans la Relation, était fille de Jean le Bon, et femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

La reine Blanche était la veuve et la seconde femme de Philippe VI, et appartenait à la maison du même roi de Navarre.

REMARQUES

SUR LA

SUCCESSION DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE

QUI ONT SOUSCRIT LES DIPLOMES DE LOUIS VI ET DE LOUIS VII

(1108-1180)

— SUITE ET FIN —

II. — BOUTEILLERS

1° Paien d'Orléans.

Bien que les anciens diplomatistes et la *Paléographie* ne le mentionnent pas comme bouteiller de Louis le Gros, il est pourtant certain que ce roi lui laissa, quelque temps encore après son couronnement, la charge qu'il avait exercée dans les dernières années du règne de Philippe Ier. Il signa en effet, comme bouteiller, la charte donnée par Louis VI à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (1), en 1108, peu de temps après le 3 août probablement, en tous cas avant le 1er janvier 1109.

2° Gui II de Senlis.

Mabillon ne parle pas de ce bouteiller (2). Le P. Anselme (3) et les continuateurs de Du Cange (4), suivis par M. de Wailly, observent seulement qu'il figure dans des chartes de 1108 et de 1111 et qu'il mourut dans le courant de cette dernière année. Ces données demandent à être complétées et rectifiées. Gui apparaît comme bouteiller depuis 1108 jusqu'à 1112 inclusivement. Les deux chartes de Saint-Samson d'Orléans et de N.-D. de Paris (5), où il est mentionné, prouvent qu'il avait pris possession au moins avant le 1er janvier 1109. Il ne souscrit plus à partir de 1113. La date de sa retraite est difficile à déterminer, car, dans les actes de 1112 qui portent son nom, il y a le plus souvent discordance entre l'année de l'incarnation et l'année du règne (6). Cependant, d'après l'un de ces diplômes, celui de Sainte-Croix d'Orléans, délivré

(1) Mabillon, *Ann. Bened.* V, 518. Cf. Raynal, *Hist. de Berry*, II, 6.
(2) *De re dipl.* 2, 122.
(3) *Hist. gén.* VIII, 515.
(4) Ed. Henschel, I, 827.
(5) Charte de St-Samson (Labbe, *All. chron.* II, 597, fragm. Complet dans *Ch. et Dipl.* 43, fo 155); — de N.-D. de Paris (Guérard, *N.-D. de Paris*, I, 246; Tardif, *Mon. hist.*, no 334). Elles sont de 1108, 1re année du règne.
(6) Les diplômes de St-Benoit-sur-Loire (Mab. *De re dipl.* 2, 642) et de St-Magloire (*Ch. et Dipl.* 46, fo 135) sont datés de 1112, 3e du règne, ce qui ne concorde pas. Le copiste aura mis un *trois* pour un *quatre*.

la 4e année du règne (1), il aurait encore exercé entre le 1er janvier et le 3 août 1112.

3° Gilbert de Garlande.

Les systèmes chronologiques des diplomatistes sont en désaccord au sujet de ce bouteiller. Mabillon le place de 1111 jusque vers 1129, dit-il, année où apparaît Louis de Senlis (2). Le P. Anselme signale son nom dans des chartes de 1114, 1119, 1120, 1121, 1122 et 1126 (3). Les continuateurs de Du Cange et la *Paléographie* s'en tiennent à ce dernier résultat. Il faut d'abord discuter la date de l'entrée en fonctions. La plus ancienne charte royale qui, à notre connaissance, porte son nom, est datée de 1108, 1re année de la consécration de Louis VI (4). Cet acte ne peut se concilier avec les chartes, assez nombreuses, qui prouvent que le buticulariat fut exercé par Gui de Senlis pendant les premières années du règne. Il faut admettre qu'il y a eu erreur portant sur le nom même du bouteiller, car les autres indications chronologiques concordent. Notons d'ailleurs que cette charte nous est connue seulement par une copie notariée du xviiie siècle. Un autre diplôme, attribué par Guérard (5) à l'année 1110, offre aussi le nom de Gilbert de Garlande : mais il ne porte ni la date de l'année de l'incarnation ni celle de l'année du règne, et il peut tout aussi bien avoir été expédié en 1112. On doit accorder plus d'attention à un troisième diplôme, accordé à l'abbaye de Saint-Denis (6) en 1111, 4e du règne, c'est-à-dire postérieur au 3 août 1111. Il pourrait, à la rigueur, se concilier avec celui de Sainte-Croix d'Orléans où Gui de Senlis est encore mentionné en 1112, si, au lieu de faire commencer l'année au 1er janvier pour le premier de ces deux actes, on la prend à partir de Pâques : ce qui paraît cependant moins conforme aux usages de la chancellerie de Louis le Gros.

Ce qui est certain, c'est que non seulement tous les diplômes de 1113 sont signés de Gilbert de Garlande (7), mais que sur huit actes de 1112, quatre portent déjà son nom (8). Comme ils sont datés de la 4e année du règne, on peut affirmer qu'il a pris possession en 1112, avant le 3 août.

(1) *Musée des Arch. départ.* p. 63, d'après l'orig. conservé aux *Archives du Loiret.*
(2) *De re dipl.* 2, 122.
(3) *Hist. gén.* VIII, 515.
(4) Charte de St-Pierre-le-Vif de Sens (Quantin, *Cart. gén. de l'Yonne,* I, 213); elle porte : Actum Campinnonis in expeditione nostra MCVIII, anno quoque consecrationis nostre primo. S. Anselli dap. S. Gisleberti but. Hugonis const. Widonis cam. Daimberti, archiepiscopi, consecratoris nostri, Stephani cancellarii.
(5) *Cart. de N.-D. de Paris.* I, 252; *Mon. hist.*, no 345.
(6) Doublet, 841; Felibien, 91; *Ord. des rois de Fr.* IV, 138; *Mon. hist.*, no 347.
(7) Diplômes de St-Denis (serfs Hugues et Milesende) (dans Doublet, 846, où manquent les noms des grands officiers et surtout dans le cart. blanc de St-Denis, Arch. Nat. LL., 1158, fo 22) : — de St-Denis, relatif à Beaune-la-Rolande (Bibl. Nat. latin, 5415, fo 119); — de St-Victor (*Mon. hist.*, no 357); de Ste-Marie d'Etampes (Fleureau, *Antiq. d'Et.* 348); — de St-Denis, relatif à Rueil (Doublet, 846; *Mon. hist.*, no 358); — de St-Vincent de Senlis (*Ch. et Dipl.* 47, fo 36).
(8) Diplôme de St-Corneille de Compiègne (*Ch. et Dipl.* 46, fo 106); — de St-Magloire (*Ch. et Dipl.* 46, fo 120-121. Remarquer que les deux diplômes de St-Magloire, relatifs au même personnage, Henri le Lorrain, sont datés tous deux de 1112 et portent l'un *Gui*, l'autre *Gilbert*); — de Morigny (Mabillon, *De re dipl.* 2, 593; Fleureau, *Antiq. d'Et.* 479; — de St-Denis (Doublet, 844; *Mon. hist.*, no 353).

D'autre part, il est également hors de doute que de 1113 à 1126 inclusivement, il a signé tous les diplômes de Louis le Gros. Mais on le voit encore en fonctions dans le courant de 1127, en même temps que son frère Étienne dans la chancellerie et le dapiférat. Sa fortune subit les mêmes vicissitudes que celle de ce dernier : il tombe avec lui en 1127, après avoir signé des actes postérieurs au 3 août de cette même année (1). Il ne reparaît plus désormais au buticulariat, et nous ne savons sur quels actes Mabillon s'est fondé pour prolonger ses fonctions jusqu'en 1128. Toutes les chartes de cette année que nous connaissions sont souscrites par Louis de Senlis.

4° Louis de Senlis.

Suivant Mabillon il exerçait vers 1129 (2). Le P. Anselme le met en fonction dès 1128 et affirme qu'il vivait encore en 1132 (3). Les continuateurs de Du Cange remarquent qu'il est nommé dans des chartes de 1128, 1129, 1131 et 1132 (4). La *Paléographie* le mentionne seulement pour l'année 1130 (5). Toutes ces données sont exactes, mais insuffisantes. Non seulement Louis de Senlis signe tous les diplômes, datés de 1128, 20e du règne (6), c'est-à-dire antérieurs au 3 août 1128; mais il apparaît même (en même temps que le chancelier Simon) dans une charte de 1127, 20e du règne (7), c'est-à-dire postérieure au 3 août 1127. Il souscrit ensuite tous les diplômes de 1128 à 1131 et une partie de ceux de 1132 (8). Les derniers qui portent son nom présentent quelques difficultés; ils sont datés à la fois de 1132, 23e du règne, Louis étant déjà couronné roi: notations qui ne concordent pas. Mais, selon toute probabilité, l'erreur porte sur l'année du règne qui est 24 et non 23. Le buticulariat de Louis a donc cessé en 1132, peut-être avant le 25 octobre.

5° Guillaume I de Senlis.

Mabillon le signale dès l'année 1132 (9). Le P. Anselme le fait exercer indication reproduite par M. de Wailly. Nous ne savons sur quels actes

(1) Diplômes de Prémontré (*Bibl Præmonstr.* 447); — de Marmoutiers, prieuré de Boiacus (*Ch. et Dipl.* 53, fo 35); — de Marmoutiers, même prieuré (Martène, *Hist. de l'abb. de Marmoutiers,* éd. Chevalier, II, 66).
(2) *De re dipl.* 2, 122.
(3) *Hist. gén.* VIII, 515.
(4) Ed. Henschel, I, 827.
(5) I, 257.
(6) Diplôme de St-Martin-des-Champs (Marrier, 25, 165); — de N.-D. de Chartres (Dachery, *Spicil.* XIII, 309; *Theod. Pænit.* II, 152; *Ord. des rois de Fr.* I, 5; Lépinois et Merlet, *Cart. de N.-D. de Ch.* 2e partie, I, 1356); — de St-Martin-des-Champs, relatif à Pontoise (*Cart. de St-M. des Ch.*, Bibl. Nat. latin 10977, fo 88); — de St-Jean de Laon, 10 mai (*Gall. Christ.* 2, X, pr. 192); — du chapitre de Champeaux (Bibl, Nat., latin 10942, fo 16); — de Chelles (Martène *Ampl. coll.* I, 690); — d'Igny (Fr. Duchesne, *Hist. des Chanc.* 185).
(7) Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 267; *Mon. hist.*, no 399; *Musée des Arch. Nat.*, 91.
(8) Diplôme de St-Euverte d'Orléans (*Ch et Dipl.* 55, fo 121); — de St-Martin-des-Champs (Sauval, *Antiq. de Paris*, III, 6; *Ch. et Dipl.* 55, fo 122); — de St-Nicaise de Meulan (Bibl. Nat. latin 13888, fo 15).
(9) *De re dipl.*2, 122.

de 1129 à 1147 (1). Les continuateurs de Du Cange de 1131 à 1147 (2), les éditeurs de Du Cange se fondent pour mettre le commencement de son buticulariat en 1131; mais la date de 1129, donnée par le P. Anselme, repose très probablement sur une charte de Saint-Martin-des-Champs (3) que dom Marrier a effectivement publiée sous l'année de l'incarnation 1129. Or une correction évidente permet de lire ici 1132, car en 1129 Raoul n'était pas sénéchal, ni Hugues chambrier. L'indication de Mabillon est, d'après nous, la seule exacte.

Si l'on admet que l'année du règne est erronée dans les actes où Guillaume de Senlis commence à apparaître et qui sont datés de 1132, 24e du règne (4), 2e du couronnement de Louis (5), il n'aurait pas exercé avant le 25 octobre 1132. A coup sûr il signa toutes les chartes jusqu'à la fin du règne de Louis le Gros, bien que Mabillon place en 1136 un Gilbert que nous n'avons pu retrouver. Louis VII lui conserva ses fonctions jusqu'à son départ pour la croisade (dans l'été de 1147) où Guillaume l'accompagna. Les diplômes de 1147 portent en effet sa signature: quelques-uns même sont datés de la 11e année du règne, ce qui les ferait postérieurs au 1er août: mais il y a probablement erreur, car elles ont dû être expédiées avant le départ de Louis VII pour l'Allemagne. Mabillon, seul de tous les diplomatistes (6), a prolongé ses fonctions jusqu'en 1151, nous ignorons sur quelle autorité. Il n'est pas besoin de démontrer que les diplômes de 1149, 1150 et 1152 sont signés de *Gui*.

6° Gui III de Senlis.

Mabillon a donc eu tort de dater le buticulariat de Gui III de 1151 (7). Le P. Anselme (8) signale seulement son nom dans des actes de 1150, 1152, 1171 et 1179. La *Paléographie* est moins exacte en lui faisant commencer ses fonctions dès 1147. Suivant M. Léopold Delisle (9), il succéda vers 1149 à son père Guillaume et vécut jusqu'en 1187.

La date initiale de son buticulariat est bien en effet 1149 (10). Il est même certain que les chartes de 1149, 13e du règne où il apparait, sont

(1) *Hist. gén.* VIII, 515.
(2) Ed. Henschel, I, 827.
(3) Marrier, *Hist. de St-M. des Ch.* 166.
(4) Il faut lire 25, car la 2e année du couronnement de Louis commence à partir du 25 octobre 1132, 25e du règne.
(5) Diplôme de l'abbaye d'Yerre (*Arch. dép. de Seine-et-Oise*, fonds de l'abb. d'Yerre, orig. parch.); — de St-Jean-en-Vallée (*Arch. dép. d'Eure-et-Loir*, orig. parch. Cf. *Ch. et Dipl.* 55, f° 118, d'après le cartulaire).
(6) *De re dipl.*2, 122.
(7) *De re dipl.*2, 122.
(8) *Hist. gén.* VIII, 515.
(9) Introd. au *Catal. des actes de Ph. Aug.* LXXXII et note 2.
(10) M. Delisle cite, à l'appui de son opinion, une charte du prieuré de Bonne-Nouvelle (Marmoutiers), copiée dans *Ch. et Dipl.* 64, f° 89. On peut invoquer aussi celle de St-Victor (*Mon. hist.*, n° 505). L'acte du *Gall. Christ.* VII, pr. 62, relatif à l'abbaye d'Yerre, est faussement daté de 1149 : il est très probablement de 1143, comme l'indique la mention de l'année 7 du règne et du chancelier Cadurc. Mabillon qui en donne un fragment (*Ann. Bened.* VI, 368) sous l'année 1153, doit également être rectifié.

de la fin de cette année: car il n'a pas dû entrer en fonctions avant le retour de Louis VII en France (octobre). L'acte de 1149, 12e du règne, délivré en faveur du Temple (1), et qui nous reporterait avant le 1er août de cette année, est probablement fautif pour l'année du règne, car il est daté aussi *de la première année du retour de Jérusalem*. De 1149 à 1180 inclusivement, Gui de Senlis souscrivit tous les diplômes de Louis VII (2). Notons qu'une charte royale de 1155 remplace son nom par celui d'un *R. botellarii regis* (3). Si le scribe ne s'est pas trompé en écrivant *R* pour *G* (ce qui serait fort possible, car la charte de Saint-Sernin de Toulouse (4) délivrée dans la même circonstance, c'est-à-dire pendant le voyage de Louis VII au Midi, porte *Guidone buticulario*), il s'agirait ici d'un officier inférieur de la bouteillerie, remplaçant provisoirement le dignitaire en titre, et faisant partie du *service spécial de voyage*, comme le *chancelier* Roger, abbé de Saint-Euverte, dont nous parlerons plus bas.

III. — CHAMBRIERS

1° GUI, FILS DE GALERAN.

Gui, fils de Galeran, le premier chambrier de Louis le Gros, exerçait déjà, comme l'indiquent avec raison les continuateurs de Du Cange (5), dans les dernières années du règne de Philippe Ier. Il est mentionné sur les chartes des premières années de Louis VII sous le nom de *Wido, Guido Walerannidis* ou *filius Waleranni*. On le voit en fonction dès le début du règne (6), bien que Mabillon le signale seulement en 1111 (7). Le

(1) Tardif, *Mon. hist.*, n° 504.

(2) Voir, outre ces diplômes : 1° la lettre d'Alexandre III à Louis VII (*Hist. de Fr.* XV, 811 à 1163 ou 1164), où il est question du bouteiller Gui et de sa conduite à l'égard de l'église de Ste-Geneviève ; 2° une lettre de Jean de Salisbury (*Hist. de Fr.* XVI, 509) où l'on voit que Gui avait pris le parti du roi d'Angleterre contre Thomas Becket, etc.

(3) Vaissète, *Hist. de Lang.* 2, III, 795, et le texte de la charte, V, n° 610. M. A. Molinier observe dans une note « que cette pièce tirée du *Trésor des Chartes* (J. 339, copie du 6 février 1311), peut sembler remaniée, vu que la même layette renferme, sous le n° 3, une copie authentique d'un autre diplôme, qui n'est que la reproduction de celui-ci et de la plupart de ses clauses. Il est daté de Paris, 20e année du règne, an 1156. Les formes diplomatiques y sont beaucoup mieux observées, les noms des grands officiers y sont exactement indiqués, et le préambule est conforme aux usages : les clauses essentielles y existent et n'en diffèrent que par quelques détails. Si donc on admet l'authenticité de la pièce publiée par dom Vaissète, il faut supposer qu'elle a été rédigée à Montpellier même, loin de la chancellerie royale et que le roi a jugé nécessaire, de retour à Paris, de délivrer un diplôme plus authentique et absolument régulier. »

(4) *Hist. de Lang.* 2 v. n° 601.

(5) Ed. Henschel, II, 52.

(6) Diplômes de 1108, 1re année du règne, St-Samson d'Orléans (Labbe, *All. Chron.* II, 597, complet dans *Ch. et Dipl.* 43, f° 155) ; — de N.-D. de Paris (Guérard, I, 246 ; *Mon. hist.*, n° 334) ; — de St-Benoît sur Loire (Mabillon, *Ann. Bened.* V, 518). Dans cet acte, il est appelé *Wido Silvanectensis* ; — de St-Pierre-le-Vif de Sens (Quantin, *Cart. de l'Yonne*, I, 213).

(7) *De re dipl.* 2, 122.

P. Anselme (1), suivi par Du Cange et la *Paléographie*, assigne exactement l'année 1121, comme terme de son camérariat ; mais la preuve qu'il en donne est insuffisante, car la charte de Tiron qu'il invoque a été, comme beaucoup d'autres de la même abbaye, fabriquée par les moines du XVe siècle (2). Ajoutons que les deux chartes authentiques de 1121 qui portent sa signature (3), sont datées correctement de la 14e année du règne de Louis VI, 7e du couronnement d'Adélaïde, ce qui prolonge ses fonctions jusqu'après le 3 août 1121.

2° Odon.

La retraite de Gui fut suivie d'une vacance, dont les diplomatistes n'ont pas parlé et qui, mentionnée expressément ou implicitement sur les chartes (4), durait encore en 1122, avant le 3 août de cette année. En effet une charte de Saint-Denis de 1122, 14e du règne, 7e d'Adélaïde, est signée de tous les grands officiers sauf du chambrier (5). Observons cependant qu'un diplôme de 1121, délivré à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, postérieurement au 3 août de cette année (6), indique comme chambrier un *Odo* qui serait ainsi intermédiaire entre Gui et Aubri dont nous allons parler. Il y a là une difficulté qu'on peut résoudre en supposant que *Odo* a été dans cet acte écrit par erreur pour *Wido*, ou bien encore qu'*Odo* était un de ces *sous-chambriers* ou *chambellans*, qu'il faut se garder de confondre avec le *grand chambrier* et qui aurait été admis par exception à signer provisoirement le diplôme royal en l'absence d'un chef de la chambrerie. Cette dernière hypothèse serait d'autant plus admissible qu'une charte conférée à l'abbaye de Preuilly entre 1137 et 1139 mentionne, à côté du chancelier Algrin, le chambellan *(li camberlens) Odo* (7).

3° Aubri I, comte de Dammartin.

Par une erreur difficile à expliquer, Mabillon (8) ne signale ce chambrier qu'en 1129, le P. Anselme (9) en 1128, Du Cange (10) en 1127 et 1128, et dom Carpentier, son continuateur, dès 1125. M. de Wailly, ne tenant

(1) *Hist. gén.* VIII, 395.
(2) L. Merlet, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 3e série, V (1854), 516.
(3) Diplôme de l'Hôtel de Ville de Paris (Félibien, *Hist. de Paris*, I, pr. 95), — de N.-D. de Paris (Guérard, I, 255).
(4) Diplôme de 1121, 14e du règne, 7e d'Adélaïde, St-Quentin de Beauvais (*Ch. et Dipl.* 50, f° 158 : Camerario nullo) ; — de N.-D. des Champs, mêmes dates, sauf 1 d'Adélaïde, faute évidente pour 7 (Sauval, *Antiq. de Paris*, III, 71 : Camerario nullo); — de l'église de Laon, 11 oct. 1121, 14e du règne (*Ch. et Dipl.* 50, f° 142, d'après l'original des Archives de l'église cathédrale de Laon : le chambrier n'a pas signé, mais le connétable non plus, ce qui rend la chose moins probante).
(5) Doublet, 851 ; *Ord.* XI, 181 ; *Mon. hist.*, n° 382.
(6) Diplôme de St-Jean-en-Vallée (*Ch. et Dipl.* 50, f° 162).
(7) Arch. départ. de Seine-et-Marne, H, 328, *Inventaire analytique des titres de l'abbaye N.-D. de Preuilly*, f° 780, charte relative à Aigremont.
(8) *De re dipl.*2, 122.
(9) *Hist. gén.* VIII, 395.
(10) Ed. Henschel, II, 52.

pas compte de cette dernière indication, le nomme seulement en 1127 et 1128. Cependant il est certain qu'il a signé toutes les chartes de Louis le Gros de 1122 à 1129 inclusivement. Les plus anciennes [1] sont antérieures au 3 août 1122 : la plus récente [2] est datée du 20 avril 1129. Telles sont les dates extrêmes que nous pouvons assigner au camérariat d'Aubri. Notons seulement que dans l'année 1124 ses fonctions paraissent avoir été momentanément suspendues. Seul des grands officiers, il n'a pas signé la charte solennelle de 1124, par laquelle Louis le Gros se disposant à repousser les Allemands et recevant l'oriflamme de Saint-Denis des mains de Suger, fixe les limites de la justice de l'abbaye et lui abandonne ses droits sur la foire du Lendit [3]. Ce fait, dont les diplomatistes n'ont rien dit, est encore mieux précisé par le diplôme conféré la même année [4] au prieuré de Saint-Germain-en-Laye et qui mentionne formellement la vacance du camérariat. Mais cette vacance dura peu, car, avant le 3 août 1125, Aubri avait repris ses fonctions [5].

4° Manassès [6].

Mabillon, le P. Anselme et du Cange, suivis par la *Paléographie*, donnent pour ce chambrier la date de 1130 [7]. Les plus anciennes chartes où il soit mentionné, ont été en effet expédiées avant le 3 août 1130, puisqu'elles sont de la 22e année du règne [8]. Il aurait exercé encore en 1131, après le 25 octobre, si l'on se fie à un diplôme de Saint-Vincent de Senlis [9]; mais nous allons voir que ceci ne peut s'admettre sans difficulté.

(1) Diplômes de St-Martin-des-Champs (Marrier, 279, *Mon. hist.*, n° 383); — de Ste-Marie de Senlis (Arch. départ. de l'Oise, G, 2272, Montlognon, orig. scellé); — de Bonneval (*Gall. Christ.* VIII, 322); — de St-Étienne de Bourges (Raynal, *Hist. de Berry*, II, 10).

(2) Diplôme de l'évêché de Laon, relatif aux hommes de Bruyères et de Vorges (Arch. départ. de l'Aisne, G, 39, orig. scellé). M. Cocheris, qui signale cette charte dans ses *Mss. concernant la Picardie* (*Soc. des Antiq. de Pic.* XII, 423), l'attribue faussement à 1132, sans doute parce que, dans le cartulaire de l'évêché de Laon, la date de l'incarnation se trouve omise. Elle est datée, sur l'original, du 12 des calendes de mai, l'année du couronnement de Philippe.

(3) Doublet, 855; *Mon. hist.*, n° 391.

(4) *Gall. Christ.* VIII, pr. 324, d'après le cartulaire de Coulombs : Camerario nullo (1124, 17e du règne, 8e d'Adélaïde). Les *Ord. des rois de Fr.* l'attribuent à 1123 (XVI, 320). Ces deux textes prêtent à correction. D'une part, l'an 8 d'Adélaïde ne concorde pas avec 1124, 17e du règne : il faut 10, et c'est ce qu'on lit au cartulaire de St-Germain-en-Laye (Arch. nat., T. 671, f° 68). D'autre part on voit, par le même cartulaire, que l'année de l'incarnation est bien 1124 (f° 68).

(5) Diplôme de Prémontré, 1125, 17e du règne (*Bibl. Præmonstr.* 390).

(6) Nous conjecturons qu'il appartenait à la famille des comtes de Dammartin comme le précédent.

(7) Mabillon, *De re dipl.*², 122; *Hist. gén.* VIII, 395; Du Cange, éd. Henschel, II, 52.

(8) Deux diplômes de Cluny, 1130, 22e du règne, *Philippe roi* (*Bibl. Cluniac.*, c. 1391 et 1392). Un acte de St-Martin de Laon, 1130, 22e du règne, publié par la *Bibl. Præmonstr.* 447, offre le nom de Manassès à côté de la mention *S. Ludovici filii nostri jam in regem coronati.* Mais *Ludovici* est mis ici par erreur pour *Philippi*, qui se trouve dans le texte plus correct des *Annales ord. Præmonstr.*, pr. 42.

(9) *Gall. Christ.* X, pr. 429, 1131, 22e du règne (lisez 24) « Ludovico jam in regem coronato. »

5° Hugue.

S'il faut en croire la chronique de Saint-Maixent, éditée par Martène, ce chambrier aurait appartenu à une famille poitevine de *Podio-Fagi*, et son père, Guillaume, aurait déjà exercé la même fonction (1). Mabillon (2) le nomme seulement en 1135; le P. Anselme (3) en 1134; les continuateurs de Du Cange (4) en 1131, 1134, 1137; M. de Wailly en 1134. La donnée la plus exacte est celle de dom Carpentier. Hugue exerça en effet le camérariat depuis 1131 jusqu'à 1137. La première charte qui porte son nom fut délivrée à Saint-Médard de Soissons en 1131, 23e du règne, avant la mort du prince Philippe (13 oct.) (5). Mais elle se trouve en opposition avec celle de Saint-Vincent de Senlis dont nous venons de parler. Ce qui est certain, c'est qu'une autre charte de 1131 où Hugue est déjà mentionné comme chambrier est antérieure à la prise de possession du dapiférat par Raoul de Vermandois. A partir de 1132 toute difficulté disparait : Hugue signe les diplômes royaux jusqu'au dernier moment du règne de Louis VI et il reste en fonctions pendant une partie de la première année de celui de Louis VII. Son nom apparait en effet sur cinq chartes de ce roi en 1137 (6) : mais, seul des grands officiers, il ne signe pas les diplômes délivrés cette année-là aux bourgeois d'Etampes (7) et aux bourgeois d'Orléans (8). Il y eut donc, selon toute probabilité, vacance du camérariat dans les derniers mois de 1137. Quant au *Wido* que Mabillon et du Cange placent en 1136, il n'est pas mentionné par le P. Anselme et nous ne l'avons rencontré dans aucun diplôme royal.

6° Mathieu I, comte de Beaumont.

Mabillon (9) ne parle pas de ce chambrier ou du moins il le confond avec son fils Mathieu II. Suivant M. de Wailly et les anciens diplomatistes (10), il serait entré en fonctions seulement en 1139. M. Douet

(1) Martène et Durand, *Ampl. coll.* V, c. 1147. Cf. *Hist. de Fr.*, XI, 409 : « Hugo filius Willelmi (de Podio-Fagi) Francie camerarii; fuit etiam Hugo regis Ludovici VI camerarius nobilis et Francie regni. » On sait que cette chronique a été transcrite en 1306, et qu'elle contient le faux testament de Guilhem X, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers (Voir le Mémoire de Brequigny, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et B.-L.*, t. 43, p. 421-448). C'est donc sous toutes réserves que nous invoquons le témoignage de la chronique de St-Maixent.

(2) *De re dipl.*2, 122.

(3) *Hist. gén.* VIII, 395.

(4) Ed. Henschel, II, 52.

(5) *Ch. et Dipl.*, t. 55, f° 44 : « Annuente Philippo nostro jam in regem coronato. »

(6) Diplôme de l'archevêché de Bordeaux; — de N.-D. du Val (*Gall. Christ.*2, VII, pr. 58; *Mon. hist.*, p. 237), — relatif au four des Champeaux (*Mon. hist.*, n° 432); — de St Martin-des-Champs (*Gall. Christ.*2, VII, pr. 49; Marrier, 26; *Mon. hist.*, n° 433); — de l'abbaye du Bec (*Neustria pia*, 482.

(7) Fleureau, *Antiq. d'Etampes*, 103; *Ord. des rois de Fr.* XI, 188.

(8) La Thaumassière, *Cout. d'Orléans*, 464; *Ord. des rois de Fr.* XI, 189.

(9) *De re dipl.*2, 122.

(10) P. Anselme, *Hist. gén.* VIII, 395; Du Cange, II, 52. Cependant dom Carpentier signale son nom dans une charte de 1138.

d'Arcq(1) affirme qu'il l'était déjà au moins dès 1137 et cite à l'appui de son assertion une charte du cartulaire de Saint-Victor (2). Ce qui est certain, c'est qu'il apparait dans des actes de 1138 antérieurs au 1er août de cette année (3) et qu'il signe ensuite sans interruption tous les diplômes de Louis VII jusqu'à sa mort, arrivée suivant le P. Anselme et Du Cange en 1151 ou 1152 (4), suivant M. Douet d'Arcq(5) en 1151. Le diplôme octroyé à Saint-Denis de Reims en 1138 et antérieur au 25 octobre de cette année (6), porte bien le nom de *Hugue* chambrier. Mais il faut observer que dans cet acte, tel que l'a publié Varin, le connétable n'est point nommé, et que dom Marlot, dans son texte, donne *Hugue connétable*, ce qui est plus satisfaisant. La similitude des noms ne permet point de distinguer dans l'année 1151 les derniers diplômes souscrits par Mathieu I et les premiers de Mathieu II.

7° Mathieu II, comte de Beaumont.

M. de Wailly, reproduisant textuellement une indication de du Cange (7), place entre Mathieu I et Mathieu II un Aubri qui souscrivait en 1152 (du Cange dit 1162) et vivait encore en 1181. Cet Aubri n'apparaît, à notre connaissance, sur aucune charte de Louis VII. L'erreur de Du Cange provient sans doute de l'interprétation erronée d'un texte publié en partie (8) et dans lequel on voit Aubri II, comte de Dammartin, fils du chambrier de Louis VI, « Alberico patre meo camerario, » faire une donation à l'abbaye de Chaalis, donation expédiée à Senlis en 1162 (9). Mathieu I n'eut pour successeur que son fils Mathieu II. Celui-ci est nommé par le P. Anselme (10) pour l'année 1174, par Du Cange (11) pour 1160. Mais M. Douet d'Arcq le fait commencer avec raison dès 1151 (12). Dès lors il souscrit tous les diplômes de Louis VII jusqu'en 1174 inclusivement, comme l'avait déjà remarqué Mabillon (13). Une seule charte de 1175 mentionne encore son nom, celle où Louis VII,

(1) *Rech. hist. et crit. sur les anc. comtes de Beaumont*, p. LXXVII.

(2) C'est probablement cette charte dont le *Gall. Christ.* (VII, c. 658) a donné un fragment. Mais nous ne l'avons point trouvée dans le cartulaire de St-Victor (Arch. nat. LL, 1450) que cite M. Douet d'Arcq.

(3) Diplômes de Josaphat (Bibl. nat. lat., 10102, f° 26); — de St-Victor de Paris (*Ch. et Dipl.*, 57, f° 238); — de Prémontré (*Bibl. Præmonstr.*, 425; — de Brasnei (Arch. nat. LL, 1583, f° 75, v°); — de Tiron (Arch. départ. d'Eure-et-Loir, *Cart. de Tiron*, f° 61 r°); — d'Yerre (Duchesne, *Montmor.*, pr. 42); — de Chaalis (*Ibid.*). Ils sont datés de la 1re année du règne.

(4) *Hist. gén.* VII, 395. — Du Cange, éd Henschel, II, 52.

(5) *Rech. hist. et crit. sur les anc. comtes de Beaumont*, p. LXXIX.

(6) Varin, *Arch. administr. de Reims*, I, 1re partie, 293. Cf. Marlot, *Hist. Eccl. Rem.* II, 143.

(7) Ed. Henschel, II, 52.

(8) *Gall. Christ.* X, col. 214. Cf. *Hist. de Fr.* XV, 104, note, et la lettre des religieux de Compiègne à Louis VIII où il est question du chambrier Aubri.

(9) *Ch. et Dipl.* 71, f° 174, d'après l'original scellé qui se trouvait aux Archives de Chaalis.

(10) *Hist. gén.* VIII, 402.

(11) Ed Henschel, II, 52.

(12) *Rech. hist. sur les comtes de Beaumont*, p. LXXIX.

(13) *De re dipl.*2, 122.

confirmant une disposition de la reine Adèle, accorde à Chaillon-sur-Loire la coutume de Lorris (1).

8° Renaud, et 9° Mathieu III, comte de Beaumont.

Les anciens diplomatistes dataient le commencement du camérariat de Renaud de l'année 1176 (2). M. Léopold Delisle a démontré qu'il avait pris possession de sa charge dès 1175, et souscrit les actes de Louis VII jusqu'en 1180 (3). Le même savant ajoute qu'il figure encore dans deux actes de Philippe-Auguste, expédiés en 1180 avant le 18 septembre (?), mais qu'il ne conserva son titre que pendant quelques mois du nouveau règne. « A Renaud succéda Mathieu qui s'appelle *de novo camerarius* (4), dans un acte dont la date est comprise entre le 20 avril et le 18 septembre 1180. C'est Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. » Ce second camérariat en suppose un premier qui n'a pu être exercé que sous le règne de Louis VII, pendant la période attribuée au chambrier Renaud, c'est-à-dire de 1175 à 1180. Or aucun diplomatiste n'a mentionné une interruption du camérariat de Renaud au profit du comte Mathieu III. Après avoir cherché à combler cette lacune, nous n'avons trouvé qu'une charte (5) qui permet (toutes réserves faites, bien entendu, pour une erreur toujours possible du copiste) de fixer la date du premier et très court camérariat de Mathieu III. C'est un diplôme octroyé aux Chartreux du Val Saint-Pierre, et daté de Chartres 1177.

IV. — CONNÉTABLES

1° Hugue de Chaumont.

L'histoire de la connétablie ne présente aucune difficulté pour le règne de Louis VI : car ce roi n'eut pendant tout son règne qu'un connétable appelé *Hugo, Hugo Strabo, Hugo de Calvomonte*. Notons seulement que Mabillon (6), suivi par Du Cange (7) et M. de Wailly (8), ne

(1) *Ord. des rois de Fr.* VIII, 34, vidimus de Charles VI.

(2) Du Cange, v° *Camerarius*, mais dans l'éd. Henschel, dom Carpentier a noté la présence de Renaud sur une charte de 1175 (II, 52). Le P. Anselme (VIII, 402) et M. de Wailly (*El. de Paléogr.* I, 254) suivent Du Cange. Mabillon se contente de signaler *Renaud* en 1179, ce qui est bien insuffisant.

(3) *Catal. des actes de Ph. Aug.*, p. LXXXII, LXXXV de l'Introduction et note 1 de la p. 1.

(4) *Catal.* n° 3. Acte daté de Pierrepertuis.

(5) Elle a été publiée par M. de Marsy, *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, XIV (1864), p. 249-250. « Actum Carnotis, anno ab Incarnatione Domini 1177. Astantibus etc. S. Theobaldi comitis Blesensis et dapiferi nostri, S. *Mathei camerarii*, S. Guidonis buticularii. S. Radulphi constabularii. Vacante cancellaria. » D'après un vidimus de Saint-Louis de 1255. A la fin de septembre 1177, Louis VII a pu passer en effet à Chartres, après ou avant le colloque d'Ivry.

(6) *De re dipl.*2, 122.

(7) Ed. Henschel, II, 460.

(8) *El. de Paléogr.* I.

date ses fonctions que de 1111, tandis que le P. Anselme (1), avec plus de raison (2), les fait commencer dès le début du règne, en 1108. A l'avènement de Louis VII, il conserva la connétablie jusqu'en 1138 inclusivement (3), comme l'observe exactement M. de Wailly, et non pas jusqu'en 1139, comme l'affirment Mabillon (4) et Du Cange (5). Mais il la quitta certainement avant le 1er août de l'année 1138.

2° Mathieu I, de Montmorency.

Tous les anciens diplomatistes (6), suivis par M. de Wailly (7), le mettent en fonctions dès 1139, c'est-à-dire trop tard, sauf le P. Anselme (8), qui le fait commencer trop tôt en 1136. C'est en 1138, et avant le 1er août (9), qu'il a succédé à Hugue de Chaumont. M. Léopold Delisle (10) s'est contenté de relever l'erreur de la *Paléographie* (11) et des continuateurs de Du Cange (12), qui terminent la connétablie de Mathieu Ier en 1169. Mabillon (13) est beaucoup plus exact en donnant la date de 1159, et le P. Anselme (14) celle de 1160. Cinq chartes de 1160 attestent en effet que la connétablie de Mathieu se prolongea jusqu'à cette année (15), et si l'on adopte pour deux d'entre elles, datées de la 24e année du règne, la façon la plus ordinaire de compter les années de Louis VII, ses fonctions n'auraient cessé que postérieurement au 1er août de 1160. D'ailleurs, il est certain que la vacance de la connétablie commença, comme l'indique Mabillon, en 1160 (16), pour se terminer dans le courant de 1164 (17).

(1) *Hist. gén.* VI, 41.

(2) En 1108, il souscrit les chartes, souvent citées par nous, de St-Samson d'Orléans, N.-D. de Paris, St-Benoît-sur-Loire, St-Pierre-le-Vif; — en 1109, celles de St-Père de Chartres, St-Martin de Tournai, St-Quentin-du-Mont, St-Benoît-sur-Loire, St-Frambourg de Senlis; — en 1110, celle de St-Maur-des-Fossés.

(3) En 1138, il souscrit les chartes de Josaphat, de St-Victor, de Braisne, de Chaalis, datées de la 1re année du règne.

(4) *De re dipl.*2, 122. Il se réfère aux chartes publiées par Duchesne, *Montmor.* 42: mais elles sont de 1138.

(5) Ed. Henschel, II, 460.

(6) Mabillon, *de re dipl.*2, 122; du Cange, éd. Henschel, II, 460.

(7) *El. de Paléogr.* I, 235.

(8) VI, 44.

(9) Diplômes de St-Martin de Laon (*Ann. Præmonstr.* I, pr. 45); — de Prémontré (*Bibl. Præmonstr.* 425); — de la Charité-sur-Loire (Martène, *Thes. Anecd.* I, 390); — de St-Magloire (Du Cange, *Gloss. lat.* III, 623); — de St-Julien de Brioude (Dachery, *Spicil.* X, 649); — de Ste-Croix d'Orléans (*Ch. et Dipl.* 57, f° 237); — de Tiron (Arch. départ. d'Eure-et-Loir, *Cart. de Tiron,* f° 61 v°). Tous sont datés de 1138, quelques-uns de la première année du règne.

(10) *Catal. des actes de Ph. Aug.*, Introd. LXXXV.

(11) I, 235.

(12) Ed. Henschel, II, 460.

(13) *De re dipl.*2, 122.

(14) VI, 44.

(15) Diplômes de Barbeaux (*Cart. de Barbeaux*, Bibl. Nat. lat. 10948); — relatif à Thèce et aux métiers de Paris (Brussel I, 536, n.; Bibl. Nat. ms. fr. 24069, f° XIIxx.) — Montmartre (*Mon. hist.*, n° 564); — de St-Lazare (*Mon. hist.*, n° 563); — de la Chapelle St-Nicolas-au-Palais (*Mon. hist.*, n° 565).

(16) Diplômes de Flavigny (Plancher, *Hist. de Bourg.* I, pr. 51); — de Coulombs (Duchesne, *Montmor.* pr. 52). Elles portent « *constabulario nullo.* »

(17) Diplômes de Briostel (*Ch. et Dipl.* 73, f° 62); — de St-Quentin de Beauvais (*Ch. et Dipl.* 73, f° 136); — de Prémontré (*Ann. ord. Præmonstr.* II, col. 74); — du Temple (*Mon. hist.*, n° 587); — de Morigny (*ibid.*); — de St-Germain-des-Prés (Arch.

3° RAOUL I, COMTE DE CLERMONT EN BEAUVAISIS.

M. Léopold Delisle (1) a très exactement rapporté le commencement de sa connétablie à l'année 1164, contrairement à Mabillon et à M. de Wailly, qui adoptent la date de 1169. Quant à celle de 1153, proposée par les continuateurs de Du Cange (2), nous ne voyons pas sur l'autorité de quelle charte elle a pu être produite. Seize actes de 1153 ne donnent que le nom de *Mathieu*. Il est vrai qu'un diplôme de 1158 offre celui de *Raoul* (3). Mais le texte du *Recueil des ordonnances*, où il est publié, n'est plus conforme à l'original, qui portait correctement *Mathieu* (4). M. Delisle s'accorde du reste avec M. de Wailly pour prolonger la connétablie de Raoul jusqu'à la fin du règne de Louis VII et aux dix premières années de celui de Philippe-Auguste (5). Ils ne mentionnent, pendant ce long exercice, aucune interruption de fonctions; aucune vacance, bien que les diplômes présentent parfois une indication contraire. Ainsi, une charte de 1165 porte *constabulario nullo* (6), mais ceci peut s'expliquer soit par une erreur du copiste, qui aura mis 1165 pour 1164, soit par la supputation de l'année à partir du 1er janvier, si les chartes qui attestent la présence de Raoul en 1164 sont datées suivant le vieux style. Il faut accorder plus d'attention à un acte de 1167, expédié en faveur de l'abbaye de Saint-Rémi-les-Senlis (7), et qui assigne la connétablie à *Mathieu*, non à Raoul. Un autre diplôme daté de 1171, 36e du règne, et publié par un savant dont les textes sont généralement corrects (8), mentionne formellement la vacance de la connétablie. Or, il nous paraît difficile de ne pas tenir compte au moins de ce dernier document, où les notations chronologiques concordent et que rien ne peut faire considérer comme suspect.

nat. cart. de St-Germain-des-Prés, LL 1024, f° 55). Tous ces actes, sauf le dernier où la souscription du connétable est simplement absente, portent: « *Constabulario nullo.* »

(1) *Catal. des actes de Ph. Aug.* Introd. LXXXIV. Diplômes de 1164 portant le nom de Raoul: Bonshommes de Vincennes (Martène, *Thes. anecd.* I, 463); — St-Jean de Laon (*Ch. et Dipl.* 73, f° 92).

(2) Ed. Henschel, II, 460.

(3) Lettres sur la régale de Laon, *Ord. des rois de Fr.* I, 12.

(4) C'est ce que donne la copie des *Ch. et Dipl.* 69, f° 24, dressée d'après l'original scellé.

(5) *Catal. des actes de Ph. Aug.* Introd. LXXXIV; — de Wailly. *Elém. de Paléogr.* I, 235.

(6) *Clypeus nascentis ord. Fontebr.* II, 155 (ex chart. S. Magd. Aurel.).

(7) Cart. de St-Remy-lès-Senlis, Bibl. Nat. latin 11002, f° 1 v°. On peut supposer à la rigueur que le notaire, trompé par une longue habitude d'écrire *Mathieu chambrier et Mathieu connétable*, aura oublié de changer ce dernier nom.

(8) Fleureau, *Antiq. d'Etampes*, 349, charte octroyée à N.-D. d'Étampes, « *constabulario nullo* ».

V. — CHANCELIERS

1° Étienne de Garlande.

M. de Wailly [1] nomme, comme le premier chancelier de Louis VI, un *Stephanus*, qui serait resté en fonction de 1108 à 1116, et aurait été remplacé, à cette dernière date, par *Étienne de Garlande*, le conseiller bien connu de Louis le Gros. Cette erreur, que la *Paléographie* a puisée dans Du Cange [2], n'a point été commise par François Duchesne [3], ni même par le P. Anselme [4], qui se contente de dire qu'Étienne de Garlande était chancelier avant 1118. Il n'y a aucune raison de supposer que le *Stephanus* qui signe en 1116 les chartes royales, diffère de celui qui les souscrivait depuis l'avènement de Louis, et même dans les dernières années du règne de Philippe. Tout concourt à prouver au contraire [5] qu'Étienne de Garlande (confondu à tort par le *Nouveau Traité de Diplomatique* avec Étienne de Senlis, évêque de Paris, dont il fut l'archidiacre et l'ennemi) fut chancelier dès le début du règne, en même temps que son frère Anseau exerçait le dapiférat. Quant au *Guido, bibliothecarius regis* dont parle le *Nouveau Traité de Diplomatique* [6], nous n'avons pu retrouver la charte de 1110, où ce personnage est mentionné; mais il est probable que *bibliothecarius*, tout à fait insolite dans les actes, est une mauvaise lecture pour *buticularius*, Gui étant effectivement bouteiller en 1110. On doit croire aussi que le *Fulchradus* ou *Fulcardus*, cité par le *Nouveau Traité de Diplomatique* [7] et les continuateurs de Du Cange [8], comme chancelier en 1119, était simplement un chancelier ecclésiastique [9].

(1) *Elem. de Paléogr.* I, 236.

(2) Ed. Henschel, II, 81. Du Cange identifie ce *Stephanus*, prédécesseur prétendu d'Etienne de Garlande, avec Etienne de Senlis, évêque de Paris.

(3) *Hist. des Chanceliers*, 178 et suiv.

(4) *Hist. gén.* VI, 269.

(5) Guibert de Nogent, III, c. 13. (*Hist. de Fr.* XII, 259), à propos de l'élection de Hugue à l'évêché de Laon (1112), affirme qu'il dut sa nomination à Etienne, *referendarius regis*, lequel convoitait le décanat d'Orléans dont Hugue était en possession. En 1114, Ives de Chartres écrit à Etienne *regis cancellario*. Ces deux passages ne sont applicables qu'à Etienne de Garlande.

(6) Toustain et Tassin, *Nouv. Tr. de Dipl.* V, 802.

(7) Toustain et Tassin, *Nouv. Tr. de Dipl.* V, 802.

(8) Ed. Henschel, II, 81. « Fulcardus, cancellarius recognovit, scripsit et subscripsit » dans une charte de 1119 « donnée à Reims en faveur de St-Benoît-sur-Loire. » Nous n'avons pu trouver cette charte que ne mentionne pas l'inventaire des titres de Fleury (Arch. départ. du Loiret, *Cartul. de Fleury*, t. I); mais la formule *recognovit, scripsit et subscripsit*, nous paraît bien plus ancienne, du moins pour la chancellerie royale, que l'époque dont il s'agit. Tous les actes royaux de 1119 se terminent par *data* ou *datum per manum Stephani cancellarii*. Il est probable qu'on a imaginé ce chancelier à la suite d'une mauvaise lecture de la charte de fondation de l'abbaye d'Igny, donnée en 1126 par Rainald, archevêque de Reims, et qui se termine ainsi: Actum Remis anno Inc. Verbi 1126, indictione V, regnante Ludovico Francorum rege anno XIX, archiepiscopatûs autem D. Raynaldi anno II. Fulchradus cancellarius recognovit, scripsit ac subscripsit (Marlot, *Hist. de Reims*, éd. fr. III, 764).

(9) Voir l'*Hist. des Chanc.* p. 186, où Duchesne réfute ceux qui intercalent dans la liste de prétendus chanceliers, comme Dreu et Fulcrade.

Suivant la *Paléographie* (1), qui reproduit une donnée de Du Cange (2), le premier cancellariat d'Étienne de Garlande se serait terminé en 1125, et la chancellerie aurait vaqué depuis 1125 jusqu'à l'avènement de Simon en 1128. Mais, d'une part, les textes historiques qui relatent la disgrâce d'Étienne de Garlande, s'accordent avec les chartes pour établir que les fonctions de chancelier, qu'il cumulait alors avec celles de sénéchal, duraient encore dans le courant de l'année 1127 (3). D'autre part, ce n'est que dans les chartes datées de 1128, 20e année du règne, qu'apparaît la mention indiquant la vacance « *cancellario nullo* ». Signalons enfin l'erreur de François Duchesne, qui prétend qu'Étienne n'a rien souscrit pendant les années 1121, 1122, 1123 (4).

2° Simon.

Mabillon (5) et le *Nouveau Traité de Diplomatique* (6) placent son cancellariat entre 1125 et 1133 : ce qui est exact, mais peu précis. Le P. Anselme (7) signale son nom sur des chartes de 1127, 1128, 1129, 1130 Les continuateurs de du Cange (8), suivis par M. de Wailly (9), le font exercer de 1128 à 1131. La vérité est qu'il souscrivit les chartes

(1) *Elém. de Paléogr.* I.
(2) Ed. Henschel, II, 81. « Hic (Steph. de Garl.) cancellarii officium ab a. 1125 intermissum denuo recepit a. 1133. »
(3) Trois actes de 1127, certainement postérieurs au 3 août de la même année, prouvent qu'Etienne de Garlande était encore, à cette date, à la fois sénéchal et chancelier; ce sont les diplômes de St-Martin de Laon (*Bibl. Præmon tr.* 447) et de Marmoutiers (*Ch. et Dipl.* 53, fo 35, et Martène, *Hist. de l'abb. de Marmoutiers*, éd. Chevalier, II, 66). Mais comme la charte solennelle octroyée en 1127, 20e du règne, à l'église de Paris mentionne déjà son successeur au cancellariat, Simon, il faut admettre (si l'on compte l année de l'incarnation à partir du 1er janvier, ce qui paraît être l'usage de la chancellerie de Louis VI) que la disgrâce d'Étienne de Garlande aurait eu lieu dans les cinq derniers mois de 1127. Il est vrai que les deux actes indiquant la vacance (St-Martin-des-Champs, dans Marrier, 25: « cancellario nullo », et N.-D.-de-Chartres, dans Lépinois et Merlet, *Cart. de N.-D. de Ch.* I, deuxième partie, 135-6, où il n'est point fait mention du chancelier) sont datés de 1128, 20e du règne. Pour concilier ces deux documents avec celui de 1127, il faut admettre ou bien des erreurs du copiste, ou bien un mode de supputation de l'annee de l'incarnation autre pour ce dernier document que pour les autres. Quant aux textes historiques, lettres ou passages de chroniques, qui ont trait à la disgrâce d'Etienne de Garlande, il n'est guère possible de les rapporter à d'autres années que 1127 ou 1128; mais ils ne fournissent aucune indication chronologique précise sur l'époque où le chancelier perdit sa charge.
(4) Non seulement nous savons qu'Etienne a souscrit comme sénéchal et chancelier les diplômes de l'église de Laon, de Foigny, de St-Quentin de Beauvais, des marchands de l'eau de Paris, de St-Jean-en-Vallée, de N.-D.-des-Champs et de N.-D. de Paris en 1121 ; ceux de St-Denis, de St-Martin-des-Champs, de l'évêché de Senlis, de Bonneval, de St-Etienne de Bourges et de St-Spire de Corbeil en 1122; ceux de St-Père de Chartres, de St-Pierre de Beauvais, de N.-D. de Paris, de la Cour-Dieu, du marché neuf d'Etampes et d'Etienne le Maréchal en 1123; mais dans sa lettre du 30 sept. 1121 à Louis le Gros, le pape Calixte II salue « Stephanum quoque cancellarium. » (*Hist. de Fr.* XV, 211), et Abailard l'appelle, en 1122, « Stephanus, regis tunc dapifer. » (*Hist. de Fr.* XIV, 290).
(5) *De re dipl.*2, 122.
(6) V, 802.
(7) *Hist. gén.* VI, 269.
(8) Ed. Henschel, II, 81.
(9) *Elém. de Paléogr.* I, 236.

de 1127 à 1132 inclusivement [1]. Le premier document où il apparaît est ce diplôme solennel [2] de 1127, 20e du règne, dont nous avons parlé, et qui a dû être expédié entre le 3 août 1127 et le 1er janvier 1128, suivant la façon la plus ordinaire de compter l'année de l'incarnation dans les actes de Louis le Gros, ou du 3 août 1127 au 22 avril 1128, si l'on prend l'année à Pâques, ce qui se concilie mieux avec les actes de 1128, où la vacance de la chancellerie est mentionnée [3]. Il est certain d'ailleurs qu'il était déjà chancelier le 10 mai 1128, jour où Louis le Gros, à Arras, confirma l'expulsion des religieuses de Saint-Jean-de-Laon [4]. Il souscrivit encore, à notre connaissance, toutes les chartes [5] de 1131, et une partie [6] de celles de 1132. Il se pourrait que ses fonctions eussent cessé avant le 25 octobre de cette dernière année, car les derniers diplômes où il est mentionné, certainement postérieurs au couronnement de Louis (25 octobre 1131), ne sont pas datés de la seconde année du prince royal [7]; mention que porte au contraire ceux qui sont signés de son successeur. Quant au *Hugo*, chancelier, que les continuateurs de du Cange [8] placent en 1129, d'après un acte des archives de Chartres, nous n'avons retrouvé son nom au bas d'aucun diplôme royal, et nous croyons qu'il faut le rayer de la liste authentique des chanceliers de Louis le Gros.

3° Étienne de Garlande, pour la seconde fois.

Sur la foi de Mabillon [9], les anciens diplomatistes [10] ont assigné la date de 1133 à la réinstallation d'Étienne de Garlande, comme chancelier; et M. de Wailly a suivi leur opinion [11]. M. d'Arbois de Jubainville [12] suppose qu'elle eut lieu dès 1131. Si l'on se réfère aux

(1) M. d'Arbois de Jubainville, dans la note qu'il consacre au cancellariat de Simon (*Hist. des C. de Champ.* II, 288) ne mentionne pour Simon que des actes de 1128, 1129, 1130 et 1131.

(2) Voir la description de ce diplôme dans le *Musée des Arch. Nat.* p. 94.

(3) Ceux de St-Martin-des-Champs et de N.-D. de Chartres, cités plus haut.

(4) *Gall. Christ.* X, pr. 192; Marlot, *Hist. eccl. Rem.* II, 300. Louis le Gros assistait au synode d'Arras qui se tint ce jour-là sous la présidence de Renaud II, archevêque de Reims. V. Mansi, I, 371 suiv.

(5) Diplômes de Ste-Marie de Soissons (Germain, *Hist. de N.-D. de Soissons*, 438); — de St-Vincent de Senlis (*Gall. Christ.* X, pr. 429); — de St-Médard de Soissons (*Ch. et Dipl.* 55, fo 44); — des Echarlis (Quantin, *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 286). Ils sont datés de la 22 ou 23e année du règne, erreur manifeste pour 24, car, sauf celui de St-Médard de Soissons, ils sont postérieurs au 25 oct. 1131.

(6) Diplômes de St-Austrégésile du Château (*Gall. Christ.* II, pr. 12); — de St-Euverte d'Orléans (*Ch. et Dipl.* 55, fo 124); — de St-Martin-des-Champs (Sauval, *Antiq. de Paris*, III, 6; *Ch. et Dipl.* 55, fo 122); — de St-Nicaise de Meulan (Bibl. Nat. latin 13888, fo 15).

(7) Ceci n'est qu'une hypothèse, car la formule *jam in regem coronato* est souvent employée même dans des actes datés de la 3e et 4e année du prince royal.

(8) Él. Henschel, II, 81.

(9) *De re dipl.*2, 122.

(10) Le P. Anselme (*Hist. gén.* VI, 269) ne signale la rentrée d'Etienne qu'en 1134; Du Cange en 1133 (Él. Henschel, II, 81); de même le *Nouv. Tr. de Dipl.* V, 302.

(11) *Élém. de Paléogr.* I.

(12) *Hist. des C. de Champ.* II, 238-289 note.

données de la diplomatique (1), on voit qu'Étienne de Garlande reparut en 1132, après le 3 août, peut-être même seulement après le 25 octobre de cette année (2). François Duchesne cite bien un acte de Saint-Martin-des-Champs de 1129, et un autre de Saint-Nicaise-de-Meulan de 1130, où Étienne est mentionné comme chancelier (3). Mais la date du premier est certainement fautive, comme l'avait déjà remarqué M. d'Arbois de Jubainville (4), et doit être lue 1132 (5). Quant au second, il est daté non pas de 1130, comme le met Duchesne par erreur, mais de 1133 (6). Ce qui est certain, c'est que nous connaissons quatre diplômes de 1132 souscrits par Étienne, et que dès lors, il n'a cessé de signer les actes royaux jusqu'aux derniers jours du règne de Louis le Gros. Une seule charte, datée de 1137, mentionne un *Hugue*, chancelier; mais il y a là sans doute une erreur de copiste: *Hugue*, chancelier, aura été écrit pour *Hugue*, chambrier, qui n'est pas nommé (7).

4° Algrin.

Le cancellariat d'Algrin a donné lieu à bien des erreurs qui tiennent principalement à ce qu'on a confondu ses fonctions de chancelier de France avec celles de chancelier de l'Église de Paris. Dans toutes les listes de grands officiers que nous connaissons (8), il est mis en fonctions

(1) Nous avons déjà vu que la seule indication précise fournie par les textes historiques au sujet de la rentrée en grâce d'Etienne de Garlande était celle de la *Chronique de Morigni*, au témoignage de laquelle Etienne se serait réconcilié avec le roi entre le 14 avril 1129, date du couronnement du prince Philippe et le 13 octobre 1131, date de sa mort. Mais la *Chronique* ne dit point qu'Amauri de Montfort ait fait soumission à la même époque, et ceci, à parler rigoureusement, ne peut pas non plus s'inférer du passage de Suger. Il semble qu'Amauri ait continué la résistance, non seulement jusqu'en 1130, comme l'indiquent les Bénédictins, mais même jusqu'en 1132, puisque dans une lettre adressée au roi de France et datée du 2 février 1132, le pape Innocent II affirme à Louis le Gros « qu'il n'a point absous Amauri de Montfort, ni ordonné de l'absoudre. » (*Hist. de Fr.* XV, 374.) Or, il est possible que Louis le Gros ait attendu la soumission complète d'Amauri pour rendre les sceaux à son complice.

(2) Diplômes de l'abbaye d'Yerres (Arch. départ. de Seine-et-Oise, orig. scellé) 24e du règne (lisez 25), 2e année de Louis; — de St-Jean-en-Vallée (Arch. départ. d'Eure-et-Loir, orig. scellé; copie dans *Ch. et Dipl.* 55, fo 118, mais d'après le cartulaire), 24e du règne (lisez 25), 2e année de Louis; — de St-Martin-des-Champs (Marrier, 166); — de Dilo (*Gall. Christ.* XII, instr. Senon, no XXIV; *Ann. Præmonstr.* I, 502; Quantin, I, 559), 25e du règne suivant le *Gallia*, 26 suivant Quantin, mais ce dernier à tort.

(3) *Hist. des Chanc.* 178.

(4) *Hist. des C. de Champ.* II, 288.

(5) Elle est datée en effet de la 24e année du règne, et mentionne le dapiférat de Raoul de Vermandois, le buticulariat de Guillaume de Senlis, toutes indications qui, combinées, supposent nécessairement l'année 1132.

(6) Bibl. Nat. latin 13888, fo 15-16.

(7) Raynal, *Hist. de Berry*, II, 527 et Preuves no VIII : Diplômes de Montermoyen (d'après le cartulaire de cette abbaye, aux archives du Cher, fo 4). « Astantibus etc. S. Rad. Virom. c. et dap. nostri. S. Guillelmi butic. S. Hug. constab. S. Hug. cancellarii. » Il s'agit évidemment ici du chambrier *Hugue* et le chancelier a été omis, comme il arrive parfois dans les actes.

(8) Le texte de Mabillon, *De re dipl.*2, 122, est peu clair : « Algrinum Petro et Simoni cancellarium substituunt chartæ, ab anno 1134. » C'est Etienne de Garlande qui succède à Simon, et quant à Pierre, il nous est tout à fait inconnu. Du Cange

sous le règne de Louis VI, dès 1134. Cette date repose évidemment, bien que les indications des diplomatistes soient en général fort vagues, sur deux diplômes de 1134, émanés de Bernier, doyen de Notre-Dame [1], et d'Étienne de Senlis [2], évêque de Paris, datés de la 27e année de Louis le Gros, de la 3e du couronnement de Louis le Jeune, et terminés par les mots: « *Data per manum Algrini cancellarii.* » Mais ces diplômes prouvent simplement qu'en 1134 Algrin était chancelier de l'Église de Paris et n'ont rien à voir avec la chancellerie royale. On aurait pu tout aussi bien, à ce compte, prétendre qu'Algrin tint le sceau de Louis VI dès 1124, puisqu'il apparaît, au moins dès cette année, comme signataire des actes épiscopaux [3]. Mais en réalité, nous n'avons jamais vu de diplôme de Louis le Gros signé par Algrin en qualité de chancelier: celui que cite François Duchesne, pour 1137, est, sans doute possible, de Louis VII [4]. Ajoutons que de 1132 à 1137 (1er août), tous les actes royaux que nous connaissons ont été « donnés » par la main d'Étienne de Garlande. Il n'en est pas moins vrai qu'Algrin a appartenu à la chapelle et à la chancellerie de Louis VI, mais dans une situation subalterne. S'il a souscrit quelquefois les diplômes royaux sous ce règne, c'est comme *notarius* [5], pendant la vacance du cancellariat en 1128, ou comme *subcancellarius* [6] en 1137. Les textes historiques, chroniques et lettres, le montrent en effet au service de Louis le Gros [7], mais n'attestent point qu'il ait été son chancelier. Quant à sa charge de chancelier de Notre-Dame, il l'a exercé depuis 1124 au moins jusqu'en 1152 [8].

Lorsque Louis VII succède à son père, Algrin devient le chef de la

ne fait que suivre Mabillon (Ed. Henschel, II, 81), ainsi que le *Nouveau Traité de Dipl.* (V, 802) et M. de Wailly (*Elém. de Paléogr.* I, 229). François Duchesne est plus explicite (*Hist. des Chanc.* 186), mais ce qu'il dit est erroné ou ne prouve rien quant au cancellariat (royal) d'Algrin. Le P. Anselme (VI, 269) emprunte ses données à Duchesne: il prétend de plus qu'Algrin a signé en 1134 un diplôme de l'abbaye de Montmartre: mais s'il n'y a point erreur et s'il s'agit bien d'un acte de Louis VI, c'est Etienne et non Algrin qui a souscrit les chartes de Montmartre, comme toutes celles de la même année. (*Cart. de Montmartre*, Arch. Nat. LL 1605, f° 6).

(1) Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 385.

(2) *Ibid.* I, 335.

(3) *Ibid.* I, 334.

(4) Diplôme de l'abbaye du Val (*Mon. hist.*, n° 431).

(5) Marrier, 25: Ch. de St-Martin-des-Champs, « cancellario nullo, Algri notarius relegendo subscripsit. »

(6) Diplôme de l'abbaye de Beaupré (*Gall. Christ.* X, pr. 255, d'après l'original) « data per manum Stephani cancellarii et Algrini subcancellarii. »

(7) En 1119, la chronique de Morigny l'appelle « palatinus et regalis clericus, canonicus militaris, homo animalis domnique Stephani cancellarii regis et a secretis » (*Hist. de Fr.* XII, 73). En 1121, c'est lui que Louis VI charge de porter sa lettre au pape Calixte II (*Hist. de Fr.* XV, 340).

(8) Dans une charte octroyée en 1119 à Notre-Dame de Paris, Louis le Gros mentionne « Algrin d'Etampes », non comme chancelier de cette église, mais simplement comme chanoine (Guérard, I, 261; *Mon. hist.*, n° 376); et en effet, l'élévation d'Algrin au cancellariat de l'évêché doit être postérieure à 1122, puisqu'à cette date son prédécesseur Thibaut souscrivait encore une charte épiscopale. En 1152, Algrin expédie, comme chancelier, un acte de Clément, doyen de Notre-Dame (Guérard, I, 389). Il n'était donc point mort en 1150 comme l'indique Guérard, à propos de l'article de l'obituaire qui lui est consacré. (*Ibid.* IV, 90, 12 des kal. de juillet).

chancellerie (1) royale et souscrit en cette qualité la première charte du nouveau règne, celle qui fut expédiée à Bordeaux. Il est donc. pendant plusieurs années, titulaire des deux chancelleries à la fois. Ses fonctions à la cour durèrent, comme le note exactement la *Paléographie* (2), pendant les années 1137, 1138 et 1139 inclusivement. Si le *Nouveau Traité de Diplomatique* (3) prolonge son cancellariat jusqu'en 1141, et les continuateurs de Du Cange (4) jusqu'en 1150, c'est que les actes auxquels ils se réfèrent ont été souscrits par Algrin en qualité de chancelier de l'Église de Paris. En effet, à partir de 1140, son nom n'apparaît plus sur les diplômes royaux. Un acte de Louis VII, sans date, il est vrai, mais attribué avec vraisemblance par dom Brial à l'année 1140, prouve que sa disgrâce eut pour cause un dissentiment violent survenu entre le roi et lui, à propos des princes Henri et Robert, et qu'Algrin n'hésita pas à entrer en guerre contre le souverain. Cet acte n'est en effet autre chose qu'un traité de paix, conclu sous la médiation des plus grands personnages de l'époque, entre autres Suger et Saint-Bernard, et où l'on voit l'ex-chancelier, désigné par le titre d'*archidiacre d'Orléans*, traiter de puissance à puissance avec Louis VII (5).

5° Noel, abbé de Rebez.

Il semble que la chute d'Algrin ait été suivie d'un certain désarroi dans la chancellerie : car nous voyons trois fonctionnaires s'y succéder pendant l'année 1140. Le premier fut Noël, abbé de Rebez en Brie, que Mabillon (6) mentionne pour 1140, Fr. Duchesne (7) et Du Cange (8) pour 1139 et 1140. L'acte le plus ancien où son nom soit mentionné, est un diplôme du prieuré de Saint-Germain-en-Laye dont les notations chronologiques ne peuvent être acceptées sans difficulté. Il est daté dans le cartulaire (9) du 22 juillet 1138, 4e du règne : or Algrin signait encore les actes (10) en 1139 après le 1er août. Fr. Duchesne écrit, il est vrai, 1139 au lieu de 1138 : mais la difficulté qui tient à la date du mois n'est pas résolue. En tous cas il n'est pas douteux que Noël apparait comme

(1) Il se substituait ainsi à Etienne de Garlande, dont il avait été longtemps l'intime conseiller. Mais cette intimité s'était démentie au moins en 1126, lorsque Algrin, en lutte avec le *maître de l'école*, Galon, avait été soutenu par l'évêque de Paris, Etienne de Senlis. Le tout-puissant archidiacre, sans cesse en état d'hostilité avec son évêque, défendit, contre Algrin, celui qui dirigeait alors l'Université de Paris (*Hist. de Fr.* XV, 329 et 330).

(2) I, 229.

(3) V, 802.

(4) II, 81. La charte à laquelle se réfère probablement dom Carpentier est émanée de l'évêché (Guérard, *Cart. de N.-D.* II, 177).

(5) *Hist. de Fr.* XVI, 6.

(6) *De re dipl.* 2, 122. Il passe immédiatement d'Algrin à Cadurc.

(7) *Hist. des Chanc.* 188. Nous n'avons pu trouver, pour le cancellariat de Natalis, d'autres chartes que celles qu'il a mentionnées. C'est à lui que le P. Anselme (VI, 269) emprunte ce qu'il en dit.

(8) Ed. Henschel, II, 81. Suivi par M. de Wailly (*Élém. de Paléogr.* I, 229).

(9) Arch. Nat. T. 671, 6, f° 79. « Data per Natalis Resbacensis abbatis cancellarii XI kalendas Augusti. »

(10) Diplômes de Dilo, des Templiers de la Rochelle, de St-Denis, St-Médard de Soissons, St-Magloire, St-Jean-des-Vignes, Pontigny, St-Pierre de Melun; tous datés de 1139, 3e année du règne.

chancelier dans trois autres chartes [1] datées de 1140, 8e du règne, c'est-à-dire postérieures à juillet 1140. L'une d'elles, expédiée à Mantes en faveur de l'abbaye de Coulombs, autorise à prolonger son cancellariat au moins jusqu'après le 25 juillet de cette même année. Quant à celle de 1150 où, suivant le *N. Tr. de Dipl.* [2], Noël de Rebez serait encore mentionné, elle a jusqu'à présent échappé à nos recherches, et tous les actes de cette année que nous avons examinés portent la signature de Cadurc, d'Hugue ou de Simon. Les textes historiques fournissent d'ailleurs peu de renseignements sur ce chancelier, auquel Innocent II a écrit en 1135 ou 1136 comme à tous les autres abbés de la province de Reims [3] et que la chronique de Morigny nous montre en 1140 envoyé par le roi, en compagnie d'Alvise, évêque d'Arras, et d'Hugue de Saint-Victor, pour traiter l'affaire de l'élection d'un abbé de Morigny [4].

6° Mathieu.

Une seule charte, à notre connaissance, mentionne le nom de ce chancelier, dont ne parlent ni les anciens diplomatistes, ni M. de Wailly. C'est celle qui fut donnée à Compiègne par Louis VII, en faveur de la commune de Noyon [5] et qui se termine ainsi : « Actum est hoc, anno ab Incarnatione Domini MCXL, regni nostri octavo. Astantibus in palatio nostro quorum nomina et signa subscripta sunt. Signum Radulphi et Vuillelmi buticularii. S. Mathei camerarii. S. Mathei constabularii. Adfuerunt etiam episcopus Atrebatensis, Simon episcopus Noviomensis, Yvo Nigelle, Thedoricus Gallus, Aubertus Avioth. *Datum per manum Mathei cancellarii.* » Nous n'enregistrons cette indication unique que sous toutes réserves, en faisant remarquer seulement que les mots *Mathei cancellarii* sont trop éloignés de la mention des deux autres *Mathieu*, chambrier et connétable, pour que le copiste ait pu confondre.

7° Cadurc.

Ce clerc berrichon, personnage remuant et brouillon qui exerça une si longue influence sur Louis VII et joua un rôle considérable et souvent funeste dans les affaires du règne, paraît comme chancelier dans les

(1) Diplômes du prieuré de Longpont (Bibl. Nat. latin, 9968, f° 4 : « Data per manum Natalis cancellarii »); — de St-Lucien de Beauvais (*Ch. et Dipl.* 58, f° 186 · « Data per manum Natalis cancellarii »); — de Coulombs (Martène, *Ampl. collec.* I, 764 : « Data hec carta per manum Natalis Resbacensis abbatis et regis cancellarii VII kal. Augusti »).

(2) V, 802.

(3) *Hist. de Fr.* XV, 389.

(4) *Hist. de Fr.* XII, 85. « Secundo dirigit Rex ad nos amplas famæ personas, *Natalem cancellarium suum, Rasbacensem abbatem*, Aluisium Atrebatensem episcopum, Magistrum Hugonem de S. Victore, etc. » Ceci eut lieu en 1140, après le synode de Sens qui est du 2 juin.

(5) *Ch. et Dipl.* 58, f° 200, d'après le cartulaire rouge de l'hôtel-de-ville de Noyon : publié dans *Hist. de Fr.* XVI, 6.

derniers mois de l'année 1140 (1) et non pas seulement depuis 1141, comme l'affirme le *Nouveau Traité de Diplomatique* (2), d'après Mabillon (3) et le P. Anselme (4) qui ne l'ont signalé qu'en cette année. Dès lors, il exerce le cancellariat jusqu'au moment où Louis VII part pour la croisade, c'est-à-dire jusqu'au commencement de juin 1147 (5).

8° Barthélemi.

Tous les diplomatistes mentionnent ce chancelier d'après une charte octroyée par Louis VII à l'évêché de Châlons, pendant sa marche vers l'Allemagne, dans l'été de 1147, après le 1er août (6). Nous pouvons signaler un autre diplôme, qui semble avoir jusqu'à présent échappé à l'attention des érudits, et qui atteste aussi le cancellariat de Barthélemy. Il appartenait aux archives de la Collégiale de Saint-Corneil et de Saint-Cyprien de Laon et a été donné à Reims par la main de Barthélemy, chancelier, en faveur du chapelain Gautier (7). Bien qu'il ne porte pas de date, la coïncidence du lieu (8) et du nom du chancelier ne permet pas de douter qu'il ait été délivré dans les mêmes circonstances que le précédent. Nous savons d'ailleurs par Odon de Deuil qui nomme le chancelier Barthélemi dans plusieurs passages, que cet officier rendit de grands services à Louis VII pendant la traversée de l'empire grec et de l'Asie-Mineure. Mais faut-il croire avec Fr. Duchesne, Du Cange et M. de Wailly (9), que Barthélemi eut pour successeur en Orient ce chancelier Beaudoin que Louis VII envoya à Suger en 1149 quelques mois avant son propre retour (10)? Nous pensons au contraire qu'il faut rayer ce nom des listes de la chancellerie. Par suite d'une erreur provenant, selon toute vraisemblance, de la similitude des abréviations *(Barth., Bald.,* ou peut-être simplement *B.)*, *Balduinum* se trouve dans la lettre de Louis VII pour *Bartholomæum*. La preuve

(1) Il souscrit les chartes de St-Sulpice de Bourges (Raynal, *Hist. de Berry*, pr. 527-8), de l'évêché de Soissons (*Ch. et Dipl.* 59, f° 14), et de Chaalis *Ch. et Dipl.* 58, f° 190), datées de la 4e année du règne et par suite postérieures au 1er août; celles de St-Eloi (*Mon. hist.*, n° 445) et de Marmoutiers (*Ch. et Dipl.* 58, f° 202), datées de la 8e année et postérieures au mois de juillet; celle de St-Symphorien de Beauvais (*Ch. et Dipl* 58, f° 197), datée de la 10e année, c'est-à-dire postérieure au 25 octobre.

(2) V, 802.

(3) *De re dipl.* 2, 122.

(4) *Hist. gén.* VI, 269.

(5) Diplômes de 1147, 10e du règne (Bourgeois d'Orléans, St-Lazare d'Etampes), 11e du règne (date erronée pour 10e ou pour 12e, suivant deux façons différentes de compter les années de Louis VII), Ste-Croix de Bordeaux, Barbeaux, N.-D. de Paris, St-Victor, Temple.

(6) Martène, *Ampl. coll.* I, 803. « Actum in Castris apud Verdunum anno ab Inc. Domini MCXL VII° regni nostri XI°, per manum Bartholomæ cancellarii, quando viam sanctæ Hierosolymitanæ expeditionis intravimus. »

(7) *Ch. et Dipl.* 64, f° 17.

(8) Il est certain qu'avant de se diriger sur Verdun, Louis VII passa à Reims, d'après une lettre de Cadurc à Suger (*Hist. de Fr.* XV, 497).

(9) Fr. Duchesne, *Hist. des Chanc.* 194; Du Cange, éd. Henschel, II, 81; de Wailly, *Elém. de Paléogr.* I.

(10) *Hist. de Fr.* XV, 508. « Fidelem nostrum et dilectum Balduinum cancellarium... redire permisimus. »

en est qu'en écrivant à Suger peu de temps après, Raoul de Vermandois dit correctement : « Venit ad me nuncius regis, *Bartholomæus*, afferens litteras ejus [1]. »

9° Cadurc, pour la seconde fois.

Comme l'a remarqué M. Léopold Delisle [2], la chancellerie se trouva vacante après le retour du roi dans ses États (oct. 1149). Mais cette vacance dura peu de temps. On sait que Cadurc fit au régent Suger, pendant l'absence de Louis le Jeune, une opposition des plus rudes, cherchant par tous les moyens à se créer une situation indépendante dans sa province natale. Notons que conformément à un usage suivi par tous les anciens fonctionnaires, il continua à s'intituler chancelier [3]. Lorsque le roi fut revenu, il parvint sans doute, au bout de quelque temps, à dissiper la mauvaise impression que les rapports de Suger avaient faite à son sujet sur l'esprit du souverain, car il reprit possession du cancellariat à la fin de 1149 et pendant les premiers mois de l'année suivante. C'est ce qu'indiquent en effet deux chartes dont l'authenticité ne peut être mise en doute : l'une datée de 1149 [4], 12e du règne (lisez 13e), l'autre de 1150, 14e du règne [5]. A moins de supposer qu'elles soient erronées toutes les deux, ce qui nous paraît difficile à admettre, il s'ensuit que ce second cancellariat, dont aucun diplomatiste n'a parlé, se serait prolongé au moins jusqu'au 1er août de l'année 1150, pour faire place à celui de Simon. Quelles que soient les causes qui lui aient fait retirer alors le sceau royal, les textes historiques [6] et les chartes [7] s'accordent à prouver qu'il conserva encore pendant très longtemps la confiance de Louis VII.

10° Simon, neveu de Suger.

Mabillon mentionne ce chancelier [8] dans une charte de 1151. Fr. Duchesne [9] établit son cancellariat d'après des titres de Saint-Denis et de Saint-Germain-en-Laye en 1150, de Saint-Denis, 4e du règne *(sic)*

(1) *Hist. de Fr.* XV, 517.

(2) *Catal. des actes de Ph. Aug.* Introd. LXXXV, note 4. Il cite un acte des *Ch. et Dipl.* 64, f° 81, relatif au prieuré de Bonne-Nouvelle, daté de 1149, 13e du règne : « Data cancellario nullo. » On peut ajouter le diplôme de St-Victor de cette même année (*Mon. hist.*, n° 505), qui mentionne également la vacance.

(3) *Hist. de Fr.* XV, 497 : « Cadurcus, clericus et homo suus, regis Francorum dictus cancellarius. » — *Ibid.* 500, lettre de Geoffroi de Rencon à Suger : « Cadurcus cancellarius. »

(4) *Mon. hist.*, n° 504, donation de Louis VII aux Templiers.

(5) *Mon. hist.*, n° 511, confirmation d'une donation à l'abbaye de St-Victor.

(6) Il représente le roi dans l'affaire de St-Julien de Brioude (*Hist. de Fr.* XVI, 45, 53) en 1163; est envoyé par lui au pape Alexandre III (*ibid.* 837) en 1165; dispute à l'archevêque Pierre de la Châtre l'influence dans le Berry (*ibid.* 121); etc.

(7) Louis VII lui donne des terres (charte de St-Etienne de Bourges, 1168, dans Raynal, *Hist. de Berry*, II, 541), lui accorde des privilèges comme abbé de St-Sulpice (*ibid.* II, 542-43). Enfin dans un acte d'Adèle, reine de France, de 1178 (*Musée des Arch. Nat.* n° 182) on lit : *Cadurco notario regis.*

(8) *De re dipl.* 2, 122.

(9) *Hist. des Chanc.* 195.

en 1152, et de Saint Denis, 15e du règne, en 1153. Ce qu'il en dit est copié purement et simplement par le P. Anselme [1]. Quant à Du Cange [2], suivi par M. de Wailly [3], il combine les données de Duchesne et de Mabillon et place Simon chancelier pour les années 1150, 1151, 1152, 1153. D'autre part M. Léopold Delisle, qui a constaté la vacance de la chancellerie en 1149, ne parle point du chancelier Simon, et démontre que le cancellariat d'Hugue de Champfleuri a commencé dès 1150 [4]. Il y a là, entre les diplomatistes, un désaccord que l'examen des chartes royales expédiées de 1150 à 1153 peut faire aisément cesser. Remarquons d'abord que les mêmes savants qui prolongent les fonctions de Simon jusqu'en 1153, font commencer celles de Hugue, son successeur, d'après Mabillon, dès 1151 : ce qui est peu logique. Ensuite il faut reconnaître que l'assertion de M. Delisle est rigoureusement conforme aux faits : quelques diplômes royaux de 1150 ont été signés par Hugue, et tous sont donnés de sa main à partir de 1151. Il n'existe point, à notre connaissance, de chartes royales de 1151, 1152 ou 1153 souscrites par le chancelier Simon ; les titres qu'invoque Duchesne peuvent réellement appartenir à l'abbaye de Saint-Denis, et mentionner Simon, mais ce ne sont point des titres royaux. Son cancellariat n'est attesté que par trois chartes de 1150, 14e année du règne, c'est-à-dire postérieures au 1er août [5]. Un texte historique [6], assez obscur, il est vrai, nous apprend que Simon, comme beaucoup d'autres chanceliers, ses prédécesseurs, perdit sa charge pour s'être attiré la colère du roi, excité contre la famille de Suger par Odon de Deuil, successeur de celui-ci comme abbé de Saint-Denis ; qu'il fut même chassé du royaume et ne trouva de refuge qu'auprès du pape Eugène III. On a conservé en effet la lettre de ce pape [7], adressée le 19 janvier 1152 à Henri de Beauvais pour lui recommander Simon, neveu de Suger, qui a besoin de sa protection. Mais la diplomatique prouve que Simon fut déchu de ses fonctions bien avant la mort de son oncle, et que son cancellariat dura tout au plus deux ou trois mois.

11° Hugue de Champfleuri, évêque de Soissons.

M. Léopold Delisle [8] a prouvé que Hugue avait dirigé la chancellerie depuis 1150 jusqu'à 1172 inclusivement. Pendant ce long exercice il ne paraît point y avoir eu de vacance, quoique tous les diplomatistes, d'après Mabillon, fassent la chancellerie vacante en 1170 ; mais nous pensons, avec le savant auteur du *Cartulaire de Philippe-Auguste* [9],

(1) *Hist. gén.* VI, 269.
(2) Ed. Henschel, II, 81.
(3) *Elém. de Paléogr.* I, 229.
(4) *Catal. des actes de Ph. Aug.* Introd. LXXXV et note 4.
(5) Diplômes de St-Martin-des-Champs (*Mon. hist.*, no 510) ; — de Clairvaux (*Mon. hist.*, no 508) ; — des bourgeois de Mantes (*Ord. des rois de Fr.* XI, 197).
(6) *Hist. de Fr.* XV, 469, note *d*.
(7) *Hist. de Fr.* XV, 469.
(8) *Catal. des actes de Phil.-Aug.* Introd. LXXXV, notes 4 et 5.
(9) *Ibid.* p. LXXXVI.

que cette affirmation repose sur une date erronée. On a noté avec raison [1] la mention de Roger, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, comme chancelier dans le privilège que Louis VII octroya en 1154 au chapitre de Saint-Sernin de Toulouse [2]. Mais c'est là évidemment un cancellariat extraordinaire, spécialement créé pour le voyage du roi en Espagne. Il en est de même probablement de la fonction remplie en 1157 par un *magister Aldericus,* formellement désigné en qualité de chancelier de Louis VII par un chroniqueur allemand [3]. Cet *Aldericus* déjà signalé [4] par Fr. Duchesne est sans doute identique au *Lidericus* dont les continuateurs de Du Cange sont seuls à nous révéler l'existence [5].

M. de Wailly, d'après Mabillon et Du Cange, s'accorde avec M. Léopold Delisle pour prolonger les fonctions d'Hugue jusqu'en 1172 inclusivement. Le *N. Tr. de Dipl.* suppose qu'il fut rétabli en 1175; mais cette hypothèse, fondée sur une date fausse d'un acte inséré aux *Ordonnances des rois de France*, a déjà été réfutée par M. Delisle [6] et avant lui par Fr. Duchesne [7]. On sait par plusieurs lettres émanées des principaux personnages du temps [8], que l'évêque de Soissons encourut le ressentiment du roi et fut déchu de sa charge, malgré les instances du frère de Louis VII, l'archevêque de Reims, Henri; mais la cause de cette disgrâce reste inconnue. Toujours est-il que le pape Alexandre III a insisté pour que Hugue perdît les sceaux et fût renvoyé à son évêché, dont les affaires restaient en souffrance [9], ce qui fut peut-être le prétexte de la chute du chancelier. Celui-ci mourut le 4 septembre 1175 [10], après avoir écrit à Louis VII une lettre d'adieu, où il affirmait ne s'être jamais écarté de la fidélité qu'il lui devait, et lui recommandait son parent *Pierre*, clerc de la chancellerie [11].

M. de Wailly [12], d'après les anciens diplomatistes [13], n'admet le commencement de la vacance comme certain qu'à partir de 1173. C'est aussi la date donnée par M. Léopold Delisle [14], qui ajoute seulement, sur la foi de Tessereau [15], « peut-être même depuis 1172. » Mais ici

(1) Du Cange, éd. Henschel, II, 81.
(2) Voir plus haut ce que nous avons dit du diplôme de Maguelonne et l'observation de M. A. Molinier. Pour l'acte de Toulouse, *Hist. de Lang.*², V, nº 601.
(3) Pertz, *Script.* XX, 423 ad. a. 1157 : « Ludovicus quoque rex Francorum usque Diunum occurrerat ad colloquium imperatoris, sed eo versus Alemanniam iter agente cœptum non processit. Directis autem uterque principum nuntiis, imperator quidem cancellario suo prenominato Reinaldo et comiti Oudalrico de Lenzeburgh, *rex vero etiam suo cancellario magistro Alderico,* sese per illos mutuo salutarunt. »
(4) *Hist. des Chanc* 194.
(5) Ed. Henschel, II, 87.
(6) *Catal. des actes de Phil. Aug.* Introd. LXXXVII.
(7) *Hist. des Chanc.* 201.
(8) *Hist. de Fr.* XVI, 154, 192.
(9) *Hist. de Fr.* XV, 904.
(10) P. Anselme, VI, 270, suivant le nécrologe de St-Gervais de Soissons.
(11) *Hist. de Fr.* XVI, 161.
(12) *Élém. de Paléogr.* I, 229.
(13) Du Cange, éd. Henschel, II, 81).
(14) *Catal.*, etc., Introd. LXXXV, et note 6.
(15) *Hist. de la chanc.* I, 7. Polluche (*Mercure de France*, juillet 1745, 59-60) prouve, par les actes seuls de l'abbaye de St-Euverte d'Orléans, que la chancellerie vaqua de 1172 à 1179.

l'affirmation est permise. Cinq chartes de 1172 (1) mentionnent la vacance du cancellariat et l'une d'elles est datée de la Saint-Martin de cette même année (2).

12° Hugue du Puiset.

Suivant M. Léopold Delisle (3), « les actes émanés de Louis VII depuis la fin de l'année 1179, et de Philippe-Auguste pendant la première année de son règne, ont été donnés par la main d'un chancelier qui s'appelle lui-même *Hugo secundus*, sans doute pour se distinguer de son prédécesseur, Hugue de Champfleuri. Ce personnage est certainement Hugue du Puiset (de Puteaco) qu'on désigne ordinairement, mais à tort, sous le nom de Hugue de Puiseaux. Il était fils de Hugue du Puiset, évêque de Durham, et, par conséquent, petit-neveu d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre. » M. de Wailly (4), d'après Du Cange (5), fait commencer son cancellariat en 1178, reconnaît qu'il y eut une vacance en 1179, et suppose que Hugue reprit ses fonctions à la fin de 1179, pour les continuer en 1180. Nous préférons croire avec M. Delisle (6) que la charte d'Orléans (7), « donnée par la main du second Hugue, » sur laquelle on s'est appuyé pour lui attribuer un premier cancellariat en 1178, porte une date erronée, et que la vacance a duré depuis la fin de 1172 jusqu'à la première moitié de 1179 inclusivement.

Il est d'ailleurs difficile de savoir à quel moment de l'année 1179 ont commencé les fonctions d'Hugue du Puiset et, sur ce point, nous n'avons à présenter qu'une conjecture probable. D'une part, une charte de 1179, datée de Compiègne, porte la mention *data per manum regiam vacante cancellaria* (8). Une autre charte de 1179, datée de Domart (Somme), est signée par les quatre grands officiers, mais ne contient aucune indication relative à la chancellerie (9). Nous avons vu souvent

(1) Diplômes de l'évêché de Châlon (*Gall. Christ.* 2, IV, 1073, frag. : vacante cancellaria); — de St-Denis (*Mon. hist.*, n° 638 : vacante cancellaria); — don à Roger la Pie (*Mon. hist.*, n° 639. La mention de chancelier est absente); — du chapitre de Beauvais (Arch. dép. de l'Oise, G. 787, orig. scellé : vacante cancellaria); — de l'évêché de Laon (*Ch. et Dipl.* 77, f° 193: vacante cancellaria). Une charte de Gui de Senlis, datée de 1171, porte la signature du clerc Pierre « qui sigillum regis tum custodiebat » (*Ch. et Dipl.* 77, f° 134). Mais 1171 est sans doute ici pour 1172.

(2) Celle de l'évêché de Laon.

(3) *Catal.*, etc., Introd. LXXXVI.

(4) *Elém. de Paléogr.* I, 229.

(5) Ed. Henschel, II, 81.

(6) *Catal.*, etc., Introd. LXXXVII.

(7) M. Delisle ne cite cette charte que d'après une copie de dom Gérou (*Ch. et Dipl.* 82, f° 39). Mais elle se trouvait en original, à la fin du siècle dernier, aux Archives de l'hôtel-de-ville d'Orléans, et les auteurs du *Nouveau Traité de Dipl.* V, 804, affirment que cet original portait la date 1178. Le recueil des *Ord. des rois de Fr.* l'a inséré tantôt sous l'année 1168 (ce qui est inadmissible, vu les noms des grands officiers), tantôt sous l'année 1178. Il a pu y avoir erreur même sur l'original : MCLXXVIII aura été écrit pour MCLXXVIIII.

(8) Cette charte a été citée par M. de Lépinois (*Bibl. de l'Ec. des Ch.* 1863, IV, 5e série), d'après les Archives communales de Compiègne (AA I, n° 2 et 3) qui les possèdent dans des vidimus de 1445 et 1519; mais elle existe dans le cartulaire de St-Corneille de Compiègne, et a été copiée pour les *Ch. et Dipl.* 82, f° 44.

(9) Arch. dép. de la Somme, *Cart. de Valoires*, f° 94 : « Actum apud Doumart, anno ab. Inc. Domini 1179, astantibus, etc. S. Theobaldi dap. nostri. S. Guidonis but. S. Reginaudi cam. S. Radulphi const. »

qu'en pareil cas l'absence d'indication équivalait, sauf de rares exceptions, à une mention de vacance. D'autre part, nous savons, par les chroniques, que le roi séjournait à Compiègne au commencement d'août 1179, que son fils Philippe y tomba malade un peu avant le milieu de ce même mois et qu'il fit alors entre le 22 et le 26 un pèlerinage au tombeau de Thomas Becket (1). Les chartes datées de Compiègne et de Domart doivent, suivant une très haute probabilité, se rapporter à ce séjour de Compiègne et à ce voyage en Angleterre dont nous parle l'histoire. Le cancellariat d'Hugue du Puiset ne serait donc pas antérieur au mois de septembre ou aux derniers jours d'août 1179. Il est vrai qu'au dire des chroniques anglaises, les moines de Cantorbéry, à qui Louis VII fit une donation, auraient reçu la charte « des mains d'Hugue du Puiset, son chancelier » (2). Mais il n'est sans doute question dans ce passage que du diplôme régulier et solennel qui leur fut expédié par la chancellerie après le retour du roi dans ses États, ce qui eut lieu aussi, nous l'avons montré, pour la donation de Louis VII à l'évêché de Maguelone, en 1156, lorsque le roi fut revenu de son voyage du Midi.

Notons enfin qu'un diplôme de 1179, bien connu par le *Recueil des Ordonnances* (3), et relatant un pariage entre Louis VII et l'abbaye de Bonneval, semble mentionner Hugue du Puiset comme *vice-chancelier*. Mais il faut observer : 1° que dans le cartulaire de Bonneval (4), la date du diplôme est absente ; 2° qu'il ne s'y trouve aucune indication relative au cancellariat ; 3° que la mention de *Mathieu* comme chambrier ne peut convenir à l'année 1179. *A priori*, la charte paraît donc appartenir à une époque antérieure à la date donnée par les *Ordonnances*, d'après la Thaumassière (5). En fait, l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Bonneval* (6) affirme avoir vu sur l'original la date de 1168, qui s'accorde avec les autres données de la charte.

Hugue du Puiset signait encore les diplômes de Louis VII en 1180, comme le prouve l'acte de ce roi relatif aux serfs de l'Orléanais (7).

A. LUCHAIRE.

(1) *Hist. de Fr.* XIII, 179-180, 778, 789.
(2) Bened. Petrob. XIII, 180.
(3) XI, 213 : « Actum Aureliis, a. 1179. Datum per manum H. vicancell. Astantibus, etc. T. comitis dapiferi nostri. M. camerarii. G. buticularii. R. constabularii. »
(4) Arch. départ. d'Eure-et-Loir, *Cartul. de Bonneval*, f° 16 r°.
(5) *Coutume du Berry*, 396.
(6) Bibliothèque de la ville de Chartres, f° 59.
(7) *Ord. des rois de Fr.* XI, 214. Cette charte a été confirmée presque à la même époque par Philippe-Auguste (L. Delisle, n° 2).

NOTICE

SUR

QUELQUES CONSEILLERS INTIMES

des rois Philippe I, Louis VI et Louis VII.

La plupart des personnages que concernent les notes suivantes sont inconnus de l'histoire générale. Ils n'en ont pas moins joué un rôle souvent considérable dans les affaires des rois capétiens de la fin du XIe siècle et du XIIe, qu'ils servaient en qualité de conseillers ordinaires *(palatini* ou *consiliarii)*.

1° Froger de Chalons.

Souscrit fréquemment les diplômes royaux à partir de 1081 (acte de Phil. I en faveur du prieuré de St-Barthélemy de Semoy, *Cart. de la Sauve-Majeure*, à la Bibl. munic. de Bordeaux, fo 69 ro). Mais son nom est souvent altéré. Diplômes de 1083, Sauve-Majeure (Duchesne, *Montm.*, pr. 26) « Frogerius Cabilocensis »; — de 1085, St-Lucien de Bury (Duch. *Montm.* pr. 26) « Frotgerii Cabilonensis »; — de 1090, St-Rémi de Reims (Varin, *Arch. adm. de Reims*, I, 1, 241-3) « Frogeri »; — de 1095, Nogent-sous-Coucy (*Ch. et Dipl.* 38, fo 11) « Frogerii de Chatalauni »; — de Louis VI, 1109, St-Benoît-sur-Loire (*Ch. et Dipl.* 44, fo 127) « Frogerii Catalaunensis »; — de 1110, St-Martin-des-Champs (*Mon. hist.*, no 346) « Rogerii de Cataranno »; — de 1112, charte de St-Magloire, relative à Henri le Lorrain (*Ch. et Dipl.* 46, fo 120) « Frogerius Catalaunensis »; — de 1113, Ste-Marie d'Étampes (Fleureau, *Antiq. d'Et.* 348) « Frogerius de Catalaunis »; — de 1114, St-Pierre de Beauvais (*Ch. et Dipl.* 47, fo 84) « Frogerus Catalaunensis »; — de 1115, N.-D.-des-Champs (*Mon. hist.*, no 361) « Frogerius »; — de 1119, acte où Louis VI confirme les dons faits à St-Martin-des-Champs par « Frogerius Cathalaunensis » et Agnès, sa femme, dans l'église d'Atty (Bibl. Nat. lat. 10977, *Cart. de St-Martin-des-Champs*, fo 49 ro); — de 1122, Coulombs (Martène, *Ampl. coll.* 1,678 « Frogerius de Chaalons ».

2° Hugues de Rue-Neuve.

Il a été prévôt de Bourges, probablement dès l'acquisition de cette ville par Philippe I (Raynal, *Hist. de Berry*, II, 154, notice du commencement du XIIe siècle sur les coutumes que prélevaient le roi et l'abbé

de St-Sulpice) « tempore Hugonis de Rua-Nova prepositi ». Il signe en 1106 la charte de Phil. I pour Morigny (Fleureau, *Antiq. d'Étampes*, 477; Menault, *Cart. de Morigny*, charte 61) « Hugo Ruanova »; — en 1113, la charte de Louis VI pour Cluny (Pithiviers) (*Bibl. Clun.* c. 530) « S. Hugonis de Rua-Nova »; — en 1119, celle du même roi pour Cluny (prieuré de la Charité-sur-Loire) (*Ch. et Dipl.* 49, f° 172) « Hugo de Ruanova. »

3° Henri le Lorrain.

Il est nommé pour la première fois, à notre connaissance, dans une charte de 1101 (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 448), où on lit « S. Hanrici lo Herum » altération évidente de *Loherain*. En 1112, des envieux l'accusent auprès de Louis VI d'être de condition serve et d'appartenir à la famille royale. Louis le Gros, dans un procès solennel, fait justice de cette calomnie et atteste hautement la liberté de son palatin (*Ch. et Dipl.* 46, f° 20-1): « Quorumdam invida relatione auribus nostre sublimitatis intimatum fuisse quendam scilicet Henricum cognomine Lotharingum servum nostrum debere esse, etc. » La même année, il se fait accorder par Louis VI la confirmation de la possession héréditaire de tous les bénéfices qu'il avait obtenus de Philippe I (*Ch. et Dipl.* 46, f° 135): « Quidam ex palatio nostro Henricus videlicet Lotheringus adiit presentiam nostram, etc. » Il s'agissait surtout de terres situées à Aubervilliers, Triel et Poissy. En 1117, il restaure une chapelle de St-George et St-Magloire, aux Champeaux, et fait confirmer par Louis VI les possessions de l'abbaye de St-Magloire, dont il fut un des principaux bienfaiteurs (Martène, *Thes. Anecd.* I, 344): « Henricus Lotharingus, fidelis noster, predicte capelle reparator. »

4° Barthélemy de Fourqueux.

Apparaît, au moins dès 1106, dans la charte déjà citée de Philippe I pour Morigny. Cf. ch. de Louis VI, de 1109, St-Benoît-sur-Loire (*Ch. et Dipl.* 44, f° 127) « S. Bartholomæi »; — de 1110, St-Martin-des-Champs (Marrier, 22) « Bartholomei de Fulcois »; — de 1113, N.-D. d'Étampes (Fleureau, 348) « Barthol. de Fulcosa »; — de 1114, St-Pierre de Beauvais (*Ch. et Dipl.* 47, f° 84) « Bartholomæus de Fucoiis »; — de 1121, église de Laon (*Ch. et Dipl.* 50, f° 142) « Bartholomei de Falcons »; — de 1122, Coulombs (Martène, *Amp. coll.* I, 678) « Bartholomeus de Fulcois ». En 1140, Louis VII, sur la demande de « Bartholomæi de Fulcosis, qui patri nostro satis fidelis exstiterat », donne un four à N.-D.-des-Champs (Sauval, *Antiq. de Paris*, III, pr. 7).

5° Adam Bruslard.

Il se trouve avec Thierri Galeran et d'autres conseillers dans l'entourage de Louis VII à St-Jean-d'Angély, lors du procès de l'abbaye de Maillezais contre Sebrand Chabot (*Gall. Christ.*[2], II, pr. 282).

6° Gilbert la Flèche.

Mon. hist., n° 499, acte de 1145-47. Il est au nombre des palatins envoyés par le roi au chapitre de N.-D. de Paris, pour attester la confirmation que Louis VII avait octroyée, d'un acte de donation fait par le doyen de cette église aux Templiers « Gillebertus Sagitta ».

7° Ferry de Paris.

M. Aug. Longnon a consacré quelques lignes à ce personnage dans ses *Recherches sur une famille noble dite de Paris aux* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles* (Bull. de la *Soc. de l'Hist. de Paris,* 6e année, 1879, p. 141-8). Il dit que Ferry de Paris est connu comme témoin, en 1169, d'une charte de Raoul, comte de Clermont, comme donateur en 1171 à St-Victor, en 1173 aux Templiers de Coulommiers, et rappelle que la *cour Ferry* de Paris, dans la Cité, devait évidemment son nom à Ferry de Paris et à son manoir *(curtis)*. Nous pouvons compléter cette notice en ajoutant que Ferry fut un des principaux conseillers de Louis VII et que son nom apparait souvent dans les chartes de la fin du règne, en compagnie de ceux de Bouchard le Veautre et de Thierry Galeran. D'après un acte postérieur à 1150, il est au nombre des palatins qui jugent l'affaire de Simon de Montfort et du prieuré de Longpont (Bibl. Nat. lat. 9968, *Cart. de Longpont,* n° 256) « Ferricus Parisiensis ». En 1152 il signe, avec Thierri Galeran, une charte de Louis VII pour St Crépin de Soissons (Arch. dép. de l'Aisne, *Cart. de S^t^-Cr.*, f° 109) « Frederici Parisiensis », et celle du même roi pour Ste-Madeleine de Mantes (Mart. *Ampl. coll.* I, 823) « Frederico Parisiensi ». En 1162, il est à Senlis avec Louis VII et signe une charte d'Aubri, comte de Dammartin, en faveur de l'abbaye de Chaalis (*Ch. et Dipl.* 71, f° 174) « S. Ferrici de Parisius ». En 1767, il assiste à un affranchissement de serfs fait en présence du roi par Hugues de Chateaufort (*Mon. hist.*, n° 606) « Frederico Parisiensi ». Enfin, en 1171, il signe, à Senlis, en compagnie de Louis VII et de ses principaux curiales, une charte de Gui de Senlis en faveur de l'abbaye de Chaalis « Ferrici ».

8° Bouchard le Veautre.

C'est très probablement celui qui est désigné par l'initiale B. dans la lettre de Louis VII au cardinal Henri (*Hist. de Fr.*, XVI, 104). Le roi lui recommande le fils de B. « familiaris nostri », au sujet d'une affaire de divorce. Il s'agit sans nul doute de Bouchard le Veautre dans la lettre de 1165, que l'antipape Pascal III adresse « ad. *B. Veltr.* (*Hist. de Fr.*, XVI, 119), abréviation que les Bénédictins déclarent n'avoir pu interpréter (note *a*). La diplomatique nous le fait encore mieux connaitre. En 1167, il assiste à l'affranchissement des serfs de Hugues de Chateaufort (*Mon. hist.*, n° 606) « Buchardo Vialtro ». En 1169, il signe une charte de Raoul, c. de Clermont (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris,* I, 39)

« Bucardus Veautrus ». En 1171, une charte de Gui de Senlis (*Ch. et Dipl.* 77, f° 134) « Buchardi le Veautre ». En 1178, il siège dans la Cour royale qui juge le procès de l'abbaye de St-Germain-des-Prés et de Barthélemy de Paris (*Mon. hist.*, n° 678) « Buccardo Weltrione ». Enfin, d'après une charte de 1179, il paraît avoir été principalement employé par le roi pour vider le différend de l'abbaye de St-Denis et de Gui de Chevreuse (Arch. Nat. LL. 1168, *Cart. de Beaurain*, f° 2-4) « mediantibus uiris prudentibus, presertim H. Sancti Germani venerabili abbate et domino Bucchardi Ualtrico, domini regis consiliario ».

9° Thierri Galeran.

C'est le plus important de ces conseillers peu connus de la royauté du XIIe siècle. Il parait au palais dès 1138 (*Mon. hist.*, n° 435, acte de Louis VII sur le procès du vicomte de Melun, Adam, et de l'abbaye de St-Maur) « Teudericus Gualerannus ». En 1139, il est cité comme *conseiller du roi*, dans une charte de Louis VII pour St-Germain-en-Laye (Arch. Nat. T 671, *Cart. de St-G.-en-Laye*, f° 79) « Teodorico Galleranno consiliario nostro ». Il est témoin, en 1147, de l'acte par lequel Louis VII réduit à 60 livres le maximum prélevable sur l'évêché de Paris pendant la régale (*Mon. hist.*, n° 494) « Terricus Gualerannus ». Il assiste la même année à la déclaration d'Ives de Nesle sur sa convention avec Joslin, évêque de Soissons, au sujet du comté de ce nom (*Ch. et Dipl.* 63, f° 88) « Teodoricus Galerannus ». Il accompagne Louis VII à la croisade et y joue un rôle important; car c'est lui qui, à Antioche, dissuade le roi de renvoyer sur-le-champ sa femme Aliénor (Pertz, XX, 534, *Hist. Pontificalis*) « Ericus Gualerancius ». Revenu en France un peu avant le roi, il assiste à l'acte par lequel, en 1149, Manassès, évêque d'Orléans, donne l'église de Bonne-Nouvelle d'Orléans à l'abbaye de Marmoutiers (*Ch. et Dipl.* 64, f° 81) « Theoderico Galerani ». La même année, Hugues, archevêque de Sens, écrivant à Suger (*Hist. de Fr.*, XV, 712), lui dit : « Vidimus enim fratrem Galerannum, qui custodit Parisius domum Templi, redeuntem a domino rege ». En 1150, nous le voyons chargé par Louis VII d'une importante mission politique. Il convoque à St-Jean-d'Angély une assemblée d'évêques et de nobles qu'il fait délibérer sur les intérêts du comté de Poitiers et du duché d'Aquitaine (*Hist. de Fr.*, XV, 524). Lors du procès de Simon de Montfort et du prieuré de Longpont (Bibl. Nat. lat. 9968, *Cart. de Longpont*, n° 256), il est au nombre des juges avec le chancelier Hugue de Champfleuri et Ferri de Paris. Il siège également avec le même chancelier, le bouteiller Gui et Adam Bruslard à St-Jean-d'Angély, au procès de Sebrand Chabot et de l'abbaye de Maillezais en 1151 (*Gall. Christ.* ², pr. 282). En 1152, il est signataire avec Ferry de Paris de la charte de Louis VII pour St-Crépin de Soissons (Arch. dép. de l'Aisne, *Cart. de St-Crépin*, f° 112 « S. Troderici Gualeranni », puis, de la charte de Ste-Madeleine de Mantes, la même année (Martène, *Ampl. coll.* I, 823) « Terrico Galeranno », et enfin de celle de St-Samson d'Orléans (Duchesne, *Montm.*, pr. 50) « Theodorici Galeranni ». C'est également en 1152 que

Thierri Galeran est chargé, avec le chancelier Hugues, de convoquer les prévôts de Paris et les ministres royaux de Montreuil et de traiter avec leur aide l'affaire d'un partage de serves à effectuer entre la maison du roi et l'abbaye de St-Magloire (Bibl. Nat. latin 5414, f° 22). L'année suivante, il est envoyé par le roi avec le bouteiller Gui et Anseau de l'Ile pour jurer en son nom la commune de Compiègne (*Rec. des Ord.* XI, 240) « Tricus Gaseranni *(sic)* ». Il apparait ensuite à Moret, parmi les témoins de l'acte royal où est consigné le procès-verbal du litige de l'évêque de Langres et du duc de Bourgogne, 1153 (d'Achery, *Spicil.* XI, 335). A la fin de l'année 1154, il part avec Louis VII pour St-Jacques de Compostelle et signe au retour les deux chartes de St-Sernin de Toulouse et de Maguelone, en 1155. Dans la seconde, il est qualifié de *chapelain du roi* (*Hist. de Lang.*[2] V, n° 601 et 610). En 1158, il fait partie de l'assemblée solennelle de Laon, où se termine la querelle de l'évêque de Laon, Gautier, et de Hugue, abbé de Prémontré (*Bibl. Præm.* 432) « Et de curia domini regis, S. Theodorici Valerannis », et en 1162, de celle de Senlis, où Aubri, comte de Dammartin, fait, en présence du roi, une donation à l'abbaye de Chaalis (*Ch. et Dipl.* 71, f° 174). En 1163, Louis VII confirme un don fait par son palatin aux Templiers (*Mon. hist.*, n° 582) « Familiaris noster dominus Theodericus Walerannus, frater Templi effectus ». Et l'année suivante, il atteste lui-même combien est puissante auprès de lui l'intervention de ce familier (*Mon. hist.*, n° 587, confirmation d'un échange entre les religieux de Morigny et les Templiers) quand il dit : « Quoniam domum Templi Jerosolymitani et militiam fratrum admodum diligimus, ipsos exaudire et eorum negotia curamus promovere, maxime quando Teodoricus Galerannus, *qui de domo et consilio nostro fuit,* factus eorum frater, nos pro eis requirit ». Ces derniers documents prouvent qu'en 1163 Thierri Galeran, qui était depuis près de trente ans un des agents les plus actifs de la royauté, s'était retiré de la cour et des affaires pour ne plus s'occuper que des intérêts du Temple, dont il était devenu membre effectif et régulier. A partir de ce moment en effet, son nom n'apparait plus que dans quelques chartes, où il intervient comme chargé d'affaires de l'ordre, par ex. celle de 1171 (*Mon. hist.*, n° 630), confirmation royale, accordée « sur la demande de Thierri Galeran », d'une donation faite par le comte d'Évreux aux Templiers.

A. LUCHAIRE.

NOTES ET DOCUMENTS

UNE CHARTE BORDELAISE DE 1244

Archives départementales de la Gironde, fonds du chapitre Saint-André, paroisse Saint-Michel.

Original parchemin. — Cession de droits au chapitre.

Conoguda causa sia que en Seguin Cotet, per sa bona voluntat, quitet, per ara e per totz temps, au degan e au capitre mosenhor Sent Andreu et a lur comandament, loz .xxv. sols de peitauins et de bordales deu cens. Loscaus en Seguin Cotet aue compratz d'Aramon Matot e de sa soror Galhardan, o meis o meincs, sii eran. Locau son en la rua cum hom ba aus Menutz. E mande e autrege en Seguin Cotet que jameis en dengun temps aren non demande ni fassa demandar deuant jutge segglar ni de gleiza. E conuigons *(sic)* en Seguin Cotet aportar bona e ferma garentia de Galhardan. E de la benda que Aramon Matot n'a feit au capitre, en Seguin se tenga a ben pagatz deu tot, en quita Aramon Matot de tant cum lo cens desus deitz monta. E reconogo en Seguins que et aue receubut deu dauant deit degan et deu capitre, en loc d'Aramon Matot .xlv. libras per lo cens desus deit; eu capitres qui n'aretengo .c. sols per les bendas, segont asso que en Seguins reconogo outra las .xlv. libras desus mentagudas.

Actum fuit. xiiii°. die exitus junii, anno Domini. m°. cc°. xl°. iiii°. Regnante Henrico rei d'Anglaterra, G. arcibesque de Bordeu, en P. Calhau, maior. Testes sunt n'Aramon Leon cantor, n'Arn. de Ramafort, en G. arcidiagues, mayestre Aramon de Sent Jaeme, Joan de Boutas, W. Ar. Mayenssan, Galhart deu Berger, P. Gombaut, n'Arn. Faucher, en Bos de Talanssa, mayestre Helias Cocut qui la carta escriuo.

A. Luchaire.

COMMUNICATIONS

THÉORIE DU SYLLOGISME CATÉGORIQUE

D'APRÈS ARISTOTE

Aristote définit le syllogisme : « Une suite de paroles dans laquelle, certaines choses étant posées, quelque autre chose suit nécessairement des choses posées, par cela seul qu'elles sont posées (¹). »

Or, poser quelque chose dans le discours, c'est énoncer une proposition. Le syllogisme est donc un assemblage de propositions dont les premières enveloppent la dernière, puisque celle-ci en résulte nécessairement (ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει).

Avant d'étudier l'assemblage en tant qu'assemblage, il est bon d'en étudier séparément les parties. C'est ce que fait Aristote. Il définit d'abord la proposition : « Un discours qui affirme ou qui nie quelque chose de quelque autre chose (²). » Dans chaque proposition il y a deux parties, deux termes, ὅροι ; l'un, ce dont on affirme ou l'on nie, c'est le sujet (τὸ καθ' οὗ κατηγορεῖται) ; l'autre, ce qui est affirmé ou nié (τὸ κατηγορούμενον) (³), c'est l'attribut ou prédicat.

Quel est le rapport des deux termes entre eux ? D'abord, d'après la définition même de la proposition, ils peuvent être affirmés l'un de l'autre, unis par un acte de l'esprit ; ou niés l'un de l'autre, séparés par un acte de l'esprit. Selon que la proposition exprime leur union ou leur séparation, elle s'appelle une affirmation (κατάφασις) ou une négation (ἀπόφασις) (⁴).

(¹) Συλλογισμὸς δέ ἐστι λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ ταῦτα εἶναι. *An. Pr.* I, c. 1, p. 24, *b*, 18. — Cf. *De soph. elenc.* I, p. 165, *a*, 1. Ὁ μὲν γὰρ συλλογισμὸς ἐκ τινῶν ἐστι τεθέντων, ὥστε λέγειν ἕτερόν τι ἐξ ἀνάγκης τῶν κειμένων διὰ τῶν κειμένων.

(²) Πρότασις μὲν οὖν ἐστι λόγος καταφατικὸς ἢ ἀποφατικός τινος κατά τινος. — *An. Pr.* I, c. 1, p. 24, *a*, 16.

(³) *Loc. cit.*

(⁴) *De interpret.*, c. 6. p. 17, *a*, 25.

Il faut de plus remarquer la manière presque constante dont Aristote exprime l'union ou la séparation du sujet et du prédicat. L'union est ainsi exprimée : A (l'attribut) *appartient à* B (le sujet), et la séparation : A *n'appartient pas à* B (ὑπάρχει, μὴ ὑπάρχει) (¹). Cette expression a été souvent signalée. Leibnitz entre autres y a insisté et en a bien vu la raison : « Car en effet le prédicat est dans le sujet, ou bien l'idée du prédicat est enveloppée dans l'idée du sujet. Par exemple, l'isogone est dans le rectangle, car le rectangle est la figure dont tous les angles sont droits ; or, tous les angles droits sont égaux entre eux, donc dans l'idée du rectangle est l'idée d'une figure dont tous les angles sont égaux, ce qui est l'idée de l'isogone. *La manière d'énoncer vulgaire regarde plutôt les individus, mais celle d'Aristote a plus d'égard aux idées* (²). » Cela revient à dire qu'Aristote envisage la proposition du point de vue de la compréhension, tandis que les logiciens l'envisagent plutôt de celui de l'extension.

Tâchons de trouver la raison de cette préférence. Cette raison est à la fois logique, psychologique et métaphysique.

Pour Aristote, le sujet (τὸ ὑποκείμενον) joue dans la proposition le rôle de la catégorie de la substance (οὐσία). Or, il n'y a que deux sortes de substances : les substances premières qui ne sont dans aucun sujet et ne peuvent être attribuées à aucun, et les substances secondes qui, sans être dans aucun sujet, peuvent être attribuées à quelque sujet. Les premières sont les individus, comme ce cheval, cet homme ; les secondes sont les espèces et les genres, comme homme et animal (³). Les individus seuls sont les véritables substances, les véritables sujets qui ne peuvent être attributs. Les substances secondes, qui peuvent être attributs, ne sont que par les premières. Tous les attributs appartiennent donc ou aux substances secondes ou aux neuf autres catégories, dont aucune ne peut être, si elle n'est dans une substance. Le sujet est donc ce à quoi se rapporte l'attribut, il est la partie essentielle et principale de la proposition, l'attribut n'en représente pour ainsi dire que l'accessoire.

De plus, à un point de vue expérimental et psychologique, est-ce que le sujet est pensé dans l'extension de l'attribut ? N'est-ce pas plutôt l'attribut qui est pensé dans la compréhension du sujet ? — Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'analyse si fine et si juste — au

(¹) *An. Pr.* I, c. 1, p. 24, *a*, 27 et *passim*.
(²) *Nouv. Ess.*, l. IV, c. 17, § 8.
(³) Οὐσία δέ ἐστιν ἡ κυριώτατά τε καὶ πρώτως καὶ μάλιστα λεγομένη ἣ μήτε καθ' ὑποκειμένου τινὸς λέγεται μήτ' ἐν ὑποκειμένῳ τινί ἐστιν, οἷον ὁ τὶς ἄνθρωπος, ἢ ὁ τὶς ἵππος... δεύτεραι οὖν αὗται λέγονται οὐσίαι, οἷον ὅ τε ἄνθρωπος, καὶ τὸ ζῶον. *Categor.*, c. V. Voy. tout le chap.

point de vue psychologique — de Stuart Mill [1]. Aristote, esprit observateur et positif, l'eût probablement signée volontiers. Elle est en plein accord avec sa théorie logique et avec le caractère réaliste de sa métaphysique en lutte sur tous les points avec le formalisme platonicien. L'individu seul existe réellement et les qualités générales n'existent qu'en lui et par lui.

Donc, l'attribut n'existe que par son rapport avec le sujet. L'attribut dès lors n'a pas de quantité propre. Il est toujours pris selon toute sa compréhension. Dans ces exemples : Socrate est sage, Gorgias n'est pas sage, c'est la totalité des qualités qui constituent la sagesse qui sont affirmées de Socrate ou qui sont niées de Gorgias. Quant à son extension, son rôle d'attribut actuel lui interdit d'en avoir une différente de celle de son sujet. Ce n'est qu'en tant qu'attribut possible d'autres sujets qu'il a une extension propre. Mais nous considérons ici l'attribut actuellement uni à un sujet [2].

Il n'en est pas de même du sujet. Celui-ci peut désigner totalité ou partie des substances qu'il représente. En d'autres termes, l'attribut peut appartenir à tout le sujet ou seulement à une partie du sujet. Les différences de quantité des propositions viendront de là. Si l'attribut est affirmé ou nié de tout le sujet, la proposition sera universelle, affirmative dans le premier cas, négative dans le second. Si l'attribut est affirmé ou nié d'une partie du sujet, la proposition deviendra particulière affirmative, ou particulière négative. Il y a donc quatre espèces de propositions [3] : l'universelle affirmative, que les logiciens scolastiques désignent par la lettre A, l'universelle négative désignée par E, la particulière affirmative symbolisée par I et la particulière négative désignée par O. Pour plus d'abréviation, nous nous servirons de ces lettres.

Sans doute l'attribut n'a par lui-même aucune extension ; en tant qu'attribut, il est compris dans le sujet et n'est pensé que dans le sujet. Mais il peut arriver qu'on veuille changer la fonction logique des deux termes, qu'on veuille faire de l'attribut le sujet et du sujet l'attribut. L'attribut devenu sujet devra, en cette nouvelle qualité,

(1) *La Philosophie de Hamilton*, c. XXII, trad. Cazelles, p. 471.

(2) On voit qu'Aristote ne saurait être entièrement favorable à la doctrine de Hamilton sur la quantification du prédicat. Toutes les spéculations sur la quantité du prédicat reposent sur une équivoque. On considère tantôt l'attribut actuel, tantôt l'attribut possible. L'attribut *actuel* n'a d'autre quantité extensive que celle de son sujet, l'attribut *possible* a évidemment une extension et dès lors une quantité qui lui est propre. On peut peut-être expliquer par là quelques-unes des contradictions relevées dans Aristote par Hamilton. (*Lectures on logic. Appendix. Historical notices of doctrine of quantified predicate*, I; t. II, p. 305 et suiv.)

(3) Nous laissons de côté les indéterminées considérées constamment par Aristote comme des par iculières.

quantifier la proposition. Il faut savoir quelle quantité il lui donnera, établir les règles de la conversion des propositions. C'est ce que fait Aristote (¹).

Soit une proposition universelle négative : *Nul* B *n'est* A, ou, comme s'exprime Aristote, A *n'est à aucun* B, on doit pouvoir dire : *Nul* A *n'est* B.

En effet, supposons que cette proposition ne soit pas vraie, la contradictoire devra l'être et nous aurons : *Quelque* A *est* B. Appelons *tout* C ce *quelque* A, nous aurons évidemment :

Tout C est A,
Tout C est B,
Donc, quelque B est A.

Cette conclusion est la contradictoire de l'hypothèse primitive : *Nul* B *n'est* A, elle est donc fausse; une des prémisses qui l'ont amenée est donc fausse. Cette prémisse fausse n'est pas : *Tout* C *est* A, qui est une simple définition, c'est donc : *Tout* C *est* B. Or, *tout* C = *quelque* A, la proposition fausse est donc : *Quelque* A *est* B. La contradictoire de cette dernière proposition sera donc vraie. Or, cette contradictoire est : *Nul* A *n'est* B, conversion simple de : *Nul* B *n'est* A, C. Q. F. D. — E se convertit donc simplement et reste E. L'universelle affirmative se convertit par accident, A devient I; la particulière affirmative se convertit simplement, I reste I. La légitimité de ces deux conversions se prouve à l'aide de la conversion de l'universelle négative. Quant à la particulière négative, O, elle ne se convertit pas. On ne trouve pas trace dans Aristote de la conversion bizarre de O appelée par les logiciens conversion par contraposition (²).

Les préliminaires sont posés, nous pouvons maintenant aborder l'étude du syllogisme en lui-même.

Le principe qui préside à la syllogistique tout entière est le *Dictum de omni et nullo.* Aristote nous avertit d'abord que, pour lui, dire qu'une chose est dans toute une autre, c'est la même chose que dire qu'une chose est attribuée à une autre tout entière. Attribuer une chose à tout un sujet, c'est dire qu'aucune partie de l'extension du sujet n'existe sans cette chose qu'on attribue au sujet. Ainsi, ce qui est dit du tout est dit de la partie, et de même, ce qui est nié du tout est nié de la partie (³).

(¹) Πρῶτον μὲν οὖν ἔστω στερητικὴ καθόλου ἡ A B πρότασις. Εἰ οὖν μηδενὶ τῶν B τὸ A ὑπάρχει, οὐδὲ τῶν A οὐδενὶ ὑπάρξει τὸ B. Εἰ γάρ τινι, οἷον τῷ Γ, οὐκ ἀληθὲς ἔσται τὸ μηδενὶ τῶν B τὸ A ὑπάρχειν· τὸ γὰρ Γ τῶν B τί ἐστιν. (*An. Pr.*, l. I, c. 2, p. 25, *a*, 14.) — Cf. Waitz, *Commentar.*, t. I, p. 374. Aristoteles hoc non tam demonstravit, quam quomodo demonstrari possit innuit.

(²) *An. Pr.*, loc. cit.

(³) Τὸ δὲ ἐν ὅλῳ εἶναι ἕτερον ἑτέρῳ καὶ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι θατέρου θάτερον ταὐτόν ἐστιν. Λέγομεν δὲ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι, ὅταν μηδὲν ᾖ λαβεῖν

Or, comme nous l'avons vu, le syllogisme est un assemblage de propositions telles que, deux étant posées, une troisième suit nécessairement. Les deux propositions établissent le rapport de deux termes avec un troisième. Les deux termes s'appellent extrêmes (ἄκρα) et le terme auquel on les rapporte se nomme moyen.

Or, ce moyen terme peut être pris pour terme de comparaison de différentes manières; il peut, ou recevoir l'un des deux extrêmes comme attribut et être attribué à l'autre, ou être attribué à tous les deux, ou les recevoir tous les deux comme attributs. Ces trois différentes manières d'établir les rapports des extrêmes au moyen constituent les trois figures (σχήματα) du syllogisme [1].

Mais dans chaque figure différents modes sont possibles. En effet, chacune des prémisses peut être A, E, I ou O, ce qui, d'après la loi de combinaison, donne seize modes possibles dans chaque figure : AA, AE, EA, EE, AI, AO, EI, EO, IA, IE, II, IO, OA, OE, OI, OO. Aristote s'impose la tâche de les examiner tour à tour. — On voit que le fondateur de la théorie syllogistique ne s'embarrasse pas dans l'examen des soixante-quatre modes possibles d'après les logiciens postérieurs. Ceux-ci font porter leur critique jusque sur les variations qui peuvent résulter des changements de la conclusion; Aristote ne considère que les variations que peuvent produire les diverses combinaisons des prémisses. Les conclusions illégitimes sont par là même éliminées sans avoir besoin d'être critiquées; les conclusions légitimes arrivent d'elles-mêmes et complètent la théorie.

La procédure constante d'Aristote dans cette critique consiste à examiner d'abord les modes où les deux prémisses [2] sont universelles, puis ceux où une des deux prémisses est universelle tandis que l'autre est particulière; il finit toujours par rejeter en bloc tous les modes à prémisses particulières. Aristote se contente de représenter sous forme compréhensive les modes valables à l'aide de lettres qu'il varie pour chaque figure. Quant aux modes invalidés, il indique seulement trois termes concrets, laissant au lecteur le soin de les mettre en forme.

τῶν τοῦ ὑποκειμένου, καθ' οὗ θάτερον οὐ λεχθήσεται καὶ τὸ κατὰ μηδενὸς ὡσαύτως. — *An. Pr.*, I, *b*, 2; p. 24, *c*, 26. — Cela semble bien donner raison à Hamilton qui croit qu'Aristote a découvert (*contemplated*) le syllogisme intensif, qui ne considère que la compréhension. Voy. *Lect. on Logic*, XII, t. I, p. 218. — Nous aurons occasion de montrer plus loin que Hamilton s'est mépris sur ce point.

[1] On a remarqué et avec juste raison qu'Aristote emprunte sa terminologie au langage mathématique. Συλλογισμός veut dire *addition*; ὅρος, ἄκρον, σχῆμα, sont de même des expressions mathématiques. Voy. Hamilton, *Lect. on Logic.*, XV, t. I, p. 279, 298, etc.

[2] Le mot *prémisse* n'est pas d'Aristote. Nous nous en servons parce qu'il est plus usuel, et dès lors plus facile à entendre. Aristote se sert du mot διαστήματα (*intervalles*). — Voy. Waitz., *Commentar.*, t. I, p. 440.

Entrons à sa suite dans l'examen de chaque figure.

La première figure est celle dans laquelle les trois termes sont disposés de telle sorte que le dernier est dans le moyen tout entier et que le moyen est dans le premier tout entier, soit affirmativement, soit négativement [1]. Le premier et le dernier terme s'appellent extrêmes. Ces deux extrêmes, réunis par l'affirmation ou séparés par la négation, forment le sujet et l'attribut de la conclusion. Mais quel est le grand? quel est le petit? — Il y a équation pour Aristote entre les désignations : premier et grand terme, dernier et petit terme. Or, toutes les fois qu'il emploie une de ces expressions, premier désigne toujours l'attribut de la conclusion à intervenir, dernier le sujet de la même conclusion. Dans le passage même où, pour la première fois dans la théorie, il vient de parler de grand terme et de petit terme, il est évident que ces noms correspondent, celui-ci au sujet, celui-là à l'attribut de la conclusion [2]. Dans les deux autres figures, ces désignations ont le même sens. On peut donc conclure qu'Aristote envisage, comme nous l'avons vu, les propositions isolées du point de vue de la compréhension et du point de vue de l'extension [3] au contraire leur synthèse par le syllogisme. Cependant il ne cesse nulle part de formuler les propositions d'après leur compréhension.

Critiquons maintenant les modes de la première figure [4] et d'abord les modes à prémisses universelles. AA et EA sont valables et voici la forme qu'ils prennent :

DANS ARISTOTE :	DANS LES LOGICIENS POSTÉRIEURS ;
I	I
A appartient à tout B,	Tout B est A,
B appartient à tout Γ,	Tout Γ est B,
donc A appartient à tout Γ.	donc Tout Γ est A.
II	II
A n'appartient à aucun B,	Nul B n'est A,
B appartient à tout Γ,	Tout Γ est B,
donc A n'appartient à aucun Γ.	donc Nul Γ n'est A.

Ce sont les modes appelés *Barbara* et *Celarent* par Pierre d'Espagne.

(1) Ὅταν οὖν ὅροι τρεῖς οὕτως ἔχωσι πρὸς ἀλλήλους ὥστε τὸν ἔσχατον ἐν ὅλῳ εἶναι τῷ μέσῳ, καὶ τὸν μέσον ἐν ὅλῳ τῷ πρώτῳ ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι, ἀνάγκη τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμὸν τέλειον. Καλῶ δὲ... ἄκρα τὸ αὐτό τε ἐν ἄλλῳ ὂν καὶ ἐν ᾧ ἄλλο ἐστίν. *An. Pr.*, I, *c.*4, p. 25, *b*, 32.

(2) Λέγω δὲ μεῖζον μὲν ἄκρον, ἐν ᾧ τὸ μέσον ἐστίν· ἔλαττον δὲ, τὸ ὑπὸ τὸ μέσον ὄν, κ. τ. λ.. *Id.*, *ibid.*, p. 26, *a*, 21. — Cf. cc. 6 et 7.

(3) Ceci prouve encore qu'Aristote n'a pas découvert le syllogisme en compréhension, comme semble le prétendre Hamilton (Vid. sup., *loc. cit.*); dans le syllogisme en compréhension en effet, le sujet de la conclusion est le grand terme, et le prédicat est le petit terme. Voy. *Lectures on Logic*, lect. XII, lect. XX, p 390, 405 et *passim*; Liard, *Logiciens angl. contempor.*, p. 57.

(4) Toute cette critique est exposée dans le c. 4, liv. I, des *Premiers Analytiques*,

Quant aux modes AE et EE, ils sont rejetés tous les deux. Dans ces modes, en effet, des prémisses vraies peuvent donner lieu à des conclusions tantôt vraies, tantôt fausses, selon les termes employés. La vérité ou la fausseté résultent donc ici de la matière et non de la forme du syllogisme, elles lui sont donc accidentelles et non nécessaires. Or, il n'y a syllogisme que là où la vérité ou la fausseté de la conclusion est nécessairement contenue dans les prémisses.

Ainsi, AE peut donner lieu à une conclusion fausse avec les termes : *animal*, *homme* et *cheval*,

Ex.: Tout homme est animal,
Aucun cheval n'est homme,
donc Aucun cheval n'est animal ;

et à une conclusion vraie avec les termes : *animal*, *homme* et *pierre*.

Ex.: Tout homme est animal,
Aucune pierre n'est homme,
donc Aucune pierre n'est animal.

De même, EE peut, avec des prémisses vraies, amener une conclusion vraie,

Ex.: Aucune ligne n'est science,
Aucune unité n'est ligne,
donc Aucune unité n'est science ;

ou une conclusion fausse.

Ex.: Aucune ligne n'est science,
La médecine n'est pas ligne,
donc La médecine n'est pas science.

Passant aux modes où une des prémisses est particulière, Aristote conserve AI et EI. Ces deux modes s'expriment ainsi :

DANS ARISTOTE :	DANS LES LOGICIENS POSTÉRIEURS :
I	I
A appartient à tout B,	Tout B est A,
B appartient à quelque Γ,	Quelque Γ est B,
donc A appartient à quelque Γ ;	donc Quelque Γ est A :

c'est le mode *Darii*.

II	II
A n'appartient à aucun B,	Nul B n'est A,
B appartient à quelque Γ,	Quelque Γ n'est pas B,
donc A n'appartient pas à quelque Γ;	donc Quelque Γ n'est pas A ;

c'est le mode *Ferio*.

Quant aux autres modes, IA peut donner lieu à une conclusion vraie,

Ex.: Quelque qualité est bonne,
Toute pensée est une qualité,
donc Quelque pensée est bonne ;

ou à une conclusion fausse.

Ex. : Quelque qualité est bonne,
L'ignorance est une qualité,
donc Quelque ignorance est bonne.

Les mêmes exemples peuvent servir à montrer l'indifférence de OA à la vérité ou à la fausseté de la conclusion, il suffit de mettre une négation à la majeure.

IF peut également fournir une conclusion vraie.

Ex. : Quelque cheval est blanc,
Aucun corbeau n'est cheval,
donc Quelque corbeau n'est pas blanc;

ou une conclusion fausse.

Ex. : Quelque cheval est blanc,
Aucun cygne n'est cheval,
donc Quelque cygne n'est pas blanc.

Il en est de même pour AO.

Exemple de conclusion vraie :

Tout cygne est animal,
Quelque chose blanche (la neige) n'est pas cygne,
donc Quelque chose blanche (la neige) n'est pas animal.

Exemple de conclusion fausse :

Tout homme est animal,
Quelque chose blanche (un cygne) n'est pas homme,
donc Quelque chose blanche (un cygne), n'est pas animal.

De même encore pour EO.

Aucun homme n'est inanimé,
Quelque chose blanche (un cygne) n'est pas homme,
donc Quelque chose blanche (un cygne) n'est pas inanimée.

La conclusion est ici vraie, elle est au contraire fausse dans cet exemple du même mode :

Aucun homme n'est inanimé,
Quelque chose blanche (la neige) n'est pas homme,
donc Quelque chose blanche (la neige) n'est pas inanimée.

Aristote n'examine pas OE auquel d'ailleurs les mêmes critiques peuvent s'appliquer, et termine l'examen des modes possibles de la première figure par le rejet en bloc de tous les modes à deux prémisses particulières. Avec des prémisses vraies, ils peuvent en effet tous donner lieu à des conclusions vraies ou fausses, selon les termes employés. Les termes qui peuvent servir d'exemples sont, dans tous les cas : *animal, blanc, cheval;* et *animal, blanc, pierre.*

On voit donc que la première figure n'admet que quatre modes, mais que ces modes sont tous des syllogismes parfaits, c'est-à-dire qu'ils reçoivent directement leur force du *dictum de omni et nullo,* sans aucun intermédiaire. De plus, cette figure admettant des solutions dans les quatre modes possibles, peut répondre à toutes sortes de questions et résoudre toute espèce de problèmes.

La seconde figure est ainsi définie : « Quand une chose est à toute une chose et n'est aucunement à une autre chose, ou qu'elle est totalement à chacune des deux, ou n'est à aucune des deux, cette figure est celle que j'appelle la seconde. J'appelle alors moyen l'attribut des deux propositions ; les extrêmes sont ce à quoi ce moyen est attribué ; le grand extrême est ce qui est placé à côté du moyen, le petit extrême est ce qui en est le plus éloigné. Le moyen est alors placé en dehors des extrêmes et par position il est le premier (¹). »

Ce que dit ici Aristote sur les relations des termes entre eux est analogue à ce qu'il dira plus tard, à propos de la troisième figure. Hamilton (²) critique les vues d'Aristote, il trouve dans leur ambiguïté la clef des divergences des logiciens postérieurs, et croit « qu'en aucun sens, excepté dans un sens arbitraire, on ne peut, dans ces deux figures, considérer un des extrêmes comme plus rapproché du moyen terme que l'autre. » Cependant, si l'on remarque que, dans la synthèse syllogistique, Aristote considère les termes d'après leur extension, que dès lors tout attribut est pour lui plus grand que son sujet, on verra que, dans cette seconde figure, le moyen terme deux fois attribut devra être le plus grand de tous, et que le plus grand après lui, le plus rapproché de lui par conséquent, devra être celui des deux extrêmes qui est pris comme attribut dans la conclusion. Ce sera là le grand extrême, et le petit sera le sujet qui, par là même, sera le plus éloigné du moyen. C'est, croyons-nous, d'après ces considérations, qu'Aristote a rangé les termes destinés à servir d'exemple aux modes défectueux : le moyen y est le premier, puis viennent l'attribut, enfin le sujet de la conclusion (³).

(¹) Trad. de M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Ὅταν δὲ τὸ αὐτὸ τῷ μὲν παντὶ τῷ δὲ μηδενὶ ὑπάρχῃ, ἢ ἑκατέρῳ παντὶ ἢ μηδενί, τὸ μὲν σχῆμα τὸ τοιοῦτον καλῶ δεύτερον, μέσον δὲ ἐν αὐτῷ λέγω τὸ κατηγορούμενον ἀμφοῖν, ἄκρα δὲ καθ' ὧν λέγεται τοῦτο, μεῖζον δὲ ἄκρον τὸ πρὸς τῷ μέσῳ κείμενον, ἔλαττον δὲ τὸ πορρωτέρω τοῦ μέσου. (*An. Pr.* I, *c.* 5, p. 26 *b*, 34.)

(²) *That the major is the extreme wich lies in the second fig re neaser to, in the third figure fasther from, the midlle.* — This is Aristotle's definition (*An. Pr.* L. *i*, cc. 5, 6). At best it ambiguous, and has, accordingly, been taken in different senses by following logicians ; and in treating of them it will be seen *that in none, except an arbitrary sense, can the one extreme, in these figures, be considered to lie nearer to the middle term than the other.* — *Lect. on Log., Appendix*, t. II, p. 415.

(³) Hamilton semble avoir soupçonné le contraire : « I exclude the supposition that Aristotle spoke in reference to some scheme of mechanical notation. »

Passons à la critique des modes universels. Soit EA, de telle sorte que l'on ait, comme s'exprime Aristote :

M n'appartient à nul N,
M appartient à tout X.

ou, comme disent les logiques postérieures :

Nul N n'est M,
Tout X est M,

la conclusion

N n'appartient à nul X,

ou

Nul X n'est N,

est nécessaire et syllogistique ; car on peut convertir simplement la majeure universelle négative, et on a alors un *Celarent* de la première figure. Le mode *Cesare* est donc bon.

De même, si les prémisses sont AE, on aura encore un syllogisme. En effet, soit cette suite de propositions :

Tout N est M, [1]
Nul X n'est M, [2]
donc, Nul X n'est N ; [3]

on peut mettre la proposition [1] à la place de la proposition [2], convertir simplement les propositions [2] et [3], de sorte que l'on a :

Nul M n'est X,
Tout N est M,
donc, Nul N n'est X,

or, c'est là un *Celarent* de la première figure. Le mode *Camestres* est validé.

Aristote prouve ensuite la validité du mode EI *(Festino)* en le ramenant, par conversion simple de la majeure, au mode *Ferio* de la première figure. — Quant au mode AO ainsi exprimé

PAR ARISTOTE :	PAR LES LOGICIENS :
M appratient à tout N.	Tout N est M.
M n'appartient pas à quelque X,	Quelque X n'est pas M, [1]
donc, N n'appartient pas à quelque X,	donc, Quelque X n'est pas N,

Aristote prouve ainsi sa validité :

Si la conclusion *quelque* X *n'est pas* N était fausse, la contradictoire *tout* X *est* N serait vraie. Examinons cette hypothèse et posons-la en mineure d'un syllogisme auquel nous donnerons pour majeure la majeure même du syllogisme en question. Nous aurons alors ce *Barbara* de la première figure :

Tout N est M,
Tout X est N, [2]
donc, Tout X est M.

Mais cette conclusion *Tout* X *est* M est contradictoire à la mineure donnée *Quelque* X *n'est pas* M, cette conclusion est donc fausse, Il y a donc une prémisse fausse dans le syllogisme [2], cette prémisse fausse ne peut être que *Tout* X *est* N, il s'ensuit donc que *Quelque* X *n'est pas* N, conclusion du syllogisme [1], est vrai et que ce mode est concluant. C'est le *Baroco* des logiciens. — Aristote a d'ailleurs remarqué plus haut que la validité des autres modes peut se démontrer à l'aide du même artifice qu'il appelle *réduction à l'impossible.*

Aristote suit dans cette figure la procédure adoptée dans la première. Il invalide tous les modes autres que A E, E A, E I, A O, en montrant que si on y pose deux prémisses vraies, on en peut tirer tantôt une conclusion vraie, tantôt une conclusion fausse, selon les termes employés.

Deux remarques terminent l'examen de cette figure : 1° Tous les modes concluants ont besoin d'être prouvés par un syllogisme de la première figure, soit directement par conversion, soit indirectement par réduction à l'impossible. Cette figure emprunte donc à la première toute sa valeur probante. 2° Toutes les conclusions sont négatives.

Aristote définit ainsi la troisième figure : « Si à une même chose une autre chose est attribuée totalement, et qu'une seconde ne lui soit attribuée aucunement, ou bien que ces deux dernières à la fois soient attribuées à toute la chose, ou ne soient attribuées à aucune partie de la chose, cette figure est celle que j'appelle la troisième. Le moyen est alors ce à quoi se rapportent les deux attributs qui sont les extrêmes : le grand extrême étant le plus éloigné du moyen, le petit étant le plus proche, le moyen est placé en dehors des extrêmes, mais par position il est le dernier [1]. »

La troisième figure est donc celle où le moyen est sujet dans les deux prémisses. Le moyen terme, deux fois sujet, est donc, au point de vue de l'extension, qui est ici, nous l'avons vu, celui d'Aristote, plus petit que les deux extrêmes; l'attribut de la conclusion est le plus grand et par conséquent le plus éloigné du moyen. Le petit extrême en est au contraire le plus rapproché. Aristote désigne par la lettre P le grand extrême, le petit extrême par la lettre R et par la lettre S le moyen.

Cela posé, Aristote procède à la critique des modes. Il suit la procédure adoptée pour la seconde figure. Il prouve la validité des

(1) Trad. de M. Barth. S.-H. : Ἐὰν δὲ τῷ αὐτῷ τὸ μὲν παντὶ τὸ δὲ μηδενὶ ὑπάρχῃ, ἢ ἄμφω παντὶ ἢ μηδενί, τὸ μὲν σχῆμα τὸ τοιοῦτον καλῶ τρίτον, μέσον δ' ἐν αὐτῷ λέγω καθ' οὗ ἄμφω τὰ κατηγορούμενα, ἄκρα δὲ τὰ κατηγορούμενα, μεῖζον δ' ἄκρον τὸ πορρώτερον τοῦ μέσου, ἔλαττον δὲ τὸ ἐγγύτερον. Τίθεται δὲ τὸ μέσον ἔξω μὲν τῶν ἄκρων ἔσχατον δὲ θέσει. (*An. Pr.*, I, *c.* 6, p. 28, *a*, 10.)

modes concluants en les ramenant à des modes de la première figure. C'est ainsi qu'il prouve la validité

du mode *Darapti* en le ramenant à un *Darii*,
— *Felapton* — *Ferio*,
— *Disamis* — *Darii*,
— *Datisi* — *Darii*,
— *Bocardo* — *Barbara* (par impossible),
— *Ferison* — *Ferio*.

Il rejette aussi les modes non concluants, par les procédés dont il s'est servi dans les deux premières figures. Il termine en remarquant : 1° que tous les syllogismes de cette figure sont imparfaits, comme ceux de la seconde : 2° que cette figure ne conclut pas universellement.

Après cette théorie détaillée des trois figures du syllogisme, Aristote [1] revient sur cette particularité que, seule, la première figure peut fournir des conclusions dont la nécessité est évidente par le seul énoncé des prémisses. C'est ce qu'il appelle un syllogisme parfait, achevé, qui se suffit à lui-même [2] (τέλειος). Les modes concluants des deux autres figures sont au contraire tous imparfaits et ont besoin d'être démontrés par les syllogismes parfaits de la première figure, soit directement par des conversions et des transpositions de propositions, soit indirectement par réduction à l'impossible, dans les cas où la conclusion est une particulière négative. Cette même réduction à l'impossible peut aussi servir, comme l'a vu plus tard Leibnitz [3], à démontrer tous les autres modes.

Aristote va même plus loin. Il soutient que les deux modes particuliers de la première figure peuvent être prouvés par l'impossible à l'aide des modes de la seconde figure, et de là être ramenés aux modes universels de la première figure. Soit en effet un *Darii :*

Tout B est A,
Quelque Γ est B, (1)
donc, Quelque Γ est A.

Si cette conclusion est fausse, sa contradictoire : *Nul* Γ *n'est* A, sera vraie. Prenons cette contradictoire pour majeure, nous pourrons alors construire ce *Cesare* de la seconde figure :

Nul Γ n'est A,
Tout B est A, (2)
donc, Nul B n'est Γ.

(1) *An. Pr.*, I., *c.* 7.
(2) Τέλειον μὲν οὖν καλῶ συλλόγισμον τὸν μηδενὸς ἄλλου προσδεόμενον παρὰ τὰ εἰλημμένα πρὸς τὸ φανῆναι τὸ ἀναγκαῖον. (*An. Pr.*, I. c. p. 24, *b*, 22.)
(3) *Nouv. Ess.*, l. IV, c. 2, § 1.

Mais ce *Cesare* devient lui-même, par la conversion de la majeure, un *Celarent* de la première figure :

Nul A n'est Γ,
Tout B est A, [3]
donc, Nul B n'est Γ [1].

La conclusion de ce syllogisme devient par conversion simple

Nul Γ n'est B [2].

Or, cette nouvelle proposition est la contradictoire de la mineure du syllogisme [1]. Mais cette mineure est vraie par hypothèse, la conclusion [2] du syllogisme [3] est donc fausse. La majeure *Nul* Γ *n'est* A, d'où découle cette conclusion, est donc aussi fausse, et la contradictoire de cette majeure, *Quelque* Γ *est* A, conclusion du syllogisme [1] en *Darii*, est vraie.

La conséquence de cette nouvelle doctrine, c'est qu'un *Disamis* de la troisième figure, par exemple, doit se ramener à un *Darii* (première figure). Celui-ci se ramène par impossible à un *Cesare* (seconde figure), qui se ramène enfin à un *Celarent*, mode universel de la première figure. On voit la complexité de l'opération et on en est à se demander quel intérêt elle peut avoir.

Il reste maintenant à examiner d'où vient l'importance extrême qu'Aristote et tous les logiciens après lui, sauf Lachelier (¹) et peut-être Ramus (²), ont attribuée à la première figure.

Dans tout syllogisme, le moyen ne peut montrer l'inclusion du petit extrême dans le grand qu'à la condition de contenir lui-même le petit et d'être contenu dans le grand. Mais cette condition n'est remplie avec évidence que dans la première figure. Sujet dans la majeure, et dès lors contenu dans l'extension de son attribut le grand extrême, le moyen est attribut dans la mineure, et dès lors contient à son tour le petit extrême dans son extension. Dans les deux autres figures, le moyen peut sans doute remplir ces conditions, mais elles ne résultent pas immédiatement de sa position dans les prémisses.

Dans la deuxième figure, deux fois attribut, il est pris deux fois plus universellement que ses sujets, les extrêmes : de là l'exclusion de tout mode affirmatif. Ce n'est qu'à un point de vue négatif qu'il peut servir d'intermédiaire entre le petit et le grand extrême. Dans la troisième figure, deux fois sujet, le moyen est pris deux fois plus particulièrement que ses attributs, les deux extrêmes : de là l'exclusion de tout mode universel. Ce n'est qu'accidentellement

¹) *Théorie du syllogisme*, Revue philosophique, mai 1876.
²) *Animadversiones Aristotelicæ*.

que deux choses, qui toutes les deux en contiennent une autre, se trouvent contenues l'une dans l'autre.

On conçoit dès lors la nécessité de remettre le moyen à sa véritable place pour montrer d'où vient la force des modes concluants dans les deux dernières figures. On n'admet donc en réalité qu'une figure du syllogisme, la première. Aristote est ici d'accord au fond avec Kant (1) et Hamilton (2) qui regardent les deux dernières figures comme de « fausses subtilités », et telle doit être évidemment l'opinion de tous les logiciens qui n'admettent qu'un seul principe du syllogisme.

Cette opinion est fondée sur deux postulats : le premier, qu'il y a des conséquences immédiatement valables, sans passer par la forme syllogistique ; le second, que les conversions des propositions sont de ce nombre. — Mais si l'on admet, avec Ramus (3), Leibnitz (4) et Lachelier (5) que la conversion de l'universelle affirmative est un *Darapti* de la troisième figure, que la conversion de l'universelle négative est un *Cesare* de la seconde figure, on conçoit qu'il n'est plus possible sans cercle vicieux de ramener les deuxième et troisième figures à la première. La réduction des modes de ces deux figures à ceux de la première n'est plus alors qu'un jeu logique sans aucune valeur probante. En ce nouvel état de choses, il faut chercher un principe distinct qui soit le fondement de la validité de chaque figure (6).

Or, Aristote est de l'avis de Ramus, de Lachelier et de Leibnitz ; il ne croit pas que les conversions des propositions soient des inférences immédiates. Il démontre, en effet, nous l'avons vu (7), les conversions de A et de I par la conversion de E et cette dernière par une réduction à l'impossible. Or, cette démonstration qu'Aristote ne fait qu'esquisser, doit pour être complète prendre une forme syllogistique que nous avons ainsi figurée (p. 398) :

Tout C est A,
Tout C est B,
donc, Quelque B est A.

Mais c'est là un syllogisme de la troisième figure en *Darapti*. Ainsi Aristote prouve les conversions par un syllogisme de la troisième figure et il prouve plus tard les syllogismes de la troisième figure par les conversions. Le cercle est indéniable.

(1) *De la fausse subtilité des quatre figures du syllogisme*, trad. Tissot, en appendice à la *Logique*.
(2) *Lectures on Logic*, lect. XX, XXI.
(3) *Animadversiones Aristotelicæ*, lib. XVII.
(4) *Nouv. Ess.*, lib. IV, c. II, § 1.
(5) *Théorie du syllogisme*, Revue philos., mai 1876.
(6) Voy. Lachelier, *loc. cit.* et *De naturâ syllogismi*, III.
(7) *Vid. sup.*, p. 398.

Pour disculper Aristote, on peut essayer avec quelques commentateurs de donner à son argumentation la forme suivante :

Tout C est A,
Quelque B est C,
donc, Quelque B est A.

On a alors un *Darii* de la première figure. La conversion de l'universelle négative se prouve par un syllogisme de la première figure et on ne peut plus reprocher de cercle à la théorie. — Mais pour former ce *Darii*, il a fallu mettre à la place de la proposition donnée : *Tout* C *est* B, cette proposition : *Quelque* B *est* C, par conséquent convertir l'universelle affirmative. Or, cette conversion est, deux lignes plus bas, démontrée par la conversion de l'universelle négative. Ainsi la conversion de E serait d'abord démontrée par la conversion de A, qu'elle servirait à démontrer tout de suite après. Le cercle est plus évident encore, s'il est possible, que dans la première hypothèse.

Il demeure donc établi qu'Aristote n'admet pas que les conversions soient des conséquences immédiates. Il veut cependant démontrer les deuxième et troisième figures à l'aide de ces conversions; il tombe dès lors dans un cercle vicieux inévitable.

On a vu par ce qui précède qu'il n'est pas question dans Aristote de ce « *monstre logique* » (1), appelé la quatrième figure. La raison en est simple. Ceux qui ont inventé cette figure, que ce soient des disciples du maître, tels que Théophraste, Eudème, ou des commentateurs subséquents, tels que Galien (2), ont considéré seulement les positions possibles du moyen terme, l'apparence extérieure des figures, et ils ont alors découvert qu'Aristote avait oublié d'examiner le cas où le moyen est attribut dans la majeure et sujet dans la mineure. Aristote, plus profond, considère la réalité intérieure des figures, les relations extensives du moyen avec les extrêmes et trouve que le moyen doit être ou plus petit qu'un des deux extrêmes et plus grand que l'autre, ou plus grand que tous les deux, ou plus petit que tous les deux. Ces trois relations seules sont possibles. La prétendue quatrième figure n'est qu'une répétition de la première où, par un singulier abus de mots et en profitant de certains accidents d'énonciation, on appelle petit le grand extrême et grand extrême le petit. — Aristote n'a donc dû considérer que les trois premières figures. Il n'y avait de possibles que ces trois.

En résumé donc, Aristote considère d'abord les propositions

(1) « Hybrid inference. » (Hamilton, *Lect.* XXI, t. I, p. 426.)

(2) Sur l'invention de la quatrième figure, voy. M. Barthélemy Saint-Hilaire, *De la logique d'Aristote*, t. I, p. 219; Hamilton, *Lect.* XX, t. I, p. 400.

isolées du point de vue de la compréhension, et en cela il se rapproche des empiristes. Il abandonne ensuite ce point de vue dès qu'il cherche à établir les règles de la conversion des propositions. Dans la théorie proprement dite du syllogisme, les extrêmes sont toujours qualifiés d'après leur extension, bien qu'Aristote continue d'exprimer les propositions en compréhension.

Dans la critique des modes du syllogisme, Aristote n'envisage que les seize modes possibles grâce aux combinaisons des deux prémisses et s'évite ainsi l'inutile embarras de la critique de soixante-quatre modes dans chaque figure. Les modes non concluants sont uniformément invalidés à l'aide d'exemples concrets dont Aristote fournit seulement les termes, laissant au lecteur le soin de les mettre en forme. Dans tous ces modes, de prémisses vraies résulte tantôt une conclusion vraie, tantôt une conclusion fausse, selon les termes employés. Ils ne concluent donc point *vi formæ*, mais *vi materiæ*, ils ne sont donc pas nécessaires, ce ne sont donc pas des syllogismes; car c'est la nécessité qui fait l'essence du syllogisme.

Quant aux modes concluants formulés à l'aide de lettres qui varient à chaque figure, la vérité de ceux de la première seuls est immédiatement évidente, mais la validité de ceux de la seconde et de la troisième ne peut s'établir qu'à l'aide de la première figure au moyen des conversions. La légitimité de ces conversions elles-mêmes se prouve par la troisième figure, ce qui occasionne un cercle dont le vice vient déparer cette théorie si bien construite partout ailleurs et si cohérente. Point de quatrième figure ; d'après les principes qui dominent toute sa théorie, Aristote n'a pu la découvrir ni même en avoir l'idée.

G. Fonsegrive,

Professeur de philosophie au lycée de Montauban.

CHARTE BÉARNAISE DE 1277

Ce document, intéressant à la fois au point de vue historique et linguistique, est extrait du Livre rouge de la vallée d'Ossau. (*Archives des Basses-Pyrénées* AA 1, manuscrit du xve siècle, f° 1 verso et suivants.) C'est un accord conclu entre les Ossalois et les habitants de Pau au sujet des bois de la Ossère et de la lande du Pont-Long.

FLOURAC,
Archiviste des Basses-Pyrénées.

Aquesta es la carta de la patz d'Ossau et de Pau, aixi que dejuus se seg de mot a mot.

Conegude cause sie a totz que cum Ossales de une part et homis de Pau, d'autre, sober content et triballh qui aven enter lor sober ariote, plagues, foecxs, tales et malfeytes de la une part et de l'aute, et sober lo contrast deu Pont Long se fossan metutz et pausatz per lor et per totz los comunaus de Ossau et de Pau. En diit d'en Guixarnaud de Nabalhes et d'en Bernad, senhor de Coarrassa, et d'en Ramon de Miucentz, o en judyament, o en quoauque, aquetz ne dixossen per judyament, o per diit, o per amigable composision sootz la pena de detz milie soos. Et perseguen seguont contengut en la carte feyte sober assoo scriuta per maa de mi, Bruni, notari de Morlaas, aixi abienco que los disedors, audidas las arasoos de cada part et sercada sabenssa et inquisition de bertat, agut conselh de sabis homis, Diu abent dabant lors hoelhs, dixon acordamentz, mostran et pronuntian per diit, sootz la pena contenguda en la carta deu compromes, que los Ossales posquen pexer et jaser per Pont Lonc, aixi cum an acostumat, sentz tale ffar de bladade et de planters per la ont an acostumat, et que homis de Pau per lor et totz lors successors per tostemps puscan laborar et laboreu, de Pau entro la Ossere, atant cum la Ossere talha, sees que lo bosc de la Ossere no laboren, et posquen, cum diit es, aqui laborar sees tot contrast de Ossales. Dixon mes per diit que homis de Pau et totz los autes que an acostumat de laborar et de pexer en Pont Loncq, que posquen dalhar et pexer et usar en totes causas, cum an acostumat, exeptat labor, cum diit es, los de Pau. Apres dixon per diit que Ossales, qui domandaven las mortz de Arnaut de Fortins, de Doaat Assi de Getie et de son fray, et de Arnaut et de Goalhart d'Espotosaa, et de

Guilhem de Sobiroo, que donin d'aqueres mortz bone patz et ferme, per totz temps à la besiau de Pau. Dixon mes qui homis de Pau qui domandaven las mortz de Bernat de Nostii, d'en Fors de Cortz, de Pee de Juncar, de Ramon d'Assat, de Guilhem deu Guiscos, de Fortaner de Binhau et de Bosquet, ne donin bone patz per tostem a la besiau de Ossau, et que los ungs aus autres se donen bone patz de totes las plagues, arssies, talas o malas feytes que reneurades ni mostrades son stades davant lor. Dixon mes per diit que Ossales paguen a homis de Pau, per las tales, o per las arssies, o per los maus qui feyt los aven, sed milie soos, deusquoaus los paguen milie dus cens et setante et sieys soos et .IX. soos mes au desquinze de Pascoa, en fasen quitar lo Senhor, en Gaston, qui los ha aseguratz per la triuba, et deu plus la mieytat a Marteror, et l'aute mieytat a Pascoa après; et que los ac aseguren en carte, a garda deus medixs disedors; et que Ossales pusquen entrar, usar, exir et tornar ab lor et ab lor besthiar, cum acostumat an; et homis de Pau expressementz per totz locxs et per los aveuradors acostumatz. Et dixon per diit que homis de Pau pusquen pexer en Pont Loncq et usen en totes causes per aixi cum an acostumat. Et losdicts disedors dixon per diit que aquest diit disen, saups los dretz que los cavers, ne autres besiaus, ne autres homis aven ni deben aver en Pont Lonc dessa Ossere ni dela. Si per aventure homi de Pau dise que Ossales l'aven feyte tale de blatz o de planters, et metaven la cavarie, e los Ossales autreyan la tale, que la enmenden. Empero que lo pretz de la tale que jure o que la avere lo demandador, sa ma e sa boque entro a. v. soos et d'aqui en sus entro a. xx. soos, ab dus testimonis, et que sien maysoers. Si per aventure l'Ossales diit que la soa cabane no a feyta la tale, dixon que lo domanador jure sober santz que aquere eg cuta que aquere cabane l'age feyta la tala et los mayoraus de la cabane et dus mes de la cabane, quoaus lo domanador ne no mentara, que juren quels no l'an feyta aquere tale, ni sabin qui l'a feyta, et, si ac sabin, que ac digan et qu'en sien quitis, et lo domanador que domani en aquere forma, et la cabane qui etz lo mentaveran, o de aute, si eg no la mentave, et lo mayorau dequere ab dus de quegs autes, cum diit es, que jure que aquere cabane no an feyt, james no ac pusquen domandar. Et si Ossales disen que homis de Pau los an mort besthiar o plaguat, aquet domanador jure sober santz, ab ung homi de Pau, que eg cuta que l'age feyt aquere tale. Et que si eg l'autreya, que l'ac enmende eg juran lo pretz, cum dessuus es diit, o si eg no l'ac autreya, que juri ab dus testimonis que aquere tale no l'ave feyta, ni sap qui la fee, et, si ac sap, que l'ac digue ab atant que ssie quitis. Et apres lo domanador que domani ad aqueg qui eg lo mentavera, o ad a ung aute homi de Pau, si eg no lon mentave.

Et aqueg que juri ab dus testimonis que aquera tale no l'a feyta, et apres que sie quitis. Si per aventure los Ossales disen que augun homi de Pau l'an panat besthiar que aquet a qui lo Ossales domanara, ab sieys homis de Pau, los quoaus lo domanador lo espicara, juri sober santz ab tres que aqueg besthiar no a agut, ni sap qui l'a et, si ac sap, que ac digue en aquere medixe forme; que se esdigne l'Ossales à l'omi de Pau de sieys spetitz ab tres que l'omi de Pau lo espicara de sa besiau o de la prosmar, mes si aqui no heren, lo domanador juran que eg cute que aqueg la agude. Et si per aventure l'omi de Pau atenh la besthiar en la tale, o lo mostre lo domanador avere la tale, o eg prest ab dus testimonis maysoers, et quel sie enmendat. Et aqueres probes et esdiitz que sien feytes a Morlaas dabant la gleysa de Sancte Fee, dabant los juratz, per hoeyt jorns apres que l'encartament sera feyt, et las prabes feytes, que fermetz abant que de la glisie exiatz, a garda deus juratz de Morlaas, cum sie ennendat per quinze jorns après atant cum averat sera. Et si los testimonis spetitz no heren en la terre, quen mentaba de autes qui aqui seran. Et losdicts disedors que dixon et se artien con poder que si sober aquero ave contrast sober aquero que etz ac pusquen domandar o declarar segont que los playra. Et manan a mi, Brun, notari, que dequero, qui diit es, ffassey dues cartes de lasquoaus agen la une los Ossales et l'autre la besiau de Pau, et en cascune que ssien los sagetz pausatz del Senhor en Gaston, Vesconte de Bearn, et deusdiits disedors et de Ramon, abat de Luc, deu comunau d'Ossau et deu cosselh de Morlaas. En forme que si aquetz sagetz se podaben o trencaben, en tot o en partida, que tot aquero qui diit age autabee balor cum de veraye publica carta. Dixon mes que diit que homis de Pau los blatz qui an semiatz otre la Ossere en talafron ne puscan lhebar seguramentz. Et las terres qui an laborades pusquen semiar et coelher aquest an et dequest die en abant, et que egs no y laborin et quen agen lhebatz de qui au des quinze de Marteror. Et dixon que si los diners no pagan aus termis soberdiits que aquetz qui jurat an de Ossau stenen tostemps a Morlaas entro pagat agen; et si no ac thenin, que debin inmendar totes messions quin fassan ab aquesta carte ne y domanaran, et el senhor quels y pusque destienher per totz locxs. Et aquest diit dixon et mostran, saup lo dret deu senhor en totes causes. Et dixon mes que aquet qui la patz treucare, que per plague pague doble ley au plaguat, et que steni ung an fore de Bearn; et per mort doble leys aus parentz del mort et que fosse traydor conegut per tostemps et que no s'en posque defener. Et si aquet que la plague o la mort fare no pode paguar las diites leys, quel fontz solas pagasse et si lo fontz no las pode pagar, la besiau dont sere. Testimonis lo senhor en Gaston, Bescoute de Bearn, conte senhor d'Andonhs, Ramon

Arnaut, senhor de Gerderest, n'Arnat, senhor de Gayrosse, Ramon, abat de Luq, n'Assiu de Nabailhes, en Pees de Mauleon, n'Arnau Guilhem son fray, en Guilhem de Mauleon, en Guilhem Ramon de Doasit, en Guilhem de Morlane, en Pee de Bisanos, en Goalhart de Pau, Denot dels Angles, Ramon de Coarrase, en Guixarnaut de Nabalhes, n'Assiu de Casteg Pugoo, en Guiraud et Ramon de Bordeu, Ramon Arnaut, Lop Bergunh, en Pees Arnaut Marcadet, en Ramon Salier de Morlaas, et motz d'autres. Actum apud Morlaas, in ecclesia sancti Fide, quindecimo kalendas aprilis, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo. Jagme deus Tisnees, Ramon d'Ossau, Pee de Nostii, Arnaudas Monicas, Guilhamas de Cort, per lor et per tote la besiau de Pau, donan et prencon patz. Guixarnaut de Tilh, Johau de Lobier, Arnaud Guilhem de Asta, Bernat de Saincte-Colome, Ramon de La Sale, Spanbou de Tilh, Ramon de Busi, en Pee de Lescar, donan et prencon patz per lor et per tot lo comunau d'Ossau. Testimonis son lo ssenhor en Gaston et los senhors de Nabalhes, de Coarrase, d'Andonhs, de Miucentz, de Gerderest, en Amat de Gayrosse, en Arnaut Guilhem de Mauleon, en Pee, son fray, en Guiraud, e Bernat de Bordeu, en Bernat Marcader. Actum a Morlas eadem die in claustro anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo. Et jo, Guiraud de Flayo, public notari, aquesta prencu et tregu de l'originau e protocol de Maeste Brun de Bentayou, notari de Morlaas, a la requesta de Amaniu, caperaa de Busi, procurador deus juratz de la terre d'Ossau, segont que appare et here contengut en carte de procuration feyta per maa de Meste Guilhem Arnaud de Belesten, notari d'Ossau, fidelment, sees que aree no y ajuste ni merme que s'entenere mudare o entenement, en forme publique la torne et mon senhau acostumat y pause.

MARJOLET

L'origine du mot *marjolet* est restée une des énigmes étymologiques les plus obscures de notre langue, et toutes les explications qu'on a données jusqu'ici ont été plus propres peut-être à l'embrouiller qu'à l'éclaircir. Sans remonter à Ménage qui fait venir *marjolet* de *major*, on a voulu voir dans ce vocable un diminutif de *mariole* (poupée) ; mais cette étymologie a été depuis généralement rejetée, en particulier par M. Scheler, qui « préférerait dériver *marjolet* de *marjolaine* ». M. Littré aussi incline à accepter cette origine et il cite à l'appui *muguet* (plante) et *muguet* (galant) (¹) ; mais si cette assimilation est exacte, comment expliquer que dans un cas le nom de la plante ait été modifié en prenant sa signification figurée, tandis que dans l'autre il est resté identique à lui-même ? Comment ensuite faire venir *marjolet* de *marjolaine?* Double objection à laquelle il n'est guère possible de répondre. De son côté Grandgagnage, que M. Scheler paraît approuver, a rattaché *marjolet* à un « antique primitif *marg* », radical hypothétique d'où serait sortie toute une famille de mots comme le wallon *margoule* (homme de rien), le rouchi *mariaule* (id.), le valaque *marghiolu* (fourbe), l'italien *mariulo*, *mariolo* (fripon) ; mais il est évident que tous ces vocables n'ont pas la même origine et que *marjolet* en particulier ne peut dériver de *margoule*, qui aurait donné *margoulet* et non *marjolet* (²). Il n'est pas moins évident que *marjolet* doit venir d'une forme comme *marjole* (³) ; or ce mot existe dans nos patois, et en normand il sert à désigner les caroncules qui pendent sous le bec des gallinacés. Plus ces caroncules sont développées, plus un coq est beau et vaillant ; on voit d'après cela ce qu'est un *marjolet*, c'est un porteur de *marjoles*, c'est un beau coq, je dirais presque le coq du village, et partant, un dameret et même quelque chose de plus,

(¹) Pour M. Brachet, avec sa prudence habituelle, il déclare « l'origine » de *marjolet* inconnue.

(²) *Margoule* est composé de *mar* et de *goule* et par suite signifie étymologiquement : bouche contrefaite ; il aura pris le sens d'homme de rien, comme *ganache* (mâchoire) a pris celui d'imbécile, maladroit. Quant à *mariuolo*, M. Caix (*Studi di etimologia italiana e romanza* s. v.) le rattache, ainsi que le wal. *marghiolu*, à l'a. h. a. *marrjan* (troubler), et l'on pourrait probablement assigner la même origine au rouchi *mariaule;* mais je ne vois pas quel rapport il saurait y avoir entre ces mots et *marjolet*, et on n'a été vraisemblablement tenté d'en trouver qu'à cause de l'ancienne orthographe *mariolet* qui rendait identiques presque en entier ce mot et deux des précédents.

(³) Cf. *freluquet* de *freluque*, *freluche*.

« a wanton youth », comme traduit Cotgrave (1). Mais quelle est l'origine de *marjole* d'où dérive ainsi *marjolet?* Je crois qu'il faut décomposer ce mot en *mar* et *jole; mar* est le suffixe péjoratif *male*, quant à *jole* j'incline à y voir un dérivé de *gauteola*, diminutif de *gauta* (joue). D'après cela *marjole* doit signifier fausse joue, ce qui cadre bien avec le sens que le patois normand attribue à ce mot (2).

Charles JORET.

(1) Cotgrave donne et le mot *marioles*, qu'il traduit par « the waddles or stones of the cock », et le vocable *mariolet*, auquel il donne le sens de « leacher, wenched, wanton youth or lascivious yonker. » Ce lexicographe ne faisant pas usage du *j*, il s'ensuit que *marioles* et *mariolet* sont respectivement identiques à *marjoles* et à *marjolet*; mais je ne saurais dire où le savant grammairien a pris le premier de ces mots qui ne se trouve ni dans le dictionnaire de Trévoux, ni dans Furetière ou Ménage, encore moins bien entendu dans le dictionnaire de l'Académie. Dans leur dictionnaire anglais-français, MM. Fleming et Tibbins traduisent *waddle* par « marjoles, f. pl., les testicules du coq », mais ils attribuent aussi à ce mot une signification qui se rapproche de celle du normand *marjoles*, la signification de « glandes qui pendent au cou d'un pourceau ».

(2) Cette étymologie conviendra encore mieux, si l'on accepte le sens, — donné, d'après M. Delboulle, à *marjoles* dans le patois de la vallée d'Yères, — de « joues pendantes, double menton », ce qui nous ramène à *bajoue (bis gauta)*.

Le Gérant,

A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. - Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

QUELQUES REMARQUES

SUR LES

ÉLÉMENTS DU RYTHME

DANS LA POÉSIE FRANÇAISE

La poésie française est soumise à un certain nombre de conditions fixes, absolues que tout le monde connaît : le nombre des syllabes est, avec la rime, la principale. Aussi semble-t-il que le vers en France soit entièrement différent des vers grecs et latins et que la valeur tonique des syllabes n'y joue aucun rôle. Il n'en est rien.

Tout d'abord le vers a chez nous un rythme qui ne dépend que dans une faible mesure du nombre des syllabes. La coupure à l'hémistiche et la terminaison finale appellent d'ordinaire chacune un accent. Mais des syllabes accentuées peuvent se rencontrer soit à la troisième syllabe de chaque hémistiche, soit ailleurs. Les pénultièmes de chaque moitié du vers seules sont rarement accentuées, parce que, quand elles le sont moins, le coup porté sur les finales qui est une partie fondamentale du rythme, est sensible. On a donc des renforcements et des affaiblissements alternatifs du son analogues à la succession des brèves et des longues qui caractérisait le vers antique, seulement l'accentuation du vers moderne est chez nous à la fois plus monotone et plus libre; plus monotone en ce que la césure revient à des distances toujours les mêmes, plus libre en ce que le poète, en dehors de la terminaison de chaque hémistiche, groupe les accents presque entièrement à son gré et sans être astreint à des pieds déterminés.

Maintenant ces renforcements peuvent être plus ou moins

énergiques. Une syllabe peut être de valeurs très différentes, suivant le nombre de muettes qui la précèdent et qui la suivent, suivant l'importance grammaticale du mot dont elle fait partie et suivant que ce mot est plus ou moins nécessaire au sens, etc. De plus, dans un même morceau, les différents vers sont prononcés avec une force bien différente. En sorte que, si l'on avait un moyen d'apprécier en nombres l'importance des syllabes au point de vue de l'accent, ces nombres formeraient une série très étendue.

L'accent résulte de deux éléments combinés : 1° l'intensité relative; 2° la durée du son. Quand il y a un silence après une syllabe accentuée, il semble que cette pause la prolonge d'autant. Des deux éléments, c'est le plus abstrait, la durée, qui se prête le mieux à une détermination exacte. On pourrait adapter à un téléphone ou à un microphone un appareil enregistreur analogue à celui du sphygmographe; on obtiendrait ainsi le tracé d'un vers sous le rapport des longueurs relatives des syllabes comme on obtient celui des battements du pouls. Le phonographe ou une ampoule de Marey appliquée au-devant de la gorge permettrait peut-être d'inscrire l'intensité du son, ou la valeur tonique de chaque syllabe. Il serait curieux de voir, par la comparaison des deux tracés, si toutes les syllabes prolongées sont accentuées et réciproquement ou si ces deux éléments agissent dans certains cas d'une manière distincte.

Mais le rythme d'un vers comporte une variété plus grande encore, en ce qu'il est composé de mots formant des phrases, et que, suivant leurs rapports, les mots se groupent en ensembles de grandeurs différentes, qui ont à leur tour certains rapports déterminés. De là, des arrêts ou des accélérations dans la diction, pouvant coïncider avec les renforcements et les tenues, mais pouvant aussi se produire à part. Les virgules et les points ne sont que les plus marqués de ces effets, et indépendamment de la ponctuation, les mots successifs tendent invariablement à s'agglutiner ou à se disjoindre pour former des groupes. En d'autres termes, les rapports que le sens met entre les mots concourent non seulement à différencier l'accentuation des syllabes comme nous l'avons dit, mais encore à introduire entre elles des pauses dont la place est indéfiniment variable comme la durée. Une pause

entre deux mots non séparés par une ponctuation est moindre qu'une pause entre deux membres de phrases, ou entre deux phrases appartenant à des périodes différentes. Voici un exemple de coupures et de suspensions variées dépendant du sens.

Ces mornes visions troublent son cœur pareil
A la nuit. Elle tremble et pleure... O pauvres femmes
De pêcheurs, c'est affreux de se dire : Mes âmes,
Père, amant, frères, fils, tout ce que j'ai de cher,
C'est là dans ce chaos !

Le vers connu de Racine :

Le-jour n'est-pas plus-pur que le-fond de mon-cœur

se compose de mots agglutinés deux à deux par des rapports dérivant de leurs sens et après chaque couple se marque une légère pause. On ne peut s'arrêter dans la prononciation d'un seul et même mot. La longueur ou la brièveté des mots produit nécessairement des effets analogues à ces groupements en distribuant les repos d'une manière inégale. Les vers composés de deux ou de trois mots sont impossibles parce que les repos y manquent. Les vers composés d'un trop grand nombre de mots accentués ont le défaut inverse : les repos y sont trop fréquents. Il n'y a de rythme organisé ni dans l'un ni dans l'autre de ces assemblages de sons.

On l'a dit avec raison : la strophe est à la poésie ce que la période est à la prose. De même que le vers est une phrase ou un membre de phrase prononcé sous l'empire de l'émotion avec une force significative, prenant plus de nombres, et offrant à l'oreille dès l'abord une harmonie que l'usage a fixée, de même la strophe est une succession de phrases, liées par le sentiment, entraînées par lui dans un mouvement unique, et dont le nombre a été rendu plus sensible au moyen de formes conventionnelles facilement saisissables. La période épique et le « couplet » dramatique sont bien près de la strophe.

Tous ceux de Friedland et ceux de Rivoli,
Comprenant qu'ils allaient mourir dans cette fête,
Saluèrent leur Dieu debout dans la tempête.
Leur bouche d'une voix dit : Vive l'empereur !
Puis à pas lents, musique en tête, sans fureur,
Tranquille et souriant à la mitraille anglaise,
La garde impériale entra dans la fournaise.

Le *Cid* est plein de ces phrases dont les membres multiples, disposés parallèlement ou symétriquement opposés, produisent une grande accumulation d'effet. Au fond, la répétition dont le balancement symétrique n'est qu'une variété est le secret du charme de la période au point de vue du rythme. Or, la strophe contient les mêmes éléments que la période; elle groupe nécessairement dans des rapports simples les phrases qui la composent, et le mouvement en est presque inévitablement continu depuis le commencement jusqu'à la fin, en sorte que les effets s'y répètent et s'y accumulent. Mais elle-même à son tour est répétée. Tout le morceau offre donc une grande uniformité de mouvement et de rythme, des arrangements toniques analogues y sont ramenés plus souvent que dans les vers ordinaires. La période est plus près de la poésie dans la prose; dans la poésie, la strophe est plus près de la musique.

Son uniformité est un danger qui a été compris de bonne heure; aussi a-t-on essayé d'y remédier par différents moyens. D'abord on a croisé les rimes; mais nous n'avons pas à parler de cet élément nouveau d'harmonie. Ensuite on a introduit des vers de longueur inégale; ainsi le rythme a été varié par le mélange d'arrangements toniques dissemblables, dont la répétition cause un double plaisir. L'oreille compte sur leur répétition, et les retrouvant chaque fois les mêmes, a moins de peine à saisir le rythme du morceau; mais les différences ne cessent pas pour cela d'être senties par comparaison et charment comme toute nouveauté. Ce sont des surprises ménagées et attendues. Le refrain en musique est un effet de même ordre.

On a comparé les balancements de syllabes résultant de la place diverse qu'occupe l'accent dans le vers, à une marche sautante, à une danse. Nous objectivons ainsi toutes nos sensations. Ce ne sont pas les syllabes qui dansent, c'est l'organe vocal qui se meut en mesure d'une part chez celui qui déclame, et c'est le système musculaire qui se plie tout entier à cette mesure d'autre part chez celui qui écoute la déclamation.

Considérons le lecteur. Il exécute à certains intervalles de temps des efforts vocaux, résultant de ce que les syllabes accentuées sont à la fois plus fortes et plus prolongées. Il y a

à la fois émission d'un souffle plus énergique et contraction des muscles du larynx. Or, on sait que tout l'organisme se met à l'unisson de chacune de ses parties. Qu'on essaie de remuer le pied en mesure, on s'apercevra que tout le corps tend à participer à ce mouvement. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'une fonction de qui dépendent toutes les autres, comme c'est le cas pour la respiration, et d'un organe au jeu duquel le jeu de tous les autres est associé depuis l'origine, puisqu'il est leur interprète commun, comme c'est le cas pour les cordes vocales. On remarque en outre que la respiration a sous son empire le mouvement du cœur, et influe par là sur le bien-être ou le malaise de tout l'organisme. Une respiration lente ralentit, rapide précipite la circulation. Le rythme des émissions vocales énergiques doit donc déterminer d'une manière sympathique le rythme des mouvements ébauchés par le corps tout entier pour favoriser ces émissions; et si on étend le nom de danse aux inclinations légères, presque idéales auxquelles se livrent la tête et les membres d'un lecteur, il est certain qu'il danse sa lecture comme le grec primitif dansait son chant. Enfin, par la respiration, le rythme atteint ses organes profonds et réagit sur la tonalité générale du sentiment qui l'anime.

Il en est de même de l'auditeur. Gratiolet a remarqué que chaque sensation acoustique un peu forte, reçue après un silence, détermine un mouvement général du corps : la tête se relève et les pieds se fixent au sol : c'est pour cela que la trompette et le tambour favorisent la marche. Diminuons de beaucoup ces effets; il reste toujours qu'une excitation musculaire résulte de chaque son perçu, les sons plus forts produisant une excitation plus forte. Il n'est pas nécessaire que cette excitation se traduise par un mouvement; elle peut produire seulement une sollicitation au mouvement; c'en est assez pour que le plaisir du mouvement soit senti, et même le plaisir est d'autant plus vif que le mouvement reste à l'état de velléité; l'effort de l'exécution est supprimé dans ce cas. De plus, tout le monde sait que les mouvements d'inspiration et d'expiration se font dans des temps très différents, selon que l'attention de l'oreille est ou non excitée. Être suspendu à la bouche d'un déclamateur, c'est respirer au gré de sa diction, c'est retenir son souffle depuis le commencement

jusqu'à la fin d'un groupe de sons liés par le rythme, ou du moins attendre cette clôture pour se permettre des grandes inspirations qui sont nécessaires de temps en temps. Dans l'intervalle, les temps marqués par le lecteur produisent autant de modifications correspondantes, bien que plus légères, sur le régime de la respiration chez l'auditeur. De là, de nouveaux effets sur la circulation. La puissance du rythme n'a donc rien de surprenant : il agit sur les plus importantes de nos fonctions vitales; il nous prend à la fois par les muscles, par les poumons et par le cœur. Celui qui lit, s'entendant, a un plaisir double; mais celui qui écoute se met par sympathie à la place du lecteur et participe à ses jouissances en même temps qu'il a les siennes propres.

Nous n'avons encore parlé que du rythme, ou de la succession des syllabes de valeurs toniques différentes. Il y aurait à examiner du même point de vue psycho-physiologique les effets du timbre et de la sonorité des syllabes.

A. Espinas.

DU RHOTACISME ÉLÉEN ET LACONIEN

Le changement de *s* en *r*, qui occupe une si grande place dans l'histoire de la langue latine, a lieu en Grèce d'une manière beaucoup plus restreinte. On connaissait déjà cette particularité par quelques textes anciens dont voici les principaux :

Strab., X, 1, 10 : Ἐποίκους δ'εἶχον (les Érétriens) ἀπ' Ἤλιδος, ἀφ' οὗ καὶ τῷ γράμματι τῷ ρ πολλῷ χρησάμενοι οὐκ ἐπὶ τέλει μόνον τῶν ῥημάτων, ἀλλὰ καὶ ἐν μέσῳ κεκωμῴδηνται.

Eustath., 279, 34 : Ἐκωμῳδοῦντο δὲ οἱ Ἐρετριεῖς ὡς πολλῷ τῷ ρ ἐν ταῖς ὁμιλίαις χρώμενοι· διὸ καὶ αὐτοὶ οἱ Ἠλεῖοι βαρβαρόφωνοι ἐκαλοῦντο. Cf. 492, 14.

Paus., V, 15, 7 : Τὸν μὲν δὴ παρὰ Ἠλείοις θέρμιον καὶ αὐτῷ μοι παρίστατο εἰκάζειν ὡς κατὰ Ἀτθίδα γλῶσσαν εἴη θέσμιος.

On savait donc par les auteurs que les Éléens et leurs colons les Érétriens, et peut-être aussi les habitants de Chalcis (*Suid.*, *v.* χαλκιδίζειν) avaient l'habitude de changer le σ en ρ à la fin des mots et même au milieu. A côté de l'Élide, la Laconie offrait également cette particularité dans son dialecte; mais les renseignements fournis à ce sujet par les anciens sont moins nombreux. Hésychius cite un certain nombre de mots laconiens dans lesquels le σ final est devenu ρ. Dans Aristophane, un héraut laconien prononce le mot παλεόρ (*Lysistr.*, 988). On connaît enfin le décret contre Timothée ([1]) rapporté par Boëce (*De mus.*, p. 1372, éd. Basil.).

Les inscriptions, comme tant d'autres fois, sont venues

([1]) Au sujet de cet acte, v. K.-O. Müller, *Die Dorier*, II, p. 318-319. Il est fort douteux en effet qu'il soit authentique ; cependant, étant donnés les monuments éléens, nous devons considérer comme non avenue, au sujet du rhotacisme, l'objection du savant allemand : « Le rhotacisme est employé partout contre toute vraisemblance. » Il est probable que c'était l'usage du temps, que connaissait l'auteur du pastiche, à quelque époque qu'il ait vécu.

confirmer le témoignage des anciens textes. L'inscription n° 11 du *Corpus Inscr. Græc.*, écrite en éléen, et qui est une convention entre les Éléens et les Héréens, contient deux exemples de rhotacisme : τοῖρ Fαλείοις, αἰ δέ τιρ τὰ γράφεα. Une inscription découverte prés d'Erétrie en 1870, et publiée en 1872 dans l' Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς (περίοδ. B, τεῦχ. ιε', n° 417), n'offre pas d'exemple du ρ final; au contraire on y voit le ρ pour le σ au milieu des mots : ὀπόραι, ἄρχουριν, ὀμνυούρας, παραβαίνωριν. Elle doit être placée au commencement du IVe siècle. Les fouilles exécutées à Olympie il y a quelques années ont amené la découverte d'un certain nombre d'inscriptions, gravées pour la plupart, ainsi que l'inscription *C. I. G.* 11, sur des plaques de bronze, en dialecte éléen, et qui apportent de nouveaux exemples de rhotacisme à la fin des mots : ὄπωρ, Δαμοκράτηρ, πεπολιτευκώρ, etc., dans l'inscription n° 4, où il n'y a pas une seule fois le σ final ; ὁμονοίαρ, 22 ; τοῖρ Χαλαδρίο[ι]ρ, 111 ; ... ωνορ μάγειρορ [σ]ύντροφορ, 246 ; ... οιρ, 303 ; τᾶρ γᾶρ τᾶρ, 306 ; τίρ, 308 ; Fάρρενορ, ὄρ, 362 ; μάντιερ, 363 ; Τελεσταῖορ, 392 (¹).

Au contraire, les textes épigraphiques où nous avons des formes avec le ρ, provenant de la Laconie, sont peu nombreux. Deux se trouvent dans l' Ἀθήναιον (t. I, p. 255 et 256); l'un a le ρ partout : Ζεύξιππορ, ἱερεύρ, etc.; on lit dans l'autre νεικάαντερ avec deux exemples de σ, ... ος, Νεικάρωνος. Une troisième inscription est reproduite dans l'*Hermes*, III, p. 449, n° 2, d'après le journal grec la Παλιγγενεσία; elle donne Φίλητορ, νεικάαρ.

C'est donc un fait acquis d'une manière certaine, que les Éléens, et les Laconiens leurs voisins, ont, pendant une certaine période, fait usage du ρ pour le σ à la fin des mots.

Une question se pose immédiatement. A quelle époque le rhotacisme a-t-il prévalu? Peut-on, d'après les textes, déterminer l'évolution chronologique de cet usage? — Le nombre et la nature des documents actuellement connus permettent en effet d'arriver à une solution.

En ce qui concerne les inscriptions laconiennes, on peut affirmer que l'usage du ρ pour le σ n'est pas antérieur au Ve siècle; l'inscription de Xuthias (Cauer, *Del. Inscr.*, 2), qui

(¹) Ces numéros sont ceux sous lesquels ont été publiées les inscriptions d'Olympie, dans l'*Archæologische Zeitung*, 1875 et années suiv

est de cette époque, n'en renferme aucun exemple. On commençait cependant à employer le ρ dès la fin du ve siècle, Lysistrata étant de 411. Si le décret contre Timothée doit être considéré comme authentique dans la forme, on peut conclure que le rhotacisme était entièrement adopté dès le commencement du ive siècle. Nous manquons d'éléments pour juger si l'usage du ρ dura longtemps, et à quel moment précis on revint au σ; les trois inscriptions de l' Ἀθήναιον et de l'*Hermes* citées plus haut appartiennent à l'époque romaine, et les formes avec le ρ ne sont autre chose que des imitations d'un archaïsme déjà éloigné. Nous verrons par l'étude des inscriptions d'Olympie qu'il en fut de même pour le dialecte éléen.

Les textes épigraphiques que l'on peut considérer comme écrits dans le dialecte de l'Élide et qui contiennent le ρ final pour σ sont les suivants :

C. I. G. 11; deux fois seulement, avec plusieurs exemples du σ;

Ol. 4, 22, 246, 392; le ρ partout;

Ol. 111; une fois le σ, τίς σύλαιε, peut-être à cause du σ suivant;

Ol. 303; une fois le ρ certain; plusieurs fois le σ;

Ol. 306; un exemple du σ, μαναστίως;

Ol. 308; pas d'exemple certain du σ;

Ol. 362; deux exemples; le σ souvent;

Ol. 363; μάντιερ seul exemple; la dernière lettre, quoique incertaine, ne peut être qu'un ρ; deux fois le σ certain.

Au contraire, nous remarquons invariablement le σ final dans les inscriptions suivantes, sans exemples du ρ;

Ol. 16 A, 56, 177 Ἀλείοις, 190 ἱαρός, Διός, 223, 224, 381 τοῖς Ϝαλείοις, [ἐγ]γυτέροις, 382, 383.

Voici maintenant à quelles dates, dont plusieurs sont nécessairement approximatives, on peut rapporter ces différentes inscriptions :

La convention entre les Éléens et les Héréens est attribuée par M. Kirchhoff au commencement du ve siècle ; l'inscription de Timokratès, 303, remonte également à cette date ainsi que le n° 56; quant au décret des Chaladriens, 111, malgré l'archaïsme des caractères, je le considère comme moins ancien. L'inscription 362, où il est question d'un seul Ἑλλανοδίκας, est antérieure, suivant M. Kirchhoff, à l'an 580;

les numéros 363 et 382, d'après les notes de M. Purgold, sont encore plus anciennes; cette dernière est du VIIe siècle, et la première se place entre les numéros 382 et 362; le no 223, où l'on remarque l'emploi du ζ pour δ, remonte vers l'époque du no 362, qui présente la même singularité. Il est difficile de fixer d'une manière précise l'âge du texte no 224, qui pourtant est au moins antérieur au IVe siècle; cette date sera, approximativement, celles des nos 177, 190, 381. Remarquons ici que dans le no 177 un seul mot pourrait avoir le ρ final [1], et deux seulement dans le no 190; par conséquent ces inscriptions ne peuvent être d'aucun secours dans la question qui nous occupe; nous ne pouvons conclure d'un seul exemple de ς final ni pour ni contre l'usage du ρ à l'époque à laquelle elles sont attribuées. L'inscription 22, qui n'a que trois mots, Ϝαλείων περὶ ὁμονοίας, est du IVe siècle; on peut hésiter pour le no 383, qui cependant semble remonter fort loin. Le décret en l'honneur de Damokratès est postérieur à Alexandre; l'inscription 306 ne remonte pas plus haut que le milieu du IVe siècle; et le no 308, qui n'offre qu'un ς final peu certain, doit être plus ancien. Enfin l'inscription 16 A, où l'on aurait pu rencontrer des formes éléennes, est d'une époque relativement basse (fin du IIe, commencement du Ier siècle avant J.-C.), et ne se distingue pas, pour le dialecte, des inscriptions écrites en dorien commun. Quant aux textes nos 246 et 392, ils datent de l'empire, ainsi qu'un grand nombre de listes commençant par Διὸρ ἱερά.

On est donc autorisé à adopter dès à présent, malgré le petit nombre de textes dont on dispose, les conclusions suivantes :

1o Le rhotacisme ne s'est introduit dans l'éléen qu'au VIe siècle au plus tôt, puisque cet usage est encore extrêmement flottant au commencement du Ve, et que nous n'en trouvons pas trace au VIIe siècle;

2o Pendant tout le Ve siècle l'indécision subsista, mais de moins en moins forte, et enfin vers le commencement du IVe siècle le rhotacisme prévalut: l'usage semble avoir été dans toute sa vigueur à l'époque macédonienne;

3o Au Ier siècle avant J.-C., l'éléen avait entièrement disparu,

(1) M. Kirchhoff a d'ailleurs reconnu plus tard que ce texte n'est probablement pas éléen (*Arch. Zeit.* 1879, p. 49).

au moins des actes publics; on entre alors dans une période d'imitation pendant laquelle l'affectation d'archaïsme s'accentue de plus en plus, et l'on finit par avoir sous l'empire des textes comme n° le 246 où le ρ est invariablement substitué au σ à la fin des mots.

On peut cependant à ces conclusions opposer une objection à laquelle je dois répondre.

Le décret en l'honneur de Damokratés peut représenter non pas le dernier point de développement du rhotacisme, mais le commencement de la période archaïsante; et l'indécision que l'on remarque dans les textes qui précèdent le IVe siècle devrait alors être attribuée non à la naissance, mais à la fin d'une période où l'emploi du ρ final eût été régulier. — Or ce décret, n° 4, ne présente aucune trace d'imitation; il est écrit dans une langue parfaitement en accord avec elle-même, qui ne semble en rien viser à l'archaïsme, et que par conséquent l'on doit considérer comme étant l'idiome en usage alors bien plutôt qu'une langue de convention. De plus, certaines inscriptions qui doivent être rapportées au commencement du IVe siècle et à la fin du Ve renferment plus d'exemples du ρ final, par rapport au σ, que d'autres plus anciennes; or ces textes sont archaïques; il faudrait donc les regarder comme appartenant au commencement de la période d'imitation, ce qui ne saurait être admis. Enfin, entre ce décret et l'époque impériale, où l'imitation est évidente, nous n'avons pas d'autre document qui porte trace de rhotacisme, en dehors de quelques formules consacrées (Διὸρ ἱερά), parmi les nombreuses inscriptions provenant d'Olympie; et l'on devrait au moins trouver quelques vestiges de cette tendance, si elle eût existé alors. On a vu d'ailleurs que très probablement dès le Ier siècle l'éléen avait cessé d'être en usage.

Quant aux Érétriens, l'inscription citée plus haut montre que le σ devenait ρ entre deux voyelles au milieu des mots au IVe siècle; à la fin des mots il était conservé. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'avant cette époque une pareille transformation n'était pas encore en usage. Une inscription trouvée à Olympie, et qui appartient au commencement du Ve siècle, porte les mots suivants : Φιλήσιος ἐποίει Ἐρετριεὺς τῷ Δί (n° 31).

Si l'on compare maintenant l'éléen et le laconien, on verra

que le rhotacisme s'est développé dans les deux pays à peu près parallèlement, et que le IVe siècle est la date où cet usage a eu le plus de force. Le rhotacisme semble néanmoins avoir apparu plus tard en Laconie, bien que le décret contre Timothée soit sans nul doute antérieur au décret en l'honneur de Damokratès. L'inscription *C. I. G.* 11 est à peu près de la même époque que l'inscription de Xuthias; or celle-ci conserve encore le σ. Doit-on en conclure que cette coutume est venue d'Élide en Laconie? Je me borne à poser la question.

Mondry BEAUDOUIN.

LA TRIPLE-ALLIANCE CONTRE LOUIS XIV

d'après la correspondance française de Jean de WITT.

Ce fut une nuit solennelle et agitée que celle du 23 janvier 1668, dans la riante ville de La Haye. Les représentants des Provinces-Unies, assis encore, à une heure du matin, dans leur salle du Binnenhoff, délibéraient sur une affaire, alors dans toutes les bouches en Europe, et à laquelle ils étaient des premiers intéressés. Un étranger était parmi eux, un Anglais, un fin diplomate, le prince même des diplomates de l'Angleterre, le chevalier Sir William Temple: et c'était le Grand-Pensionnaire de Hollande, le célèbre Jean de Witt, qui l'avait introduit. L'affaire qui les occupait ainsi, au milieu de la nuit, méritait certes leur attention. Louis XIV avait envahi les Pays-Bas espagnols, et toutes les villes tombaient sous ses coups. L'Europe retentissait de leur chute; et, plus peut-être que l'Espagne où la fierté calme dans le malheur n'est souvent qu'apathie, les Provinces-Unies s'en étaient émues. Leur vieux mur de séparation, avec le peuple de France, peuple ami et libérateur, mais ambitieux, puissant, et obéissant à un seul, s'écroulait comme après les batailles de Rocroi et de Lens. Louis XIV, appuyé par le même héros, leur renouvelait les alarmes de Mazarin; et, pour comble de malheur, un traité les unissait aussi à la France, un traité par lequel Louis XIV avait pris sous sa garantie toutes leurs conventions avec les autres puissances, ainsi que leur intégrité territoriale, mais qui les liait à lui pour vingt-cinq ans, à partir de 1662, et n'avait encore que six ans de date. On se trouvait pris. Louis XIV avançait vers les frontières des États-généraux, et il fallait le suivre; il les faisait trembler, et il fallait le soutenir. S'il en était ainsi, c'étaient

plus de chaînes que les libres Néerlandais n'en pouvaient supporter. Jean de Witt était l'auteur du traité; il les engagea lui-même à le rompre. W. Temple, de son côté, promettait tout, au nom des Anglais, amitié, secours, désintéressement, fidélité perpétuelle, *de duobus unum*, comme il disait à Jean de Witt; ils le crurent, et ils acceptèrent. Ils avaient toujours pris l'Angleterre pour ce qu'elle était, une rivale sur toutes les mers: elle avait fait l'Acte de Navigation contre eux; elle les avait aimés contre l'Espagne, et les détestait contre la France; elle les avait combattus en 1666, 1667, la veille même en quelque sorte, et avait dû renforcer sa haine des rancunes de ses défaites; elle s'inquiétait peu de la Hollande, et ne songeait qu'à la Belgique; elle s'offusquait de l'union des Hollandais avec la France, et voulait passer entre les deux chars, pour les briser en les isolant;... ses rois enfin, les Stuarts, victimes ou naufragés d'une révolution républicaine, haïssaient la république partout, ne voyaient dans Jean de Witt qu'un ami secret de Cromwell, et préféraient les princes d'Orange comme principe, et aussi comme parents. Néanmoins, Jean de Witt et les siens se jetèrent dans les bras des Anglais : W. Temple avait tant de sincérité, tant de foi puritaine et calviniste !

La Suède, oisive alors, mal payée par nous, et cherchant finance, se présenta pour se vendre ; ils promirent de l'acheter. Il fallait pourtant, dans toutes les questions d'intérêt national, consulter les Conseils des villes, les États particuliers des provinces, un mode de décision plébiscitaire; ils ne consultèrent personne, ils prirent tout sur eux. « Ils y jouaient leur tête, » pensait Temple en lui-même; et il le dit plus tard, dans ses *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*. N'importe, ils la jouèrent, « étant tous d'accord ; » ils firent, en un mot, la Triple-Alliance, c'est-à-dire une rupture avec la France et un coup d'État. « Il faut avouer, écrivit même aussitôt à lord » Arlington, ministre de Charles II, Jean de Witt à la fois » dupe, si j'ose dire, et triomphant, il faut avouer que vous » vous connaissez en hommes. Il n'était pas possible de choisir » et d'envoyer ici un ministre plus capable ni plus propre » pour le naturel et le génie de cette nation que M. le chevalier Temple. Mais aussi, il doit être satisfait de la promptitude avec laquelle ces États ont passé outre à la conclusion

» et à la signature des Traités pour lesquels il est venu ici, » aussi bien qu'à l'armement du pays (1). »

Mais voilà qu'une grande dépêche arriva : un puissant allié, à qui ce changement était sensible, leur écrivit. Louis XIV avait besoin des Provinces-Unies contre l'Espagne, pour la mettre entre deux feux dans la Belgique espagnole, et il tenait à les ménager. Tout despote qu'il était, il redoutait aussi peut-être les sourds murmures de l'opinion dans la France naguère *frondeuse*, où, en dehors de tant de bonnes raisons, l'on tenait à cette alliance avec une république, quand on était soi-même sous un gouvernement absolu. Il leur écrivit donc par le comte d'Estrades, son ambassadeur à La Haye, qu'il n'était pas surpris, mais indigné; que c'étaient eux qui avaient violé le traité de 1662; qu'il n'en avait pour son compte ni violé ni dépassé les engagements, et il avait l'air de dire, après tout ce que les Hollandais devaient à la France, qu'il s'en souviendrait.

Qui avait tort dans cette grave affaire, grave pour les Provinces-Unies qui changeaient d'alliés; grave pour nous, qui perdions de nécessaires amis? D'autre part, à qui surtout devait revenir le profit? C'est ce que je veux examiner, non d'après les dépêches de Louis XIV, conservées dans la correspondance du comte d'Estrades, mais d'après les lettres de Jean de Witt, que j'ai recueillies aux Archives royales de La Haye. Nous nous trouverons aussi en face des assertions opposées de deux grands historiens anglais, et nous tâcherons de voir qui d'entre eux a raison, ou de Lingard, favorable à la France, ou de lord Macaulay, qui l'accable.

I

De bonne heure, les États-Généraux s'étaient posé la question de la succession d'Espagne. Véritable Sénat d'une république fédérative, ils avaient cette longue prévoyance d'une assemblée sagement recrutée parmi l'élite de la nation, et où la vigilance de plusieurs ne peut avoir les inadvertances d'un seul. Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse avait eu lieu en 1659, et ils n'avaient que trop vu ce qu'il pouvait faire espérer à la France; ils étaient avertis.

Un curieux Mémoire, que nous avons trouvé à La Haye,

(1) Corresp. de Jean de Witt, 4 fév. 1668, p. 181.

roule sur cette éventualité, dès l'année 1663, et il est de Jean de Witt. Sur sa proposition, ils avaient décidé que, si cette succession redoutée venait à s'ouvrir, ils feraient ériger les Pays-Bas espagnols en une république indépendante, inclinant du côté de la France par la religion, et du côté des Provinces-Unies par la forme de son gouvernement. S'ils échouaient dans ce projet, ils devaient revenir à l'idée de Richelieu, à l'idée d'un partage des Pays-Bas, en descendant un peu plus le lot des Provinces-Unies, jusqu'à Ostende, en droite ligne avec Maëstricht. En ce cas, non seulement ils consentiraient à avoir pour limitrophes leurs puissants amis, mais ils les aideraient envers et contre tous. La séparation leur souriait davantage, et ils avaient raison; mais, avec un accroissement territorial qui faisait d'eux une puissance continentale et leur donnait une armée, le voisinage ne leur déplaisait pas ([1]).

Voyons donc ce que fit Louis XIV, ce qu'il fit jour par jour, et apprécions ses actes d'après les lettres de Jean de Witt. Il envahit les Pays-Bas au printemps de 1667, et, le 6 mai, il adressa deux lettres au comte d'Estrades. L'une était pour les États-Généraux, et exposait le *droit de dévolution*, le *droit de Marie-Thérèse;* c'était la lettre officielle. L'autre était pour le comte d'Estrades, et ne devait être montrée qu'à Jean de Witt; c'était la lettre confidentielle, la vraie pensée de Louis XIV. Il ne demandait beaucoup à l'Espagne, dans la première lettre, que pour être sûr d'avoir moins, car l'Espagne ne voulait rien donner; et il s'adressait à Jean de Witt, lui disant clairement qu'il lui saurait gré de se charger, devant les États-Généraux, « d'un arrangement amiable, qui accroîtrait sa popularité, » tout en servant les intérêts de la France. »

Le 19 du même mois, il allait plus loin : pour prévenir tout soupçon ou dissiper les doutes, il offrait une nouvelle promesse écrite de bon concert et d'intégrité territoriale, si celle de 1662 ne paraissait pas suffisante. Quoi que pût penser Van Beuningue, qui disait : « Nous considérons ce que vous pou-» vez, non ce que vous voulez, » il semblait que nous mettions des limites à ce prétendu pouvoir. « Faites vos demandes, » nous en délibérerons ([2]), » répondit Jean de Witt pour les

([1]) Corresp. franç. de Jean de Witt, p. 101. « Attendu que les affaires du monde, etc... » Doc. inéd. sur l'hist. de France.

([2]) Corresp. du comte d'Estrades, 6 et 19 mai 1667.

États-Généraux. « Suivez là-dessus des conseils pacifiques et » modérés, écrivit-il en particulier au comte d'Estrades, le 11 » et le 23; agissez de concert avec les Provinces-Unies, *et je » réponds de leur assistance* [1]. »

Sans doute, dans une nouvelle lettre du 19 juin suivant, il paraissait vouloir rejeter Louis XIV sur la Franche-Comté; mais il disait aussi en propres termes, « qu'il fallait espérer » le concours des États-Généraux *pour une autre chose,* dont le » comte d'Estrades lui avait parlé comme étant son sentiment » particulier, et que cet ambassadeur présumait être du goût » de Louis XIV [2]. » Or cette autre chose ne pouvait s'entendre que de quelques nouveaux lambeaux des Pays-Bas. Cela est si vrai, que les États-Généraux, dans les offres qu'ils firent d'eux-mêmes le 30 juin, désignaient les villes de Cambrai, Saint-Omer, Aire, avec la Franche-Comté. C'est Van Beuningue, le terrible Van Beuningue, qui vint à Versailles pour cette communication. Louis XIV, le 4 juillet suivant, demanda davantage. Il voulait aussi Bergues, Douai, Charleroi, Tournay, et cette partie du Luxembourg qu'on appelait le *comté du Luxembourg.* Mais ce qui était incontestable, c'est qu'il ne demandait pas à ses alliés des Provinces-Unies tous les Pays-Bas; il ménageait leur légitime susceptibilité; il cherchait à s'entendre avec eux, comme le voulaient Jean de Witt et le traité de 1662.

On fut du reste si content dans les États-Généraux que, enhardis par cette facilité peut-être inattendue de Louis XIV, on crut pouvoir lui demander tout. On lui demanda l'abandon du comté du Luxembourg, du moment qu'on lui accordait la Franche-Comté; il consentit. On lui demanda le partage de la Belgique, dans le cas où le roi d'Espagne Charles II viendrait à mourir sans enfants; il consentit. Il accordait tout, pour ne pas se brouiller avec les Hollandais. On lui demanda une troisième chose, qu'il ne refusa pas, la formation d'une république fédérative entre les deux lots en Belgique, avec les grosses villes d'Anvers, Bruges, Gand et quelques autres; c'était l'idée de Jean de Witt dans son fameux mémoire : Louis XIV y souscrivit. On lui demanda enfin un armistice, le plus long possible.

(1) Corresp. de Jean de Witt, 11 et 23 mai 1667, p. 166, 167.
(2) *Id.*, p. 171.

Ce dernier point était fort délicat. Quelque désir qu'on eût de conserver l'alliance hollandaise, dont on ne pouvait se passer, il ne fallait pas trop enhardir les Espagnols. Louis XIV, dans une lettre au comte d'Estrades, avait raison de dire à ce négociateur : « Ne me creusez pas des fossés qu'il me » faudrait franchir. » Mais, quand les Provinces-Unies eurent mis en demeure les Espagnols de choisir entre l'abandon entier de notre Flandre actuelle ou la guerre avec deux puissances, alors Louis XIV, ne doutant pas de la sincérité des États-Généraux, accorda un armistice, non pas de trois semaines, d'un mois, comme on aurait pu le supposer, mais de six mois, depuis la fin de septembre 1667 jusqu'à la fin de mars 1668. Bientôt même, sur la prière de Jean de Witt, il le prolongea jusqu'au 15 mai, et puis jusqu'au 1er juin. L'armistice était de huit mois. C'était assez long, ce me semble, pour des troupes en campagne et des troupes françaises. Les Hollandais se conduisaient en enfants gâtés; ils se savaient nécessaires; et l'on ne comprend pas qu'un historien comme Macaulay, qui avait fait faire des recherches aux mêmes archives que nous — on m'en a montré les traces — ait pu avancer dans une *étude sur W. Temple,* faisant partie de ses *Mélanges,* « que Louïs XIV refusa l'armistice, et que, » quant à lui, sa conviction est qu'il ne voulait rien accor- » der. » Je sais bien que l'Angleterre était aussi en cause; qu'elle adhérait à l'alternative laissée à l'Espagne; qu'elle avait ses vues de désunion, et que la suspicion, accréditée contre nous, pouvait seule en assurer le succès. Mais faut-il donc altérer la vérité parce qu'on est Anglais, ou accepter l'erreur parce qu'on appartient à la France? En tous cas, Jean de Witt n'était ni Anglais ni Français, et je demande ce qu'il faut penser de deux nouvelles lettres qu'il écrivit quelques jours avant l'armistice, et que je vais rapporter.

La première est du 10 septembre 1667. A cette époque, on était tout joyeux, dans les Provinces-Unies. On sortait d'une rude guerre avec l'Angleterre, et on venait de signer la paix de Bréda. Entre autres avantages, l'*Acte de Navigation,* renouvelé par Charles II et si nuisible au commerce hollandais, avait été considérablement modifié. L'orgueil britannique avait été abattu sur toutes les mers. Les vainqueurs de l'Espagne l'étaient aussi de l'Angleterre. La puissance des Provinces-

Unies était à son apogée, et la gloire de Jean de Witt n'avait jamais été plus grande. Belle musique, illuminations, et fontaines de vin, chose rare, coulant pour le peuple à la Haye, devant l'hôtel de l'ambassade française; mêmes réjouissances devant la maison de Jean de Witt, qui dansa lui-même avec les bourgeoises hollandaises une partie de la soirée : rien ne manqua pour exprimer l'allégresse publique ou la favoriser. Aussi Jean de Witt, le 10 septembre, encore sous l'impression de cette joie publique, dont il avait pris naïvement sa part, écrivait-il à M. Courtin, l'un des plénipotentiaires de la France au Congrès de Bréda, combien il était satisfait de ses bons offices. « Les sentiments que j'ai vus en vous à Bréda, » ajoutait-il, je tâcherai de les seconder auprès de Messei- » gneurs les États de Hollande et West-Frise, mes maîtres, » *qui très assurément voudront travailler sérieusement, afin que* » *le Roi Très-Chrétien obtienne par accommodement sa satisfac-* » *tion, selon la raison et la justice* (¹). » On ne pouvait pas être mieux disposé, ni attester plus nettement les bonnes intentions d'une province prépondérante, qui figurait pour moitié dans les dépenses de la Confédération; elle avait payé à elle seule 41 millions dans la dernière guerre maritime, et ses Pensionnaires étaient les organes habituels de la république entière. Avoir la Hollande, c'était avoir les États-Généraux... Et quatre mois après on faisait la Triple-Alliance, avec de grands armements contre nous. C'était à ne pas le croire, et il fallait qu'on n'eût qu'une fausse bonhomie, ou que Louis XIV eût bien des torts.

La seconde lettre, dont j'ai parlé, était plus significative encore. Elle était adressée par Jean de Witt au prince Guillaume de Furstemberg, client et envoyé de la France, et sa date lui donnait une singulière valeur. Guillaume de Furstemberg avait mission d'arracher Jean de Witt aux séductions de W. Temple; il devait lui proposer, toujours sur la base de l'alternative, de conclure avec la France le même traité que le fin diplomate anglais recherchait pour l'Angleterre; c'était la Triple-Alliance retournée; c'était l'Espagne menacée de la guerre par trois puissances, si elle n'adhérait à rien. Furstemberg comptait réussir; pourquoi?

(¹) Lettre inéd. de Jean de Witt, 10 septembre 1667, p. 176.

c'est que Jean de Witt avait écrit autrefois à M. Courtin. « Pour fondement de tous mes conseils et de toutes mes actions, » lui avait-il dit, j'ai supposé que le véritable intérêt des » Provinces-Unies est de *demeurer inséparablement attachées à* » *l'amitié de la France,* et de rejeter toutes les ouvertures qui » ont été faites de la part des Anglais *pour nous désunir* d'avec » un si considérable allié. Nous avons résisté aussi avec fermeté » aux tentatives qui ont été faites de la part du roi d'Angle- » terre, afin que nous voulussions bien *mettre dans le tort Sa* » *Majesté Très-Chrétienne* (1). »

La paix de Bréda n'avait pas été conclue, à l'époque de cette lettre, le 11 mai 1667, et l'on avait peut-être besoin de nous. Mais néanmoins quelles affirmations! quelles paroles! Aussi Furstemberg obtint-il de Jean de Witt, mais après un certain retard qui laissait de l'inquiétude dans le plaisir du succès, la réponse suivante : « Je puis vous mander avec » certitude que le roi de la Grande-Bretagne s'est laissé » induire à se joindre à nous et s'oblige *à faire avoir à la* » *France* ou les places qu'elle a conquises, ou un équivalent, » dont le Roi Très-Chrétien a déclaré se contenter, ou d'autres » échanges qui pourront être faits du consentement des » parties. Quant à vous, n'attaquez point l'Espagne dans le » Luxembourg, quand bien même elle ne se serait pas pro- » noncée avant la fin de l'armistice ; car elle sera ou disposée, » ou *obligée* à cette nouvelle alternative, et la paix ne nous » échappera point (2). »

On allait donc contraindre l'Espagne récalcitrante, et non la France consentante. On allait l'*obliger;* la lettre de Jean de Witt le disait formellement. Guillaume de Furstemberg était plein d'espoir. Hélas! illusion amère et bien sotte crédulité! La belle réponse de Jean de Witt était *du 23 janvier 1668* (3), du jour même où, par un rapide et dernier tour de diplomatie, le chevalier Temple avait fait la Triple-Alliance, non contre l'Espagne, mais contre nous. La séance de nuit avait eu plein succès. « A Bréda, disait Jean de Witt, nous avons » traité en ennemis réconciliés; *cette nuit nous avons traité en* » *frères.* » Trois mois avaient suffi pour faire un peuple de

(1) Lettre de Jean de Witt, 11 mai 1667, p. 165.
(2) *Id.*
(3) Corresp. de Jean de Witt, 23 janv. 1668.

frères de deux peuples rivaux, jaloux, voisins l'un de l'autre, se rencontrant sur les mêmes mers, adonnés au même commerce et perpétuellement en hostilité. Temple et Jean de Witt, parce qu'ils s'entendaient et s'aimaient, croyaient avoir fait ce miracle. La métamorphose était impossible, le temps était trop court; la conformité de philosophie et de religion ne levait pas tous les obstacles. Un mois après, Jean de Witt était obligé de stimuler les Anglais et de se montrer plus ardent qu'eux. « Les États-Généraux, écrivait-il à Temple, » sont résolus d'exécuter de la manière la plus vigoureuse » notre traité, *par une guerre ouverte contre la France et sur » terre et sur mer.* »

On ne croirait pas que ce langage est de lui. Et il ajoute: « Mais il faut qu'au premier signal de refus de la part du Roi, » la Grande-Bretagne agisse *incontinent et sans marchander;* » qu'elle agisse par toutes ses forces de terre et de mer, pour » défendre les Espagnols et chasser les Français [1]. » Il a peur; il craint que les Anglais ne se contentent d'avoir brouillé la Hollande avec nous, de l'avoir compromise, et ne s'en tiennent là. « Allons, dit-il! au premier mouvement de la » France, levons-nous pour l'accabler [2]. » Pauvre Jean de Witt! Il est plus acharné contre nous que les Anglais mêmes. « La flotte hollandaise a été augmentée de 40 vais» seaux; des subsides ont été promis aux ducs de Brunswick » et de Lunebourg pour une armée de terre; la milice nationale » est accrue de 12,000 hommes; l'armée est déjà rassemblée à » Zutphen et à Berg-op-Zoom; de l'argent et des troupes ont » été promis à l'Espagne, des troupes même, pourvu que » l'Espagne donne en gage, ou *oppignoration*, Damne, Sainte-» Isabelle, Saint-Donas, *Ostende* enfin et *Bruges* [3]. » Il veut avoir cette indemnité par lui-même, et non en vertu de quelque ancien accord avec la France. Il est fatigué du rôle de client, de vassal; il veut être libre, il veut s'émanciper, et il a parfaitement raison, si Louis XIV a mal agi envers les Provinces-Unies.

Mais l'Angleterre ne bougeait pas. Il avait cherché à la secouer, le 25 février; avec quelle vivacité, on vient de le voir! Quelques jours après, le 5 mars, le 16, le 26, le 29, il l'ad-

(1.2.3) Corresp. de Jean de Witt, 25 fév. 1668, p. 181.

moneste encore. Que le lecteur fasse attention à ces lettres; c'est toute une révélation. Jean de Witt était allé trop loin, et il commençait à le sentir. « Armez-vous donc enfin, » dit-il à William Temple. Et il remonte à l'armistice pour montrer aux Anglais leur mollesse : « Vous me paraissez trop bons » maintenant pour Louis XIV; vous auriez accepté l'armistice » jusqu'au 15 mai seulement, tandis que je l'ai voulu jusqu'au » 1er juin, et encore pas rigoureusement [1]. »

II

Qu'avait donc Jean de Witt contre la France, puisqu'il dit lui-même que Louis XIV acceptait l'alternative des conquêtes faites ou d'un équivalent? Quelle pouvait être la cause de cette irritation subite, de ce changement inattendu; c'était ici un frère qui était devenu tout à coup un ennemi? Le motif ne pouvait être l'attaque de Génap en plein armistice; elle n'eut lieu qu'en mars 1668, après la Triple-Alliance, et elle fut présentée par la France comme un moyen d'obtenir quelque réponse de l'Espagne.

Était-ce donc le fameux tarif de Colbert de 1667, exagération d'un système protecteur, alors général, et alors pour nous nécessaire? Mais le comte d'Estrades écrivait à Jean de Witt : « Ce tarif ne touche pas à votre commerce intérieur, » où vous faites ce que vous voulez; il ne regarde que le nôtre. » Et si vous me dites que c'est là précisément ce dont vous » vous plaignez, je vous répondrai qu'avant notre tarif la » Hollande a toujours fait payer cent pour cent aux produits » des manufactures françaises, sans que le roi s'en soit jamais » plaint comme d'une marque d'aversion ou de désaffection » de la part des Hollandais [2]. »

Jean de Witt ne répliquait qu'une chose : « On reconnaît » là pourtant que Louis XIV s'est refroidi envers les Provinces-Unies. » Il semblait passer condamnation toutefois; mais il se rejetait sur la conduite du Roi, non pas au Congrès de Bréda — il nous avait remerciés lui-même de nos bons soins — mais avant ce Congrès, durant le cours de la guerre avec

(1) Toutes ces lettres, p. 181 à 193.
(2) Corresp. du comte d'Estrades, 11 septembre 1668.

l'Angleterre. Sur le continent, oui il y avait eu quelques secours : 6,000 hommes contre le prince-évêque de Munster, allié des Anglais; ce prince mis à la raison; Maëstricht sauvé, et la sécurité de la Hollande rétablie sur ce point important de la Meuse et du Limbourg hollandais. C'était bien quelque chose et Jean de Witt le reconnaissait. Colbert n'était pas ministre depuis longtemps, et nous n'étions pas encore une grande puissance maritime. Nous n'avions qu'une petite flotte, un commencement de flotte. Mais avait-on jamais vu l'escadre française sur la mer du Nord, théâtre principal de la lutte? N'avait-elle pas été toujours annoncée, toujours vainement attendue? Le traité de 1662, bien rempli sur terre, n'avait-il pas été complètement oublié sur mer? Voltaire nous justifie et nous attaque tout ensemble. « Tandis que les Anglais et » les Hollandais couvraient l'Océan de près de 300 gros vais- » seaux de guerre, la marine française n'en avait que 15 ou » 16, et n'était rien, » dit-il. Mais il nous attaque aussitôt, dans son impartialité qui est le mérite de son histoire, et il jette à bon droit un trait mordant sur Louis XIV. « Lorsque » les États-Généraux, ajoute-t-il, pressèrent Louis XIV de join- » dre sa flotte à la leur, il ne se trouva, dans le port de Brest, » qu'un seul brûlot, qu'on eut honte de faire partir, et qu'il » fallut pourtant leur envoyer, sur leurs instances réité- » rées [1]. »

Un seul brûlot dans le port de Brest! Et toutefois on le leur envoya. Mais il y avait une escadre dans la Manche commandée par le duc de Beaufort; les lettres de Jean de Witt le disent. Pourquoi n'avançait-elle pas? Tantôt l'amiral Ruyter, vainqueur à Flessingue, tombait malade en venant à la rencontre de Beaufort. Il était à 10 lieues de Dunkerque et Beaufort était arrivé au Havre. Tantôt c'était Beaufort qui écrivait : « Les Anglais sont à la hauteur de l'île de Wigh; ils barrent » le passage, et tout seul je ne puis me risquer. » Jean de Witt rapporte tout cela dans une lettre du 4 octobre 1666, à bord de l'*Amiral*, car il suivait la flotte hollandaise. Mais enfin, si les Hollandais ne tirèrent de Louis XIV, sur mer, autre chose qu'une intention, une velléité de jonction irréalisable et dérisoire, c'est bien peu; et nous restons, avec cet unique brûlot

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

dont parle Voltaire, qui s'en va tout honteux de Brest, cherchant la flotte de Hollande.

Heureusement, Jean de Witt lui-même vient nous sauver du ridicule, aussi sensible peut-être qu'un reproche d'infidélité. A défaut de jonction, Colbert écrivait en Hollande, il écrivait en Danemarck; et là, loin des atteintes de la flotte ennemie, se construisaient pour notre compte des vaisseaux de guerre, deux à Copenhague, six à Amsterdam, sous les yeux et par les mains des Hollandais. Jean de Witt nous l'apprend dans une lettre au comte d'Estrades, du 23 mai 1667; il nous dit que cette petite escadre se joignit à l'amiral Ruyter; il en nomme le chef, qu'il appelle le *Commandeur* de La Roche; on ne voulait qu'une chose, c'est que le commandant français eût séance dans le Conseil, immédiatement après le vice-amiral, qui était Ruyter même [1]. Toutes les stipulations se trouvent à la suite de la lettre de Jean de Witt, et vraiment c'est de la dernière importance. « Il a été convenu, etc. : 1° que le sieur » de La Roche, commandant, de la part du Roi Très-Chrétien, » *les 6 vaisseaux de guerre* qui ont été bâtis et équipés, l'année » passée, *à Amsterdam*, se joindra avec ces six vaisseaux, et » avec les *deux autres* qui ont été bâtis *en Danemarck*, etc., etc. » Voltaire ne savait pas cela. Il n'eût pas manqué de le dire pour l'intérêt de la vérité et pour notre honneur. Un chemin de jonction était fermé; on prenait un chemin inverse, avec d'autres hommes et avec d'autres vaisseaux.

Il y a plus, et nous allons être sauvés, je crois, de l'unique et plaisant brûlot. Il paraît que, peu après, on mit aussi à la disposition des Hollandais des brûlots français, qui se construisaient en grand nombre, nous dit encore Jean de Witt, à Amsterdam, ainsi qu'au Texel, et que ces brûlots allèrent renforcer Ruyter, qui en ce moment détruisait tout dans la Tamise, et menaçait les Anglais dans Londres même. Par une nouvelle lettre au comte d'Estrades, du 28 juin, Jean de Witt demande ce secours pour les Hollandais, et rien ne prouve qu'au mois de juin on leur ait refusé quelques brûlots qui semblaient tout exprès se construire chez eux, quand on leur avait accordé une escadre au mois de mai. Une concession en amène une autre, surtout quand on est lié par traité; et Jean

(1) Corresp. de Jean de Witt, p. 170-171.

de Witt, qui écrivait beaucoup à cette époque, impatient, nerveux, inquiet, craignant qu'on ne traitât séparément comme les Hollandais durant le Congrès de Westphalie, Jean de Witt n'eût pas manqué d'en jeter le reproche au comte d'Estrades, pour être entendu en haut lieu. Il y a une chose plus curieuse d'ailleurs, c'est le jugement de William Temple sur les hommes politiques de la Hollande, après les avoir menés où il voulait.

III.

Jean de Witt n'avait rien de caché pour Temple. Il se révélait à lui, comme il eût fait à un vieil ami. Temple avait gagné sa confiance par un grand air de simplicité et de bonhomie, plus dangereux qu'une finesse apparente, par le souvenir d'une retraite obscure et fière pendant la révolution, par ses opinions antipapistes, par son amour de la liberté et de la philosophie. Il l'avait séduit, il l'avait entraîné, et maintenant, par une habitude d'esprit qui n'est point rare, il va reprendre un à un tous ses actes et les juger. Oh! sans doute, à propos de la mort de Jeanne Bicker, épouse de Jean de Witt et fille du bourgmestre d'Amsterdam, il lui avait écrit la belle lettre qu'on va lire : « Je ne sais que trop, combien cette » perte vous doit sensiblement affliger, et qu'il n'y a ni justice » ni bonne grâce à vous vouloir si tôt consoler là-dessus. C'est » pourquoi je dirai seulement que, sans cette occupation si » triste, vous auriez manqué la plus grande pour montrer la » force de votre âme, qui se voit quelquefois plus facilement » surmontée par les accidents du cabinet et de la maison, que » par ceux du palais ou de la guerre. Car, par ces derniers » commerces, on s'endurcit tous les jours; mais on s'attendrit » infiniment par les autres. Je vous prierai donc de ne pas » négliger cette occasion de votre gloire, ni d'oublier, parmi » vos regrets, d'avoir dès longtemps épousé le bien de votre » patrie, et *de la chrétienté même,* dans les dernières conjonc» tures; et j'espère qu'elles vous serviront, à cette heure, de » soulagement, ou tout au moins de diversion, après vous » avoir donné autrefois tant de fatigues [1]. »

Mais cette lettre inédite, où l'on peut voir quels ressorts mystérieux et chrétiens, en face de la France catholique, faisait

[1] Corresp. de Jean de Witt, 3 juillet 1668.

mouvoir un homme habile auprès d'un grand homme, cette lettre était du 3 juillet 1668; l'affaire de la Triple-Alliance venait à peine d'être terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle. Voyons plus tard, en 1674, quand Jean de Witt n'existe plus, ce que W. Temple écrivait dans ses *Remarques sur l'état des Provinces-Unies :* « Ce que désirait par-dessus tout Jean de Witt, dit-il, » pour son pays, c'était le rôle d'arbitre souverain en Europe, » entre la France et l'Espagne. » Voilà pourquoi Van Beuningue, tout à fait dans ces idées, nous trouvait trop près de la Hollande, même en Franche-Comté, et voulait nous rejeter en Catalogne, loin de la Meuse, loin du Rhin, nous interdisant toute pensée d'accroissement en Belgique, dans nos frontières naturelles, quoiqu'on partageât avec les Hollandais. Louis XIV trouva qu'il était plus digne d'un roi de France, du souverain d'un grand pays, d'agir un peu par lui-même, et d'accepter les Hollandais pour alliés, pour amis, pour médiateurs, s'il le fallait, non pour arbitres. Ils nous devaient assez, ce semble, pour se contenter d'un second rôle, et ne jamais rompre avec une nation qui ne voulait pas rompre avec eux. « Mais voilà, » nous dit Temple, ce que ne put digérer Jean de Witt, et ce » qui le porta à accepter contre Louis XIV des propositions » d'alliance et de guerre (1). » Après tout, les Français étaient oublieux et même généreux. Quand la Hollande les avait abandonnés en 1648, ils étaient revenus à elle. Ils avaient besoin d'elle, plus qu'elle n'avait maintenant besoin d'eux. « Jean de Witt le savait, nous dit encore W. Temple, ce confi- » dent terrible; il pensait qu'il renouerait, quand il voudrait; » que la France, cette bonne voisine, serait toujours dis- » posée (2). »

Ce sont ses propres paroles... Mais qu'ariva-t-il, trois ans après seulement, sous un roi aussi susceptible que l'était sa nation, et le plus Français peut-être de ses sujets? Des temps orageux se levèrent pour la Hollande. Vite on fit des ouvertures, on fit des soumissions, le Grand-Pensionnaire accourut. Le roi fut inflexible, à tort sûrement; mais enfin il ne voulut entendre à rien; et les vents, qu'on croyait si favorables d'autre part, tournèrent complètement. La Suède rentra dans l'alliance de la France, l'Angleterre du bon ami Temple se détacha aussi

(1,2) *Remarques sur les Provinces-Unies*, imprim. en 1673.

des Hollandais; elle profitait des discordes qu'elle avait semées, et voulait dépouiller les Provinces-Unies par la France, comme elle avait nui à la France par les Provinces-Unies. Anglais, Français, Suédois, tout le monde se levait, dans cette guerre de Hollande, contre les riches banquiers d'Amsterdam; la Triple-Alliance se reformait contre eux; chacun allait à cette chasse, et voulait avoir part à la curée. Jean de Witt eut pour ennemie sa propre nation, par lui compromise naguère et à présent humiliée. Il eut contre lui Temple lui-même, qui ne s'intéressa au sort des Provinces-Unies, que lorsqu'il s'aperçut que l'Angleterre, à son tour, pourrait bien être dupe.

Ouvrons le même écrit de ce dernier en 1675. W. Temple s'étonne, s'ébahit de la crédulité hollandaise, à l'égard du gouvernement anglais, quand on avait fait cette grande alliance de 1668, qui était comme une *Sainte-Alliance* pour protéger la Hollande *réformée* et toute la chrétienté protestante. « Les Hollandais, dit-il, ne pouvaient comprendre » comment, en 1672, nous pourrions trouver *notre intérêt* à » nous allier avec la France contre eux. » Et il insulte à leur niaiserie, consistant à croire à cette fraternité que lui-même avait fait miroiter à leurs yeux. « Ne devaient-ils pas savoir » que l'alliance avec l'Angleterre n'avait pas pour fondement » *cette amitié et confidence*, sans lesquelles elle ne pouvait être » *ni utile ni de longue durée* (1) ? » C'est lui qui parle de la sorte; il se glorifie de son exploit diplomatique, le plus grand service en effet et le plus difficile qu'il pût rendre à la puissance maritime de son pays; et, de l'air superbe d'un baronnet satisfait, il jette la pierre à Jean de Witt et aux Hollandais, si la Triple-Alliance, qui devait être éternelle, *comme entre frères*, fut si tôt rompue. « Une main heureuse, dit-il, l'avait » plantée, mais elle ne fut pas aussi heureusement cultivée: » tellement qu'au premier changement des saisons, son fruit » tomba et sa racine dessécha (2). » Et il s'en lave les mains; il s'en tire par une brillante et majestueuse métaphore. « Les » Hollandais d'ailleurs ne furent que des maladroits; » car il est très intéressant de suivre toutes les idées de l'indifférent diplomate. « Ils ne surent même pas conserver la Suède. Il ne

(1-2) *Remarques sur les Provinces-Unies*, imprim. en 1675.

» lui fallait que des subsides, et ils ne lui en donnèrent pas; » ils rejetèrent cette charge sur l'Espagne, qui ne donna » rien ([1]). » Puis, avec un sarcasme mal déguisé, une ironie jalouse et triomphante; « Ces vieux pilotes, s'écrie-t-il, qui, » dans un si grand vaisseau, s'étaient sauvés plus d'une fois » de si grands orages sans perte, ne pouvaient se résoudre à » jeter une partie de leur cargaison ([2]). » Leur avarice les perdit, et c'est Temple qui le leur reproche.

Il fait plus; il juge aussi les démarches de Jean de Witt dans la Triple-Alliance, tous les desseins de guerre, tous les bruyants et ridicules préparatifs; il les juge, et il les condamne. « Jamais, dit-il, Jean de Witt n'aurait dû *rompre avec la* » *France*, avant du moins de s'être bien entendu avec » l'Espagne, avant de s'être bien assuré de la Suède, avant » d'avoir traité avec les princes allemands, toutes choses qui » ne se firent qu'après ([3]). » Ainsi, précipitation d'abord et témérité dans Jean de Witt. Mais les Anglais ne suffisaient donc pas? Non, et W. Temple nous a dit pourquoi, dans son beau langage métaphorique. Aussi ajoute-t-il pour en finir : « Jean de Witt fut un grand patriote, je n'en disconviens » pas; mais *il eut tort de rompre avec la France*, de vouloir » obstinément *se poser en arbitre* entre elle et l'Espagne, et, » pour tout dire, *de menacer de la guerre*, quand il fallait » *moyenner la paix* ([4]). »

Il n'est pas suspect W. Temple, et la Triple-Alliance est jugée, quant à l'intérêt que pouvait y avoir la Hollande. Lord Macaulay peut-être, tout wigh qu'il est, n'eût pas jugé autrement, s'il avait consulté l'ouvrage de W. Temple, ses écrits de 1675, ses aveux, ses confessions; Lingard est plus dans le vrai. Avec lui nous dirons, que si cette rupture avec la France, triste fruit d'une méfiance extrême, alimentée par Temple, fut utile à quelqu'un, ce n'est pas à ceux qu'on pense, *is fecit cui prodest*. S'il en fallait d'autres preuves, nous n'aurions qu'à montrer ces Orangistes, insurgés contre la République et les États-Généraux; ces parents et amis des Stuarts, poussant à la révolte et au crime; l'Angleterre, prête à absorber les Provinces-Unies sous le Stathoudérat, après les avoir isolées sous les Grands-Pensionnaires. Nous montrerions

(1.2.3.4) *Remarques sur les Provinces-Unies*, imprim. en 1675.

surtout cette prison d'un grand amiral; cet homme illustre, qui en sort; ces cris soudains, ce sang versé, ces corps mutilés des frères Witt, prouvant mieux que tous les discours, mieux que le langage insultant de Temple, qu'ils eurent tort d'écouter l'Angleterre, une puissance envieuse et jalouse, qui ne voulait diviser que pour régner, et de prendre les ennemis acharnés de la veille pour les amis sincères du lendemain.

F. COMBES.

COMMUNICATIONS

LOUIS MACHON

APOLOGISTE DE MACHIAVEL ET DE LA POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU

Recherches sur sa vie et ses œuvres.

Arnaud de Pontac, premier président au Parlement de Bordeaux, beau-frère de François-Auguste de Thou, possédait l'une des plus belles bibliothèques de la province de Guyenne. Il avait choisi, pour en dresser le catalogue, un savant bibliophile nommé Machon (1). Le désir de faire connaître les anciennes bibliothèques de Bordeaux, d'après le plan suivi par M. Alfred Franklin dans son ouvrage sur celles de Paris (2), m'avait porté à examiner ce catalogue (3).

Machon, après avoir développé sa méthode bibliographique, dit qu'elle a été appliquée dans diverses bibliothèques, notamment dans celles du chancelier Séguier, du garde des sceaux Molé et de plusieurs autres collections dont il a lui-même dressé le catalogue. Il montre les inconvénients de l'ordre adopté par Gabriel Naudé et cite parmi les divers auteurs qu'il réfute, M. Frey, son ancien professeur de philosophie.

Je ne connaissais de Machon que ce qui précède lorsque parut le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux rédigé par M. Jules Delpit. Le numéro 535 de cet inventaire indique une *Apologie de Machiavel*, dédiée à Arnaud de Pontac, par celui qui avait déjà classé ses livres. Le bibliophile m'engageait à lire

(1) La Société des Bibliophiles de Guyenne publie une étude de M. Daspit de Saint-Amand sur cette bibliothèque, avec la préface du Catalogue par Machon.

(2) *Hist. génér. de Paris.* Alfred Francklin. *Les anciennes bibliothèques de Paris.* I. N., 1867-1873. 3 vol. in-4°.

(3) Bibl. de la ville de Bordeaux, *Manuscrits*, n° 830.

l'œuvre du politique. Machon écrit à Arnaud de Pontac en lui dédiant ces justifications de Machiavel :

« Les voicy que je vous présente dans cette défense que le plus grand homme du monde, le cardinal de Richelieu, a tiré de ma plume, pour en conoistre plus à fond. Et parce qu'il est mort trop tost pour moy, et que je me trouve engagé de ne point estouffer *cest enfant glorieux qui sera très assurément recherché après la mort de son père affligé,* je le confie entre vos mains aussi sainctes que fidèles, Monseigneur, et le *mest comme en dépôt* dans la Bibliothèque de Pontac dont le nom et la vertu font l'honneur de la robbe et la gloire de la province. S'il ne mérite pas ceste place éminente, au moins il y servira de marque et de preuve du désir que j'ay de reconoistre les secours, les protections et les charités que j'ay reçues de vous au plus fort de *mes disgraces,* et lors même que j'attendois le repos qu'une vieillesse comme la mienne demande, et que je croyois achever avec plus de tranquillité et moins de souffrances. Dieu l'a permis de la sorte, et pour adoucir *tant de ruines et un exil si cruel et si rigoureux,* il a voulu m'approcher de vous, et vous choisir, Monseigneur, pour soulager et protéger comme vous faittes si chrestiennement *un martyr d'Estat* qui est assés riche et assés consolé de se dire, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. L. Machon. Au Tourne (1) le 12 may 1668. » — Et à la page 26 de son livre l'auteur dit encore : « Le cardinal de Richelieu qui peut passer pour un miracle de nos jours et pour l'estonnement des siècles à venir, m'a fait l'honneur de me dire, dans sa bibliothèque dont il faisoit la meilleure pièce, qu'il ne pouvoit assés s'estonner de voir que tous ceux qui escrivoient de la politique donnoient atteinte à ce rare esprit, sans que pas un ait jamais eu le cœur ni le courage de deffendre les maximes indispensables et raisonnables de cest écrivain solide et véritable, ce qui me fit entreprendre son apologie, à la prière de ce ministre sans pareil auquel on ne pouvoit rien refuser. »

La lecture de ce manuscrit m'a si vivement intéressé que j'ai voulu connaître la vie de cet inconnu (2) qui, après avoir classé quelques-unes des plus belles bibliothèques de Paris, dressait à Bordeaux en 1662 le catalogue des livres du président de Pontac.

(1) Petite commune du département de la Gironde, située à 25 kilomètres de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne.

(2) Le nom de Machon ne figure dans aucune biographie. Je n'ai eu pour point de départ que les deux manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux; mais les recherches que j'ai pu faire avec l'aide de MM. Jules Delpit et J. Gebelin me permettent aujourd'hui de donner sur Machon et ses œuvres des renseignements intéressants pour ceux qui s'occupent d'histoire littéraire et de politique.

Quel rôle avait joué ce bibliophile qui datait du Tourne, en 1668, une apologie de Machiavel que Richelieu lui avait demandée avant 1642? Où était né, où était mort l'écolier qui, dans la capitale de la France, philosophait en 1625 et habitait, quarante-trois ans après, une petite paroisse de la province de Guyenne? C'est là ce que j'ai recherché, cette étude exposera les renseignements que j'ai pu trouver.

M. Artaud, dans la préface de son livre sur Machiavel [1], prévient le lecteur que son attention pourra être attirée par la reproduction de quelques extraits d'un manuscrit anonyme, de la Bibliothèque du roi, intitulé : *Apologie pour Machiavelle*, qui pourrait bien être l'ouvrage de Blaise Pascal. Les extraits de cette apologie sont insérés dans le tome II, page 336, du livre de M. Artaud; j'ai reconnu, — en comparant ces pages avec le manuscrit de Bordeaux, que l'ouvrage attribué à Blaise Pascal n'était autre que celui de Machon. « J'en ai extrait le suc autant qu'il a été en moi, dit M. Artaud en parlant de cette œuvre, mais je pense que les personnes qui s'occupent des ouvrages de Machiavel feront bien de consulter plus à fond ce plaidoyer si chaleureux, si extraordinaire et si vivement raisonné d'un écrivain français en faveur du grand publiciste italien. Ce Français devait être à la fois versé dans la connaissance des études théologiques et des études politiques, et ce n'est qu'après des recherches prodigieuses dans les auteurs anciens et modernes qu'il a sans doute pu parvenir à composer cet ouvrage. » Recherchant quel en pouvait être l'auteur, M. Artaud dit qu'il serait tenté de l'attribuer à G. Naudé. « Je pourrais presque, ajoute-t-il, à cause de la puissance du style, l'attribuer à Pascal, qui alors aurait eu trente ans! » — En 1837, M. J.-A.-C. Buchon publie les œuvres de Machiavel dans la collection du Panthéon littéraire et à la fin de sa notice sur le célèbre politique il écrit : « Un seul ouvrage m'a paru devoir être joint à ses œuvres, c'est un traité resté inédit parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi, n° 7109, et portant le titre de *Apologie pour Machiavelle en faveur des princes et des ministres d'État*. C'est un petit in-folio, d'une écriture de la fin du XVIIe siècle. L'auteur est un écrivain habile et son ouvrage méritait d'être tiré de l'oubli. » M. Buchon reproduit le manuscrit anonyme et incomplet dont M. Artaud avait donné des extraits en 1833. — En 1842, M. Paulin Paris, dans sa description des manuscrits de la Bibliothèque du roi, indique sous le même numéro 7109 la « Justification de Machiavel. » Cette justification, d'une fort belle écriture, dit-il, est certainement l'œuvre d'un homme d'État. Et il exprime, comme M. Artaud et M. Buchon, le désir de retrouver la fin de cet ouvrage, qu'ils ont

[1] Artaud (A.-F.), *Machiavel, son génie et ses erreurs*. Paris, 1833. 2 vol. in-8°.

tous trois admiré sans en connaître l'auteur. Près de deux siècles après la mort de son *père affligé*, le *glorieux enfant* était enfin recherché ainsi que l'avait prédit Machon, mais lui, le père, restait inconnu.

L'apologie de Machiavel est l'œuvre d'un politique érudit et convaincu. L'auteur expose avec force des idées peu répandues en son temps. Le style est remarquable. Mais ce qui excite le plus l'intérêt, c'est que cette apologie n'est autre chose qu'une vigoureuse défense de la politique suivie par Richelieu.

L'académicien Silhon publia en 1631 *Le Ministre d'Etat, avec le véritable usage de la politique moderne.* On peut supposer, dit M. A. Feillet [1], que le cardinal de Richelieu se servit de la plume de Silhon pour préparer l'opinion publique à sa grande lutte contre l'Autriche.

Richelieu, écrit M. Hanotaux [2], dès qu'il eut entre les mains la direction des grandes affaires politiques, s'attacha à expliquer ses actes et à exposer ses desseins dans la rédaction de grands ouvrages historiques, les *Mémoires* et le *Testament politique.* N'était-ce pas dans le même but que, peu d'années avant sa mort, il chargeait Machon d'écrire l'apologie de Machiavel ou plutôt la politique des rois et la science des souverains, en faveur des princes et des ministres d'État?

Les bornes de cette étude ne me permettent pas d'examiner entièrement toutes les œuvres de Machon; je me contenterai d'indiquer ce que j'ai pu découvrir sur cet auteur, en suivant l'ordre chronologique dans l'exposé de ses actes et de ses écrits. Je fais appel à ceux qui voudront bien m'aider à compléter ce travail, mon intention étant de continuer mes recherches jusqu'au moment où je pourrai essayer de rendre à Machon la place qu'il mérite dans l'histoire.

1598-1640

Louis Machon, père de l'auteur de l'*Apologie de Machiavel,* était conseiller de l'évêché de Toul. Il avait épousé Jeanne Oudan, dont il eut cinq enfants : 1° Claude, conseiller d'État de Son Altesse le duc de Lorraine, lieutenant général au bailliage de Nancy; 2° Louis, qui fait l'objet de cette étude; 3° Jeanne, épouse de Claude Matheot, médecin du roi; 4° Madeleine, femme de Jean Le Lièvre; 5° Marguerite, mariée à Nicolas Geoffroy, garde provincial des magasins de Metz, Toul et Verdun. Le frère aîné de Louis avait

(1) *Mém. du cardinal de Retz.* Edit. des grands écrivains de la France, t. I, p. 228.
(2) *Maximes d'Etat et Fragments politiques du cardinal de Richelieu,* publiés par M. G. Hanotaux. Paris, Imp. nat., 1880, in-4°. Notice préliminaire, p. XII.

épousé Philippe Barrois, fille de Richard Barrois et de Claude Fricourt, dont il eut : 1° Claude, 2° Louis, 3° Marie Machon. En 1599, le père de Louis Machon, en sa qualité de conseiller et secrétaire de l'évêché de Toul, dressait un pouillé général de ce diocèse. Il y avait trente ans que ce conseiller exerçait ses fonctions lorsqu'il fut anobli par lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 22 octobre 1628. Son blason (1) porte « d'argent au croissant d'azur, au chef de même, chargé de deux étoiles d'argent et a pour cimier une étoile de l'écu, environnée d'un vol aux métail et couleur dudit écu. Ses armes sont enregistrées dans le *Recueil des anoblis* de 1628, fol. 163. » L'inventaire des Archives de la Meurthe (2) mentionne le paiement des gages du sieur Machon en 1636, successeur du sieur Bardin comme lieutenant général au bailliage de Nancy. C'est Claude Machon, frère de Louis, qui remplissait cette charge. La date et le lieu de naissance de Machon me sont inconnus; il y a lieu de croire que c'est à Toul qu'il est né; son père étant conseiller de cet évêché devait habiter cette ville dès 1598, et Louis dut naître dans les premières années du XVIIe siècle. Il nous apprend lui-même, dans la préface du catalogue de la bibliothèque d'Arnaud de Pontac, qu'il eut l'honneur de faire sa philosophie sous M. Frey, doyen des philosophes de l'Université de Paris, dans le collège de Boncourt ès-années 1625 et 1626.

Le 27 septembre 1633, Machon fut nommé archidiacre de Port; il était déjà chanoine et chapelain épiscopal de l'église de Toul. Le chapitre des chanoines de ce diocèse possédait un manuscrit in-folio donné par Machon, ainsi qu'il résulte du n° 1715 du catalogue de M. Noël (3) : *Extrait des Mémoires de Louis Machon, chanoine de Toul, an 1107 à 1165, en ce qui regarde Commerci.* — La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'après une note de Lenglet du Fresnoy (4), conservait parmi ses manuscrits un ouvrage de Machon sur le duché de Bar; c'est, sans doute, l'original de celui indiqué sous le n° 1071 du catalogue de M. Noël : « *État sommaire du duché de Bar et des traités intervenus entre les rois de France et les ducs de Bar, à cause du même duché.* Copié par M. Nicolas sur l'original à la bibliothèque de M. Séguier, vol. 74, n° 439. » — Ce manuscrit n'est

(1) Pelletier, *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, en forme de dictionnaire.* Nancy, 1758, in-f°. — C'est à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* que nous devons l'indication de cet ouvrage. Que le correspondant qui a eu l'obligeance de répondre à notre question reçoive ici tous nos remerciements.

(2) Archives de la Meurthe, *Chambre des comptes de Lorraine,* série B, 7450, (registre).

(3) *Catalogue raisonné des collections lorraines* de M. Noël. Nancy, 1850, in-8°, 3 vol., t. I, p. 264.

(4) P. de L'Estoile, *Journal de Henri III,* édit. 1744, p. 552, note 2.

pas daté, mais on sait qu'un arrêt du Parlement de Paris avait déclaré, le 30 juillet 1633, le duché de Bar réuni à la couronne, faute d'hommage rendu au roi de France.

Le 6 septembre 1633, le duc de Lorraine, Charles IV, signait un traité par lequel il cédait à Louis XIII la ville de Nancy pour quatre années. C'est au sujet des événements qui amenèrent cette cession que paraît avoir été rédigé le *Traité des droits du Roi tant anciens que modernes sur les Estats du duc de Lorraine, avec le dénombrement des villes, bourgs, chasteaux, villages et autres lieux et raretés du pays, par le sieur Machon* (1).

Cinq mois après le traité signé par le duc Charles IV, son frère puîné Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, pour satisfaire son ambition politique, se démit de ses fonctions épiscopales, et épousa la princesse Claude de Lorraine, sa cousine germaine. La nomination de son successeur à l'évêché de Toul donna naissance à de sérieuses difficultés entre Louis XIII et le pape Urbain VIII (2). Tous deux prétendaient avoir le droit de nommer à cet évêché. Le roi de France avait appelé à ce diocèse Charles-Chrétien de Gournay, mais le chapitre des chanoines de Toul le supplia de ne point leur enlever le privilège, dont ils jouissaient, d'élire leur évêque. C'est à ce moment que Machon dut rédiger, au nom de ses confrères, la *Remontrance au roi Louis XIII pour faire voir à S. M. qu'elle ne peut rien prétendre en la collation et provision de l'évêché de Toul, pour estre entièrement à la disposition du Saint Siège* (3). Le pape n'accordant ses bulles que sur l'élection faite par le chapitre, il était de l'intérêt des chanoines de soutenir cette thèse. Si le roi, au contraire, nommait l'évêque sans consulter le chapitre, le pouvoir des chanoines auprès du dispensateur des bénéfices devenait nul. C'était bien là ce que voulait le cardinal de Richelieu, qui écrivait, au sujet de l'influence de la cour de Lorraine sur le clergé des Trois-Évêchés : « La Lorraine a toujours tasché d'empiéter sur Mets, sur Toul et sur Verdun, comme sur trois places les plus capables d'accroistre son Estat. D'autant *que les évesques de ces trois villes impériales en sont seigneurs temporels ;* pour venir à leur fin, le principal moyen dont ils se sont servis a esté d'*empiéter le plus qu'ils ont peu sur l'église* (4). » La supplique des chanoines ne fut cependant pas inutile ; sur la promesse qu'ils firent de nommer M. de Gournay, le roi leur accorda le privilège qu'ils réclamaient.

(1) *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de défunt Mgr le chancelier Séguier,* par M. Thévenot. Paris, 1686, in-12, p. 76.

(2) L'exposé des difficultés qui se renouvelèrent à chaque nomination, de 1634 à 1657, se trouve dans l'*Histoire de la ville de Toul* de M. Thiéry, t. II, p. 190 et suiv.

(3) *Catal. raisonné des coll. lorr.* de M. Noël, n° 1731.

(4) *Maximes d'Etat,* etc., p. 10.

Urbain VIII, persuadé que la volonté du roi de France pesait sur les élections du chapitre, refusa de donner ses bulles à l'évêque que les chanoines avaient élu; il prétendit que lui seul pouvait disposer de l'évêché de Toul. Le roi occupait la Lorraine; il laissait aux chanoines le droit que Rome ne leur reconnaissait plus : leurs intérêts devinrent opposés à ceux du pape. Le cardinal de Richelieu tenta de prévenir ce conflit entre le roi et le pape, tout en sauvegardant les intérêts de la France : « Le remède définitif, écrivait-il, de toutes ces entreprises de Lorraine sur les droits de l'Église est de faire un traité avec le pape en vertu duquel il accorde au roy, en ces pays de protection, le droit de nomination aux eveschés et bénéfices consistoriaux, ainsy qu'il l'a en France [1]. » Et il propose de céder au pape une augmentation de droits vers Avignon, pour échange de cette faculté. Il ajoute que le pape doit être d'autant plus porté à accorder cette grâce que tout le temporel et le spirituel de ces pays de protection vient de France. Il tient à ce droit, d'autant plus fortement, qu'il reconnaît que « si le pape accorde cette grâce, le roy mettant tous Français dans lesdits bénéfices, le pays Messin sera plus asseuré à la France dans dix ans que le comté de Champagne. Car les bénéficiers y tiennent tout en trois eveschés et trente abbayes qui sont en la protection. » Urbain VIII ne voulut point consentir à ce que Richelieu lui demandait. Le cardinal-ministre, jugeant que l'intérêt de la France devait passer avant la volonté du pape, Louis XIII maintint son droit de nomination à l'évêché de Toul et repoussa les prétentions de la cour de Rome.

Richelieu voulut prouver que dans cette affaire, ce n'était pas sans raison qu'il avait agi contre la volonté du pape. Il voulut démontrer que, bien avant Louis XIII, il y avait eu des désaccords entre les rois de France et les papes, et justifier sa politique par celle de ses prédécesseurs. C'est pour ce motif qu'il chargea Machon d'écrire le *Traité politique des différends ecclésiastiques survenus entre les papes et les rois*. Ainsi dut être entrepris ce volumineux traité, qui n'a pas moins de seize cent vingt pages de texte. Nous verrons, à l'année 1647, ce que devint cette œuvre interrompue par la mort de Richelieu.

Les chanoines de Toul, depuis l'année 1634, avaient eu la direction du diocèse vacant. L'administration de cet évêché dut nécessiter de nombreuses démarches auprès de la cour de France. Il est probable que Machon fut choisi par ses collègues pour représenter leurs intérêts, en diverses circonstances; ses voyages fréquents de Toul à Paris n'ont peut-être pas d'autre origine. En admettant cette

[1] *Maximes d'Etat*, etc., p. 13 et 14.

conjecture, il est évident que les affaires du diocèse de Toul ont été pour Machon l'occasion de rapports personnels avec le cardinal-ministre. Richelieu, qui savait juger les hommes et les utiliser, dut se servir d'un auxiliaire aussi précieux. Les connaissances que le chanoine de Toul possédait sur l'état de la Lorraine, ses habitants et ses archives, lui permettaient de rendre de réels services au ministre qui avait alors tant d'intérêt à être bien renseigné sur ce pays. Le *secrétaire de nuit*, dont parle M. Avenel dans la préface de la *Correspondance du cardinal de Richelieu*, ne se nommerait-il pas Machon? Les rapports du chanoine de Toul avec Richelieu sont certains. Le ministre d'État qui mettait si souvent les maximes de Machiavel en pratique, aurait-il confié la défense de sa politique à un homme qu'il n'aurait pas pu juger? Ne l'aurait-il pas jugé en l'utilisant en Lorraine comme correspondant, et à Paris comme secrétaire? Il est bon de remarquer que la plupart des lettres écrites par le *secrétaire de nuit* sont relatives aux affaires de Lorraine et que leurs dates concordent avec celles des divers séjours de Machon à Paris. Cette hypothèse me paraît trop séduisante, pour que je ne me permette pas d'appeler sur elle l'attention de ceux qui peuvent la vérifier en comparant l'écriture de Machon avec celle du secrétaire de nuit.

Les archives des affaires étrangères et la Bibliothèque nationale possèdent de nombreux documents relatifs à la réunion de la Lorraine à la France et aux tentatives faites depuis 1633 pour cette réunion. Je ne doute pas qu'un examen rapide ne permît de retrouver quelques lettres ou mémoires de Machon, dont l'écriture est facile à reconnaître.

En 1635 Machon écrivait un volume conservé à la Bibliothèque nationale [1] : « *Polion. Extrait et compilé du vieux de l'évêché en rouleau de parchemin. Sans date. De celui du chapitre de la cathédrale de Toul de l'an 1402. Du nouveau de l'évêché, fait en 1539. D'un autre de 1556 et d'un autre de l'an 1580 par Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine et chapelain épiscopal. 1635.* » — Ce même manuscrit porte cet autre titre : « *Dénombrement de tous les bénéfices de l'évêché de Toul, avec les noms des patrons et collateurs d'iceux. Conformément au polion général dudit évêché, fait et écrit en l'an 1599 par le sieur Louis Machon* [2], *conseiller et secrétaire dudit évêché. Extrait par le sieur Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale et chapelain épiscopal, en l'an 1635.* » Je n'ai pu rien découvrir sur le sort de Machon de 1635 à 1641.

[1] Ms. *Fonds Saint-Germain*, 18913. — Je dois les indications précises de ces manuscrits à l'obligeance de M. Gebelin, professeur d'histoire au lycée de Bordeaux, qui a bien voulu consacrer à Machon quelques heures d'un voyage à Paris. Les lettres de Machon dont je parlerai bientôt viennent de la même source.

[2] Le père du chanoine.

1641-1648

Le 29 avril 1641, Machon obtenait un privilège du roi pour l'impression de son « Discours ou sermon apologétique en faveur des femmes, question nouvelle et non jamais soustenue. — Paris, T. Blaise, 1641. » — Ce livre est dédié à la fille du chancelier Séguier, madame la marquise de Coislin. Machon prend pour texte ce verset de l'Ecclésiaste: « *Mieux vaut l'iniquité de l'homme que la femme bien faisant.* » L'auteur soutient que ce verset a été mal interprété; il déclare que la femme est l'égale de l'homme. C'est un curieux ouvrage qui ne manque pas de vivacité et de logique.

Machon avait, en 1635, dressé le *pouillé de Toul*; il rédigea en 1642 les *pouillés de Metz et de Verdun* (1). Dans ces manuscrits il se qualifie ainsi: « maistre Louis Machon licentié ès-droits, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale de Toul, chapelain épiscopal et greffier des insinuations des évêchés de Toul et Metz. »

Pendant la même année Machon a écrit les « *Tables de l'église de Toul* (2), *comprenant les vies des saints dont voici les noms:* Amon, Aper, Apronia, Clemens papa, Dionisius, Gauzelinus, Leo papa IX, Mansuetus, Vedastus.

M. Léopold Delisle (3) a reproduit une partie de la lettre que Machon écrivit le 28 février 1643 au chancelier Séguier. Cette lettre est trop intéressante pour qu'elle ne trouve pas sa place ici:

« Monseigneur,

» Je ne scais si j'oserois mettre cette pensée en avant qu'il faudroit avoir des mouvemens aussi nobles, et des ressentimens aussi généreux, que vos faveurs sont grandes et vos bienfaits extraordinaires, pour oser entreprendre de vous en rendre les grâces et les remerciemens que je dois. Si cela estoit, l'ingratitude auroit gaigné son procès, puisque toutes mes productions sont au-dessous de vous; et si d'autre costé vous souffrés qu'on s'acquitte de ce debvoir, toutes ces reconnessances et ces civilités vous feront plus de peine que vous n'en recepvrés en distribuant vos faveurs, parce que vous estes fait pour faire du bien, et non pas pour en estre importuné. Vous voulés l'un et l'autre pour moy, Monseigneur, puisque vous m'avés commendé de vous envoier de mes lettres quelques fois, et que le bien que vous me faites tous les jours m'y oblige et m'y contraint si doucement, et je n'estime pas moins l'honneur et la satisfaction que je reçois en m'acquittant du premier, que le plaisir et l'avantage qu'il y a de jouir du second. Je croiois que vostre Bibliotecaire me donneroit quelque commission en ces quartiers pour chercher parmy nos ruines, de quoy augmenter le grand nombre de vos beaux

(1) Bibl. nat., Ms. *Fonds lat.*, 12864.
(2) *Id.*, 12862.
(3) *Hist. gén. de Paris.* Léopold Delisle. *Le Cabinet des manuscrits*, t II, p. 82.

Livres (1); mais voiant qu'il nous croit si malheureux et si peu curieux que nous ne puissions en fournir pas un, et que parmy trois mille volumes assés rares que je possède, je ne puis discerner ceux qui ne sont point parmy les vostres; pour vous tesmoigner, Monseigneur, que les veux que je fais continuellement pour vous ne sortent non plus de mon esprit, que vostre nom de mon Cabinet, et vostre portrait de ma chambre, j'ay fait et achevé depuis quelques mois, un traité de la politique, que j'intitule, Apologie pour Machiavelle, en faveur des princes et des ministres d'Estat; dont voicy l'Epistre liminaire, et la préface que je vous présente, affin que vous voiés le sujet de mon ouvrage et que vous connessiés celuy à qui il étoit desdié avant qu'il fut conçu seulement (2). Il contient huict cent pages in-quarto, et quand je sçauray que vous l'aurés pour aggréable, et qu'il vous aura plu m'accorder un privilège, de quoy je vous supplie de tout mon cœur, pour empescher que d'autres libraires ne l'impriment que celuy à qui je le donneroy; je ne manqueroy pas, Monseigneur, de me donner l'honneur de vous l'aller présenter bientost, pour vous porter des assurances nouvelles, que si je pouvois autant en toutes choses, comme en souvenir et en reconnessance, vous ne trouveriés jamais personne qui m'osa disputer le premier rang entre tous ceux qui prennent la qualité de votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

« L. Machon.

« De Toul, ce 28 février, 1643. »

L'apologie de Machiavel, qui n'était pas entièrement achevée à la mort de Richelieu, fut terminée en 1643 et dédiée, comme on vient de le voir, au chancelier Séguier. Nous reviendrons sur cette œuvre en parlant du manuscrit dédié à Arnaud de Pontac.

Le 18 juillet 1643, Machon écrit de nouveau au chancelier. Louis XIII est mort, Louis XIV lui succède sous la régence d'Anne d'Autriche, et Séguier reste garde des sceaux. Machon l'en félicite et lui montre la joie qu'il en éprouve : « Estant certain, dit-il, que vostre tranquillité est la perfection de la mienne et que mon plus grand bien ne vient que de celuy que vous recepvez. Pendant le dernier règne j'ay receu tant d'effects de vostre bonté, que je m'en promets encore quelques uns pendant celuy cy, en me conservant les charges qu'il vous a plu me donner au bailliage de Metz, où les particuliers officiers taschent de me troubler, quoy qu'en possession paisible, que mon édit soit vérifié et que personne ne s'y soit opposé; comme s'ils n'avoient d'aversion que pour vos créatures. Sans nos ruines et nos traverses continuelles je m'acquitteray très volontiers du debvoir que je suis contraint d'emprunter de ceste lettre, néantmoins, Monseigneur, j'ay tant de passion d'avoir l'honneur de vous faire la révérence et de vous présenter quatre livres de ma façon, accompagnés de trois excellents historiens

(1) M. Léopold Delisle a remarqué parmi les manuscrits du Fonds Séguier une dizaine de volumes portant l'*ex libris* de Machon. V. *Cabinet des mss.*, t. II, p. 83.

(2) On doit prendre cette flatterie à sa juste valeur; Richelieu mort, il faut à Machon un protecteur pour l'*Apologie de Machiavel*, comme pour le *Traité politique des differends ecclésiastiques*.

manuscripts de ces païs; que je surmonteray mon propre malheur pour vous aller assurer cest hyver qu'il n'y a rien que j'ambitionne au monde que la qualité de votre très humble, etc. »

Machon était à Paris le 25 août 1643, si l'on en juge par la date du Traité politique des différends ecclésiastiques, dont il dédiait une partie au surintendant Fouquet (1). C'est, dit-il, la première partie d'un ouvrage plus long et plus considérable que je vous prépare tout entier. Fouquet ne fit rien, sans doute, pour encourager l'auteur à continuer son œuvre, puisque Machon, quatre ans plus tard, offrait à Séguier le traité complet.

L'éditeur de la satyre Ménippée, en 1726, a inséré dans le t. III de cette publication un *Abrégé de l'histoire de Henri III, par Manchon, archidiacre de Thou*. Lenglet Du Fresnoy reproduit cet abrégé dans le Journal de Henri III en 1744, et le fait accompagner d'une note sur Machon (2). C'est un exposé chronologique, sans commentaires, des faits passés de 1574 à 1589. La Bibliothèque historique de la France, de Fevret de Fontette (t. II, nº 22,145), indique un manuscrit qui figure dans le catalogue de Séguier : *Remarques de Louis Machon sur une histoire journalière de Louis XIII*, in-f°. Je ne sais si ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothéque nationale.

Le 11 juin 1644, Machon écrit de Toul à Séguier: « Monseigneur, vous conestrés assés la passion de mes ennemis, quand vous sçaurés qu'un parlement se rend l'accusateur de celuy à qui il peult faire le procès. On veult que je sois criminel, parce que j'ay imploré vostre assistance au plus fort de mes persécutions, et qu'il soit deffendu de se servir des arrêts du Conseil en un païs où l'on ne void rien que désordre et que confusion. Si ces Messieurs vous révéroient autant qu'ils doibvent et s'ils aimoient leur premier président davantage qu'ils ne font, assurément je ne serois plus coupable, et mes vices deviendroient des vertus. Vous avés trop d'expérience, Monseigneur, pour ne pas sçavoir que nos actions ont deux faces, et qu'il n'y a que la haine, ou l'amour, qui leur donne le nom de bonnes ou de mauvaises, suivant les mouvements qui nous en font juger. J'ay envoyé à Monsieur Blaise (3) une apologie qui au lieu de me justifier, me rend plus noir que ceux que j'accuse; et parce que je descouvre les crimes de mes adversaires, on veult me faire porter la peine qu'ils méritent. Ceux qui souffrent qu'un assassin de guet à pend (4), et qu'un inceste (5) qui abuse de

(1) Bibl nat., *Fonds français, Saint-Germain*, 15725.
(2) P. de L'Estoile, *Journal de Henri III*, 1744, in-8°, t. II, p. 552 à 569.
(3) Blaise, l'imprimeur du Discours ou Sermon apologétique en faveur des femmes, publié par Machon en 1641.
(4) Le duc Charles IV?
(5) Nicolas François de Lorraine, l'ex-évêque de Toul?

sa cousine germaine à la face de la cour et de toute une ville, demeure impuny, ce sont ceux là mesme qui décrètent contre moy, et qui me menacent d'une amende honorable pour avoir dit ce que chacun sçait et ce qu'ils debvroient punir. Dans les accusations, Monseigneur, que l'on vous a faites contre moy, et que l'on me trame par icy sans sujet, je vous demande ceste seule grâce, que je ne sois point jugé par mes parties, et qu'il vous plaise me donner un commissaire non suspect pour instruire mon procès et vous envoyer les charges qui se trouveront contre la seule créature qui vous reste en ceste misérable province. Et s'il se rencontre la moindre chose de celles dont on me charge, je vous demande avec mes accusateurs la perte de vostre protection, pour m'abandonner à des supplices qui n'égaleront jamais la peine et le déplaisir que je souffrirois, s'il m'estoit deffendu de me dire, Monseigneur, votre très humble, etc. »

Je ne connais ni l'objet du procès dont parle Machon, ni la suite donnée aux accusations lancées contre lui. Deux billets adressés au chancelier apprennent cependant que Machon demandait pour ses deux neveux, Estienne Matheot et Claude Machon, la cession des bénéfices dont il venait d'être dépossédé par jugement. — C'est sans doute après ce jugement rendu contre lui que Machon dut quitter la Lorraine.

Le père Louis Jacob dit dans la préface de la « bibliographie de l'année 1645 » [1], qu'il a dû le privilège pour la continuation de son ouvrage à Louis Machon qu'il appelle: *« eximium et litteratissimum virum, mihique in paucis charum. »*

Le 15 avril 1645 Machon fait une retraite de dix jours dans la maison de Saint-Lazare au faubourg Saint-Denis à Paris; il écrit une méditation par jour et forme de ces *Dix Méditations* [2] un volume qu'il dédie au chancelier Séguier. — Ces retraites avaient été fondées par saint Vincent de Paul. Je ne sais si ce fut alors ou antérieurement que saint Vincent de Paul eut des rapports avec Machon; mais nous retrouverons en 1650 l'apôtre de la charité servant d'intermédiaire entre le chancelier et le chanoine.

J'ai déjà dit en quelles circonstances Machon dut être chargé par le cardinal de Richelieu d'écrire le « Traité politique des différends ecclésiastiques. » Voici le titre exact du manuscrit dédié au chancelier [3]: *« Traitté politique des différens ecclésiastiques arrivés depuis le commencement de la monarchie jusques à présent tant entre les papes et les rois de France que le clergé de leur royaume. A Paris,*

[1] Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. II, p. 297.
[2] Bibl. nat., *Fonds français, Saint-Germain*, 17109.
[3] Bibl. nat., Ms., *Fonds français*, 17617.

1648. » — Sur la première feuille blanche on lit : « Ce livre a été arresté; il n'a point eu de privilège pour être imprimé, à cause qu'il contient plusieurs erreurs contre la foy de l'église. » L'ouvrage est précédé d'une dédicace de six pages adressée le 26 mars 1648 à Séguier. Un autre titre intérieur porte la date : à Paris, 1647. Le manuscrit a seize cent vingt pages de texte. Il est divisé en livres et en chapitres. Les titres des sections sont parfois très hardis. En voici quelques-uns qui permettront de juger du genre de l'ouvrage : « 1. De l'origine des papes, etc. 2. Du mot de pape et comme il estoit général et commun à tous les évêques et les autres prêtres. 3. De l'humilité et pauvreté des premiers papes pendant l'église naissante. 4. Les papes d'aujourd'hui font porter le Saint-Sacrement devant eux, pourquoy et comment. 5. Que la grandeur de l'église romaine n'est pas dedans le faste, ni dedans l'esclat des biens temporels. 7. L'avarice des papes condamnée aussi bien que la vénalité de leurs grâces. 10. Que les papes d'aujourd'huy songent plus à l'avancement de leurs parents que non pas au bien de l'église, et aux progrès de la religion, etc. »

1648-1652

Lefèvre d'Ormesson raconte dans son journal[1] une affaire assez obscure, dont Machon paraît avoir été victime. Gui Patin [2] en parle à ses amis Charles Spon et Falconnet, et Séguier[3] lui-même y fait de fréquentes allusions dans sa correspondance avec son bibliothécaire Blaize. Le défaut de renseignements ne permet pas de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence absolue de Machon. Je me bornerai à observer ici qu'il a constamment protesté contre l'accusation de Séguier. Le 17 décembre 1648, Lefèvre d'Ormesson parle le premier de cette affaire : « Ayant oublié cy devant d'escrire l'affaire des faux sceaux, il faut en parler icy. M. le Chancelier ayant esté averti, dès le mois de septembre 1648, qu'il se débitoit de fausses lettres fit arrester deux prisonniers. Après son retour aux festes de tous les saints, le père Dominique, jacobin réformé, lui rapporta deux faux sceaux, qui luy avoient esté remis ès mains par un pénitent, dont il fit sa déclaration par escrit et devant M. de Corberon, commis pour l'instruction. M. le Chancelier parlant à sa table de cette affaire, Machon, qui estoit à luy, perdit contenance, dont M. le Chancelier s'aperçut, ayant esté averti qu'il

[1] Coll. des doc. in. — Chéruel, *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. I, p. 594 et 595.

[2] *Lettres de Gui Patin*, publiées par Réveillé Parise. Paris, 1846, in-8°, 3 vol., t. II, p. 6 et 531.

[3] René Kerviler, *Le chancelier Séguier*. Paris, 1875, p. 659 et suiv.

en débitoit. — Le soir Machon lui vint faire une déclaration, laquelle il fit volontairement à M. de Corberon, par laquelle il forgeoit un roman pour couvrir la distribution d'une fausse lettre. Depuis quoy, il eut trois jours pour se retirer, après lesquels M. le Chancelier le fit arrester, *chacun disant hautement que toute cette affaire estoit une invention de M. le Chancelier pour couvrir quantité de méchantes lettres qu'il avoit accordées.* Machon prisonnier, avoua tout son crime, qui estoit l'application d'un bon sceau sur une fausse lettre, dont le visa estoit faux, et après il se fit saigner puis ouvrir sa veine, pour tascher de mourir, ce qu'il ne put son sang s'estant arresté. Pour les faux sceaux beaucoup de particuliers ont été prisonniers, mais *ils n'ont rien de commun avec Machon, qui n'a d'autre preuve contre luy que par sa propre déclaration conforme à la vérité des sceaux appliqués.* » Un incident de cour fit renvoyer le jugement de Machon. — Lefèvre d'Ormesson constate que Séguier était haï parce qu'il s'était extraordinairement enrichi. M. Chéruel reproduit en note les vers suivants, qui expriment ce que l'on disait en ce temps de ceux qui gouvernaient la France :

La reyne donne tout,
Monsieur joue tout,
M. le Prince prend tout,
Le Cardinal Mazarin fait tout,
Le Chancelier scelle tout.

Les jugements portés sur Séguier par ses contemporains et par les auteurs, qui depuis ont étudié cette période de l'histoire, nous démontrent que *chacun* pouvait bien avoir raison *en disant hautement que toute cette affaire estoit une invention de M. le Chancelier pour couvrir quantité de méchantes lettres qu'il avoit accordées.*

Le 3 septembre 1649, Gui Patin écrit à Falconnet une lettre dans laquelle il parle beaucoup de l'apologie de Tertullien et un peu de l'affaire des sceaux; son ordre de date m'engage à donner ici les détails relatifs à Machon : « Mais à propos de livres, M. Rigaud, fort savant homme, ci-devant bibliothécaire du roi et aujourd'huy doyen du Parlement de Metz, a dit en ses notes sur Tertullien que notre Seigneur Jésus-Christ avait été laid de visage, ce qu'il a augmenté dans la deuxième édition de plusieurs passages, et enfin s'est tout à fait déclaré pour la même opinion dans les notes sur saint Cyprien, qu'il a mis en lumière depuis peu. Un nommé Machon, chanoine et archidiacre de Toul, *qui étoit un curieux de livres,* faisoit courir le bruit qu'il alloit faire imprimer un livret *sur cette controverse* entre M. Rigaud, et qu'il prouveroit que le sauveur du monde avoit été vraiment le plus beau d'entre les fils des hommes : ce que pourtant le cardinal Bellarmin, dans ses commentaires sur les psaumes, n'a point expliqué de la beauté du

corps, quoiqu'il en apporte trois raisons; mais depuis que *Machon a été exilé et banni de ce pays pour avoir été convaincu du crime de faux sceaux*, dont il pensa être pendu, et je ne sais par quel bonheur il a échappé, un jésuite de ceux qui mettent leur nez partout, nommé le Père Fr. Vavassor, a fait un petit livre dans le sens de ce Machon, *de forma Christi Liber*, contre M. Rigaud. »

Le 3 mai 1650, Gui Patin parle encore et plus longuement de l'affaire des faux sceaux dans une lettre à Charles Spon : «Je pense vous avoir par ci-devant parlé d'un certain Machon, qui fit amende honorable ici l'an passé pour avoir fait de faux sceaux; il étoit archidiacre de Toul, et avoit quelques autres bénéfices qui ont été confisqués et perdus pour lui, *reductus ad incitas et ad desperationem rerum suarum*. Voyant qu'il avoit tout perdu, il a eu envie de se venger de M. le chancelier Séguier, duquel il estoit domestique et auquel il a l'obligation de n'avoir point été pendu pour son crime. Il avoit fait un livre et un factum. Ce factum étant sur la presse a été saisi et arrêté par le lieutenant civil, qui a des surveillants à tout ce qui s'imprime en cette ville. C'étoit une requête qu'il présentoit au Parlement, par laquelle il se vouloit et prétendoit justifier des accusations de l'an passé, désirant qu'on lui rendît ses bénéfices et qu'il fut remis en son honneur comme un innocent (fourré de malice). Le livre contenoit l'histoire de tout ce qui s'est passé dans Paris ès années 1648-1649. Il y avoit entre autres un chapitre où il appeloit les barricades *grand mystère et ouvrage de Dieu;* il y en avoit un autre fort rude et fort satirique contre M. le chancelier Séguier. Mais le tout ayant été découvert, M. le lieutenant criminel l'a arrêté prisonnier et l'a mis dans le Châtelet, où il est pour longtemps si M. le chancelier Séguier n'a encore un coup pitié de lui. »

Gui Patin ne semble pas favorable à Machon, mais on sait avec quelle méchanceté il a coutume de parler de ses contemporains. Comme Machon, il a été pendant deux ans au collège de Boncourt; comme le chanoine de Toul, le médecin était un *curieux de livres*, il a pu avoir plus d'une occasion d'être en rapports avec lui et de lui devenir hostile à la suite de discussions particulières.

M. René Kerviler, à la fin de son étude sur Pierre Séguier ([1]), publie quelques lettres du chancelier à son bibliothécaire Blaize, pendant sa retraite à Rosny. Ces lettres, extraites des portefeuilles de Duchesne ([2]), contiennent sur Machon des renseignements trop intéressants pour que je puisse me dispenser de les reproduire. Séguier écrivait au sujet des protestations du chanoine de Toul :

([1]) R. Kerviler, *Le chancelier Séguier, second protecteur de l'Académie française*. Paris, Didier, p. 659 et suiv.

([2]) Bibl. nat., *Fonds Duchesne*, vol. LVII, *Autographes*, 534 et suiv.

Le 16 avril 1650 : « Monsieur Blaize, je vous remercie du soing que voûs avés pris de parler à Monsieur le lieutenant criminel, et suis dans le mesme sentiment que vous pour l'emprisonnement de Machon. M. l'Official croit qu'il y auroit moyen de le faire départir de son mauvais procédé, sur la proposition qu'il luy a faicte de le restablir en sa bonne renommée et luy faire rendre partie de ses bénéfices. Ce malheureux me croit bien lasche s'il croit que je sois capable d'entendre de telles propositions qui confirmeroient sa calomnie, qu'il a rendue trop publique par les escripts qu'il a envoyés de tous costés. Ainsi que me mandés, si M. le Cardinal cognoist l'artifice malicieux de ce démon, je veux croire qu'il condamnera sa malice. *Je ne suis pas d'advis que l'on l'interroge sur ses papiers, ce seroit faire un libelle diffamatoire contre moy, par les preuves de la justice;* il vault mieux attendre et voir quel tour pourra prendre cette affaire lors de l'ouverture du Parlement, *et garder ces papiers, et qu'il n'en soit faict aucun procès-verbal,* ainsy que j'en prie Monsieur le lieutenant criminel, et de point vous en désaisir, et prendre la payne, lorsque vous aurés remis ma lettre à M. le lieutenant criminel et au *père Vincent* [1], de me venir trouver avecq les papiers que je verré avecq vous, pour voir ce que l'on pourra faire. J'ay mandé à M. le lieutenant criminel, que *je pouvois confier en vous, et vous serés le seul qui aura la conduitte et le secret de cest affaire*... etc. — Vostre meilleur amy, Séguier. De Ponthoise, 16 avril 1650. »

On le voit, l'affaire n'est pas claire. Machon attaque le chancelier qui se défend, mais le *secret de cette affaire* n'est donc pas à l'avantage de Séguier, qu'il recommande si fort à son bibliothécaire de *garder les papiers, de n'en pas faire dresser un procès-verbal.* C'était pendant la Fronde et Séguier ne pouvait atteindre Machon comme il l'aurait voulu, aussi le chanoine profitait-il des troubles pour protester énergiquement en faveur de son innocence. Quelques jours après, Séguier, que cette affaire préoccupe, s'adresse de nouveau à son bibliothécaire : « Monsieur Blaize, j'ay receu la lettre avec les papiers que vous avés pris la payne de coppier. Plus je considère ces ouvrages, et je trouve que l'estat de mensonges s'y faict voir si clairement, que ceux qui les examineront avecq bon esprit d'équité, jugeront aisément la calomnie de cet ingrat. Dieu a permis pour sa confusion, qu'il ayt escript toutes ces méchantes lettres, qui font assés cognoistre que ce n'est ny la vérité, ny sa juste deffense qui produisent touttes ses mauvaises pensées, mais seulement sa passion. Il fault attendre la fin que j'espère debvoir estre heureuse pour moy, et que la vérité et la sincérité de mes actions, en l'administration de ma charge, seront plus fortes que le mensonge...

[1] Saint Vincent de Paul.

C'est une chose estrange, qu'ung imposteur trouve des protecteurs. *Mais après avoir considéré tous les volumes qui se sont imprimés depuis ung an, à voir l'hérésie soustenir à régner contre l'Eglise, il faut adorer le jugement de Dieu,* si soubmettre en n'oubliant rien d'unne deffense légitime, et bien exécuter ce que l'on doibt avecq justice à soy mesme et à sa famille. — Vostre meilleur amy, Séguier. » — La dernière phrase de cette lettre ne porte-t-elle pas à se demander comment Machon avait bien pu dédier l'apologie de Machiavel et le Traité politique des différends ecclésiastiques à un si dévot personnage? La correspondance entre le chancelier et son bibliothécaire continue sur le même sujet : « Monsieur Blaise, j'ay receu les lettres que vous m'avés envoyées; je vous asseure que les discours de ce mauvais esprit ne me blessent point. *J'espère que Dieu en ordonnera la justice, ainsy qu'il le jugera le mieux pour sa gloire,* et n'oublieré rien du soing que la prudence désire de moy en cest occasion; mais je ne crois pas que ce malheureux calomniateur recoipve le traictement qu'il mérite. J'ay beaucoup de raison pour le croire... Enfin, si je ne me trompe, le succès de cest affaire sera que cest imposteur demeurera dans la Bastille, où il ne deviendra pas meilleur. Il a assez d'artifices pour persuader qu'il peut servir. Nous voyons Saint-Germain (1) dans Paris, et ses escripts vivent encore, et l'on luy donne pension. C'est l'erreur du monde de donner quelquefois récompense à ces esprits, plustost qu'à des gens de bien et d'érudition qui peuvent servir le publicq... etc. » — « Monsieur Blaize, il fault laisser agir le lieutenant criminel sellon ses sentiments. Il a ses règles et ses veues, dont, sans doubte, il ne s'ouvrira ny à vous, ny à moy. — A Rosny le 12 may 1650. Monsieur Blaize, je suis en payne de sçavoir des nouvelles de l'estat de l'affaire de Machon, et si M. le lieutenant criminel a veu son Eminence, ainsy qu'il m'a mandé qu'il debvoit faire... » Le 30 mai 1650, Séguier écrit encore de Rosny : « Monsieur Blaize, j'ay receu tous les papiers que vous m'avés envoyés touchant le sieur Machon; je remets le succès de cette affère à la bonté de Dieu, qui en prendra soing. J'espère qu'il me continuera ses grâces et qu'il destruira beaucoup de mensonges et pardonnera à ce pauvre homme, que je prie de se convertir et d'avoir soin d'effacer tant de malices et d'impostures, qui ne m'offensent point, ny ne me mettent en cholère... » Voici la dernière lettre relative à Machon parmi celles publiées par M. René Kerviler : « M. Blaize, je n'ay point doubté que l'affection que vous avés pour mes intérests ne vous fist agir avecq plaisir aux choses les plus difficiles. Je crois

(1) Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, ancien libelliste au service de la reine-mère à Bruxelles. (R. K.)

que le meilleur advis que l'on peut prendre en l'affaire de Machon est de le laisser agir avec liberté. Ses injures et ses discours infâmes contre moy sont cogneux de tout le monde. Lorsqu'il a esté libre, il n'y a point de lieu ny de compaignie où il ayt peu entrer qu'il n'ayt débité cette mauvaise marchandise, qui n'a pas jusques icy faict l'effet qu'il s'estoit proposé. Dieu sera mon protecteur, et peut être qu'il permettra que la justice soit faicte de calomnies si noires. Il fault voir quelle voye il prendra, s'il se pourvoie au parlement. Je pense que selon l'ordre accoutumé, il doibt estre *in vinculis* avant que d'estre entendu en son appel, et je souhaitterois que le procès y fust remis, et que M. le premier président *y eust donné ung habile homme* et bon juge pour rapporteur. L'on recognoistra bientost la vérité des impostures de ce mauvais esprit. Quant à son factum j'espère, si la justice a lieu, qu'il en portera la payne, s'il le faict imprimer et s'il le donne au publicq. Je ne pense pas que le procureur général demeure muet en pareille occasion, et qu'il souffre que le premier magistrat du royaume soit traduit (*in jurem*?) Je vous asseure que je considère toutes les actions de ce malicieux avec beaucoup de patience; je les ressents avec la générosité que je doibs, mais je ne passeré pas la mesure que le christianisme m'ordonne... — Vostre meilleur amy, Séguier. »

Voilà tout ce que j'ai pu retrouver sur ce débat entre le chanoine de Toul et le chancelier de France. Quelle a été la suite de ce jugement? Qui avait tort ou raison? — Il faudrait de plus amples renseignements pour se prononcer; mais, je le répète, Machon se considéra toujours comme victime d'une odieuse injustice. Dans tous ses écrits, il proteste contre la condamnation qui frappe l'innocent, en de tels termes que l'on sent bien qu'il fait allusion à la condamnation qu'il a dû subir pour l'affaire des faux sceaux.

Je me suis arrêté longuement sur cette partie de la vie de Machon, parce qu'elle eut une grande influence sur sa destinée. Séguier, après la mort de Richelieu, se servit de Machon pour ses affaires personnelles; il le chargea d'une partie du service de sa bibliothèque et lui donna probablement la direction des copistes qui transcrivaient les recueils que le chancelier conservait.

Les œuvres politiques du chanoine n'étaient plus de nature à lui concilier les bonnes grâces du nouveau pouvoir. Le but poursuivi par Mazarin était bien le même que celui de son prédécesseur, mais les moyens dont il se servit pour l'atteindre furent aussi différents que l'était le caractère des deux cardinaux-ministres. De cette différence, Machon fut victime. Le chanoine de Toul, après avoir eu de grandes espérances, n'avait plus que d'amères déceptions. La Fronde appelait à elle tous les mécontents; Machon, devenu l'ennemi de Séguier et de Mazarin, répondit à cet appel.

Les écrits publiés par le chanoine de Toul pendant la Fronde sont tous anonymes. La seconde édition de la Bibliothèque historique de la France indique sous le numéro 23390 : « Observations de Louis Machon ([1]) pour l'arrêt du Parlement du 29 décembre 1651, contre le cardinal Mazarin. Paris, 1652. » M. Moreau, dans la Bibliographie des Mazarinades, reproduit le titre de cette pièce et fait suivre cette indication d'un extrait d'une lettre de Guy Patin à Charles Spon, et d'une note du père Jacob. Le même ouvrage classe sous le numéro 2574 les: « Observations véritables et désintéressées sur un escrit imprimé au Louvre intitulé : *les Sentimens d'un fidelle sujet du roy, contre l'arrest du Parlement du 29 décembre 1651*, par lesquelles l'authorité du Parlement et la justice de son arrest contre le Mazarin, est plainement deffendue; et l'imposteur qui le condamne entièrement réfuté. Par un très bon ecclésiastique très fidelle sujet du roy. Première partie. *Qui justificat impium et condemnat justum; abominabilis est uterque apud Deum.* Proverb. cap. 17. vers. 15. Paris, 1652. » C'est la pièce indiquée dans la Bibliothèque historique avec le nom de son auteur et un titre modifié. Machon a inscrit dans le catalogue de la bibliothèque d'Arnaud de Pontac, le titre très abrégé de cette mazarinade: « Machon. Observations véritables et désintéressées, etc. Paris, 1652, in-4°. » Les deux titres différents donnés par M. Moreau sous les numéros 2566 et 2574 ne désignent qu'une seule et même pièce. « Ce pamphlet, dit le bibliographe des Mazarinades, est assurément d'un homme instruit. Il est assez curieux sur tout ce qui touche à l'histoire de France, aux doctrines de l'Église gallicane et au droit public du royaume. On y trouve des citations nombreuses et qui ne sont pas sans intérêt. » On sait que l'arrêt du 29 décembre 1651 mettait à prix la tête de Mazarin. L'accusation lancée en 1649 contre Machon, au sujet de l'affaire des faux sceaux, ne fut pas étrangère à sa conduite et à l'esprit de ses écrits pendant la Fronde. Cette opinion m'est suggérée par la lecture des premières lignes de ses *Observations*: « Ceux qui ne me connoissent point s'estonneront sans doute que j'aye tant tardé à donner ceste réponse au public; *et ceux qui sçavent d'où elle vient, et qui je suis, trouveront encore plus estrange de la voir sortir d'une plume qui ne devroit produire que des plaintes, et du loisir d'un oppressé qui est contraint de donner tout son temps à la poursuite et au restablissement de son honneur et de son inno-*

([1]) Le bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux, l'abbé Desbiey, a envoyé aux éditeurs de la Bibliothèque historique de la France, tous les renseignements relatifs à la province de Guyenne. Le catalogue de Pontac appartenait alors à l'Académie; il est probable que l'abbé Desbiey, en signalant la pièce de Machon, a modifié le titre reproduit par M. Moreau d'après la Bibliothèque historique, sous le n° 2566 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

cence. » — Machon déclare qu'il écrit pour empêcher qu'on ne surprenne les simples et qu'on ne trompe ceux qui croient tout ce qui est imprimé. Le voyage du jeune roi avec Mazarin lui suggère cette réflexion qu'il adresse aux défenseurs du cardinal : « Sous prétexte que vous avez la personne d'un roy de treize ans et demy que vous avez enlevé aux Princes de son sang, à son Parlement, à la capitale de son royaume, et à tous les bons Français, pour le mener par le né, comme un jeune ours, de province en province, et le rendre esclave d'un estranger qui trompe la Mère et se joue du fils, vous vous persuadez que vous avez l'authorité royale auprès de vous ; vous vous trompés, le roy n'est point libre, vous n'en possédez que l'ombre ou le corps, *la royauté n'y est point très-asseurément ; elle est dans son lict de justice et dans l'ordre public, comme je viens de remarquer, et dans le Parlement qui est le lieu seul et ordinaire où il exerce tous les droits de son Empire.* » L'auteur estime que Machiavel était *plus intelligent et moins méchant mille fois* que son compatriote Mazarin.

J'ai examiné un grand nombre de Mazarinades, quelques-unes me paraissent rédigées par Machon ; faute de preuves suffisantes, je me bornerai à en indiquer une seule qui est incontestablement son œuvre, elle a pour titre : « Plaintes et réflexions politiques sur la harangue de M. l'archevesque de Rouen, faite au roy dedans la ville de Tours, au nom du clergé de France, et de vingt-quatre evesques suivant la Cour, qui l'accompagnoient. Contre le Parlement de Paris. En faveur du cardinal Mazarin proscript, et légitimement condamné par plusieurs arrests donnés contre luy. Où il est démontré, que le Parlement est juge naturel et légitime des cardinaux, archevesques, evesques, abbés, et autres ecclésiastiques du royaume, tant séculiers, que réguliers, 1652. » (1) — Cette mazarinade reproduit de longs extraits des *Observations véritables et désintéressées.* Le style et le sujet traité ne permettent pas le doute sur le nom de son auteur.

Pendant la même année furent publiés « Les entretiens d'un vrai chrétien durant la vie présente. Par Machon (2). Rouen, 1652, in-8°. » — Je ne connais que le titre de cet ouvrage.

La Fronde vaincue, Machon dut quitter Paris. Je ne sais ce qu'il devint pendant l'année 1653.

Je dois à la bienveillance de M. J. Delpit la connaissance de la date de l'arrivée de Machon en Guyenne. Le 29 janvier 1654 il dédie à l'archevêque de Bordeaux, Henry de Béthune, « l'Apologie pour Tertullien, Clément Alexandrin Origène, saint Augus-

(1) De Mailly, dans le t. V, p. 81 et suiv. de *L'Esprit de la Fronde,* parle de cette pièce, sans en connaître l'auteur.

(2) Voir : Pérennès, *Diction. de bibliographie catholique,* t. II, col. 192. Encyclop. Migne.

tin, saint Cirille et autres pères de l'Église, touchant la beauté corporelle de Jésus-Christ, contre l'opinion nouvelle erronée et scandaleuse du sieur Nicolas Rigault et de ses sectateurs, par maître Louis Machon, licentiez ès-droits, curé de Saint-Estienne du Tourne [1], etc. 1654. » Ce manuscrit de 250 pages est une copie, aujourd'hui perdue, de l'Apologie pour Tertullien contre Balzac, qui était dans la Bibliothèque Séguier. La première copie avait déjà été dédiée en 1651 au chancelier. Nous avons vu ce que Gui Patin écrivait sur cette œuvre du chanoine de Toul.

La commune du Tourne possède les registres des baptêmes, mariages et décès tenus par Machon. Le premier de ces cahiers porte la mention suivante : « Registre des baptesmes faits en l'église de Saint-Estienne du Tourne, diocèse de Bourdeaux, par moy Louis Machon, licentié ès-droits, curé dudit Tourne; commenceant depuis le jour de ma résidence audit Tourne, qui fut le samedy, 28 mars 1654 veille des Rameaux. Machon curé du Tourne [2]. » L'ordre le plus parfait existe dans la rédaction de ces actes, tous les renseignements utiles y sont mentionnés.

Les relations de Machon avec Hippolyte de Béthune lui avaient sans doute attiré la protection de l'archevêque de Bordeaux, Henry de Béthune. Ses connaissances bibliographiques lui créèrent des relations avec le président au Parlement, Arnaud de Pontac. Le curé du Tourne dut séjourner souvent à Bordeaux, à en juger par la date des actes qu'il transcrivait lui-même; du mois de juillet 1658 au mois de septembre 1663 les registres ont été tenus par le vicaire de cette paroisse. C'est pendant ce temps que Machon dressa le catalogue de la Bibliothèque qu'il datait de l'hôtel de Pontac à Bordeaux le 12 novembre 1662. Il dut ensuite revoir le manuscrit de son *Apologie de Machiavel*, relever dans la riche Bibliothèque de Pontac les notes et extraits dont il se servit pour parachever son manuscrit daté du Tourne en 1668. A la fin du registre de l'année 1667 il inscrit cette mention : « Cy finit le cinquiesme registre des baptesmes faits dans l'église paroissiale de Saint-Estienne du Tourne Entre-deux-Mers,

(1) Ce manuscrit appartenait avant la Révolution à l'Académie de Bordeaux; le bibliothécaire de cette Société l'avait en sa possession au moment de sa mort; un héritier de M. l'abbé Desbiey l'a communiqué à M. J. Delpit qui a relevé sur cet ouvrage la note qu'il a bien voulu me donner. — La Bibliothèque nationale conserve l'*Apologie pour Tertullien contre Balzac*, parmi les mss. du fonds Saint-Germain.

(2) M. Ballut, instituteur à Lestiac, et son collègue M. Turgan, instituteur au Tourne, m'ont signalé l'existence de ces registres et aidé dans mes recherches. Un voyage au Tourne ne m'a procuré que les renseignements ci-dessus mentionnés; il est à présumer que des traces du séjour de Machon dans cette paroisse doivent exister dans les papiers que possèdent quelques familles du Tourne ou des environs. De nouvelles recherches amèneront peut-être d'autres découvertes.

fait par maistre L. Machon, licentiez ès-droits, archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Toul, grand prévost de Saint... *(illisible)*, prieur de... *(illisible)*, et de Saint-Christophe de Vic, etc., et présentement curé du Tourne. »

La présence de Machon dans la paroisse du Tourne est constatée pour la dernière fois dans un acte du 16 avril 1672. Le service de l'église a été fait pendant un an par un seul vicaire ; le successeur de Machon, le curé Lescout, n'a signé les actes de baptême qu'à partir du 6 avril 1673. Machon est-il mort dans la paroisse du Tourne? Je n'ai pu malgré mes recherches éclaircir ce point. — Séguier mourut le 28 janvier 1672, il avait gardé les sceaux jusqu'à son décès. Machon n'avait pu revenir à Paris pendant que le chancelier était au pouvoir; mais après la mort de son puissant ennemi n'a-t-il pas été tenté de retourner dans la capitale, où il pouvait plus aisément utiliser sa prodigieuse activité et son savoir? A en juger par l'écriture nette et ferme du volumineux manuscrit de 1668, Machon devait jouir d'une santé robuste ; il pouvait être âgé de soixante à soixante-dix ans; l'exécution d'un pareil voyage en 1672 ne paraît pas impossible.

L'*Apologie de Machiavel* est l'œuvre principale de Machon: je ne peux m'étendre sur ce manuscrit, mon intention n'étant pas de m'occuper de Machiavel, mais seulement de l'auteur de son apologie. Les lecteurs désireux de connaître cette œuvre pourront en trouver des extraits dans le livre de M. Artaud et en tête des œuvres de Machiavel publiées par M. Buchon dans le *Panthéon littéraire*. M. Léopold Delisle indique sous les numéros 19046-19047 (Fonds Séguier) de son inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, une *Apologie pour Machiavel*, dédiée à Séguier par L. Machon, 1643. C'est l'ouvrage tel qu'il était destiné à Richelieu. Je ne connais aucune publication relative à ce manuscrit. Le même inventaire place sous le n° 642 la première partie de l'apologie de Machiavel, c'est le manuscrit que Machon donnait, sans dédicace, vers 1650, à Hippolyte de Béthune. M. Artaud et M. Buchon n'ont vu que cette copie faite par l'auteur avec des modifications. Le manuscrit que possède la Bibliothèque de Bordeaux est le plus important et le plus complet des trois. Ce manuscrit contient 944 pages. La dédicace adressée en 1668 à Arnaud de Pontac débute comme celle qu'il adressait en 1643 au chancelier Séguier: « C'est une chose estrange de voir que l'opinion est si fort en crédit parmy les hommes, qu'elle leur fait mespriser la raison, haïr la vérité et condamner l'innocence. » Les maximes de Machiavel « ne peuvent estre improuvées, que par ceux qui n'en connoissent point la force, ny la nécessité; chacun n'estant pas capable de

pénétrer les mouvements secrets des estats, non plus que la science de les bien gouverner..... Nous censurons la pluspart des choses, non pas pour les vices qui sont en elles, mais parce qu'elles ne sont point à nostre goust, et qu'elles surmontent bien souvent la force et la portée de nostre esprit préoccupé. » Machon nous indique lui-même à la page 446 de son manuscrit, comment il concevait l'apologie de Machiavel: « Mon premier dessein touchant ceste apologie estoit de mettre le texte de nostre politique d'un costé de ce livre, et celuy de la Bible, des docteurs de l'Église, des théologiens, des canonistes, des écrivains particuliers, et des approbateurs de ceste maxime de l'auttre; et faire voir sans autre raisonnement et sans auttre artifice, pas mesme sans aucune liaison, n'y aucune conclusion de ma façon, que ce grand homme n'a rien escript qui ne soit tiré mot pour mot, ou du moins qui ne corresponde à tout ce que ces doctes personnages en avoient dit devant luy, ou bien approuvé depuis; et si je croyois que c'est ordre, et cette conformité descousue deubt estre mieux reçue que celle-cy qui semble avoir quelque chose de plus aggréable, et de plus méthodique, je l'entreprendrois encore volontiers, et donnerois ce contentement aux lecteurs équitables, avec beaucoup moins de peine que je n'ay pas fait celle cy; estant plus facile de rapporter les opinions d'autruy sans suite et sans liaison, que de produire les siennes avec quelque ordre, et les seconder de celles qu'on emprunte plustost pour chercher des cautions et des garends d'une vérité conue, que pour le besoin qu'elles facent pour nous suggérer des choses que nous ne debvrions pas ignorer, mesme quand il n'y auroit aucun livre au monde qui en parla, puisque la raison et la vérité n'ont affaire d'auttre appuy que de celuy qui les suit, et qui ne les abandonne point. »

Machon défend vingt-deux maximes blâmées et condamnées dans les œuvres de Machiavel; son œuvre est divisée en deux livres, le premier renferme douze maximes des discours de Machiavel sur Tite-Live; le second contient dix maximes du *Prince*. Le texte italien est en tête du chapitre, la version française l'accompagne. Machon, après chaque maxime, fait une introduction dans laquelle il développe ses opinions personnelles sur le texte condamné; il réfute ensuite les accusations lancées contre Machiavel et appuie sa défense sur de nombreuses citations. Son érudition est remarquable, et la vigueur avec laquelle il soutient le célèbre politique florentin prouve combien il possédait son sujet. — Parlant de la religion il écrit: « La superstition a mis tout en désordre, l'hipocrisie a confu touttes choses, la dévotion n'est plus qu'en cérémonies, et touttes les bonnes œuvres sont réduittes à des grimaces extérieures et ridicules..... Nostre tirannie

injuste et violente, a changé la liberté que nous tenions du ciel, en une servitude et un esclavage honteux et insupportable, au lieu de recepvoir la loy de celuy que nous adorons, nous ruinons et supprimons celle qu'il nous a donnée..... Nous ordonnons à tous momens tant de choses audela de nostre pouvoir et de nostre suffisance, qu'à peine scavons nous maintenant, si nostre Religion vient d'en hault, ou si elle est point quelque invention des hommes. »

Machiavel, dans la sixième maxime *du Prince*, dit qu'il faut dissimuler pour bien régner. Machon expose ainsi la défense de cette maxime: « Je ne sçais lequel je dois croire ny conclure, ou que l'homme est si idolatre de soy mesme qu'il ne deffere qu'à son caprice, et ne reconnoit d'auttres loix que celles qu'il se fait et qu'il se donne à tous momens; ou bien qu'il est si ignorant de son estre, et sy remply de mespris pour sa propre nature, qu'il ne veult pas luy accorder des choses, qu'il ne peult luy refuser sans tirannie pour aspirer à d'auttres dont il n'est point capable et ou jamais il ne pourra atteindre quelque bonne opinion qu'il puisse avoir de sa vanité et de sa présomption trop grande. Tantost nous jurons que toutes nos actions et tous nos procédés sont sans crime, sans fard et sans deffaults; demain il n'en sera plus rien, et n'auront auttre pouvoir auprès de nous, que celuy de se faire désadvouer. Si nous avons à négocier avec quelqu'un qui soit plus habile et plus entendu que nous, tant qu'il n'y a rien de conclu, il ne nous est point suspect, et ne donne aucune jalousie à la bonne opinion que nous avons de nous mesmes; mai sitost que l'affaire est arrestée, et que l'exécution nous fait conestre le dommage que nous en recepvons, il en fault venir aux plaintes, puis aux injures, et chercher ses excuses dans le blasme que nous luy donnons, d'estre un traistre, un fourbe et un dissimulé. Ainsi nous nous flattons partout, et pour entreprendre audelà de nos forces, nous nous rendons ridicules presque en touttes nos entreprises. Encore si nous n'estions injustes que pour nous, par là nous causerions moins de plaintes, et nos calomnies et nos jugemens téméraires seroient plus rares et moins connus. Mais pour nous favoriser partout, et nous satisfaire de nous mesmes, nous ne faisons grace à personne, et pour pallier nos défaults, nous ne voulons pas que les auttres aient de la vertu. » Après cette entrée en matière Machon donne des exemples, fait des citations qu'il entremêle de ses propres pensées : « Quand on veult faire une vertu de la dissimulation ,on l'appelle prudence ; et quand on veult en faire un vice, on luy rend son premier nom, avec un petit motif, et quelque accent d'aigreur, de plainte et d'accusation. » Il cite l'opinion de Bannès, de saint Thomas, d'Eusèbe, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de Théodoret, de Théophylacte qui

enseignent qu'il faut feindre et dissimuler en beaucoup de choses; c'est ajoute-t-il, la doctrine de presque tous les pères, théologiens et canonistes: « Ce qui est si raisonnable et si équitable, qu'à peine puis-je concevoir quelle sorte de dissimulation, peut estre blasmable, puisque nostre prudence n'est composée d'auttre chose, et que sans elle nostre vie seroit honteuse et ridicule; nos pensées extravagantes et importunes, et nos actions sottes, criminelles et insuportables presque partout. Qui auroit assés de bonté et de complaisance pour souffrir touttes les déclarations de celuy qui voudroit ouvrir son cœur, publier ses pensées, et ne rien faire qu'en public? Quand je me cache pour vacquer à mes fonctions naturelles n'est-ce pas dissimuler la faiblesse humaine qui est en moy? Quand je ne dis point touttes les resveries que j'ay dans l'esprit, et les extravagances qui s'y présentent sans mon consentement, n'est-ce pas être dissimulé, puisque mes parolles sont auttres que mes pensées, et que je n'en descouvre pas seulement la centième partie? Quand je desnie les vices dont on m'accuse, que je cache ma mauvaise humeur, que je fais le libéral par force, que je ne dis point aux femmes les faveurs que j'en souhaitte en mon ame, que je ne m'eschappe point devant ceux à qui je doibs le respect, et que toutte ma vie, comme celle des auttres hommes, n'est qu'en contrainte, et qu'en cérémonies, n'est-ce pas dissimuler, n'est-ce pas pratiquer en effect, ce qu'on veult que je condemne de bouche, et en parolle seulement. Que serait-ce du monde sans la dissimulation? Que deviendroit la prudence, la pudeur, la modestie, la discrétion, la retenue, l'honnesteté, la civilité, la complaisance, le bon estime, la réputation, l'honneur, la gloire, la récompense, l'amour, la clémence, la compassion, les bienfaits et touttes les plus belles vertus qui tempérent nostre malice, et qui mettent à couvert nos infirmités et nos défaults? Véritablement les hommes s'entretueroient les uns les auttres, ils seroient tous les jours aux prises, il n'y auroit que rage, fureur, vengeances, meurtres et cruautés parmy eux, ils se defferoient d'eux mesmes, et par ainsy pour un vice imaginaire et qui n'est poinct, ils ruineroient tout ce qu'ils ont de vertu, de justice, de religion, de sacré et d'adorable. » Machon reconnaît que la dissimulation est nécessaire pour pouvoir se conduire sûrement parmi les hommes, et se mettre à l'abri de leurs malices et de leurs artifices. « Le prince qui ne sçait couvrir son jeu donne de grands avantages à ceux qui veulent entreprendre, non seulement contre luy, mais aussi contre son Estat attendu la liaison estroitte et inséparable qui s'y rencontre; il fait ny plus ny moins que le joueur qui monstrant ses cartes, n'est pas seulement cause de sa perte, mais aussi de celle de ses compagnons. Ceux qui gouver

nent les affaires d'Estats sont obligés pour la seureté publique d'en monstrer plus souvent les prétextes que les causes; parce que les auttres les considèrent si peu, ou bien sont aveuglés de tant de passions, qu'ils en scavent rarement la vérité. *Et fau!t prendre garde néantmoins d'user de la dissimulation, comme l'on fait des antidotes et des poisons* en la composition des médicamens, qui meslés a propos profitent, mais donnés hors de saison, nuisent et gastent tout..... Ceux qui portent leur cœur dessus le front, et qui d'un naturel ouvert descouvrent par leurs parolles, comme en travers d'un christal, tout ce qu'ils ont dedans l'ame, sont plus propres pour une table de divertissement et de bonne compagnie, que pour celle d'un conseil et d'une assemblée politique; à cause que sur le théâtre des affaires publiques, les acteurs doibvent par nécessité porter divers masques et les changer en chaque scène; puisque le bien et le salut de l'Estat, est le centre et le but ou tous leurs conseils, et touttes leurs actions doibvent tendre, et ou ils ne peuvent souvent arriver qu'en biaisant, et en dissimulant leurs desseins et leurs entreprises; *aperti isti et simplices, qui animum in fronte promptum gerunt, nunquam apti sunt theatro publico* (1); c'est pourquoy, dit Cicéron; *si recta portum tenere nequeas, idipsum mutata velificatione assequaris* (2). » — Cet extrait choisi dans la défense de l'une des maximes les plus condamnées permettra de juger l'apologie de Machiavel.

L'ouvrage tout entier mérite d'être imprimé. C'est la première apologie de Machiavel qui ait été écrite en France; il n'en existe aucune rédigée avec autant de savoir et de conviction. L'auteur termine son œuvre par une déclaration dont voici quelques extraits : « Je ne suis point si idolâtre de mes sentimens, n'y si peu concessant du pouvoir et de l'authorité de l'opinion commune, que je veuille m'opiniastrer à celles que je viens de mettre en avant, pour rejetter et mespriser les auttres qui pourroient estre plus saines et plus solides. Je scais que je puis faillir par ignorance, et non par malice; il est juste que mes raisons trouvent leurs adversaires, comme je n'approuve point touttes celles qu'on me présente..... Je n'ay point considéré les hommes tels qu'ils debvroient estre, mais tels qu'ils sont pour l'ordinaire..... Si j'en ay trop dit, et trop descouvert; et si mes plaintes et mes discours contiennent quelque chose de contraire à la doctrine catholique, apostolique et romaine, à cause du seul autheur que je deffend, je les condamne dès à présent, etc. » Malgré cette déclaration, il

(1) Lipse. *Civil. doctrin.* lib. 4.
(2) Cicero. Epist. 19.

n'avait pu obtenir le privilège nécessaire pour faire imprimer son livre en 1643.

J'ai voulu tirer de l'oubli Machon et ses œuvres. Les documents que j'ai pu recueillir ne me permettent pas de juger ses actes, mais je me propose de continuer mes recherches et j'espère, avec le concours de tous ceux que cet auteur intéressera, faire mieux connaître le rôle joué par le savant curé du Tourne. Né en Lorraine, il a été témoin des guerres qui ravagèrent cette contrée. Élevé à Paris au collège de Boncourt, il semble avoir été au service du cardinal de Richelieu, avant d'être au service du chancelier Séguier. Accusé par le chancelier d'avoir appliqué les sceaux sur une fausse lettre, il est renfermé à la Bastille, où il se coupe une veine pour essayer d'échapper, par la mort, à la honte que son ancien protecteur veut lui infliger. Mis en liberté, pendant la Fronde, il écrit contre Séguier et contre Mazarin. La Fronde vaincue, Machon se réfugie en Guyenne, où il trouve aide et protection auprès de l'archevêque de Bordeaux, qui lui donne la cure du Tourne. Ce fut pendant son exil qu'il classa la bibliothèque d'Arnaud de Pontac, et qu'il refit l'apologie de Machiavel.

Je n'ai voulu m'occuper que de l'homme et exposer ses travaux; mon intention n'est pas de juger ses écrits politiques ou religieux, les extraits que j'en ai donnés serviront à faire connaître ses idées et son style. Je laisse à d'autres le soin d'approuver ou de combattre ses doctrines, je me borne à constater que ses œuvres méritent d'être lues.

Il me reste à remercier M. Dezeimeris qui s'est intéressé l'un des premiers à cette découverte littéraire et m'a encouragé par ses conseils à poursuivre mes recherches sur l'auteur de l'apologie de Machiavel. Le compte-rendu de la séance de l'Académie de Bordeaux du mois de février 1881 a publié un extrait du manuscrit de Machon, avec la communication faite sur le curé du Tourne par M. Dezeimeris.

Raymond Céleste,
Sous-bibliothécaire de la Ville.

LE SUBSTANTIALISME CARTÉSIEN

ET

LE PHÉNOMÉNISME CRITICISTE

La philosophie cartésienne, prise dans son ensemble, est le contre-pied de la philosophie critique. Aux yeux de Descartes l'évidence a son principe dans la clarté et la distinction des concepts; nul ne se tromperait s'il accordait son adhésion volontaire aux seules propositions claires et distinctes. Le cartésianisme est un dogmatisme.

Le cartésianisme est une métaphysique, témoin le rôle prépondérant assigné à la substance. Par la substance tout se comprend et s'explique.

Au contraire la philosophie critique se dresse absolument en face des métaphysiques; comme son nom l'indique, elle est pour tout dogmatique un adversaire irréconciliable.

Toutefois, en dépit des apparences, il n'est pas impossible de rapprocher l'une de l'autre la doctrine de Descartes et celle du nouveau criticisme.

Notre dessein n'est pas d'indiquer tous les points de rapprochement; un seul nous occupera. Comment Descartes et les représentants de l'école critique ont-ils envisagé la substance?

A consulter presque tous les métaphysiciens, il semble que de la substance on ne puisse à peu près rien affirmer. Existe-t-elle? personne n'en doute; quelle est sa nature? tous l'ignorent ou presque tous. La substance, c'est l'inconnaissable. Héraclite le donnait à entendre six siècles avant J.-C. Venu vingt-cinq siècles après le philosophe d'Éphèse, H. Spencer est un écho fidèle de la philosophie d'Héraclite. Pour Descartes il n'en est pas ainsi: à ses yeux, de l'inconnaissable on ne sait rien, pas même qu'il existe; d'ailleurs tout ce qui n'est point susceptible de connaissance claire et distincte, sera, aux yeux du philosophe, nul et non avenu. Si Descartes affirme que la substance existe, c'est parce qu'il la connaît clairement, distinctement. La substance pénètre l'entendement; au contraire les modes de la substance ne franchissent jamais les bornes de l'obscure et confuse sensation. La substance, selon Descartes, est le connaissable par excellence. En voici la preuve:

1° Qu'est-ce que la substance?

On entend par substance tout ce qui n'a besoin que de soi-même ou du concours de Dieu pour exister.

2° Combien y a-t-il de substances?

Il en est de trois sortes: Dieu, les esprits, les corps.

3° Qu'est-ce que Dieu?

Une substance infinie, toute connaissante, incompréhensible, à vrai dire, mais non inconcevable. Ce que je sais de Dieu, je le sais clairement, distinctement.

4° Qu'est-ce que l'âme?

Une substance dont toute l'essence est de penser.

5° Qu'est-ce que le corps?

Une substance dont toute l'essence est d'être étendue.

Voilà cinq réponses empruntées à Descartes et sur lesquelles le philosophe n'hésite jamais. La certitude est le caractère indélébile de chacune d'elles. Voilà cinq propositions clairement et distinctement entendues.

Deux remarques doivent être faites: 1° Descartes, sur la foi de l'évidence, affirme l'hétérogénéité des trois substances; 2° Descartes, et ceci mérite attention, est condamné par la logique de son système à n'établir entre la substance et son attribut essentiel qu'une distinction toute nominale. Entre le panthéisme et le dualisme phénoméniste il ne peut rester neutre. Descartes ne s'est point prononcé; mais ses successeurs immédiats ont été contraints à modifier la doctrine et à en développer les conséquences.

Pourquoi le panthéisme est-il en germe dans Descartes: précisément à cause de cette substance qui, malgré Descartes, tendra toujours à se distinguer de ses attributs et à passer, si j'ose dire, du monde des phénomènes dans le monde des noumènes. Et alors qui empêche de faire passer deux attributs hétérogènes sous la juridiction de la même substance?

Mais pour ramener à l'unité la pluralité des substances, ne faut-il pas enfreindre les *règles* de la méthode? Descartes n'a-t-il pas écrit: « Ce que je reconnais clairement et distinctement appartenir à une » chose lui appartient en effet? » Disjoindre les concepts incompatibles est un devoir envers la raison. Descartes peut conduire à Spinoza, mais c'est encore chez Descartes qu'il faut chercher l'antidote du spinozisme. L'hétérogénéité des attributs essentiels, tel est le critère de la distinction des substances.

Or la valeur de ce critère sera nulle si la substance reste distincte de « ce en quoi son essence consiste », pour emprunter au maître ses propres expressions.

Mais au cas où cette distinction eût été formellement et expressément indiquée chez Descartes (et je ne sache point qu'elle l'ait été formellement et expressément quelque part), la substance,

mise à part de son attribut essentiel, aurait passé de l'état de notion claire et distincte à l'état de notion obscure et confuse. Dès lors on ne saurait rien d'elle, et quand on l'aurait définie «ce qui existe par soi», pourrait-on se vanter de connaître clairement, distinctement sa nature ? Et quand bien même on aurait gardé cette illusion, qu'espère-t-on avoir défini? une réalité ou une abstraction pure, un néant? Nous voici de nouveau exposés au panthéisme. A quelle condition Descartes nous fournira-t-il l'antidote demandé?

La réponse n'est pas douteuse: à la condition d'accorder au critérium de la distinction des substances l'autorité que Descartes lui a toujours reconnue.

Mais cette autorité elle-même n'aura droit au respect des philosophes qu'à une condition: ce sera de substituer au dualisme pseudo-substantialiste de la philosophie cartésienne, le dualisme nettement phénoméniste de l'école critique.

Comment s'y prendre pour opérer cette substitution ?

On reconnaîtra tout d'abord l'antipathie profonde de Descartes pour les notions obscures et confuses, en un mot pour tout inconnaissable. Descartes, n'en doutons pas, aurait chassé les noumènes de sa métaphysique.

Une fois délivré du noumène, si le cartésianisme veut garder la substance, bon gré mal gré il n'en gardera que le nom, à moins qu'au lieu et à la place de la substance noumène dont il ne veut pas il ne tienne à conserver la *substance-phénomène* (1) qui est un non-sens.

Qu'il y ait entre les phénomènes une distinction à établir sous le rapport de la durée, de l'intensité, de la clarté avec laquelle ils entrent dans la conscience, rien de mieux. Mais, encore un coup, entre l'affirmation gratuite de l'inconnaissable et le phénoménisme c'est à la philosophie à choisir. Nous pensons en avoir assez dit pour montrer que si Descartes avait compris la nécessité de faire un choix, de fortes tendances et de sérieuses raisons l'auraient décidé en faveur de la seconde alternative (2).

Lionel DAURIAC,
Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

(1) Point n'est besoin de dire que cette expression n'est pas dans Descartes. Nous la risquons pour marquer nettement les nécessités logiques auxquels il nous semble regrettable que Descartes n'ait point formellement obéi.

(2) Il nous a semblé inutile d'exposer en détails les principes du phénoménisme critique. Les lecteurs ordinaires des *Annales* ne sont point étrangers au grand mouvement philosophique dirigé par MM. Renouvier et Pillon. C'est dans les *Essais* de Renouvier et dans le journal *la Critique philosophique* qu'ils trouveront tous les éclaircissements désirables.

COQUELICOT

Diez et Littré, suivis par MM. A. Scheler et Brachet, rapprochant *coquelicot* de *coquerico,* ont voulu voir dans le premier de ces mots, comme dans le second, une onomatopée; c'est là, je crois et je le montrerai plus loin, une erreur. Il y a encore moins lieu de s'arrêter à l'étymologie que J. Grimm et avec lui Chevalet, s'appuyant sur un passage connu de Marcellus Empiricus ([1]), ont voulu trouver pour coquelicot dans le gaulois *calocatonos,* gael. *coda'an,* irl. *codlainean* (coq); dérivation inadmissible et qui ne fait d'ailleurs, loin de la résoudre, que compliquer gratuitement la difficulté; car pourquoi ne pas voir purement et simplement dans coquelicot, si l'on veut y retrouver l'idée de coq, un dérivé de *coccus* ([2])? Toutefois, ce n'est pas de ce primitif qu'il faut tirer coquelicot, mais de *coque* (concha). Le vocable coquelicot n'est pas le seul nom de plante dans lequel entre le radical *coque;* on retrouve encore cet élément dans les dérivés *coquelourde,* — nom de l'anémone pulsatile, — *coquerelle* et *coqueret,* — nom du physalis Alkekengi; — M. Littré, qui regarde le premier de ces deux noms, *coquerelle,* comme un « diminutif de *coque* », donne au second *coqueret,* ce qui est bien peu vraisemblable, une origine différente et en fait un « diminutif de coq ». Quant à *coquelourde,* toutes les étymologies qu'il cite de ce mot voient dans le premier élément le vocable *coque;* c'est ce radical aussi qui est l'origine de tous les noms de plante que je viens d'énumérer. Pour ne pas parler de *coquelourde,* qui semble avoir été bien expliqué par Bourdelot, les grandes dimensions de la fleur de l'anémone pulsatile, eu égard à la petite taille de cette plante, ayant pu lui faire donner le nom de *coque lourde* ([3]), *coquerelle* et *coqueret,* comme M. Littré l'a remarqué pour le dernier, ont été l'un et l'autre, mais

([1]) « Papaver silvestre quod gallice *calocatonos* dicitur. » *Calocatonos* n'ayant pu donner en français que *chaloieou* ou *chaloie,* suivant que l'accent se trouve sur la pénultième *o* ou l'antépénultième *a,* on ne peut évidemment en dériver *coquelicot.*

([2]) Toutefois si *coquelicot* ou *coquelicoq* a signifié aussi petit coq, comme cela paraît résulter d'un texte du XIVe siècle, cité par M. Littré, il viendrait dans ce cas de *coq* (coccus), non de *coque* (concha); il y aurait alors un coquelicot diminutif de *coq* et coquelicot diminutif de *coque,* absolument comme il y a un *coquet* (vain) qui vient de coq, et un *coquet* (petit bateau) dérivé de *coque.*

([3]) Bourdelot dit que la coquelourde est ainsi nommée parce que sa coque est plus lourde que celle des autres anémones; cela n'est pas complètement exact. Pour Ménage, il tire coquelourde de *clocca lurida,* cloche jaune, encore que *clocca* n'ait pu donner *coque* et que la fleur de l'anémone pulsatile soit violette et non jaune.

avec des suffixes différents, — *er* + *elle* pour le premier, *er* + *et* pour le second, — tirés du mot *coque*, par suite de la ressemblance qu'après la floraison leur calice gonflé présente avec une coque. *Coquelicot* a évidemment une origine analogue, quoique pour une raison un peu différente, la fleur de la papavéracée désignée par ce mot ressemblant à une coque, non après sa floraison, mais avant son complet épanouissement; seulement *et* ou *elle* ont été ici dans la composition remplacés par *el*, et *er* par *ic*: de plus, la particule *el*, employée souvent pour renforcer le suffixe logique des dérivés, — par exemple dans *roi-t-el-et* (¹), a été intercalée entre le radical *coque* et le suffixe composé final *icot* (²), d'où *coqu(e)-el-icot*.

Charles Joret,
Professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

DU SYLLOGISME CATÉGORIQUE

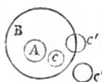
Au cours d'une étude sur la théorie du syllogisme d'après Aristote, insérée dans le numéro 4 des *Annales* (juillet-septembre 1881), M. Fonsegrive, passant en revue les divers modes éliminés par le philosophe grec, en vient à considérer les modes en AE et EE (p. 401). « Dans ces modes, dit-il, des principes vrais peuvent donner lieu à des conclusions tantôt vraies, tantôt fausses, selon les termes employés. La vérité ou la fausseté résultent donc ici de la matière et non de la forme du syllogisme. »

Cette assertion, que l'auteur entreprend de justifier par des exemples, ne paraît pas entièrement exacte : dans les syllogismes AE ou EE il est toujours aisé de relever un vice de forme; alors même que la troisième proposition est vraie, elle ne constitue pas une conclusion légitime.

Considérons un syllogisme en AE : tout A est B, nul C n'est A; conclurez-vous : nul C n'est B? Et de quel droit? Dans la première proposition, vous avez affirmé que A est entièrement enfermé dans

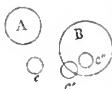
(¹) Cf. A. Darmesteter : *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, in-8°, 1877, p. 75.
(²) Voir sur ce suffixe les *Mémoires de la Société de Linguistique*, V, 220.

l'extension de B; la deuxième affirme que C est entièrement en dehors de l'extension de A : vous n'avez donc aucun renseignement sur les rapports de C avec l'extension de B.



Si nous recourons aux figures d'Euler, le cercle A sera entièrement circonscrit par B, mais le troisième cercle pourra également ou plutôt indifféremment, occuper les trois positions C, C′, C″ : il n'y a donc pas de syllogisme possible.

De même pour la forme EE : nul A n'est B, nul C n'est A ; qu'en résulte-t-il ? Rien. A n'est pas compris dans l'extension de B, ni C dans l'extension de A ; cela ne nous apprend rien sur les rapports de C avec l'extension de B.



Le cercle A est extérieur au cercle B ; le cercle C est extérieur au cercle A, mais il peut être extérieur, sécant ou intérieur au cercle B.

W. Hamilton a bien montré la raison de l'impossibilité de ces raisonnements. D'accord avec Aristote, il convient qu'il n'y a, à proprement parler, de syllogismes que de la première figure. Dans ces syllogismes, la mineure doit toujours être affirmative, puisque c'est elle qui applique une règle générale au cas particulier dont on s'occupe. Ou, pour en revenir aux termes de la Logique de Port-Royal, afin que ce raisonnement soit rigoureux, il faut que la conclusion soit contenue dans la majeure, et que la mineure le fasse voir : une mineure négative ne produit aucune clarté dans l'esprit et ne constitue pas une véritable preuve.

E. Joyau,

Professeur de Philosophie au Lycée d'Angoulême.

DE LA VALEUR DU SYLLOGISME

Si les discussions renaissent sans cesse sur la nature et la valeur du syllogisme, et toujours avec une égale vivacité, cela ne tient-il pas simplement à un malentendu ? L'on ne parvient pas à s'entendre, parce que l'on confond continuellement les deux formes du raisonnement déductif, profondément différentes l'une de l'autre.

Dans sa thèse sur la nature du syllogisme, à laquelle il donnait pour épigraphe cette proposition : οὐ πᾶσα ἀπόδειξις συλλογισμός, M. Lachelier s'attachait à montrer que les démonstrations mathématiques ne sauraient être à bon droit considérées comme des syllogismes. Cette doctrine est d'une vérité incontestable, mais l'auteur lui-même ne paraît pas avoir aperçu tout le parti qu'il y avait à en tirer et le jour qu'elle jetait sur la théorie de la déduction.

Stuart Mill soutient que nous n'inférons jamais que du particulier au particulier ; c'est une proposition à laquelle nous ne saurions souscrire ; il nous paraît légitime, au contraire, de distinguer trois formes de raisonnement.

1° Nous inférons souvent du semblable au semblable : non pas toujours du particulier au particulier, mais quelquefois aussi du général au général. Aucun procédé n'est plus familier à notre esprit que le raisonnement par analogie et on peut le regarder comme le point de départ, non seulement de la plupart de nos affirmations, mais encore d'un grand nombre de découvertes ;

2° Nous inférons souvent du particulier au général : notre esprit, à l'occasion des objets particuliers et des phénomènes particuliers que nous percevons, se porte par sa propre activité à concevoir des idées générales et à formuler des propositions générales, et cela en vertu de ce principe : la nature est régie par des lois fixes et universelles. Si nous observons scrupuleusement les règles de la méthode inductive, si nous faisons subir aux conjectures de notre esprit le contrôle d'une expérimentation ingénieusement variée, nous parvenons à l'établissement de vérités rigoureusement scientifiques.

Il est certain que nous n'inférons jamais du général au particulier et que le syllogisme n'est pas une méthode d'invention ; et cependant nous en faisons le plus grand usage dans les raisonnements qui se rapportent aux êtres et aux objets naturels, dans les sciences classificatives, comme on les nomme quelquefois. Mais il ne faut pas confondre les deux procédés de la méthode, l'inférence et la preuve : L'inférence se fait d'abord par analogie et du particulier au particulier ; le syllogisme, ainsi que le remarque H. Spencer, n'intervient, comme l'expérimentation dans la méthode inductive, qu'à titre de moyen de contrôle. Afin de nous assurer de la vérité d'une proposition que nous avons conçue, nous la rattachons à une vérité générale où elle est contenue et nous concluons en vertu du principe : *Dictum de omni et nullo*. Raisonner ainsi, ce n'est point faire une pétition de principe, car étant données les règles de la méthode inductive, l'établissement de la loi générale ne présuppose aucunement la connaissance de tous les cas particuliers auxquels elle s'applique.

Ce principe *dictum de omni et nullo*, que vaut-il? Est-il absolument certain que du moment qu'une proposition est vraie ou fausse d'un genre, elle l'est nécessairement de toutes les espèces contenues dans ce genre? Oui, car lorsqu'une vérité a été légitimement établie par la méthode inductive, qu'elle a subi l'épreuve et la contre-épreuve de l'expérimentation, elle constitue une loi et ne peut comporter aucune exception. Le fondement de ce principe est donc la croyance à l'universalité et à la fixité des lois de la nature.

Et maintenant cette conclusion d'une règle générale à un cas particulier est-elle légitime? Est-ce donner une preuve valable de notre assertion que la rapporter à une loi reconnue vraie et montrer qu'elle en est l'application? Ce que nous venons de dire nous dispense d'insister sur ce point. En somme, dans toutes les sciences qui ont pour objet la connaissance de la nature, quel que soit l'ordre dans lequel s'enchaînent nos conceptions, le principe de nos raisonnements, le fondement de nos croyances, c'est toujours la conviction que tout dans la nature est régi par des lois.

3° Enfin il est une troisième force de raisonnement, naturelle et légitime au même titre que les deux autres, c'est l'inférence de principe à conséquence. Tous les philosophes qui ont étudié les lois de l'Association, des Idées, et D. Hume tout le premier, ont reconnu que souvent nous passons d'une idée à une autre en suivant cet ordre. Quelquefois, en réfléchissant sur une vérité générale que nous connaissons, nous en découvrons une conséquence ou une série de conséquences. C'est de la sorte que nous raisonnons en mathématiques, ainsi que l'a montré M. Lachelier; c'est aussi la méthode des sciences rationnelles. Le raisonnement que nous faisons alors est un raisonnement déductif au véritable sens du mot; mais il n'y est pas question de genre, d'espèce ni d'attributs; il est impossible de mettre les propositions sous forme de syllogisme et d'y voir une application du *dictum de omni*. Dans ce cas, le principe de notre croyance est celui-ci : les conséquences légitimes d'une proposition vraie sont certainement et nécessairement vraies. C'est une traduction du principe de contradiction. Les conséquences ne sont que diverses expressions de la proposition; il serait contradictoire que celles-là pussent être fausses quand celle-ci est vraie. Les sciences rationnelles sont le domaine du principe de contradiction.

Il n'y a donc jamais inférence du général au particulier, mais souvent du principe aux conséquences. Il y a lieu de distinguer deux formes du raisonnement déductif : la déduction proprement dite, méthode des mathématiques et des sciences rationnelles, fondée sur le principe de contradiction, est une méthode d'inven-

tion, mais ne peut se ramener à la forme syllogistique; le syllogisme dont on fait usage dans les sciences classificatives, n'est point un procédé de découverte, mais de confirmation et de démonstration d'une inférence suggérée par l'analogie : il se légitime par la croyance à l'universalité et à la fixité des lois de la nature.

E. JOYAU,
Professeur de Philosophie au Lycée d'Angoulême.

LE PROCÈS DE PROTAGORAS

S'il est un point sur lequel paraissent surabonder les témoignages de l'antiquité, c'est qu'avant Socrate, mais après Anaxagore et Diagoras de Mélos, la libre pensée souffrit encore persécution à Athènes en la personne du sophiste Protagoras. On nous raconte de tous côtés qu'il avait commencé un de ses ouvrages, *sur les Dieux*, par cet audacieux début : « Sur les Dieux, je ne puis savoir » ni qu'ils soient, ni qu'ils ne soient pas. Beaucoup de choses m'en » empêchent, l'obscurité de la question, et la brièveté de la vie » de l'homme. » Il aurait même osé lire ou faire lire cet ouvrage avant tout autre, soit dans une maison athénienne, soit même en public, en plein lycée. Cette bravade aurait entraîné, longtemps après seulement, semble-t-il, une accusation devant les Quatre Cents, qui tinrent le pouvoir pendant quatre mois en 411 avant J.-C. Soit que le bannissement eût été prononcé, soit que Protagoras n'eût pas attendu la condamnation, il se serait alors enfui d'Athènes, à l'âge de soixante-dix ans, pour mourir sur les chemins de l'exil, dans un naufrage, au dire de quelques-uns, tandis que ses persécuteurs faisaient brûler ses écrits sur la place publique.

Telle est la légende, dont les détails varient tant soit peu, mais dont le fond n'est pas révoqué en doute. Et cependant elle se trouve en contradiction formelle avec un passage bien connu du *Ménon* de Platon (p. 91). Dans ce dialogue, écrit, suivant Teichmüller, en 383 avant J.-C., et qui est d'ailleurs supposé se dérouler peu de temps avant la mort de Socrate, celui-ci réfute son futur accusateur, Anytus, en lui citant l'exemple de Protagoras. « Ceux

» qui réparent de vieilles chaussures, ou raccommodent des » vêtements, ne pourraient gagner trente jours sans qu'on s'aperçût » qu'ils rendent ces chaussures ou ces vêtements en plus mauvais » état qu'ils ne les ont reçus, et Protagoras aurait fait illusion à » l'Hellade tout entière en corrompant ceux qui le fréquentaient, » en les rendant pires qu'ils n'étaient avant de le connaître, et cela » pendant plus de quarante ans! Car il me semble qu'il est mort à » près de soixante-dix ans, et qu'il a bien exercé son art pendant » quarante. Et cependant pendant tout ce temps-là, *et même encore » aujourd'hui*, sa bonne renommée n'a subi aucune atteinte. »

Peut-il y avoir une négation plus directe d'une accusation comme celle qui depuis a trouvé créance? N'est-il pas clair d'ailleurs, que par le choix de l'interlocuteur de Socrate, Platon veut faire précisément sentir combien avait été injuste le procès fait à son maître? N'est-il pas clair qu'il oppose le sort de ce dernier à celui d'un homme dont il considère, quant à lui, les principes comme réellement corrupteurs, et dont, dix ans auparavant, il a, dans un dialogue spécial, réfuté la célèbre maxime : « Que l'homme est la mesure de toutes choses, de celles » qui sont en tant qu'elles sont, de celles qui ne sont pas en tant » qu'elles ne sont pas? »

Si un doute s'éveille en présence d'un texte aussi formel, et qu'on vienne à examiner de plus près la légende des âges postérieurs, les motifs pour ne plus y croire semblent sauter aux yeux et se multiplier. Bornons-nous à signaler les suivants :

1° Après le prétendu début du livre *sur les Dieux*, on se demande comment il pouvait bien continuer; la légende se garde bien de nous répondre, et pour cause.

2° Ce début est évidemment, pour la première phrase, déduit logiquement de celui du livre *sur la Vérité*, que nous rappelions à l'instant. Quant à la seconde phrase, elle fait trop souvenir du premier et célèbre aphorisme d'Hippocrate : « L'art est long, *la vie » est brève, le raisonnement incertain*, l'expérience dangereuse. »

3° Il est en tous cas inadmissible que Protagoras ait commencé la lecture de ses écrits par celui qui devait être incriminé. Si, comme nous l'avons donné à entendre, Platon devait très probablement considérer la maxime fondamentale du sophiste comme conduisant au doute sur l'existence de la divinité, il n'en représente pas moins Protagoras comme plein de respect pour les dieux populaires. Bien plus, dans le dialogue qui porte son nom (p. 328, c), le maître rhéteur se vante de n'exiger de ses élèves que la rémunération qu'ils croient convenable de lui donner, sous la seule condition qu'ils affirment les sentiments de leur conscience par un serment solennellement prêté dans un temple. Quelle que

fût son opinion intime, un tel homme aurait-il commencé par saper directement la foi religieuse de ses disciples?

4° Les contradictions de détail dans la légende indiquent qu'elle n'a jamais pu faire appel à un document précis et authentique. Certains points portent le caractère d'une pure invention; ainsi la mort dans un naufrage est empruntée à l'histoire de Diagoras de Mélos; ainsi on fait brûler les écrits de Protagoras pour expliquer comment le livre *sur les Dieux* ne se retrouve pas parmi ceux qui se sont conservés, et cependant Platon et Aristote nous montrent les ouvrages du sophiste entre les mains des Athéniens, et le premier nous parle de son maître en géométrie, Théodore de Cyrène, comme professant hautement, à Athènes même et après la mort de Protagoras, les thèses de ce dernier.

Si maintenant nous recherchons comment a pu se former la légende et quel en est le plus ancien garant, il faut tout d'abord écarter la donnée de Diogène Laërce d'après laquelle Aristote aurait désigné, comme l'accusateur de Protagoras, son disciple Évathlos, au lieu de Pythodoros, fils de Polyzélos, plus généralement indiqué. Si Aristote a parlé d'un procès entre Évathlos et Protagoras, il faisait évidemment allusion à celui qu'on nous raconte s'être plaidé à propos des honoraires dus au maître par l'élève. Il est convenu qu'ils ne doivent être payés que si Évathlos triomphe dans son premier procès. Il s'engage précisément sur ce paiement. « Si je gagne, dit-il, je ne dois pas payer, d'après la » sentence; si je perds, je ne dois pas payer, d'après la conven- » tion. » De son côté, Protagoras rétorque l'argumentation : « Évathlos doit payer comme condamné, s'il perd le procès; » d'après la convention, s'il le gagne. »

D'après le témoignage de Platon sur la façon dont Protagoras se faisait payer, témoignage que nous avons invoqué un peu plus haut, il est clair que le procès d'Évathlos contre Protagoras n'a jamais été plaidé. C'est une invention sophistique, où d'autres auteurs supposent d'ailleurs un autre disciple et un autre maître, les Siciliens Tisias et Corax. On peut croire cependant que Protagoras avait lui-même développé cette fiction comme exercice d'argumentation, puisque Diogène Laërce lui attribue une Δίκη ὑπὲρ μισθοῦ *(plaidoyer sur les honoraires)*; l'allusion d'Aristote s'explique facilement dans cette hypothèse.

C'est, il me semble, à une fiction toute semblable qu'il faut attribuer l'origine de la légende sur le procès d'impiété. Quel thème intéressant pour un apprenti rhéteur que l'attaque ou la défense du célèbre sophiste, de l'adroit discoureur! A quels beaux développements oratoires, à quelles ingénieuses subtilités de discussion devait prêter un pareil procès! Bientôt, comme pour

celui d'Évathlos, on crut à la réalité de cette fiction, d'ailleurs rendue vraisemblable par les persécutions subies, pour la même cause, par d'autres personnages de la même époque.

Chez le plus ancien auteur où nous puissions constater la légende, elle est déjà toute formée et acceptée; c'est Timon le Phliasien, qui vivait un siècle et demi après Protagoras et qui s'exprime ainsi dans ses *Silles :*

« Comme aussi à un sophiste dont la langue n'était pas embar- » rassée, qui savait viser un but et se retourner habilement, à » Protagoras; on voulait faire de la cendre avec ses écrits, parce » qu'il avait dit ne savoir ni ne pouvoir connaître comment sont » les dieux ni qui ils sont; quoiqu'il eût eu soin de garder tous les » dehors de la convenance, rien ne pouvait le sauver; aussi » méditait-il de s'enfuir pour ne pas descendre chez Hadès, après » avoir, comme Socrate, bu la froide ciguë. »

Je ne relèverai pas l'anachronisme qui semble faire mourir Socrate avant Protagoras, mais il convient, en tous cas, de ne pas s'étonner si l'erreur a pu s'enraciner d'aussi bonne heure. Le rhéteur d'Abdère n'avait point laissé de disciples dont la tradition conservât la mémoire de sa vie, et sur son compte courait déjà un récit beaucoup plus invraisemblable encore. Épicure le représentait comme ayant d'abord été portefaix, puis comme remarqué et instruit par Démocrite. Cette autre légende, absolument insoutenable si l'on considère les rapports d'âge et les doctrines des deux concitoyens, a déjà été convaincue de fausseté, et nous n'avons pas à nous y arrêter davantage.

Paul TANNERY,
Ingénieur des manufactures des tabacs, au Havre.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

TABLE DES MATIÈRES

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11

Bordeaux — Imprimerie G. Gounouilhou, 11, rue Guiraude.



